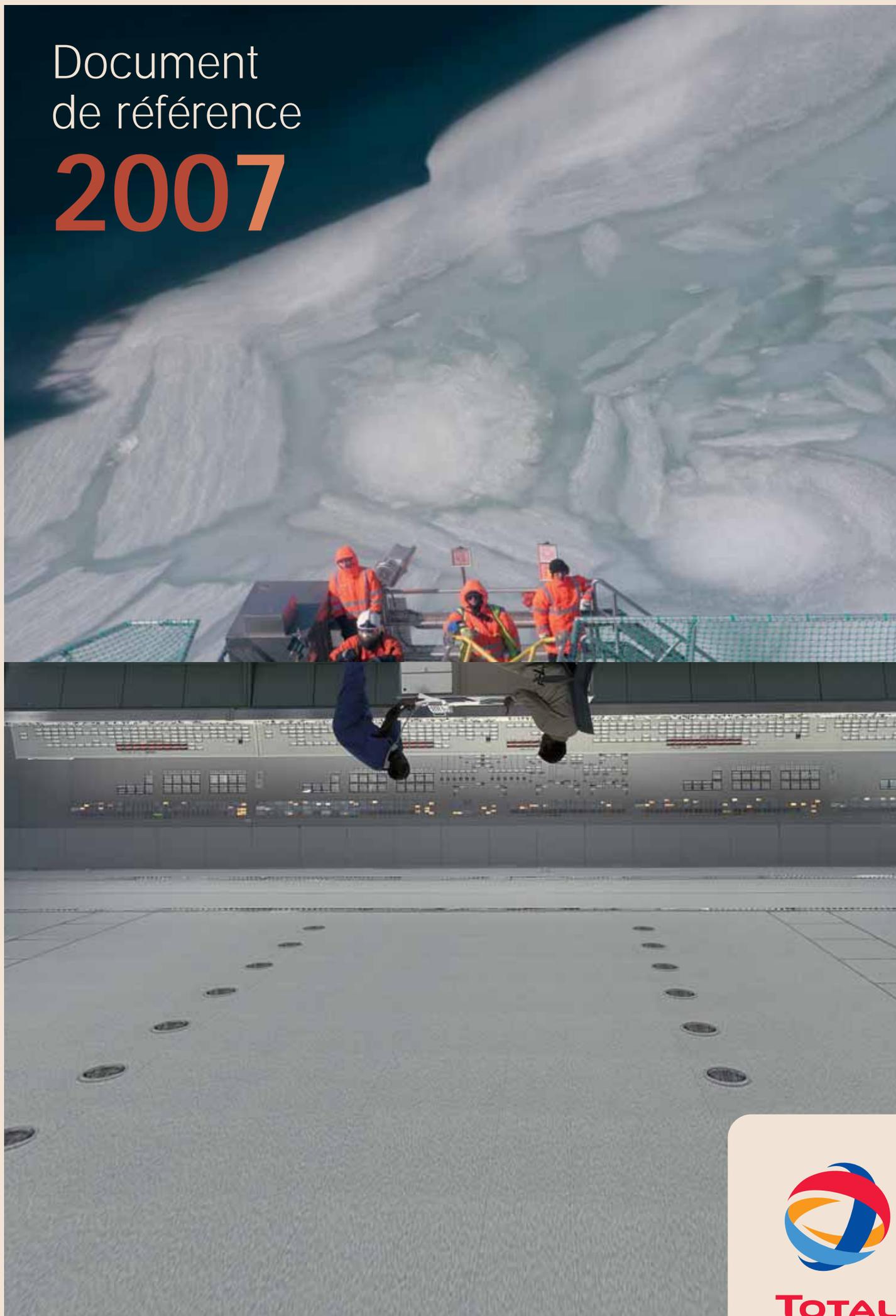


Document
de référence
2007



TOTAL

Sommaire

1	Chiffres clés Informations financières sélectionnées Données opérationnelles et de marché	p. 1 p. 1 p. 1
2	Présentation des activités Histoire et évolution de TOTAL Secteur Amont Exploration & Production Participation dans les oléoducs et gazoducs Gaz & Énergies Nouvelles Secteur Aval Raffinage & Marketing Trading & Shipping Secteur Chimie Chimie de Base Spécialités Investissements Organigramme Propriétés immobilières, usines et équipements Schéma d'organisation	p. 5 p. 6 p. 7 p. 9 p. 25 p. 26 p. 32 p. 33 p. 38 p. 40 p. 41 p. 43 p. 45 p. 46 p. 47 p. 48
3	Rapport de gestion du Conseil d'administration Examen de la situation financière et des résultats Trésorerie et capitaux Recherche et développement Tendances et perspectives	p. 51 p. 52 p. 58 p. 60 p. 62
4	Facteurs de risques Risques de marché Risques juridiques Risques industriels ou liés à l'environnement Autres risques particuliers Assurances et couverture des risques	p. 63 p. 64 p. 71 p. 76 p. 78 p. 81
5	Gouvernement d'entreprise Conseil d'administration Direction Générale Contrôleurs légaux des comptes Rémunération des organes d'administration et de direction Rapport du Président du Conseil d'administration (article L. 225-37 du Code de commerce) Rapport des commissaires aux comptes (article L. 225-235 du Code de commerce) Effectifs, Participations au capital, Options sur actions et attributions gratuites d'actions	p. 83 p. 84 p. 92 p. 93 p. 94 p. 98 p. 108 p. 109
6	TOTAL et ses actionnaires Cotation boursière Dividende Rachats d'actions Actionnariat Communication avec les actionnaires	p. 123 p. 124 p. 129 p. 131 p. 136 p. 140
7	Informations financières Informations financières historiques Vérification des informations financières historiques Informations complémentaires Politique de distribution des dividendes Procédures judiciaires et d'arbitrage Changements significatifs	p. 145 p. 146 p. 146 p. 147 p. 147 p. 147
8	Renseignements généraux Capital social Acte constitutif et statuts ; autres informations Autres renseignements Documents accessibles au public Informations sur les participations	p. 149 p. 150 p. 154 p. 157 p. 157 p. 158
9	Annexe 1 - Comptes consolidés Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Compte de résultat consolidé Bilan consolidé Tableau de flux de trésorerie consolidé Variations des capitaux propres consolidés Annexe aux comptes consolidés	p. 159 p. 160 p. 161 p. 162 p. 163 p. 164 p. 165
10	Annexe 2 - Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées) Réserves d'hydrocarbures Éléments financiers Autres informations	p. 239 p. 240 p. 244 p. 249
11	Annexe 3 - TOTAL S.A. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Comptes sociaux Société Mère Autres informations financières Société Mère Informations d'ordre social et environnemental Information financière consolidée des cinq derniers exercices	p. 251 p. 252 p. 252 p. 254 p. 255 p. 272 p. 276 p. 281
	Lexique Table de concordance	p. 282 p. 286

Document de référence 2007

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sociaux et consolidés de TOTAL S.A. sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de gestion du Conseil d'administration figurant en pages 51 à 62 du présent Document de référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations, portant sur la situation financière et les comptes, données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Les informations financières historiques présentées dans le présent Document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 160 et 254 dudit document. »

Christophe de Margerie
Directeur Général



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2 avril 2008 conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération et un résumé, visés par l'Autorité des marchés financiers.

Le présent Document de référence inclut, conformément aux VI et VIII de l'article 212-13 précité, le Rapport financier annuel prévu au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

Chiffres clés

Informations financières sélectionnées

Données consolidées en millions d'euros, à l'exception du résultat par action, du dividende, du nombre d'actions et des pourcentages.

	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires	158 752	153 802	137 607
Résultat opérationnel ajusté des secteurs d'activité ^(a)	23 956	25 166	23 468
Résultat opérationnel net ajusté des secteurs d'activité^(a)	12 231	12 377	11 912
Résultat net (part du Groupe)	13 181	11 768	12 273
Résultat net ajusté (part du Groupe)^(a)	12 203	12 585	12 003
Nombre moyen pondéré dilué d'actions (en millions) ^(b)	2 274,4	2 312,3	2362,0
Résultat net ajusté dilué par action (en €)^{(a)(b)(c)}	5,37	5,44	5,08
Dividende par action (en €)^{(b)(d)}	2,07	1,87	1,62
Dette nette/fonds propres (au 31 décembre)	27%	34%	32%
Rentabilité des capitaux moyens employés (ROACE) ^(e)	24%	26%	29%
Rentabilité des fonds propres	31%	33%	35%
Flux de trésorerie d'exploitation	17 686	16 061	14 669
Investissements bruts	11 722	11 852	11 195
Désinvestissements (au prix de cession)	1 556	2 278	1 088

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors quote-part, pour TOTAL, des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis.

(b) Montants 2005 retraités suite à la division par quatre de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006.

(c) Calculé sur le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice.

(d) Dividende 2007 : sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2008.

(e) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.

Données opérationnelles et de marché

	2007	2006	2005
Prix du Brent (\$/b)	72,4	65,1	54,5
Parité (€-\$)	1,37	1,26	1,24
Marges de raffinage TRCV (\$/t)	32,5	28,9	41,6
Production d'hydrocarbures (kbep/j)	2 391	2 356	2 489
Liquides (kb/j)	1 509	1 506	1 621
Gaz (Mpc/j)	4 839	4 674	4 780
Traitements en raffinerie (kb/j) ^(a)	2 413	2 454	2 410
Ventes de produits raffinés (kb/j) ^(b)	3 863	3 786	3 792

(a) Y compris quote-part dans CEPSA.

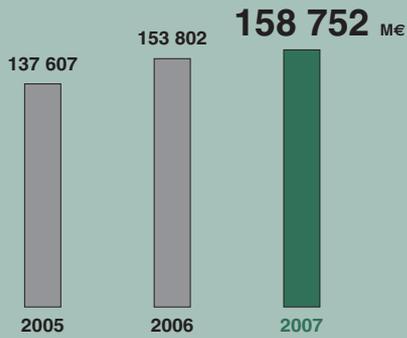
(b) Y compris Trading et quote-part dans CEPSA.

1

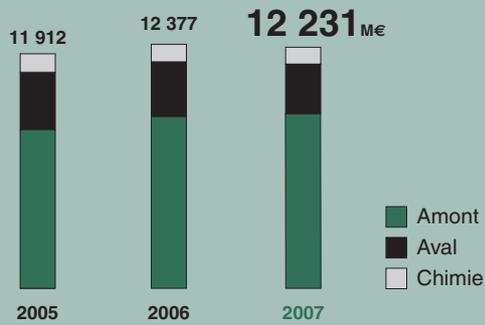
Chiffres clés

Données opérationnelles et de marché

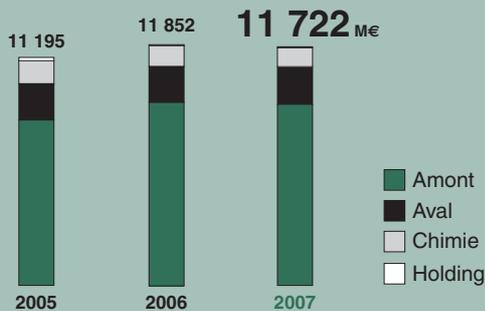
Chiffre d'affaires



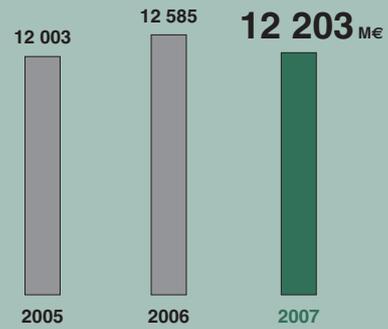
Résultat opérationnel net ajusté des secteurs



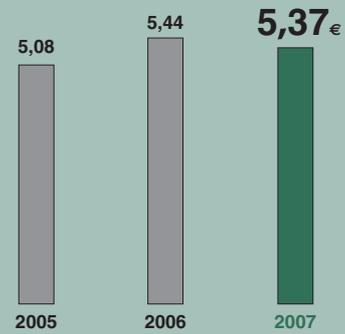
Investissements bruts



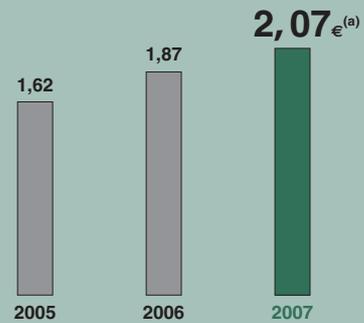
Résultat net ajusté (part du Groupe)



Résultat net ajusté dilué par action



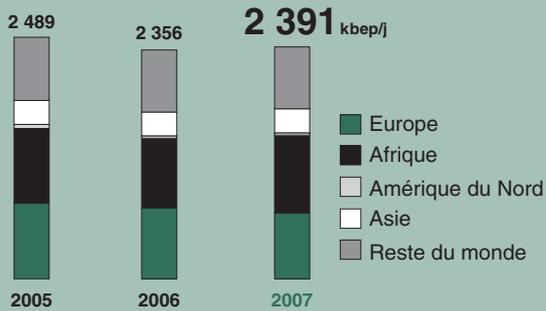
Dividende par action



(a) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2008.

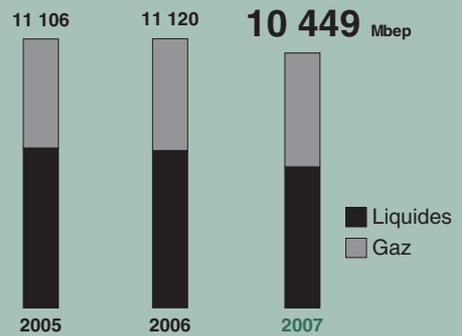
AMONT

Production d'hydrocarbures



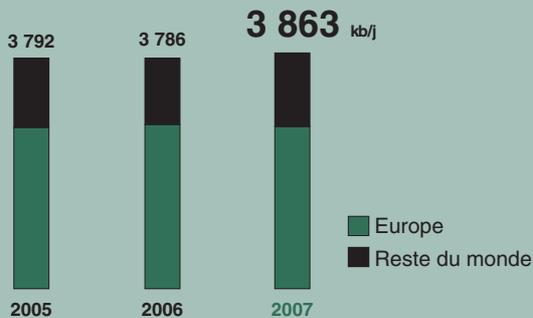
AMONT

Réserves de liquides et de gaz



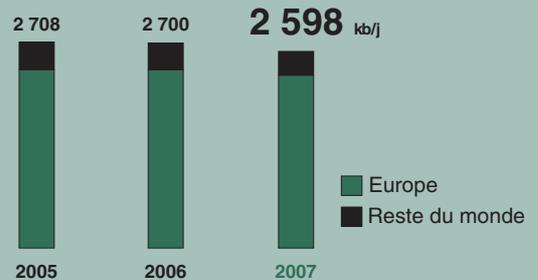
AVAL

Ventes de produits raffinés y compris Trading



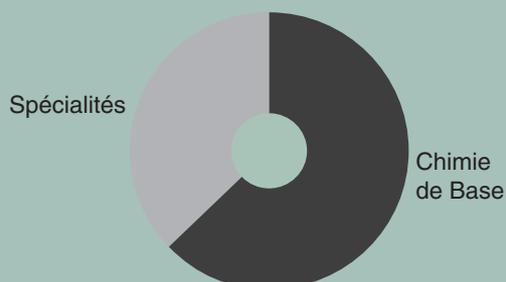
AVAL

Capacité de raffinage en fin d'année



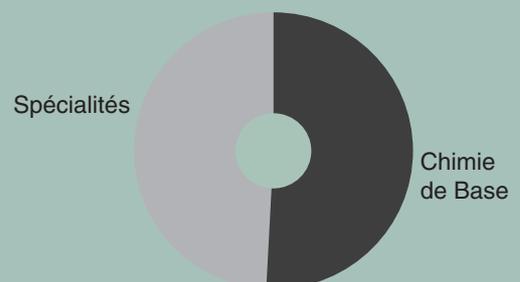
CHIMIE

Chiffre d'affaires 2007
hors Groupe : 19,8 G€



CHIMIE

Résultat opérationnel
net ajusté 2007 : 0,85 G€

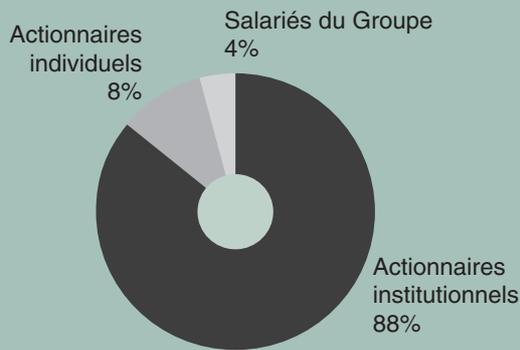


1

Chiffres clés

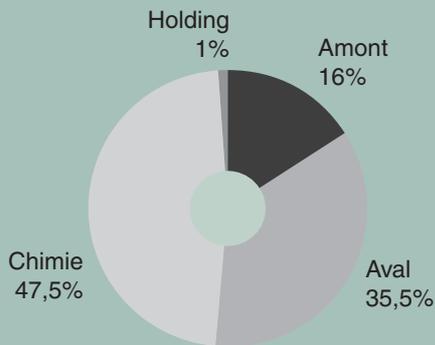
Données opérationnelles et de marché

Répartition de l'actionnariat par principale catégorie^(a)



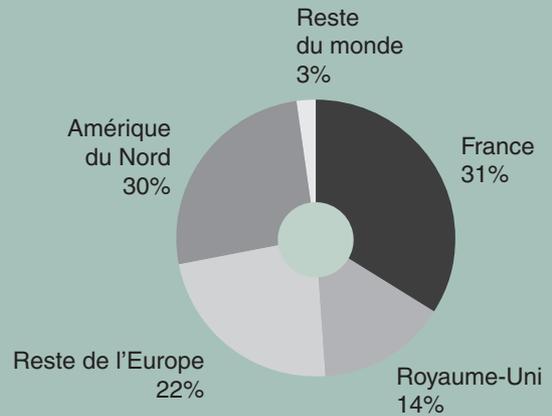
(a) Estimation au 31 décembre 2007, hors détention intra-Groupe.

Répartition des effectifs par secteur^(a)



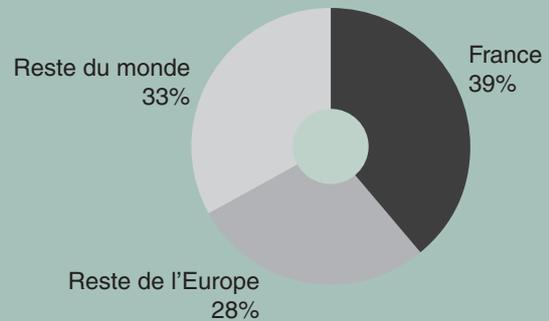
(a) Sociétés consolidées - effectifs au 31 décembre 2007 : 96 442.

Répartition de l'actionnariat par zone géographique^(a)



(a) Estimation au 31 décembre 2007.

Répartition des effectifs par zone géographique^(a)



(a) Sociétés consolidées - effectifs au 31 décembre 2007 : 96 442.

Abréviations

b	baril
pc	piéd cube
/j	par jour
/an	par an
€	euro
\$ et/ou dollar	dollar américain
t	tonne métrique
bep	baril équivalent pétrole
kbep/j	kilo (millier) bep/j
kb/j	kilo (millier) baril/j
Btu	British thermal unit
M	million
G	milliard
MW	mégawatt
MWc	mégawatt crête
TWh	térawatt heure
TRCV	Topping Reforming Cracking Visbreaking. Indicateur de marge de raffinage sur frais variables d'une raffinerie moyenne théorique d'Europe du Nord située à Rotterdam. Cette raffinerie traite un cocktail de bruts représentatif de l'approvisionnement moyen de la zone pour fournir les grands produits cotés dans la même zone.

IFRS	International Financial Reporting Standards
API	American Petroleum Institute
NF	normes comptables françaises
GNL	gaz naturel liquéfié
GPL	gaz de pétrole liquéfié

Table de conversion

1 bep = 1 baril équivalent pétrole = environ 5 500 pc de gaz en 2007
1 b/j = environ 50 t/an
1 t = environ 7,5 b (pour une densité de 37° API)
1 Gm³/an = environ 0,1 Gpc/j
1 m³ = environ 35,3 pc
1 t de GNL = environ 8,9 bep = environ 48 Mpc de gaz
1 Mt/an de GNL = environ 133 Mpc/j

Définitions

Les termes «TOTAL» et «Groupe» utilisés dans le présent document se réfèrent, de façon collective, à TOTAL S.A. et à l'ensemble de ses filiales consolidées directes et indirectes situées en France ou hors de France.

Les termes «Société» et «émetteur» utilisés dans le présent document se réfèrent exclusivement à TOTAL S.A., société mère du Groupe.

© TOTAL S.A. avril 2008.

Présentation des activités

Histoire et évolution de TOTAL	p. 6	SECTEUR CHIMIE	p. 40
• Histoire et développement	p. 6	Chimie de Base	p. 41
• Stratégie	p. 6	• Pétrochimie	p. 41
		• Fertilisants	p. 42
SECTEUR AMONT	p. 7	Spécialités	p. 43
Exploration & Production	p. 9	• Transformation du caoutchouc	p. 43
• Exploration et développement	p. 9	• Résines	p. 43
• Réserves	p. 9	• Adhésifs	p. 43
• Production	p. 11	• Métallisation	p. 44
• Production par zone géographique	p. 12		
• Présentation des activités par zone géographique	p. 13	Investissements	p. 45
Participation dans les oléoducs et gazoducs	p. 25	• Principaux investissements réalisés au cours de la période 2005-2007	p. 45
Gaz & Énergies Nouvelles	p. 26	• Principaux investissements en cours	p. 45
• Gaz naturel	p. 26	• Principaux investissements envisagés	p. 45
• Gaz naturel liquéfié (GNL)	p. 27		
• Gaz de pétrole liquéfié (GPL)	p. 29	Organigramme	p. 46
• Électricité et cogénération	p. 29	• Place de la Société au sein du Groupe	p. 46
• Énergies renouvelables	p. 29	• Filiales de la Société	p. 46
• Charbon	p. 30		
• DME (DiMéthyl Ether)	p. 31	Propriétés immobilières, usines et équipements	p. 47
SECTEUR AVAL	p. 32		
Raffinage & Marketing	p. 33	Schéma d'organisation	p. 48
• Raffinage	p. 33		
• Marketing	p. 35		
Trading & Shipping	p. 38		
• Trading	p. 38		
• Shipping	p. 39		

2

Présentation des activités

Histoire et évolution de TOTAL

Histoire et évolution de TOTAL

Histoire et développement

TOTAL S.A., société anonyme de droit français créée en France le 28 mars 1924, forme aujourd'hui avec l'ensemble des sociétés du Groupe le quatrième groupe pétrolier intégré international coté dans le monde⁽¹⁾.

Présent dans plus de cent trente pays, TOTAL exerce ses activités dans tous les segments de l'industrie pétrolière : Amont (exploration, développement et production de pétrole et de gaz naturel, GNL) et Aval (raffinage, distribution, trading et transport maritime de pétrole brut et de produits pétroliers).

TOTAL exerce également ses activités dans la Chimie de Base (pétrochimie et fertilisants) et dans la Chimie de Spécialités dont les produits sont destinés à l'industrie ou à la grande consommation. En outre, TOTAL détient des participations dans les secteurs suivants : mines de charbon et production d'électricité. Par ailleurs, TOTAL détient une participation financière dans Sanofi-Aventis.

La Société a débuté ses activités Amont au Moyen-Orient en 1924. Elle s'est depuis développée et a étendu sa présence dans le monde entier. Début 1999, la Société a pris le contrôle de PetroFina S.A. (ci-après désignée « PetroFina » ou « Fina ») et, début 2000, celui d'Elf Aquitaine (ci-après désignée « Elf Aquitaine » ou « Elf »). Le Groupe détient 99,5% des actions Elf Aquitaine et, depuis début 2002, 100% des actions PetroFina.

La Société, qui avait pris le nom de TOTAL FINA S.A. entre juin 1999 et mars 2000, puis celui de TOTAL FINA ELF S.A., se dénomme désormais TOTAL S.A. depuis l'Assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2003.

Le siège social de la Société est situé 2, place de la Coupole, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France.

Son numéro de téléphone est le + 33 (0) 1 47 44 45 46 et l'adresse de son site Internet est www.total.com.

TOTAL S.A. est enregistrée en France, auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Nanterre, au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) sous le numéro 542 051 180.

Stratégie

La stratégie du Groupe, dont la mise en œuvre s'appuie sur le déploiement d'un modèle de croissance durable conjuguant l'acceptabilité de ses opérations et un programme soutenu d'investissements rentables, a pour objectifs :

- la croissance de ses activités d'exploration et production d'hydrocarbures, et le renforcement de sa position mondiale parmi les leaders sur les marchés du gaz naturel et du GNL ;
- l'adaptation progressive de l'offre énergétique en accompagnant la croissance des énergies nouvelles dans un contexte de prix élevés des hydrocarbures ;
- l'adaptation de son outil de raffinage à l'évolution des marchés et la consolidation de ses positions dans la distribution en Europe, tout en les accroissant sur les marchés du bassin méditerranéen, d'Afrique et d'Asie ;
- le développement de la pétrochimie, en particulier en Asie et au Moyen-Orient, tout en améliorant la compétitivité de ses opérations sur les marchés matures ;
- la poursuite d'efforts de recherche et développement intensifs pour développer des sources d'énergies « propres », contribuer à la modération de la demande en énergie et participer à la lutte contre le réchauffement climatique.

(1) Selon le critère de la capitalisation boursière (en dollar) au 31 décembre 2007.

Secteur Amont

Le secteur Amont de TOTAL englobe les activités Exploration & Production et Gaz & Énergies Nouvelles.

Le Groupe mène des activités d'exploration et de production dans plus de quarante pays et produit du pétrole et du gaz dans trente pays.

2,39 Mbep/j produits en 2007.

10,4 Gbep de réserves prouvées au 31 décembre 2007⁽¹⁾.

Investissements 2007 : **8,9 milliards d'euros**.

15 182 collaborateurs.

Données financières du secteur Amont

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires hors Groupe	19 706	20 782	20 888
Résultat opérationnel ajusté	19 514	20 307	18 421
Résultat opérationnel net ajusté	8 849	8 709	8 029

L'année 2007 a été marquée par la persistance de conditions de marché globalement favorables pour l'industrie pétrolière. Les prix du brut affichent, en moyenne, une hausse par rapport à 2006, portés par une demande robuste et par la hausse des coûts des projets.

Le résultat opérationnel net ajusté de l'Amont ressort à 8 849 millions d'euros contre 8 709 millions d'euros en 2006, soit une hausse de 2%.

Exprimé en dollars, le résultat opérationnel net ajusté de l'Amont en 2007 s'élève à 12,1 milliards de dollars soit une progression de 1,2 milliard de dollars par rapport à 2006. Cette progression s'explique par les effets positifs de l'environnement, à hauteur de 1,1 milliard de dollars, et de la croissance de la production d'hydrocarbures pour 0,85 milliard de dollars, partiellement compensés par les impacts de l'effort d'exploration accru pour -0,35 milliard de dollars et de la hausse des coûts de production pour environ -0,4 milliard de dollars.

Prix de vente liquides et gaz ^(a)	2007	2006	2005
Prix moyen de vente liquides (\$/b)	68,9	61,8	51,0
Prix moyen de vente gaz (\$/Mbtu)	5,40	5,91	4,77

(a) Filiales consolidées, hors marges fixes et buy back.

L'évolution du prix moyen de vente des liquides de TOTAL est en ligne avec celle du prix du Brent sur l'année 2007 par rapport à l'année 2006.

Le prix moyen de vente du gaz de TOTAL affiche une baisse due notamment à la faiblesse des prix *spot* au Royaume-Uni, ainsi qu'à l'impact de la montée en puissance, au deuxième semestre 2007, de Dolphin au Moyen-Orient.

(1) Sur la base du prix de fin d'année du Brent de 93,72 \$/b.

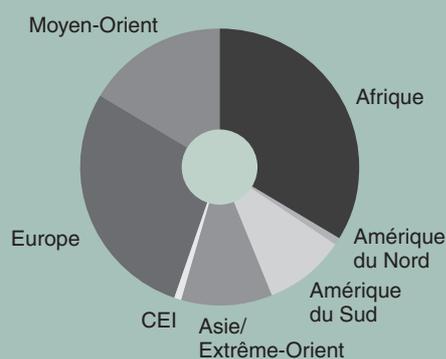
2

Présentation des activités

Secteur Amont

Productions

Productions d'hydrocarbures	2007	2006	2005
Productions combinées (kbep/j)	2 391	2 356	2 489
• Liquides (kb/j)	1 509	1 506	1 621
• Gaz (Mpc/j)	4 839	4 674	4 780

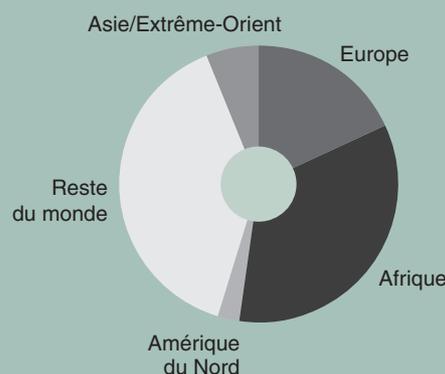


Sur l'ensemble de l'année 2007, la production d'hydrocarbures s'établit à 2 391 kbep/j contre 2 356 kbep/j en 2006, soit une hausse de 1,5% résultant des éléments suivants : +5% de croissance nette, liée principalement aux démarrages ou montées en puissance des nouveaux grands projets opérés tels que Dalia, Rosa et Dolphin, -0,5% lié aux conséquences de l'accident survenu en mai 2007 sur le champ de Nkossa au Congo, -2% liés à l'effet prix⁽¹⁾, aux réductions OPEP et aux arrêts de production dans la région du Delta au Nigeria en raison de problèmes d'insécurité, -1% lié aux variations de périmètre, essentiellement l'arrêt de la concession de Dubai.

(1) Impact des prix des hydrocarbures sur les droits à production.

Réserves

Réserves au 31 décembre	2007	2006	2005
Réserves d'hydrocarbures (Mbep)	10 449	11 120	11 106
• Liquides (Mb)	5 778	6 471	6 592
• Gaz (Gpc)	25 730	25 539	24 750



Les réserves prouvées d'hydrocarbures établies selon les règles de la *Securities and Exchange Commission* (SEC) s'élèvent à 10 449 Mbep au 31 décembre 2007. Au niveau actuel de production, la durée de vie des réserves ressort ainsi à près de 12 années.

Hors impact des variations de prix (hypothèse d'un prix du Brent stable à 58,93 \$/b⁽¹⁾) et hors acquisitions et cessions, le taux de renouvellement des réserves en 2007 ressort à 102% pour le Groupe (filiales consolidées et sociétés mises en équivalence).

Le taux de renouvellement des réserves⁽²⁾, établies selon les règles de la SEC (Brent à 93,72 \$/b) ressort à 78%, si l'on exclut les acquisitions et les cessions. Si l'on inclut les acquisitions et les cessions (essentiellement la cession de 16,7% de Sincor à PDVSA), il s'élève à 23%.

Fin 2007, TOTAL possède un portefeuille solide et diversifié de réserves prouvées et probables⁽³⁾ représentant 20 Gbep, soit plus de 20 ans de durée de vie au niveau de production moyen de 2007 et des ressources⁽⁴⁾ représentant plus de 40 ans de durée de vie.

(1) Niveau de fin décembre 2006.

(2) Variation des réserves hors productions : i.e. (révisions + découvertes, extensions + acquisitions - cessions) / productions de la période.

(3) En se limitant aux réserves prouvées et probables couvertes par des contrats d'exploration-production, sur des champs ayant déjà été forés et pour lesquels les études techniques mettent en évidence un développement économique dans un environnement de Brent à 60 \$/b, y compris la quote-part dans le permis de Joslyn développée par des techniques minières.

(4) Réserves prouvées et probables et quantités potentiellement récupérables des accumulations connues (Society of Petroleum Engineers - 03/07).

Exploration & Production

Exploration et développement

Dans l'Amont, TOTAL a pour ambition de maintenir une croissance des productions et une rentabilité au niveau des meilleurs de l'industrie sur le long terme.

TOTAL évalue ses opportunités d'exploration en fonction de différents facteurs géologiques, techniques, politiques et économiques (y compris les questions d'ordre fiscal et contractuel), ainsi que des prévisions d'évolution des prix du pétrole et du gaz. Les découvertes et les extensions de champs existants représentent 60% des 2 445 Mbep de réserves prouvées supplémentaires du secteur Amont pour les trois années 2005, 2006 et 2007 (hors prise en compte, sur la même période, de la production et des prises ou cessions d'intérêts dans des réserves en terre). Le solde (40%) représente les révisions.

Le programme d'exploration de TOTAL a été intense en 2007. Les investissements d'exploration des filiales consolidées du Groupe se sont élevés à 1 233 millions d'euros (y compris les coûts d'acquisition des permis non prouvés). Ces investissements d'exploration ont été réalisés principalement au Nigeria, en Angola, au Royaume-Uni, en Norvège, en Libye, au Congo, en Australie, au Venezuela, en Chine, en Indonésie, au Canada, au Brunei, en Algérie, aux États-Unis, en Mauritanie, au Yémen, au Kazakhstan, au Brésil, en Azerbaïdjan et en Thaïlande. En 2006, les investissements d'exploration s'étaient élevés à 1 214 millions d'euros (y compris les coûts d'acquisition des permis non prouvés et hors coût d'acquisition d'un intérêt dans le projet Ichthys LNG en Australie), réalisés notamment au Nigeria, au Royaume-Uni, en Angola, aux États-Unis, en Libye, au Venezuela, en Norvège, en Algérie, au Congo, au Kazakhstan, au Canada, en Indonésie, en Australie, en Argentine, au Cameroun, en Mauritanie, au Gabon, en Chine, en Azerbaïdjan et en Thaïlande. En 2005, les investissements d'exploration de TOTAL s'étaient élevés à 644 millions d'euros réalisés principalement au Nigeria, en Angola, au Royaume-Uni, en Norvège, au Congo, aux États-Unis, en Libye, en Algérie, en Argentine, au Kazakhstan, en Colombie, en Indonésie et aux Pays-Bas.

Les investissements de développement des filiales consolidées de l'Exploration & Production se sont élevés à 7 milliards d'euros en 2007. Les principaux investissements ont été réalisés en Angola, en Norvège, au Nigeria, au Kazakhstan, au Congo, au Royaume-Uni, en Indonésie, au Gabon, au Canada, au Qatar, au Venezuela et aux États-Unis. En 2006, les investissements de développement s'étaient élevés à 6 milliards d'euros (y compris l'acquisition d'un intérêt dans le projet Ichthys LNG en Australie), réalisés en particulier en Norvège, en Angola, au Nigeria, au Kazakhstan, en Indonésie, au Congo, au Yémen, au Qatar, au Royaume-Uni, au Canada, en Australie, aux États-Unis, au Venezuela, en Azerbaïdjan et au Gabon. En 2005, les investissements de développement s'étaient élevés à environ 5 milliards d'euros, réalisés principalement en Norvège, en Angola, au Nigeria, au Kazakhstan, en Indonésie, au Royaume-Uni, au Qatar, au Congo, en Azerbaïdjan, au Gabon, au Canada et au Yémen.

Réserves

Les définitions des réserves prouvées, prouvées développées et prouvées non développées de pétrole brut et de gaz naturel sont conformes à la norme 4-10 de la réglementation S-X de la SEC (*Securities and Exchange Commission*). Les réserves prouvées sont estimées au moyen de données géologiques et d'ingénierie qui permettent de déterminer avec une certitude raisonnable si la quantité de pétrole brut ou de gaz naturel située dans des réservoirs connus pourra être produite dans les conditions économiques et opérationnelles existantes.

Ce processus implique des jugements subjectifs qui font de l'évaluation des réserves un exercice sujet à révisions car la précision n'est pas absolue.

L'estimation des réserves prouvées est validée par le Groupe à travers un processus interne. Les évaluations des réserves sont, chaque année, établies par des ingénieurs gisement et géosciences expérimentés (assistés au siège par un groupe disposant de l'expertise nécessaire) avant revue et validation par la Direction.

Le processus d'enregistrement des réserves impose en particulier :

- une revue interne des évaluations techniques, permettant par ailleurs de s'assurer que les définitions et préconisations de la SEC sont respectées ;
- l'obtention, en préalable à la reconnaissance de réserves prouvées, d'un engagement du management sur le financement nécessaire au développement des réserves.

Les réserves de pétrole et de gaz naturel de TOTAL sont estimées une fois par an en tenant compte, entre autres choses, des niveaux de production, du comportement des champs, des réserves supplémentaires issues des nouvelles découvertes et acquisitions, des cessions et autres facteurs économiques. Sauf indications contraires, toute référence aux réserves prouvées, aux réserves prouvées développées, aux réserves prouvées non développées et à la production de TOTAL correspond à la part de l'ensemble du Groupe dans lesdites réserves ou ladite production. Les réserves prouvées mondiales de TOTAL incluent les réserves prouvées de ses filiales consolidées, ainsi que sa quote-part dans les réserves prouvées des sociétés mises en équivalence et de deux sociétés non consolidées. De plus amples informations concernant les réserves prouvées de TOTAL au 31 décembre 2007, 2006 et 2005, figurent dans le chapitre 10 « Annexe 2 : Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées) », aux pages 239 et suivantes.

La norme 4-10 de la réglementation S-X de la SEC requiert que l'estimation des réserves soit fondée sur les conditions économiques et opérationnelles existant en fin d'année. Les réserves à fin 2007 ont été calculées sur la base du prix au 31 décembre 2007, soit 93,72 dollars par baril de Brent.

2

Présentation des activités

Secteur Amont - Exploration & Production

Au 31 décembre 2007, les réserves prouvées de pétrole brut et de gaz naturel de TOTAL atteignaient 10 449 Mbep (dont 52% de réserves prouvées développées). Les liquides représentaient environ 55 % de ces réserves et le gaz naturel 45%. Ces réserves étaient principalement situées en Europe (Norvège, Royaume-Uni, Pays-Bas, Italie et France), en Afrique (Nigeria, Angola, Congo, Gabon, Libye, Algérie et Cameroun), en Extrême-Orient (Indonésie, Myanmar, Thaïlande, et Brunei), en Amérique du Nord (Canada et États-Unis), au Moyen-Orient (Qatar, Émirats arabes unis, Yémen, Oman, Iran et Syrie), en Amérique du Sud (Venezuela, Argentine, Bolivie, Trinité-et-Tobago et Colombie), ainsi que dans la CEI (Kazakhstan, Azerbaïdjan et Russie).

Au 31 décembre 2006, les réserves prouvées de pétrole brut et de gaz naturel de TOTAL atteignaient 11 120 Mbep (dont 50% de réserves prouvées développées). Les liquides représentaient environ 58% de ces réserves et le gaz naturel 42%. Ces réserves étaient principalement situées en Europe (Norvège, Royaume-Uni, Pays-Bas, Italie et France), en Afrique (Nigeria, Angola, Congo, Gabon, Libye, Algérie et Cameroun), en Extrême-Orient (Indonésie, Myanmar, Thaïlande, et Brunei), en Amérique du Nord (Canada et États-Unis), au Moyen-Orient (Qatar, Émirats arabes unis, Yémen, Oman, Iran et Syrie), en Amérique du Sud (Venezuela, Argentine, Bolivie, Trinité-et-Tobago et Colombie), ainsi que dans la CEI (Kazakhstan, Azerbaïdjan et Russie).

Au 31 décembre 2005, les réserves prouvées de pétrole brut et de gaz naturel de TOTAL atteignaient 11 106 Mbep (dont 50% de réserves prouvées développées). Les liquides représentaient environ 59% de ces réserves et le gaz naturel 41%. Ces réserves étaient principalement situées en Europe (Norvège, Royaume-Uni, Pays-Bas, Italie et France), en Afrique (Nigeria, Angola, Congo, Gabon, Libye, Algérie et Cameroun), en Extrême-Orient (Indonésie, Myanmar, Thaïlande et Brunei), en Amérique du Nord (Canada et États-Unis), au Moyen-Orient (Émirats arabes unis, Qatar, Yémen, Oman, Iran et Syrie), en Amérique du Sud (Venezuela, Argentine, Bolivie, Trinité-et-Tobago et Colombie), ainsi que dans la CEI (Kazakhstan, Azerbaïdjan et Russie).

Le tableau suivant présente le niveau des réserves prouvées (développées et non développées) de TOTAL à travers le monde aux dates indiquées :

Réserves prouvées de TOTAL ^{(a)(b)}	Liquides (Mb)	Gaz naturel (Gpc)	Ensemble (Mbep)
31 décembre 2005	6 592	24 750	11 106
Variation depuis le 31 décembre 2004	(5,9%)	8,6%	(0,4%)
31 décembre 2006	6 471	25 539	11 120
Variation depuis le 31 décembre 2005	(1,8%)	3,2%	0,1%
31 décembre 2007	5 778	25 730	10 449
Variation depuis le 31 décembre 2006	(10,7%)	0,7%	(6,0%)

(a) Incluent la quote-part de TOTAL dans les réserves prouvées des sociétés mises en équivalence et de deux sociétés non consolidées. Voir le chapitre 10 « Annexe 2 – Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées) » aux pages 239 et suivantes.

(b) Les réserves prouvées au 31 décembre 2007 sont calculées sur la base d'un prix du Brent de 93,72 \$/b, les réserves prouvées au 31 décembre 2006 sont calculées sur la base d'un prix du Brent de 58,93 \$/b et les réserves prouvées au 31 décembre 2005 sont calculées sur la base d'un prix du Brent de 58,21 \$/b en application de la norme 4-10 de la réglementation S-X de la SEC.

Les réserves prouvées correspondent aux quantités estimées revenant à TOTAL au titre de contrats de concession, de partage de production ou de buy back. Ces estimations varient en fonction des prix des hydrocarbures.

Sensibilité des réserves au prix des hydrocarbures

Une hausse du prix de fin d'année entraîne une baisse non proportionnelle des réserves associées aux contrats de partage de production et de buy back (représentant près de 30% des réserves de TOTAL à fin 2007). En effet, TOTAL dispose, en vertu de ces contrats, d'une partie de la production dont la vente doit permettre le remboursement de ses dépenses. Plus les prix sont élevés, plus le nombre de barils nécessaire au remboursement d'un même coût est faible. Par ailleurs, la quantité de barils récupérable au titre de ces contrats peut aussi varier en fonction de critères tels que la production cumulée, le taux de retour sur investissements ou le ratio revenus sur dépenses cumulées. Cette baisse est en partie compensée par un allongement de la durée d'exploitation économique des champs. Toutefois, l'effet de cet allongement est généralement inférieur à celui de la baisse des réserves associées aux contrats de partage de production ou de buy back. Pour cette raison, une hausse des prix de fin d'année se traduit globalement par une baisse des réserves de TOTAL.

L'estimation des réserves qui aurait été calculée selon le même périmètre en application de la norme 4-10 de la réglementation S-X de la SEC, si le prix du Brent du 31 décembre 2007 avait été de 58,93 \$/b (correspondant au prix de fin d'année 2006), ressort à 10 674 Mbep.

Production

La production moyenne par jour de liquides et de gaz naturel a été de 2 391 kbep/j en 2007, contre 2 356 kbep/j en 2006, soit une hausse de 1,5% due aux éléments suivants :

- -2% liés à l'effet prix, aux réductions OPEP et aux arrêts de production dans la région du Delta au Nigeria en raison de problèmes d'insécurité ;
- -1% lié aux effets de périmètre essentiellement l'arrêt de la concession de Dubai ;
- -0,5% lié aux conséquences de l'accident survenu en mai 2007 sur le champ de N'Kossa au Congo ;
- hors ces éléments, la croissance nette est de +5% liée principalement aux démarrages ou montées en puissance des nouveaux grands projets opérés tels que Dalia, Rosa et Dolphin.

La production en 2005 s'était établie à 2 489 kbep/j. Les liquides ont représenté environ 63% et le gaz naturel 37% de la production globale de TOTAL en 2007 (en équivalent pétrole).

Le tableau de la page suivante présente la production journalière moyenne de pétrole brut et de gaz naturel revenant à TOTAL par zone géographique et pour chacun des trois derniers exercices.

À l'instar de ses homologues du secteur, TOTAL ne détient souvent qu'une participation dans les champs, le solde étant détenu par d'autres partenaires (parmi lesquels peuvent figurer d'autres

compagnies pétrolières internationales, des compagnies pétrolières d'État ou des organismes publics). TOTAL intervient fréquemment en qualité d'opérateur, c'est-à-dire en tant que responsable technique de la production sur les champs dans lesquels il détient une participation. Une description des principaux champs producteurs du secteur Amont, figure dans les tableaux « Présentation des activités par zone géographique » (pages 13 à 24).

L'activité Trading & Shipping du secteur Aval a commercialisé en 2007, comme en 2006 et 2005, la quasi totalité de la production de pétrole brut du secteur Amont (voir tableau « Ressources et débouchés de pétrole brut » page 38).

La production de gaz naturel de TOTAL est majoritairement vendue dans le cadre de contrats à long terme. Toutefois, sa production nord-américaine est pour l'essentiel vendue sur des marchés *spot* ainsi qu'une partie de sa production britannique, norvégienne et argentine. Les contrats à long terme dans le cadre desquels TOTAL vend sa production de gaz naturel et de GNL prévoient généralement un prix lié, entre autres facteurs, aux prix moyens du pétrole brut et d'autres produits pétroliers ainsi que, dans certains cas, à l'indice du coût de la vie. Bien que le prix du GNL ait tendance à fluctuer dans le sillage de celui du pétrole brut, il s'écoule un certain laps de temps avant que les variations des prix du pétrole brut ne se fassent sentir au niveau des prix du gaz naturel. Du fait de la corrélation entre le prix contractuel du gaz naturel et les prix du pétrole brut, les prix contractuels ne sont généralement pas affectés par les fluctuations à court terme du prix du gaz naturel *spot* (voir « Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées) », pages 239 à 250).

2

Présentation des activités

Secteur Amont - Exploration & Production

Production par zone géographique

Filiales consolidées	2007			2006			2005		
	Liquides Kb/j	Gaz naturel Mpc/j	Total Kbep/j	Liquides Kb/j	Gaz naturel Mpc/j	Total Kbep/j	Liquides Kb/j	Gaz naturel Mpc/j	Total Kbep/j
Afrique	658	636	783	603	479	694	672	418	751
Algérie	32	136	58	35	129	59	38	141	64
Angola	198	29	203	108	24	112	144	23	148
Cameroun	13	2	14	13	2	13	12	2	12
Congo	74	17	77	93	22	97	91	20	95
Gabon	78	29	83	82	27	87	94	26	98
Libye	87	-	87	84	-	84	84	-	84
Nigeria	176	423	261	188	275	242	209	206	250
Amérique du Nord	14	34	20	7	47	16	9	174	41
Canada	2	-	2	1	-	1	< 1	-	< 1
États-Unis	12	34	18	6	47	15	9	174	41
Amérique du Sud	118	618	230	119	598	226	143	586	247
Argentine	14	365	80	11	375	78	11	351	74
Bolivie	3	131	28	3	97	21	3	97	21
Colombie	10	46	19	13	43	22	19	38	26
Trinité-et-Tobago	9	2	9	9	2	9	12	2	13
Venezuela	82	74	94	83	81	96	98	98	113
Asie/Extrême-Orient	28	1 287	252	29	1 282	253	29	1 254	248
Brunei	2	60	14	3	65	15	3	54	13
Indonésie	20	882	180	20	891	182	20	890	182
Myanmar	-	136	17	-	121	15	-	109	13
Thaïlande	6	209	41	6	205	41	6	201	40
CEI	10	46	19	7	2	8	8	2	9
Azerbaïdjan	3	44	11	< 1	< 1	< 1	-	-	-
Russie	7	2	8	7	2	8	8	2	9
Europe	335	1 846	674	365	1 970	728	390	2 063	770
France	6	115	27	6	124	30	7	117	29
Pays-Bas	1	252	45	1	247	44	1	283	51
Norvège	211	685	338	237	726	372	247	734	383
Royaume-Uni	117	794	264	121	873	282	135	929	307
Moyen-Orient	83	91	99	88	11	90	98	28	103
Émirats arabes unis	11	10	13	14	6	15	14	7	16
Iran	15	-	15	20	-	20	23	-	23
Qatar	33	79	47	29	3	29	31	3	31
Syrie	15	2	15	16	2	17	22	18	25
Yémen	9	-	9	9	-	9	8	-	8
Production totale cumulée	1 246	4 558	2 077	1 218	4 389	2 015	1 349	4 525	2 169
Filiales mise en équivalence et non consolidées									
Afrique ^(a)	23	4	23	25	4	25	24	4	25
Moyen-Orient ^(b)	240	277	291	263	281	316	248	251	295
Total filiales mise en équivalence et non consolidées	263	281	314	288	285	341	272	255	320
Production mondiale	1 509	4 839	2 391	1 506	4 674	2 356	1 621	4 780	2 489

(a) Il s'agit essentiellement de la quote-part de TOTAL des productions de CEPSPA en Algérie.

(b) Il s'agit essentiellement de la quote-part de TOTAL dans la production de concessions aux Émirats arabes unis.

Présentation des activités par zone géographique

Le tableau ci-dessous résume l'activité de TOTAL sur ses principaux champs producteurs par zone géographique en précisant l'année de début d'activité dans le pays, la participation du Groupe, l'activité d'opérateur et la nature de la production.

Principaux champs producteurs au 31 décembre 2007 ^(a)				
	Début de l'activité dans le pays	Principaux champs opérés par le Groupe en production (Part Groupe en %)	Principaux champs non opérés par le Groupe en production (Part Groupe en %)	Liquides (L) ou Gaz (G)
Afrique				
Algérie	1952		Hamra (100,00%) Ourhoud (19,41%) ^(b) RKF (48,83%) ^(b) Tin Fouye Tabankort (35,00%)	L L L L, G
Angola	1953	Blocs 3-85, 3-91 (50,00%) Girassol, Jasmim, Dalia, Rosa (bloc 17) (40,00%)	Cabinda (bloc 0) (10,00%) Kuito, BBLT (bloc 14) (20,00%)	L L L L
Cameroun	1951	Bavo-Asoma (25,50%) Boa Bakassi (25,50%) Ekundu Marine (25,50%) Kita Edem (25,50%) Kole Marine (25,50%) Bakingili (25,50%)	Mokoko - Abana (10,00%) Mondoni (25,00%)	L L L L L L L L
Congo	1928	Nkossa (53,50%) Sendji (55,25%) Nsoko (53,50%) Tchendo (65,00%) Tchibeli-Litanzi-Loussima (65,00%) Tchibouela (65,00%) Yanga (55,25%)	Loango (50,00%) Zatchi (35,00%)	L L L L L L L L L
Gabon	1928	Atora (40,00%) Baudroie Nord (50,00%) Gonelle (100,00%) Avocette (57,50%) Anguille (100,00%) Torpille (100,00%)	Rabi Kounga (47,50%)	L L L L L L L
Libye	1959	Al Jurf (37,50%) Mabruk (75,00%)	El Sharara (7,50%) NC 186 (9,60%)	L L L L
Nigeria	1962	OML 58 (40,00%) OML 99 Amenam-Kpono (30,40%) OML 100 (40,00%) OML 102 (40,00%)	OML102 - Ekanga (40,00%) Shell Petroleum Development Company (SPDC 10,00%) Bonga (12,50%)	L, G L, G L L L, G L, G

2

Présentation des activités

Secteur Amont - Exploration & Production

	Début de l'activité dans le pays	Principaux champs opérés par le Groupe en production (Part Groupe en %)	Principaux champs non opérés par le Groupe en production (Part Groupe en %)	Liquides (L) ou Gaz (G)
Amérique du Nord				
Canada	1999	Joslyn (74,00%) ^(a)	Surmont (50,00%)	L L
États-Unis	1957	Matterhorn (100,00%) Virgo (64,00%)		L, G G
Amérique du Sud				
Argentine	1978	Aguada Pichana (27,27%) Cañadon Alfa Complex (37,50%) Aries (37,50%) Carina (37,50%) Hidra (37,50%) San Roque (24,71%)		L, G L, G L, G L, G L L, G
Bolivie	1995		San Alberto (15,00%) San Antonio (15,00%)	L, G L, G
Colombie	1973		Cupiagua (19,00%) Cusiana (19,00%)	L, G L, G
Trinité-et-Tobago	1996		Angostura (30,00%)	L
Venezuela	1980		Zuata (Sincor) (47,00%) ^(a) Yucal Placer (69,50%)	L G
Asie/Extrême-Orient				
Brunei	1986	Maharaja Lela Jamalulalam (37,50%)		L, G
Indonésie	1968	Bekapai (50,00%) Handil (50,00%) Peciko (50,00%) Tambora-Tunu (50,00%) Sisi-Nubi (47,90%)	Badak (1,05%) Nilam (9,29%) Nilam (10,58%)	L, G L, G L, G L, G L, G G L
Myanmar	1992	Yadana (31,24%)		G
Thaïlande	1990		Bongkot (33,33%)	L, G
CEI				
Azerbaïdjan	1996		Shah Deniz (10,00%)	L, G
Russie	1989	Kharyaga (50,00%)		L

2

Présentation des activités

Secteur Amont - Exploration & Production

Moyen-Orient	Début de l'activité dans le pays	Principaux champs opérés par le Groupe en production (Part Groupe en %)	Principaux champs non opérés par le Groupe en production (Part Groupe en %)	Liquides (L) ou Gaz (G)
Oman	1937		Divers champs onshore (bloc 6) (4,00%) ^(a) Champ de Mukhaizna (bloc 53) (2,00%) ^(k)	L L
Émirats arabes unis	1939	Abu Dhabi -Abu Al Bu Khoosh (75,00%)	Abu Dhabi offshore (13,33%) ^(f) Abu Dhabi onshore (9,50%) ^(g)	L L
Iran	1954	Dorood (55,00%) ^(h)	South Pars 2 & 3 (40,00%) ⁽ⁱ⁾	L L, G
Qatar	1936	Al Khalij (100,00%)	Dolphin (24,50%) North Field - NFB (20,00%)	L G L, G
Syrie	1988	Jafra/Qahar (100,00%) ^(j)		L
Yémen	1987	Kharir/Atuf (bloc 10) (28,57%)	Al Nasr (bloc 5) (15,00%)	L L

(a) La participation financière du Groupe dans l'entité locale est d'environ 100% dans tous les cas, sauf concernant Total Gabon (57,96%), Total E & P Cameroun (75,80%) et certaines entités en Algérie, à Abu Dhabi, en Oman et au Royaume-Uni (voir notes b à l ci-dessous).

(b) TOTAL détient une participation indirecte de 19,38% dans le champ de Ourhoud et de 48,83% dans le champ de RKF via CEPSA (société mise en équivalence).

(c) Après cession de 10% à INPEX.

(d) Désormais PetroCedeño (30,32%) suite au processus de migration en entreprise mixte initié en 2007 et achevé en février 2008.

(e) TOTAL détient une participation indirecte de 35,8% dans le champ d'Elgin-Franklin via EFOG.

(f) Participation de 13,33% via ADMA (société mise en équivalence). TOTAL est également associé à l'operating de Abu Dhabi Marine Operating Company.

(g) Participation de 9,50% via ADPC (société mise en équivalence). TOTAL est également associé à l'operating de Abu Dhabi Company For Onshore Oil Operation.

(h) TOTAL est opérateur sur le développement du champ de Dorood et détient une participation de 55,00% dans le consortium étranger.

(i) TOTAL a transféré les opérations à la NIOC (National Iranian Oil Company) pour les phases 2 & 3 du champ de South Pars. Le Groupe a une participation de 40,00% dans le consortium étranger.

(j) TOTAL détient une participation directe de 4,00% dans Petroleum Development Oman LLC, opérateur du bloc 6 dans lequel TOTAL détient une participation indirecte de 4,00% via Pohol (société mise en équivalence). Le Groupe détient également une participation de 5,54% dans l'usine GNL d'Oman LNG (trains 1 et 2), et une participation indirecte de 2,04% via O LNG dans Qalhat LNG (train 3).

(k) TOTAL détient une participation directe de 2,00% dans le bloc 53.

(l) Opéré par la société DEZPC détenue à 50,00% par TOTAL et 50,00% par SPC.

Afrique

L'Afrique, où TOTAL est présent depuis 1928, constitue l'un des principaux pôles de croissance de la production du Groupe. Ses activités d'exploration et de production sont essentiellement situées dans les pays du golfe de Guinée en particulier en Angola et au Nigeria et en Afrique du Nord.

En 2007, la production de TOTAL en Afrique s'est établie à 806 kbep/j (y compris sa quote-part dans la production des sociétés mises en équivalence), représentant près de 34% de sa production totale, contre 720 kbep/j en 2006 et 776 kbep/j en 2005. Le Groupe se place ainsi au niveau des premiers producteurs parmi les sociétés internationales opérant dans la région.

Depuis fin 2006, TOTAL a mis en production les champs de Dalia et Rosa et a lancé le développement de Pazflor en Angola. Par ailleurs, TOTAL a lancé les développements de Ofon II et Usan au Nigeria.

En **Angola**, la production du Groupe s'est établie à 205 kbep/j, contre 117 kbep/j en 2006 et 152 kbep/j en 2005. La production provient essentiellement des blocs 17, 0 et 14. Les années 2005, 2006 et 2007 ont été marquées par de nombreuses découvertes, en particulier sur les blocs 14, 31 et 32.

- Le bloc 17 (40%, opérateur), principal actif du Groupe en Angola, situé en *offshore* profond est composé de quatre pôles majeurs : Girassol, Dalia, Pazflor et CLOV (articulé autour des découvertes de Cravo, Lirio, Orquidea et Violeta).

Sur le pôle de Girassol, la production moyenne en 100% des champs de Girassol, Jasmim et Rosa s'est élevée à près de 260 kb/j en 2007. Le champ de Rosa, entré en production en juin 2007, devrait permettre de prolonger le plateau de production du FPSO (unité flottante de traitement, de stockage et d'expédition) de Girassol jusqu'au début de la prochaine décennie.

Sur le second pôle, le champ de Dalia, démarré en décembre 2006, a désormais atteint son plateau de production à 240 kb/j, avec une production moyenne proche de 210 kb/j en 2007. Ce développement, initié en 2003, repose sur un concept de puits sous-marins reliés à un nouveau FPSO.

Le développement du troisième pôle, Pazflor, composé des champs de Perpetua, Zinia, Hortensia et Acacia a été approuvé fin 2007. Ce projet prévoit un développement avec FPSO d'une capacité de production de 200 kb/j. L'entrée en production est prévue en 2011.

Enfin, le succès du puits d'appréciation Orquidea-2 permet d'étudier le développement des champs de Cravo, Lirio, Orquidea et Violeta qui conduirait à l'implantation d'un quatrième FPSO (CLOV). Des études de pré-développement de ce pôle se sont poursuivies en 2007 et des études d'ingénierie ont été lancées début 2008.

- Sur le bloc 14 (20%), le développement du projet Benguela-Belize-Lobito-Tomboco (BBLT) s'est poursuivi après la mise en production de la plate-forme en janvier 2006. La production a augmenté en 2007 de manière significative avec la montée en puissance de BBLT. Cette croissance devrait se poursuivre avec le démarrage de Tombua Landana prévu en 2009 dont le développement est en cours.
- Sur le bloc 32 (30%, opérateur), situé en *offshore* très profond, après les huit découvertes réalisées entre 2003 et 2006, les forages positifs de Louro, Cominhos, Colorau et Alho ont confirmé le potentiel pétrolier du bloc. Les études conceptuelles de développement se poursuivent pour établir la faisabilité de la mise en œuvre d'une première zone de développement dans la partie sud-est du bloc.

Les années 2005 à 2007 ont également été marquées par des acquisitions et des cessions de domaine minier. En 2007, TOTAL est notamment entré sur les blocs 17/06 (30%, opérateur) et 15/06 (15%), et a cédé ses participations dans le bloc 2/85 (27,5%) et dans la société Fina Petroleos de Angola (55,6%).

Concernant les activités du Groupe dans le gaz naturel liquéfié (GNL), le projet Angola LNG (13,6%), dont l'objet est de valoriser les réserves de gaz en Angola, a été approuvé par l'État angolais et les partenaires en décembre 2007. Ce projet prévoit la construction d'une usine de liquéfaction à proximité de Soyo. La production devrait démarrer en 2012.

Au **Congo**, la part de production revenant au Groupe s'est élevée à 77 kb/j en 2007, contre 97 kb/j en 2006 et 95 kb/j en 2005. TOTAL est le premier opérateur du pays.

- Le projet Moho Bilondo (53,5%, opérateur) est en phase de développement pour une mise en production prévue dans le courant du deuxième trimestre 2008. En plateau, la production en 100% devrait s'élever à 90 kb/j. Sur ce permis, les deux puits de Moho Marine Nord 1 et 2 ont donné lieu, en 2007, à des découvertes. Un puits d'appréciation devrait être foré en 2008.
- Plusieurs succès d'exploration ont été réalisés en 2007, sur le permis Mer Très Profonde Sud (40%, opérateur). Les deux nouvelles découvertes Cassiopée Est Marine 1 et Persée Nord Est Marine 1, réalisées à la suite de trois découvertes significatives entre 2000 et 2006, permettent d'envisager un nouveau pôle de développement.
- L'année 2007 a été marquée par l'accident survenu le 10 mai sur un flexible du champ de Nkossa où il a été déploré le décès de deux personnes employées par la société de forage. Après un arrêt complet, la production a repris le 1^{er} août 2007 à une moyenne de 22 kb/j. Le 15 novembre 2007, après la pose d'un nouveau flexible, la production a repris et atteint environ 45 kb/j. Le redémarrage de la production à pleine capacité, à environ 60 kb/j, devrait être possible après la pose du deuxième flexible attendue pour le troisième trimestre 2008.

2

Présentation des activités

Secteur Amont - Exploration & Production

Total Gabon⁽¹⁾ est l'une des plus anciennes filiales du Groupe en Afrique subsaharienne. Au **Gabon**, la part de production revenant au Groupe en 2007 s'est élevée à 83 kbep/j, contre 87 kbep/j en 2006 et 98 kbep/j en 2005. Cette baisse est due au déclin naturel des champs matures.

- L'année 2007 a été marquée par le renouvellement pour vingt-cinq ans de la Convention d'établissement entre Total Gabon et l'État gabonais. Cette convention encourage l'exploration et les projets de développement.
- En outre, Total Gabon a démarré en 2007 la première phase de développement complémentaire du champ d'Anguille, en production depuis 1966.

En **Libye**, la production du Groupe s'est élevée à 87 kb/j, en légère hausse par rapport à 2005 et 2006.

- Sur le champ de Mabruk (75%, opérateur), les nouvelles installations de production ont été mises en service en 2007. En outre, les opérations de forage ont confirmé les possibilités de développement des zones plus profondes de Dahra et de Garian.
- Sur le bloc C 137 (75%⁽²⁾, opérateur), les forages de puits sur le champ d'Al Jurf se sont poursuivis afin de maintenir le plateau de production à 40 kbep/j.
- Sur le bloc NC 186, à la suite des trois découvertes, I, J et K, réalisées en 2005 et 2006, les développements se sont poursuivis, notamment celui de la structure I, approuvé en août 2007. Les structures B et H avaient été mises en production fin 2006.
- Sur le bloc NC 115 (30%⁽²⁾), les travaux de développement se sont également poursuivis sur le champ d'El Sharara. Suite à l'accord obtenu en août 2007, la structure R, prolongement de la structure I du bloc NC 186, devrait être développée conjointement avec celle-ci.
- Dans le bassin de Murzuk, le permis couvrant une partie du bloc NC 191 (100%, opérateur) a été prolongé de deux années pour évaluer la découverte réalisée en 2006.

Au **Nigeria**, la production du Groupe s'est établie à 261 kbep/j, contre 242 kbep/j en 2006 et 250 kbep/j en 2005. TOTAL, établi au Nigeria depuis 1962 opère sept permis de production (OML) sur les quarante-sept auxquels il participe et deux permis d'exploration (OPL) sur cinq.

- TOTAL détient 15% de l'usine de liquéfaction Nigeria LNG Ltd, située sur l'île de Bonny. Le sixième train de liquéfaction de cette usine a été mis en service en 2007. Les études lancées en juillet 2005 concernant un projet de septième train d'une capacité de 8,5 millions de tonnes, se sont poursuivies en 2007.
- En 2007, le Groupe a poursuivi activement le plan d'approvisionnement en gaz du projet Brass LNG (17%) qui

comprend la construction de deux trains d'une capacité de 5 Mt/an chacun. Les études d'*engineering* (FEED) de l'usine sont en cours d'exécution.

- Avec sa prise de participation dans le permis *offshore* OML 136 (40%), sur lequel le gisement de Toju a été découvert, TOTAL a confirmé en 2007 sa volonté d'assurer l'approvisionnement des projets GNL auxquels il participe et plus généralement sa présence dans la chaîne gazière. Sur ce permis, le Groupe envisage pour 2008 la finalisation de l'appréciation de Toju et le démarrage de l'appréciation de la découverte d'Akarino. TOTAL a poursuivi également activement en 2007 les études du développement du champ de gaz d'Ima sur les OML 112/117 (40%).
- Dans le cadre de l'association entre NNPC (Nigerian National Petroleum Corporation) et TOTAL, le Groupe a annoncé en 2007 le lancement du projet Ofon II sur le permis OML 102 qui devrait apporter une production additionnelle de 70 kbep/j en 100%. Le démarrage de cette nouvelle phase est prévu pour 2010.
- TOTAL poursuit activement les travaux de valorisation de ses découvertes en *offshore* profond, notamment le développement du champ d'Akpo sur l'OML 130 (24%, opérateur). Les contrats d'ingénierie et de construction relatifs à ce projet, signés en 2005, sont en cours d'exécution avec un objectif de production en 100% de 225 kbep/j au plateau. Le démarrage de la production du projet Akpo est prévu pour l'hiver 2008-2009. TOTAL a également lancé le projet Usan (OML 138, 20%, opérateur) en février 2008.
- En 2007, l'appréciation positive du champ d'Egina (OML 130, 24%), situé dans l'*offshore* profond, permet d'envisager un nouveau pôle de développement.
- Dans le cadre de sa stratégie régionale, TOTAL a finalisé en 2007 la prise de participation dans le permis OPL 247 (36%), ainsi que dans le permis OPL 257 (40%) début 2008 ; ces deux permis jouxtent la zone du « *Triangular Bulge* » - OPL 221, 223, OML 138 et OML 139 – qui ont fait l'objet d'une campagne de sismique dont les résultats sont en cours d'évaluation.

Le contexte d'insécurité dans la région du delta du Niger a conduit l'association Shell Petroleum Development Company (SPDC), dans laquelle TOTAL détient une participation de 10%, à arrêter progressivement à partir du premier trimestre 2006 les productions sur certaines installations qui étaient devenues la cible d'attaques. Un redémarrage progressif de ces installations est en cours depuis août 2007 et devrait se poursuivre en 2008.

TOTAL est présent en **Algérie** avec une production de 79 kbep/j pour l'année 2007, contre 80 kbep/j en 2006 et 85 kbep/j en 2005.

Au **Cameroun**, TOTAL, producteur depuis 1951, opère 60 kbep/j, soit près de 70% de la production du pays. En 2007, la production du Groupe s'est élevée à 14 kb/j contre 13 kb/j en 2006 et 12 kb/j

(1) Total Gabon est une société de droit gabonais dont les actions, cotées sur Euronext Paris, sont détenues par TOTAL (58%), la République Gabonaise (25%) et le public (17%).

(2) Participation dans le consortium étranger.

en 2005 grâce à la mise en production de nouvelles découvertes qui compensent le déclin naturel des champs matures.

Le Groupe est également présent dans l'exploration en **Mauritanie** et a vu ses droits confirmés sur un permis d'exploration au **sud** du **Soudan** sans que toutefois des activités aient été entreprises dans ce pays (voir Chapitre 4 « Facteurs de risques »).

Amérique du Nord

TOTAL est présent en Amérique du Nord depuis 1957 avec une production s'établissant à 20 kbep/j en 2007, contre 16 kbep/j en 2006 et 41 kbep/j en 2005. La forte baisse en 2005 et 2006 a été principalement due aux arrêts de production liés au passage des ouragans dans le golfe du Mexique et aux cessions d'actifs matures réalisées en 2006. Dans cette zone, la stratégie du Groupe consiste à renforcer sa présence sur les permis *offshore* profond du golfe du Mexique et dans les sables bitumineux au Canada.

Au **Canada**, le Groupe est présent dans le domaine des sables bitumineux en Athabasca (Alberta) à travers sa participation dans les permis Surmont (50%) et Joslyn (74%, après cession de 10% en 2007 à INPEX, TOTAL opérateur). TOTAL était entré en 2005 dans le permis Joslyn en acquérant 83% de la société Deer Creek Energy Ltd qui détenait alors une participation de 84% dans ce permis. Le Groupe a acquis les 17% restants de la société Deer Creek Energy Ltd par une procédure d'offre publique de retrait. En 2007, TOTAL a produit dans ce pays 2 kbep/j.

- Sur le permis Surmont, TOTAL participe depuis 1999 à un projet pilote d'extraction de bitume par récupération thermique avec injection de vapeur (*Steam Assisted Gravity Drainage - SAGD*), dont les activités d'ingénierie et de construction se sont achevées en juin 2007 pour un démarrage progressif de l'injection vapeur sur les vingt premières paires de puits. La production SAGD est intervenue en octobre 2007 pour la première paire de puits et la production commerciale a démarré en novembre 2007. Par ailleurs, le Groupe avait acquis en 2005, 50% des permis OSL 001 et OSL 006. Ces permis, adjacents à Surmont, sont intégrés au projet. Sur la période 2005-2007, le Groupe a également acquis plusieurs permis au nord et à l'ouest du permis de Surmont.
- Le permis Joslyn, situé à environ 140 km au nord de Surmont, devrait être pour l'essentiel exploité par techniques minières. La première phase, en SAGD, a été mise en production en novembre 2006 et les phases additionnelles devraient être décidées en 2009 pour Joslyn North Mine et en 2014 pour Joslyn South Mine.
- Parallèlement à ces développements, TOTAL a réalisé en 2006 des études qui ont conclu au choix d'un *upgrader* à Edmonton, de technologie *delayed coker* et d'une capacité de 245 kb/j environ. Sa construction est prévue en deux phases pour suivre la montée en production de bitume de la mine de Joslyn. La phase d'étude préliminaire du projet a démarré en avril 2007. Une annonce publique du projet a été faite le 7 mai 2007 et le dossier d'autorisation ERCB (*Energy Resources Conservation Board*) a été déposé le 14 décembre 2007. La décision définitive de la mise en œuvre de ce projet ne devrait intervenir qu'à l'issue des études de *basic engineering* en 2009.

Aux **États-Unis**, l'activité du Groupe au cours de la période 2005-2007 a principalement été marquée par un réaménagement de ses actifs industriels, la cession de ses actifs matures et l'acquisition de domaine minier, notamment dans l'*offshore* profond du golfe du Mexique. En 2007, la production du Groupe s'est élevée à 18 kbep/j contre 15 kbep/j en 2006 et 41 kbep/j en 2005.

- En 2005, le Groupe a acquis une participation de 17% sur le champ de Tahiti situé dans l'*offshore* profond du golfe du Mexique, dont la mise en production est attendue en 2009, contre l'échange de quatre champs matures *onshore* situés au sud du Texas.
- En août 2006, TOTAL avait porté sa participation de 15% à 33,33% dans le projet *offshore* Chinook, pour lequel le Groupe s'est engagé en septembre 2007 sur la première phase du développement avec un test de production prévu pour 2010.
- En avril 2007, TOTAL a acquis trente-deux blocs d'exploration en Alaska et douze blocs d'exploration en *offshore* profond dans le golfe du Mexique.
- En mars 2008, TOTAL a acquis en Alaska une participation de 30% dans plusieurs blocs d'exploration à terre dénommés « White Hills ». Ces blocs sont situés à 40 kilomètres au sud ouest de Prudhoe Bay.
- Au cours de la période 2005-2007, le Groupe a cédé plusieurs de ses actifs, notamment ses intérêts dans les deux champs matures de Bethany et Maben, situés respectivement au Texas et au Mississippi, ainsi que ses participations dans les gisements de Camden Hills et d'Aconagua et dans le gazoduc Canyon Express dans le golfe du Mexique.

Au **Mexique** TOTAL réalise diverses études en collaboration avec la société nationale PEMEX, dans le cadre d'un accord de coopération technique signé en 2003.

Amérique du Sud

La production de TOTAL en Amérique du Sud s'est élevée à 230 kbep/j en 2007, contre 226 kbep/j en 2006 et 247 kbep/j en 2005, représentant près de 10% de sa production totale. Au Venezuela, le processus de conversion du projet Sincor en l'entreprise mixte PetroCedeño, dans laquelle TOTAL détient désormais 30,323%, s'est achevé en février 2008. En Bolivie, suite au décret de nationalisation des hydrocarbures du 1^{er} mai 2006, TOTAL a été conduit à renégocier les contrats sur les actifs où il est présent ; les nouveaux contrats d'exploration et production signés avec l'État bolivien sont entrés en vigueur le 2 mai 2007. En outre, la participation du Groupe sur le bloc XX West (opérateur) a été portée à 75% en 2006. Enfin, au Chili, TOTAL a obtenu le bloc d'Otway fin 2007.

En **Argentine**, le Groupe présent depuis 1978 opère près de 25% de la production de gaz du pays. En 2007, TOTAL a produit 80 kbep/j, contre 78 kbep/j en 2006 et 74 kbep/j en 2005.

- Dans le bassin du Neuquen, le démarrage de projets de compression devrait permettre la prolongation du plateau de production des champs de San Roque (24,7%, opérateur) et d'Aguada Pichana (27,3%, opérateur).

2

Présentation des activités

Secteur Amont - Exploration & Production

Ainsi, sur le champ de San Roque, la mise en service d'un projet de compression moyenne pression, lancé en 2003, a eu lieu en août 2006. Le développement de la découverte de Rincon Chico Nord et le projet de compression basse pression, initiés en janvier 2006, sont en cours et leur mise en production est prévue pour le second trimestre 2008.

Sur le champ d'Aguada Pichana, le projet de compression basse pression, initié en 2005, a été mis en service en août 2007. Par ailleurs, la première phase de développement de la découverte d'Aguada Pichana Nord, a été mise en production fin 2007. Elle a été suivie d'une seconde phase de développement, lancée en septembre 2007, avec un démarrage prévu pour fin 2009.

- En Terre de Feu, le démarrage de la production des champs *offshore* de Carina et Aries (37,5%, opérateur) a eu lieu respectivement en juin 2005 et en janvier 2006. Un quatrième compresseur moyenne pression a été installé en juillet 2007 pour dégoulotter les installations et augmenter de 12 à 15 Mm³/j la capacité de production de gaz de la Terre de Feu.

En **Bolivie**, la production du Groupe s'est établie en 2007 à 28 kbep/j, contre 21 kbep/j en 2006 et 2005. TOTAL détient six permis : deux permis en production, San Alberto et San Antonio (15%) ; et quatre permis en phase d'exploration ou d'appréciation, blocs XX West (75%, dont 34% acquis en 2006, opérateur), Aquio et Ipati (80%, opérateur) et Rio Hondo (50%).

En application du décret de nationalisation des hydrocarbures du 1^{er} mai 2006, TOTAL a été conduit à renégocier les contrats sur l'ensemble des blocs où il est présent. Ainsi, six nouveaux contrats d'exploration et production signés fin octobre 2006 sont entrés en vigueur le 2 mai 2007, après un processus d'approbation législatif et de notariation.

Au **Venezuela**, TOTAL est présent depuis 1980 et est l'un des principaux partenaires de PDVSA (société nationale Petróleos de Venezuela S.A.). En 2007, la production du Groupe s'est établie à 94 kbep/j contre 96 kbep/j en 2006 et 113 kbep/j en 2005.

- Les autorités vénézuéliennes ont mis fin le 31 mars 2006 à tous les « contrats d'opérations » signés dans les années quatre-vingt-dix pour transférer la gestion des champs concernés à des entreprises mixtes dont PDVSA détient la majorité du capital.

En outre, les autorités ont modifié à plusieurs reprises le cadre juridique et fiscal du projet Sincor. En mai 2006, la loi organique sur les hydrocarbures a été amendée, avec effet immédiat, pour établir une nouvelle taxe d'extraction, calculée sur la même base que la redevance et venant en complément de celle-ci, conduisant à un taux global de 33,33%. En septembre 2006, la loi sur l'impôt sur les sociétés a été modifiée afin de soumettre les activités pétrolières amont (hors gaz) à un taux de 50%, prenant effet en 2007.

TOTAL a signé le 26 juin 2007 un protocole d'accord avec PDVSA, approuvé par le ministère chargé de l'Énergie et du Pétrole, prévoyant la conversion de l'association Sincor en entreprise mixte et le transfert du contrôle des opérations à l'entreprise mixte. Dans le cadre de ce protocole, la participation de TOTAL dans le projet est réduite de 47% à 30,323%, celle de PDVSA est portée à 60%. Le processus de conversion s'est achevé en février 2008.

PDVSA a compensé TOTAL pour sa réduction d'intérêt dans Sincor, sous forme d'une reprise de dettes à hauteur de 326 M\$ et d'un paiement de 834 M\$ effectué pour l'essentiel en cargos de brut.

- TOTAL a signé début 2008 deux accords d'études menées conjointement avec PDVSA sur le bloc de Junin 10, dans la ceinture de l'Orénoque.

TOTAL produit des hydrocarbures en **Colombie** et à **Trinité-et-Tobago**, avec pour l'année 2007 des productions s'élevant respectivement à 19 kbep/j (part Groupe) et 9 kbep/j et y conduit également des activités d'exploration.

TOTAL est également présent dans l'exploration au **Brésil** et a obtenu en 2007 le permis d'exploration d'Otway (100%) au **Chili**, situé dans les piémonts du bassin de Magellan, à l'ouest de Punta Arenas et à près de 160 km à l'ouest des installations *onshore* de Total Austral en Terre de Feu (Argentine).

Asie/Extrême-Orient

La production de TOTAL en Asie/Extrême-Orient, provenant essentiellement d'Indonésie, s'est élevée à 252 kbep/j en 2007, contre 253 kbep/j en 2006 et 248 kbep/j en 2005, représentant ainsi 11% de la production totale du Groupe pour l'année 2007.

Les années 2005 à 2007 ont été marquées par la prise d'intérêts dans plusieurs permis d'exploration au Vietnam, en Australie, en Indonésie et au Bangladesh, et par une prise de participation de 24% dans le projet Ichthys LNG en Australie.

En outre, TOTAL s'est engagé en Chine dans l'appréciation et le développement du bloc Sulige Sud. Cette période a également été marquée par de nouvelles découvertes sur le permis de la Mahakam en Indonésie ainsi qu'en Thaïlande.

En **Australie**, TOTAL a renforcé sa présence au cours de l'année 2007 et détient une participation dans quinze permis *offshore* au nord-ouest du pays, dont trois en tant qu'opérateur.

- Dans le bassin de Browse, l'appréciation du champ de gaz et de condensats d'Ichthys, situé sur le permis WA-285P et dans lequel le Groupe détient une participation de 24% depuis août 2006, s'est poursuivie. Le concept de développement de ce projet GNL, actuellement en cours d'étude, prévoit dans le cas de base une production de 8,4 Mt/an de GNL, de condensats et de GPL à partir d'un développement sous-marin. La production serait acheminée par gazoduc sur les îles de Maret où devrait être installée l'usine de traitement de la production et de la liquéfaction du gaz. Une variante avec l'usine de GNL implantée à Darwin est à l'étude. Un forage d'appréciation supplémentaire est prévu pour 2008 et la mise en production du projet devrait intervenir au milieu de la prochaine décennie.

Entre 2006 et 2007, TOTAL a pris des participations dans différents permis proches d'Ichthys. TOTAL a également acquis une participation de 80% sur les horizons profonds du permis AC/P-37, dont il est opérateur.

- Dans le bassin de Carnarvon, le Groupe a acquis en 2005 et 2006 des participations dans différents permis, dont le permis

WA-370P (30%) adjacent au permis WA-269P (30%). Le forage du puits Ixion-1 sur le permis WA-370P a débuté fin 2007. Ce forage devrait entraîner une augmentation de la participation du Groupe dans le permis WA-269P à hauteur de 40%.

- Dans le bassin de Bonaparte, TOTAL a obtenu en juillet 2007 les deux permis WA-402P et WA-403P (100%). L'acquisition d'une sismique 3D est prévue pour 2008.

En **Indonésie**, où TOTAL est présent depuis 1968, la production s'est élevée à 180 kbep/j en 2007, à un niveau comparable à 2005 et 2006, représentant 8% de la production totale du Groupe.

Les activités du Groupe sont essentiellement concentrées sur le permis de la Mahakam (50%, opérateur) qui regroupe notamment les champs de Peciko et Tunu, les champs gaziers les plus importants de la zone Kalimantan Est. TOTAL livre l'essentiel de sa production de gaz naturel à l'usine de GNL de Bontang opérée par la société indonésienne PT Badak. La capacité totale des huit trains de liquéfaction de l'usine de Bontang s'élève à 22 Mt/an.

En 2007, la production opérée par TOTAL sur le permis de la Mahakam s'est établie à 2 591 Mpc/j, et les quantités de gaz livrées par TOTAL à Bontang ont représenté 80% de l'approvisionnement de cette usine.

- Sur le permis de la Mahakam, le développement du champ de Peciko s'est poursuivi en 2007 avec le forage de puits additionnels. Ces puits font partie de la cinquième phase de développement, décidée en 2006, qui comprend également l'installation d'une nouvelle plate-forme. De nouvelles capacités de compression (phase 6) sont en cours de développement et devraient être mises en service en 2009.

Sur le champ voisin de Tunu, la onzième phase de développement, lancée en 2005, est en cours et porte sur l'installation d'unités de compression à terre.

Deux nouvelles découvertes de gaz ont été réalisées en 2007 dans le sud du permis de la Mahakam (50%, opérateur), situé dans l'*offshore* de la zone Kalimantan Est.

Le projet d'extension du champ de Tambora, lancé en 2004, s'est poursuivi avec le forage en 2007 de puits additionnels à partir des trois nouvelles plates-formes mises en service à la mi-2006. Le plateau de production de Tambora devrait atteindre 170 Mpc/j en 2008.

- En 2007, TOTAL a cédé à INPEX 22% dans le bloc *offshore* d'East Sepanjang, situé au nord-est de l'île de Java. TOTAL détient désormais 27% dans ce permis sur lequel une campagne d'acquisition sismique a été réalisée. Début 2007, TOTAL a obtenu un bloc d'exploration, South East Mahakam (50%, opérateur), dans le delta de la Mahakam.

Fin 2007, TOTAL a signé un protocole d'accord avec l'Indonésie pour l'accès aux données d'un pilote de captage, d'injection et de séquestration de CO₂ à Lacq.

En **Thaïlande**, la production en part Groupe s'est élevée à 41 kbep/j en 2007 à un niveau comparable à 2006 et 2005.

Fin 2007, les autorités thaïlandaises ont prolongé de dix ans (de 2013 à 2023) la période de production du champ de Bongkot, dans lequel le Groupe détient une participation de 33,3%.

Sur ce champ, la production de la phase additionnelle 3E a démarré en février 2007. La production de la phase de développement 3F devrait démarrer en mai 2008. À la suite des découvertes de gaz réalisées début 2007 sur les blocs 15 et 16, une nouvelle phase de développement 3G a été lancée en avril 2007. Le démarrage de la production de cette phase de développement est attendu pour le début de l'année 2009.

L'appréciation du potentiel de la concession s'est poursuivie en 2007 avec le forage de cinq puits dans la partie sud du champ et de deux puits au nord. Le plan de développement de la partie sud est en cours de finalisation et la production pourrait démarrer en 2011 (phase de développement 4A).

TOTAL produit également des hydrocarbures au **Brunei** et au **Myanmar**. En 2007, les productions se sont élevées respectivement à 14 kbep/j et à 17 kbep/j (part Groupe).

En **Chine**, TOTAL est présent sur le bloc de Sulige Sud, situé dans le bassin de l'Ordos en Mongolie intérieure. Les travaux d'appréciation, démarrés en septembre 2006, se sont poursuivis en 2007 avec de l'acquisition sismique, le forage de deux nouveaux puits et des essais sur des puits existants.

Au **Vietnam**, TOTAL et Petrovietnam ont signé début octobre 2007 un accord conférant à TOTAL une participation de 35% dans le contrat de partage de production du bloc d'exploration *offshore* 15-1/05.

Enfin, TOTAL a acquis deux blocs d'exploration au **Bangladesh** au cours de l'année 2007. TOTAL est également présent dans l'exploration en **Malaisie**.

Communauté des États Indépendants (CEI)

En 2007, la production de TOTAL dans cette région s'est établie à 19 kbep/j, soit près de 1% de la production totale du Groupe, contre 8 kbep/j en 2006 et 9 kbep/j en 2005. En 2007, TOTAL et Gazprom ont signé un accord de coopération sur la première phase de développement du gisement de Shtokman. L'année 2006 avait été marquée par le démarrage fin décembre du projet Shah Deniz en Azerbaïdjan.

En **Azerbaïdjan**, TOTAL est présent depuis 1996, avec une production s'élevant à 11 kbep/j en 2007. L'activité du Groupe est centrée sur le champ de Shah Deniz (10%), entré en production en décembre 2006. South Caucasus Pipeline Company (SCPC), dont TOTAL détient 10%, est propriétaire du gazoduc qui achemine le gaz produit sur Shah Deniz vers les marchés turc et géorgien.

La construction de l'oléoduc BTC (Bakou-Tbilissi-Ceyhan), démarrée en août 2002, s'est achevée en 2006. Cet oléoduc, propriété de BTC Co., dont TOTAL détient 5%, relie Bakou à la mer Méditerranée. En 2007, il a été utilisé pour évacuer notamment les condensats produits sur Shah Deniz.

2

Présentation des activités

Secteur Amont - Exploration & Production

En juillet 2007, les livraisons de gaz à la Turquie en provenance du champ de Shah Deniz ont débuté. Les premières ventes de gaz vers l'Azerbaïdjan étaient intervenues à la fin de l'année 2006.

En novembre 2007, les résultats positifs d'un puits d'appréciation réalisé sur le champ de Shah Deniz permettent d'envisager le lancement d'une seconde phase de développement du champ.

TOTAL est également présent au **Kazakhstan** depuis 1992 à travers sa participation dans le permis Nord Caspienne qui couvre notamment le gisement de Kashagan. L'importance des réserves du champ de Kashagan permet d'envisager à terme une production voisine de 1 500 kbep/j (en 100%).

En février 2004, l'approbation par les autorités kazakhes du plan de développement du champ de Kashagan a permis le démarrage effectif des travaux relatifs aux premières tranches du projet de développement, dont la mise en œuvre est prévue par phases successives.

Le forage des puits de développement, commencé en 2004, s'est poursuivi en 2007 et le début de la production pourrait intervenir vers la fin de l'année 2011.

Le 14 janvier 2008, les membres du consortium NCSPSA (North Caspian Sea Production Sharing Agreement) et les autorités kazakhes ont signé un *Memorandum of Understanding* pour mettre un terme au litige qui les oppose depuis fin août 2007. La mise en œuvre de ce *Memorandum of Understanding* fera passer la part de TOTAL dans le NCSPSA de 18,52% à 16,81%.

En **Russie**, où le Groupe est présent depuis 1989, la production, provenant du champ de Kharyaga (50%, opérateur) s'est élevée à 8 kbep/j en 2007, à un niveau comparable à 2006, contre 9 kbep/j en 2005.

- En juillet 2007, TOTAL et Gazprom ont signé un accord de coopération portant sur la première phase de développement du gisement de gaz et de condensats de Shtokman pour concevoir, construire, financer et opérer les futures installations. Cette première phase prévoit la production de 23,7 Gm³/an de gaz naturel, dont environ 50% sont destinés à l'usine GNL d'une capacité de 7,5 Mt/an.
- Sur le champ de Kharyaga, le plan de développement de la phase 3 qui vise un plateau de production à 30 kbep/j en 100% à l'horizon 2011 a été approuvé en décembre 2007.

Europe

En 2007, la production de TOTAL en Europe s'est établie à 674 kbep/j, soit 28% de la production totale du Groupe. Les années 2005 à 2007 ont été marquées, en Norvège, par la mise en production des champs de Snøhvit et Kristin, par l'augmentation de la participation dans la licence PL 211 (Victoria), ainsi que par de nouveaux développements sur les champs existants. En outre, au cours de cette période, le parlement norvégien a approuvé le plan de développement de Tyrihans et le projet de redéveloppement de Valhall.

Au Royaume-Uni, des satellites des installations d'Alwyn (Forvie Nord) et d'Elgin-Franklin (Glennelg), ainsi que le champ de Maria, ont été mis en production. De plus, TOTAL a réalisé dans ces deux pays plusieurs découvertes importantes, dont Jura au Royaume-Uni, et de nouveaux permis d'exploration lui ont été attribués.

En **France**, TOTAL exploite des gisements depuis 1939, notamment les champs de gaz de Lacq (100%) et Meillon (100%), situés dans le sud-ouest de la France. La production en quote-part Groupe s'est établie à 27 kbep/j en 2007, contre 30 kbep/j en 2006 et 29 kbep/j en 2005.

La principale activité de production d'hydrocarbures en France concerne le gisement de Lacq, dont l'exploitation remonte à 1957. Sur ce site, un projet de pilote de captage, d'injection et de séquestration de CO₂ est en cours de réalisation. Dans le cadre de ce projet, une chaudière sera modifiée pour fonctionner en oxycombustion et le CO₂ produit sera injecté dans le gisement déplété de Rousse. La mise en service est prévue pour fin 2008. Dans le cadre de la politique de développement durable du Groupe, ce projet permet d'explorer dans son ensemble l'une des voies envisageables en vue de réduire les rejets de CO₂ dans l'atmosphère.

En **Italie**, le champ de Tempa Rossa (50%, opérateur), découvert en 1989 et situé sur la concession unitisée de Gorgoglione, dans les Apennins du Sud (région Basilicate), est le principal actif de TOTAL dans le pays.

En septembre 2006, TOTAL a signé avec la région Basilicate l'accord permettant la mise en œuvre du développement du champ de Tempa Rossa. Le plan de développement relatif à l'extension du système d'export de la raffinerie de Tarente devrait être soumis aux autorités au deuxième semestre 2008. Les partenaires de Tempa Rossa prendront alors la décision d'investissement du projet. Entre temps, des travaux préliminaires d'ingénierie ainsi que des travaux de préparation des sites devraient être effectués. La mise en production est prévue pour 2011, avec un plateau de production à 50 kbep/j.

En **Norvège**, où le Groupe est présent depuis la fin des années soixante, TOTAL détient des intérêts dans soixante et onze licences de production sur le plateau continental maritime norvégien, dont treize opérées. La Norvège est le premier pays contributeur aux productions du Groupe. Le volume produit s'est établi à 338 kbep/j en 2007, contre 372 kbep/j en 2006 et 383 kbep/j en 2005.

- En mer du Nord norvégienne, la contribution la plus importante à cette production, essentiellement non opérée, provient de l'ensemble Ekofisk Area situé dans la partie sud. Sur cette zone, la production s'est établie à 139 kbep/j en 2007, avec le démarrage, en octobre 2005, du projet Ekofisk Area Growth (EAG).
- Dans la région de l'Haltenbanken, en mer de Norvège, les champs d'Åsgard (7,7%), Mikkel (7,7%) et Kristin (6%) ont contribué pour environ 13% à la production du Groupe en Norvège. Kristin, champ haute pression et haute température, a démarré en novembre 2005. Par ailleurs, la mise en production du champ d'huile, de gaz et de condensats de Tyrihans (23,2%) est attendue en 2009.

Le Groupe a porté en 2006 sa participation de 20% à 40% dans la licence PL 211 qui comprend la découverte non développée de Victoria. TOTAL, devenu opérateur, prévoit de mener des travaux d'appréciation à partir de 2008.

- En mer de Barents, Snøhvit (18,4%) comprend le développement du champ de gaz et la construction de l'usine de liquéfaction associée. Le démarrage de la production a eu lieu en août 2007.
- De nombreux travaux d'exploration et d'appréciation ont eu lieu entre 2005 et 2007 sur diverses licences, notamment sur la découverte d'Onyx SW (PL 255, 20%), réalisée en 2005, où un puits d'appréciation a été foré avec des résultats positifs en 2007. De même, Tornerose (PL 110 B, 18,4%) et Kvitebjørn-Valemon (PL 193, 5%) ont fait l'objet d'une appréciation positive en 2006.

Au **Royaume-Uni**, où le Groupe est implanté depuis 1962, la production de TOTAL s'est établie à 264 kbpj en 2007, en diminution par rapport aux productions des années 2006 et 2005 s'élevant respectivement à 282 kbpj et 307 kbpj. Le Royaume-Uni représente près de 11% de la production d'hydrocarbures du Groupe. Cette production provient pour 85% environ des champs opérés, répartis sur deux zones principales : la zone d'Alwyn, au nord de la mer du Nord, et la zone d'Elgin Franklin, dans le Central Graben. Par ailleurs, TOTAL poursuit depuis quelques années des activités d'exploration et d'appréciation dans la zone West Shetland.

- Sur la zone d'Alwyn, la mise en production des satellites ou de nouveaux compartiments des réservoirs a permis de maintenir la production totale à un niveau proche de la capacité des installations de traitement et de compression de la plate-forme d'Alwyn (530 Mpc/j de gaz). En outre, le puits d'exploration N50, foré en 2006, a mis en évidence au nord-ouest du champ de nouvelles réserves mises en production en 2007.

La découverte la plus importante sur cette zone a été réalisée sur le puits de Jura (100%), achevé fin 2006, révélant une colonne de plus de 300 m de gaz à condensats. Un second puits sous-marin est en cours de complétion. Jura devrait être mis en production au cours du deuxième trimestre 2008 et atteindre un plateau à 45 kbpj.

- Le développement de la zone d'Elgin-Franklin, en production depuis 2001, a fortement contribué à la présence du Groupe au Royaume-Uni. Cet investissement constitue une performance technique, conjuguant le développement des gisements les plus enfouis de mer du Nord (5 500 m) avec des conditions de pression et de température parmi les plus élevées au monde (1 100 bars et 190°C).

Le développement des satellites opérés d'Elgin (Glenelg, 49,5%) et de Franklin (West Franklin, 46,2%) a débuté en 2005 avec le forage du puits de Glenelg et celui du puits de West Franklin foré en 2006. Le puits de Glenelg a été mis en production en mars 2006, et le puits de West Franklin en septembre 2007 au rythme de 13 kbpj. Sur West Franklin, un deuxième puits est en cours de forage et devrait être mis en production mi-2008.

Sur le champ de Franklin, un premier puits d'*infill* a été achevé en 2007. Le forage de ce type de puits dans un réservoir haute pression et haute température déplété constitue une première mondiale et a permis d'augmenter la production de 15 kbpj.

En 2005, TOTAL a signé un accord prévoyant l'acquisition d'un intérêt de 25% dans deux blocs situés à proximité d'Elgin-Franklin, en forant un puits d'appréciation sur la structure de Kessog. Ce puits, dont le forage s'est achevé en mai 2007, a mis en évidence une colonne d'hydrocarbures supérieure aux attentes. Cet accord confère également au Groupe la possibilité de porter sa participation à 50% sur cette zone en réalisant un test de longue durée sur ce puits, attendu au second semestre 2008. Si le développement de Kessog était décidé, TOTAL en serait l'opérateur.

- Dans la zone West Shetland, un puits d'exploration a été foré avec succès en 2007 sur le prospect de Tormore, situé à 15 km au sud-ouest du champ de Laggan. Ainsi la découverte de Tormore et les études de développement réalisées en 2006-2007 permettent d'envisager un développement en *stand-alone* de l'ensemble Laggan-Tormore.

En outre, TOTAL a renforcé sa position dans cette zone en 2007 en obtenant deux permis d'exploration en tant qu'opérateur.

TOTAL est également présent aux **Pays-Bas** où la production en quote-part s'est élevée à 45 kbpj en 2007.

Moyen-Orient

Depuis 1924, TOTAL noue au Moyen-Orient des partenariats à long terme. Le Moyen-Orient constitue l'une des principales zones de croissance du Groupe à moyen terme, avec les mises en production de Yemen LNG et Qatargas II prévues respectivement à l'hiver 2008-2009 et en 2009. L'année 2007 a été marquée par la mise en production du projet gazier Dolphin au Qatar.

En 2007, la production en quote-part de TOTAL (y compris celle des filiales mises en équivalence et des filiales non consolidées) s'est établie à 390 kbpj, représentant 16% de la production totale du Groupe, contre 406 kbpj en 2006 et 398 kbpj en 2005.

Aux **Émirats arabes unis**, où le Groupe est implanté depuis 1939, la production de TOTAL en 2007 s'est élevée à 242 kbpj contre 267 kbpj en 2006 et 249 kbpj en 2005.

A Abu Dhabi, TOTAL détient une participation de 75% (opérateur) dans le champ d'Abu Al Bu Khoosh, une participation de 9,5% dans Abu Dhabi Company for Onshore Oil Operations (ADCO), qui exploite les 5 principaux champs onshore de l'Émirat, ainsi qu'une participation de 13,3% dans Abu Dhabi Marine (ADMA), qui exploite deux champs offshore. Par ailleurs, TOTAL détient 15% d'Abu Dhabi Gas Industries (GASCO), société qui produit des GPL et des condensats issus du gaz associé produit par ADCO et 5% d'Abu Dhabi Gas Liquefaction Company (ADGAS), société qui produit du GNL, du GPL et des condensats.

2

Présentation des activités

Secteur Amont - Exploration & Production

Le Groupe détient en outre 33,3% de Ruwais Fertilizer Industries (FERTIL) qui produit de l'ammoniac et de l'urée. En 2005, FERTIL a été prorogée pour une durée de 25 ans. Enfin, à Dubai, suite à un accord intervenu en 2006 entre le gouvernement et les partenaires étrangers, il a été mis fin à l'accord de concession auquel participait TOTAL.

En **Iran**, la production du Groupe provenait en 2007 de contrats de buy back. Elle s'est élevée à 15 kb/j en 2007, contre 20 kb/j en 2006 et 23 kb/j en 2005, principalement en raison de l'augmentation du prix du brut.

En ce qui concerne le projet de gaz naturel liquéfié de Pars LNG, des études d'ingénierie relatives à l'usine de liquéfaction de gaz naturel et au développement du bloc 11 de South Pars se poursuivent.

Au **Qatar**, où le Groupe est présent depuis 1936, TOTAL détient des participations dans les champs d'Al Khalij, du North Field, dans le projet Dolphin ainsi que dans l'usine de liquéfaction de Qatargas I et dans le second train de Qatargas II. La production du Groupe (y compris sa quote-part dans la production des filiales mises en équivalence) s'est élevée à 74 kbep/j en 2007, contre 58 kbep/j en 2006 et 57 kbep/j en 2005. Cette production devrait croître de façon significative avec la montée en puissance de Dolphin.

- La mise en production du projet Dolphin (24,5%) a commencé à l'été 2007. Sur le champ du North Field, un contrat avait été signé en décembre 2001 avec la société nationale Qatar Petroleum, prévoyant la vente de 2 000 Mpc/j de gaz produit dans le cadre du projet Dolphin, pour une période de vingt-cinq ans. Ce gaz est acheminé vers les Émirats arabes unis par un gazoduc long de 360 km.
- TOTAL a signé en juillet 2006 quatre contrats prévoyant l'achat par le Groupe de 5,2 Mt/an de GNL et a formalisé en décembre 2006 son entrée dans le projet Qatargas II, à hauteur de 16,7%, dans le second train. Un protocole d'accord prévoyant cette acquisition avait été signé en février 2005. Ce projet intégré prévoit le développement de deux nouveaux trains de GNL d'une capacité annuelle de 7,8 Mt chacun. La mise en service est prévue au premier semestre 2009.

Au **Yémen**, TOTAL est présent depuis 1987 et opère environ 10% de la production du pays. Le Groupe est actif sur les deux bassins pétroliers en tant qu'opérateur du bloc 10 (bassin de Masila, permis East Shabwa, 28,57%) et en tant que partenaire du bloc 5 (bassin de Marib, permis Jannah, 15%). TOTAL participe également au projet Yemen LNG.

- Le projet de gaz naturel liquéfié Yemen LNG, dont TOTAL assure la conduite des opérations avec une participation de 39,62%, a été lancé en août 2005. Ce projet prévoit la construction de deux trains de liquéfaction d'une capacité totale de 6,9 Mt/an de GNL dont la totalité a déjà été commercialisée sur la base de contrats à long terme. La mise en service de Yemen LNG est prévue au cours de l'hiver 2008-2009.
- Par ailleurs, TOTAL a conclu en 2007 un accord pour une prise de participation de 40% dans les blocs d'exploration *onshore* 69 et 71.

En **Arabie Saoudite**, TOTAL (30%) participait à une *joint venture* avec la compagnie pétrolière nationale saoudienne Saudi Aramco, afin de réaliser de l'exploration gazière sur une zone d'environ 200 000 km² dans le sud du Rub Al-Khali. A la suite de résultats d'exploration décevants, TOTAL a décidé de se retirer de la *joint venture*.

TOTAL est également actif dans la production gazière en **Oman**, notamment à travers le complexe de liquéfaction de gaz Oman LNG/Qalhat LNG. La production dans ce pays est restée stable sur la période 2005-2007, avec une production s'élevant à 34 kbep/j en 2007.

TOTAL est présent en **Syrie** sur le permis Deir Ez Zor (100%, opéré par la société DEZPC détenue à 50% par TOTAL) et a produit 15 kbep/j en 2007.

En **Irak**, un *Memorandum of Cooperation* a été signé avec le ministère du pétrole afin de partager avec celui-ci les études faites par TOTAL sur les champs de Majnoon et Bin Umr. TOTAL maintient dans ce pays un important programme de formation d'ingénieurs irakiens.

Enfin, le Groupe est présent au **Koweït**.

Participation dans les oléoducs et gazoducs

Le tableau suivant présente les participations de TOTAL dans les oléoducs et gazoducs :

Au 31 décembre 2007			TOTAL			
Pipeline(s)	Origine	Destination	% intérêt	opérateur	Liquides	Gaz
FRANCE						
TIGF	Réseau Sud-Ouest		100,00	x		x
NORVÈGE						
Frostpipe (inhibited)	Lille-Frigg, Froy	Oseberg	36,25		x	
Gassled ^(a)			7,995			x
Heimdal to Brae Condensate Line	Heimdal	Brae	16,76		x	
Kvitebjorn pipeline	Kvitebjorn	Mongstad	5,00		x	
Norpipe Oil	Ekofisk Treatment center	Teeside (UK)	34,93		x	
Oseberg Transport System	Oseberg, Brage and Veslefrikk	Sture	8,65		x	
Sleipner East Condensate Pipe	Sleipner East	Karsto	10,00		x	
Troll Oil Pipeline I and II	Troll B et C	Vestprosess (raffinerie de Mongstad)	3,70		x	
PAYS-BAS						
Nogat pipeline	F3-FB	Den Helder	23,19			x
WGT K13-Den Helder	K13A-K4K5	Den Helder	4,66			x
WGT K13-Extension	Markham	K13-K4K5	23,00			x
ROYAUME-UNI						
Bruce Liquid Export Line	Bruce	Forties (Unity)	43,25		x	
Central Area Transmission System (CATS)	Cats Riser Platform	Teeside	0,57			x
Central Graben	Elgin-Franklin	ETAP	46,17	x	x	
Liquid Export Line (LEP)						
Frigg System : UK line	Frigg UK, Alwyn North, Bruce, and others	St.Fergus (Écosse)	100,00	x		x
Ninian Pipeline System	Ninian	Sullom Voe	16,00		x	
Shearwater Elgin Area Line (SEAL)	Elgin-Franklin Shearwater	Bacton	25,73			x
GABON						
Mandji Pipe	Champs bruts Mandji	Cap Lopez Terminal	100,00 ^(b)	x	x	
Rabi Pipe	Champs bruts Rabi	Cap Lopez Terminal	100,00 ^(b)	x	x	
AMERIQUES						
Argentine						
Gas Andes	Bassin Neuquen (Argentine)	Santiago (Chili)	56,50	x		x
TGN	Réseau (Nord de l'Argentine)		15,40	x		x
TGM	TGN	Uruguayana (Brésil)	32,68	x		x
Bolivie						
Transierra	Yacuiba (Bolivie)	Rio Grande (Bolivie)	11,00			x
Brésil						
TBG	Frontière Bolivie-Brésil	Porto Alegre via Sao Paulo	9,67			x
TSB (projet)	TGM (Argentine)	TBG (Porto Alegre)	25,00			x
Colombie						
Ocensa	Cusiana, Cupiagua	Covenas Terminal	15,20		x	
Oleoducto de Alta Magdalena	Magdalena Media	Vasconia	0,96		x	
Oleoducto de Colombia	Vasconia	Covenas	9,55		x	
ASIE						
Yadana	Yadana (Myanmar)	Ban-I Tong (frontière thaïlandaise)	31,24	x		x
RESTE DU MONDE						
BTC	Bakou (Azerbaïdjan)	Ceyhan (Turquie)	5,00		x	
SCP	Bakou (Azerbaïdjan)	Frontière Géorgie/Turquie	10,00			x
Dolphin (transport international et réseau)	Ras Laffan (Qatar)	Émirats arabes unis	24,50			x

(a) Gassled : unification du réseau de gazoducs norvégiens à travers une association dans laquelle TOTAL détient un intérêt de 7,995%. En plus de sa participation directe dans Gassled, TOTAL détient également un intérêt de 14,4% dans une association avec Norse Gas S.A. qui détient pour sa part un intérêt de 2,839% dans Gassled.

(b) Intérêt de 100% détenu par Total Gabon, la participation financière du Groupe dans Total Gabon étant de 57,96%.

Gaz & Énergies Nouvelles

En 2007, TOTAL a fait évoluer l'organisation de sa direction générale Gaz & Électricité, devenue direction générale Gaz & Énergies Nouvelles (GEN). Les activités Gaz & Énergies Nouvelles englobent le marketing, le trading, le transport de gaz naturel et de gaz naturel liquéfié (GNL), la regazéification de GNL, et le stockage de gaz naturel ainsi que le transport maritime et le trading de gaz de pétrole liquéfié (GPL). Elles recouvrent également la génération d'électricité, à partir de centrales à gaz à cycle combiné ou à partir d'énergies renouvelables, le trading et le marketing d'électricité, ainsi que la production et la vente de charbon.

Si la valorisation des ressources gazières reste le cœur d'activité de la direction GEN, cette dernière a désormais également pour objectif de favoriser la croissance des énergies nouvelles afin de contribuer à l'effort du Groupe en matière de développement durable, en particulier dans la lutte contre le réchauffement climatique. Il s'agit de valoriser les savoir-faire déjà acquis, d'optimiser les pistes traditionnelles de recherche, et d'explorer de nouvelles voies, tant dans le domaine des énergies renouvelables que dans d'autres filières énergétiques. Pour ce faire, des ressources supplémentaires seront dégagées et l'effort de recherche et développement sera amplifié.

C'est ainsi qu'une direction Recherche et développement a été créée au sein de la branche Gaz & Énergies Nouvelles. Elle a pour vocation de soutenir l'activité industrielle et commerciale de la branche en contribuant à la baisse des coûts et à l'amélioration de la performance des produits et des procédés. Elle a, en outre, pour mission de favoriser la croissance de la branche et du Groupe en identifiant et en anticipant les mutations des techniques et des marchés tout en développant des solutions technologiques appropriées. Les principaux axes d'actions de la nouvelle direction Recherche et développement porteront en particulier sur le gaz, les transformations chimiques du charbon en liquides, le captage de CO₂, la biomasse, l'énergie solaire et le stockage d'énergie.

Pour l'ensemble de ces activités, TOTAL poursuit le développement de sa présence mondiale et affirme sa volonté d'être un acteur significatif.

Gaz naturel

En 2007, TOTAL a poursuivi sa stratégie de développement en aval de la production de gaz naturel. Cette stratégie vise à faciliter et à optimiser l'accès des productions et des réserves, actuelles et futures, du Groupe, non seulement aux marchés traditionnels (structurés autour de contrats à long terme entre des producteurs et des compagnies gazières intégrées), mais également aux marchés ouverts à la concurrence mondiale, ou en voie d'ouverture.

La production de gaz naturel de TOTAL est majoritairement vendue dans le cadre de contrats à long terme. Toutefois, une partie de ses productions britannique, norvégienne et argentine, ainsi que l'essentiel de sa production nord-américaine, sont vendus sur des marchés *spot*.

Les contrats à long terme dans le cadre desquels TOTAL vend sa production de gaz naturel prévoient généralement un prix lié, entre autres facteurs, aux prix moyens du pétrole brut et d'autres produits pétroliers ainsi que, dans certains cas, à l'indice du coût de la vie. Si les prix du gaz vendu au titre des contrats ont tendance à fluctuer dans le sillage de ceux du pétrole brut, il s'écoule un certain laps de temps avant que les variations des prix du pétrole brut ne se fassent sentir sur les prix de ces contrats.

La libéralisation croissante des marchés du gaz à l'échelle mondiale se traduit par une grande liberté d'accès des clients aux fournisseurs, ce qui induit de nouveaux modes de commercialisation, plus souples que les traditionnels contrats à long terme.

Dans ce contexte, TOTAL développe ses activités de trading, de marketing et de logistique afin de commercialiser ses productions de gaz auprès de nouveaux clients, industriels et commerciaux pour l'essentiel, qui souhaitent davantage de flexibilité dans leur approvisionnement.

Europe

TOTAL est présent dans l'aval de la chaîne gazière depuis plus de soixante ans. À l'origine, ses activités de transport, de commercialisation et de stockage avaient été développées pour permettre la mise en valeur des réserves gazières de Lacq (France). Le Groupe a poursuivi et développé ces activités qui s'intègrent désormais dans l'ensemble de la chaîne aval gaz.

Depuis avril 2005, l'ensemble des activités de transport et de stockage dans le sud-ouest de la France est rassemblé au sein de TIGF, filiale à 100% du Groupe. Cette filiale opère, sous un régime régulé, un réseau de transport de 4 905 km de canalisations ainsi que deux unités de stockage pour une capacité utile totale de 2,4 Gm³, soit environ 20% des capacités de stockage françaises⁽¹⁾.

L'année 2007 a été marquée par le démarrage des travaux sur site relatifs à l'artère de Guyenne, projet visant à augmenter le transit de gaz naturel sur le réseau de TIGF.

En 2007, TOTAL a vendu 7 Gm³ de gaz (245 Gpc) aux consommateurs français, contre 6,9 Gm³ en 2006 et 7,4 Gm³ en 2005 sur l'ensemble de ses activités de négoce en France, par l'intermédiaire de sa filiale de marketing Total Énergie Gaz (TEGAZ).

En Espagne, Cepsa Gas Comercializadora commercialise du gaz sur les segments industriel et commercial depuis 2001. Cette société est détenue à hauteur de 35% par TOTAL, de 35% par CEPSA et de 30% par la société nationale algérienne des hydrocarbures, Sonatrach. Avec sa participation de 48,83% dans CEPSA, TOTAL détient ainsi directement et indirectement environ 52% de cette société. En 2007, Cepsa Gas Comercializadora a vendu environ 4,4 Gm³ (155 Gpc) de gaz naturel, contre près de 3,4 Gm³ en 2006 et environ 1,8 Gm³ en 2005. CEPSA participe aux

(1) Source : International Gas Union 2006

études du projet Medgaz, gazoduc qui devrait relier directement l'Algérie à l'Espagne, avec un intérêt de 20%.

Au Royaume-Uni, la filiale britannique Total Gas & Power Ltd commercialise du gaz et de l'électricité sur les marchés industriel et commercial. Elle intervient par ailleurs dans le trading de gaz, d'électricité et de GNL à l'échelle mondiale. En 2007, les volumes de gaz vendus par Total Gas & Power Ltd aux clients industriels et commerciaux se sont élevés à 3,5 Gm³ (124Gpc), contre 3,8 Gm³ en 2006 et 5,4 Gm³ en 2005. Les ventes d'électricité se sont élevées à 3,6 TWh, contre 3,2 TWh en 2006 et 1,7 TWh en 2005. Par ailleurs, TOTAL a cédé en 2007 sa participation de 10% dans Interconnector UK Ltd, gazoduc reliant Bacton au Royaume-Uni à Zeebrugge en Belgique, sans impact sur ses droits de passage dans la canalisation.

Continent américain

Aux États-Unis, TOTAL a commercialisé près de 45,5 Gm³ (1 606 Gpc) de gaz naturel en 2007, contre 26,2 et 17,6 Gm³ en 2006 et 2005, qu'il s'agisse de ses propres productions ou de ressources extérieures.

Au Mexique, Gas del Litoral, société dont TOTAL détient 25%, a commercialisé environ 2,7 Gm³ (95 Gpc) de gaz naturel en 2007 pour sa première année complète d'activité, contre 0,7 Gm³ en 2006.

En Amérique latine, le Groupe détient des participations dans plusieurs sociétés de transport de gaz naturel situées en Argentine, au Chili et au Brésil ; notamment 15,4% de la société Transportadora de Gas del Norte (TGN), qui exploite un réseau de transport de gaz couvrant la moitié nord de l'Argentine ; 56,5% des sociétés propriétaires du gazoduc GasAndes, qui relie le réseau TGN à la région de Santiago du Chili ; enfin, 9,7% de la société Transportadora Brasileira Gasoducto Bolivia – Brasil (TBG) dont le gazoduc alimente la région Sud Brésil depuis la frontière bolivienne. Ces différentes installations représentent, au total, un réseau intégré d'environ 9 000 km qui dessert les marchés argentin, chilien et brésilien à partir des bassins producteurs de gaz situés en Bolivie et en Argentine, où le Groupe dispose de réserves de gaz naturel.

Les mesures prises par l'Argentine à la suite de la crise économique de 2001 et de la crise énergétique qui s'en est suivie, marquée en 2007 par une forte pénurie de gaz lors de l'hiver austral, ont mis les filiales locales de TOTAL dans une situation opérationnelle et financière difficile, malgré la restructuration de la dette de TGN réalisée en 2006. La vente des actifs de génération électrique argentins du Groupe a été finalisée en 2007, tandis que les procédures de protection des investissements, initiées par le Groupe en 2002, suivent leur cours.

Asie

TOTAL est présent dans la commercialisation de gaz naturel transporté par gazoduc en Indonésie, en Thaïlande et au Myanmar,

et de gaz naturel acheminé sous forme de GNL au Japon, en Corée du Sud, à Taiwan et en Inde. Le Groupe développe également de nouveaux marchés émergents pour la commercialisation de GNL regazéifié.

En Inde, Hazira Gas, société dont TOTAL détient 26%, a commercialisé environ 2,2 Gm³ de gaz naturel en 2007 pour sa deuxième année complète d'activité, contre 0,8 Gm³ en 2006.

Gaz naturel liquéfié (GNL)

Dans le gaz naturel liquéfié, la direction Gaz & Énergies Nouvelles a la responsabilité des activités en aval des usines de liquéfaction⁽¹⁾ : transport maritime, unités de regazéification, activités de stockage et de commercialisation. TOTAL a conclu des accords qui lui procurent à long terme un accès à des capacités de regazéification de GNL sur les trois continents grands consommateurs de gaz : l'Amérique du Nord (États-Unis, Mexique), l'Europe (France, Royaume-Uni) et l'Asie (Inde). Cet accès diversifié aux marchés permet à TOTAL de favoriser le développement de nouveaux projets de liquéfaction de gaz naturel, notamment au Moyen-Orient et en Afrique, tout en consolidant son propre portefeuille d'approvisionnement en GNL.

Europe

En juin 2006, TOTAL est entré dans le capital de la Société du Terminal Méthanier de Fos Cavaou en France (STMFC) à hauteur de 30,3%. Il est prévu que le terminal ait une capacité de regazéification de 8,25 Gm³/an de gaz naturel, dont 2,25 Gm³/an réservés par TOTAL, à travers sa filiale Total Gas & Power Ltd. La mise en service commerciale du terminal est attendue pour 2009.

En décembre 2006, dans le cadre de son entrée dans le projet Qatargas II, TOTAL a pris une participation, à hauteur de 8,35%, dans le projet de terminal de regazéification de South Hook situé au Royaume-Uni. La mise en service du terminal est prévue pour le second semestre 2008.

Par ailleurs, TOTAL est partenaire à hauteur de 18,4% du projet Snøwhit (Norvège), dont la production de GNL a débuté en septembre 2007 et les premières livraisons en octobre 2007. Dans le cadre de ce projet, Total Gas & Power Ltd a signé un contrat d'achat de 1 Gm³/an de gaz naturel essentiellement destiné à l'Amérique du Nord et à l'Europe. Afin d'acheminer ces volumes de GNL, TOTAL, au travers de sa filiale Total E&P Norge AS, est affréteur d'un méthanier, l'Arctic Lady, d'une capacité de 145 000 m³ livré en avril 2006.

En octobre 2007, TOTAL a annoncé la création de la société Adria LNG, chargée de l'étude de la construction d'un terminal de regazéification de GNL sur l'île de Krk (Croatie), sur la côte Nord de l'Adriatique, dans laquelle TOTAL détient une participation de 25,58%. Il est prévu que ce terminal dispose d'une capacité de regazéification initiale de 10 Gm³/an de gaz naturel, qui pourrait être portée ultérieurement à 15 Gm³/an. Son entrée en service est actuellement prévue en 2012.

(1) L'activité de liquéfaction de gaz naturel relève de la direction Exploration & Production.

2

Présentation des activités

Secteur Amont - Gaz & Énergies Nouvelles

Amérique du Nord

Au Mexique, le terminal de regazéification d'Altamira, dans lequel TOTAL détient un intérêt de 25%, est en service depuis l'été 2006. Cette infrastructure, située sur la côte Est du Mexique, est dotée d'une capacité initiale de regazéification de 6,7 Gm³/an de gaz naturel : la capacité est entièrement souscrite par Gas del Litoral, dont TOTAL détient 25%. Le terminal a reçu trente trois cargaisons en 2007.

Aux États-Unis, TOTAL a réservé, à compter d'avril 2009 et pour une période de vingt ans renouvelable, une capacité de regazéification d'environ 10 Gm³/an de gaz naturel (1Gpc/j) dans le terminal de Sabine Pass, en Louisiane. La construction de ce terminal, démarrée en avril 2005, devrait s'achever en 2008. Il est prévu que Sabine Pass soit alimenté en GNL au travers de contrats d'achat de GNL provenant de divers projets de production auxquels TOTAL participe à travers le monde (notamment au Moyen-Orient, en Norvège et en Afrique de l'Ouest).

Asie Pacifique

Le terminal de regazéification d'Hazira, situé sur la côte Ouest de l'Inde, dans l'État du Gujarat, a été inauguré en avril 2005 avec une capacité de regazéification initiale d'environ 3,4 Gm³/an de gaz naturel. Depuis mai 2005, TOTAL détient une participation effective de 26% dans ce terminal marchand, dont les activités couvrent à la fois la réception et la regazéification du GNL, ainsi que le marketing du gaz. Il est prévu que TOTAL puisse approvisionner Hazira en GNL à hauteur de 26%. Compte tenu des conditions de marché prévalant en 2007, le terminal d'Hazira a fonctionné essentiellement sur une base de contrats de court terme (*spot*), tant à la vente sur le marché indien qu'à l'achat sur le marché du GNL. Vingt-huit cargaisons ont été livrées en 2007, contre douze en 2006 et trois en 2005.

Moyen Orient

Au Qatar, à la suite d'un protocole d'accord datant de février 2005, TOTAL a signé, en juillet 2006, des contrats d'achat de GNL auprès de Qatargas II (second train) portant sur un volume global de GNL de 5,2 Mt/an pendant vingt-cinq ans, destinés à être commercialisés principalement en France, au Royaume-Uni et en Amérique du Nord. Par ailleurs, la prise de participation du Groupe à hauteur de 16,7% dans le second train de Qatargas II a été conclue en décembre 2006. Le démarrage est prévu pour le premier semestre 2009.

Au Yémen, TOTAL, par l'intermédiaire de sa filiale Total Gas & Power Ltd, a signé en juillet 2005 avec la compagnie Yemen LNG Ltd, dont TOTAL détient 39,62%, un accord d'achat de 2 Mt/an de GNL pendant vingt ans à partir de 2009, pour des livraisons aux États-Unis. Le démarrage du projet Yemen LNG est prévu pour l'hiver 2008/2009.

En Iran, parmi les accords fixant le cadre du futur projet Pars LNG, auquel TOTAL participe, Total Gas & Power Ltd a signé en août 2005, un contrat d'achat long terme d'environ 3 Mt/an de GNL. Ce contrat reste conditionné à la prise de décision finale d'investissement du projet de construction de deux trains de liquéfaction de 5 Mt/an de GNL chacun.

Afrique

Au Nigeria, à la suite du démarrage du train 4 de l'usine de Bonny, en novembre 2005, et du train 5, en février 2006, la capacité de liquéfaction opérée par Nigeria LNG Ltd (NLNG), société dans laquelle TOTAL détient une participation de 15%, a atteint 17,9 Mt/an. En outre, un sixième train de liquéfaction d'une capacité de 4 Mt/an, dont la construction a été décidée en 2004, a été mis en service en décembre 2007.

Dans le cadre de ces expansions de l'usine de Bonny, Total Gas & Power Ltd a signé un contrat d'achat de GNL d'une durée de vingt ans pour des quantités initiales de 0,23 Mt/an auxquelles s'est ajouté 0,9 Mt/an au démarrage du train 6. Les premières livraisons au titre de ce contrat ont été réceptionnées en janvier 2006.

Par ailleurs, dans le cadre d'un nouveau projet d'expansion de NLNG visant la construction d'un train supplémentaire (train 7) d'une capacité d'environ 8,5 Mt/an, TOTAL a signé en février 2007 un contrat d'achat sur vingt ans de 1,375 Mt/an de GNL. Ce contrat reste soumis à la décision finale d'investissement de ce nouveau train par NLNG.

Toujours au Nigeria, TOTAL a acquis en juillet 2006 une participation de 17% dans le projet Brass LNG. Ce projet de liquéfaction porte sur la construction de deux trains de liquéfaction de 5 Mt/an chacun, avec une entrée en production prévue au début de la prochaine décennie. En liaison avec cette prise de participation, TOTAL a signé en juillet 2006, avec Brass LNG Ltd, un accord préliminaire définissant les termes principaux d'un contrat d'achat de GNL portant sur environ un sixième de la capacité de l'usine pendant vingt ans, essentiellement à destination de l'Amérique du Nord et de l'Europe de l'Ouest. Ce contrat d'achat reste soumis à la décision finale d'investissement du projet par Brass LNG.

En Angola, TOTAL participe à hauteur de 13,6% au projet Angola LNG qui vise la construction d'une usine de liquéfaction d'un train de 5,2 Mt/an. La construction de ce projet a commencé en décembre 2007 et la production de GNL devrait démarrer en 2012. Dans le cadre de ce projet, TOTAL, au travers de sa filiale Total Gas & Power North America, a signé en décembre 2007 un contrat d'achat de gaz regazéifié portant sur 13,6% des quantités qui seront livrées au terminal de Gulf LNG Clean Energy dans l'État du Mississippi aux États-Unis.

Trading

Après une période (2001-2006) d'activité sur le marché du négoce de cargaisons de GNL essentiellement de nature court terme, la filiale Total Gas & Power Ltd a commencé à prendre livraison de cargaisons au titre de ses contrats d'approvisionnement à long terme avec le Nigeria et la Norvège. Ainsi, en 2007, cette filiale a acheté cinq cargaisons contractuelles et seize cargaisons *spot* en provenance du Nigeria, du Qatar, d'Égypte et de Trinité-et-Tobago. Ce mix d'activités GNL *spot* et à terme permet à TOTAL d'assurer globalement l'approvisionnement en gaz de ses principaux clients, par exemple en France, en Espagne, au Mexique ou en Inde, tout en conservant un degré de flexibilité satisfaisant pour réagir aux opportunités de marché ou aux imprévus de l'offre et de la demande.

Gaz de pétrole liquéfié (GPL)

En 2007, TOTAL a négocié et commercialisé 5,2 Mt de GPL (butane et propane) dans le monde, contre 5,8 Mt et 5 Mt respectivement en 2006 et 2005, dont 1 Mt au Moyen-Orient et en Asie, près de 0,8 Mt en Europe sur des bateaux de petite taille et près de 3,4 Mt sur des bateaux de gros volumes dans les zones atlantique et méditerranéenne. Près de 40% de ces quantités proviennent de champs ou raffineries exploités par le Groupe. Cette activité de négoce a été exercée avec l'appui de sept bateaux en affrètement à temps et d'environ soixante bateaux utilisés sur une base *spot*. En 2007, cette activité a représenté environ 10% du commerce maritime mondial de GPL⁽¹⁾.

En 2007, TOTAL a en outre poursuivi la construction, lancée en novembre 2003, d'un terminal d'importation et de stockage de GPL situé à Visakhapatnam, sur la côte Est de l'Inde, dans l'État de l'Andhra Pradesh. Ce terminal, inauguré le 14 janvier 2008, a une capacité de stockage de 60 000 tonnes. Pour ce projet, TOTAL s'est associé à hauteur de 50% avec Hindustan Petroleum Company Ltd au sein de la société SALPG (South Asian LPG Limited).

Électricité et cogénération

Dans le cadre de ses activités de raffinage et de pétrochimie, TOTAL détient des participations dans plusieurs installations de cogénération, procédé par lequel la vapeur d'eau produite à partir de la chaleur récupérée des turbines à gaz générant l'électricité est utilisée à des fins industrielles. Le Groupe participe également à des cogénérations d'un autre type, où la génération électrique est associée au dessalement d'eau de mer et à des installations de simple génération électrique à base de gaz, participant ainsi à tous les éléments de valorisation de la chaîne gazière.

En Abou Dhabi, la centrale électrique au gaz de Taweelah A1, qui associe génération d'électricité et dessalement d'eau de mer depuis mai 2003, est détenue et exploitée par la société Gulf Total Tractebel Power Cy, dans laquelle TOTAL détient un intérêt de 20%. Taweelah A1 a une puissance de 1 430 MW et une capacité de dessalement d'eau de mer de 385 000 m³ par jour. Fin 2006, un développement complémentaire de 250 MW, dont l'entrée en production est prévue pour 2009, a été décidé.

Toujours aux Émirats arabes unis, TOTAL s'est récemment associé à Suez et Areva en vue de proposer le moment venu aux autorités locales le développement d'un projet de centrale nucléaire basé sur la technologie de troisième génération EPR. Aucune décision n'est pour l'instant prise par les autorités. Ce projet offrirait à TOTAL l'occasion d'entrer dans l'activité de production d'électricité nucléaire, en bénéficiant de sa présence historique.

En Thaïlande, TOTAL détient 28% de la société Eastern Power and Electric Company Ltd (EPEC) qui exploite, depuis mars 2003, la centrale à cycle combiné de Bang Bo d'une capacité de 350 MW.

Au Nigeria, TOTAL et son partenaire, la compagnie nationale NNPC, participent à deux projets de construction d'unités de génération électrique par le gaz qui s'inscrivent dans les objectifs

gouvernementaux de développement de la production électrique, d'arrêt du torchage de gaz, et de privatisation du secteur électrique :

- le projet Afam, au travers de la *joint venture* SPDC dans laquelle TOTAL détient un intérêt de 10%, concerne la remise à niveau de la centrale Afam V pour 276 MW et le développement de la centrale Afam VI pour environ 600 MW ;
- le projet OML 58, au sein de la *joint venture* EPNL (Elf Petroleum Nigeria Limited) dans laquelle TOTAL (opérateur) détient un intérêt de 40%, concerne le développement d'une nouvelle centrale électrique en cycle combiné d'une capacité d'environ 400 MW près de la ville d'Obite.

Énergies renouvelables

Dans le cadre de sa politique de développement durable, TOTAL accroît ses intérêts dans les énergies renouvelables, en particulier l'énergie solaire photovoltaïque, dans laquelle le Groupe est présent depuis 1983. En outre, depuis 2005, TOTAL participe au développement d'une nouvelle filière de production d'électricité d'origine renouvelable, l'énergie marine.

Énergie solaire

Dans la filière photovoltaïque (technologie du silicium cristallin), TOTAL est présent dans la fabrication de cellules (Photovoltech), la fabrication de panneaux solaires et la conception de systèmes (TENESOL), ainsi que des opérations d'électrification rurale (Temasol au Maroc, KES en Afrique du Sud et Korayé Kurumba au Mali).

TOTAL détient 47,8% du capital de Photovoltech en partenariat avec Electrabel et l'IMEC (Interuniversity MicroElectronics Centre). Photovoltech est une société spécialisée dans la production de cellules solaires photovoltaïques. En 2007, cette dernière a réalisé un chiffre d'affaires de près de 67 millions d'euros, contre 42 millions d'euros en 2006 et 25 millions d'euros en 2005. Compte tenu de la forte demande du marché pour les produits proposés par Photovoltech, la capacité de production a été portée de 22 MWc à 80 MWc/an fin 2007. Un nouvel investissement de 45 millions d'euros est prévu pour porter sa capacité totale de production à 140 MWc d'ici à fin 2009. Par ailleurs des contrats à long terme d'approvisionnement en plaquettes de silicium (*wafers*) ont été conclus avec différents fournisseurs.

TOTAL détient 50% du capital de TENESOL aux côtés d'EDF. TENESOL est une société spécialisée dans la conception, la fabrication, la commercialisation et l'exploitation de systèmes solaires photovoltaïques. TENESOL a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de près de 133 millions d'euros en 2007, contre 134 millions d'euros en 2006 et 145 millions en 2005, correspondant à une production commercialisée proche de 40 MWc. Les principaux marchés sont ceux de la connexion aux réseaux, tant en Europe (Allemagne, Espagne, France, etc.) que dans les départements d'Outre-Mer, mais aussi ceux des applications professionnelles (télécommunications, télémétrie, etc.).

(1) Source : Poten & Partners - LPG in world markets 2007.

2

Présentation des activités

Secteur Amont - Gaz & Énergies Nouvelles

TENESOL possède deux usines de production de panneaux solaires, TENESOL Manufacturing (Afrique du Sud), d'une capacité de production annuelle de 50 MWc, et TENESOL Technologies (région de Toulouse, France), d'une capacité de production annuelle de 17 MWc, capacité qui devrait être portée à 45 MWc au premier semestre 2008.

En outre, TOTAL poursuit ses projets d'électrification rurale décentralisée en répondant aux appels d'offres lancés par les pouvoirs publics dans différents pays. Ces programmes concernent actuellement le Maroc, l'Afrique du Sud et le Mali. Au Maroc, la société Temasol, détenue à hauteur de 32,2% par Total Maroc et à hauteur de 35,6% par TENESOL, poursuit son développement. Les différents appels d'offres emportés par Temasol en 2002, 2004 et 2005 portent le nombre de foyers à équiper à 58 500 (25 500 déjà réalisés à fin 2007). En Afrique du Sud, KES (Kwazulu Energy Services Company), dont TOTAL détient 35% du capital, a lancé un premier programme dans la province du Kwazulu-Natal en 2002. Fin 2007, près de 8 500 systèmes individuels étaient déjà équipés en énergie solaire. Le 17 juillet 2007, KES a signé avec le ministère de l'Énergie sud-africain un accord pour le développement d'un programme d'extension dans la province voisine d'Eastern Cape. Ce nouveau programme permettra non seulement d'alimenter en électricité solaire et en gaz plus de 26 000 foyers ruraux, mais également d'apporter l'électricité à plus de 400 écoles. Au Mali, la société de services décentralisés Korayé Kurumba (TOTAL, 30 %), qui opère aussi bien des micro-réseaux décentralisés d'électricité que des kits solaires photovoltaïques individuels, compte près de cinq cent cinquante clients à fin 2007. Cinq mille clients supplémentaires devraient être équipés d'ici à fin 2009.

Fin 2007, TOTAL a acquis 25% de participation dans la société suisse Novacis engagée dans un programme de R&D sur les cellules photovoltaïques en couches minces.

Énergie éolienne

TOTAL opère actuellement une centrale éolienne à Mardyck (à proximité de sa raffinerie des Flandres, située dans le nord de la France), et poursuit des études de développement de plusieurs projets *onshore* ou *offshore*, en France et en Espagne.

Mise en service en novembre 2003, la centrale éolienne de Mardyck, d'une capacité de 12 MW, a produit près de 22,6 GWh d'électricité en 2007, contre 25,2 GWh 2006 et 26,4 GWh en 2005. Cette centrale permet d'évaluer des équipements différents installés sur un même site.

En décembre 2005, TOTAL a été retenu par le ministère de l'Industrie dans le cadre d'un appel d'offres lancé par les pouvoirs publics, pour un projet éolien *onshore* dans l'Aveyron d'une capacité de 90 MW. Conformément aux termes de l'appel d'offres, la réalisation effective du projet reste soumise à l'obtention d'un permis de construire. Ainsi, une enquête publique, actuellement en cours, a été ouverte en janvier 2007.

Par ailleurs, TOTAL poursuit l'évaluation d'un projet éolien *offshore* au large de Dunkerque (France) d'une capacité de près de 120 MW.

Énergie marine

Dans le domaine de l'énergie de la houle et des vagues, TOTAL a pris, en juin 2005, une participation de 10% dans un projet pilote, situé au large de Santona, sur la côte Nord de l'Espagne. La construction d'une première bouée, décidée en 2006, devrait être réalisée en 2008. Les tests sur cette bouée permettront ultérieurement de dimensionner les installations, et notamment leur capacité de production. Ce projet pilote devrait permettre de mieux cerner le potentiel technique et économique de cette technologie.

Dans le domaine de l'énergie des courants marins, TOTAL détenait fin 2007 une participation de 24,9% dans la société Scottrenewables Marine Power, basée aux îles Orcades en Écosse (Royaume-Uni), qui développe un dispositif de production d'électricité à partir de l'énergie des courants marins. En janvier 2008, un accord a été signé avec la société Fred Olsen Limited pour la souscription d'une augmentation de capital. Cette augmentation de capital, qui devrait être effectuée en deux temps entre 2008 et 2011, entraînerait une réduction de la participation du Groupe à 12,2%.

Charbon

Depuis plus de vingt-cinq ans, TOTAL exporte du charbon-vapeur, principalement vers l'Europe et l'Asie, à partir de ses mines situées en Afrique du Sud. Aujourd'hui, TOTAL possède et opère trois mines, et examine plusieurs projets de développement minier. Le Groupe est également présent dans le domaine du trading et du négoce de charbon-vapeur à travers ses filiales de négoce Total Coal International (bassin atlantique), Total Energy Ressources (bassin pacifique) et CDF Énergie (France).

TOTAL a commercialisé près de 10 Mt de charbon sur le marché international en 2007, contre 9,2 Mt en 2006 et 9,5 Mt en 2005, dont 4,7 Mt de charbon-vapeur sud-africain provenant des productions du Groupe ou d'accès directs, destinées, pour près de 50%, à la génération électrique en Europe, et pour près de 30% à l'Asie.

L'exportation du charbon sud-africain est réalisée à partir du port de Richard's Bay, le plus grand terminal charbonnier du monde, dont TOTAL détient 5,7%. Le Groupe et son partenaire Mmakau Mining ont acquis cette année 1 Mt/an supplémentaire de droits portuaires au titre de leur participation dans la phase 5 de développement du port. Sur le marché domestique sud-africain, les ventes du Groupe se sont établies à 0,75 Mt en 2007 et sont destinées aux secteurs industriel et métallurgique.

Total Coal South Africa (TCSA) développe des productions de nouvelles mines. En 2007, la nouvelle mine Forzando Sud est entrée en production (capacité à terme de 1,2 Mt/an). En outre, TCSA a accru sa participation à 51% dans la mine d'Eloff, devenant ainsi majoritaire.

TOTAL est également présent dans le négoce de charbon, notamment via sa filiale détenue à 100%, Total Energy Resources (TER) à Hong-Kong et un bureau de représentation implanté à Jakarta depuis septembre 2004. Sur les 10 Mt négociées en 2007, près de 39% étaient destinées à l'Asie.

DME (DiMéthyl Ether)

Après le succès des tests, achevés en 2006, de l'unité pilote d'une capacité de 100 tonnes par jour de DME, construite à Kushiro, sur l'île d'Hokkaido (Japon) par DME-Development (TOTAL, 3%), le Groupe a décidé de prendre une participation dans une usine de promotion du DME au Japon à Niigata (île de Honshu). Cette unité, d'une capacité de 80 000 t/an et dans laquelle TOTAL détient 10%, devrait être opérationnelle à l'été 2008 et permettrait de sensibiliser les consommateurs japonais à ce nouveau carburant ou combustible propre.

À la suite des programmes d'essais et de tests effectués par l'IFP (Institut français du pétrole) et achevés cet été, la filiale chinoise de commercialisation de GPL du Groupe a débuté des tests commerciaux de mélanges de GPL et de DME.

Enfin, sous l'impulsion et la conduite de TOTAL et des partenaires japonais, le processus de normalisation ISO a été initié en avril 2007. Il devrait s'étendre sur les deux ou trois prochaines années. Outre le Japon, la Chine et la Corée du Sud, des pays comme les États-Unis, l'Allemagne, la Suède, la Pologne et la Turquie sont intéressés par cette normalisation.

Secteur Aval

Le secteur Aval couvre l'ensemble des activités du Raffinage & Marketing et du Trading & Shipping.

1^{er} raffineur/distributeur en Europe de l'Ouest⁽¹⁾.

1^{er} distributeur en Afrique⁽²⁾.

Environ **2,6 Mb/j** de capacité de raffinage au 31 décembre 2007.

Près de **16 500 stations-service** au 31 décembre 2007.

Environ **3,9 Mb/j** de produits vendus en 2007.

Parmi les premiers opérateurs mondiaux dans le trading de pétrole et de produits pétroliers.

Investissements bruts 2007 : **1,875 milliard d'euros**.

34 185 collaborateurs.

Données financières du secteur Aval

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires hors Groupe	119 212	113 887	99 934
Résultat opérationnel ajusté	3 287	3 644	3 899
Résultat opérationnel net ajusté	2 535	2 784	2 916

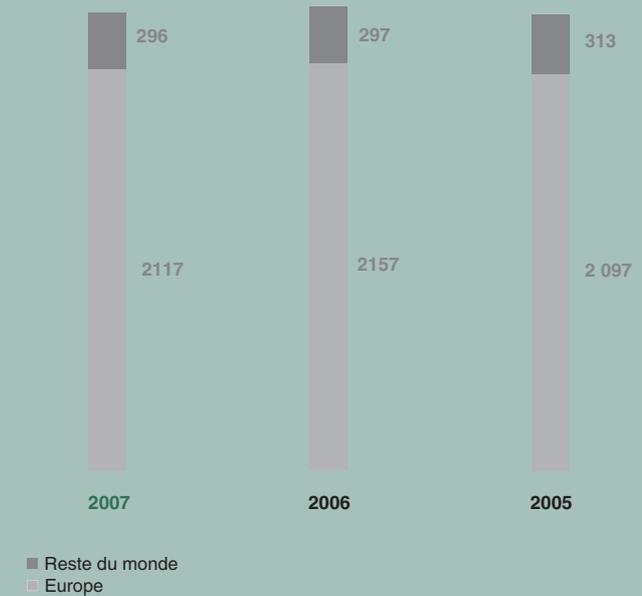
En 2007, les marges de raffinage ont progressé par rapport à 2006 tout en affichant une forte volatilité.

Sur l'ensemble de l'année 2007, le résultat opérationnel net ajusté de l'Aval s'établit à 2 535 millions d'euros contre 2 784 millions d'euros en 2006, soit une baisse de 9%. Exprimé en dollars, il s'élève à 3,5 milliards de dollars en 2007, stable par rapport à 2006.

Ce résultat s'explique par l'impact d'un environnement globalement légèrement négatif pour -0,05 milliard de dollars, essentiellement en raison de la dégradation des conditions de marché dans le marketing. L'inflation des coûts a pesé pour -0,1 milliard de dollars. L'évolution du résultat reflète par ailleurs l'impact des maintenances plus importantes en 2007 pour -0,15 milliard de dollars et l'effet positif de la croissance et des plans de productivité pour +0,3 milliard de dollars, avec notamment la contribution de l'hydrocraqueur de distillats (DHC) de la raffinerie de Normandie en année pleine.

(1) Sources : données sociétés sur la base des capacités de raffinage et/ou des ventes.
(2) Source : PFC Energy de décembre 2007.

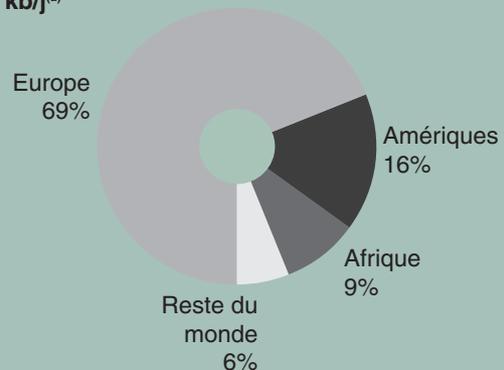
Volumes raffinés (kb/j)^(a)



(a) Y compris quote-part dans CEPSA.

Pour l'ensemble de l'année 2007, les volumes raffinés affichent une baisse de 2% de 2 454 kb/j à 2 413 kb/j, principalement en raison d'une activité de maintenance importante. Le taux d'utilisation des raffineries ressort à 87% en 2007.

Ventes de produits en 2007 par zone géographique : 3 863 kb/j^(a)



(a) Y compris Trading et quote-part dans CEPSA.

Raffinage & Marketing

Au 31 décembre 2007, TOTAL dispose d'une capacité de raffinage de 2 598 kb/j. En 2007, les ventes du Groupe se sont élevées à 3 863 kb/j de produits raffinés dans le monde (activités de négoce comprises), contre respectivement 3 786 kb/j en 2006 et 3 792 kb/j en 2005. TOTAL est le premier raffineur/distributeur en Europe de l'Ouest⁽¹⁾ et occupe le premier rang des distributeurs en Afrique avec 11% de part de marché⁽²⁾. Au 31 décembre 2007, TOTAL exploite un réseau de 16 497 stations-service dans le monde, contre 16 534 en 2006 et 16 976 en 2005, dont plus de 50% sont détenues en propre. En outre, les activités de raffinage permettent de développer un large éventail de produits de spécialités tels que les lubrifiants, les gaz de pétrole liquéfiés (GPL), les carburants pour l'aviation, les fluides spéciaux, les bitumes et les bases pétrochimiques.

Dans le domaine du raffinage, la stratégie du Groupe consiste à poursuivre l'amélioration de son positionnement selon trois axes prioritaires : l'optimisation du portefeuille de ses raffineries en Europe, la conversion profonde en Amérique du Nord, ainsi que la croissance au Moyen-Orient avec le projet de la raffinerie de Jubail.

Concernant les activités marketing, le Groupe vise la consolidation de ses positions en Europe de l'Ouest et en Afrique, ainsi que la poursuite de développements ciblés sur les marchés en croissance d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe de l'Est.

Raffinage

Au 31 décembre 2007, TOTAL détient des participations dans vingt-cinq raffineries (dont douze opérées directement) situées en Europe, aux États-Unis, aux Antilles françaises, en Afrique et en Chine.

L'Europe de l'Ouest représente plus de 85% de la capacité de raffinage du Groupe, soit 2 273 kb/j, ce qui fait de TOTAL le premier raffineur dans cette zone⁽¹⁾. Onze raffineries y sont exploitées par le Groupe. Six d'entre elles sont situées en France, une en Belgique, une en Allemagne, une au Royaume-Uni, une en Italie et une aux Pays-Bas. TOTAL détient par ailleurs des intérêts minoritaires dans la raffinerie allemande de Schwedt. Enfin, le Groupe est présent dans quatre raffineries en Espagne, par l'intermédiaire de sa participation dans CEPSA⁽³⁾. Au Royaume-Uni, TOTAL a cédé son intérêt de 70% dans la raffinerie de Milford Haven fin 2007, afin de concentrer son activité de raffinage sur le site de Lindsey.

Aux États-Unis, TOTAL exploite la raffinerie de Port Arthur (Texas) dont la capacité s'élève à 174 kb/j.

En Afrique, TOTAL dispose de participations dans six raffineries au 31 décembre 2007. En Angola, le Groupe a cédé en 2007 sa participation de 55,6% dans la raffinerie de Luanda, d'une capacité de 52 kb/j.

En Chine, TOTAL, Sinochem et Petrochina sont associés depuis plus de dix ans dans la raffinerie WEPEC de Dalian dont la capacité de traitement est de 219 kb/j. TOTAL y détient une participation de 22,41%. Un programme de modernisation concernant cette raffinerie a été lancé en 2006 pour répondre aux évolutions du marché domestique et international, avec notamment le démarrage fin 2007 d'un hydrocraqueur de distillats (DHC) d'une capacité de 1,5 Mt/an.

Sur la période 2008-2012, TOTAL prévoit d'investir plus d'un milliard d'euros par an en moyenne dans le raffinage, hors grands arrêts de maintenance.

- Près de 30% de ces investissements devraient être consacrés à deux projets majeurs de développement.

Aux États-Unis, TOTAL a décidé en février 2008 la construction d'une unité de conversion profonde ou *coker* dans sa raffinerie de Port Arthur. Ce projet permettra de traiter davantage de bruts lourds et soufrés et d'augmenter la production de produits légers, en particulier de distillats à basse teneur en soufre. L'entrée en service est attendue courant 2011.

En Arabie Saoudite, TOTAL et Saudi Arabian Oil Company (Saudi Aramco) ont signé un protocole d'accord qui porte sur un projet de construction et d'exploitation d'une raffinerie d'une capacité de 400 kb/j à Jubail. Le schéma très convertissant de cette raffinerie lui permettrait de traiter des bruts lourds (*Arabian Heavy*) et de produire des produits légers essentiellement destinés à l'exportation et répondant aux spécifications les plus strictes. L'étude conjointe d'ingénierie (FEED⁽⁴⁾), lancée en juillet 2006, devrait être finalisée mi-2008. La mise en service est prévue pour la fin de l'année 2012.

- Près de 30% de ces investissements devraient être consacrés à des projets d'amélioration de la performance, notamment dans le domaine de la désulfuration, afin d'adapter le raffinage européen de TOTAL aux évolutions de l'environnement pétrolier : demande croissante de gazole en Europe, évolution des spécifications sur les carburants et offre de bruts plus soufrés.

En juin 2007, la raffinerie de Lindsey (Royaume-Uni) a démarré la construction d'unités de désulfuration (HDS) et de production d'hydrogène (SMR⁽⁵⁾) afin de traiter des bruts soufrés et d'accroître sa production de gazole à très basse teneur en soufre. La mise en service de l'unité HDS est prévue en 2009 et permettra de traiter jusqu'à près de 70% de bruts soufrés, contre 10% auparavant. La construction d'une nouvelle unité de désulfuration dans la raffinerie de Leuna (Allemagne) a été décidée en 2007 pour une mise en service prévue fin 2009. Cette unité sera destinée à l'approvisionnement du marché allemand en fioul domestique à basse teneur en soufre.

(1) Sources : données sociétés sur la base des capacités de raffinage.

(2) Sources : PFC Energy de décembre 2007.

(3) Part du Groupe dans CEPSA : 48,83% au 31 décembre 2007.

(4) FEED: Front-End Engineering Design. Ingénierie de base.

(5) SMR : Steam Methane Reformer

2

Présentation des activités Secteur Aval - Raffinage & Marketing

- Enfin, il est prévu que près de 40% de ces investissements soient consacrés à la modernisation de l'outil de raffinage, au renforcement de la sécurité, ainsi qu'à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à la réduction des impacts environnementaux.

Par ailleurs, CEPSA poursuit son programme d'investissements visant à améliorer la capacité de conversion de ses raffineries pour répondre à la croissance de la demande du marché espagnol en distillats moyens. Une unité d'hydrocraquage d'une capacité de 2,1 Mt/an, deux nouvelles unités de distillation atmosphérique et sous vide, et une unité de désulfuration sont notamment en cours de construction à la raffinerie de Huelva. L'entrée en service est actuellement prévue pour le début de l'année 2010.

L'année 2007 a été marquée par une très forte activité de maintenance. En 2007, dix raffineries⁽¹⁾ ont été concernées par des grands arrêts de maintenance de manière partielle ou totale, contre respectivement trois en 2006 et six en 2005. Ces arrêts ont principalement permis de renforcer la sécurité et la fiabilité des opérations, de moderniser les installations, d'accroître leurs performances, et de réduire l'impact des unités sur l'environnement. En 2008, les grands arrêts devraient concerner huit raffineries exploitées par le Groupe selon un programme échelonné sur la totalité de l'année.

Capacité de raffinage de pétrole brut

Le tableau suivant présente la part de TOTAL en capacité journalière de raffinage de pétrole brut :

Au 31 décembre ^(a) (en milliers de barils par jour)	2007	2006	2005
Raffineries exploitées par le Groupe			
Normandie (France)	331	331	331
Provence (France)	158	158	158
Flandres (France)	141	141	159
Donges (France)	230	230	229
Feyzin (France)	117	116	118
Grandpuits (France)	101	99	99
Anvers (Belgique)	350	350	350
Leuna (Allemagne)	227	227	225
Rome (Italie) ^(b)	63	64	64
Immingham (Royaume-Uni)	221	221	221
Milford Haven (Royaume-Uni) ^(c)	-	74	73
Flessingue (Pays-Bas) ^(d)	81	81	84
Port Arthur (Texas, États-Unis)	174	174	174
Sous-total	2 194	2 266	2 285
Autres raffineries dans lesquelles le Groupe détient des participations ^(e)	404	434	423
Total	2 598	2 700	2 708

(a) Dans les cas où TOTAL ne détient pas 100% des intérêts d'une raffinerie, la capacité indiquée représente la quote-part détenue par TOTAL dans la capacité de raffinage globale du site.

(b) Participation de TOTAL de 71,9%.

(c) Participation de TOTAL de 70% aux 31 décembre 2006 et 2005. Cession de cette participation en 2007.

(d) Participation de TOTAL de 55%.

(e) Treize raffineries dans lesquelles TOTAL détient des intérêts compris entre 16,7% et 50% (six en Afrique, quatre en Espagne, une en Allemagne, une en Martinique et une en Chine). Cession de la participation de 55,6% dans la raffinerie de Luanda en Angola en 2007.

Production des raffineries^(a)

Le tableau suivant présente, par catégorie de produit, la part nette des quantités produites dans les raffineries du Groupe :

(en milliers de barils par jour)	2007	2006	2005
Essences	501	532	534
Carburants pour l'aviation	186	179	191
Kérosène et gasoil	705	660	639
Fiouls et combustibles	536	582	593
Autres produits	411	455	406
Total	2 339	2 408	2 363

Taux d'utilisation des raffineries^(a)

	2007	2006	2005
Sur bruts traités	87%	88%	88%
Sur bruts et autres charges	89%	91%	89%

(a) Y compris quote-part du Groupe dans CEPSA.

(1) Y compris raffinerie de Milford Haven, dont la participation de 70% du Groupe a été cédée en décembre 2007.

Marketing

TOTAL est un des leaders de la distribution dans l'ensemble que forment les six premiers marchés de l'Europe de l'Ouest (France, Espagne, Benelux, Royaume-Uni, Allemagne et Italie)⁽¹⁾. Le Groupe est également leader sur le continent africain avec une part de marché de 11%⁽²⁾.

TOTAL élabore une large gamme de produits de spécialités issus du pétrole raffiné au sein de ses raffineries et à partir d'autres unités. Le Groupe fait partie des acteurs majeurs des produits de spécialités⁽¹⁾, en particulier les bitumes, les carburants pour l'aviation, le gaz de pétrole liquéfié (GPL) et les lubrifiants. À travers les spécialités, TOTAL est présent dans près de 160 pays.

TOTAL poursuit le développement international de son activité lubrifiants. En 2007, le Groupe a notamment conforté sa position sur le marché des lubrifiants par le renouvellement de son accord

mondial avec la marque Citroën. Cet accord s'ajoute aux partenariats déjà en vigueur avec les marques Peugeot, Renault, Nissan et Honda.

TOTAL commercialise des carburants destinés à l'aviation sur près de 270 aéroports dans plus de 70 pays, auprès d'environ 200 compagnies aériennes. Le Groupe occupe une position de leader⁽¹⁾ en Europe, en Afrique et dans le bassin méditerranéen, et poursuit sa croissance en Asie-Pacifique.

TOTAL est également l'un des principaux acteurs internationaux de la distribution du GPL⁽¹⁾, et poursuit la croissance de cette activité à l'échelle internationale.

Dans le domaine des bitumes, TOTAL est leader⁽¹⁾ en Europe, avec notamment de fortes positions en France et en Allemagne.

Ventes de produits raffinés^(a)

Le tableau suivant présente les volumes de produits raffinés vendus par zone géographique :

(en milliers de barils par jour)	2007	2006	2005
France	846	837	852
Europe hors France ^(a)	1 432	1 438	1 444
États-Unis	251	264	256
Afrique	286	274	260
Reste du monde	167	153	151
Total hors négoce international	2 982	2 966	2 963
Négoce international	881	820	829
Total dont négoce international	3 863	3 786	3 792

(a) Y compris quote-part du Groupe dans CEPSA.

Répartition du réseau de stations-service

Le tableau suivant présente le nombre de stations du réseau TOTAL par zone géographique :

Au 31 décembre	2007	2006	2005
France ^(a)	4 992	5 220	5 459
Europe hors France et hors CEPSA	4 762	4 628	4 937
CEPSA ^(b)	1 680	1 672	1 677
Afrique	3 549	3 562	3 505
Reste du monde	1 514	1 452	1 398
Total	16 497	16 534	16 976

(a) Stations sous les marques TOTAL ou Elf, et environ 2 000 stations sous la marque Élan.

(b) Nombre total des stations appartenant au réseau CEPSA.

Europe

TOTAL dispose d'un réseau de stations-service en France, en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Allemagne, au Royaume-Uni, au Portugal et en Italie, ainsi qu'en Espagne et au Portugal au travers de sa participation de 48,83% dans CEPSA.

En France, le réseau sous la marque TOTAL bénéficie d'un maillage dense, d'une diversification étendue (boutiques *Bonjour*, lavage) et

de programmes de fidélisation renforcés. Les stations Elf *jaune et bleu* distribuent des carburants de qualité à des prix particulièrement compétitifs. Au 31 décembre 2007, environ 2 450 stations sont opérées sous la marque TOTAL et 280 stations sous la marque Elf. TOTAL distribue également des carburants dans près de 2 000 stations à la marque Élan, essentiellement en zone rurale. Fin 2007, TOTAL a lancé un programme d'actions sur son réseau français afin de réduire ses coûts opératoires et développer ses ventes non pétrolières.

(1) Sources : données sociétés, sur la base des quantités vendues.

(2) Source : PFC Energy de décembre 2007.

2

Présentation des activités Secteur Aval - Raffinage & Marketing

Au Royaume-Uni, le programme d'optimisation du réseau lancé en 2003 s'est achevé en 2007. En Allemagne, la restructuration des activités marketing se poursuit, avec notamment un plan d'adaptation en cours de l'activité lubrifiants.

Au 31 décembre 2007, TOTAL opère un réseau de près de 500 stations dans 20 pays européens sous la marque AS24. Ce réseau, spécialisé dans la distribution de carburants pour les transporteurs routiers, continue de s'étendre avec l'ouverture d'une vingtaine de nouvelles stations en 2007.

TOTAL est un acteur de premier plan dans le domaine des cartes pétrolières, avec près de 3,4 millions de cartes dans dix-sept pays européens. En 2007, les ventes de carburant par cartes pétrolières se sont élevées à 5 Mm³, contre respectivement 4,7 et 4,5 Mm³ en 2006 et 2005.

En 2007, TOTAL a poursuivi le déploiement européen de ses deux nouveaux carburants lancés en 2005, TOTAL EXCELLIUM 98 et TOTAL EXCELLIUM diesel, distribués dans neuf pays d'Europe. Ces carburants de nouvelle génération ont pour effet de réduire la consommation en carburant et les émissions de dioxyde de carbone. L'offre EXCELLIUM permet à TOTAL d'occuper une place significative sur le marché des nouveaux carburants en Europe.

Depuis 2005, TOTAL commercialise un produit dénommé AdBlue (solution aqueuse à base d'urée) à l'usage du transport routier européen, qui permet de réduire les émissions d'oxyde d'azote. Au 31 décembre 2007, 225 stations TOTAL et AS24 sont équipées pour la distribution d'urée en Europe. L'offre AdBlue de TOTAL devrait s'étendre progressivement à l'ensemble des vingt-sept pays européens pour aboutir, d'ici à 2009, à un réseau d'environ 400 stations.

Enfin, TOTAL et Veolia ont signé en septembre 2006 un accord prévoyant la création d'une *joint venture* (TOTAL, 35%) afin de construire en France une usine de retraitement des huiles usagées d'une capacité de 120 000 tonnes par an. La construction devrait démarrer en 2009 en vue d'une mise en service en 2010.

Afrique & Moyen-Orient

Au 31 décembre 2007, TOTAL est leader dans la distribution de produits pétroliers sur le continent africain, avec 11% de part de marché et plus de 3 500 stations réparties dans plus de quarante pays. À la suite de l'acquisition de sociétés de distribution dans quatorze pays d'Afrique en 2005 et 2006, TOTAL a renforcé ses positions sur le continent, en particulier en Afrique de l'Ouest et du Sud-Est. Le Groupe opère deux réseaux significatifs en Afrique du Sud et au Nigeria.

Dans les spécialités, TOTAL a poursuivi sa stratégie de croissance au Moyen-Orient en 2007, avec notamment un accord de *joint venture* (TOTAL, 51%) pour la production et la commercialisation de lubrifiants en Arabie Saoudite.

Asie-Pacifique

Au 31 décembre 2007, TOTAL est présent dans une vingtaine de pays de la zone Asie-Pacifique, principalement à travers ses activités de spécialités. Dans la région, le Groupe développe également ses positions dans la distribution, notamment en Chine, et opère deux réseaux significatifs au Pakistan et aux Philippines.

En 2007, TOTAL a poursuivi le développement de ses réseaux en Chine, en partenariat avec Sinochem, à la suite des deux accords de *joint venture* signés en 2005. Ces partenariats prévoient la création de deux réseaux dans les régions de Pékin et de Shanghai pour un total de 500 stations-service. Au 31 décembre 2007, 55 stations étaient opérationnelles. Ces investissements marquent une étape importante du développement de TOTAL dans la commercialisation de produits pétroliers en Chine.

Aux Philippines, TOTAL poursuit le développement de son réseau qui s'est traduit par l'ouverture de la centième station à la fin de l'année 2007.

Au début de l'année 2008, TOTAL a porté à 100% sa participation dans sa filiale marketing Total ISU Oil Co. Ltd, suite à l'acquisition des parts détenues par Isu Chemical Co. Ltd, et annoncé simultanément la création d'une *joint venture* (TOTAL, 50%) avec la société sud-coréenne S-Oil. Cette opération permet au Groupe de devenir un leader sur le marché des lubrifiants en Corée du Sud, en adéquation avec la stratégie de développement de TOTAL dans la région Asie-Pacifique.

Reste du monde

En Amérique Latine et aux Caraïbes, TOTAL est essentiellement présent à travers les spécialités dans une vingtaine de pays, et a poursuivi en 2007 le développement de ses activités de distribution dans la région des Caraïbes. En mars 2008, TOTAL a conclu un accord pour l'acquisition d'actifs marketing et logistiques à Porto Rico, en Jamaïque et aux îles Vierges. L'opération concerne notamment près de 200 stations-service, des activités de distribution de produits pour l'aviation ainsi que plusieurs dépôts pétroliers. L'acquisition de ces actifs devrait permettre de générer des synergies avec les positions existantes de TOTAL sur la zone Caraïbes.

En Amérique du Nord, TOTAL commercialise des lubrifiants aux États-Unis et a étendu sa présence sur le marché nord-américain suite à l'acquisition fin 2007 d'actifs au Canada.

Biocarburants et hydrogène

Le Groupe joue un rôle actif dans la promotion des énergies renouvelables et des carburants alternatifs.

TOTAL est présent dans les deux filières biocarburants : les biodiesels et les bioessences. En 2007, TOTAL a conforté sa position d'acteur pétrolier majeur de la filière biocarburants en Europe⁽¹⁾ en produisant et en incorporant dans les essences 710 000 tonnes d'ETBE⁽²⁾ dans neuf raffineries⁽³⁾, contre respectivement 500 000 et 360 000 tonnes en 2006 et 2005. En 2007, TOTAL a également incorporé dans les gazoles 880 000 tonnes d'EMHV⁽⁴⁾ dans neuf raffineries européennes et plusieurs dépôts, contre respectivement 420 000 et 310 000 tonnes en 2006 et 2005.

En France, TOTAL a renforcé la promotion de gazole à haute teneur en biocarburant en lançant Ecolium 30 en 2007. Ce biodiesel, composé de 70% de gazole premier et de 30% d'EMHV, est destiné aux flottes professionnelles et permet une réduction des émissions de CO₂ pouvant aller jusqu'à 20%. Concernant le Superéthanol E85, le Groupe poursuit l'adaptation de ses points de vente à la distribution de ce carburant, dont le rythme de développement dépend des mesures fiscales adéquates et de la commercialisation de véhicules adaptés.

Parallèlement, TOTAL est partie prenante dans le développement de biocarburants de seconde génération issus de la biomasse, en partenariat avec les principaux acteurs des filières. Le Groupe participe aux programmes français et européen de développement des bioénergies.

En 2007, TOTAL a poursuivi ses actions de recherche et d'essais menés sur les technologies de la pile à combustible et de l'hydrogène. Depuis plusieurs années, TOTAL développe des partenariats dans le domaine des applications automobiles (BMW en 2006, Renault en 2003, Delphi en 2001), ainsi que dans les applications stationnaires (Electrabel, Idatech en 2004).

Un partenariat avec BVG, opérateur d'autobus à Berlin et premier transporteur public en Allemagne, a conduit à la création d'un centre de compétences hydrogène à Berlin. En 2008, TOTAL prévoit l'ouverture d'une troisième station commercialisant de l'hydrogène auprès du grand public en Belgique, qui viendra s'ajouter aux deux stations ouvertes en 2006 et 2007 en Allemagne.

Enfin, TOTAL est partie prenante de la plate-forme technologique hydrogène lancée par la Commission européenne fin 2003 et membre fondateur du groupement industriel européen de la *Joint Technology Initiative* créé en 2007 dans le but de promouvoir le développement de la technologie hydrogène en Europe.

(1) Source : données société, sur la base des volumes vendus.

(2) ETBE : Ethyl-tertio-butyl-éther.

(3) Y compris les raffineries Algeciras et Huelva de CEPSA.

(4) EMHV : Ester méthylique d'huile végétale.

2

Présentation des activités

Secteur Aval - Trading & Shipping

Trading & Shipping

Les activités Trading & Shipping comprennent essentiellement :

- la vente de la production de pétrole brut ;
- l'approvisionnement des raffineries du Groupe en pétrole brut ;
- les importations et exportations de produits pétroliers nécessaires à l'ajustement des productions des raffineries du Groupe à leurs demandes locales ;

- l'affrètement des navires requis pour ces activités ;
- les interventions sur les différents marchés dérivés.

Ces activités ont pour mission première de répondre aux besoins du Groupe. En outre, le savoir-faire et l'expertise acquis dans la conduite de ces activités permettent d'étendre les domaines d'intervention de celles-ci au-delà des stricts besoins du Groupe.

Trading

En termes de volumes commercialisés, TOTAL se situe parmi les premiers opérateurs mondiaux dans, notamment, le trading de pétrole brut et de produits raffinés. Le tableau ci-dessous présente les ressources et les débouchés mondiaux de pétrole brut pour le Groupe au titre des trois derniers exercices.

Ressources et débouchés de pétrole brut (en kb/j, sauf pourcentage)	2007	2006	2005
Ressources de pétrole brut			
Total des ressources	4 194	4 112	4 465
Production propre ^{(a)(b)}	1 502	1 473	1 615
Achats à des tiers	2 692	2 639	2 850
% production propre/total des ressources	36%	36%	36%
Débouchés de pétrole brut			
Total des débouchés	4 194	4 112	4 465
Ventes au secteur Aval du Groupe ^(c)	2 042	2 074	2 111
Ventes à des tiers	2 152	2 038	2 354
% ventes à des tiers/total des débouchés	51%	50%	53%

(a) Y compris condensats et liquides de gaz naturel.

(b) Y compris la part proportionnelle de production des filiales communes.

(c) Hors quote-part de CEPSA.

La division Trading intervient largement sur les marchés physiques et les marchés des dérivés, tant organisés que de gré à gré. Dans le cadre de son activité de trading, TOTAL utilise, comme la plupart des autres compagnies pétrolières, des produits dérivés d'énergie afin d'adapter son exposition aux fluctuations de prix du pétrole brut et des produits raffinés.

d'échange et utilise des instruments dérivés (*futures, forwards, swaps, options*) ; ces opérations sont conduites avec des contreparties variées.

Toutes les activités de trading du Groupe s'inscrivent dans le cadre d'une politique rigoureuse de respect des procédures de contrôle interne et de fixation de limites d'intervention.

La division Trading effectue des transactions physiques au comptant, mais conclut également des contrats à terme ou

En 2007, les principaux indicateurs du marché se sont situés à des niveaux élevés :

		2007	2006	2005	min 2007		max 2007	
Brent ICE Futures - 1 st Line ^(a)	(\$/b)	72,67	66,11	55,25	51,70	(11 jan.)	95,76	(23 nov.)
Gasoil ICE Futures - 1 st Line ^(a)	(\$/t)	637,8	580,4	507,9	463,75	(18 jan.)	855,75	(23 nov.)
VLCC Ras Tanura Chiba - BITR ^(b)	(\$/t)	13,93	14,52	13,91	8,67	(13 sep.)	56,57	(18 déc.)

(a) 1st Line : cotation sur ICE Futures pour livraison sur le mois M+1.

(b) VLCC : Very Large Crude Carrier. BITR : Baltic International Tanker Routes.

Au cours de l'année 2007, avec, en moyenne, des volumes physiques négociés de pétrole brut et de produits raffinés d'environ 5 Mb/j, la division Trading a maintenu un niveau d'activité comparable à ceux de 2005 et de 2006.

Shipping

La division Shipping de TOTAL assure en priorité le transport des pétroles bruts et des produits raffinés nécessaires aux activités du Groupe. Elle fournit en permanence toute la variété des services de *shipping* nécessaires au développement de l'activité du Groupe. Elle maintient une politique rigoureuse de sécurité. Dans le cadre de son activité de Shipping, le Groupe utilise, comme un certain nombre de compagnies pétrolières et d'armateurs, des produits dérivés de taux de fret afin d'adapter son exposition aux fluctuations de ceux-ci.

Le Groupe a réalisé 3 300 affrètements au cours de l'exercice 2007, pour un volume transporté de 128 millions de tonnes. Au 31 décembre 2007, la flotte affrétée à temps, en moyen ou long terme, est composée de 65 navires (en incluant les 6 navires GPL), dont aucun n'est à simple coque. La moyenne d'âge de cette flotte est proche de 5 ans.

Au cours de l'année 2007, la flotte mondiale de navires transporteurs de pétrole brut s'est encore agrandie, de près de 5%⁽¹⁾ en tonnage (comme en 2006). Il s'agit de la cinquième année consécutive de forte croissance de tonnage de brut disponible (+5% en 2003, +4,5% en 2004 et +7,5% en 2005). Parallèlement, la croissance de la demande pétrolière a été plus forte en 2007 (+1,2Mb/j⁽²⁾ contre +0,6Mb/j en 2006), grâce notamment à une bonne reprise sur le dernier trimestre de l'année.

Malgré l'augmentation des flux de transport associée, la forte croissance durable de la flotte de *tankers* a renforcé le surplus structurel d'offre de tonnage disponible. Cette tendance devrait se poursuivre dans la mesure où les carnets de futures livraisons sont toujours à un niveau élevé dans tous les segments de taille, tant en valeur absolue (158 millions de tonnage de port en lourd au total⁽¹⁾), qu'en pourcentage (40% de la flotte mondiale de *tankers*).

Sur le marché du transport de brut, les taux *spot* ont progressivement baissé de janvier à octobre 2007. La chute s'est même accrue entre juin et octobre, période pendant laquelle les taux sont tombés à leur plus bas niveau depuis 2002. Mais les mois de novembre et décembre 2007 ont été marqués par une remontée spectaculaire des taux *spot*, principalement en raison des éléments suivants :

- la demande de transport a augmenté, dynamisée par la reprise de la production pétrolière de l'OPEP ;
- une douzaine de VLCC et quelques Suezmax simple coque ont été retirés de la flotte active pour être convertis en vraquiers ou en unités de stockage flottant ;
- les armateurs ont réduit l'offre de transport disponible, en diminuant notamment la vitesse de croisière de leurs navires.

(1) Source : Clarkson & SIN

(2) Données Société

Secteur Chimie

Le secteur Chimie regroupe la Chimie de Base, qui inclut la pétrochimie et les fertilisants, ainsi que la Chimie de Spécialités qui comprend le caoutchouc, les résines, les adhésifs et la métallisation.

La dimension de ses activités fait du secteur Chimie de TOTAL l'un des plus grands producteurs intégrés au monde⁽¹⁾.

Le 12 mai 2006, l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL a approuvé l'opération d'apport-scission d'Arkema qui regroupait, depuis le 1^{er} octobre 2004, les produits vinyliques, la chimie industrielle et les produits de performance. Depuis le 18 mai 2006, Arkema est cotée sur Euronext Paris.

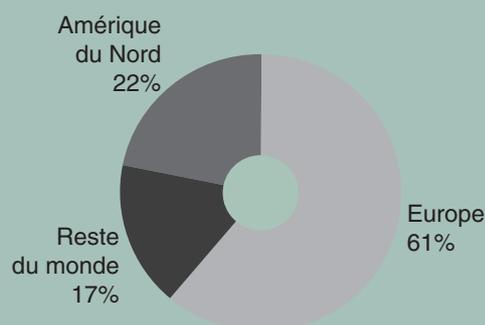
En application des normes IFRS, les données 2005 du compte de résultat, à l'exception du résultat net ajusté, et le ROACE ont été recalculés pour exclure la part correspondant à Arkema.

Principales données financières du secteur Chimie (en millions d'euros)

	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires hors Groupe	19 805	19 113	16 765
dont Chimie de base	12 558	12 011	10 245
dont Spécialités	7 247	7 101	6 520
Résultat opérationnel ajusté	1 155	1 215	1 148
dont Chimie de base	526	623	580
dont Spécialités	642	606	548
Résultat opérationnel net ajusté ^(a)	847	884	967
dont Chimie de base	431	486	447
dont Spécialités	413	381	345

(a) Dont 18 millions d'euros en 2006 et 151 millions d'euros en 2005 de variation d'impôts différés au titre des activités Arkema.

Ventes 2007 par zone géographique

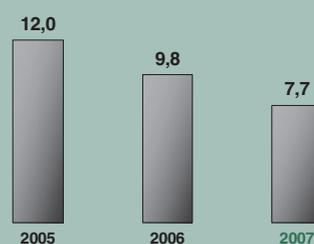


Les ventes du secteur Chimie ont atteint 19,81 milliards d'euros en 2007, contre 19,11 milliards d'euros en 2006 et 16,77 milliards d'euros en 2005. En 2007, l'Europe a représenté 61% des ventes totales du secteur et l'Amérique du Nord 22%. Le solde, représentant 17%, a été réalisé principalement en Asie et en Amérique latine.

Les résultats du secteur ont bénéficié d'une demande mondiale soutenue et ont atteint un niveau proche de ceux réalisés en 2006 malgré la poursuite du renchérissement du coût des matières

(1) Source : données société, sur la base du chiffre d'affaires consolidé.

Amélioration de la performance sécurité (Évolution du TRIR^(a))



(a) Total Recordable Injury Rate (Accidents avec et sans arrêt par million d'heures travaillées).

premières et de l'énergie et en dépit de la forte appréciation de l'euro par rapport à la plupart des devises, en particulier du dollar. Les marges pétrochimiques sont restées élevées au cours des trois premiers trimestres mais se sont vivement repliées en fin d'année en raison de la forte hausse du prix du naphta.

Le secteur Chimie a poursuivi en 2007 l'amélioration de ses performances en matière de sécurité grâce au plan d'action portant sur la sécurité au poste de travail, les systèmes de management de la sécurité et la prévention des risques majeurs.

Chimie de Base

Les activités de la Chimie de Base regroupent la pétrochimie et les fertilisants.

En 2007, les ventes ont atteint 12,56 milliards d'euros, contre 12,01 milliards d'euros en 2006 et 10,25 milliards d'euros en 2005. La demande est restée soutenue en raison de la bonne conjoncture

économique. Les marges se sont maintenues à un niveau élevé, notamment en Europe au cours des trois premiers trimestres, mais ont été affectées par la forte hausse du prix du naphta durant les derniers mois de l'année. Le résultat opérationnel net ajusté de la Chimie de Base a diminué de 11% en 2007 par rapport à 2006, après avoir progressé de 9% en 2006 par rapport à 2005.

Pétrochimie

Répartition des capacités de production de TOTAL

(en milliers de tonnes)	2007				2006	2005
	Europe	Amérique du Nord	Asie et Moyen-Orient ^(a)	Total monde	Total monde	Total monde
Oléfines ^(a)	5 185	1 195	795	7 175	7 035	7 005
Aromatiques	2 650	930	755	4 335	4 255	4 125
Polyéthylène	1 315	440	280	2 035	2 035	2 035
Polypropylène	1 210	1 070	295	2 575	2 420	2 420
Styréniques ^(b)	1 240	1 350	570	3 160	3 105	3 175

(a) Éthylène + Propylène + Butadiène.

(b) Styrène + Polystyrène + Élastomères (activité arrêtée fin 2006).

(c) Dont participations minoritaires au Qatar et 50% des capacités de Samsung-Total Petrochemicals à Daesan (Corée du Sud).

La pétrochimie, regroupée depuis le 1^{er} octobre 2004 au sein de Total Petrochemicals, comprend la pétrochimie de base (oléfines et aromatiques) ainsi que le polyéthylène, le polypropylène et les styréniques.

Les principaux sites pétrochimiques sont situés en Belgique (Anvers, Feluy), en France (Gonfreville, Carling, Lavéra, Feyzin), aux États-Unis (Port Arthur, La Porte, Bayport au Texas et Carville en Louisiane) et également à Singapour et en Chine (Foshan). Reliées par *pipelines* aux raffineries du Groupe ou situées sur des sites voisins, les activités pétrochimiques bénéficient, pour la plupart, d'une forte intégration avec les activités de raffinage du Groupe.

Par ailleurs, TOTAL possède une participation de 50%, en association avec Samsung, dans un site pétrochimique intégré situé à Daesan en Corée du Sud. Le Groupe détient en outre une participation de 20% dans un site comportant un vapocraqueur et deux lignes de polyéthylène à Mesaieed au Qatar.

TOTAL poursuit le renforcement de ses positions parmi les leaders de la profession selon trois grands axes stratégiques :

- Sur les marchés matures, le Groupe mène une politique de compétitivité accrue sur ses grands sites traditionnels. Le plan de restructuration engagé en 2006 sur les sites de Carling et Gonfreville s'inscrit dans ce contexte. Il prévoit la fermeture à Carling de l'un des vapocraqueurs et de l'unité de styrène, ainsi que la construction d'une unité styrène de taille mondiale à Gonfreville qui remplacera l'unité styrène existante de ce site. La réalisation de ce plan devrait être achevée début 2009. Par ailleurs, les opérations de dégauchage prévues en 2008 sur les sites de Feluy (Belgique), La Porte et Port Arthur (Texas, États-Unis) devraient renforcer la compétitivité de ces sites.

- En Asie, la croissance de la demande conduit TOTAL à poursuivre son développement. Samsung-Total Petrochemicals a ainsi réalisé un important programme de modernisation du site de Daesan en 2007 qui a permis d'augmenter de près d'un tiers les capacités de production du site grâce, d'une part, à l'expansion des unités de vapocraquage et de styrène et, d'autre part, à la construction d'une nouvelle ligne de polypropylène. L'ensemble de ce programme a été réalisé dans le respect des délais et des budgets d'investissement prévus. Une unité de métathèse (transformation d'éthylène et de butène en propylène) devrait être mise en service en 2008.
- Le Groupe poursuit le développement de positions bénéficiant d'un accès plus favorable aux matières premières.

Au Qatar, où le Groupe est présent depuis 1974 au travers de l'intérêt qu'il détient dans Qapco (20%), TOTAL participe via sa filiale Qatofin (49%) à la construction d'un vapocraqueur sur base éthane à Ras Laffan et d'une ligne de polyéthylène basse densité linéaire à Mesaieed. Le démarrage de ces installations est prévu début 2009. Par ailleurs, le vapocraqueur existant de Qapco à Mesaieed a été dégauché et sa capacité portée à 720 kt/an en août 2007. Qapco prévoit la construction d'une nouvelle ligne de polyéthylène basse densité en 2011.

En juillet 2007, TOTAL a conclu un partenariat avec Sonatrach (Société nationale algérienne des hydrocarbures) en vue de construire, à un horizon de cinq ans, un complexe pétrochimique intégré à Arzew (Algérie) comprenant un vapocraqueur d'éthane, deux lignes de polyéthylène ainsi qu'une unité de production de monoéthylène glycol.

2

Présentation des activités

Secteur Chimie - Chimie de Base

Par ailleurs, TOTAL a annoncé en septembre 2007 la construction d'une unité pilote visant à produire et tester des polymères de deuxième génération à base d'acide polylactique (PLA). Le PLA est un bioplastique biodégradable produit à partir de sucre.

Sur tous les sites, les progrès réalisés en matière de sécurité et d'environnement sont en ligne avec l'objectif d'amélioration annuel que le Groupe s'est fixé.

Pétrochimie de base

La pétrochimie de base regroupe les oléfines et les aromatiques issus du vapocraquage de coupes pétrolières, essentiellement le naphta, ainsi que des productions de propylène et d'aromatiques issues du raffinage. L'environnement économique de cette activité est très volatil et les marges sont fortement influencées par l'évolution du prix du naphta.

L'année 2007 a été marquée par une hausse importante du prix du naphta et par un bon niveau de la demande mondiale en oléfines et en aromatiques, reflétant la bonne conjoncture économique.

En conséquence, les marges sont restées à des niveaux élevés, particulièrement en Europe, avant de baisser significativement au quatrième trimestre sous l'effet de la forte hausse du prix du naphta.

La production d'oléfines a progressé de 2% en 2007 par rapport à 2006, et de 1% en 2006 par rapport à 2005.

Polyéthylène

Le polyéthylène est un plastique issu de la polymérisation de l'éthylène produit par les vapocraqueurs du Groupe. Il est principalement destiné aux marchés de l'emballage, de l'automobile, de l'alimentaire, des câbles et des canalisations. Les marges sont fortement influencées par le niveau de la demande et par la concurrence des productions en croissance du Moyen-Orient qui bénéficient d'un accès privilégié à la matière première (éthylène produit à partir d'éthane).

En 2007, le niveau soutenu de la demande mondiale a permis d'absorber les nouvelles capacités mises en service principalement au Moyen-Orient et en Chine et de maintenir le niveau des marges. Globalement, les volumes des ventes sont restés stables par rapport à 2006 ; ils avaient augmenté de 1,4% en 2006 par rapport à 2005.

Polypropylène

Le polypropylène est un plastique issu de la polymérisation du propylène produit par les vapocraqueurs et les raffineries du Groupe. Il est essentiellement destiné aux marchés de l'automobile, de l'emballage, des équipements ménagers, des appareils électriques, des fibres, et de l'hygiène. Les marges sont principalement influencées par le niveau de la demande ainsi que par la disponibilité et le prix du propylène.

En 2007, la demande européenne est restée soutenue et les marges se sont maintenues à un niveau satisfaisant. En revanche, aux États-Unis, la demande a été peu vigoureuse, les marges ont été affectées par le prix élevé et volatil du propylène. Les volumes des ventes ont progressé de 1,5% par rapport à 2006 après avoir augmenté de 1,8% en 2006 par rapport à 2005.

Styréniques

Cette activité regroupe le styrène et le polystyrène. La production des élastomères a été arrêtée à la fin de l'année 2006.

L'essentiel des productions de styrène du Groupe est polymérisé en polystyrène, plastique dont les débouchés principaux sont les marchés de l'emballage, des appareils électriques et électroniques, et de l'audio-vidéo. Les marges sont fortement influencées par le niveau de la demande en polystyrène ainsi que par le prix du benzène, la principale matière première.

En 2007, la demande mondiale en polystyrène a légèrement progressé sous l'effet de la demande chinoise mais aussi d'une reprise de la demande européenne. En revanche, la demande américaine a continué de se contracter en raison de la concurrence accrue d'autres matériaux et plastiques ainsi que du papier. Les marges ont été pénalisées par les prix élevés des matières premières (benzène et éthylène), et de l'énergie. En 2007, les volumes de ventes de polystyrène ont progressé de près de 1% par rapport à 2006, après avoir progressé de 0,3% en 2006 par rapport à 2005.

Fertilisants

GPN, anciennement Grande Paroisse, produit et commercialise principalement des engrais azotés à partir de gaz naturel, mais aussi des engrais composés par mélange de produits azotés, phosphorés et de potasse. Le principal facteur influençant les marges est le prix du gaz naturel.

En 2007, le chiffre d'affaires de GPN, a progressé de 20% environ par rapport à 2006, après avoir diminué de près de 11% en 2006 par rapport à 2005. La demande en fertilisants a été soutenue en raison de la bonne orientation des marchés agricoles. Néanmoins, les productions d'ammoniaque ont été affectées par des problèmes techniques dans les ateliers de Rouen et de Grandpuits au cours du premier semestre. Ces problèmes ont été résolus au cours du second semestre.

En 2006, GPN, a abandonné son activité de fabrication d'engrais composés en France, dont le marché était en décroissance significative, fermé ses ateliers de production de Bordeaux, Basse Indre, Rouen et Granville, et cédé sa filiale néerlandaise Zuid Chemie à la société Engrais Rosier dont le Groupe détient 57%. Ce regroupement a permis de créer un ensemble plus compétitif au Benelux.

Un important plan de renforcement de la filière azotée a également été lancé en 2006. Il prévoit la construction d'une usine d'urée à Grandpuits et d'un atelier d'acide nitrique de taille mondiale à Rouen pour une mise en service prévue fin 2008. Le plan prévoit également la fermeture du site d'Oissel en 2008 ainsi que celle de trois unités obsolètes de fabrication d'acide nitrique à Rouen et à Mazingarbe.

Suite à la catastrophe survenue le 21 septembre 2001 à Toulouse, les paiements effectués par le Groupe au titre de sa responsabilité civile présumée, au-delà des indemnités versées par les compagnies d'assurances dans le cadre de la police de responsabilité civile, se sont poursuivis tout au long de l'année 2007 et atteignent un montant cumulé proche de 1 278 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Spécialités

Les Spécialités du secteur Chimie comprennent les activités de transformation du caoutchouc (Hutchinson), les résines (Cray Valley, Sartomer et Cook Composites & Polymers), les adhésifs (Bostik) et la métallisation (Atotech). Elles couvrent des marchés grand public et industriels où la stratégie marketing, l'innovation et le service à la clientèle sont des atouts majeurs. Le Groupe, qui commercialise des produits de spécialités dans plus de cinquante-cinq pays, entretient pour ces activités un objectif de développement à l'international, combinant croissance interne et acquisitions ciblées, axé sur les marchés en expansion et sur la distribution de nouveaux produits à forte valeur ajoutée.

En 2007, les Spécialités ont globalement bénéficié d'une conjoncture économique favorable, en particulier de la bonne orientation de la demande en Europe, malgré un ralentissement sensible de l'économie américaine. Le chiffre d'affaires de ces activités s'est établi à 7,25 milliards d'euros, en augmentation de 2% environ par rapport à 2006, après avoir progressé de 9% en 2006 par rapport à 2005. Le résultat opérationnel net ajusté a progressé de 8% en 2007 par rapport à 2006 et de 10% en 2006 par rapport à 2005.

Transformation du caoutchouc

Hutchinson fabrique et commercialise des produits issus de la transformation du caoutchouc destinés principalement aux marchés de l'automobile, de l'aérospatiale, de la défense et aux marchés grand public.

Le chiffre d'affaires de 2007 a progressé de près de 3% par rapport à 2006, après avoir progressé de 5% en 2006 par rapport à 2005. En 2007, le chiffre d'affaires de l'activité automobile a augmenté de plus de 2% par rapport à 2006 dans un environnement contrasté, relativement favorable en Europe, bien orienté en Amérique latine, mais difficile aux États-Unis où l'activité a été en recul. Le chiffre d'affaires sur les autres marchés industriels a progressé d'environ 5% en 2007 par rapport à 2006, en raison d'une demande soutenue en provenance du marché de la défense aux États-Unis et des secteurs aéronautique et ferroviaire en Europe. Le chiffre d'affaires du pôle Grand public a augmenté de 3,5%. Il a bénéficié de la bonne orientation de la consommation des ménages en Europe.

Au cours de l'année 2007, Hutchinson a poursuivi sa croissance dans les zones à fort potentiel de développement, principalement l'Europe orientale, l'Amérique du Sud, et la Chine. Hutchinson a ainsi mis en service un nouveau site de production à Brasov en Roumanie, a poursuivi le développement de son nouveau site de Lodz en Pologne et du site de Suzhou en Chine, et a décidé d'implanter un nouveau site en Tunisie en 2008. Par ailleurs, Hutchinson a procédé au rachat des parts de son partenaire dans l'usine de Wuhan en Chine.

Résines

Par l'intermédiaire de ses trois filiales, Cray Valley, Sartomer et Cook Composites & Polymers, TOTAL produit et commercialise des résines pour adhésifs, encres, peintures, revêtements et matériaux de structure.

En 2007, le Groupe a continué d'améliorer ses résultats dans les activités de résines en dépit du net recul de l'activité nord-américaine et de la dépréciation du dollar qui ont pesé sur les résultats de ce secteur. Ce recul a été compensé par la bonne orientation des marchés européens. Le chiffre d'affaires s'est contracté de 4% environ en 2007 par rapport à 2006, après avoir progressé de 8% en 2006 par rapport à 2005.

En 2007, Cray Valley a poursuivi la rationalisation de ses productions européennes et a procédé aux fermetures de l'atelier de production d'anhydride maléique de Drocourt (France) et de l'usine de résines photoréductibles d'Eckles (Royaume-Uni).

Par ailleurs, Cook Composites & Polymers, à travers sa filiale Composite One, a consolidé sa position dans la distribution de matériaux composites aux États-Unis avec l'acquisition de la société Polygard.

Sartomer a développé ses capacités de production de résines photoréductibles à Villers-Saint-Paul (France), à West Chester (Pennsylvanie, États-Unis) et à Chatham (Virginie, États-Unis), et achevé la construction de l'usine de Nansha (Chine), mise en service en janvier 2008.

Adhésifs

Bostik est l'un des principaux acteurs dans le secteur des adhésifs en termes de chiffre d'affaires⁽¹⁾, avec des positions de premier plan dans les segments de l'industrie, de l'hygiène, du bâtiment et de la distribution grand public et professionnelle.

Le chiffre d'affaires a progressé de plus de 5% en 2007 par rapport à 2006, après une augmentation de 15% en 2006 par rapport à 2005. La progression constatée en 2007 est due pour l'essentiel à une forte croissance organique tirée par la bonne conjoncture économique mondiale, mais également aux effets des acquisitions réalisées au deuxième semestre 2006. L'activité a été très vigoureuse dans la zone Asie-Pacifique, est restée bien orientée en Europe, mais a été affectée par la crise du secteur du bâtiment aux États-Unis.

En 2007, Bostik a mis en service de nouvelles capacités de production de poudres carrelage à Sainville (France) et à Sydney (Australie), de produits laminés à Milwaukee (Wisconsin, États-Unis) et à Helsingborg (Suède), et de doubles vitrages à Leicester (Royaume-Uni).

(1) Sources : données sociétés.

2

Présentation des activités

Secteur Chimie - Spécialités

Métallisation

Atotech, qui regroupe les activités de chimie de métallisation de TOTAL, est le deuxième acteur mondial de ce secteur⁽¹⁾. Son activité est répartie entre le marché de l'électronique et les applications générales.

En 2007, le chiffre d'affaires a progressé de 9% environ par rapport à 2006, après avoir progressé de 19% en 2006 par rapport à 2005.

L'activité de métallisation a bénéficié du dynamisme du secteur de l'électronique en Asie.

Atotech a continué de se renforcer dans le segment des usages généraux en acquérant les activités de métallisation de la société espagnole Sidasa, spécialisée dans les technologies de revêtements anticorrosion, notamment à base de zinc, destinés en particulier à l'industrie automobile.

(1) Données sociétés, sur la base du chiffre d'affaires.

Investissements

Principaux investissements réalisés au cours de la période 2005-2007

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Amont	8 882	9 001	8 111
Aval	1 875	1 775	1 779
Chimie	911	995	1 115
Holding	54	81	190
Total	11 722	11 852	11 195

En 2007, les investissements ont représenté près de 16 milliards de dollars hors acquisitions, contre environ 14 milliards de dollars hors acquisitions en 2006.

Dans l'Amont, les investissements sont principalement consacrés aux développements de nouvelles installations de production d'hydrocarbures ainsi qu'aux activités d'exploration et à l'acquisition de nouveaux permis. En 2007, les investissements de développements ont été particulièrement consacrés aux projets suivants : Kashagan au Kazakhstan, Akpo au Nigeria, Yemen LNG au Yemen, Angola LNG, Dalia, Rosa et Tombua Landana en Angola, Moho Bilondo au Congo, Snøhvit en Norvège, Dunbar et Jura au Royaume-Uni et Tahiti aux États-Unis.

Dans l'Aval, les investissements se répartissent entre le raffinage et les activités de marketing (notamment le réseau). Dans le raffinage (environ 1,5 milliard de dollars en 2007), ils sont consacrés d'une part à la maintenance des installations (y compris les grands arrêts à hauteur de 0,5 milliard de dollars en 2007, contre 0,2 milliard de dollars en 2006) et, d'autre part, à des projets visant à l'augmentation des productions de produits légers, à l'addition de capacités de désulfuration, à l'adaptation de l'outil aux nouvelles spécifications et à l'amélioration de l'efficacité énergétique des usines. L'année 2007 a été en particulier marquée par le lancement de la construction de deux unités de désulfuration dans les raffineries de Lindsey et de Leuna.

Dans la Chimie, les investissements concernent pour environ 70% la Chimie de Base et pour environ 30% les Spécialités.

Principaux investissements en cours

Pour l'année 2008, TOTAL a annoncé un budget d'investissement d'environ 19⁽¹⁾ milliards de dollars, dont environ 75% dans l'Amont.

Les investissements dans l'Amont devraient être essentiellement consacrés aux grands projets de développements parmi lesquels : Kashagan au Kazakhstan, Akpo, Usan et Ofon II au Nigeria, Ekofisk en Norvège, Pazflor et Angola LNG en Angola, la zone d'Alwyn y compris Jura au Royaume-Uni, Surmont et Joslyn au Canada, Moho Bilondo au Congo et Anguille au Gabon. Par ailleurs, 1,8 milliard de dollars devrait être dédié à l'activité d'exploration.

Dans l'Aval, les investissements permettront, entre autre, de développer des projets destinés à augmenter les capacités de conversion et de désulfuration.

TOTAL autofinance la plupart de ses investissements à partir de ses excédents de trésorerie d'exploitation (voir le tableau de flux de trésorerie consolidé page 163), qui sont essentiellement complétés par un recours régulier au marché obligataire en fonction des conditions offertes par les marchés financiers (voir la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés). Toutefois, les investissements pour lesquels des entreprises communes sont mises en place entre TOTAL et des partenaires extérieurs au Groupe peuvent également faire l'objet de financements de projet spécifiques.

Principaux investissements envisagés

Au-delà de 2008, TOTAL envisage de poursuivre un effort d'investissement soutenu pour alimenter la croissance de ses activités avec une priorité toujours marquée pour l'Amont.

(1) Y compris investissements nets dans les sociétés mises en équivalence et les sociétés non consolidées, hors acquisitions et sur la base de 1 € = 1,50 \$ pour 2008.

2

Présentation des activités Organigramme

Organigramme

Place de la Société au sein du Groupe

TOTAL S.A. est la société mère du Groupe. Au 31 décembre 2007, il existe 723 sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation comptable de TOTAL S.A., dont 619 sociétés par intégration globale, 13 sociétés par intégration proportionnelle et 91 sociétés par mise en équivalence.

La décision de versement de dividende par les principales filiales de TOTAL S.A. relève de leurs assemblées générales d'actionnaires respectives et est soumise aux dispositions légales ou réglementaires qui leur sont localement applicables. Il n'existe pas, au 31 décembre 2007, de restriction en vertu de ces dispositions limitant de manière significative le versement, à TOTAL S.A., des dividendes mis en distribution par lesdites filiales.

Les activités du Groupe sont organisées selon le schéma d'organisation figurant aux pages 48 et 49 du présent Document de référence. Les secteurs d'activités du Groupe bénéficient de l'assistance des directions fonctionnelles (direction financière, secrétariat général, direction juridique, assurances, direction scientifique, direction stratégie et intelligence économique, comité d'éthique), également présentées dans ce schéma d'organisation et regroupées au sein de la société mère TOTAL S.A..

Filiales de la Société

La liste des principales filiales directes ou indirectes de la Société figure, sous forme de tableau récapitulatif, à la note 35 de l'annexe aux comptes consolidés (page 236).

Propriétés immobilières, usines et équipements

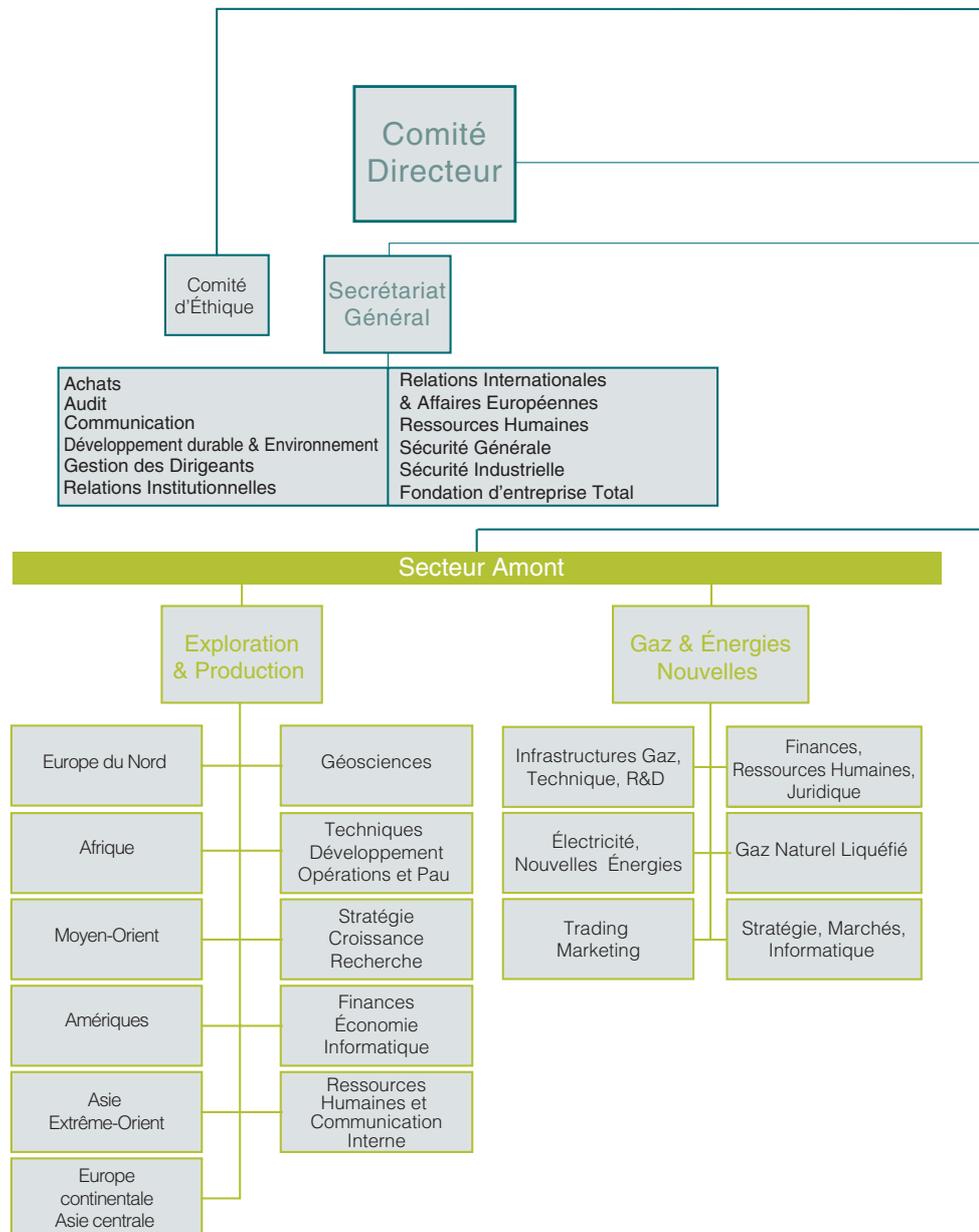
Les sociétés du Groupe exploitent de nombreux sites, en pleine propriété, concession, location ou autrement, dans plus de 130 pays à travers le monde. Les activités exploitées dans ces propriétés immobilières, champs d'hydrocarbures et autres installations ou implantations industrielles, commerciales ou administratives sont décrites aux pages 7 à 31 (secteur Amont), 32 à 39 (secteur Aval) et 40 à 44 (secteur Chimie) du présent Document de référence.

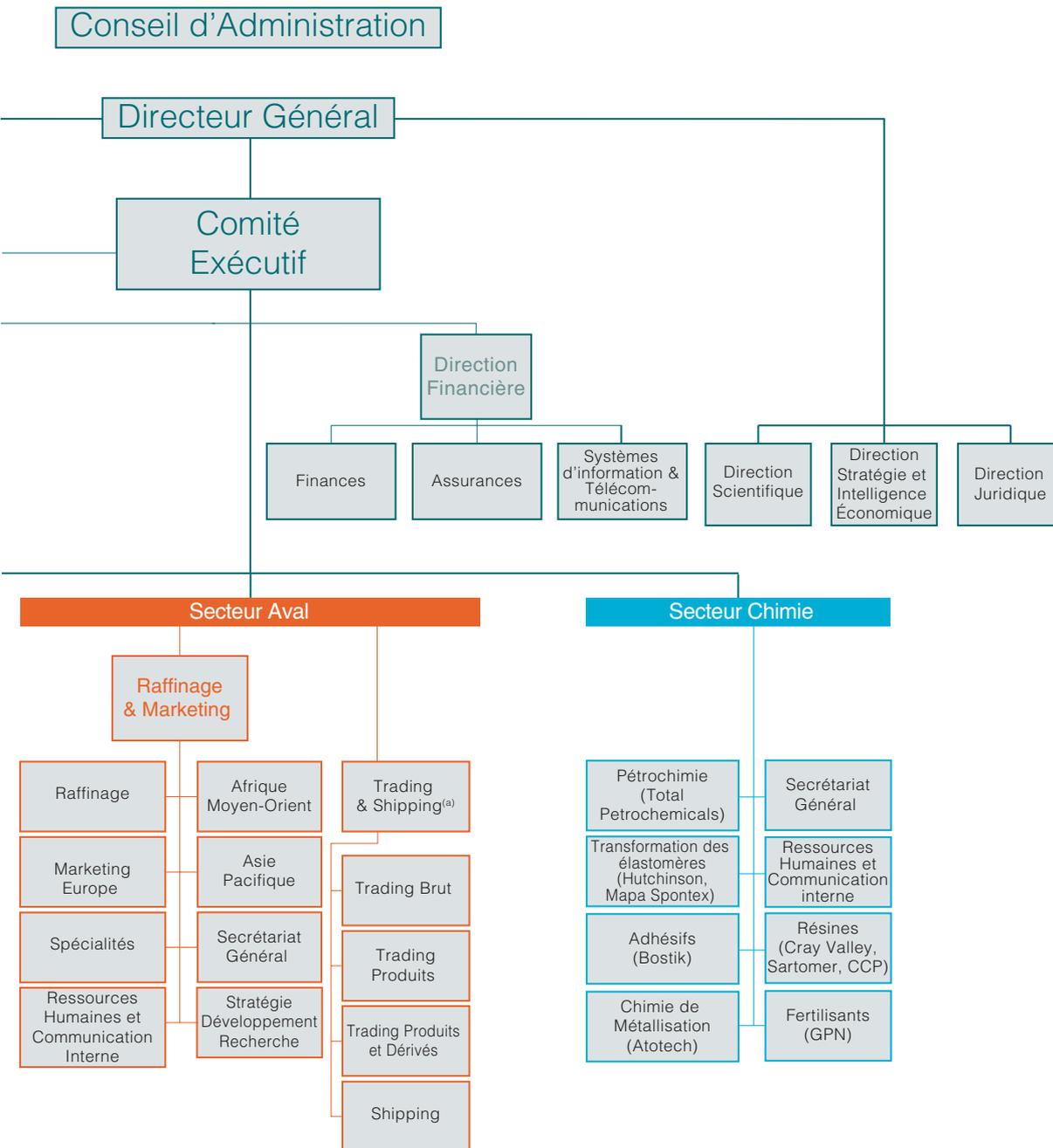
Un récapitulatif des immobilisations corporelles du Groupe et des principales charges y afférant (amortissements et dépréciations) figure à la note 11 de l'annexe aux comptes consolidés (page 190).

Des indications sur les objectifs de politique environnementale de la Société, ayant trait notamment aux installations ou implantations industrielles du Groupe, figurent aux pages 278 à 280 du présent Document de référence.

SCHÉMA D'ORGANISATION

1^{er} mars 2008





(a) La direction Trading & Shipping est rattachée au directeur financier.

Rapport de gestion du Conseil d'administration

Examen de la situation financière et des résultats

p. 52

- Panorama de l'exercice 2007 pour TOTAL S.A. p. 52
- Résultats du Groupe pour l'année 2007 p. 52
- Résultats du secteur Amont p. 54
- Résultats du secteur Aval p. 56
- Résultats du secteur Chimie p. 56
- Résultats de TOTAL S.A. en 2007 et proposition de dividende p. 57

Trésorerie et capitaux

p. 58

- Capitaux à long terme et à court terme p. 58
- Source et montant des flux de trésorerie p. 58
- Conditions d'emprunt et structure de financement p. 58
- Condition d'utilisation des financements externes p. 59
- Sources de financement attendues p. 59

Recherche et développement

p. 60

Tendances et perspectives

p. 62

- Perspectives p. 62
- Risques et incertitudes p. 62

Examen de la situation financière et des résultats

Panorama de l'exercice 2007 pour TOTAL S.A.

L'année 2007 a été marquée par des conditions de marché globalement favorables pour l'industrie pétrolière. Le prix du Brent a affiché une hausse de 11%, porté par une demande robuste et par la hausse du coût des projets. Les prix moyens du gaz ont baissé, notamment en Europe du Nord.

Dans l'aval de la chaîne pétrolière, les marges de raffinage ont progressé en moyenne par rapport à 2006 tout en affichant une forte volatilité. L'environnement de la pétrochimie, bon sur les neuf premiers mois, a été affecté par la hausse rapide des prix du naphtha en fin d'année.

Le dollar s'est déprécié de 8% par rapport à l'euro.

Le résultat net ajusté⁽¹⁾ ressort à 12 203 millions d'euros (M€), en baisse de 3% par rapport à 2006. Dans ce contexte, le résultat net par action ajusté exprimé en dollars⁽²⁾ a progressé de 8% et la rentabilité des secteurs a atteint 27%. Le Groupe a bénéficié d'une croissance de la production d'hydrocarbures de 1,5% par rapport à 2006, portée par la montée en puissance du champ de Dalia en Angola et les démarrages réussis des projets majeurs de Rosa en Angola et de Dolphin au Moyen-Orient. Par ailleurs, le maintien d'une forte discipline et la poursuite de plans

de performance ont permis d'atténuer les effets de l'inflation encore prononcée des coûts.

TOTAL a continué son important effort de préparation de la croissance long terme en investissant environ 16 milliards de dollars en 2007. Ces derniers mois, deux nouveaux grands projets dans l'*offshore* profond africain ont notamment été lancés avec Pazflor en Angola et Usan au Nigeria.

La sécurité et la préservation de l'environnement sont des priorités. En 2007, le taux de fréquence des accidents a baissé de 20%, en amélioration continue depuis six ans. TOTAL a accentué son engagement dans la lutte contre le changement climatique en lançant le développement d'un pilote de capture et de séquestration de CO₂ à Lacq, en France.

En 2007, TOTAL a également signé un accord majeur avec Gazprom pour l'étude du développement du champ de Shtokman en Russie et a poursuivi des actions ciblées pour améliorer le positionnement de ses outils de raffinage et de pétrochimie et prendre pied dans de nouvelles énergies.

Confiant dans sa capacité à déployer son modèle de croissance durable, TOTAL a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2008 un dividende au titre de 2007 de 2,07 euros par action, en hausse de 11%.

Résultats du Groupe pour l'année 2007

En application des normes IFRS, les données 2005 du compte de résultat, à l'exception du résultat net, et le ROACE de 2005 ont été recalculés pour exclure la contribution d'Arkema.

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires	158 752	153 802	137 607
Résultat opérationnel ajusté des secteurs d'activités	23 956	25 166	23 468
Résultat opérationnel net ajusté des secteurs d'activité	12 231	12 377	11 912
Résultat net ajusté	12 203	12 585	12 003
Résultat net part du Groupe	13 181	11 768	12 273
Résultat net ajusté dilué par action (euros) ^(a)	5,37	5,44	5,08
Flux de trésorerie d'exploitation	17 686	16 061	14 669
Investissements	11 722	11 852	11 195
Désinvestissements au prix de cession	1 556	2 278	1 088
Rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE)	24%	26%	29%
Rentabilité des fonds propres	31%	33%	35%
Nombre moyen pondéré dilué d'actions (en millions) ^(a)	2 274,4	2 312,3	2 362,0

(a) Ajusté rétrospectivement pour tenir compte de la division par quatre du nominal intervenue le 18 mai 2006.

(1) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors quote-part, pour TOTAL, des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis.

(2) Chiffres en dollars obtenus à partir des chiffres en euros convertis sur la base du taux de change €-\$ moyen de la période (1,3704 en 2007, 1,2556 en 2006 et 1,2441 en 2005).

Paramètres d'environnement

	2007	2006	2005
Parité €-\$	1,37	1,26	1,24
Brent (\$/b)	72,4	65,1	54,5
Marges de raffinage européennes TRCV (\$/t)	32,5	28,9	41,6

Éléments d'ajustement du résultat opérationnel des secteurs

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Éléments non récurrents du résultat opérationnel des secteurs	(35)	(177)	(97)
• Charges de restructurations	-	(25)	(19)
• Amortissements exceptionnels	(47)	(61)	(71)
• Autres éléments	12	(91)	(7)
Effet de stock (écart FIFO/coût de remplacement ^(a))	1 830	(314)	1 265
Total des éléments d'ajustement du résultat opérationnel des secteurs	1 795	(491)	1 168

(a) Voir note 1N de l'annexe aux comptes consolidés.

Éléments d'ajustement du résultat net, part du Groupe

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Éléments non récurrents du résultat net (part du Groupe)	11	(150)	(467)
• Quote-part des éléments non récurrents de Sanofi-Aventis ^(a)	75	(81)	(207)
• Plus-value de cession	306	304	-
• Charges de restructurations	(35)	(154)	(130)
• Amortissements exceptionnels	(162)	(40)	(215)
• Autres éléments	(173)	(179)	85
Ajustement lié à la fusion Sanofi-Aventis	(318)	(309)	(335)
Effet de stock (écart FIFO/coût de remplacement ^(b))	1 285	(358)	1 072
Total des éléments d'ajustement du résultat net (part du Groupe)	978	(817)	270

(a) Sur la base d'une participation de TOTAL dans Sanofi-Aventis de 13,06% au 31/12/2007, 13,13% au 31/12/2006, et de 13,19% au 31/12/2005.

(b) Voir note 1N de l'annexe aux comptes consolidés.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2007 s'établit à 158 752 millions d'euros, contre 153 802 millions d'euros en 2006, soit une hausse de 3%.

Résultats opérationnels

Comparé à 2006, l'environnement pétrolier moyen de 2007 a été marqué par la hausse des prix du brut (+11% pour le Brent à 72,4 \$/b) et des marges de raffinage (+12% pour l'indicateur de marges européennes TRCV à 32,5 \$/t).

L'environnement de la Chimie est en retrait entre les deux périodes, essentiellement en raison de l'impact négatif sur les marges pétrochimiques de la hausse rapide des prix du naphta en fin d'année 2007.

La parité euro-dollar s'est établie à 1,37 \$/€ contre 1,26 \$/€ en 2006 soit une baisse du dollar de 8%.

Dans ce contexte, le résultat opérationnel ajusté des secteurs ressort à 23 956 M€, soit une baisse de 5% par rapport à 2006⁽¹⁾. Exprimé en dollars, le résultat opérationnel ajusté augmente de 4%.

Le résultat opérationnel net ajusté des secteurs s'établit à 12 231 M€ contre 12 377 M€ en 2006, en baisse de 1%. Cette

baisse, plus faible que celle du résultat opérationnel ajusté s'explique notamment par l'augmentation de la contribution des sociétés mises en équivalence.

Exprimé en dollars, le résultat opérationnel net ajusté des secteurs ressort à 16,8 G\$, en hausse de 8%.

Résultat net part du Groupe

Le résultat net ajusté baisse de 3% à 12 203 M€ contre 12 585 M€ en 2006. Exprimé en dollars, le résultat net ajusté s'établit à 16,7 G\$ en hausse de 6%.

Il exclut l'effet de stock après impôt, les éléments non-récurrents et la quote-part, pour le Groupe, des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis.

- L'effet de stock après impôt ressort à +1 285 M€ en 2007 contre -358 M€ en 2006.
- Les éléments non-récurrents du résultat net ont eu un impact de +11 M€ en 2007 contre -150 M€ en 2006.
- La quote-part d'amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis a eu un impact sur le résultat net de -318 M€ en 2007 et de -309 M€ en 2006.

(1) Les éléments non récurrents du résultat opérationnel des secteurs d'activité ont eu un impact de -35 M€ en 2007 et de -177 M€ en 2006.

Le résultat net part du Groupe ressort à 13 181 M€ contre 11 768 M€ en 2006.

Le taux moyen d'imposition du Groupe est de 56% en 2007, stable par rapport à 2006. L'Amont a eu un poids comparable dans les résultats de ces deux années.

En 2007, le Groupe a racheté 32,4 millions de ses propres actions⁽¹⁾ pour un montant de 1 787 M€. Au 31 décembre 2007, le nombre dilué d'actions est ainsi de 2 265,2 millions contre 2 285,2 millions au 31 décembre 2006. Le Groupe a poursuivi le rachat de ses propres actions en janvier 2008 en acquérant 4,1 millions de titres pour un montant total de 211 M€.

Le résultat net ajusté dilué par action, calculé sur la base d'un nombre moyen pondéré dilué d'actions de 2 274,4 millions, s'élève à 5,37 euros contre 5,44 euros en 2006, soit une baisse de 1%, inférieure à celle du résultat net ajusté grâce à l'impact des rachats d'actions.

Exprimé en dollars, le résultat net ajusté dilué par action est en progression de 8% à 7,35 \$.

Investissements - désinvestissements

Les investissements bruts se sont établis à 11 722 M€ contre 11 852 M€ en 2006. Ils incluent 161 M€ d'acquisitions correspondant essentiellement à de nouvelles prises de permis⁽²⁾.

Résultats du secteur Amont

Environnement - Prix de vente liquides et gaz^(a)

	2007	2006	2005
Brent (\$/b)	72,4	65,1	54,5
Prix moyen de vente liquides (\$/b)	68,9	61,8	51,0
Prix moyen de vente gaz (\$/Mbtu)	5,40	5,91	4,77

(a) Filiales consolidées, hors marges fixes et contrats de buy back.

L'évolution du prix moyen de vente des liquides de TOTAL est en ligne avec celle du prix du Brent sur l'année 2007 par rapport à 2006.

Le prix moyen de vente du gaz de TOTAL affiche une baisse due notamment à la faiblesse des prix *spot* au Royaume-Uni, ainsi qu'à l'impact de la montée en puissance, au deuxième semestre 2007, de Dolphin au Moyen-Orient.

Productions d'hydrocarbures

	2007	2006	2005
Liquides (kb/j)	1 509	1 506	1 621
Gaz (Mpc/j)	4 839	4 674	4 780
Productions combinées (kbep/j)	2 391	2 356	2 489

(1) Dont 2,4 millions d'actions affectées au plan d'attribution gratuite d'actions par décision du Conseil d'administration du 17 juillet 2007.

(2) En 2006, le montant des acquisitions s'était élevé à 611 M€.

(3) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.

Sur l'ensemble de l'année 2007, la production d'hydrocarbures s'établit à 2 391 kbep/j contre 2 356 kbep/j en 2006, soit une hausse de 1,5% résultant des éléments suivants :

- +5% de croissance nette, liée principalement aux démarrages ou montées en puissance des nouveaux grands projets opérés tels que Dalia, Rosa et Dolphin ;
- 0,5% lié aux conséquences de l'accident survenu en mai 2007 sur le champ de Nkossa au Congo ;

- 2% liés à l'effet prix⁽¹⁾, aux réductions OPEP et aux arrêts de production dans la région du Delta au Nigeria en raison de problèmes d'insécurité ;
- 1% lié aux variations de périmètre, essentiellement l'arrêt de la concession de Dubai.

Réserves d'hydrocarbures au 31 décembre⁽²⁾

	2007	2006	2005
Liquides (Mb)	5 778	6 471	6 592
Gaz (Gpc)	25 730	25 539	24 750
Hydrocarbures (Mbep)	10 449	11 120	11 106

Les réserves prouvées d'hydrocarbures établies selon les règles de la SEC s'élèvent à 10 449 Mbep au 31 décembre 2007. Au niveau de production moyen de 2007, la durée de vie des réserves ressort ainsi à près de 12 années.

Hors impact des variations de prix (hypothèse d'un Brent stable à 58,93 \$/b⁽³⁾) et hors acquisitions et cessions, le taux de renouvellement des réserves en 2007 ressort à 102% pour le Groupe (filiales consolidées et sociétés mises en équivalence).

Le taux de renouvellement des réserves prouvées⁽⁴⁾, établies selon les règles de la SEC (Brent à 93,72 \$/b), ressort à 78%, si l'on exclut les acquisitions et les cessions.

Si l'on inclut les acquisitions et les cessions (essentiellement la cession de 16,7% de Sincor à PDVSA), il s'élève à 23%.

Fin 2007, TOTAL possède un portefeuille solide et diversifié de réserves prouvées et probables⁽⁵⁾ représentant 20 Gbep, soit plus de 20 ans de durée de vie au niveau de production moyen de 2007 et des ressources⁽⁶⁾ représentant plus de 40 ans de durée de vie.

Résultats

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Résultat opérationnel ajusté	19 514	20 307	18 421
Résultat opérationnel net ajusté	8 849	8 709	8 029
Flux de trésorerie d'exploitation	12 692	11 524	10 111
Investissements	8 882	9 001	8 111
Désinvestissements au prix de cession	751	1 458	692
Rentabilité des capitaux employés moyens	34%	35%	40%

Sur l'ensemble de l'année 2007, le résultat opérationnel net ajusté de l'Amont ressort à 8 849 M€ contre 8 709 M€ en 2006, soit une hausse de 2%.

Exprimé en dollars, le résultat opérationnel net ajusté de l'Amont en 2007 s'élève à 12,1 G\$, soit une progression de 1,2 G\$ par rapport

à 2006. Cette progression s'explique par les effets positifs de l'environnement à hauteur de 1,1 G\$ et de la croissance de la production d'hydrocarbures pour 0,85 G\$, partiellement compensés par les impacts de l'effort d'exploration accru pour -0,35 G\$ et de la hausse des coûts de production pour environ -0,4 G\$.

(1) Impact des prix des hydrocarbures sur les droits à production.

(2) Les réserves prouvées de TOTAL incluent les réserves prouvées de ses filiales consolidées, ainsi que sa quote-part dans les réserves prouvées des sociétés mises en équivalence et de deux sociétés non consolidées.

(3) Niveau de fin décembre 2006.

(4) Variation des réserves hors productions : i.e. (révisions + découvertes, extensions + acquisitions - cessions) / productions de la période.

(5) En se limitant aux réserves prouvées et probables couvertes par des contrats d'exploration production, sur des champs ayant déjà été forés et pour lesquels les études techniques mettent en évidence un développement économique dans un environnement de Brent à 60 \$/b, y compris la quote-part dans le permis de Joslyn développée par des techniques minières.

(6) Réserves prouvées et probables et quantités potentiellement récupérables des accumulations connues (Society of Petroleum Engineers - 03/07).

Les coûts techniques (FAS 69, filiales consolidées) s'établissent à 12,4 \$/bep en 2007 contre 9,9 \$/bep en 2006, en hausse de 2,5 \$/bep essentiellement en raison de l'inflation des coûts (+1,0 \$/bep), des impacts de la hausse de l'effort d'exploration (+0,5 \$/bep), des maintenances (+0,3 \$/bep) et d'effets d'environnement (+0,4 \$/bep).

La rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE⁽¹⁾) de l'Amont est de 34% en 2007 contre 35% pour l'année 2006.

Résultats du secteur Aval

Données opérationnelles

	2007	2006	2005
Volumes raffinés ^(a) (kb/j)	2 413	2 454	2 410
Ventes de produits raffinés ^(b) (kb/j)	3 863	3 786	3 792

(a) Y compris quote-part de CEPSPA.

(b) Y compris trading et quote-part de CEPSPA.

Sur l'année 2007, le taux d'utilisation sur bruts traités ressort à 87% (89% sur bruts et autres charges) contre 88% en 2006 (91% sur bruts et autres charges). Dix raffineries ont connu des arrêts pour maintenance en 2007 contre trois en 2006. L'année 2008 devrait connaître une activité de maintenance comparable à celle de 2007.

Résultats

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Résultat opérationnel ajusté	3 287	3 644	3 899
Résultat opérationnel net ajusté	2 535	2 784	2 916
Flux de trésorerie d'exploitation	4 148	3 626	2 723
Investissements	1 875	1 775	1 779
Désinvestissements au prix de cession	394	428	204
Rentabilité des capitaux employés moyens	21%	23%	28%

Sur l'ensemble de l'année 2007, le résultat opérationnel net ajusté de l'Aval s'établit à 2 535 M€ contre 2 784 M€ en 2006, soit une baisse de 9%.

Exprimé en dollars, il s'élève à 3,5 G\$ en 2007, stable par rapport à 2006.

Ce résultat s'explique par l'impact d'un environnement globalement légèrement négatif pour -0,05 G\$, essentiellement en raison de la dégradation des conditions de marché dans le marketing. L'inflation des coûts a pesé pour -0,1 G\$. L'évolution du résultat reflète par ailleurs l'impact des maintenances plus importantes en 2007 pour -0,15 G\$ et l'effet positif de la croissance et des plans de productivité pour +0,3 G\$, avec notamment la contribution de l'hydrocraqueur de distillats (DHC) de la raffinerie de Normandie en année pleine.

Le ROACE⁽¹⁾ de l'Aval est de 21% en 2007 contre 23% pour l'année 2006.

Résultats du secteur Chimie

En application des normes IFRS, les données 2005 du compte de résultat et le ROACE⁽¹⁾ de 2005 ont été recalculés pour exclure la contribution d'Arkema.

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires	19 805	19 113	16 765
Résultat opérationnel ajusté	1 155	1 215	1 148
Résultat opérationnel net ajusté ^(a)	847	884	967
Flux de trésorerie d'exploitation ^(b)	1 096	972	946
Investissements	911	995	1 115
Désinvestissements au prix de cession	83	128	59
Rentabilité des capitaux employés moyens	12%	13%	15%
Rentabilité des capitaux employés moyens hors impôts différés actifs au titre des activités Arkema	N.A. ^(c)	13%	12%

(a) Inclut des impôts différés actifs au titre des activités Arkema pour 151 M€ en 2005 et pour 18 M€ en 2006.

(b) Dont dépenses encourues au titre du sinistre AZF et couvertes par une reprise de provision pour 77 M€ en 2005, 57 M€ en 2006 et 42 M€ en 2007.

(c) Non Applicable.

(1) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.

Sur l'ensemble de l'année 2007, le résultat opérationnel net ajusté de la Chimie s'établit à 847 M€ contre 884 M€⁽¹⁾ en 2006, soit une baisse de 4%.

Exprimée en dollars, la progression est de 0,07 G\$⁽²⁾ et reflète pour 0,18 G\$ l'effet positif des programmes d'amélioration des performances et de la croissance des activités, atténué par l'impact négatif de l'environnement de la pétrochimie pour -0,11 G\$, essentiellement lié à la faiblesse des marges au quatrième trimestre 2007.

Le ROACE⁽³⁾ de la Chimie est de 12% en 2007 contre 13% pour l'année 2006.

Résultats de TOTAL S.A. en 2007 et proposition de dividende

Le bénéfice de TOTAL S.A., société mère, s'établit à 5 779 M€ en 2007 contre 5 252 M€ en 2006. Le Conseil d'administration, après avoir arrêté les comptes, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2008 la distribution d'un dividende de 2,07 euros par action au titre de 2007, en hausse de 11% par rapport à l'année précédente.

Le taux de distribution de TOTAL en 2007, calculé sur la base du résultat net ajusté du Groupe, ressortirait ainsi à 39%.

Compte tenu du paiement de l'acompte de 1 euro par action intervenu le 16 novembre 2007, le solde du dividende s'élèverait à 1,07 euro par action et serait payé en numéraire le 23 mai 2008⁽⁴⁾.

(1) Dont un montant de 18 M€ relatif aux impôts différés actifs au titre des activités Arkema.

(2) Excluant du résultat 2006 le montant relatif aux impôts différés actifs au titre des activités Arkema.

(3) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.

(4) Conformément au nouveau calendrier relatif aux opérations sur titres qui a été mis en place par Euronext Paris depuis le 26 novembre 2007, le détachement du solde du dividende aura lieu le 20 mai 2008.

Trésorerie et capitaux

Capitaux à long terme et à court terme

Capitaux à long terme

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2007	2006	2005
Fonds propres ^(a)	43 303	38 890	39 477
Dettes financières non courantes	14 876	14 174	13 793
Instruments de couverture des dettes financières non courantes	(460)	(486)	(477)
Total net des capitaux non courants	57 719	52 578	52 793

(a) Fonds propres 2007 : après distribution d'un dividende de 2,07 euros par action de 2,5 euros de valeur nominale, dont un acompte de 1 euro versé en novembre 2007.

Capitaux à court terme

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2007	2006	2005
Dettes financières courantes	4 613	5 858	3 920
Actifs financiers courants nets	(1 204)	(3 833)	(301)
Dettes financières courantes nettes	3 409	2 025	3 619
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 988	2 493	4 318

Source et montant des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Flux de trésorerie d'exploitation	17 686	16 061	14 669
Variation du BFR corrigé de l'effet de stock avant impôt	(354)	755	2 737
Flux de trésorerie d'exploitation avant variation du BFR, corrigé de l'effet de stock avant impôt	17 332	16 816	17 406
Investissements	(11 722)	(11 852)	(11 195)
Désinvestissements au prix de cession	1 556	2 278	1 088
Cash-flow net au coût de remplacement, avant variation du BFR	7 166	7 242	7 299
Dividendes versés	4 738	4 325	3 747
Rachats d'actions	1 526	3 830	3 189
Ratio dette nette sur fonds propres au 31 décembre	27%	34%	32%

Le flux de trésorerie d'exploitation s'élève à 17 686 M€ en 2007, en hausse de 10% par rapport à 2006.

Le flux de trésorerie d'exploitation ajusté⁽¹⁾ s'établit à 17 332 M€, en hausse de 3% par rapport à 2006.

Exprimé en dollars, le flux de trésorerie d'exploitation ajusté s'élève à 23,8 G\$ en hausse de 12%.

Le cash flow net du Groupe ressort à 7 520 M€ contre 6 487 M€ en 2006. Exprimé en dollars, il atteint 10,3 G\$, en hausse de 27%.

Le ratio de dette nette sur fonds propres est de 27% au 31 décembre 2007 contre 34% au 31 décembre 2006⁽²⁾.

Conditions d'emprunt et structure de financement

La politique du Groupe vise à s'endetter à long terme, principalement à taux variable, ou à taux fixe en cas d'opportunité lors de l'émission en fonction du niveau des taux d'intérêt, en dollars ou en euros selon les besoins généraux du Groupe. Des *swaps* de taux et de change à long terme peuvent être adossés, à l'émission, aux emprunts obligataires, afin de créer une dette synthétique à taux variable. Pour modifier partiellement la structure de taux d'intérêts de la dette à long terme, TOTAL peut également conclure des *swaps* de taux d'intérêt à long terme.

Les dettes financières non courantes sont en général contractées par les entités centrales de trésorerie, soit directement en dollars ou en euros, soit dans des devises systématiquement échangées contre des dollars ou des euros selon les besoins généraux du Groupe, par le biais de *swaps* d'émission.

(1) Flux de trésorerie d'exploitation au coût de remplacement, avant variation du besoin en fonds de roulement.

(2) Le détail du calcul est disponible dans la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés.

Toute contrepartie bancaire avec laquelle le Groupe souhaite travailler pour des opérations de marché doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière, ainsi que de sa notation par les agences Standard & Poor's et Moody's, laquelle doit être de première qualité.

Une limite globale d'encours autorisée est définie pour chaque banque et répartie entre les filiales et les entités centrales de trésorerie du Groupe en fonction des besoins pour les activités financières.

Condition d'utilisation des financements externes

Le montant global des principales lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales aux sociétés du Groupe (y compris TOTAL S.A.), s'élève à 10 505 millions de dollars au 31 décembre 2007 (contre 11 638 millions de dollars au 31 décembre 2006), dont 8 548 millions de dollars ne sont pas utilisés (9 268 millions de dollars non utilisés au 31 décembre 2006).

TOTAL S.A. bénéficie de lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidités significative. Le montant de ces lignes de crédit s'élève à 8 261 millions de dollars au 31 décembre 2007 (contre 7 701 millions de dollars au 31 décembre 2006), dont 8 195 millions de dollars ne sont pas utilisés (7 649 millions de dollars non utilisés au 31 décembre 2006).

Les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à TOTAL S.A. ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers de la Société, à la notation de sa solidité financière par les agences spécialisées ou à la survenance d'événements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière.

Les lignes de crédit accordées aux sociétés du Groupe autres que TOTAL S.A. ne sont pas destinées à financer les besoins généraux du Groupe ; elles sont destinées à financer soit les besoins généraux de la filiale emprunteuse, soit un projet déterminé.

Il n'existe pas, au 31 décembre 2007, de restriction à l'utilisation des capitaux dont bénéficient les sociétés du Groupe (y compris TOTAL S.A.) et qui pourrait influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, les activités du Groupe.

Sources de financement attendues

En 2007, le financement des investissements, du besoin en fonds de roulement, du paiement du dividende et des rachats d'actions a été assuré essentiellement par la génération de cash-flow des opérations et, dans une moindre mesure, par des désinvestissements d'actifs et l'émission nette d'emprunts.

Pour les années ultérieures et sur la base des conditions actuelles de financement offertes par les marchés financiers, la Société entend maintenir cette politique de financement des investissements et activités du Groupe.

Recherche et développement

Les frais engagés par TOTAL au cours de l'exercice 2007 s'élèvent à 594 millions d'euros, contre 569 millions d'euros en 2006 et 510 millions d'euros en 2005⁽¹⁾.

Les effectifs dédiés aux activités de recherche et développement ont été de 4 216 personnes en 2007, contre 4 091 personnes en 2006 et 3 964 personnes en 2005⁽¹⁾.

Les enjeux généraux de la Recherche et développement de TOTAL se définissent selon quatre axes :

- la connaissance des ressources et de leur qualité en vue de leur exploitation optimale, essentiellement en matière de pétrole et de gaz, mais aussi en ce qui concerne la biomasse et les énergies nouvelles ;
- la compétitivité, le renouvellement et la qualité des produits, leur adaptation aux besoins des marchés, leur cycle de vie et leurs impacts ;
- l'efficacité, la fiabilité et la durée de vie des installations, et notamment leur rendement énergétique ;
- les enjeux d'environnement, en ce qui concerne l'eau, l'air et les sols sur les sites de production, et le devenir des gaz résiduels comme le gaz carbonique.

Ces enjeux sont abordés en synergie plutôt qu'en compétition les uns avec les autres. Ils se déclinent de façon différenciée, selon les branches d'activités du Groupe.

Exploration & Production

TOTAL poursuit l'amélioration continue de ses outils d'exploration et notamment d'acquisition et de traitement sismiques, et de simulation et de caractérisation des réservoirs (réservoirs à faible perméabilité, réservoirs très enfouis). Dans le domaine du gaz, TOTAL développe les technologies du traitement des gaz acides et de conversion chimique du gaz. L'amélioration de la récupération des huiles dans les réservoirs exploités et le problème de la récupération des huiles lourdes et des bitumes et de leurs impacts environnementaux sont deux sujets majeurs qui ont conduit à l'augmentation des budgets de recherche. La capture du gaz carbonique et son stockage dans les réservoirs « déplétés » font l'objet d'un projet important en France.

Gaz & Énergies Nouvelles

Les principaux thèmes de recherche concernent la conversion d'énergie : dans le GNL (gaz naturel liquéfié), sur de nouvelles options techniques des terminaux ; dans le GTL (*Gas to Liquid*), sur de nouveaux procédés avec notamment l'émergence du DME (*DiMethyl Ether*) et l'implication du Groupe dans un procédé de

production directe ; enfin, dans le CTL (*Coal to Liquid*), pour transformer le charbon en hydrocarbures liquides. L'activité Gaz & Énergies Nouvelles s'intéresse également à la génération de l'électricité (moyens d'accroître les rendements) et à la capture du CO₂ dans les centrales électriques.

En ce qui concerne les énergies nouvelles, on trouve tout d'abord les évolutions possibles dans le photovoltaïque avec les nouvelles générations de cellules. Un autre thème de recherche important est la production d'énergie à partir de la biomasse. Un premier partenariat sur l'énergie de la houle et des courants marins a par ailleurs été lancé.

Raffinage & Marketing

Pour le Raffinage & Marketing, il y a à la fois la nécessité de se préparer aux ressources du futur, qu'il s'agisse de pétrole non conventionnel ou de biomasse de première ou seconde génération, et de développer des produits adaptés aux besoins du marché avec en particulier des carburants, des additifs et des lubrifiants plus performants, plus adaptés aux besoins spécifiques des clients et favorisant des économies d'énergie. Cette branche développe également des procédés et catalyseurs permettant des rendements accrus de production, qui sont des éléments importants à la fois d'efficacité économique et de respect de l'environnement.

Pétrochimie

En Pétrochimie, la recherche doit permettre, d'une part, de traiter de nouvelles ressources à partir du gaz, du charbon, des ressources renouvelables, et, d'autre part, d'améliorer l'efficacité énergétique des installations. La Pétrochimie développe et caractérise de nouveaux polymères, et notamment des produits biodégradables. Cela se traduit par des axes de recherche en catalyse et procédés ainsi que par de nouveaux pilotes de développement.

Chimie de spécialités

Atotech est le leader des technologies de l'électronique et de la finition des surfaces métalliques ; il participe à un mouvement général et rapide des technologies dans ce secteur.

Hutchinson porte son effort d'innovation sur les procédés de production propres, sur des produits thermoplastiques et sur des systèmes attractifs pour nos grands clients, notamment en matière d'efficacité énergétique.

Bostik et Cray Valley-Sartomer travaillent à l'élaboration de produits (colles, résines) adaptés à de nouveaux marchés et présentant de nouvelles fonctionnalités issus de technologies propres, utilisant notamment les ressources de la biomasse.

(1) Données 2005 et 2006 hors Arkema.

Environnement

Les enjeux environnementaux sont communs à l'ensemble du Groupe et concernent essentiellement les performances en matière de rejets :

- la réduction des émissions dans l'air ;
- la réduction des rejets dans l'eau en préparation des échéances de la directive cadre sur l'eau ;
- la préparation des différents produits du Groupe à la directive REACH ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre, tant à travers l'amélioration de l'efficacité énergétique qu'à travers des efforts de capture et de séquestration de CO₂.

Dispositif de recherche et développement

La Direction Générale a conduit une réflexion sur les orientations de la Recherche et développement du Groupe, et sur l'organisation de la direction de la recherche à mettre en place pour adapter la Recherche et développement au nouveau contexte : celui-ci exige simultanément une recherche forte dans les différentes branches et de nouveaux thèmes et technologies plus transversaux. Dans cette perspective, une attention accrue est portée aux synergies de

Recherche et développement entre les branches. L'accès aux travaux dans les universités et laboratoires académiques, en Europe, aux États-Unis, au Japon ou en Chine et le partenariat avec des petites et moyennes entreprises (PME) innovantes se sont renforcés en 2007.

Le Groupe dispose de 22 principaux centres de recherche et développement dans le monde, ainsi que d'environ 600 partenariats actifs avec d'autres groupes industriels, avec la recherche universitaire ou avec des organismes spécifiques de recherche. Le Groupe dispose en outre d'un réseau renouvelé de conseillers scientifiques répartis dans le monde, qui assurent une activité de veille et de conseils pour ses activités de recherche et développement.

Chaque branche d'activité du Groupe mène une politique active de propriété industrielle, visant à la protection de ses développements ou permettant la mise en valeur de ses atouts technologiques auprès de ses partenaires. En 2007, près de 250 nouveaux brevets ont été déposés par le Groupe.

Tendances et perspectives

Perspectives

Début 2008, les marges de raffinage européennes sont en moyenne plus faibles qu'en 2007, et l'environnement de la pétrochimie globalement défavorable bien qu'en amélioration par rapport à la fin de l'année 2007. Le prix du Brent, en revanche, s'est établi à un niveau historiquement élevé, aux environs de 100\$/b.

Dans l'Amont, TOTAL entend poursuivre une stratégie de croissance organique rentable qui devrait se traduire par une augmentation de 4% par an en moyenne de la production d'hydrocarbures entre 2006 et 2010 dans un environnement de prix du Brent à 60 \$/b⁽¹⁾. Cette croissance s'appuiera essentiellement sur de grands projets opérés récemment mis en production (Dalia, Rosa et Dolphin) ou en cours de développement et globalement en ligne avec les objectifs. Elle sera particulièrement sensible dans le GNL, où la croissance des ventes⁽²⁾ devrait atteindre 13% par an en moyenne sur la période 2006 – 2010.

Au-delà de 2010, le portefeuille de projets de TOTAL offre une forte visibilité, notamment grâce aux nombreux succès de l'exploration engrangés ces dernières années et aux nouveaux grands projets dans le GNL et dans les huiles lourdes.

Dans l'Aval, le Groupe poursuit sa stratégie de consolidation et de modernisation de son outil de raffinage en Europe et aux États-Unis. Engagé dans un programme de développement de ses activités dans certains marchés en croissance comme l'Asie et le Moyen-Orient, il termine l'étude de développement d'une nouvelle raffinerie à Jubail en Arabie Saoudite.

Dans la Pétrochimie, TOTAL maintient son objectif de recentrer ses activités sur ses grandes plateformes intégrées en Europe et aux États-Unis et de développer des projets de croissance sur base éthane au Qatar et en Algérie.

La mise en œuvre de la stratégie de croissance du Groupe s'appuie sur un programme soutenu d'investissement. Le budget pour 2008 s'établit à environ 19 G\$⁽³⁾, dont près de 75% dans l'Amont.

TOTAL entend continuer, en parallèle, l'optimisation de son portefeuille, notamment à travers la poursuite de cessions de titres Sanofi-Aventis débutées au quatrième trimestre 2007.

Le Groupe maintient son objectif de ratio d'endettement aux alentours de 25 à 30%.

TOTAL entend par ailleurs conserver une politique de croissance du dividende compétitive par rapport aux autres majors.

L'année 2008 devrait être marquée par la montée en puissance de Dolphin au Qatar et par les mises en production de plusieurs projets dans l'Amont, parmi lesquels Jura au Royaume-Uni et Moho Bilondo au Congo. Ces projets devraient permettre au Groupe d'afficher une croissance significative.

Risques et incertitudes

Les activités du Groupe demeurent soumises aux risques habituels des marchés (sensibilité aux paramètres d'environnement des marchés des hydrocarbures et des marchés financiers), aux risques industriels et environnementaux liés à la nature même de ses activités, ainsi qu'aux risques de nature politique ou géopolitique liés à sa présence mondiale dans la plupart de ses activités.

Par ailleurs, la gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change obéit à des règles strictes définies par la Direction Générale du Groupe et qui prévoient la centralisation systématique des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers.

Une description détaillée de ces risques est reprise dans le présent Document de référence (pages 64 à 82). Figurent également dans ce Document de référence les informations visées à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur la manière dont TOTAL S.A. prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité (pages 276 à 280).

SENSIBILITÉ DES RÉSULTATS 2008 AUX PARAMÈTRES D'ENVIRONNEMENT

Paramètres d'environnement	Scénario retenu	Variation	Impact estimé sur le résultat opérationnel ajusté	Impact estimé sur le résultat opérationnel net ajusté
Dollar	1,50 \$/€	+0,10 \$ par €	-1,5 G€	-0,8 G€
Brent	80 \$/b	+1 \$/b	+0,28 G€/ +0,42 G\$	+0,12 G€/ +0,18 G\$
Marges de raffinage européennes TRCV	33 \$/t	+1 \$/t	+0,08 G€/ +0,12 G\$	+0,05 G€/ +0,08 G\$

(1) Hors variations de périmètre.

(2) Ventes, part Groupe, hors trading.

(3) Y compris investissements nets dans les sociétés mises en équivalence et non consolidées, hors acquisitions et sur la base de 1 € = 1,50 \$.

Facteurs de risques

Risques de marché

p. 64

- Sensibilité aux paramètres d'environnement p. 64
- Risques relatifs aux marchés des hydrocarbures p. 64
- Risques relatifs aux marchés financiers p. 65
- Gestion du risque de change p. 65
- Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités p. 65
- Gestion du risque de taux sur la dette à long terme p. 65
- Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change p. 66
- Gestion du risque de contrepartie p. 67
- Risques relatifs aux marchés boursiers p. 67
- Risques de liquidité p. 68
- Risques de crédit p. 68

Risques juridiques

p. 71

- Aspects juridiques des activités d'exploration et de production p. 71
- Aspects juridiques des autres activités du Groupe p. 71
- Grande Paroisse p. 72
- Enquêtes sur la concurrence p. 72
- Erika p. 73
- Buncefield p. 74
- Myanmar p. 74
- Afrique du Sud p. 74
- Iran p. 74
- Pétrole contre nourriture p. 75
- Blue Rapid et Comité olympique russe p. 75

Risques industriels ou liés à l'environnement

p. 76

- Nature des risques p. 76
- Évaluation des risques p. 76
- Maîtrise des risques p. 77
- Amiante p. 77

Autres risques particuliers

p. 78

- Risques liés à l'exploration et la production pétrolières et gazières p. 78
- Risques associés à des facteurs économiques ou politiques p. 78
- Risques liés à la concurrence p. 80

Assurance et couverture des risques

p. 81

- Organisation p. 81
- Politique de gestion des risques et assurances p. 81
- Politique d'assurance p. 82

4

Facteurs de risques Risques de marché

Risques de marché

Sensibilité aux paramètres d'environnement

Les résultats de TOTAL sont sensibles à différents facteurs dont les plus significatifs sont les prix du pétrole et du gaz naturel généralement exprimés en dollars, et les taux de change, notamment celui du dollar par rapport à l'euro.

D'une manière générale, une hausse des prix du pétrole a un effet positif sur les résultats du Groupe du fait de la meilleure valorisation de la production pétrolière. Inversement, une baisse des prix du pétrole se traduit par une dégradation des résultats. Pour l'exercice 2008, le Groupe estime ainsi qu'une appréciation du cours du pétrole Brent de 1 dollar par baril entraînerait une amélioration du résultat opérationnel net ajusté de l'année d'environ 0,12 milliard d'euros (0,18 milliard de dollars⁽¹⁾) et inversement. L'impact d'une variation des prix du pétrole sur les activités de l'Aval et de la Chimie

de Base dépend de la rapidité avec laquelle s'ajustent les prix des produits finis de ces deux secteurs. Le Groupe estime qu'une appréciation des marges de raffinage européennes TRCV de 1 dollar par tonne entraînerait une amélioration du résultat opérationnel net ajusté de l'année de 0,05 milliard d'euros (0,08 milliard de dollars⁽¹⁾).

Toutes les activités du Groupe sont sensibles à des titres divers et dans des proportions variables aux évolutions du cours du dollar. Une appréciation de 0,10 dollar par euro (hausse de l'euro contre dollar) engendrerait une baisse du résultat opérationnel net ajusté de l'année d'environ 0,8 milliard d'euros, et inversement.

Les résultats du Groupe, notamment dans la Chimie, sont également sensibles à la conjoncture économique.

Résumé des sensibilités 2008	Scénario retenu	Variation	Impact estimé sur le résultat opérationnel ajusté	Impact estimé sur le résultat opérationnel net ajusté
Dollar	1,50 \$/€	+0,10 \$ par €	-1,5 G€	-0,8 G€
Brent	80 \$/b	+1 \$/b	+0,28 G€/ +0,42 G\$	+0,12 G€/ +0,18 G\$
Marges de raffinage européennes TRCV	33 \$/t	+1 \$/t	+0,08 G€/ +0,12 G\$	+0,05 G€/ +0,08 G\$

Risques relatifs aux marchés des hydrocarbures

Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe est conduit à intervenir largement sur les marchés afin d'optimiser l'écoulement de ses productions et l'approvisionnement de ses raffineries.

Dans son activité de négoce d'hydrocarbures, le Groupe n'a pas pour politique de vendre à terme des productions futures d'hydrocarbures. Toutefois, dans le cadre de cette activité de négoce, le Groupe utilise, comme la plupart des autres sociétés pétrolières, des produits dérivés d'énergie afin d'adapter son exposition aux fluctuations des prix du pétrole brut, des produits raffinés, du gaz naturel et de l'électricité. De même, dans le cadre de son activité de transport maritime, le Groupe utilise des produits dérivés de taux de fret afin d'adapter son exposition aux fluctuations de ceux-ci. Pour gérer ces risques, le Groupe utilise différents instruments parmi lesquels les contrats sur les marchés organisés ou sur les marchés de gré à gré tels que *futures*, *forwards*, *swaps* et options. La liste des différents dérivés détenus par TOTAL sur ces marchés est détaillée dans la note 30 de l'annexe aux comptes consolidés (page 224).

L'activité Trading & Shipping mesure son exposition au risque de marché relatif aux activités de négoce de pétrole brut, de produits raffinés et de taux de fret, c'est-à-dire la perte potentielle en justes valeurs, en mettant en œuvre une méthode d'évaluation de « valeur en risque ». Cette technique est fondée sur un modèle de simulation historique et mesure le risque de marché découlant des variations potentielles futures de valeurs de marché sur une période d'une journée de cotation. Le calcul du montant des variations potentielles

de justes valeurs prend en compte un relevé des expositions au risque à la fin de la journée et un état des mouvements de prix historiques sur les 400 derniers jours ouvrés pour tous les instruments et maturités dans les activités internationales de négoce. Les options sont systématiquement réévaluées en utilisant des modèles appropriés.

La probabilité de variation des justes valeurs correspond à un intervalle de confiance de la valeur en risque de 97,5%. Cela signifie que le portefeuille n'enregistrerait une perte supérieure au montant de la valeur en risque qu'une seule fois sur une période de 40 jours ouvrés si l'exposition au risque du portefeuille restait inchangée. La probabilité est de 97,5% que les variations journalières défavorables du marché génèrent une perte inférieure à 5,4 millions d'euros par jour, définie comme la « valeur en risque », sur la base des positions au 31 décembre 2007.

L'activité de trading de gaz et d'électricité met en œuvre des instruments dérivés tels que les *futures*, *forwards*, *swaps* et options, tant sur les marchés organisés que sur les marchés de gré à gré, le dénouement des transactions prenant généralement la forme de livraisons physiques. L'exposition au risque de marché, i.e. la perte potentielle en juste valeur, est évaluée en mettant en œuvre une méthode de « valeur en risque ». Cette technique est fondée sur un modèle de simulation historique et mesure le risque découlant des variations potentielles futures de valeurs de marché journalières. Le calcul du montant des variations potentielles de justes valeurs prend en compte un relevé des expositions au risque à la fin de la journée et un état des mouvements de prix historiques sur l'année écoulée pour tous les instruments et maturités.

(1) Avec une hypothèse de parité de 1,50 \$ pour 1 €.

La probabilité est de 97,5% que les variations journalières défavorables de ces marchés génèrent une perte inférieure à 4,3 millions d'euros par jour sur la base des positions au 31 décembre 2007.

Le Groupe met en œuvre une politique rigoureuse de gestion et de surveillance de ces risques de marché. Celle-ci s'appuie, d'une part, sur une séparation des fonctions d'engagement des opérations et des fonctions de contrôle et, d'autre part, sur un système d'information intégré qui permet un suivi en temps réel des activités.

Des limites d'intervention sont approuvées par le Comité exécutif et font l'objet d'un contrôle quotidien. Afin de garantir la souplesse des interventions et la liquidité des positions, les activités de couverture sont conduites avec des contreparties nombreuses et indépendantes, telles que les autres sociétés pétrolières, les grands producteurs ou consommateurs d'énergie et les institutions financières. Un dispositif de limites par contrepartie est mis en œuvre et un suivi régulier des encours par contrepartie est effectué.

Risques relatifs aux marchés financiers

Dans le cadre de son activité de financement et de gestion de la trésorerie, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change de devises étrangères. Il s'agit principalement de *swaps* de taux d'intérêt et de devises. Le Groupe peut également, plus occasionnellement, utiliser des contrats de *futures*, *caps*, *floors*, et options. Les opérations en cours et leur traitement comptable sont présentés dans les notes 1M, 20, 28 et 29 de l'annexe aux comptes consolidés.

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change obéit à des règles strictes qui sont définies par la Direction Générale du Groupe et qui prévoient la centralisation systématique par la direction financement-trésorerie des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. Les excédents de liquidités du Groupe qui en résultent font l'objet de dépôts auprès d'établissements bancaires de premier rang, ou d'achat de certificats de dépôt émis par ceux-ci. La gestion s'organise autour d'un département « salle des marchés » spécialisé dans l'intervention sur les marchés financiers de change et de taux d'intérêt.

Le département « contrôle – gestion des flux » au sein de la direction financement-trésorerie assure la surveillance quotidienne des limites, des positions, et calcule le résultat. Il procède à la valorisation de la valeur de marché et, le cas échéant, effectue des analyses de sensibilité.

Gestion du risque de change

Le Groupe s'efforce de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa devise de compte (principalement l'euro, le dollar, la livre sterling et la couronne norvégienne).

Pour le risque de change généré par l'activité commerciale, la couverture des revenus et coûts en devises étrangères s'effectue

essentiellement par des opérations de change au comptant et parfois à terme. Le Groupe ne couvre que rarement des flux prévisionnels et il peut, notamment dans ce cas, avoir recours à des options.

Pour les risques de change liés aux actifs à long terme comptabilisés dans une autre devise que l'euro, le Groupe a une politique de couverture permettant de réduire le risque de change associé, en adossant un financement dans cette autre devise.

L'exposition nette au risque de change court terme est suivie régulièrement, en référence à un dispositif de limites définies par la Direction Générale du Groupe.

Les dettes financières non courantes décrites dans la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés (page 203) sont en général contractées par les entités centrales de trésorerie, soit directement en dollars ou en euros, soit dans des devises systématiquement échangées contre des dollars ou des euros selon les besoins généraux du Groupe, par le biais de *swaps* d'émission. Le produit de cet endettement est prêté à des filiales dont les comptes sont tenus en dollars ou en euros. Il en résulte que la sensibilité nette de ces positions au risque de change n'est pas significative.

S'agissant des *swaps* de change court terme dont le montant notionnel figure dans la note 29 de l'annexe aux comptes consolidés (page 220), leur utilisation à des fins d'optimisation de la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe implique que la sensibilité au change qu'ils pourraient induire est également considérée comme négligeable.

Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités

La position courante, principalement constituée en euros et en dollars, est gérée selon les objectifs principaux fixés par la Direction Générale du Groupe (maintenir une liquidité maximale, optimiser le revenu des placements en fonction de la courbe de taux, minimiser le coût d'emprunt), dans le cadre d'une gestion à horizon inférieur à douze mois et sur la base d'une référence de taux au jour le jour, notamment par l'intermédiaire de *swaps* de taux à court terme et de *swaps* de change à court terme, sans modification de la position de change.

Gestion du risque de taux sur la dette à long terme

La politique du Groupe vise à s'endetter à long terme, principalement à taux variable, ou à taux fixe en cas d'opportunité lors de l'émission en fonction du niveau des taux d'intérêt, en dollars ou en euros selon les besoins généraux du Groupe. Des *swaps* de taux et de change à long terme peuvent être adossés, à l'émission, aux emprunts obligataires, afin de créer une dette synthétique à taux variable. Pour modifier partiellement la structure de taux d'intérêt de la dette à long terme, TOTAL peut également conclure des *swaps* de taux d'intérêt à long terme.

4

Facteurs de risques

Risques de marché

Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change

Les tableaux ci-après présentent l'impact potentiel d'une translation d'une amplitude de 10 points de base des courbes de taux d'intérêt dans chacune des devises sur la valeur de marché des instruments financiers en cours au 31 décembre des exercices 2007, 2006 et 2005.

Au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)		Variation de la valeur de marché après translation des taux d'intérêt de :		
ACTIF / (PASSIF)	Valeur nette comptable	Valeur de marché estimée	+ 10 points de base	-10 points de base
Emprunts obligataires avant swaps (hors part à moins d'un an)	(11 741)	(11 741)	37	(37)
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)</i>	(369)	(369)		
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)</i>	460	460		
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif et passif)	91	91	(39)	38
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après swaps (hors contrats de location financement)	(1 669)	(1 669)	(1)	1
Autres swaps de taux	1	1	-	-
Swaps de change et contrats à terme de devises	(34)	(34)	-	-

Au 31 décembre 2006 (en millions d'euros)		Variation de la valeur de marché après translation des taux d'intérêt de :		
ACTIF / (PASSIF)	Valeur nette comptable	Valeur de marché estimée	+ 10 points de base	-10 points de base
Emprunts obligataires avant swaps (hors part à moins d'un an)	(11 413)	(11 413)	26	(26)
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)</i>	(193)	(193)		
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)</i>	486	486		
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif et passif)	293	293	(26)	26
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après swaps (hors contrats de location financement)	(2 140)	(2 140)	1	(1)
Autres swaps de taux	4	4	(1)	1
Swaps de change et contrats à terme de devises	(8)	(8)	1	(1)

Au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)		Variation de la valeur de marché après translation des taux d'intérêt de :		
ACTIF / (PASSIF)	Valeur nette comptable	Valeur de marché estimée	+ 10 points de base	-10 points de base
Emprunts obligataires avant swaps (hors part à moins d'un an)	(11 025)	(11 025)	126	(129)
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)</i>	(128)	(128)		
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)</i>	450	450		
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif et passif)	322	322	(115)	117
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après swaps (hors contrats de location financement)	(920)	(919)	1	(1)
Autres swaps de taux	3	3	(3)	3
Swaps de change et contrats à terme de devises	260	260	4	(4)

L'impact sur le coût de la dette nette avant impôt d'une variation des taux d'intérêt est le suivant :

Exercice (en millions d'euros)	2007	2006	2005
Coût de la dette nette	(539)	(364)	(287)
Translation des taux d'intérêt de :			
+ 10 points de base	(12)	(12)	(10)
- 10 points de base	12	12	10
+ 100 points de base	(116)	(118)	(100)
- 100 points de base	116	118	100

En raison de la politique de gestion du risque de change décrite précédemment, la sensibilité du Groupe au risque de change est principalement influencée par la situation nette des filiales dont les devises de compte sont le dollar et, dans une moindre proportion, la livre sterling et la couronne norvégienne.

Cette sensibilité est reflétée par l'évolution historique des écarts de conversion imputés dans les capitaux propres consolidés qui, au cours des trois derniers exercices, et essentiellement du fait de l'évolution du dollar et de la livre sterling, ont été les suivants :

	Parité euro-dollar	Parité euro-livre sterling
31 décembre 2007	1,47	0,73
31 décembre 2006	1,32	0,67
31 décembre 2005	1,18	0,69

Au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Autres devises et sociétés mises en équivalence
Capitaux propres - aux taux de change d'origine	49 254	22 214	12 954	5 477	8 609
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(4 410)	-	(3 501)	(289)	(620)
Couverture d'investissement net - instruments non dénoués	14	-	14	-	-
Capitaux propres - aux taux de change du 31 décembre 2007	44 858	22 214	9 467	5 188	7 989

Au 31 décembre 2006 (en millions d'euros)	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Autres devises et sociétés mises en équivalence
Capitaux propres - aux taux de change d'origine	41 704	17 253	11 166	4 940	8 345
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(1 383)	-	(1 393)	203	(193)
Couverture d'investissement net - instruments non dénoués	-	-	-	-	-
Capitaux propres - aux taux de change du 31 décembre 2006	40 321	17 253	9 773	5 143	8 152

Au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Autres devises et sociétés mises en équivalence
Capitaux propres - aux taux de change d'origine	39 224	19 789	7 822	4 191	7 422
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	1 421	-	922	68	431
Couverture d'investissement net - instruments non dénoués	-	-	-	-	-
Capitaux propres - aux taux de change du 31 décembre 2005	40 645	19 789	8 744	4 259	7 853

Du fait de cette politique, l'impact en résultat consolidé du change illustré dans la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés (page 187) a été peu significatif au cours des trois derniers exercices, malgré les fluctuations monétaires importantes du dollar (gain de 35 millions d'euros en 2007, perte de 30 millions d'euros en 2006, gain de 76 millions d'euros en 2005).

Gestion du risque de contrepartie

Toute contrepartie bancaire avec laquelle le Groupe souhaite travailler pour des opérations de marché doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière ainsi que de sa notation par les agences Standard & Poor's et Moody's, laquelle doit être de première qualité.

Une limite globale d'encours autorisé est définie pour chaque banque et répartie entre les filiales et les entités centrales de trésorerie du Groupe en fonction des besoins pour les activités financières.

Risques relatifs aux marchés boursiers

Le Groupe détient un ensemble de participations dans des sociétés cotées (voir les notes 12 et 13 de l'annexe aux comptes consolidés, pages 192 et suivantes) dont la valeur boursière totale fluctue en fonction de la tendance des marchés boursiers mondiaux, de la valorisation des secteurs d'activité respectifs auxquels ces sociétés appartiennent et des données économiques et financières propres à chacune des sociétés.

4

Facteurs de risques

Risques de marché

Risques de liquidité

TOTAL S.A. bénéficie de lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidités significative (voir page 228).

Les tableaux ci-après représentent l'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 décembre des exercices 2007, 2006 et 2005 (voir la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés, page 203) :

ACTIF / (PASSIF) Au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes après couverture		(11 424)	(2 992)	(14 416)
Dettes financières courantes	(4 613)			(4 613)
Autres passifs financiers courants	(60)			(60)
Actifs financiers courants	1 264			1 264
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 988			5 988
Montant net avant charges financières	2 579	(11 424)	(2 992)	(11 837)
Charges financières	(561)	(1 389)	(270)	(2 220)
Montant net	2 018	(12 813)	(3 262)	(14 057)

Au 31 décembre 2006 (en millions d'euros)	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes après couverture		(10 733)	(2 955)	(13 688)
Dettes financières courantes	(5 858)			(5 858)
Autres passifs financiers courants	(75)			(75)
Actifs financiers courants	3 908			3 908
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 493			2 493
Montant net avant charges financières	468	(10 733)	(2 955)	(13 220)
Charges financières	(567)	(1 302)	(160)	(2 029)
Montant net	(99)	(12 035)	(3 115)	(15 249)

Au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes après couverture		(9 057)	(4 259)	(13 316)
Dettes financières courantes	(3 920)			(3 920)
Autres passifs financiers courants	(33)			(33)
Actifs financiers courants	334			334
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 318			4 318
Montant net avant charges financières	699	(9 057)	(4 259)	(12 617)
Charges financières	(453)	(1 091)	(144)	(1 688)
Montant net	246	(10 148)	(4 403)	(14 305)

Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances.

Le Groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles. L'exposition maximum au risque de crédit est représentée en partie par les montants d'actifs financiers qui sont présentés dans le bilan, y compris les instruments dérivés d'énergie qui ont une valeur de marché positive.

L'exposition maximale est détaillée dans le tableau suivant :

ACTIF / (PASSIF) Au 31 décembre (en millions d'euros)	2007	2006	2005
Prêts aux sociétés mises en équivalence (note 12)	2 575	1 533	1 299
Prêts et avances (note 14)	851	1 025	1 202
Clients et comptes rattachés (note 16)	19 129	17 393	19 612
Autres créances d'exploitation (note 16)	4 430	4 267	3 710
Total	26 985	24 218	25 823

Le montant des dépréciations sur les prêts et avances et sur les clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation est fourni respectivement dans les notes 14 et 16 de l'annexe aux comptes consolidés (voir pages 195 et 196).

Le risque de crédit sur les créances échues n'est pas significatif aux bornes du Groupe.

La gestion du risque de crédit dans les différents secteurs est la suivante :

Dans l'Amont

• dans l'Exploration & Production

Les risques nés de la signature des accords pétroliers avec les autorités étatiques et les partenaires pétroliers, ou de l'attribution de contrats de fournitures à long terme qui sont indispensables pour entreprendre des projets, sont évalués par le processus d'approbation des opérations pétrolières. Le caractère long terme des contrats et l'existence des clients de premier rang impliquent un risque de crédit faible.

Les risques liés à des opérations commerciales, autres que celles décrites ci-dessus et dans la pratique placées directement sous le contrôle des filiales, font l'objet de procédures de fixation d'encours de crédit et de revue des encours.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation au cas par cas sur la base de l'antériorité des créances et de l'appréciation de la direction sur les circonstances de fait.

• dans le Gaz & Énergies Nouvelles

La branche Gaz & Énergies Nouvelles traite avec des contreparties du secteur de l'énergie et de la finance partout dans le monde et principalement en Europe et en Amérique du Nord. Les institutions financières fournissant la couverture de risque de crédit sont des banques et des groupes d'assurance disposant d'une notation de première qualité.

Les contreparties potentielles sont soumises à une analyse de crédit et une autorisation avant que les transactions ne soient conclues, et une fois autorisées, font l'objet d'un examen régulier incluant une nouvelle évaluation et une actualisation des limites accordées.

L'analyse de la capacité des contreparties à faire face à leurs engagements repose sur des données quantitatives et qualitatives concernant l'état financier et les risques commerciaux, ainsi que sur l'étude de toute information venant du marché ou de tiers extérieurs comme les agences de notation. Sur cette base, des limites de crédit sont définies pour chaque contrepartie potentielle et, si nécessaire, les transactions sont soumises à des autorisations spécifiques.

L'exposition au risque de crédit, qui est essentiellement une exposition économique ou une exposition physique future anticipée, est contrôlée en permanence et soumise à des mesures de sensibilité.

Le risque de crédit est limité par l'utilisation systématique de contrats standards qui autorisent la compensation et permettent d'obtenir des sûretés complémentaires en cas d'évolution défavorable de la qualité du risque. Ces contrats permettent notamment l'annulation du contrat en cas de défaut.

Dans l'Aval

• dans le Raffinage & Marketing

Les procédures internes du Raffinage & Marketing comportent des règles de la gestion du risque de crédit décrivant les fondamentaux de contrôle interne dans ce domaine, notamment la séparation des pouvoirs entre le commerce et la finance. Des politiques de crédit sont définies localement, accompagnées de la mise en œuvre de procédures visant à maîtriser le risque client (organisation de comités de crédit dans les filiales, mise en place systématique de limites de crédit pour les clients professionnels, sécurisation du portefeuille, etc.).

De plus, chaque entité met en place des instruments de mesure de son encours client. Par ailleurs, les risques liés à l'octroi de crédit peuvent être compensés ou limités par l'obtention de cautions ou garanties.

Les créances douteuses sont provisionnées au cas par cas en utilisant un taux de provision qui dépend de l'appréciation des circonstances par la direction.

• dans le Trading & Shipping

Les opérations sont conduites avec des contreparties commerciales et des institutions financières partout dans le monde. Les contreparties commerciales sur les opérations physiques et de dérivés sont principalement des compagnies pétrolières ou gazières, ou des sociétés de négoce de produits énergétiques et des institutions financières. Les couvertures sur les risques de crédit sont conclues avec des institutions financières, banques internationales ou compagnies d'assurance, disposant d'une notation de première qualité.

Le Trading & Shipping met en œuvre une politique rigoureuse de gestion des délégations de pouvoir internes qui encadre la fixation des limites de crédit sur les pays et les contreparties et l'approbation des opérations spécifiques. Les risques de crédit découlant de ces limites et de ces autorisations sont suivis quotidiennement.

Les contreparties potentielles font l'objet d'une analyse de crédit et sont approuvées avant la conclusion des transactions ; une revue régulière est faite de toutes les contreparties actives incluant une révision de l'évaluation et un renouvellement des limites autorisées. Le crédit des contreparties est apprécié en fonction de données quantitatives et qualitatives sur leur solidité financière et sur les risques commerciaux, et s'adosse également sur les informations venant du marché ou de tiers extérieurs telles que les notations publiées par Standard & Poor's, Moody's et par les autres agences de notation.

4

Facteurs de risques

Risques de marché

Lorsque cela est possible, des cadres contractuels sont négociés pour permettre, par le biais de compensation entre les transactions, l'optimisation de la gestion du risque; par ailleurs des clauses protectrices additionnelles sont également mises en place autorisant des appels de fonds ou des garanties à titre de sûreté en cas de détérioration financière ou permettant l'annulation des transactions en cas de défaillance.

Les risques de crédit dépassant les niveaux autorisés sont couverts par des lettres de crédit et d'autres types de garanties, par des dépôts de trésorerie et des assurances. Les risques sur dérivés sont couverts par des contrats d'appel de marge lorsque cela est possible.

Dans la Chimie

Le risque de crédit porte essentiellement sur les créances commerciales. Chaque division met en place des procédures de gestion et des méthodes de provisionnement relativement différenciées en fonction de la taille des filiales et des marchés sur lesquels elles opèrent. Ces procédures incluent notamment :

- la mise en place de plafond d'encours, comportant différents processus d'autorisation pour d'éventuels dépassements de ce plafond ;
- le recours à des polices d'assurance ou des garanties spécifiques (lettre de crédit) ;
- un état des retards de paiement (balance âgée) suivi très régulièrement, avec un processus de relance ;
- un provisionnement comptabilisé client par client en fonction des retards de paiement et des habitudes de paiement locales.

Risques juridiques

Aspects juridiques des activités d'exploration et de production

TOTAL mène dans un très grand nombre de pays des activités d'exploration et de production, qui sont, de ce fait, soumises à un large éventail de législations et de réglementations. Celles-ci touchent tous les aspects de l'exploration et de la production, notamment les droits miniers, les niveaux de production, les redevances, la protection de l'environnement, les exportations, la fiscalité et les taux de change. Les termes des concessions, licences, permis et contrats en vertu desquels le Groupe détient ses intérêts gaziers et pétroliers, varient d'un pays à l'autre. Ces concessions, licences, permis et contrats sont en règle générale attribués ou conclus par un État ou une société nationale ou, parfois, conclus avec des propriétaires privés. Ces conventions et permis ont des caractéristiques qui les apparentent généralement soit au modèle de la concession, soit à celui du contrat de partage de production.

Le « contrat de concession » demeure le modèle le plus classique des accords passés avec les États : la société pétrolière est propriétaire des actifs et des installations et reçoit la totalité de la production. En contrepartie, les risques d'exploitation, les frais et les investissements sont à sa charge et elle s'engage à verser à l'État, généralement propriétaire des richesses du sous-sol, une redevance calculée sur la production, un impôt sur les bénéfices, voire d'autres impôts prévus par la législation fiscale locale.

Le « contrat de partage de production » (ou *Production Sharing Contract* – PSC) pose un cadre juridique plus complexe que le contrat de concession : il définit les modalités du partage de la production et établit les règles de coopération entre la compagnie ou le consortium bénéficiaire du permis et l'État hôte, généralement représenté par le biais d'une société nationale. Cette dernière peut ainsi participer à la prise de décisions opérationnelles, à la comptabilisation des coûts et au calcul du partage de la production. Le consortium s'engage à exécuter et à financer, à son risque exclusif, toutes les opérations d'exploration, de développement et de production. En contrepartie, il dispose d'une partie de la production appelée *cost oil* dont la vente doit permettre le remboursement de toutes ces dépenses (investissements et coûts opératoires). Le solde de la production, ou *profit oil*, est ensuite partagé, dans des proportions variables, entre la société ou le consortium d'une part et avec l'État ou la société nationale d'autre part.

Aujourd'hui, contrats de concession et PSC coexistent, parfois dans un même pays. Bien qu'il existe d'autres formules contractuelles, les contrats de concession restent majoritaires sur l'ensemble des permis détenus en portefeuille par TOTAL. Dans tous les pays, les comptes des sociétés pétrolières et le respect des engagements contractuels font l'objet d'audits permanents par les autorités des pays hôtes, souvent assistés par des cabinets d'audit internationaux.

TOTAL a aussi conclu dans certains pays des contrats dits « contrats de services à risques », qui s'apparentent aux contrats de partage de production, mais avec la différence essentielle que le remboursement de ses dépenses et la rémunération de ses services sont établis sur une base monétaire. Les contrats de services à risques en cours sont adossés à un accord de compensation (ou *buy back*), qui permet à TOTAL de recevoir une part de production équivalente à la valeur monétaire de ses dépenses et de sa rémunération.

Les activités d'exploration et les activités de production d'hydrocarbures font l'objet de permis distinguant des périodes de temps spécifiques et limitées pour chacune de ces activités ; ces permis comportent une obligation de rendre, à l'issue de la période d'exploration, une grande partie, voire la totalité en cas d'insuccès, de la superficie du permis.

TOTAL paie l'impôt sur les revenus générés par ses activités de production et de vente d'hydrocarbures dans le cadre de la concession et du contrat de partage de production. En outre, suivant les pays, la production et les ventes d'hydrocarbures de TOTAL peuvent être assujetties à un ensemble d'autres impôts, taxes et prélèvements, et notamment des impôts et taxes pétroliers spécifiques. La fiscalité applicable aux activités pétrolières et gazières est généralement beaucoup plus lourde que celle qui s'applique aux autres activités industrielles et commerciales.

Aspects juridiques des autres activités du Groupe

Les activités de raffinage, de marketing, de la chimie et du gaz sont soumises à de nombreuses réglementations.

Dans les pays européens et aux États-Unis, les sites et les produits sont soumis à des règles de protection de l'environnement (eau, air, sol, bruit, protection de la nature, déchets, études d'impact, etc.), de la santé (poste de travail, produits, etc.) et de la sécurité (installations à risques majeurs, etc.). Dans les États membres de l'Union européenne, les législations ou réglementations communautaires peuvent se cumuler avec celles des États membres et celles de leurs collectivités territoriales respectives. Par ailleurs, dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne, les établissements industriels fonctionnent tous sur le fondement de permis, eux-mêmes délivrés par les administrations compétentes locales sur la base de textes nationaux et communautaires. Aux États-Unis, il en va de même, sachant qu'aux règles de l'État fédéral, s'ajoutent celles des États de l'Union.

Dans les autres pays où le Groupe exerce ses activités, la législation est souvent inspirée des règles américaines ou européennes. Ces pays ont tendance à développer plus fortement certains aspects réglementaires dans les domaines de la protection de l'eau, de la nature, de la santé, etc.

4

Facteurs de risques

Risques juridiques

Quels que soient les pays dans lesquels il est présent, le Groupe a développé des standards s'inspirant des règles en vigueur dans des pays à exigence plus forte, et met progressivement en œuvre des politiques de mise à niveau par rapport à ces standards.

En France, il existe par ailleurs une législation spécifique sur le régime pétrolier (loi française du 31 décembre 1992 portant réforme du régime pétrolier). Si les activités de raffinage et de distribution peuvent s'exercer librement, il existe certaines contraintes en termes de détention de stocks stratégiques et de détention, en propriété ou en affrètement, de capacités de transport maritime, ainsi qu'en cas de cession ou de fermeture d'une installation de raffinage. Les obligations de détention de stocks stratégiques existent également dans les autres pays d'Europe ainsi qu'aux États-Unis.

Grande Paroisse

Une explosion est survenue le 21 septembre 2001 dans une usine de la société Grande Paroisse située à Toulouse en France. L'activité principale de Grande Paroisse (ex-filiale d'Atofina devenue filiale d'Elf Aquitaine Fertilisants au 31 décembre 2004 dans le cadre de la réorganisation du secteur Chimie du Groupe) réside dans la production et la commercialisation de fertilisants pour le marché de l'agriculture. L'explosion s'est produite dans une zone de stockage de l'usine où étaient entreposés des granulés de « nitrate d'ammonium » déclassés et a détruit une partie du site. Cette explosion a entraîné la mort de trente et une personnes, de nombreux blessés et des dommages matériels importants dans une partie de la ville de Toulouse.

L'usine a été définitivement fermée et le site fait actuellement l'objet d'une remise en état. Des mesures d'accompagnement ont été proposées à chaque salarié.

Le 14 décembre 2006, Grande Paroisse a signé, en présence de la ville de Toulouse, l'acte par lequel elle a fait donation de l'ancien terrain de l'usine AZF à la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse (CAGT) ainsi qu'à la Caisse des Dépôts et Consignations et sa filiale ICADE. Aux termes de cet acte, TOTAL S.A. garantit les obligations de Grande Paroisse relatives à la dépollution du site, et accorde une dotation de 10 millions d'euros à la fondation de recherche InNaBioSanté dans le cadre du projet d'installation sur le terrain d'un Cancéropôle par la ville de Toulouse.

S'agissant des causes de l'explosion, l'hypothèse d'un accident chimique, imputable à Grande Paroisse à la suite du déversement accidentel de plusieurs centaines de kilos d'un produit à base de chlore dans le magasin de stockage de nitrate d'ammonium, a perdu au fil de l'enquête toute crédibilité. C'est pourquoi, parmi les onze salariés de Grande Paroisse mis en examen dans le cadre de l'instruction pénale engagée par le Tribunal de grande instance de Toulouse, dix d'entre eux ont bénéficié d'un non-lieu confirmé par la Cour d'appel de Toulouse. Toutefois, le rapport final des experts, déposé le 11 mai 2006, évoque à nouveau l'hypothèse de l'accident chimique, alors que cette hypothèse n'a pas prospéré lors de la tentative de reconstitution sur le site. Après avoir

présenté plusieurs hypothèses, les experts ont notamment abandonné celle du déversement de quantités importantes de produit chloré sur du nitrate. Le scénario finalement retenu par les experts est celui d'un déversement par benne, dans un local jouxtant le magasin de stockage principal, de quelques balayures de produit chloré entre une couche très humide de nitrate d'ammonium recouvrant le sol et une quantité de nitrate agricole très sec, ce qui aurait entraîné une explosion se propageant ensuite dans le magasin de stockage principal. C'est sur la base de ce nouveau scénario que Grande Paroisse a été mise en examen en 2006. Grande Paroisse conteste un tel scénario qui ne semble pas reposer sur des éléments factuels vérifiés ou vérifiables.

Les demandes d'investigations complémentaires formées par Grande Paroisse, l'ancien directeur du site et certaines parties civiles à la suite de la clôture de l'instruction ont toutes été rejetées par la Cour d'appel de Toulouse. Le 9 juillet 2007, le juge d'instruction a ordonné le renvoi de Grande Paroisse et de l'ancien directeur du site devant le Tribunal correctionnel de Toulouse. Le procès devrait se dérouler à la fin de 2008 ou au début de 2009.

En raison de la présomption de responsabilité civile qui pèse légalement sur Grande Paroisse dès lors que les responsabilités de l'accident ne sont pas encore établies, la procédure d'indemnisation des victimes se poursuit. À ce stade, l'évaluation de l'ensemble des demandes d'indemnisation et des frais associés est de 2,19 milliards d'euros. Cette évaluation excède de 1,39 milliard d'euros la couverture d'assurance dont Grande Paroisse bénéficie au titre de la responsabilité civile (0,8 milliard d'euros).

En raison des paiements effectués et des demandes complémentaires en 2007, le montant de la provision figurant à ce titre au bilan consolidé du Groupe au 31 décembre 2007 s'établit à 134 millions d'euros contre 176 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Enquêtes sur la concurrence

1) À la suite des enquêtes relatives à certaines pratiques commerciales dans l'industrie chimique aux États-Unis, des filiales du groupe Arkema font l'objet de plusieurs enquêtes pénales et litiges en responsabilité civile aux États-Unis et au Canada pour manquement à la législation sur la concurrence. La responsabilité civile de TOTAL S.A. a été mise en cause, au titre de certaines de ces procédures, en tant que société mère.

En Europe, des enquêtes ont été initiées par la Commission européenne en 2000, 2003 et 2004 relatives à des pratiques commerciales alléguées concernant plusieurs lignes de produits commercialisés par Arkema⁽¹⁾. Une d'entre elles a donné lieu à une condamnation d'Arkema et d'Elf Aquitaine par la Commission européenne en janvier 2005 à une amende se décomposant en un montant de 45 millions d'euros infligé solidairement à Arkema et à Elf Aquitaine et en un montant de 13,5 millions d'euros infligé à Arkema seule, dont les sociétés concernées ont interjeté appel devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes.

(1) Arkema désigne collectivement l'ensemble des sociétés du groupe Arkema, dont la société mère est Arkema S.A. ; depuis mai 2006, Arkema ne fait plus partie de TOTAL.

Deux autres lignes de produits ont donné lieu, respectivement en janvier et en août 2005, à des communications de griefs notifiées par la Commission européenne à Arkema, ainsi qu'à TOTAL S.A. et à Elf Aquitaine. Arkema a coopéré avec les autorités dans ces procédures et enquêtes. Ces deux dernières procédures ont respectivement abouti en mai 2006 à la condamnation d'Arkema, par la Commission européenne, à des amendes de 78,7 et 219,1 millions d'euros dont sont tenues conjointement et solidairement d'une part Elf Aquitaine à hauteur de 65,1 et 181,35 millions d'euros et d'autre part TOTAL S.A. à hauteur de 42 et 140,4 millions d'euros. TOTAL S.A., Elf Aquitaine et Arkema ont interjeté appel de ces deux décisions devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes.

Aucune preuve de l'implication de TOTAL S.A. ou d'Elf Aquitaine dans les pratiques reprochées à Arkema n'a pu être établie, les amendes qui leur ont été infligées résultant de leur qualité de maison mère.

Arkema et Elf Aquitaine ont reçu de la Commission européenne en août 2007 une communication de griefs relative à des pratiques anticoncurrentielles alléguées se rapportant à une autre ligne de produits chimiques. Aucune preuve de l'implication d'Elf Aquitaine dans ces pratiques n'a pu être établie, sa mise en cause résultant de sa qualité de société mère.

Bien qu'Arkema ait mis en oeuvre à partir de 2001 un plan visant la mise en conformité des pratiques de ses salariés avec les règles sur la concurrence, il ne peut toutefois être exclu que d'autres procédures concernant Arkema, ainsi que TOTAL S.A. et Elf Aquitaine, puissent être mises en oeuvre à l'initiative des autorités compétentes.

- 2) Dans le cadre de la scission d'Arkema de TOTAL, TOTAL S.A. ou certaines sociétés du Groupe ont consenti au profit d'Arkema des garanties afin de couvrir les risques afférents aux procédures relatives à des litiges en matière d'ententes anticoncurrentielles se rapportant à des faits antérieurs à cette scission.

Ces garanties couvrent, pendant une durée de dix ans, 90% des sommes qui seraient payées par Arkema à raison (i) de condamnations infligées par les autorités communautaires ou nationales de concurrence d'un État membre de l'Union européenne pour violation des règles en matière d'entente, (ii) de condamnations infligées par les autorités de concurrence ou les tribunaux américains pour violation des règles du droit fédéral de la concurrence ou du droit d'un État des États-Unis d'Amérique en matière d'entente, (iii) de dommages et intérêts au titre d'éventuelles procédures civiles relatives aux faits faisant l'objet des décisions de condamnations susmentionnées et (iv) de certains frais liés à ces procédures.

La garantie couvrant les risques afférents aux procédures relatives à des litiges en matière d'ententes anticoncurrentielles en Europe s'applique au-delà d'une franchise de 176,5 millions d'euros.

Les garanties deviendraient caduques dans l'hypothèse où une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec d'autres, viendrait à détenir, directement ou indirectement, plus du tiers des droits de vote d'Arkema ou si Arkema transférait, en

une ou plusieurs fois à un même tiers ou à plusieurs tiers agissant de concert, quelles que soient les modalités de ce transfert, des actifs représentant, en valeur d'entreprise, plus de 50% de la valeur d'Arkema à la date du transfert concerné.

Parallèlement, les sommes auxquelles pourrait être condamnée TOTAL S.A. ou l'une des sociétés du Groupe au titre de l'ensemble des procédures couvertes par les garanties sont conventionnellement mises à la charge d'Arkema à concurrence de 10% de leur montant.

- 3) Pour couvrir les risques mentionnés ci-dessus, la provision comptabilisée dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2007 s'élève à 138 millions d'euros.
- 4) Par ailleurs, des investigations lancées en octobre 2002 par la Commission européenne dans des filiales de la branche Raffinage & Marketing du Groupe ont donné lieu en octobre 2004 à une communication de griefs adressée à Total Nederland N.V. ainsi qu'à TOTAL S.A. Cette procédure a abouti en septembre 2006 au prononcé d'une amende de 20,25 millions d'euros aux dépens de Total Nederland N.V. dont TOTAL S.A. fut déclarée solidairement responsable à hauteur de 13,5 millions d'euros bien qu'aucune preuve de l'implication de celle-ci dans les pratiques anticoncurrentielles en cause n'ait été établie.

TOTAL S.A. et Total Nederland N.V. ont interjeté appel de cette décision de la Commission européenne devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes.

En outre, une communication de griefs a été adressée en mai 2007 par la Commission européenne à Total France, ainsi qu'à TOTAL S.A., visant des pratiques anticoncurrentielles alléguées se rapportant à une autre ligne de produits de la branche Raffinage & Marketing. Aucune preuve de l'implication de TOTAL S.A. dans ces pratiques n'a été établie, sa mise en cause résultant de sa qualité de société mère.

- 5) Compte tenu du caractère discrétionnaire du pouvoir reconnu à la Commission européenne dans le processus de détermination des amendes en droit de la concurrence, il est impossible de déterminer avec précision le risque encouru à ce titre par le Groupe. TOTAL S.A. et Elf Aquitaine contestent la mise en cause de leur responsabilité et le mode de détermination des amendes. Quelle que soit l'évolution des enquêtes et procédures ci-dessus, le Groupe considère que leur issue ne devrait pas avoir d'impact significatif sur sa situation financière et sur ses résultats.

Erika

À la suite du sinistre en décembre 1999 du pétrolier Erika qui transportait des produits appartenant à une société du Groupe, les opérations de nettoyage d'une partie des côtes, le pompage de la cargaison dans les épaves du navire, et le traitement de plus de 200 000 tonnes de déchets ont été réalisés entre 2000 et 2003, ainsi que la Société s'y était engagée.

Dans le cadre de l'instruction pénale, le juge d'instruction a ordonné, le 1^{er} février 2006, le renvoi de quinze personnes dont quatre sociétés devant le Tribunal correctionnel de Paris.

4

Facteurs de risques Risques juridiques

Le procès devant le Tribunal de grande instance de Paris s'est tenu du 12 février au 13 juin 2007. TOTAL S.A. et deux de ses filiales chargées du transport maritime ont comparu pour pollution maritime et complicité de mise en danger de la vie d'autrui. Un salarié membre de la direction des transports maritimes a comparu pour les mêmes chefs et également pour abstention de combattre un sinistre. Dans son jugement du 16 janvier 2008, le Tribunal de grande instance de Paris a relaxé les deux filiales et le salarié du Groupe. Il a également relaxé TOTAL S.A. du chef de complicité de mise en danger de la vie d'autrui.

Le Tribunal a toutefois déclaré TOTAL S.A. coupable du délit de pollution maritime en retenant à l'encontre de TOTAL S.A. une faute d'imprudence dans la mise en œuvre de sa procédure de sélection du navire (procédure de *vetting*), condamnant TOTAL S.A. à payer une amende de 375 000 euros. Ce jugement prévoit aussi le versement d'indemnités aux victimes de la pollution de l'Erika pour un montant total de 192 millions d'euros, condamnant TOTAL S.A. au paiement de ces indemnités solidairement avec la société de contrôle et de classification de l'Erika, de l'armateur de l'Erika et du gestionnaire de l'Erika.

TOTAL estime que la faute d'imprudence qui lui est imputée et sa condamnation subséquente pour pollution maritime sont non fondées, en fait comme en droit. TOTAL considère également que cette décision va à l'encontre de l'amélioration de la sécurité du transport maritime.

TOTAL a interjeté appel de la décision rendue le 16 janvier 2008, proposant néanmoins aux parties civiles qui le souhaitent le paiement définitif des sommes qui leur ont été respectivement allouées par le Tribunal de grande instance de Paris.

Buncefield

Le 11 décembre 2005, plusieurs explosions, suivies d'un important incendie, sont survenues à Buncefield au nord de Londres, dans un dépôt pétrolier exploité par Hertfordshire Oil Storage Limited (HOSL), société détenue à 60% par la filiale britannique de TOTAL et à 40% par un autre groupe pétrolier.

L'explosion a fait une quarantaine de blessés dont la grande majorité a subi des blessures légères, et a causé des dommages matériels au dépôt, et à des bâtiments et des résidences situés à proximité du dépôt. La cause retenue par la Commission d'enquête mise en place par les pouvoirs publics est le débordement d'un bac du dépôt. Le rapport définitif de cette Commission, précisant les circonstances et le mécanisme exact de l'explosion, n'a pas encore été déposé. A ce stade, les responsabilités, ainsi que la répartition de la prise en charge des conséquences de cet événement, restent à établir. Le procès civil, concernant les différends non réglés à l'amiable, devrait débiter dans le courant du quatrième trimestre 2008.

Le Groupe est assuré pour les dommages à ces installations, les pertes d'exploitation et les réclamations des tiers dans le cadre de sa responsabilité civile, et considère que, dans l'état actuel des informations à sa disposition, cet accident ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la situation financière, les flux de trésorerie ou sur les résultats.

Myanmar

Une plainte avait été déposée en Belgique le 25 avril 2002 contre la Société, son Président et l'ancien dirigeant de sa filiale au Myanmar sous l'emprise des lois belges du 16 juin 1993 et du 10 février 1999 couramment appelées lois de « compétence universelle ». Ces lois ont été abrogées par la loi belge du 5 août 2003 relative « aux violations graves du droit international humanitaire » qui a notamment prévu une procédure visant à dessaisir la justice belge de certaines instructions en cours. Dans ce cadre, la Cour de cassation de Belgique a, par arrêt du 29 juin 2005, dessaisi la juridiction belge du dossier TOTAL. La demande de rétractation de cette décision de dessaisissement, ensuite introduite par les plaignants, a été rejetée par la Cour de cassation le 28 mars 2007.

En dépit de cette décision, le Ministre de la justice belge a demandé au Procureur fédéral de saisir à nouveau le juge d'instruction initialement en charge de la plainte. Le Procureur fédéral a décidé de soumettre la question de la recevabilité d'une telle demande à la Cour d'appel de Bruxelles. Par décision rendue le 5 mars 2008, la Cour d'appel a constaté l'extinction de l'action publique à l'égard de TOTAL, de son président et de l'ancien directeur de sa filiale, en raison de l'autorité de la chose jugée attachée à l'arrêt de dessaisissement de la Cour de cassation du 29 juin 2005. Un pourvoi en cassation a été introduit par les plaignants.

TOTAL a toujours maintenu que les accusations portées contre la Société et ses dirigeants du fait des activités de sa filiale au Myanmar sont non fondées en fait comme en droit.

Afrique du Sud

Des citoyens sud-africains alléguant avoir été victimes de violations des droits humanitaires pendant la période de l'apartheid, perpétrées par l'armée, la police ou des milices, mettent en cause une centaine de sociétés multinationales, dont TOTAL, dans le cadre d'une procédure lancée aux États-Unis. Ils considèrent que les entreprises poursuivies étaient complices des autorités sud-africaines de l'époque.

À ce jour, la procédure, qui n'a pas été officiellement engagée contre TOTAL, a été déclarée irrecevable à l'égard des sociétés défenderesses impliquées par le juge fédéral de New York. Les plaignants ont fait appel. La juridiction compétente pour examiner cet appel n'a pas encore été déterminée.

Iran

En 2003, la SEC a lancé une enquête privée concernant plusieurs compagnies pétrolières, dont TOTAL, en liaison avec la recherche d'affaires en Iran. En 2006, une enquête visant TOTAL a été lancée en France, et le Directeur Général de la Société a été mis en examen en 2007 au titre de ses précédentes fonctions de directeur Moyen-Orient. Cette enquête se réfère à un accord conclu par la Société au sujet du champ gazier de South Pars et à des allégations selon lesquelles des paiements, effectués en vertu de cet accord, auraient été versés à des officiels iraniens en relation avec des contrats passés entre la Société et la National Iranian Oil Company (NIOC). Depuis cette mise en examen, la Société n'a pas été avisée de développements particuliers. La Société estime que la conclusion et l'exécution de l'accord n'enfreignent pas la législation

et les conventions internationales applicables. Cependant, la Société ne peut exclure la possibilité que d'autres procédures ne soient engagées en relation avec ce dossier.

Pétrole contre nourriture

Les conditions d'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en Irak dites « pétrole contre nourriture » font l'objet d'enquêtes dans plusieurs pays.

Dans le cadre d'une information judiciaire ouverte à Paris, des salariés ou anciens salariés du Groupe ont fait l'objet d'une mise en examen pour complicité d'abus de biens sociaux et/ou complicité de corruption d'agents publics étrangers. Le directeur général Exploration & Production du Groupe, aujourd'hui Directeur Général de la Société, a également fait l'objet d'une mise en examen en octobre 2006. En 2007, l'instruction pénale a été clôturée et l'affaire a été communiquée au Parquet, qui doit transmettre son avis au juge d'instruction quant à la poursuite ou non de la procédure.

La Société s'est toujours conformée aux règles du programme « pétrole contre nourriture » organisé en 1996 sous l'égide de l'ONU.

Blue Rapid et Comité olympique russe

La société panaméenne Blue Rapid et le Comité olympique russe réclament à Elf Aquitaine, devant le Tribunal de commerce de Paris, des dommages-intérêts à raison du retrait d'Elf Aquitaine d'un projet d'exploration production en Russie négocié au début des années quatre-vingt-dix.

Elf Aquitaine considère que ces demandes sont infondées.

4

Facteurs de risques

Risques industriels ou liés à l'environnement

Risques industriels ou liés à l'environnement

Nature des risques

Les activités de TOTAL présentent des risques industriels et environnementaux liés à la nature des produits manipulés, qui peuvent être inflammables, explosifs ou toxiques. Les activités sont de ce fait, dans la plupart des pays, soumises à des réglementations dans le domaine de la protection de l'environnement et de la sécurité industrielle. Plus spécifiquement, TOTAL opère des sites industriels répondant aux critères de la directive dite « Seveso II » en Europe. Par ailleurs, de nombreux sites opérés dans le reste du monde par TOTAL impliquent les mêmes types de risques.

En outre, les risques opérationnels sont multiples, compte tenu de la variété des activités concernées : forages, traitements sur champ, transport, raffinage/pétrochimie, stockage et distribution de produits pétroliers, chimie de base ou de spécialités. Parmi ces risques figurent notamment l'explosion, l'incendie ou la fuite de produits toxiques. Dans le domaine du transport, la nature des risques dépend non seulement de la dangerosité des produits transportés, mais aussi des modes de transport utilisés (principalement maritimes, fluviaux-maritimes, ou par *pipelines*, rail, route, rail-route), des quantités concernées, et enfin de la sensibilité des zones traversées (populations, environnement).

La plupart de ces activités comporte des risques environnementaux liés aux émissions dans l'air ou dans l'eau et à la production de déchets, et implique la prise en compte de la réhabilitation des sites après leur mise à l'arrêt.

Certaines branches ou activités font face à des risques spécifiques. Dans l'exploration et la production de pétrole ou de gaz, il existe des risques liés aux caractéristiques physiques d'un champ pétrolier ou gazier. Parmi ces risques figurent les éruptions de pétrole brut ou de gaz naturel, la découverte de réservoirs d'hydrocarbures présentant une pression anormale, les effondrements des abords des puits, les fuites d'hydrocarbures engendrant des risques toxiques, d'incendie ou d'explosion. Tous ces événements sont susceptibles d'endommager, voire de détruire, les puits de pétrole brut et de gaz naturel, ainsi que les installations attenantes, de porter atteinte à des vies humaines ou à des biens, d'entraîner une interruption d'activité, de provoquer des dommages environnementaux. Par ailleurs, les activités d'exploration et de production peuvent intervenir dans des sites plus ou moins sensibles sur le plan écologique (forêt tropicale, milieu marin, etc.), chaque site nécessitant une approche spécifique pour éviter ou minimiser les impacts sur la faune, la flore, les écosystèmes, la biodiversité et la santé humaine.

Dans les activités chimiques, et dans une moindre mesure celles du raffinage ou du marketing, il existe également des risques liés à l'ensemble du cycle de vie des produits fabriqués dans les sites. Ces risques peuvent venir des caractéristiques intrinsèques des produits (inflammabilité, toxicité, contribution à des impacts environnementaux de long terme du type effet de serre, etc.), ou de la façon dont ils sont utilisés, des émissions et rejets liés aux processus de fabrication dans lesquels ils entrent, ainsi que de leur fin de vie (recyclage, élimination).

Évaluation des risques

Les entités opérationnelles évaluent les risques industriels et environnementaux de leurs activités préalablement à leur développement et régulièrement pendant les opérations. Elles appliquent les obligations réglementaires des pays où s'exercent ces activités, et ont développé des procédures spécifiques d'évaluation.

Sur les sites présentant des risques technologiques significatifs, des analyses de risques sont réalisées lors des nouveaux développements d'activités, mises à jour en cas de modification significative des installations existantes, et périodiquement réévaluées. Avec pour objectifs d'harmoniser ces analyses et de renforcer la maîtrise des risques, TOTAL s'est doté d'une méthodologie commune devant progressivement s'appliquer à toutes ses activités opérées. En France, plusieurs sites pilotes contribuent à l'élaboration d'un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT), en application de la loi du 30 juillet 2003. Chacun de ces plans mettra en oeuvre différentes mesures d'urbanisme afin de réduire la vulnérabilité des constructions riveraines des installations industrielles. Les textes d'application de ce volet de la loi du 30 juillet 2003 ont été publiés fin 2005 et courant 2006.

En outre, des études d'impact sur l'environnement sont effectuées en amont de tout développement industriel avec notamment une analyse de l'état initial des sites, une prise en compte de leurs sensibilités particulières et le choix des mesures de réduction ou de suppression des incidences. Ces études prennent aussi en compte les impacts sanitaires des activités sur les populations avoisinantes. Elles sont conduites selon des méthodologies communes. Dans les pays qui prévoient des procédures d'autorisation et de contrôle du déroulement des projets, aucun de ces projets ne démarre avant que les études n'aient été présentées aux administrations compétentes.

Pour les produits nouveaux, des caractérisations et des évaluations des risques sont conduites. En outre, des Analyses de cycle de vie (ACV) sont effectuées sur certains produits pour étudier toutes les étapes de leur existence depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie.

Toutes les entités de TOTAL assurent un suivi permanent des évolutions réglementaires afin de rester en conformité avec les règles et normes locales ou internationales sur l'évaluation et la maîtrise des risques industriels et environnementaux. L'information comptable en matière environnementale figure dans le bilan consolidé du Groupe aux rubriques « Provision pour restitution des sites » et « Provision pour protection de l'environnement » (voir note 19 de l'annexe aux comptes consolidés, page 202). Les dépenses futures pour restitution des sites sont comptabilisées par le Groupe selon les principes comptables indiqués dans la note 1Q de l'annexe aux comptes consolidés (page 171).

Maîtrise des risques

Les évaluations des risques débouchent sur la définition de mesures de maîtrise visant à prévenir et diminuer les impacts sur l'environnement, à réduire les probabilités de survenance d'accidents et à limiter leurs conséquences. Ces mesures concernent la conception même des installations, le renforcement des dispositifs de protection, les organisations à mettre en place, ou encore la compensation d'un impact environnemental s'il apparaît inévitable. Les études peuvent être assorties, au cas par cas, d'une évaluation du coût des mesures de maîtrise des risques et de réduction des impacts.

TOTAL s'efforce de minimiser les risques industriels et environnementaux inhérents à ses activités par la mise en place d'organisations performantes, de systèmes de management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement, par la recherche de certification ou d'évaluation de ses systèmes de management (tels que *International Safety Rating System*, ISO 14001, *European Management and Audit Scheme*), par la réalisation d'inspections et d'audits rigoureux, par la formation du personnel et la sensibilisation de toutes les parties impliquées et par une politique active d'investissements.

En particulier, et en continuité du plan 2002-2005, un plan d'actions a été défini pour la période 2006-2009, en s'appuyant sur deux axes principaux d'amélioration : réduction de la fréquence et de la gravité des accidents au poste de travail, renforcement de la maîtrise des risques technologiques. Les résultats en termes d'accidents au poste de travail sont en ligne avec les objectifs fixés, avec une réduction très significative du taux des accidents avec ou sans arrêt de travail par millions d'heures travaillées, de l'ordre de 70% entre fin 2001 et fin 2007. En termes de risques technologiques, ce plan se traduit par des mesures concrètes en matière d'organisation ou de comportements, ainsi que par des réalisations visant à réduire les risques à la source ou à augmenter la protection des personnes et des équipements.

Parallèlement, plusieurs plans d'actions environnementaux ont été mis en place dans les différents secteurs d'activité du Groupe sur des périodes allant jusqu'à 2012. Ces plans prévoient des actions d'amélioration des performances environnementales, notamment en matière de consommation de ressources naturelles, d'émissions à l'air, de rejets dans les eaux, de production et traitement de déchets, d'assainissement des sols. Ils contiennent aussi des objectifs chiffrés portant sur des réductions de rejets d'hydrocarbures dans les eaux et de dioxyde de soufre dans l'atmosphère et sur des améliorations d'efficacité énergétique.

En outre, dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le Groupe s'est engagé en décembre 2006 à réduire de 50% à l'horizon 2012 le volume de gaz brûlé dans ses installations de la branche Exploration & Production, en prenant comme base de référence l'année 2005. 77% des sites importants du Groupe ont été certifiés ISO 14001 en 2007. Il est prévu que 100% des sites importants du Groupe le soient fin 2009. Le suivi de toutes ces actions se fait selon un reporting régulier et harmonisé dans toutes les entités du Groupe.

L'ensemble des actions mises en oeuvre dans les domaines de la sécurité et de la préservation de l'environnement est présenté de façon détaillée dans le rapport spécifique, par ailleurs publié par le Groupe depuis 2003, désormais intitulé « Environnement et société : nos responsabilités d'entreprise ».

Le Groupe estime que tout coût ou engagement raisonnablement prévisible en liaison avec les points mentionnés ci-dessus n'aura pas de conséquences significatives sur sa situation financière consolidée, ses flux de trésorerie ou ses résultats. Toutefois, il est impossible de garantir que de tels coûts ou engagements ne risquent pas d'entraîner des conséquences négatives importantes sur les activités du Groupe à l'avenir.

Amiante

Comme la plupart des groupes industriels, TOTAL est concerné par des déclarations de maladies professionnelles liées à une exposition passée à l'amiante. Les situations de travail visées dans ces déclarations portent presque exclusivement sur des périodes d'activités antérieures au début des années 1980, soit bien avant l'interdiction totale de l'utilisation de l'amiante dans la plupart des pays où opère le Groupe (1^{er} janvier 1997 pour la France). Les différentes branches d'activités du Groupe ne sont pas particulièrement exposées au risque amiante, ce matériau n'ayant pas été utilisé dans les processus de fabrication, sauf cas très particuliers. Les principales sources d'exposition éventuelles résultent du recours à différents composants d'isolation ou de calorifuge dans les installations industrielles. Ces composants sont progressivement éliminés des installations dans le cadre des plans de désamiantage engagés depuis plusieurs années. Cependant, compte tenu des délais de latence des pathologies liées à l'amiante (jusqu'à quarante ans), il faut s'attendre à enregistrer d'autres déclarations dans les années à venir. Les problématiques liées à l'amiante font l'objet d'un suivi attentif dans toutes les branches, et les coûts estimés au 31 décembre 2007 pour l'ensemble des déclarations en cours ou à venir ne sont pas susceptibles d'avoir un impact défavorable significatif sur la situation financière du Groupe.

4

Facteurs de risques

Autres risques particuliers

Autres risques particuliers

Risques liés à l'exploration et la production pétrolières et gazières

L'exploration et la production de pétrole et de gaz impliquent des niveaux d'investissement élevés et sont associées à des risques et à des opportunités économiques spécifiques. Ces activités sont soumises à des risques liés notamment aux difficultés de l'investigation du sous-sol, aux caractéristiques des hydrocarbures, ainsi qu'aux caractéristiques physiques d'un champ pétrolier ou gazier. Au premier rang des risques de l'exploration pétrolière, figurent les risques géologiques. Ainsi, lors du forage d'un puits d'exploration, les hydrocarbures qui avaient été recherchés peuvent être absents ou en quantités insuffisantes pour être économiquement exploitables. Ultérieurement, si les estimations des réserves d'hydrocarbures et l'analyse économique justifient le développement d'une découverte, les réserves peuvent, en cours de production, s'avérer inférieures aux prévisions, compromettant ainsi l'économie de cette exploitation.

La quasi-totalité des activités d'exploration et de production de TOTAL sont assorties d'un haut niveau de risque de perte du capital investi. Il est impossible de garantir que de nouvelles ressources de pétrole brut ou de gaz naturel seront découvertes en quantités suffisantes pour remplacer les réserves actuellement développées, produites et commercialisées, et pour permettre à TOTAL de récupérer l'ensemble du capital investi.

Les activités de développement de champs pétroliers et gaziers, de construction des installations et de forage des puits de production ou d'injection mettent en oeuvre des technologies avancées pour extraire, puis exploiter pendant plusieurs décennies, des hydrocarbures aux propriétés complexes. La mise en oeuvre de ces technologies dans cet environnement difficile peut se traduire par des incertitudes sur les coûts. Les activités de TOTAL peuvent être limitées, retardées ou annulées du fait de nombreux facteurs, parmi lesquels figurent les retards administratifs, en particulier dans le cadre des mécanismes d'approbation des projets de développement par les États hôtes, les pénuries, les retards de livraison de matériel ou les conditions météorologiques (la production de certains champs situés dans le golfe du Mexique a été affectée par l'ouragan Katrina en 2005). Certains de ces risques peuvent également affecter les projets et installations de TOTAL en aval de la chaîne pétrolière et gazière.

Risques associés à des facteurs économiques et politiques

Le secteur pétrolier est soumis aux réglementations nationales et à l'intervention des gouvernements directement ou par l'intermédiaire de leurs sociétés nationales dans des domaines tels que :

- l'attribution des titres miniers en matière d'exploration et de production ;

- les autorisations administratives ou émanant du partenaire public, notamment pour les projets de développement, les programmes annuels, ou la sélection des entrepreneurs ou fournisseurs ;
- l'imposition d'obligations spécifiques en matière de forage ;
- les contrôles relatifs à la protection de l'environnement ;
- le contrôle du développement et de l'abandon d'un champ impliquant des restrictions à la production ;
- le contrôle des coûts récupérables auprès des autorités compétentes, ou des coûts fiscalement déductibles ;
- les cas exceptionnels de nationalisation, d'expropriation ou de remise en cause de droits contractuels.

Le secteur pétrolier est également soumis au paiement de redevances, de taxes et impôts qui peuvent être plus élevés que ceux appliqués à d'autres activités commerciales et qui sont susceptibles de modifications importantes par les gouvernements de certains pays.

TOTAL détient notamment une part importante de ses réserves pétrolières dans des pays dont certains peuvent être considérés comme instables sur le plan politique et/ou économique. Ces réserves et les activités qui y sont associées sont ainsi soumises à certains risques, parmi lesquels :

- la mise en place de quotas de production et/ou d'exportation ;
- la renégociation des contrats ;
- l'expropriation ou la nationalisation d'actifs ;
- les risques liés aux changements de gouvernement, ou aux bouleversements susceptibles d'en découler en matière de pratiques commerciales ;
- des retards de paiement ;
- des restrictions de change ;
- des dépréciations d'actifs du fait de dévaluations de la devise locale ou autres mesures prises par des autorités publiques et affectant significativement la valeur des activités ;
- des pertes et dépréciations d'activités du fait de conflits armés, de troubles à l'ordre public ou d'actions de groupes terroristes.

TOTAL, à l'instar de plusieurs autres grandes compagnies pétrolières internationales, dispose d'un portefeuille de réserves et de sites opérationnels géographiquement diversifiés, ce qui lui

permet de mener ses activités en s'efforçant de réduire son exposition à de tels risques économiques ou politiques. Toutefois, il est impossible de garantir que de tels événements n'auront pas de conséquences négatives pour le Groupe.

Risques liés à la situation géopolitique au Moyen-Orient

En 2007, l'ensemble du Moyen-Orient a représenté 16% de la production d'hydrocarbures du secteur Amont et 5% du résultat opérationnel net du Groupe. Les productions sont situées aux Émirats arabes unis, en Iran, à Oman, au Qatar, en Syrie et au Yémen. TOTAL ne peut prévoir l'évolution de la situation géopolitique au Moyen-Orient et ses conséquences éventuelles sur les activités du Groupe dans cette zone.

Règlementations concernant l'Iran

En septembre 2006, la loi américaine de sanctions à l'encontre de l'Iran et de la Libye (*Iran and Libya Sanctions Act* ou ILSA) a été modifiée et prorogée jusqu'en décembre 2011. Aux termes de cette loi, désormais limitée au seul Iran (*Iran Sanctions Act* ou ISA), le président des États-Unis est autorisé à lancer une enquête en vue de l'application d'éventuelles sanctions, telles que l'impossibilité de recevoir des financements d'une banque d'import-export américaine ou un plafonnement des crédits et des prêts octroyés par les institutions financières américaines, à l'encontre de toute personne physique ou morale ayant, notamment, réalisé intentionnellement des investissements d'une valeur au moins égale à 20 millions de dollars par période de douze mois dans le secteur pétrolier en Iran. Le gouvernement américain a renoncé en mai 1998 à l'application de sanctions à l'encontre de TOTAL pour son investissement dans le champ gazier de South Pars. Cette renonciation officielle à sanctions, qui n'a pas été modifiée depuis lors, ne s'applique pas aux autres activités de TOTAL en Iran, même si aucune sanction n'a été notifiée.

En novembre 1996, le Conseil de l'Union européenne a adopté le règlement n° 2271/96 portant protection contre l'application extraterritoriale d'une législation adoptée par un pays tiers. Ce règlement interdit à TOTAL de se conformer aux obligations ou interdictions résultant directement ou indirectement d'un certain nombre de lois, dont l'ILSA. Cette réglementation européenne ne permet pas à TOTAL d'étendre la renonciation à sanctions dont le Groupe bénéficie pour South Pars à d'autres activités.

Chaque année depuis l'adoption de l'ILSA (désormais ISA), TOTAL a réalisé des investissements d'un montant supérieur à 20 millions de dollars par an en Iran (investissement pour South Pars non compris). TOTAL pourrait continuer à y investir pour plus de 20 millions de dollars chaque année. TOTAL ne peut prévoir l'application ou l'interprétation de l'ISA qui pourraient être faites à l'avenir par le gouvernement américain concernant les activités actuelles et futures du Groupe dans ce pays. Toutefois, TOTAL considère que si l'ISA devait être appliquée, même avec les sanctions maximales actuellement prévues, il ne devrait pas en résulter un impact défavorable significatif sur ses résultats ou sur sa situation financière.

Par ailleurs, les États-Unis imposent des sanctions économiques aux résidents américains, sous le contrôle du *U.S. Treasury Department's Office of Foreign Assets Control*. Ces sanctions ont pour objectif d'interdire à certains pays, dont l'Iran, la Syrie et le

Soudan, le soutien au terrorisme international, ainsi que, dans le cas de l'Iran et la Syrie, la poursuite de programmes d'armement de destruction massive. Le Groupe considère que ces sanctions ne s'appliquent pas à ses activités dans ces pays.

Enfin, sur la base des résolutions 1737/2006, 1747/2007 et 1803/2008 du Conseil de sécurité des Nations Unies, des mesures restrictives ont été prises par l'Union européenne et par la France, pour les déplacements des personnes et les flux de capitaux et de marchandises en provenance ou à destination de l'Iran, ayant un lien avec des activités nucléaires ou d'armement militaire, ou susceptibles de contribuer à leur développement. Le Groupe considère qu'à leur stade actuel, ces mesures ne visent pas ses activités ou ses projets dans ce pays.

Les activités du Groupe dans ce pays sont principalement limitées à la mise en œuvre de deux contrats de type buy back signés entre 1995 et 1999, pour l'exploitation de deux permis où le Groupe n'est plus opérateur. TOTAL est désormais essentiellement dans une phase passive de recouvrement de ses investissements passés.

En 2007, la production de TOTAL dans ce pays s'est élevée à 15 kbp/j, soit environ 0,5% de la production globale du Groupe. La contribution de ces activités en Iran n'a pas d'impact significatif sur les résultats du Groupe.

Kazakhstan

Le 14 janvier 2008, les membres du consortium NCSPSA (North Caspian Sea Production Sharing Agreement) et les autorités kazakhes ont signé un protocole d'accord pour mettre un terme au litige qui les oppose depuis fin août 2007 (voir la présentation des activités page 22 et la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés page 233).

Nigeria

Le contexte d'insécurité dans la région du delta du Niger a conduit l'association Shell Petroleum Development Company (SPDC) dans laquelle TOTAL détient 10%, à arrêter progressivement à partir du premier trimestre 2006 les productions sur certaines installations qui étaient devenues la cible d'attaques. Un redémarrage progressif de ces installations est en cours depuis août 2007 et devrait se poursuivre en 2008.

4

Facteurs de risques

Autres risques particuliers

Soudan

TOTAL n'a pas d'activité en cours au Soudan. Aucune activité de production pétrolière ou gazière n'y est conduite par le Groupe et, à ce jour, le Groupe n'a fait aucun investissement significatif dans ce pays.

TOTAL détient des droits d'exploration et de production d'hydrocarbures sur le bloc B dans le sud du pays (32,5%), en vertu d'un contrat d'exploration et de partage de production conclu en 1980. En 1985, l'insécurité prévalant dans la région a conduit le Groupe à y suspendre ses activités d'exploration, tout en conservant le cadre contractuel.

Une modification du contrat, avec prise d'effet le 21 décembre 2004, prévoit que les parties (les autorités gouvernementales et le consortium des partenaires) devront mutuellement s'entendre sur une date de reprise, une fois la conduite des opérations pétrolières de nouveau possible dans la zone couverte par le contrat. Cette date de reprise marquera le point de départ des obligations d'activité prévues au contrat. Cette décision mutuelle, fixant la date de reprise des activités, n'est pas encore intervenue.

Une éventuelle reprise par TOTAL de ses activités au Soudan ne serait décidée qu'en conformité avec les réglementations nationales, européennes et internationales, ainsi qu'avec son Code de conduite et sa charte éthique. Ainsi, au sein de sa sphère d'activité et de compétences, le Groupe entend promouvoir le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, y compris les droits sociaux, économiques et culturels, ainsi que les droits et intérêts des populations locales, des minorités ainsi que de tout autre groupe vulnérable. En particulier, le Groupe entend analyser la situation avec les organisations non gouvernementales et l'ensemble des parties prenantes dans le sud du pays, et ce dès qu'il sera en mesure d'avoir accès à la zone d'activité concernée, pour déterminer les meilleures possibilités de mises en place de programmes socio-économiques adaptés aux besoins de la population locale.

Certains États fédérés américains, dont la Californie, l'Iowa et l'Illinois, ont récemment adopté des législations imposant aux fonds de pension étatiques l'obligation de liquider tous leurs investissements dans des sociétés exerçant certaines activités au Soudan. Le 31 décembre 2007, le Congrès américain a adopté le « *Sudan Accountability and Divestment Act* » qui entérine ces initiatives législatives des États fédérés. Si lesdites lois devaient être reconnues comme applicables à la présence de TOTAL au Soudan et étaient par ailleurs effectivement appliquées à TOTAL avec pour conséquence la vente par certains fonds de pension étatiques détenant d'importantes participations dans TOTAL desdites participations, ces ventes, pour autant qu'elles soient significatives, pourraient avoir un effet négatif sur le prix de l'action TOTAL.

Venezuela

Au Venezuela, le processus de conversion du projet Sincor en l'entreprise mixte PetroCedeño, dans laquelle TOTAL détient désormais 30,323%, s'est achevé en février 2008 (voir la présentation des activités page 20 et la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés, pages 232 et 233).

Risques liés à la concurrence

La concurrence est intense, tant au sein du secteur pétrolier qu'entre le secteur pétrolier et les autres secteurs visant la satisfaction des besoins en énergie des industries et des particuliers. TOTAL fait face à la concurrence d'autres sociétés pétrolières dans l'acquisition de biens et de permis, en vue de l'exploration et de la production de pétrole et de gaz naturel. La concurrence est particulièrement intense en matière d'acquisition de ressources de pétrole et de gaz naturel, qui sont très convoitées. La concurrence est également vive dans la commercialisation des produits fabriqués à partir de pétrole brut et de pétrole raffiné.

À ces égards, les principaux concurrents internationaux de TOTAL sont ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron. Au 31 décembre 2007, TOTAL se situe au quatrième rang de ces sociétés pétrolières internationales en termes de capitalisation boursière.⁽¹⁾

(1) Source : Reuters.

Assurance et couverture des risques

Organisation

TOTAL dispose de sa propre société d'assurance et de réassurance, Omnium Insurance and Reinsurance Company (OIRC), qui est intégrée à la politique d'assurance du Groupe et dont elle constitue l'outil opérationnel de globalisation et de centralisation de couverture des risques des sociétés du Groupe. Elle permet le respect de son programme d'assurance malgré les différentes réglementations applicables dans les nombreux pays où le Groupe est présent.

Ainsi, certains pays peuvent imposer l'achat d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance locale. Si une société du Groupe soumise à cette contrainte parvient à s'assurer conformément à son programme d'assurance, OIRC se contente de demander à l'assureur local de lui rétrocéder les risques. Ainsi, OIRC négocie des contrats de réassurance avec les assureurs locaux des filiales qui lui rétrocèdent la quasi-totalité des risques (quote-part comprise entre 97,5 et 100%). Si l'assureur local couvre les risques selon un programme distinct du programme défini par le Groupe, OIRC prend en charge, dans un souci d'uniformisation à l'échelle mondiale, le complément de couverture. À l'inverse, certains pays imposent des assurances que le Groupe peut ne pas juger utile d'intégrer à son programme de couverture global. C'est alors OIRC qui satisfait à ces obligations légales sans que le Groupe ait besoin de recourir aux services d'un assureur externe.

Parallèlement, OIRC négocie à l'échelle du Groupe des programmes de réassurance auprès de mutuelles de l'industrie pétrolière et du marché commercial. OIRC permet au Groupe de mieux maîtriser les variations tarifaires sur le marché de l'assurance en conservant à sa charge un niveau plus ou moins élevé de risque en fonction des variations de prix observées.

En 2007, la rétention nette d'OIRC, c'est-à-dire la part de sinistre conservée par le Groupe après réassurance, était ainsi de 50 millions d'euros par sinistre « dommage matériel / pertes d'exploitation » et de 50 millions d'euros par sinistre « responsabilité civile ».

Politique de gestion des risques et assurances

Dans le contexte défini précédemment, la politique de gestion des risques et assurances consiste, en étroite collaboration avec les structures internes de chaque filiale, à :

- définir des scénarios de risques catastrophiques majeurs en recherchant ceux dont les conséquences seraient les plus importantes pour les tiers, pour le personnel et pour le Groupe ;
- évaluer les conséquences financières pour le Groupe en cas de réalisation de sinistres ;
- mettre en oeuvre des mesures destinées à en limiter la probabilité d'apparition et l'ampleur des dommages en cas de réalisation ;
- arbitrer entre la conservation au sein du Groupe des conséquences financières qui résulteraient de ces sinistres, ou transférer celles-ci au marché de l'assurance.

4

Facteurs de risques

Assurance et couverture des risques

Politique d'assurance

Le Groupe souscrit des couvertures d'assurance mondiales couvrant l'ensemble des filiales en responsabilité civile et en dommages matériels.

Ces programmes sont contractés auprès d'assureurs (ou réassureurs et mutuelles de l'industrie pétrolière via OIRC) de premier plan.

Les montants assurés sont fonction des risques financiers définis par les scénarios de sinistres ci-dessus et des conditions de couverture offertes par le marché (capacités disponibles et conditions tarifaires).

Plus spécifiquement pour :

- la responsabilité civile : le risque financier maximal ne pouvant être évalué par une approche systématique, les montants assurés sont fonction de l'offre du marché en ligne avec les pratiques de l'industrie pétrolière. Le plafond assuré en 2007 était ainsi de 750 millions de dollars pour la responsabilité civile générale et produits ;
- les dommages matériels et les pertes d'exploitation : les montants assurés par secteur, par site, résultent des estimations des coûts et des scénarios de reconstruction des unités qui résulteraient de la survenance du sinistre maximum possible et de l'offre du marché de l'assurance.

À titre d'illustration, pour les risques de pointe du Groupe (mer du Nord Royaume-Uni ou principales raffineries européennes), le plafond assuré était en 2007 de 1,1 milliard de dollars.

Par ailleurs, les franchises en dommages matériels sont comprises, selon la taille du risque considéré, entre 0,1 et 10 millions d'euros (à la charge des filiales concernées). Pour ce qui concerne les pertes d'exploitation, elles sont de 60 jours.

D'autres contrats d'assurance sont conclus par le Groupe en dehors des contrats couvrant les risques industriels en dommages matériels et responsabilité civile, notamment flotte automobile, assurances crédit et assurances de personnes. Ces risques sont intégralement pris en charge par des compagnies d'assurance extérieures au Groupe.

Enfin, le Groupe a souscrit des assurances couvrant la perte d'exploitation en 2007 pour les principaux sites du raffinage et de la pétrochimie.

La politique décrite ci-dessus est donnée à titre d'illustration d'une situation historique à une période donnée et ne peut être considérée comme représentative d'une situation permanente. La politique d'assurance du Groupe est susceptible d'être modifiée à tout moment en fonction des conditions du marché, d'opportunités ponctuelles et de l'appréciation par la Direction Générale des risques encourus et de l'adéquation de leurs couvertures. Le Groupe ne peut garantir qu'il ne subira aucune perte non assurée.

Gouvernement d'entreprise

Conseil d'administration	p. 84	Rapport du Président du Conseil d'administration (article L. 225-37 du Code de commerce)	p. 98
Direction Générale	p. 92	<ul style="list-style-type: none">Le Règlement intérieur du Conseil d'administration	p. 98
<ul style="list-style-type: none">Modalité d'exercice de la Direction GénéraleLe Comité exécutif et le Comité directeur	p. 92	<ul style="list-style-type: none">Les Comités du Conseil d'administrationLes travaux du Conseil d'administration et de ses Comités en 2007L'évaluation du Conseil d'administration	p. 100
Contrôleurs légaux des comptes	p. 93	<ul style="list-style-type: none">Principes applicables à la détermination de la rémunération et des autres avantages perçus par les dirigeants sociauxIndépendance des administrateursProcédures de contrôle interne	p. 102
<ul style="list-style-type: none">Commissaires aux comptes titulairesCommissaires aux comptes suppléantsMandats des commissaires aux comptesHonoraires perçus par les commissaires aux comptes (y compris les membres de leurs réseaux)	p. 93		p. 104
Rémunération des organes d'administration et de direction	p. 94	Rapport des commissaires aux comptes (article L. 225-235 du Code de commerce)	p. 108
<ul style="list-style-type: none">Rémunération des administrateursRémunération du Président du Conseil d'administrationRémunération du Directeur GénéralRémunération des principaux dirigeantsPensions et autres engagements (article L. 225-102-1, alinéa 3, du Code de commerce)	p. 94		
	p. 95	Effectifs, Participations au capital, Options sur actions et attributions gratuites d'actions	p. 109
	p. 95	<ul style="list-style-type: none">Effectifs	p. 109
	p. 96	<ul style="list-style-type: none">Accords de participation des salariés au capital	p. 109
	p. 97	<ul style="list-style-type: none">Participation au capital des organes d'administration et de directionÉtat récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financierOptions sur actions et attributions gratuites d'actions	p. 110
			p. 111
			p. 112

Conseil d'administration

Durant l'exercice 2007, la composition du Conseil d'administration de TOTAL S.A. a été la suivante :

(Informations au 31 décembre 2007⁽¹⁾)

Thierry Desmarest

62 ans

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur au corps des Mines, M. Desmarest a exercé les fonctions de Directeur des Mines et de la Géologie en Nouvelle-Calédonie, puis de conseiller technique aux cabinets des ministres de l'Industrie puis de l'Économie. Il rejoint TOTAL en 1981, où il exerce différentes fonctions de direction puis de Direction Générale au sein de l'Exploration & Production jusqu'en 1995. Il est Président-directeur général de TOTAL de mai 1995 à février 2007, puis Président du Conseil d'administration de TOTAL.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1995 et jusqu'en 2010.

Détient 484 576 actions.

Mandats en cours

- Président de TOTAL S.A.*.
- Administrateur de Sanofi-Aventis*.
- Membre du Conseil de surveillance d'Areva*.
- Administrateur d'Air Liquide*.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Directeur général de TOTAL S.A.* (jusqu'au 13 février 2007).
- Président-directeur général d'Elf Aquitaine (jusqu'au 30 mai 2007).

Daniel Boeuf

59 ans

Diplômé de l'École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales (ESSEC), M. Boeuf est entré dans le Groupe en octobre 1973. Il y a occupé diverses fonctions commerciales, puis exercé des responsabilités opérationnelles au sein d'entités de la branche Raffinage & Marketing. Il est actuellement responsable formation et gestion des compétences au sein de la direction Spécialités de la branche Raffinage & Marketing. Membre élu du Conseil de surveillance du FCPE Total Actionnariat France depuis 1999, il en a été Président de 2003 à 2006.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2004 et jusqu'en 2010.

Détient 3 548 actions TOTAL et 3 440 parts du FCPE «Total Actionnariat France».

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*, représentant les salariés actionnaires.
- Membre élu, représentant les porteurs de parts du Conseil de Surveillance FCPE Total Actionnariat France.

Mandat ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président du Conseil de surveillance du FCPE Total Actionnariat France jusqu'en 2006.

Daniel Bouton

57 ans

Inspecteur général des Finances, M. Bouton occupe diverses fonctions au ministère de l'Économie. Il est Directeur du Budget de 1988 à 1990. Il rejoint la Société Générale en 1991, dont il devient Directeur Général en 1993 puis Président-directeur général en novembre 1997.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1997 et jusqu'en 2009.

Détient 3 200 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*.
- Président-directeur général de la Société Générale*.
- Administrateur de Veolia Environnement*.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Schneider Electric S.A.* jusqu'en 2006.
- Administrateur d'Arcelor* jusqu'en 2004.

⁽¹⁾ Comprenant les informations visées au quatrième alinéa de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, ou au point 14.1 de l'Annexe I du Règlement (CE n° 809/2004) du 29 avril 2004.

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Bertrand Collomb

65 ans

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur au corps des Mines, M. Collomb exerce diverses fonctions auprès du ministère de l'Industrie et de cabinets ministériels de 1966 à 1975. Il rejoint le groupe Lafarge en 1975, au sein duquel il occupe diverses fonctions de direction. Il est Président-directeur général de Lafarge de 1989 à 2003, puis Président du Conseil d'Administration de 2003 à 2007, enfin Président d'Honneur.

Il est également Président de l'Institut des Hautes Etudes pour la Science et la Technologie (IHEST) et de l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI).

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000 et jusqu'en 2009.

Détient 4 712 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*.
- Administrateur de DuPont* (USA).
- Administrateur de Atco* (Canada).

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président du Conseil d'Administration de Lafarge* jusqu'en 2007.
- Administrateur de Lafarge North America jusqu'en 2006.
- Administrateur d'Unilever* (Pays-Bas) jusqu'en 2006.
- Administrateur de Vivendi Universal* jusqu'en 2005.
- Président-directeur général de Lafarge* jusqu'en 2003.
- Membre du Conseil de surveillance d'Allianz* (Allemagne) jusqu'en 2003.

Paul Desmarais Jr.

53 ans

Diplômé de l'Université McGill à Montréal et de l'INSEAD de Fontainebleau, M. Desmarais est successivement élu Vice-président en 1984, puis Président du Conseil en 1990, de la Corporation Financière Power, une compagnie qu'il a aidé à mettre sur pied. Depuis 1996, il est Président du Conseil et Co-chef de la Direction de Power Corporation du Canada.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2002 et jusqu'en 2008.

Détient 2 000 ADR (correspondant à 2 000 actions).

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*.
- Président du Conseil et Co-Chef de la Direction de Power Corporation du Canada*.
- Président du comité exécutif et Membre du Conseil de Corporation Financière Power* (Canada).
- Vice-président et Administrateur délégué de Pargesa Holding S.A.* (Suisse).
- Vice-président du Conseil d'administration d'Imerys* et membre du Comité stratégique (France).
- Membre du Conseil d'administration et du comité exécutif de Great-West, Compagnie d'assurance-vie (Canada).
- Membre du Conseil d'administration et du comité exécutif de Great-West Life & Annuity Insurance Company (États-Unis).
- Membre du Conseil d'administration et du comité exécutif de Great-West Lifeco Inc.* (Canada).
- Membre du Conseil d'administration et du comité permanent de Groupe Bruxelles Lambert S.A.* (Belgique).
- Membre du Conseil d'administration et du comité exécutif de Groupe Investors Inc. (Canada).
- Membre du Conseil d'administration et du comité exécutif de London Insurance Group Inc. (Canada).
- Membre du Conseil d'administration et du comité exécutif de London Life, Compagnie d'assurance-vie (Canada).

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

- Membre du Conseil et membre du comité exécutif de Mackenzie Inc.
- Membre du Conseil de La Presse Ltée (Canada).
- Membre du Conseil de Les Journaux Trans-Canada (1996) Inc. (Canada).
- Membre du Conseil de Gesca Ltée (Canada).
- Administrateur de Suez* (France).
- Administrateur de The Canada Life Assurance Company (Canada).
- Administrateur de Canada Life Financial Corporation (Canada).
- Administrateur de IGM Financial Inc.* (Canada).
- Administrateur de 152245 Canada Inc, 171263 Canada Inc et 2795957 Canada Inc (Canada).
- Administrateur de GWL&A Financial (Canada) Inc.
- Administrateur de GWL&A Financial (Nova Scotia) Co.
- Administrateur de First Great-West Life & Annuity Insurance Co.
- Administrateur de The Great-West Life Assurance Company.
- Administrateur de Power Communications Inc.
- Administrateur de Power Corporation International.
- Membre du Conseil de surveillance de Power Financial Europe B.V. et de Parjointco N.V.

Mandat ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de GWL Properties jusqu'en 2007.

Bertrand Jacquillat

63 ans

Diplômé de l'École des hautes études commerciales (HEC), de l'Institut d'études politiques de Paris et de Harvard Business School, M. Jacquillat est docteur en gestion et agrégé de gestion. Professeur des Universités (France et États-Unis) depuis 1969, il est Professeur à l'Institut d'études politiques de Paris depuis 1999 et Vice-Président du Cercle des Économistes.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1996 et jusqu'en 2008.

Détient 3 600 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*.
- Président-directeur général de Associés en Finance.
- Membre du Conseil de surveillance de Klépierre*.
- Membre du Conseil de surveillance de Presses Universitaires de France (PUF).

Mandat ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant.

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Antoine Jeancourt-Galignani

70 ans

Inspecteur des Finances, M. Jeancourt-Galignani exerce diverses fonctions au ministère des Finances, puis est nommé Directeur Général adjoint du Crédit Agricole de 1973 à 1979. Il devient Directeur Général de la banque Indosuez en 1979, puis en est Président de 1988 à 1994. Président des Assurances Générales de France (AGF) de 1994 à 2001, il devient ensuite Président de Gecina de 2001 à 2005, société dont il est actuellement administrateur.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1994 et jusqu'en 2009.

Détient 4 440 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*.
- Président du Conseil de surveillance d'Euro Disney SCA*.
- Administrateur du Groupe SNA (Liban).
- Administrateur de Gecina*.
- Administrateur de Kaufman & Broad S.A.*.
- Administrateur de la Société Générale*.
- Administrateur de Société des Immeubles de France*.
- Membre du Conseil de surveillance de Oddo et Cie.
- Membre du Conseil de surveillance de Hypo Real Estate Holding (Allemagne)*.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président du Conseil du Groupe SNA (Liban) jusqu'au 30 juin 2007.
- Administrateur des Assurances Générales de France jusqu'au 12 janvier 2007.
- Membre du Conseil de surveillance de Jetix Europe N.V.* jusqu'en 2005.
- Président du Conseil d'administration de Gecina* jusqu'en 2005.
- Président du Conseil d'administration de Société des Immeubles de France* jusqu'en 2004.
- Président du Conseil d'administration de Simco jusqu'en 2003.

Anne Lauvergeon

48 ans

Ingénieur en chef des Mines, Normalienne et agrégée de Sciences physiques, Anne Lauvergeon, après différentes fonctions dans l'industrie, a été nommée en 1990, Secrétaire Général Adjoint de la Présidence de la République. En 1995, elle devient Associé-Gérant de Lazard Frères et Cie. De 1997 à 1999, elle était Vice-Président exécutif et membre du Comité Exécutif d'Alcatel, chargée des participations industrielles.

Anne Lauvergeon est Présidente du Directoire du Groupe Areva depuis juillet 2001 et Président-directeur général d'Areva NC (ex Cogema) depuis juin 1999.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000 et jusqu'en 2009.

Détient 2 000 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*.
- Président du Directoire d'Areva*.
- Président-directeur général d'Areva NC.
- Administrateur de Suez*.
- Administrateur de Vodafone Group Plc*.
- Vice-Président et membre du Conseil de surveillance de Safran*.

Mandat ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de FCI jusqu'en octobre 2005.

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Peter Levene of Portsoken

66 ans

Lord Levene a occupé, de 1984 à 1995, diverses fonctions auprès du ministère de la Défense, du Secrétaire d'État à l'Environnement, du Premier Ministre et du ministère du Commerce du Royaume-Uni. Il devient ensuite Senior adviser chez Morgan Stanley de 1996 à 1998, puis Chairman de Bankers Trust International de 1998 à 2002. Il est Lord Mayor de Londres de 1998 à 1999. Il est actuellement Président de Lloyd's.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2005 et jusqu'en 2008.

Détient 2 000 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*.
- Chairman of Lloyd's.
- Chairman of International Financial Services.
- Chairman of General Dynamics UK Ltd.
- Director of Haymarket Group Ltd.
- Director of China Construction Bank*.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil de surveillance de Deutsche Börse* jusqu'en 2005.
- Director de J. Sainsbury Plc* jusqu'en 2004.

Maurice Lippens

64 ans

Docteur en droit de l'Université Libre de Bruxelles et diplômé de Harvard Business School (MBA), M. Lippens a été Directeur d'une société de venture capital (Scienta SA), puis responsable de sa propre entreprise à Bruxelles. Il devient successivement Administrateur-délégué en 1983 puis Président Administrateur-délégué en 1988 du Groupe AG. Président de Fortis depuis 1990, il est l'auteur d'un code de gouvernement d'entreprise pour les entreprises belges cotées en Bourse, en vigueur depuis 2005.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2003 et jusqu'au 11 mai 2007.

Mandats en cours

- Président de Fortis S.A./N.V.*.
- Président de Fortis N.V.*.
- Président de Compagnie Het Zoute.
- Administrateur de Belgacom*.
- Administrateur de Groupe Bruxelles Lambert*.
- Administrateur de Finasucre.
- Administrateur de Groupe Sucrier AS.
- Administrateur de Iscal Sugar.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de TOTAL S.A.* jusqu'en 2007.
- Administrateur de Suez-Tractebel jusqu'en 2006.
- Président de Fortis Brussels jusqu'en 2004.
- Président de Fortis Utrecht jusqu'en 2004.
- Administrateur de CDC United Network jusqu'en 2003.
- Président de la Compagnie Immobilière d'Hardelot S.A. jusqu'en 2003.
- Vice-président de Société Générale de Belgique jusqu'en 2003.

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Christophe de Margerie

56 ans

Entré dans le Groupe dès sa sortie de l'École Supérieure de Commerce de Paris en 1974, M. de Margerie a exercé plusieurs fonctions à la direction financière du Groupe, ainsi qu'à la direction Exploration & Production. En 1995, il est nommé Directeur Général de Total Moyen-Orient. En mai 1999, il entre au Comité exécutif comme directeur général de l'Exploration & Production. En 2000, il devient directeur général adjoint de l'Exploration & Production du nouveau groupe TotalFinaElf. Il est nommé, en janvier 2002, directeur général de l'Exploration & Production de TOTAL. Nommé administrateur de TOTAL lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006, il devient Directeur Général de TOTAL à compter du 14 février 2007.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis le 12 mai 2006 et jusqu'en 2009.

Détient 82 200 actions et 35 927 parts du FCPE « Total Actionariat France ».

Mandats en cours

- Directeur Général et administrateur de TOTAL S.A.*.
- Président-directeur général d'Elf Aquitaine*.
- Président de Total E&P Indonésie.
- Administrateur de Total E&P Russie.
- Administrateur de Total Exploration and Production Azerbaïdjan.
- Administrateur de Total E&P Kazakhstan.
- Administrateur de Total Profils Pétroliers.
- Administrateur de Abu Dhabi Petroleum Company Ltd (ADPC).
- Administrateur de Abu Dhabi Marine Areas Ltd (ADMA).
- Administrateur de Iraq Petroleum Company Ltd (IPC).
- Représentant permanent de TOTAL S.A. au conseil d'administration de Total Abu al Bu Khoosh.
- Gérant de CDM Patrimonial SARL.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Total E&P Norge A.S. jusqu'en 2007.
- Administrateur de Total Upstream UK Ltd jusqu'en 2007.
- Administrateur de Innovarex jusqu'en 2006.
- Administrateur de Total E&P Myanmar jusqu'en 2005.
- Membre du Conseil de Surveillance du Groupe Taittinger jusqu'en 2005.
- Administrateur de Tops (Overseas) Ltd jusqu'en 2004.

Michel Pébereau

65 ans

Inspecteur général des Finances honoraire, M. Pébereau a occupé diverses fonctions au ministère de l'Économie et des Finances, avant d'être successivement Directeur Général puis Président-directeur général du Crédit Commercial de France (CCF) de 1982 à 1993. Président-directeur général de BNP puis de BNP Paribas de 1993 à 2003, il en est actuellement le Président du Conseil d'administration.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000 et jusqu'en 2009.

Détient 2 356 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*.
- Président de BNP Paribas*.
- Administrateur de Lafarge*.
- Administrateur de Saint-Gobain*.
- Administrateur d'EADS*.
- Administrateur de Pargesa Holding S.A.* (Suisse).
- Membre du Conseil de surveillance d'AXA*.
- Membre du Conseil de surveillance de la Banque marocaine pour le Commerce et l'Industrie*.
- Censeur des Galeries Lafayette*.
- Président de la Fédération Bancaire Européenne.

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Thierry de Rudder

58 ans

Diplômé en mathématiques de l'Université de Genève et de l'Université Libre de Bruxelles, ainsi que de Wharton (MBA), M. de Rudder occupe diverses fonctions à Citibank de 1975 à 1986, puis au sein du Groupe Bruxelles Lambert dont il est l'Administrateur-délégué.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1999 et jusqu'en 2010.

Détient 3 956 actions.

Serge Tchuruk

70 ans

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur de l'armement, M. Tchuruk occupe divers postes de responsable chez Mobil Corporation, puis chez Rhône Poulenc dont il devient Directeur Général en 1983. Président-directeur général de CDF- Chimie/Orkem de 1986 à 1990, il est ensuite Président-directeur général de TOTAL de 1990 à 1995. En 1995, il devient Président-directeur général d'Alcatel. En 2006, il est nommé Président du Conseil d'administration d'Alcatel-Lucent.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1989 et jusqu'en 2010.

Détient 61 060 actions.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de BNP Paribas UK Holdings Ltd jusqu'en 2005.
- Président-directeur général de BNP Paribas* jusqu'en 2003.
- Membre du Conseil de surveillance de Dresdner Bank AG* jusqu'en 2003.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*.
- Administrateur-délégué de Groupe Bruxelles Lambert*.
- Administrateur de Compagnie Nationale à Portefeuille*.
- Administrateur de Suez*.
- Administrateur de Suez-Tractebel.
- Administrateur d'Imerys*.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de SI Finance jusqu'en 2005.
- Administrateur de Société Générale de Belgique jusqu'en 2003.
- Administrateur de Petrofina jusqu'en 2003.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*.
- Président du Conseil d'administration d'Alcatel-Lucent*.
- Administrateur de Thalès*.
- Membre du Conseil de surveillance d'Alcatel Deutschland GmbH.
- Membre du Conseil d'administration de l'École Polytechnique.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président du Conseil d'administration d'Alcatel USA Holdings Corp. jusqu'en 2006.
- Administrateur de l'Institut Pasteur jusqu'en 2005.
- Administrateur de la Société Générale* jusqu'en 2003.

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Pierre Vaillaud

72 ans

Diplômé de l'École Polytechnique, Ingénieur au corps des Mines et diplômé de l'École Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs, M. Vaillaud est successivement Ingénieur chez Technip, puis chez Atochem, puis chez TOTAL. Directeur Général de TOTAL de 1989 à 1992, il est ensuite Président-directeur général de Technip de 1992 à 1999, puis d'Elf Aquitaine de 1999 à 2000.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000 et jusqu'en 2009.

Détient 2 000 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*.
- Membre du Conseil de surveillance d'Oddo et Cie.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Technip* jusqu'en avril 2007.
- Membre du Conseil de surveillance de Cegelec jusqu'en 2006.

La durée du mandat des administrateurs est fixée à trois ans (article 11 des statuts de la Société).

Autres informations

Les administrateurs de la Société actuellement en fonction ont indiqué à la Société ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation, ne pas avoir été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, et ne pas avoir fait l'objet d'une sanction publique ou décision d'empêchement, telles que visées au point 14.1 de l'annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004.

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Direction Générale

Modalité d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'administration a décidé, le 13 février 2007, de dissocier l'exercice des fonctions de Président du Conseil d'administration de celles de Directeur Général de la Société.

Le Comité exécutif et le Comité directeur

Le Comité exécutif (COMEX) constitue l'instance de direction du Groupe. Il met en œuvre les orientations stratégiques déterminées par le Conseil d'administration et autorise les investissements correspondants.

Le Comité directeur du Groupe (CODIR) assure la coordination des différentes entités du Groupe, le suivi des résultats d'exploitation des directions opérationnelles et l'examen des rapports d'activité des directions fonctionnelles.

Le Comité exécutif

Les membres du Comité exécutif de TOTAL au 31 décembre 2007 sont :

- Christophe de Margerie, Président du COMEX (Directeur Général) ;
- François Cornélis, Vice-président du COMEX (directeur général Chimie) ;
- Michel Bénézit (directeur général Raffinage & Marketing) ;
- Robert Castaigne (directeur financier) ;
- Yves-Louis Darricarrère (directeur général Exploration & Production) ;
- Jean-Jacques Guilbaud (directeur Ressources humaines et Communication) ;
- Bruno Weymuller (directeur Stratégie et Évaluation des risques).

Le Comité directeur du Groupe

Au 31 décembre 2007, le CODIR rassemble, aux côtés des membres du COMEX, 20 dirigeants des différentes directions fonctionnelles et opérationnelles :

Holding

Jean-Pierre Cordier, Yves-Marie Dalibard, Jean-Michel Gires, Peter Herbel, Jean-Marc Jaubert, Jean-Jacques Mosconi, Patrick de la Chevadière, Jean-François Minster.

Amont

Philippe Boisseau, Jean-Marie Masset, Charles Mattenet, Patrick Pouyanné, Jean Privey.

Aval

Pierre Barbé, Alain Champeaux, Alain Grémillet, Eric de Menten, André Tricoire.

Chimie

Pierre-Christian Clout, Françoise Leroy.

A compter du 1^{er} mars 2008, une nouvelle organisation a été mise en place, avec en particulier la création d'un secrétariat général regroupant certaines directions transverses (voir chapitre 2, Organigramme, pages 48 et 49).

Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young Audit

41, rue Ybry, 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
Date de nomination : 14 mai 2004 pour six exercices
G. Galet
P. Diu

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

1, cours Valmy, 92923 Paris-La Défense
Date de nomination : 13 mai 1998 pour six exercices
Renouvelé le 14 mai 2004 pour six exercices
R. Amirkhanian

Commissaires aux comptes suppléants

Jean-Luc Decornoy

2 bis, rue de Villiers, 92300 Levallois-Perret
Date de nomination : 14 mai 2004 pour six exercices

Pierre Jouanne

41, rue Ybry, 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
Date de nomination : 14 mai 2004 pour six exercices

Mandats des commissaires aux comptes

La durée des mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants est fixée par la loi française à six exercices, renouvelables. Les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants expirent à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Honoraires perçus par les commissaires aux comptes (y compris les membres de leurs réseaux)

(en millions d'euros)	Ernst & Young				KPMG S.A.			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Audit								
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés								
• TOTAL S.A.	3,3	4,1	16,7%	18,5%	3,5	3,8	17,8%	18,0%
• Filiales intégrées globalement	14,0	15,1	70,7%	68,0%	12,2	13,7	61,9%	64,9%
• Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
• TOTAL S.A.	0,2	0,8	1,0%	3,6%	1,0	1,0	5,1%	4,8%
• Filiales intégrées globalement	0,5	0,9	2,5%	4,1%	1,6	1,4	8,1%	6,6%
Sous total	18,0	20,9	90,9%	94,1%	18,3	19,9	92,9%	94,3%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
• Juridique, fiscal, social	1,7	1,3	8,6%	5,9%	1,2	1,1	6,1%	5,2%
• Autres (> 10% des honoraires d'audit)	0,1	0,0	0,5%	0,0%	0,2	0,1	1,0%	0,5%
Sous total	1,8	1,3	9,1%	5,9%	1,4	1,2	7,1%	5,7%
Total	19,8	22,2	100%	100%	19,7	21,1	100%	100%

Rémunération des organes d'administration et de direction

Rémunération des administrateurs

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'administration au titre des jetons de présence se sont élevées à 0,82 million d'euros en 2007, dans le cadre de la décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007. Il y avait 14 administrateurs au 31 décembre 2007 contre 15 administrateurs au 31 décembre 2006.

Les modalités de répartition du montant global des jetons de présence au titre de 2007 ont été les suivantes :

- une partie fixe annuelle de 20 000 euros par administrateur (versée *pro rata temporis* en cas de changement en cours

d'année), à l'exception de celle du Président du Comité d'audit qui est de 30 000 euros et de celle des autres membres du Comité d'audit qui est de 25 000 euros ;

- un montant de 5 000 euros par administrateur pour chaque présence effective à une séance du Conseil d'administration, du Comité d'audit, du Comité de nomination et de la gouvernance ou du Comité des rémunérations, ce montant étant porté à 7 000 euros pour les administrateurs résidant hors de France ;
- ni le Président, ni le Directeur Général ne reçoivent de jetons de présence au titre de leurs mandats d'administrateurs dans TOTAL S.A. ou dans des sociétés du Groupe.

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus au cours de chacun des trois derniers exercices par chaque administrateur en fonction au cours dudit exercice (article L. 225-102-1 du Code de commerce, 1^{er} et 2^e alinéas)

(en euros)	2007	2006	2005
Thierry Desmarest	2 827 815,00	3 227 123,00	2 963 452,00
Christophe de Margerie ^(a)	1 896 720,00	1 426 422,84	-
Daniel Boeuf ^(b)	170 123,88	160 845,77	150 529,49
Daniel Bouton	55 000,00	50 000,00	45 000,00
Bertrand Collomb	65 000,00	55 000,00	30 000,00
Paul Desmarais Jr.	41 000,00	43 000,00	43 000,00
Bertrand Jacquillat	90 000,00	80 000,00	80 000,00
Antoine Jeancourt-Galignani	90 000,00	65 000,00	45 000,00
Anne Lauvergeon	50 000,00	40 000,00	40 000,00
Peter Levene of Portsoken	55 000,00	50 000,00	23 410,00
Maurice Lippens ^(c)	21 177,49	50 000,00	57 000,00
Michel Pébereau	70 000,00	65 000,00	55 000,00
Thierry de Rudder	109 000,00	106 000,00	106 000,00
Serge Tchuruk ^(d)	137 368,00	50 000,00	50 000,00
Pierre Vaillaud ^(e)	189 814,00	186 340,00	178 906,00

(a) Pour 2006, correspondant à la rémunération versée par TOTAL S.A. au titre de ses fonctions salariées et incluant 5 508,00 euros à titre d'avantages en nature, aucun jeton de présence n'ayant été perçu au titre de son mandat d'administrateur de la Société.

(b) Incluant la rémunération versée par Total France (filiale de TOTAL S.A.) dont l'administrateur est salarié, soit 105 529,49 euros pour 2005, 110 845,77 euros pour 2006 et 115 123,88 euros en 2007.

(c) Cessation du mandat d'administrateur le 11 mai 2007.

(d) Incluant les compléments de retraite versés au cours de l'exercice au titre de ses fonctions passées dans le Groupe, soit 72 368 euros pour 2007, après la liquidation de ses droits à la retraite correspondants au cours de l'année 2007. M. Tchuruk n'a pas bénéficié de compléments de retraite pour 2005 et 2006.

(e) Incluant les compléments de retraite versés au cours de l'exercice au titre de ses fonctions passées dans le Groupe, soit 133 906 euros pour 2005, 136 340 euros pour 2006 et 139 814 euros pour 2007.

Les administrateurs en exercice n'ont perçu, au cours des trois derniers exercices, aucune rémunération ou avantage de toute nature de la part de sociétés contrôlées par TOTAL S.A. à l'exception de M. Daniel Boeuf, salarié de Total France. Les rémunérations indiquées (à l'exception de celle du Président, du Directeur Général et de MM. Boeuf, Tchuruk et Vaillaud), correspondent uniquement aux jetons de présence (montant brut) versés au titre de l'exercice. En outre, il n'existe aucun contrat de service liant un administrateur à TOTAL S.A. ou à l'une quelconque de ses filiales qui prévoirait l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

Rémunération du Président du Conseil d'administration

La rémunération brute totale versée à M. Thierry Desmarest au titre de l'année 2007 s'élève à 2 263 905 euros. Cette rémunération, fixée par le Conseil d'administration de TOTAL S.A. sur proposition du Comité des rémunérations, comprend un salaire de base fixe qui s'est élevé à 1 151 706 euros (dont 185 932 euros pour la période du 1^{er} janvier au 13 février 2007 en tant que Président-directeur général, et 965 774 euros pour la période du 14 février au 31 décembre 2007 en tant que Président du Conseil d'administration) et une part variable, versée en 2008, d'un montant de 1 112 199 euros (dont 210 745 euros pour la période du 1^{er} janvier au 13 février 2007 en tant que Président-directeur général, et 901 454 euros pour la période du 14 février au 31 décembre 2007 en tant que Président du Conseil d'administration).

Les éléments pris en compte pour le calcul de la part variable du Président comprennent la rentabilité des capitaux propres, l'évolution des résultats par comparaison à ceux des grandes compagnies pétrolières et la contribution personnelle du Président à la stratégie, à la bonne gouvernance et aux succès du Groupe. La part variable versée au Président peut atteindre un montant maximum de 100% de son salaire de base. Les objectifs personnels ont été considérés comme atteints.

Pour mémoire, la rémunération brute totale, versée au titre de l'année 2006 à M. Desmarest, en sa qualité de Président-directeur général, s'est élevée à 3 199 844 euros se décomposant en un salaire de base de 1 523 735 euros et une part variable, versée en 2007, d'un montant de 1 676 109 euros.

Il n'existe pas d'avantage en nature attribué au Président.

Rémunération du Directeur Général

La rémunération brute totale versée à M. Christophe de Margerie au titre de l'année 2007, année au cours de laquelle M. de Margerie a été nommé Directeur Général, s'élève à 2 687 915 euros. Cette rémunération, fixée par le Conseil d'administration de TOTAL S.A. sur proposition du Comité des rémunérations, comprend un salaire de base fixe qui s'est élevé à 1 191 580 euros (dont 94 109 euros pour la période du 1^{er} janvier au 13 février 2007 en tant que directeur général Exploration & Production, et 1 097 471 euros pour la période du 14 février au 31 décembre 2007 en tant que Directeur Général de TOTAL) et une part variable, versée en 2008, d'un montant de 1 496 335 euros (dont 87 841 euros pour la période du 1^{er} janvier au 13 février 2007 en tant que directeur général Exploration & Production et 1 408 494 euros pour la période du 14 février au 31 décembre 2007 en tant que Directeur Général de TOTAL).

Les éléments pris en compte pour le calcul de la part variable du Directeur Général comprennent la rentabilité des capitaux propres, l'évolution des résultats par comparaison avec ceux des grandes compagnies pétrolières et la contribution personnelle du Directeur Général évaluée à partir de critères cibles objectifs de nature opérationnelle. Le montant maximum de la part variable attribuée au Directeur Général peut atteindre 140% de son salaire de base et peut être porté jusqu'à 165% de celui-ci en cas de performance exceptionnelle. Les objectifs personnels ont été considérés comme atteints.

M. de Margerie bénéficie d'un véhicule de fonction.

Rémunération des principaux dirigeants

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature perçues en 2007 des sociétés françaises et étrangères membres du Groupe par l'ensemble des principaux dirigeants du Groupe (les membres du Comité directeur et le Trésorier) s'est élevé à 17,0 millions d'euros en 2007 (28 personnes), dont 7,4 millions d'euros pour les membres du Comité exécutif (7 personnes). La partie variable a représenté 41,8% de ce montant global de 17,0 millions d'euros. Pour mémoire, ce montant global s'élevait à 19,7 millions d'euros en 2006.

La liste des principaux dirigeants du Groupe au 31 décembre 2007 était la suivante (28 personnes au 31 décembre 2007, contre 31 personnes au 31 décembre 2006) :

Comité directeur

Christophe de MARGERIE*
François CORNELIS*
Michel BENEZIT*
Robert CASTAIGNE*
Yves-Louis DARRICARRERE*
Jean-Jacques GUILBAUD*
Bruno WEYMULLER*
Pierre BARBE
Philippe BOISSEAU
Alain CHAMPEAUX
Pierre-Christian CLOUT
Jean-Pierre CORDIER
Yves-Marie DALIBARD
Jean-Michel GIRES
Alain GREMILLET

Peter HERBEL
Jean-Marc JAUBERT
Patrick de LA CHEVARDIERE
Françoise LEROY
Jean-Marie MASSET
Charles MATTENET
Eric de MENTEN
Jean-François MINSTER
Jean-Jacques MOSCONI
Patrick POUYANNE
Jean PRIVEY
André TRICOIRE

Trésorier

Charles PARIS de BOLLARDIERE

* Membre du Comité exécutif au 31 décembre 2007.

Les principaux dirigeants du Groupe n'ont pas bénéficié des jetons de présence qui leur sont alloués en raison des mandats sociaux détenus dans les sociétés du Groupe.

Pensions et autres engagements (article L. 225-102-1, alinéa 3, du Code de commerce)

- 1) Il n'existe pas de régime de retraite spécifique aux dirigeants sociaux.
- 2) Les dirigeants sociaux bénéficient d'une indemnité de départ à la retraite déterminée selon la formule utilisée pour l'ensemble des salariés de TOTAL S.A. Les modalités de calcul de cette indemnité sont fixées par la Convention Collective Nationale de l'Industrie du pétrole et s'appliquent à la rémunération brute (part fixe et part variable) perçue en tant que dirigeant social. Ces indemnités correspondent au 31 décembre 2007 à un montant égal à 5/12 de la rémunération annuelle perçue par le Président et à 6/12 de celle perçue par le Directeur Général. En application des dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, cette indemnité fait l'objet de la procédure applicable aux conditions réglementées et est soumise à une condition de performance.

Cette condition de performance sera considérée comme remplie si deux au moins des trois critères définis ci-dessous sont satisfaits :
 - la moyenne des ROE (*return on equity*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant social atteint au moins 12% ;
 - la moyenne des ROACE (*return on average capital employed*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant social atteint au moins 10% ;
 - le taux de croissance de la production de pétrole et du gaz du Groupe TOTAL est supérieur ou égal à la moyenne du taux de croissance des quatre sociétés : ExxonMobil, RD Shell, BP, Chevron, au cours des trois années précédant l'année de départ du dirigeant social.
- 3) Les dirigeants sociaux bénéficient d'un régime supplémentaire de retraite, applicable aux salariés du Groupe dont la rémunération excède un montant égal à huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale, au-delà duquel il n'existe pas de système légal ou conventionnel de retraite.

Ce régime supplémentaire de retraite, financé et géré par TOTAL S.A., procure à ses bénéficiaires une pension qui est fonction de l'ancienneté, limitée à vingt ans, et de la fraction de la rémunération brute (part fixe et part variable) excédant le seuil de huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale. Cette pension de retraite est indexée sur l'évaluation du point ARRCO (Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés).

Au 31 décembre 2007, les engagements à la charge de la Société au titre du régime supplémentaire de retraite correspondent, pour le Président, à une pension annuelle égale à 18% de sa rémunération annuelle perçue en 2007.

En ce qui concerne le Directeur Général, les engagements au 31 décembre 2007 correspondent à une pension annuelle égale à 22% de la rémunération que celui-ci a perçue en 2007.

Les engagements correspondant à ce régime supplémentaire de retraite sont soumis à la procédure applicable aux conventions réglementées conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de Commerce.

- 4) Un régime de prévoyance à la charge de la Société garantit, en cas de décès, un capital égal à deux ans de rémunération (part fixe et part variable) porté à trois ans en cas de décès accidentel et, en cas d'infirmité permanente accidentelle, un capital proportionnel au taux d'infirmité.
- 5) En cas de résiliation ou de non renouvellement du mandat d'un dirigeant social, celui-ci bénéficie d'une indemnité calculée selon les modalités de l'indemnité conventionnelle de licenciement applicable aux salariés de TOTAL S.A. en application de la Convention Collective Nationale de l'Industrie du Pétrole. Le montant maximum de cette indemnité est de deux ans de rémunération brute à partir d'une ancienneté de trente ans dans le Groupe. La base de référence de cette indemnité est la rémunération brute (part fixe et part variable) des douze mois précédant la résiliation ou le non renouvellement du mandat social.

Cette indemnité est augmentée d'une somme égale à une année de la rémunération brute définie ci-dessus en cas d'acceptation par le dirigeant social d'une clause de non concurrence, ou en cas de prise de contrôle de la Société si le départ a lieu dans les deux ans suivant la prise de contrôle.

Ces dispositions ne s'appliqueront pas si le dirigeant social peut, au moment de la prise d'effet de la résiliation ou du non renouvellement de son mandat social, faire valoir ses droits à la retraite à taux plein.

Les montants définis ci-dessus sont réputés couvrir toutes sommes qui pourraient être dues au dirigeant social au titre de l'ensemble des fonctions qu'il aura exercées dans le Groupe. Aucune indemnité ne sera due si la résiliation ou le non renouvellement du mandat social est justifié par une faute grave ou lourde.

Les engagements correspondant aux indemnités dues en cas de résiliation ou de non renouvellement du mandat d'un dirigeant social font l'objet de la procédure applicable aux conventions réglementées conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce. A l'exception de la fraction versée en cas d'acceptation par le dirigeant social d'une clause de non concurrence, le versement de cette indemnité est soumis à la même condition de performance que celle définie au paragraphe 2 ci-dessus.

M. Desmarest pouvant faire valoir ses droits à retraite à taux plein, les engagements décrits au présent paragraphe ne concernent que M. de Margerie.

- 6) Par ailleurs, les engagements de retraite visés au paragraphe 3 ci-dessus, pris par la Société concernant MM. Tchuruk et Vaillaud, sont les suivants :
 - M. Tchuruk bénéficie de la part de la Société, en raison de ses fonctions passées dans le Groupe, d'un complément de retraite annuelle égal à environ 72 368 euros (valeur 31 décembre 2007) indexée sur l'évolution du point ARRCO ;
 - M. Vaillaud bénéficie de la part de la Société, en raison de ses fonctions passées dans le Groupe, d'un complément de retraite annuelle égal à environ 139 814 euros (valeur 31 décembre 2007) indexée sur l'évolution du point ARRCO.
- 7) Le montant des engagements du Groupe, pour la totalité des régimes de retraite de ses mandataires sociaux s'est élevé, au titre de l'année 2007, à la somme de 26,9 millions d'euros.

Rapport du Président du Conseil d'administration (article L. 225-37 du Code de commerce)

Dans le cadre de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport comprend pour l'année 2007 les informations relatives aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, aux procédures de contrôle interne mises en place par la Société et aux éventuelles limitations de pouvoirs apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général.

TOTAL poursuit une politique active d'information relative au Gouvernement d'entreprise, ainsi qu'à la transparence des rémunérations et des attributions de stock options et actions gratuites de l'ensemble de ses principaux dirigeants.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires pour une durée de trois ans. Entre deux assemblées, et en cas de vacance par décès ou démission, des nominations peuvent être effectuées à titre provisoire par le Conseil d'administration ; elles sont soumises à ratification de la prochaine assemblée. Le décalage dans le temps des dates d'échéance des mandats de chacun des administrateurs permet d'assurer un échelonnement des renouvellements.

Les conditions de fonctionnement des organes d'administration et de direction de TOTAL ont été définies conformément aux principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées généralement observés en France, qui sont ceux du rapport AFEP-MEDEF de septembre 2002.

En 2007, le Conseil d'administration a réexaminé les règles du gouvernement d'entreprise afin de tirer les conséquences de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

Depuis 2004, le Conseil d'administration dispose d'un Code d'éthique financière qui, se référant au Code de conduite du Groupe, en précise les obligations applicables au Président-directeur général, au Directeur Général et aux responsables financiers et comptables du Groupe. Le Conseil a chargé le Comité d'audit de veiller à la mise en place et au suivi de ce code.

Lors de sa séance du 19 juillet 2005, le Conseil d'administration a modifié le règlement intérieur du Comité d'audit pour préciser le rôle de supervision des commissaires aux comptes imparté au Comité d'audit ainsi que les règles d'indépendance des membres du Comité. Il a mis en place un processus d'alerte du Comité d'audit concernant les irrégularités en matière de traitement comptable, de contrôle interne et d'audit.

En 2007, le Conseil a décidé de dissocier le Comité de nomination et des rémunérations en deux comités distincts : un Comité de nomination et de la gouvernance et un Comité des rémunérations.

Par ailleurs, depuis le 14 mai 2004, le Conseil d'administration comprend un administrateur représentant les salariés actionnaires du Groupe (M. Daniel Boeuf), élu par l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration

Lors de sa séance du 13 février 2007, le Conseil d'administration a adopté son Règlement intérieur dont les dispositions reprennent, en s'y substituant, celles de la charte des administrateurs afin de prendre en compte la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration précise les obligations de chaque administrateur et fixe la mission et les règles de fonctionnement du Conseil d'administration. Il précise le rôle et les pouvoirs respectifs du Président et du Directeur Général.

Chaque administrateur s'engage à veiller à son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action, et à rejeter toute pression pouvant s'exercer sur lui. Lorsque l'administrateur participe aux réunions du Conseil et exprime son vote, il représente l'ensemble des actionnaires de la Société et agit dans l'intérêt social. L'administrateur participe activement aux travaux du Conseil, grâce notamment aux informations qui lui sont transmises par la Société.

L'administrateur consacre à la préparation des séances du Conseil d'administration ainsi que des Comités auxquels il siège, le temps nécessaire à l'examen des dossiers qui lui sont adressés. Il peut demander à tout dirigeant social tout complément d'information qui lui est nécessaire ou utile. Sauf impossibilité dont le Président du Conseil aura été préalablement averti, l'administrateur participe à toutes les séances du Conseil dont il est membre ainsi qu'aux assemblées générales d'actionnaires.

L'administrateur informe le Conseil des situations de conflit d'intérêt dans lesquelles il peut se trouver et des projets qui lui sont proposés et auxquels il envisagerait de participer. Il exprime clairement son opposition éventuelle aux projets discutés au sein du Conseil. Il détient au moins 1 000 actions au nominatif (à l'exception de l'administrateur représentant les salariés actionnaires qui bénéficie de dispositions statutaires plus souples) et respecte strictement les textes relatifs à l'utilisation d'informations privilégiées. L'obligation de détenir au moins 1 000 actions pendant toute la durée de ses fonctions constitue une restriction, acceptée par chaque administrateur lors de son entrée en fonction, à la possibilité de céder tout ou partie de sa participation dans le capital social de la Société.

Le Règlement intérieur prévoit, outre la détention sous la forme nominative de l'ensemble des actions et ADR de TOTAL S.A. et de ses filiales cotées, l'interdiction des opérations sur instruments financiers à découvert ou en report portant sur ces mêmes titres, et l'interdiction des transactions sur les actions de TOTAL S.A. pendant les quinze jours civils précédant l'annonce des résultats périodiques de la Société ainsi que le jour de l'annonce.

La mission du Conseil d'administration consiste en premier lieu à déterminer les orientations de l'activité de la Société et à veiller à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans ce cadre et sans que cette énumération soit exhaustive, le Conseil :

- désigne les dirigeants sociaux et contrôle l'exécution de leurs missions respectives ;
- détermine les orientations stratégiques de l'activité de la Société et, plus généralement, du Groupe ;
- approuve les opérations d'investissement et de désinvestissement envisagées par le Groupe lorsque celles-ci portent sur des montants supérieurs à 3% des fonds propres ;
- est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société en particulier des investissements et désinvestissements supérieurs à 1% des fonds propres ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers à travers les comptes qu'il arrête et le Document de référence, ou à l'occasion d'opérations majeures ;
- convoque et fixe l'ordre du jour des assemblées générales ;
- arrête, chaque année, la liste des administrateurs considérés comme indépendants au regard des critères généralement reconnus en matière de Gouvernement d'entreprise ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

À ce titre, il s'assure, en particulier, le cas échéant avec le concours de ses Comités spécialisés :

- de la bonne définition des pouvoirs dans l'entreprise ainsi que du bon exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des organes de la Société ;
- qu'aucune personne ne dispose seule, pour le compte de la Société, du pouvoir d'engager une dépense et de procéder au paiement correspondant ;
- du bon fonctionnement des organes internes de contrôle et du caractère satisfaisant des conditions d'exercice de leur mission par les commissaires aux comptes ;
- du bon fonctionnement des Comités qu'il a créés.

Le fonctionnement du Conseil d'administration : le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an et chaque fois que les circonstances l'exigent.

Le Conseil d'administration est, en principe, convoqué par lettre envoyée huit jours à l'avance. Les documents dont l'examen est nécessaire à la prise de décision des administrateurs sont, dans la mesure du possible, joints à la convocation ou bien leur sont transmis dans les jours qui suivent celle-ci. Le procès-verbal de chaque réunion fait l'objet d'une approbation expresse lors de la réunion suivante du Conseil.

Les administrateurs sont présents, représentés ou participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication satisfaisant aux caractéristiques techniques prévues par la réglementation.

Le Conseil crée les comités spécialisés, permanents ou non, qui sont requis par la législation applicable ou qu'il estime opportuns. Le Conseil alloue des jetons de présence aux administrateurs et peut allouer des jetons de présence supplémentaires aux administrateurs participant à des comités spécialisés du Conseil, en respectant le montant global fixé à cet effet par l'Assemblée générale. Les dirigeants sociaux ne perçoivent pas de jetons de présence pour leur participation aux travaux du Conseil et des Comités.

Le Conseil procède, à intervalles réguliers n'excédant pas trois ans, à une évaluation de son propre fonctionnement. Il procède en outre annuellement à un débat sur son fonctionnement.

Rôle et pouvoirs du Président : le Président représente le Conseil d'administration et, sauf circonstance exceptionnelle, est seul habilité à agir et à s'exprimer au nom du Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux du Conseil d'administration et veille à un fonctionnement efficace des organes sociaux dans le respect des principes de bonne gouvernance. Il assure la liaison entre le Conseil d'administration et les actionnaires de la Société en concertation avec la direction générale ; il veille à la qualité de l'information financière diffusée par la Société. En étroite coordination avec la Direction Générale, il peut représenter la Société dans ses relations de haut niveau avec les pouvoirs publics et les grands partenaires du Groupe tant au plan national qu'international. Il est tenu régulièrement informé par le Directeur Général des événements et situations significatifs relatifs à la vie du Groupe et peut lui demander toute information propre à éclairer le Conseil d'administration et ses Comités. Il peut entendre les commissaires aux comptes en vue de la préparation des travaux du Conseil d'administration et du Comité d'audit.

Pouvoirs du Directeur Général : le Directeur Général assume sous sa responsabilité la direction générale de la Société. Il préside le Comité exécutif et le Comité directeur du Groupe. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société sous réserve des pouvoirs que la loi attribue au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale des actionnaires, ainsi que des règles de gouvernance d'entreprise propres à la Société. Il présente à intervalles réguliers les résultats et les perspectives du Groupe aux actionnaires et à la communauté financière. Il rend compte au Conseil d'administration des faits marquants de la vie du Groupe.

Les Comités du Conseil d'administration

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration pour que celui-ci puisse s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers. Le Comité exerce notamment les missions suivantes :

- proposer la désignation des commissaires aux comptes, leur rémunération, s'assurer de leur indépendance et veiller à la bonne exécution de leur mission ;
- fixer les règles de recours aux commissaires aux comptes pour des travaux autres que le contrôle des comptes et en vérifier la bonne application ;
- examiner les hypothèses retenues pour les arrêtés de comptes, étudier les comptes sociaux de la société mère et les comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels avant leur examen par le Conseil, en ayant pris connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements figurant dans les comptes annuels de la Société ;
- s'assurer de la mise en place des procédures de contrôle interne, et vérifier leur fonctionnement avec le concours de l'audit interne ;
- s'assurer de la mise en place et du bon fonctionnement d'un comité de contrôle des informations à publier, prendre connaissance de ses conclusions ;
- examiner les programmes annuels de travaux des auditeurs externes et internes ;
- être régulièrement informé des travaux d'audit, examiner le rapport annuel d'audit interne et les autres rapports (commissaires aux comptes, rapports annuels, etc.) ;
- examiner la pertinence des procédures de suivi des risques ;
- examiner la pertinence du choix des principes et méthodes comptables ;
- examiner les conditions d'utilisation des produits dérivés ;
- à la demande du Conseil, examiner les opérations majeures envisagées par le Groupe ;
- prendre connaissance de l'état annuel des contentieux importants ;
- veiller à la mise en place et au suivi du Code d'éthique financière ;
- proposer au Conseil la mise en place d'un processus d'alerte ouvert aux salariés, actionnaires ou tiers en matière de traitement comptable, de contrôle interne et d'audit et veiller au suivi de la procédure ;
- examiner le processus de validation des réserves prouvées du Groupe.

Composition et fonctionnement du Comité d'audit

Le Comité est composé d'au moins trois administrateurs désignés par le Conseil d'administration. Ceux-ci doivent être choisis parmi les administrateurs indépendants.

Dans le choix des membres du Comité, le Conseil porte une attention particulière à leur indépendance ainsi qu'à leur qualification en matière financière et comptable. Les membres du Comité ne peuvent être dirigeants exécutifs de la Société ou de l'une de ses filiales, ni détenir directement ou indirectement, individuellement ou de concert, plus de 10% du capital de celle-ci.

Les membres du Comité d'audit ne peuvent recevoir directement ou indirectement de la Société et de ses filiales d'autre rémunération que :

- les jetons de présence dus au titre de leur mandat d'administrateur et de membre du Comité d'audit ou le cas échéant, d'un autre Comité du Conseil ;
- les rémunérations et pensions dues au titre d'un travail antérieur au profit de la Société ou d'une autre société du Groupe et non dépendantes d'une activité future.

Le Comité désigne son président. Son secrétaire est le directeur financier. Le Comité se réunit au moins quatre fois par an pour examiner les comptes consolidés annuels et trimestriels.

Le Comité peut entendre le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et, le cas échéant, tout Directeur Général Délégué de la Société ainsi que procéder à des visites ou à l'audition de responsables d'entités opérationnelles ou fonctionnelles utiles à la réalisation de sa mission.

Le Comité procède à l'audition des commissaires aux comptes. Il peut les entendre en dehors de tout représentant de la Société. S'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, le Comité demande au Conseil les moyens pour disposer d'une assistance externe.

Le Comité fait rapport écrit au Conseil d'administration de ses travaux.

En 2007, le Comité a été composé de MM. Antoine Jeancourt-Galignani, Bertrand Jacquillat et Thierry de Rudder, tous administrateurs indépendants.

Le Comité est présidé par M. Antoine Jeancourt-Galignani, également désigné «expert financier» au sein du Comité par une décision du Conseil d'administration du 5 septembre 2006.

Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a pour objectifs principaux :

- d'examiner les politiques de rémunération des dirigeants mises en œuvre dans la Société et la rémunération des membres du Comité exécutif ;
- d'évaluer la performance et de proposer la rémunération de chaque dirigeant social.

Il exerce notamment les missions suivantes :

- examiner les principaux critères et objectifs proposés par la Direction Générale en matière de rémunération des dirigeants du Groupe et apporter tout conseil ;
- formuler, auprès du Conseil, des recommandations et propositions concernant :
 - (i) la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité, des dirigeants sociaux de la Société ;
 - (ii) les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et les attributions gratuites d'actions aux dirigeants sociaux ;
- examiner les plans de stock options et d'actions gratuites, ceux fondés sur l'évolution de la valeur de l'action et les régimes de retraite et de prévoyance.

Composition et fonctionnement du Comité des rémunérations

Le Comité est composé d'au moins trois administrateurs désignés par le Conseil d'administration.

Les administrateurs indépendants représentent la majorité des membres du Comité. Ceux-ci ne peuvent recevoir directement ou indirectement de la Société et de ses filiales que :

- les jetons de présence dus au titre de leur mandat d'administrateur et de membre de ce Comité ou le cas échéant d'un autre comité spécialisé du Conseil d'administration de la Société ;
- les rémunérations et pensions dues au titre d'un travail antérieur au profit de la Société et non dépendantes d'une activité future.

Le Comité désigne son président et son secrétaire. Ce dernier est un cadre dirigeant de la Société.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an.

Le Comité invite le Président du Conseil d'administration ou le Directeur Général à lui présenter ses propositions.

Aucun dirigeant social n'assiste aux délibérations relatives à sa propre situation.

Tout en respectant la confidentialité appropriée des débats, le Comité peut demander au Directeur Général à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour.

S'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, le Comité demande au Conseil les moyens pour disposer d'une assistance externe.

Le Comité fait rapport au Conseil d'administration de ses travaux.

En 2007, le Comité a été composé de MM. Bertrand Collomb, Michel Pébureau et Serge Tchuruk, tous administrateurs indépendants.

Le Comité est présidé par M. Michel Pébureau.

Le Comité de nomination et de la gouvernance

Le Comité de nomination et de la gouvernance a pour objectifs principaux :

- de recommander au Conseil d'administration les personnes susceptibles d'être nommées administrateurs ou dirigeant social ;
- de préparer les règles de Gouvernement d'entreprise applicables à la Société et d'en suivre l'application ;
- de débattre de toute question, et en particulier des questions éthiques, que le Conseil d'administration ou son Président renvoie à son examen.

Il exerce notamment les missions suivantes :

- présenter au Conseil des recommandations sur la composition du Conseil d'administration et de ses Comités ;
- proposer annuellement au Conseil la liste des administrateurs pouvant être qualifiés comme « indépendants » de la Société ;
- assister le Conseil dans le choix et l'appréciation des dirigeants sociaux et examiner la préparation de la relève des dirigeants sociaux, en coordination avec le Comité des rémunérations ;
- préparer la liste des personnes pouvant être nommées administrateur ainsi que celle des personnes pouvant être nommées membre d'un Comité du Conseil ;
- proposer les procédures permettant au Conseil d'apprécier son propre fonctionnement ;
- proposer les modalités de répartition des jetons de présence ;
- développer et recommander au Conseil les principes de gouvernement d'entreprise applicables à la Société.

Composition et fonctionnement du Comité de nomination et de la gouvernance

Le Comité est composé d'au moins trois administrateurs désignés par le Conseil d'administration.

Les administrateurs indépendants représentent la moitié au moins des membres du Comité.

Les membres du Comité qui n'ont pas la qualité de dirigeant social ne peuvent recevoir directement ou indirectement de la Société et de ses filiales que :

- les jetons de présence dus au titre de leur mandat d'administrateur et de membre de ce Comité ou le cas échéant d'un autre comité spécialisé du Conseil d'administration de la Société ;
- les rémunérations et pensions dues au titre d'un travail antérieur au profit de la Société et non dépendantes d'une activité future.

Le Comité désigne son président et son secrétaire. Ce dernier est un cadre dirigeant de la Société.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an.

Le Comité peut inviter le Président du Conseil d'administration ou le Directeur Général, selon le cas, à lui présenter ses propositions.

Tout en respectant la confidentialité appropriée des débats, le Comité peut demander au Directeur Général à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour.

S'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, le Comité demande au Conseil les moyens pour disposer d'une assistance externe.

Le Comité fait rapport au Conseil d'administration de ses travaux.

En 2007, le Comité a été composé de MM. Bertrand Collomb, Thierry Desmarest, Michel Pébereau et Serge Tchuruk, tous administrateurs indépendants à l'exception du Président du Conseil d'administration.

Le Comité est présidé par M. Thierry Desmarest.

Les travaux du Conseil d'administration et de ses Comités en 2007

Le Conseil d'administration s'est réuni à sept reprises en 2007. Le taux de présence pour l'ensemble des administrateurs a été de 86,1%.

Le Comité d'audit s'est réuni à six reprises. Le taux de présence de ses membres a été de 100%.

Le Comité des rémunérations et de nomination s'est réuni une fois avant sa scission en deux comités distincts, avec un taux de présence de 100%.

Après la scission le Comité des rémunérations s'est réuni une fois, avec un taux de présence de 66,66%.

Le Comité de nomination et de la gouvernance s'est réuni deux fois, avec un taux de présence de 87,5%.

Les réunions du Conseil d'administration ont comporté en particulier l'examen des points suivants :

10 janvier :

- stratégie du secteur Chimie ;
- budget 2007 ;
- politique financière du Groupe ;
- politique assurances du Groupe ;
- compte-rendu des travaux du Comité d'éthique.

13 février :

- comptes de l'exercice 2006 (comptes consolidés, comptes société mère) ;
- décision de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général ;
- nomination du Directeur Général ;
- rémunération du Président et du Directeur Général et autres engagements les concernant ;
- débat sur l'auto-évaluation et le fonctionnement du Conseil d'administration ;
- séparation du Comité de nomination et des rémunérations en deux comités distincts ;
- approbation du règlement intérieur du Conseil et des Comités ;
- appréciation de l'indépendance des administrateurs ;
- avis sur les candidats au poste d'administrateur représentant les salariés actionnaires ;
- modification du montant et de l'affectation des jetons de présence ;
- convocation de l'Assemblée générale annuelle et approbation des documents relatifs à cette assemblée ;
- présentation des développements du champ de Pazflor en Angola.

3 mai :

- perspectives stratégiques de la branche Gaz & Énergies Nouvelles ;
- résultats du 1^{er} trimestre 2007 ;
- préparation de l'Assemblée générale annuelle ;

- information sur le nouveau régime applicable aux opérations sur titres de la Société effectuées par les mandataires sociaux ;
- présentation des développements du gisement d'Usan au Nigeria.

11 mai :

- nomination du Président du Conseil d'administration et confirmation des modalités de sa rémunération ;
- reconduction des membres des Comités du Conseil.

17 juillet :

- perspectives stratégiques de la branche Raffinage & Marketing ;
- attribution d'options de souscription d'actions et attribution gratuite d'actions ;
- présentation des développements du gisement de Kashagan au Kazakhstan.

4 septembre :

- perspectives stratégiques de la branche Exploration & Production ;
- présentation des résultats définitifs du 1^{er} semestre 2007 et perspectives à la mi-2007 ;
- décision de distribution d'un acompte sur dividende.

6 novembre :

- stratégie du Groupe et plan à 5 ans ;
- résultats du 3^{ème} trimestre 2007 ;
- augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe.

Les travaux du Comité d'audit

Lors des réunions tenues en 2007, les membres du Comité d'audit ont procédé à l'examen des questions suivantes :

- Lors de la réunion du 4 janvier, le Comité a fait le point sur l'application des dispositions de la loi Sarbanes-Oxley concernant le contrôle interne en présence des commissaires aux comptes. Les règles de comptabilisation des provisions dans les comptes consolidés ont été présentées au Comité.
- La réunion du 12 février a été consacrée à l'examen des comptes du quatrième trimestre 2006 ainsi qu'à celui des résultats consolidés du Groupe et des comptes sociaux de TOTAL S.A., société mère, pour l'ensemble de l'exercice 2006. Le Comité a entendu les commissaires aux comptes ainsi que le directeur de l'audit groupe qui a présenté les conclusions des audits menés en 2006 et le plan d'audit prévu pour 2007. Un point sur l'auto-évaluation du contrôle interne dans le cadre du processus de la loi Sarbanes-Oxley a également été présenté.

- La réunion du 28 mars a porté sur l'examen des principes d'évaluation des réserves d'hydrocarbures et des comptes consolidés 2006 aux normes américaines.
- Le Comité s'est réuni le 2 mai pour examiner les comptes consolidés du premier trimestre et les principales règles fiscales auxquelles les différentes entités du Groupe sont soumises en France et à l'étranger. Au cours de cette réunion, les membres du Comité se sont entretenus avec les commissaires aux comptes, en dehors de la présence des collaborateurs du Groupe.
- Au second semestre, au cours de la réunion du 1^{er} août, le Comité a examiné les comptes du deuxième trimestre et du premier semestre 2007.
- Le 5 novembre, la réunion a porté sur l'examen des comptes du troisième trimestre 2007 et le suivi du budget consacré aux honoraires des commissaires aux comptes ainsi que sur le traitement comptable des stocks et son incidence sur les résultats publiés.

Lors de chaque réunion, le Comité a examiné la situation financière du Groupe ainsi que les travaux menés par l'audit interne et présentés par le directeur de l'audit du Groupe.

Les commissaires aux comptes ont assisté à l'ensemble des réunions du Comité d'audit tenues en 2007.

Lors de l'examen des comptes, les commissaires aux comptes présentent les points essentiels des résultats de leurs travaux et des options comptables retenues. Une description par le directeur financier de l'exposition aux risques et des engagements hors bilans significatifs est communiquée au Comité.

Les travaux du Comité de nomination et des rémunérations

Lors de sa réunion du 31 janvier 2007, le Comité a examiné la modification du mode de direction et la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général et proposé la nomination de M. Christophe de Margerie aux fonctions de Directeur Général.

Le comité a proposé au Conseil les principes applicables à la détermination des rémunérations et autres avantages accordés au Président et au Directeur Général ainsi que les dispositions applicables en cas de résiliation ou de non renouvellement de leur mandat.

Il a décidé de proposer au Conseil d'administration de scinder le Comité de nomination et des rémunérations en deux comités distincts et a arrêté les projets de règlement intérieur du Conseil d'administration et des Comités à soumettre en conséquence au Conseil.

Il a examiné l'indépendance des administrateurs et fixé la liste des administrateurs indépendants au 31 décembre 2006.

Le Comité a proposé au Conseil d'administration la liste des administrateurs à présenter au vote de l'Assemblée générale des actionnaires, a examiné les candidatures au poste d'administrateur représentant les salariés actionnaires.

Il a examiné la rémunération des membres du Comité exécutif ; il a pris connaissance des informations financières relatives à la rémunération des organes de direction et aux engagements de la Société en termes de retraite et de prévoyance, préalablement à leur publication dans le Document de référence sur l'exercice 2006.

Les travaux du Comité des rémunérations

Lors de sa réunion, le Comité a arrêté les plans d'attributions d'options de souscription d'actions et les attributions gratuites d'actions. Il a proposé au Conseil les règles relatives à la détention d'actions de la Société par les dirigeants sociaux, ainsi que les règles à soumettre au Conseil dans le cadre des nouvelles dispositions légales relatives à la conservation, par les dirigeants sociaux d'une partie des actions issues de la levée de stock options.

Les travaux du Comité de nomination et de la gouvernance

Lors de ses deux réunions, le Comité a procédé à un débat sur la composition du Conseil d'administration, au regard en particulier des critères d'indépendance les plus habituellement retenus. Il a été avisé de l'adoption de mesures destinées à renforcer la promotion et l'application des valeurs et principes éthiques dans l'exercice par les cadres dirigeants à haut potentiel du Groupe de leurs responsabilités professionnelles. Le Comité a également été informé de l'état des principales procédures judiciaires concernant le Groupe.

L'évaluation du Conseil d'administration

Lors de sa réunion du 13 février 2007, le Conseil d'administration a débattu du résultat de l'auto-évaluation du Conseil confiée à un cabinet extérieur et qui a montré une amélioration du cadre de travail du Conseil. Sur proposition du Comité de nomination et des rémunérations, le Conseil a approuvé les suggestions d'amélioration de l'organisation de ses travaux mentionnés dans le rapport d'auto-évaluation. Celles-ci portent principalement sur la création d'un Comité de gouvernance, ainsi que sur l'élargissement du spectre des sujets examinés par le Conseil.

Principes applicables à la détermination de la rémunération et des autres avantages perçus par les dirigeants sociaux

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil a défini, le 12 février 2008, les principes suivants pour la détermination de la rémunération et des autres avantages accordés aux dirigeants sociaux :

- La rémunération des dirigeants sociaux, ainsi que les avantages dont ceux-ci bénéficient, sont décidés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. La rémunération doit être mesurée et équitable dans un contexte de solidarité et de motivation à l'intérieur de l'entreprise.

La rémunération des dirigeants sociaux est fonction du marché, du travail effectué, des résultats obtenus et de la responsabilité assumée.

- La rémunération des dirigeants sociaux comporte une part fixe et une part variable dont les montants sont revus chaque année.

Le montant de la part variable ne peut excéder un maximum exprimé en pourcentage de la partie fixe. Le montant de la part variable est déterminé en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs préétablis. Les critères quantitatifs sont peu nombreux, objectifs, mesurables et adaptés à la stratégie de l'entreprise.

La part variable rémunère la performance à court terme et les progrès accomplis pour préparer les développements à moyen terme. La part qualitative de la part variable permet de tenir compte d'éventuelles circonstances exceptionnelles.

- Les options sur actions ont pour objet de renforcer, sur la durée, la convergence d'intérêts des dirigeants sociaux avec les actionnaires.

L'attribution d'options est examinée en relation avec le montant de la rémunération totale perçue par les dirigeants sociaux. L'attribution d'une part des options dont bénéficient les dirigeants sociaux est soumise à une condition de performance.

Aucune décote n'est appliquée lors de l'attribution des options sur actions.

Une périodicité régulière des attributions permet d'éviter tout opportunisme.

Le Conseil d'administration détermine les règles relatives à la conservation d'une fraction des actions obtenues par levée d'options.

- Les dirigeants sociaux doivent détenir au bout de trois ans d'exercice de leur mandat une quantité d'actions de la société fixée par le Conseil.
- Il n'est pas attribué d'actions gratuites aux dirigeants sociaux.

Indépendance des administrateurs

Dans sa séance du 12 février 2008, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de nomination et de la gouvernance, a examiné l'indépendance des administrateurs de la Société au 31 décembre 2007. Sur proposition du Comité, le Conseil a considéré, conformément au rapport AFEP-MEDEF de 2002, qu'un administrateur est indépendant dès lors « qu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit, avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre sa liberté de jugement ».

MM. Bouton, Collomb, Desmarais, Jacquillat, Jeancourt-Galignani, Levene of Portsoken, Pébereau, de Rudder, Tchuruk et Vaillaud ont été ainsi considérés comme administrateurs indépendants.

Ces administrateurs remplissent, en effet, les critères d'indépendance mentionnés dans le rapport AFEP-MEDEF de 2002, à l'exception, pour l'un d'entre eux, du critère d'ancienneté

de moins de douze ans ; pour une société dont les investissements et l'activité s'inscrivent dans le long terme, l'exercice prolongé d'un mandat d'administrateur apporte, en effet, expérience et autorité et permet ainsi de renforcer l'indépendance des administrateurs. Le Conseil en a conclu que M. Tchuruk, seul administrateur concerné, pouvait être considéré comme administrateur indépendant.

En ce qui concerne le critère des relations « significatives » de client, fournisseur, banquier d'affaires ou banquier de financement entre l'administrateur et la Société, le Conseil a estimé que le niveau des relations d'affaires entretenues par les sociétés du Groupe avec les établissements bancaires dont deux de ses administrateurs sont dirigeants sociaux, inférieur à 0,1% de leur produit net bancaire et inférieur à 5% de l'ensemble des financements octroyés au Groupe par des établissements de crédit (y compris les lignes de crédit confirmées et non utilisées), ne représentait ni une part significative de l'activité globale de ceux-ci, ni une part significative des financements externes des activités du Groupe. Le Conseil a conclu que MM. Bouton et Pébereau pouvaient être considérés comme administrateurs indépendants.

Le pourcentage d'administrateurs indépendants au sein du Conseil atteint 71,4%. Le conseil a décidé d'augmenter, dans les années à venir, la part des administrateurs indépendants en son sein, au sens des définitions habituellement retenues en matière de gouvernement d'entreprise.

Le Conseil d'administration a, par ailleurs, noté l'absence de conflit d'intérêts potentiel entre la Société et ses administrateurs.

Procédures de contrôle interne

Le référentiel de contrôle interne retenu par TOTAL est celui du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO)*. Dans ce référentiel, le contrôle interne est un processus destiné à fournir une assurance raisonnable pour la réalisation des objectifs suivants : la réalisation et l'optimisation des opérations, la fiabilité des informations financières et la conformité aux lois et réglementations en vigueur. Comme tout système de contrôle interne, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que tout risque soit totalement éliminé.

En conséquence, le système de contrôle interne du Groupe respecte le cadre des fonctions préconisées par le COSO : organisation et principes de contrôle, processus d'évaluation des risques, activités de contrôle proprement dites, documentation et communication des règles de contrôle, supervision du système de contrôle interne.

Organisation et principes de contrôle

Le système de contrôle interne du Groupe est construit autour d'une organisation opérationnelle en trois niveaux : Groupe, secteurs d'activité, centres de profit. Chaque niveau est directement impliqué et responsabilisé dans la conception et la mise en œuvre du contrôle en fonction du niveau de centralisation voulu par la Direction Générale.

À chacun des trois niveaux, le contrôle interne est décliné en procédures spécifiques d'organisation, de délégation des responsabilités et de formation du personnel qui sont conformes au cadre général du Groupe.

L'organisation du contrôle interne repose d'abord sur des facteurs clés profondément ancrés dans sa culture tels que l'intégrité, l'éthique et la compétence du personnel.

Les principaux axes de la politique de ressources humaines sont coordonnés au niveau de la Direction des ressources humaines et de la communication du Groupe et la gestion des ressources humaines est réalisée de manière principalement décentralisée au niveau des centres de profit.

Les valeurs et principes de comportement du Groupe ont été formalisés et diffusés à l'ensemble des collaborateurs dans son code de conduite, sa charte éthique et son code d'éthique financière. Ils ont également été déclinés dans des codes et procédures régissant certains processus significatifs des branches d'activités. Ces codes énoncent les valeurs du Groupe et exposent ses principes d'actions et de comportement à l'égard de ses clients, actionnaires, collaborateurs, fournisseurs et concurrents. Ils mentionnent les principes de comportement individuel que tous les collaborateurs se doivent de respecter, ainsi que l'attitude à observer dans les pays où le Groupe est présent.

L'encadrement supérieur du Groupe est régulièrement sensibilisé au contenu et à l'importance des règles de comportement qui sont formalisées dans ce code de conduite, disponible sur le site Internet du Groupe. Chaque responsable opérationnel et financier de centre de profit ou de filiale s'engage annuellement sur le respect des règles de contrôle interne et sur la sincérité de l'information financière dont il a la charge au travers d'une lettre d'affirmation interne adressée au directeur financier du Groupe.

Concernant le risque de délits d'initiés liés à des opérations sur les marchés financiers, le Groupe applique une politique de prévention mise en œuvre par le Comité d'éthique en attirant l'attention des collaborateurs ayant une position d'initié permanent ou occasionnel sur la nécessité de ne pas se livrer à des opérations boursières portant sur les titres de la Société au cours de certaines périodes.

Ces principes de contrôle s'inscrivent dans le cadre des règles de gouvernement d'entreprise décrites ci-dessus qui donnent, en particulier, au Comité d'audit la mission de s'assurer de la mise en place de procédures de contrôle interne et de vérifier leur bon fonctionnement avec le concours de l'audit interne. Ces règles sont destinées à permettre au Conseil d'administration de s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires et aux marchés financiers.

Processus d'évaluation des risques

L'identification et l'analyse des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du Groupe est de la responsabilité du Comité exécutif, assisté à cet effet du Comité risques, du contrôle de gestion et de l'audit interne.

Les principaux risques suivis au niveau du Groupe sont les suivants : sensibilité aux paramètres d'environnement pétrolier (prix du pétrole, marges de raffinage et de distribution, marges de la pétrochimie), risques relatifs aux marchés des hydrocarbures dans le cadre de l'activité de trading, risques relatifs aux marchés financiers (risque de change et plus particulièrement celui lié au dollar, risque de taux d'intérêt eu égard à la composante fortement

capitalistique des métiers du Groupe), risques juridiques et politiques induits par les contextes d'opération et la dimension contractuelle des activités d'exploration et production, risques industriels et environnementaux liés à la nature des métiers du Groupe en général.

Il est rendu compte formellement des principaux risques et de leurs modalités de gestion dans le chapitre « Facteurs de risques » du présent Document de référence.

Activités de contrôle

Les activités de contrôle et notamment les systèmes de reporting financier sont conçus de façon à tenir compte de la spécificité de ces risques et du niveau de délégation accordé aux secteurs d'activité et aux centres de profit.

Le contrôle de la Direction Générale du Groupe s'exerce sur le plan opérationnel par la validation par le Comité exécutif du Groupe des projets d'engagements d'investissements et de dépenses en fonction des seuils que celui-ci a définis. Ces projets sont préalablement revus par le Comité risques dont les évaluations sont transmises au Comité exécutif.

Sur le plan fonctionnel, les activités de contrôle s'appuient principalement sur un plan stratégique revu annuellement, un budget annuel, un reporting financier mensuel analysant en détail les écarts avec le budget, et des consolidations de comptes trimestriels rapprochés avec le reporting. Ces processus sont supervisés par la direction budget-contrôle de gestion et la direction des comptabilités, et sont effectués en conformité avec des méthodes normées de reporting financier, homogènes et conformes aux normes comptables des comptes publiés. Le choix des indicateurs financiers et des méthodes comptables a été dicté par l'objectif essentiel de refléter la réalité des risques et de mesurer la rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE).

La direction des comptabilités assure de manière centralisée l'interprétation et la diffusion des normes comptables applicables pour l'élaboration des comptes consolidés du Groupe sous la forme de procédures formelles et d'un manuel de reporting financier. Elle contrôle la mise en œuvre effective des normes du Groupe au travers d'un processus de communication régulier et formalisé avec les responsables fonctionnels des secteurs d'activité. Elle rend compte périodiquement au Directeur financier et au Comité d'audit des exceptions relevées.

La direction du financement-trésorerie assure le contrôle et la gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change dans le cadre des règles strictes définies par la Direction Générale du Groupe. Les liquidités, les positions et la gestion des instruments financiers sont systématiquement centralisées par la direction du financement-trésorerie.

Les réserves d'hydrocarbures sont revues par un comité d'experts (le Comité réserves), approuvées par la direction générale Exploration & Production et validées par la Direction Générale du Groupe.

Enfin, le Comité de contrôle des informations à publier, composé des principaux responsables fonctionnels du Groupe, veille au respect des procédures visant à assurer la qualité et la sincérité des publications externes destinées aux marchés financiers et boursiers.

Au niveau des centres de profit ou des filiales, les activités de contrôle quotidiennes sont organisées autour des principaux cycles opérationnels que sont exploration et réserves, achats, investissements, production, ventes, trading de produits pétroliers et gaziers, stocks, ressources humaines, financement et trésorerie. Ceux-ci sont adaptés au contexte pétrolier du Groupe tout en respectant le cadre du COSO.

Le Groupe a mis en place une grande diversité d'actions et de moyens de contrôles contribuant à prévenir, détecter et limiter les différents types de fraude. Il s'appuie pour ce faire sur les valeurs et principes de comportement décrits dans le Code de conduite du Groupe, ainsi que dans les codes et procédures émis au niveau des secteurs. Le Groupe a également mis en place un dispositif d'alerte éthique permettant à tout collaborateur et à tout tiers de signaler des faits pouvant constituer des infractions ou des fraudes dans le domaine du traitement comptable, du contrôle interne et de l'audit.

Afin de maintenir des systèmes d'informations adaptés aux objectifs de l'organisation et de limiter les risques liés à la sûreté des systèmes d'informations et de leurs données, la direction des Systèmes d'Informations et de Télécommunication du Groupe a élaboré et diffusé des règles de gouvernance et de sûreté décrivant les infrastructures, organisations et modes opératoires recommandés. Ces règles sont déployées et reprises dans l'ensemble des entités du Groupe sous la responsabilité des différents secteurs d'activité.

Documentation et communication des règles de contrôle

Les règles de contrôle interne sont édictées aux trois niveaux de l'organisation opérationnelle : Groupe pour celles d'application générale ; secteurs d'activité pour celles propres à chaque type de métier ; et centres de profit ou filiales pour toutes les autres. Elles font l'objet de communication par notes de procédures écrites, disponibles également sur les sites intranets du Groupe et des secteurs d'activité pour celles à caractère commun.

Les principales procédures en vigueur au niveau Groupe concernent, dans les domaines financiers, les acquisitions-cessions, les investissements, le financement et la trésorerie, le contrôle budgétaire, le reporting financier. Dans les domaines opérationnels, elles concernent principalement des procédures ou directives de sécurité générale, industrielle et informatique, de santé et de développement durable.

Celles des secteurs d'activité concernent principalement les règles de contrôle de gestion propres à chaque métier. Les centres de profit ou filiales sont responsables de la déclinaison des règles du Groupe en procédures détaillées adaptées à leur taille ou à leur contexte local. TOTAL a complété la documentation des procédures de préparation et de contrôle de l'information financière publiée (*disclosure controls and procedures*).

Supervision du système de contrôle interne

La supervision du système de contrôle interne est de la responsabilité conjointe de la holding, de chaque secteur d'activité et des centres de profit ou filiales, pour les parties qui leur sont respectivement déléguées.

L'audit du système de contrôle interne incombe principalement à une fonction centrale, la direction de l'audit Groupe, rattachée au Comité exécutif en la personne du directeur Stratégie et évaluation des risques. Le planning de ses interventions est déterminé annuellement. Les conclusions des missions d'audit font l'objet de synthèses régulières dont il est rendu compte au Comité d'audit et, par son intermédiaire, au Conseil d'administration.

En 2007, la direction de l'audit Groupe a employé 75 professionnels et a porté son activité sur 195 missions. Elle a participé à toutes les réunions du Comité d'audit.

La Direction Générale du Groupe est responsable du maintien et de l'évaluation du contrôle interne sur l'information financière publiée. Dans ce contexte, le niveau de connaissance et d'application du cadre de contrôle interne du Groupe, basé sur les différentes composantes du COSO, a fait l'objet d'une évaluation interne dans les principales entités du Groupe. De plus, l'architecture et l'efficacité des contrôles opérationnels, financiers et informatiques sélectionnés comme décisifs pour l'évaluation du contrôle interne sur l'information financière publiée ont été revus et évalués au cours de l'exercice 2007, en conformité avec la section 404 de la loi Sarbanes-Oxley, avec l'implication des principales entités du

Groupe et de la direction de l'audit Groupe, sous la supervision du Directeur de la Conformité. Sur la base de ces revues internes, la Direction Générale a une assurance raisonnable que le contrôle interne sur l'information financière publiée est efficace.

Les commissaires aux comptes procèdent aux vérifications du contrôle interne qu'ils jugent nécessaires dans le cadre de leur mission de certification des comptes et communiquent leurs observations au Comité d'audit.

Les commissaires aux comptes ont revu au cours de l'exercice 2007 le niveau d'application du cadre de contrôle interne du Groupe, l'architecture et l'efficacité des contrôles sélectionnés comme décisifs par le Groupe dans les principales entités de celui-ci pour ce qui concerne l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière. Sur la base des travaux qu'ils ont mis en œuvre, ils n'ont pas formulé d'observation sur les informations données et les déclarations faites à cet égard dans le présent rapport.

Le présent rapport, préparé avec l'aide des directions fonctionnelles concernées de la Société, a été présenté au Conseil d'administration. Le Comité d'audit a examiné la section du présent rapport consacrée aux procédures de contrôle interne.

Paris La Défense, le 13 février 2008

Thierry Desmarest
Président du Conseil d'administration

Rapport des commissaires aux comptes (article L. 225-235 du Code de commerce)

Exercice clos le 31 décembre 2007

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Total S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Total S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- prendre connaissance du processus d'évaluation mis en place et apprécier la qualité et le caractère suffisant de sa documentation pour ce qui concerne les informations portant sur l'évaluation du contrôle interne ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense, le 31 mars 2008

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

René Amirkhanian

ERNST & YOUNG Audit

Gabriel Galet

Philippe Diu

Effectifs, Participations au capital, Options sur actions et attributions gratuites d'actions

Effectifs

À la clôture des trois derniers exercices, les effectifs salariés du Groupe (sociétés consolidées globalement) se répartissaient de la façon suivante^(a) :

	Amont	Aval	Chimie	Holding	Total
2007	15 182	34 185	45 797	1 278	96 442
2006	14 862	34 467	44 504	1 237	95 070
2005	14 849	34 611	62 214	1 203	112 877

	France	Reste de l'Europe	Reste du monde	Total
2007	37 296	27 374	31 772	96 442
2006	37 831	26 532	30 707	95 070
2005	48 751	30 140	33 986	112 877

(a) Y compris Arkema au 31 décembre 2005.

Accords de participation des salariés au capital

Dans le cadre des accords signés le 15 mars 2002 et leurs avenants, un « Plan d'épargne Groupe TOTAL » (PEGT), un « Plan partenarial d'épargne salariale volontaire » (PPESV devenu PERCO) et un « Plan d'épargne entreprise complémentaire » (PEC) ont été mis en place pour les salariés des sociétés françaises du Groupe adhérentes, et donnent accès à plusieurs fonds communs de placement, dont un fonds investi en actions de la Société (« TOTAL Actionnariat France »). En outre, un « Plan d'épargne Groupe Actionnariat » (PEG-A) est en place depuis le 19 novembre 1999 pour servir de cadre aux opérations d'augmentations de capital réservées aux salariés des sociétés françaises et étrangères du Groupe adhérentes à ce plan.

Plans d'épargne

Les différents plans d'épargne d'entreprise (PEGT, PEC), ainsi que le PEG-A afférent aux opérations d'augmentation de capital réservées aux salariés, donnent accès, pour les salariés des filiales françaises du Groupe adhérentes à ces plans, à plusieurs fonds communs de placement dont un fonds investi en actions de l'Entreprise («TOTAL Actionnariat France »).

Pour les salariés de sociétés étrangères, les opérations d'augmentation de capital réservées aux salariés sont réalisées, dans le cadre du PEG-A, par le biais du fonds commun « TOTAL Actionnariat International ». Par ailleurs, les salariés américains participent à ces opérations par souscription directe à des *American Depositary Receipts* (ADR), et les salariés italiens par souscription directe à des actions nouvelles déposées auprès de la Caisse Autonome du Groupe en Belgique.

Participation des salariés au capital

Le nombre total d'actions TOTAL détenues par les salariés au 31 décembre 2007 se décomposait de la façon suivante :

TOTAL ACTIONNARIAT France	65 184 570
TOTAL ACTIONNARIAT International	14 259 292
ELF PRIVATISATION N°1	1 521 419
Actions souscrites par les salariés aux États-Unis	613 078
Caisse Autonome du Groupe (Belgique)	419 897
Actions TOTAL issues de levées d'options et détenues au nominatif pur au sein d'un PEE ^(a)	2 984 387
Total des actions détenues par les salariés	84 982 643

(a) Plan d'épargne entreprise.

Ainsi, les salariés du Groupe détenaient au 31 décembre 2007, sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, 84 982 643 actions TOTAL, soit 3,55% du capital et 6,94% des droits de vote qui peuvent être exercés en assemblée générale de la Société à cette date.

Augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007 a délégué au Conseil d'administration la compétence pour augmenter en une ou plusieurs fois le capital social, dans un délai maximum de vingt-six mois, en réservant la souscription aux salariés du Groupe adhérent à un plan d'épargne d'entreprise, dans la limite de 1,5% du capital social existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'émission, étant précisé que le montant du capital social émis à ce titre s'imputerait sur le plafond global des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées au titre de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007 au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (4 milliards d'euros en nominal). Cette délégation a privé d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, la délégation conférée pour une durée de vingt-six mois par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2005.

Dans le cadre de cette délégation de compétence, le Conseil d'administration du 6 novembre 2007 a décidé de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe, dans la limite de 12 millions d'actions, au prix de souscription de 44,40 euros, avec jouissance au 1^{er} janvier 2007. Conformément à l'article 14 de l'instruction de l'Autorité des marchés financiers n°2005-11 du 13 décembre 2005 relative à l'information à diffuser en cas d'appel public à l'épargne, TOTAL S.A. a publié le 16 janvier 2008 sur son site Internet, et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), un communiqué précisant notamment les caractéristiques de cette opération. L'opération a été ouverte aux salariés de TOTAL S.A. et aux salariés de ses filiales françaises et étrangères dont le capital est détenu directement ou indirectement à 50% au moins par TOTAL S.A., qui ont adhéré au PEG-A, et pour lesquelles les autorisations administratives locales ont été obtenues. L'opération a été également ouverte aux anciens salariés de TOTAL S.A. et de ses filiales qui ont fait valoir leur droit à la retraite et qui détiennent toujours des avoirs dans les plans d'épargne du Groupe. La souscription a été ouverte du 10 au 28 mars 2008 inclus.

Participation au capital des organes d'administration et de direction

Au 31 décembre 2007, sur la base des déclarations des administrateurs et du registre des actions détenues en nominatif, l'ensemble des membres (personnes physiques) du Conseil d'administration et des principaux dirigeants du Groupe (Comité directeur et Trésorier) détenait moins de 0,5 % du capital social :

- membres du Conseil d'administration (y compris Président et Directeur Général) : 661 648 actions ;
- Président du Conseil d'administration : 484 576 actions ;
- Directeur Général : 82 200 actions et 35 927 parts du FCPE « Total Actionnariat France » ;
- Comité directeur et Trésorier (y compris Directeur Général) : 1 067 425 actions.

Par décision du Conseil d'administration :

- les dirigeants sociaux doivent conserver l'équivalent de deux années de part fixe de leur rémunération investi en actions de la Société ;
- les membres du Comité exécutif doivent conserver l'équivalent de deux années de part fixe de leur rémunération investi en actions de la Société, ces actions devant être acquises dans un délai maximum de trois ans à compter de la nomination au Comité exécutif.

Le nombre d'actions TOTAL à considérer inclut :

- les actions cessibles ou incessibles détenues en propre ;
- les parts du fonds commun de placement de l'entreprise (FCPE) investies en actions TOTAL.

État récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier

Les opérations réalisées au cours de l'exercice 2007 sur les titres de la Société ou les instruments financiers qui leur sont liés, réalisées par les personnes mentionnées aux paragraphes a) à c) de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et dont la Société a eu connaissance, se répartissent de la façon suivante :

Année 2007

		Acquisitions	Souscriptions	Cessions	Échanges
Thierry Desmarest ^(a)	Actions TOTAL	136 532,00	62 476,00	182 532,00	
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)				
Christophe de Margerie ^(a)	Actions TOTAL	60 844,00		32 300,00	
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	637,44	1 882,05		
Michel Bénézit ^(a)	Actions TOTAL	44 620,00	6 100,00	31 732,00	
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	7,07	10,40	75,60	
Daniel Boeuf ^(a)	Actions TOTAL		732,00		
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)				
Robert Castaigne ^(a)	Actions TOTAL	72 500,00		64 000,00	
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)				
François Cornélis ^(a)	Actions TOTAL	100 000,00		100 000,00	
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	253,75	248,47		
Yves-Louis Darricarrère ^(a)	Actions TOTAL	8 116,00		11 116,00	
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)				
Jean-Jacques Guilbaud ^(a)	Actions TOTAL	40 648,00		40 648,00	
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	46,27	500,91		
Bruno Weymuller ^(a)	Actions TOTAL				
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	245,19	284,15		

(a) Y compris les personnes liées au sens des dispositions de l'article R. 621-43-1 du Code monétaire et financier.

(b) FCPE essentiellement investis en actions TOTAL.

Options sur actions et attributions gratuites d'actions

Politique d'attribution

Les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les plans d'attribution gratuite d'actions portent exclusivement sur des actions TOTAL S.A., aucune option ou attribution gratuite n'étant consentie sur des actions de filiales cotées du Groupe.

Chaque plan est décidé par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations. Pour chaque plan, le Comité des rémunérations propose la liste des bénéficiaires ainsi que le nombre d'options ou actions gratuites respectivement attribuées à chacun d'eux, cette liste étant ensuite définitivement arrêtée par le Conseil d'administration.

Les options de souscription ou d'achat d'actions sont consenties pour une période de huit ans, leur prix d'exercice correspondant à la moyenne des premiers cours cotés de l'action durant les vingt séances de bourse précédant la date d'attribution des options, sans application de décote. Pour les plans d'options mis en place depuis 2002, les options ne sont exerçables qu'après l'expiration d'une première période de deux ans, les actions issues de la levée des options n'étant cessibles qu'après l'expiration d'une seconde période de deux ans. Pour le plan décidé par le Conseil d'administration du 17 juillet 2007, la cession ou la conversion au porteur des actions issues de levées d'options, par les bénéficiaires sous contrat d'une société non française lors de l'attribution, peut intervenir après l'expiration de la première période d'incessibilité de deux ans.

Par ailleurs, les attributions gratuites d'actions ne sont définitives qu'à l'issue d'une période de deux ans (période d'acquisition) et sous réserve que soit remplie une condition de performance liée au taux de rentabilité des capitaux propres du Groupe calculé sur la base des comptes consolidés du Groupe relatifs à l'exercice précédant l'année de l'attribution définitive. Cette condition de performance est définie à l'avance par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. À l'issue de cette période d'acquisition, et sous réserve des conditions fixées, les actions TOTAL sont définitivement attribuées aux bénéficiaires qui doivent ensuite les conserver pendant au moins deux ans (période d'obligation de conservation).

Ces attributions d'options ou d'actions complètent, sur la base de performances individuelles examinées à l'occasion de chaque plan, la politique de développement de l'actionariat salarié mise en place au sein de TOTAL pour l'ensemble des salariés du Groupe (plans d'épargne continus, augmentations de capital réservées aux salariés tous les deux ans) et qui associe plus étroitement l'ensemble des salariés aux performances financières et boursières de TOTAL (voir page 109).

Par ailleurs, dans le cadre des accords d'intéressement signés le 30 juin 2006, l'enveloppe affectée à l'intéressement des salariés de dix sociétés du Groupe est déterminée en fonction du niveau de rentabilité des capitaux propres du Groupe, lorsque la législation locale l'autorise (voir page 157).

Attribution aux dirigeants sociaux et aux principaux dirigeants

Conformément aux nouvelles dispositions introduites par la loi n°2006-1770 du 30 décembre 2006, le Conseil d'administration a décidé, pour le plan d'options de souscription d'actions du 17 juillet 2007, que les dirigeants mandataires sociaux (le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général) seront tenus de conserver au nominatif pur, jusqu'à la cessation de leurs fonctions, 50% des plus-values d'acquisition nettes des impôts et contributions afférentes obtenues par levées d'options de ce plan sous forme d'actions de la Société. Lorsque les dirigeants mandataires sociaux détiendront une quantité d'actions (sous forme d'actions ou de parts de fonds communs de placement investis en titres de la Société) représentant cinq fois la partie fixe de leur rémunération annuelle brute alors en vigueur, ce pourcentage sera égal à 10%. Si cette condition n'est plus remplie, l'obligation de conservation de 50% précitée s'appliquera de nouveau de plein droit.

Le Président du Conseil d'administration de TOTAL S.A. n'a pas bénéficié des attributions gratuites d'actions dans le cadre des plans des 19 juillet 2005, 18 juillet 2006 et 17 juillet 2007. De même, le Directeur Général n'a pas bénéficié des attributions gratuites d'actions dans le cadre des plans des 18 juillet 2006 et 17 juillet 2007.

Par ailleurs, dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions du 17 juillet 2007, le Conseil d'administration a décidé que, pour chaque bénéficiaire d'un nombre d'options supérieur à 25 000, une partie de ces options serait définitivement attribuée, à l'issue du différé d'exercice de deux ans, sous réserve que soit remplie une condition de performance liée au taux de rentabilité des capitaux propres du Groupe calculé sur la base des comptes consolidés du Groupe relatifs à l'exercice 2008.

Options de souscription et d'achat d'actions TOTAL

La répartition des attributions d'options de souscription et d'achat d'actions TOTAL entre catégories de bénéficiaires (principaux dirigeants, cadres dirigeants et autres salariés) est la suivante pour chacun des plans en vigueur durant l'exercice 2007 :

		Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options notifiées ^(a)	Répartition	Nombre moyen d'options par bénéficiaire ^(a)
Plan 1999^(a) : Options d'achat (Décision du Conseil d'administration du 15 juin 1999 ; prix d'exercice : 113,00 euros ; rabais : 4,74% ; prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 : 27,86 euros ^(a))	Principaux dirigeants ^(b)	19	279 000	18,6%	14 684
	Cadres dirigeants	215	517 000	34,5%	2 405
	Autres salariés	1 351	703 767	46,9%	521
	Total	1 585	1 499 767	100%	946
Plan 2000^{(b)(e)} : Options d'achat (Décision du Conseil d'administration du 11 juillet 2000 ; prix d'exercice : 162,70 euros ; rabais : 0,0% ; prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 : 40,11 euros ^(a))	Principaux dirigeants ^(b)	24	246 200	10,2%	10 258
	Cadres dirigeants	298	660 700	27,2%	2 217
	Autres salariés	2 740	1 518 745	62,6%	554
	Total	3 062	2 425 645	100%	792
Plan 2001^{(c)(e)} : Options d'achat (Décision du Conseil d'administration du 10 juillet 2001 ; prix d'exercice : 168,20 euros ; rabais : 0,0% ; prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 : 41,47 euros ^(a))	Principaux dirigeants ^(b)	21	295 350	11,0%	14 064
	Cadres dirigeants	281	648 950	24,1%	2 309
	Autres salariés	3 318	1 749 075	64,9%	527
	Total	3 620	2 693 375	100%	744
Plan 2002^{(d)(e)} : Options d'achat (Décision du Conseil d'administration du 9 juillet 2002 ; prix d'exercice : 158,30 euros ; rabais : 0,0% ; prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 : 39,03 euros ^(a))	Principaux dirigeants ^(b)	28	333 600	11,6%	11 914
	Cadres dirigeants	299	732 500	25,5%	2 450
	Autres salariés	3 537	1 804 750	62,9%	510
	Total	3 864	2 870 850	100%	743
Plan 2003^{(d)(e)} : Options de souscription (Décision du Conseil d'administration du 16 juillet 2003 ; prix d'exercice : 133,20 euros ; rabais : 0,0% ; prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 : 32,84 euros ^(a))	Principaux dirigeants ^(b)	28	356 500	12,2%	12 732
	Cadres dirigeants	319	749 206	25,5%	2 349
	Autres salariés	3 603	1 829 600	62,3%	508
	Total	3 950	2 935 306	100%	743
Plan 2004^(d) : Options de souscription (Décision du Conseil d'administration du 20 juillet 2004 ; prix d'exercice : 159,40 euros ; rabais : 0,0% ; prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 : 39,30 euros ^(a))	Principaux dirigeants ^(b)	30	423 500	12,6%	14 117
	Cadres dirigeants	319	902 400	26,8%	2 829
	Autres salariés	3 997	2 039 730	60,6%	510
	Total	4 346	3 365 630	100%	774
Plan 2005^(d) : Options de souscription (Décision du Conseil d'administration du 19 juillet 2005 ; prix d'exercice : 198,90 euros ; rabais : 0,0% ; prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 : 49,04 euros ^(a))	Principaux dirigeants ^(b)	30	370 040	24,3%	12 335
	Cadres dirigeants	330	574 140	37,6%	1 740
	Autres salariés	2 361	581 940	38,1%	246
	Total	2 721	1 526 120	100%	561
Plan 2006^(d) : Options de souscription (Décision du Conseil d'administration du 18 juillet 2006 ; prix d'exercice : 50,60 euros ; rabais : 0,0%)	Principaux dirigeants ^(b)	28	1 447 000	25,3%	51 679
	Cadres dirigeants	304	2 120 640	37,0%	6 976
	Autres salariés	2 253	2 159 600	37,7%	959
	Total	2 585	5 727 240	100%	2 216
Plan 2007^(f) : Options de souscription (Décision du Conseil d'administration du 17 juillet 2007 ; prix d'exercice : 60,10 euros ; rabais : 0,0%)	Principaux dirigeants ^{(b)(h)}	27	1 329 360	22,8%	49 236
	Cadres dirigeants	298	2 162 270	37,1%	7 256
	Autres salariés	2 401	2 335 600	40,1%	973
	Total	2 726	5 827 230	100%	2 138

(a) Les options sont exerçables avec un différé de 5 ans à compter de la date du Conseil ayant décidé l'attribution et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

(b) Les options sont exerçables avec un différé de 4 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 5 ans à compter de la date du Conseil ayant décidé l'attribution, et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

(c) Les options sont exerçables à compter du 1^{er} janvier 2005. Le différé d'exercice est assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de la date du Conseil ayant décidé de l'attribution. Les options doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

(d) Les options sont exerçables avec un différé de 2 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de la date du Conseil ayant décidé l'attribution, et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

(e) Certains collaborateurs présents dans le groupe Elf Aquitaine en 1998 avaient également bénéficié en 2000, 2001, 2002 et 2003 de la confirmation d'options Elf Aquitaine attribuées en 1998 sous réserve de la réalisation d'objectifs de résultats par le groupe Elf Aquitaine de 1998 à 2002. Ces plans d'options Elf Aquitaine sont échus depuis le 31 mars 2005.

(f) Membres du Comité directeur et le trésorier, tels que définis à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution des options.

(g) Afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, le Conseil d'administration du 14 mars 2006 a décidé en application des articles 174-9, 174-12 et 174-13 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 en vigueur lors de la tenue de ce Conseil ainsi que lors de la tenue de l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. le 12 mai 2006, l'ajustement des droits des bénéficiaires d'options TOTAL. Les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147, et les nombres d'options non levées ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 1,014048 puis arrondis, pour chaque plan et chaque bénéficiaire, à l'unité supérieure, avec prise d'effet le 24 mai 2006. En outre, afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale des actionnaires, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL ont été multipliés par 0,25, et les nombres d'options non levées ont été multipliés par quatre. La présentation des nombres d'options notifiées figurant dans ce tableau n'a pas été retraitée de cette division par quatre du nominal de l'action.

(h) Le Président du Conseil d'administration, n'étant pas membre du Comité directeur en date du Conseil d'administration du 17 juillet 2007, n'est pas inclus dans les principaux dirigeants. Le Président du Conseil d'administration s'est vu attribuer 110 000 options au titre de la décision du Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 17 juillet 2007.

(i) Les options sont exerçables avec un différé de 2 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de la date du Conseil ayant décidé de l'attribution, et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date. Le délai d'incessibilité de 4 ans n'est pas applicable aux bénéficiaires sous contrat d'une société filiale non française au 17 juillet 2007, lesquels peuvent céder les actions issues d'exercice d'options à compter du 18 juillet 2009.

Suivi des plans d'options de souscription et d'achat d'actions TOTAL au 31 décembre 2007

	Plan 1999	Plan 2000	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007	Total
Type d'options	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options de souscription					
Date d'Assemblée générale	21 mai 1997	21 mai 1997	17 mai 2001	17 mai 2001	17 mai 2001	14 mai 2004	14 mai 2004	14 mai 2004	11 mai 2007	
Date du Conseil d'administration	15 juin 1999	11 juillet 2000	10 juillet 2001	9 juillet 2002	16 juillet 2003	20 juillet 2004	19 juillet 2005	18 juillet 2006	17 juillet 2007	
Options attribuées par le Conseil d'administration, dont ^(a) :	5 999 068	9 702 580	10 773 500	11 483 400	11 741 224	13 462 520	6 104 480	5 727 240	5 937 230	80 931 242
• mandataires sociaux ^(b)	160 000	200 000	300 000	240 000	240 000	240 000	240 720	400 720	310 840	2 332 280
• dix premiers attributaires salariés ^(c)	688 000	552 000	664 000	706 000	700 000	816 000	736 000	633 000	636 000	6 131 000
Ajustements liés à l'apport-scission d'Arkema ^(d)	25 772	84 308	113 704	165 672	163 180	196 448	90 280	-	-	839 364
Exercice possible à compter du :	16 juin 2004 ^(e)	12 juillet 2004 ^(f)	1 janvier 2005	10 juillet 2004	17 juillet 2005	21 juillet 2006	20 juillet 2007	19 juillet 2008	18 juillet 2009	
Date d'échéance	15 juin 2007	11 juillet 2008	10 juillet 2009	9 juillet 2010	16 juillet 2011	20 juillet 2012	19 juillet 2013	18 juillet 2014	17 juillet 2015	
Prix d'exercice (en euros) ^(g)	27,86	40,11	41,47	39,03	32,84	39,30	49,04	50,60	60,10	
Nombre d'options :										
• existantes au 1 ^{er} janvier 2007	1 370 424	4 928 505	6 861 285	9 280 716	10 608 590	13 430 372	6 275 757	5 726 160	-	58 481 809
• attribuées en 2007	-	-	-	-	-	-	-	-	5 937 230	5 937 230
• annulées en 2007	(138 023)	(3 452)	(7 316)	(7 104)	(22 138)	(20 093)	(11 524)	(13 180)	(17 125)	(239 955)
• exercées en 2007	(1 232 401)	(1 782 865)	(1 703 711)	(2 210 429)	(2 218 074)	(213 043)	(20 795)	(1 920)	-	(9 383 238)
• existantes au 31 décembre 2007	-	3 142 188	5 150 258	7 063 183	8 368 378	13 197 236	6 243 438	5 711 060	5 920 105	54 795 846

(a) Les nombres d'options attribuées avant le 23 mai 2006 inclus ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale des actionnaires.

(b) Options attribuées aux mandataires sociaux ayant cette qualité lors de l'attribution : pour le plan d'options de souscription d'actions du 18 juillet 2006, options attribuées à MM. Thierry Desmarest, Président-directeur général, Christophe de Margerie, administrateur, et Daniel Boeuf, administrateur représentant les salariés actionnaires ; pour le plan d'options de souscription d'actions du 17 juillet 2007, options attribuées à MM. Thierry Desmarest, Président du Conseil d'administration, Christophe de Margerie, Directeur Général, et Daniel Boeuf, administrateur représentant les salariés actionnaires.

(c) Salariés de TOTAL S.A. et de toute société comprise dans le périmètre du Groupe, n'ayant pas la qualité de mandataire social de TOTAL S.A. lors de l'attribution.

(d) Ajustements décidés par le Conseil d'administration du 14 mars 2006 en application des dispositions des articles 174-9, 174-12 et 174-13 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 en vigueur lors de la tenue de ce Conseil ainsi que lors de la tenue de l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. le 12 mai 2006, dans le cadre de l'opération d'apport-scission d'Arkema. Ces ajustements ont été effectués le 22 mai 2006, avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(e) 1^{er} janvier 2003 pour les collaborateurs liés par un contrat de travail avec une filiale non française.

(f) 1^{er} janvier 2004 pour les collaborateurs liés par un contrat de travail avec une filiale non française.

(g) Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006. Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006. Les prix d'exercice en vigueur avant le 24 mai 2006 figurent en pages 213 et 214.

Options de souscription et d'achat d'actions TOTAL de l'ensemble des principaux dirigeants du Groupe au 31 décembre 2007 (Comité directeur et Trésorier)

Type d'options	Plan 1999	Plan 2000	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007	Total
	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options de souscription					
Date d'échéance	15 juin 2007	11 juillet 2008	10 juillet 2009	9 juillet 2010	16 juillet 2011	20 juillet 2012	19 juillet 2013	18 juillet 2014	17 juillet 2015	
Prix d'exercice (en euros) ^(a)	27,86	40,11	41,47	39,03	32,84	39,30	49,04	50,60	60,10	
Options attribuées par le Conseil d'administration ^(b)	528 000	605 000	726 200	827 200	933 104	1 172 000	1 014 400	1 152 680	1 343 120	8 301 704
Ajustements liés à l'apport-scission d'Arkema ^(c)	2 260	5 112	6 864	11 688	11 964	16 524	14 180	-	-	68 592
Options existantes au 1 ^{er} janvier 2007	153 426	348 460	471 592	662 432	773 260	1 188 524	1 028 708	1 152 680	-	5 779 082
Options attribuées durant l'exercice 2007	-	-	-	-	-	-	-	-	1 343 120 ^(d)	1 343 120
Options exercées durant l'exercice 2007	(153 426)	(136 344)	(38 553)	(147 624)	(180 612)	(9 000)	-	-	-	(665 559)
Options existantes au 31 décembre 2007	-	212 116	433 039	514 808	592 648	1 179 524	1 028 708	1 152 680	1 343 120	6 456 643

(a) Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006. Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006. Les prix d'exercice en vigueur avant le 24 mai 2006 figurent en pages 213 et 214.

(b) Les nombres d'options attribuées avant le 23 mai 2006 inclus ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale des actionnaires.

(c) Ajustements décidés par le Conseil d'administration du 14 mars 2006 en application des dispositions des articles 174-9, 174-12 et 174-13 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 en vigueur lors de la tenue de ce Conseil ainsi que lors de la tenue de l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. le 12 mai 2006, dans le cadre de l'opération d'apport-scission d'Arkema. Ces ajustements ont été effectués le 22 mai 2006, avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(d) Le nombre d'options attribuées en 2007 aux principaux dirigeants ayant cette qualité au 31 décembre 2007 diffère du nombre affiché dans le tableau en page 113, du fait de la nomination d'un nouveau membre du Comité Directeur après la date de la réunion du Conseil d'administration au cours de laquelle le plan d'options de souscription d'actions a été décidé.

Parmi les principaux dirigeants de TOTAL au 31 décembre 2007, des membres issus du groupe Elf Aquitaine bénéficient d'options Elf Aquitaine qui font l'objet, en cas d'exercice, d'une faculté d'échange contre des actions TOTAL sur la base de la parité d'échange de l'offre publique en surenchère de TOTAL pour Elf Aquitaine intervenue en 1999, ajustée le 22 mai 2006 à six actions TOTAL pour une action Elf Aquitaine afin de prendre en compte l'apport-scission de S.D.A. par Elf Aquitaine, l'apport-scission d'Arkema par TOTAL S.A. et la division par quatre du nominal de l'action TOTAL (voir page 215).

Dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions du 17 juillet 2007, le Conseil d'administration a assorti d'une condition de performance les attributions supérieures à 25 000 options (voir page 112).

D'autre part, M. Daniel Boeuf, administrateur représentant les salariés actionnaires, a exercé en 2007 les 732 options dont il avait bénéficié au titre de la décision du Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 19 juillet 2005, et a bénéficié de 840 options de souscription au titre de la décision du Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 17 juillet 2007.

Options de souscription et d'achat d'actions TOTAL consenties à M. Thierry Desmarest, Président du Conseil d'administration de TOTAL S.A.

	Plan 1999	Plan 2000	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007	Total
Type d'options	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options de souscription					
Date d'échéance	15 juin 2007	11 juillet 2008	10 juillet 2009	9 juillet 2010	16 juillet 2011	20 juillet 2012	19 juillet 2013	18 juillet 2014	17 juillet 2015	
Prix d'exercice (en euros) ^(a)	27,86	40,11	41,47	39,03	32,84	39,30	49,04	50,60	60,10	
Options attribuées par le Conseil d'administration ^(b)	160 000	200 000	300 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	110 000	1 970 000
Ajustements liés à l'apport-scission d'Arkema ^(c)	-	-	2 532	3 372	2 476	3 372	3 372	-	-	15 124
Options existantes au 1 ^{er} janvier 2007	-	-	102 532	243 372	62 476	243 372	243 372	240 000	-	1 135 124
Options attribuées durant l'exercice 2007	-	-	-	-	-	-	-	-	110 000	110 000
Options exercées durant l'exercice 2007	-	-	(102 532)	(34 000)	(62 476)	-	-	-	-	(199 008)
Options existantes au 31 décembre 2007	-	-	-	209 372	-	243 372	243 372	240 000	110 000	1 046 116

(a) Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006. Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006. Les prix d'exercice en vigueur avant le 24 mai 2006 figurent en pages 213 et 214.

(b) Les nombres d'options attribuées avant le 23 mai 2006 inclus ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale des actionnaires.

(c) Ajustements décidés par le Conseil d'administration du 14 mars 2006 en application des dispositions des articles 174-9, 174-12 et 174-13 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 en vigueur lors de la tenue de ce Conseil ainsi que lors de la tenue de l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. le 12 mai 2006, dans le cadre de l'opération d'apport-scission d'Arkema. Ces ajustements ont été effectués le 22 mai 2006, avec prise d'effet le 24 mai 2006.

Au moment de leur attribution, la valorisation des options de souscription d'actions consenties au Président du Conseil d'administration dans le cadre du plan du 17 juillet 2007, calculée selon la méthode *Black & Scholes* sur la base des hypothèses retenues pour l'établissement des comptes consolidés (voir note 25 de l'annexe aux comptes consolidés, page 216), ressort à la somme globale de 1 529 000 euros. En cas de levée de toutes ces options, les actions correspondantes représenteraient 0,0045%⁽¹⁾ du capital social potentiel de la Société au 31 décembre 2007. Le Conseil d'administration a assorti d'une condition de performance l'attribution consentie au Président du Conseil d'administration dans le cadre de ce plan (voir page 112).

(1) Sur la base d'un capital potentiel de 2 436 660 186 actions, dont 2 395 532 097 actions existantes au 31 décembre 2007, 40 286 313 actions nouvelles susceptibles d'être émises par levées d'options de souscription d'actions consenties par la Société et 841 776 actions nouvelles susceptibles d'être émises dans le cadre de la faculté d'échange d'actions Elf Aquitaine (voir pages 152, 197, 215 à 217).

Options de souscription et d'achat d'actions TOTAL consenties à M. Christophe de Margerie, Directeur Général de TOTAL S.A.

Type d'options	Plan 1999	Plan 2000	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007	Total
	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options de souscription					
Date d'échéance	15 juin 2007	11 juillet 2008	10 juillet 2009	9 juillet 2010	16 juillet 2011	20 juillet 2012	19 juillet 2013	18 juillet 2014	17 juillet 2015	
Prix d'exercice (en euros) ^(a)	27,86	40,11	41,47	39,03	32,84	39,30	49,04	50,60	60,10	
Options attribuées par le Conseil d'administration ^(b)	60 000	72 000	88 000	112 000	112 000	128 000	130 000	160 000	200 000	1 062 000
Ajustements liés à l'apport-scission d'Arkema ^(c)	844	1 012	1 240	1 576	1 576	1 800	1 828	-	-	9 876
Options existantes au 1 ^{er} janvier 2007	60 844	73 012	89 240	113 576	113 576	129 800	131 828	160 000	-	871 876
Options attribuées durant l'exercice 2007	-	-	-	-	-	-	-	-	200 000	200 000
Options exercées durant l'exercice 2007	(60 844)	-	-	-	-	-	-	-	-	(60 844)
Options existantes au 31 décembre 2007	-	73 012	89 240	113 576	113 576	129 800	131 828	160 000	200 000	1 011 032

(a) Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006. Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006. Les prix d'exercice en vigueur avant le 24 mai 2006 figurent en pages 213 et 214.

(b) Les nombres d'options attribuées avant le 23 mai 2006 inclus ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale des actionnaires.

(c) Ajustements décidés par le Conseil d'administration du 14 mars 2006 en application des dispositions des articles 174-9, 174-12 et 174-13 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 en vigueur lors de la tenue de ce Conseil ainsi que lors de la tenue de l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. le 12 mai 2006, dans le cadre de l'opération d'apport-scission d'Arkema. Ces ajustements ont été effectués le 22 mai 2006, avec prise d'effet le 24 mai 2006.

Au moment de leur attribution, la valorisation des options de souscription d'actions consenties au Directeur Général, dans le cadre du plan du 17 juillet 2007, calculée selon la méthode *Black & Scholes* sur la base des hypothèses retenues pour l'établissement des comptes consolidés (voir note 25 de l'annexe aux comptes consolidés, page 216), ressort à la somme globale de 2 780 000 euros. En cas de levée de toutes ces options, les actions correspondantes représenteraient 0,0082%⁽¹⁾ du capital social potentiel de la Société au 31 décembre 2007. Le Conseil d'administration a assorti d'une condition de performance l'attribution consentie au Directeur Général dans le cadre de ce plan (voir page 112).

(1) Sur la base d'un capital potentiel de 2 436 660 186 actions, dont 2 395 532 097 actions existantes au 31 décembre 2007, 40 286 313 actions nouvelles susceptibles d'être émises par levées d'options de souscription d'actions consenties par la Société et 841 776 actions nouvelles susceptibles d'être émises dans le cadre de la faculté d'échange d'actions Elf Aquitaine (voir pages 152, 197, 215 à 217).

5

Gouvernement d'entreprise

Effectifs, Participations au capital, Options sur actions et attributions gratuites d'actions

Options de souscription d'actions consenties aux dix salariés non mandataires sociaux bénéficiant du nombre d'options le plus élevé / Options de souscription ou d'achat d'actions levées par les dix salariés non mandataires sociaux ayant procédé aux levées les plus importantes

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix d'exercice (en euros)	Date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution des options	Date d'échéance
Options consenties, durant l'exercice 2007, aux dix salariés de TOTAL S.A. et de toute société comprise dans le périmètre du Groupe, bénéficiant du nombre d'options le plus élevé	701 000	60,10	17/07/2007	17/07/2015
Options levées, durant l'exercice 2007, par les dix salariés de TOTAL S.A. et de toute société comprise dans le périmètre du Groupe, ayant procédé aux levées les plus importantes ^(a)	31 208 257 072 85 192 85 188 118 503	27,86 40,11 41,47 39,03 32,84	15/06/1999 11/07/2000 10/07/2001 09/07/2002 16/07/2003	15/06/2007 11/07/2008 10/07/2009 09/07/2010 16/07/2011
	577 163	38,00^(b)		

(a) Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006. Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006. Les prix d'exercice en vigueur avant le 24 mai 2006 figurent en pages 213 et 214.

(b) Prix moyen pondéré.

Attribution gratuite d'actions TOTAL

La répartition des attributions gratuites d'actions TOTAL entre catégories de bénéficiaires (principaux dirigeants, cadres dirigeants et autres salariés) est la suivante :

		Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions notifiées ^(a)	Répartition	Nombre moyen d'actions par bénéficiaire
Plan 2005^(b) (Décision du Conseil d'administration du 19 juillet 2005)	Principaux dirigeants ^(c)	29	13 692	2,4%	472
	Cadres dirigeants	330	74 512	13,1%	226
	Autres salariés ^(d)	6 956	481 926	84,5%	69
	Total	7 315	570 130	100,0%	78
Plan 2006^(e) (Décision du Conseil d'administration du 18 juillet 2006)	Principaux dirigeants ^(c)	26	49 200	2,2%	1 892
	Cadres dirigeants	304	273 832	12,0%	901
	Autres salariés ^(d)	7 509	1 952 332	85,8%	260
	Total	7 839	2 275 364	100,0%	290
Plan 2007^(f) (Décision du Conseil d'administration du 17 juillet 2007)	Principaux dirigeants ^(c)	26	48 928	2,1%	1 882
	Cadres dirigeants	297	272 128	11,5%	916
	Autres salariés ^(d)	8 291	2 045 309	86,4%	247
	Total	8 614	2 366 365	100,0%	275

(a) Les nombres d'actions gratuites notifiées figurant dans ce tableau n'ont pas été retraités de la division par quatre du nominal de l'action décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale des actionnaires.

(b) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 19 juillet 2005 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2005. Ces actions, rachetées en 2005 par la Société sur le marché, ont été définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans, soit le 20 juillet 2007. Cette attribution définitive était assortie d'une condition de performance établie en fonction du taux de rentabilité des capitaux propres du Groupe calculé sur base des comptes consolidés publiés par le Groupe et relatifs à l'exercice 2006. Le Conseil d'administration du 3 mai 2007 a constaté que le taux d'acquisition des actions attribuées, lié à cette condition de performance, était de 100 %. Par ailleurs, la cession des actions, qui ont été ainsi attribuées gratuitement et définitivement, ne pourra intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de 2 ans, soit à compter du 20 juillet 2009. A cet effet, 574 000 actions existantes de 10 euros de nominal, représentant désormais 2 296 000 actions existantes de 2,5 euros de nominal, avaient été rachetées sur le marché au cours moyen unitaire de 206,49 euros par action de 10 euros de nominal, soit un cours moyen unitaire de 51,62 euros par action de 2,5 euros de nominal.

(c) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 18 juillet 2006 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2005. Ces actions, rachetées en 2006 par la Société sur le marché, seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans, soit le 19 juillet 2008, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition dispose que le nombre définitif d'actions attribuées gratuitement est fonction du taux de rentabilité des capitaux propres du Groupe calculé sur la base des comptes consolidés publiés par le Groupe et relatifs à l'exercice qui précèdera l'année de l'attribution définitive, en l'espèce l'exercice 2007. La cession des actions, qui seraient ainsi attribuées gratuitement et définitivement, ne pourra ensuite intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de 2 ans, soit à compter du 19 juillet 2010. A cet effet, 2 295 684 actions ont été rachetées sur le marché au cours moyen unitaire de 51,91 euros.

(d) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 17 juillet 2007 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2005. Ces actions, rachetées en 2007 par la Société sur le marché, seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans, soit le 18 juillet 2009, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition dispose que le nombre définitif d'actions attribuées gratuitement est fonction du taux de rentabilité des capitaux propres du Groupe calculé sur la base des comptes consolidés publiés par le Groupe et relatifs à l'exercice qui précèdera l'année de l'attribution définitive, en l'espèce l'exercice 2008. La cession des actions, qui seraient ainsi attribuées gratuitement et définitivement, ne pourra ensuite intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de 2 ans, soit à compter du 18 juillet 2011. A cet effet, 2 387 355 actions ont été rachetées sur le marché au cours moyen unitaire de 61,49 euros.

(e) Membres du Comité directeur et le trésorier, tels que définis à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution gratuite des actions. Les dirigeants sociaux n'ont pas bénéficié de ces attributions gratuites d'actions.

(f) M. Daniel Boeuf, salarié de Total France (filiale de TOTAL S.A.) et administrateur de TOTAL S.A. représentant les salariés actionnaires, a bénéficié de l'attribution gratuite de 416 actions au titre de la décision du Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 19 juillet 2005, de 416 actions au titre de la décision du Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 18 juillet 2006 et de 432 actions au titre de la décision du Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 17 juillet 2007.

Suivi des plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL au 31 décembre 2007

	Plan 2005 ^{(a)(b)}	Plan 2006 ^(c)	Plan 2007 ^(d)
Date d'Assemblée générale	17 mai 2005	17 mai 2005	17 mai 2005
Date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution	19 juillet 2005	18 juillet 2006	17 juillet 2007
Cours de clôture à la date du Conseil d'administration ^(g)	52,13 €	50,40 €	61,62 €
Cours moyen unitaire d'achat des actions par la société	51,62 €	51,91 €	61,49 €
Nombre d'actions attribuées gratuitement, dont :	2 280 520	2 275 364	2 366 365
• mandataires sociaux ^(f)	416	416	432
• dix premiers attributaires salariés ^(g)	20 000	20 000	20 000
Début de la période d'acquisition :	19 juillet 2005	18 juillet 2006	17 juillet 2007
Date d'attribution définitive, sous réserve des conditions fixées (fin de la période d'acquisition) :	20 juillet 2007	19 juillet 2008	18 juillet 2009
Cession possible à compter du (fin d'obligation de conservation) :	20 juillet 2009	19 juillet 2010	18 juillet 2011
Nombre d'attributions gratuites d'actions :			
• existantes au 1 ^{er} janvier 2007	2 267 096	2 272 296	-
• notifiées en 2007	-	-	2 366 365
• annulées en 2007	(38 088)	(6 212)	(2 020)
• attribuées définitivement en 2007	(2 229 008)	(2 128) ^(h)	(1 288) ^(h)
• existantes au 31 décembre 2007	-	2 263 956	2 363 057

(a) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 19 juillet 2005 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2005. Ces actions, rachetées en 2005 par la Société sur le marché, ont été définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans, soit le 20 juillet 2007. Cette attribution définitive était assortie d'une condition de performance établie en fonction du taux de rentabilité des capitaux propres du Groupe calculé sur base des comptes consolidés publiés par le Groupe et relatifs à l'exercice 2006. Le Conseil d'administration du 3 mai 2007 a constaté que le taux d'acquisition des actions attribuées, lié à cette condition de performance, était de 100%. Par ailleurs, la cession des actions, qui ont été ainsi attribuées gratuitement et définitivement, ne pourra intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de 2 ans, soit à compter du 20 juillet 2009. A cet effet, 574 000 actions existantes de 10 euros de nominal, représentant désormais 2 296 000 actions existantes de 2,5 euros de nominal, avaient été rachetées sur le marché au cours moyen unitaire de 206,49 euros par action de 10 euros de nominal, soit un cours moyen unitaire de 51,62 euros par action de 2,5 euros de nominal.

(b) Le nombre d'actions attribuées gratuitement a été multiplié par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale des actionnaires.

(c) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 18 juillet 2006 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2005. Ces actions, rachetées en 2006 par la Société sur le marché, seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans, soit le 19 juillet 2008, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition dispose que le nombre définitif d'actions attribuées gratuitement est fonction du taux de rentabilité des capitaux propres du Groupe calculé sur la base des comptes consolidés publiés par le Groupe et relatifs à l'exercice qui précèdera l'année de l'attribution définitive, en l'espèce l'exercice 2007. La cession des actions, qui seraient ainsi attribuées gratuitement et définitivement, ne pourra ensuite intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de 2 ans, soit à compter du 19 juillet 2010. A cet effet, 2 295 684 actions ont été rachetées sur le marché au cours moyen unitaire de 51,91 euros.

(d) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 17 juillet 2007 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2005. Ces actions, rachetées en 2007 par la Société sur le marché, seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans, soit le 18 juillet 2009, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition dispose que le nombre définitif d'actions attribuées gratuitement est fonction du taux de rentabilité des capitaux propres du Groupe calculé sur la base des comptes consolidés publiés par le Groupe et relatifs à l'exercice qui précèdera l'année de l'attribution définitive, en l'espèce l'exercice 2008. La cession des actions, qui seraient ainsi attribuées gratuitement et définitivement, ne pourra ensuite intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de 2 ans, soit à compter du 18 juillet 2011. A cet effet, 2 387 355 actions ont été rachetées sur le marché au cours moyen unitaire de 61,49 euros.

(e) Afin de tenir compte de la division du nominal de l'action TOTAL par quatre intervenue le 18 mai 2006, le cours de clôture de l'action TOTAL au 19 juillet 2005 de 208,50 euros a été multiplié par 0,25.

(f) Le Président du Conseil d'administration de TOTAL S.A. n'a pas bénéficié des attributions gratuites d'actions décidées par le Conseil d'administration de TOTAL S.A. les 19 juillet 2005, 18 juillet 2006 et 17 juillet 2007. De plus, M. Christophe de Margerie, administrateur de TOTAL S.A. depuis le 12 mai 2006 puis Directeur Général de TOTAL S.A. depuis le 13 février 2007, n'a pas bénéficié des attributions gratuites d'actions décidées par le Conseil d'administration de TOTAL S.A. les 18 juillet 2006 et 17 juillet 2007. M. Christophe de Margerie s'est vu attribuer définitivement, le 20 juillet 2007, les 2 000 actions dont il avait bénéficié au titre du plan d'attribution gratuite d'actions décidé par le Conseil d'administration de TOTAL S.A. le 19 juillet 2005, date à laquelle il n'était pas mandataire social de TOTAL S.A.. Par ailleurs, M. Daniel Boeuf, administrateur de TOTAL S.A. représentant les salariés actionnaires, s'est vu attribuer définitivement, le 20 juillet 2007, les 416 actions dont il avait bénéficié au titre du plan d'attribution gratuite d'actions décidé par le Conseil d'administration de TOTAL S.A. le 19 juillet 2005, et a bénéficié de l'attribution gratuite de 432 actions au titre de la décision du Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 17 juillet 2007.

(g) Salariés de TOTAL S.A. et de toute société comprise dans le périmètre du Groupe, n'ayant pas la qualité de mandataire social de TOTAL S.A. lors de l'attribution.

(h) Attributions définitives à la suite du décès des bénéficiaires des actions.

Actions attribuées gratuitement aux dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé / Actions gratuites attribuées définitivement, au titre du plan d'attribution gratuite d'actions décidé par le Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 19 juillet 2005, aux dix salariés non mandataires sociaux à cette date et dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé

	Nombre d'attributions gratuites d'actions notifiées / attribuées définitivement	Date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution des actions gratuites	Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	Cession possible à compter du (fin d'obligation de conservation)
Actions TOTAL attribuées gratuitement au titre de la décision du Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 17 juillet 2007 aux dix salariés de TOTAL S.A. non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé ^(a)	20 000	17/07/2007	18/07/2009	18/07/2011
Actions gratuites attribuées définitivement durant l'exercice 2007, au titre du plan d'attribution gratuite d'actions décidé par le Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 19 juillet 2005, aux dix salariés non mandataires sociaux à la date de cette décision et dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé ^(b)	20 000	19/07/2005	20/07/2007	20/07/2009

(a) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 17 juillet 2007 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2005. Ces actions, rachetées en 2007 par la Société sur le marché, seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans, soit le 18 juillet 2009, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition dispose que le nombre définitif d'actions attribuées gratuitement est fonction du taux de rentabilité des capitaux propres du Groupe calculé sur la base des comptes consolidés publiés par le Groupe et relatifs à l'exercice qui précèdera l'année de l'attribution définitive, en l'espèce l'exercice 2008. La cession des actions, qui seraient ainsi attribuées gratuitement et définitivement, ne pourra ensuite intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de 2 ans, soit à compter du 18 juillet 2011. A cet effet, 2 387 355 actions ont été rachetées sur le marché au cours moyen unitaire de 61,49 euros.

(b) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 19 juillet 2005 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2005. Ces actions, rachetées en 2005 par la Société sur le marché, ont été définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans, soit le 20 juillet 2007. Cette attribution définitive était assortie d'une condition de performance établie en fonction du taux de rentabilité des capitaux propres du Groupe calculé sur base des comptes consolidés publiés par le Groupe et relatifs à l'exercice 2006. Le Conseil d'administration du 3 mai 2007 a constaté que le taux d'acquisition des actions attribuées, lié à cette condition de performance, était de 100%. Par ailleurs, la cession des actions, qui ont été ainsi attribuées gratuitement et définitivement, ne pourra intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de 2 ans, soit à compter du 20 juillet 2009. A cet effet, 574 000 actions existantes de 10 euros de nominal, représentant désormais 2 296 000 actions existantes de 2,5 euros de nominal, avaient été rachetées sur le marché au cours moyen unitaire de 206,49 euros par action de 10 euros de nominal, soit un cours moyen unitaire de 51,62 euros par action de 2,5 euros de nominal.

Options de souscription d'actions Elf Aquitaine

Options de souscription d'actions Elf Aquitaine de l'ensemble des principaux dirigeants du Groupe au 31 décembre 2007 (Comité Directeur et Trésorier)

Parmi les principaux dirigeants de TOTAL au 31 décembre 2007, des membres issus du groupe Elf Aquitaine bénéficient d'options Elf Aquitaine qui font l'objet, en cas d'exercice, d'une faculté d'échange contre des actions TOTAL sur la base de la parité d'échange de l'offre publique en surenchère de TOTAL pour Elf Aquitaine intervenue en 1999.

Cette parité d'échange a été ajustée le 22 mai 2006, dans les conditions décrites ci-dessous^(a) et à la note 25 de l'annexe aux comptes consolidés (voir page 215).

Plan d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine	Plan 1999 n°1
Prix d'exercice par action Elf Aquitaine (en euros) ^(a)	114,76
Date d'échéance	30 mars 2009
Options attribuées	17 130
Ajustements liés à l'apport-scission de S.D.A. ^(b)	36
Options existantes au 1 ^{er} janvier 2007	3 967
Options exercées durant l'exercice 2007	(3 267)
Options existantes au 31 décembre 2007	700
Nombre d'actions TOTAL susceptibles d'être créées au 31 décembre 2007 dans le cadre de la mise en œuvre de la garantie d'échange^(c)	4 200

(a) Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006. Afin de prendre en compte l'apport-scission de S.D.A. (Société de Développement Arkema) par Elf Aquitaine, les prix d'exercice des options de souscription d'actions Elf Aquitaine ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,992769 avec prise d'effet le 24 mai 2006. Les prix d'exercice en vigueur avant le 24 mai 2006 figurent en pages 213 et 214.

(b) Ajustements du nombre d'options décidés par le Conseil d'administration d'Elf Aquitaine du 10 mars 2006 en application des dispositions des articles 174-9, 174-12 et 174-13 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 en vigueur lors de la tenue de ce Conseil ainsi que lors de l'Assemblée générale des actionnaires d'Elf Aquitaine le 10 mai 2006, dans le cadre de l'opération d'apport-scission de S.D.A.. Ces ajustements ont été effectués le 22 mai 2006, avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(c) Afin de prendre en compte l'apport-scission de S.D.A. par Elf Aquitaine, l'apport-scission d'Arkema par TOTAL S.A. et la division par quatre du nominal de l'action TOTAL, le Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 14 mars 2006 a décidé, conformément aux stipulations de l'engagement d'échange, d'ajuster la parité en vigueur dans la garantie d'échange mentionnée ci-dessus (cf. page 22 du « Prospectus en vue de l'admission des actions Arkema aux négociations sur le marché Euralist d'Euronext dans le cadre de l'attribution des actions Arkema aux actionnaires de TOTAL S.A. »). Cette parité d'échange a été ajustée le 22 mai 2006 à 6 actions TOTAL pour 1 action Elf Aquitaine suite aux approbations de l'Assemblée générale des actionnaires d'Elf Aquitaine le 10 mai 2006 de l'apport-scission de S.D.A. par Elf Aquitaine, et de l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. le 12 mai 2006 de l'apport-scission d'Arkema par TOTAL S.A. ainsi que de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL.

TOTAL et ses actionnaires

Cotation boursière

- Cotation de l'action
- Performance de l'action
- Opération Arkema

p. 124

- p. 124
- p. 125
- p. 125

Dividende

- Politique de distribution du dividende
- Paiement du dividende
- Coupons

p. 129

- p. 129
- p. 129
- p. 130

Rachats d'actions

- Poursuite des rachats et annulations d'actions en 2007
- Programme de rachats d'actions

p. 131

- p. 131
- p. 132

Actionnariat

- Relations entre TOTAL et l'État français
- Rapprochement de TOTAL avec PetroFina en 1999
- Rapprochement de TotalFina avec Elf Aquitaine en 1999 et 2000
- Principaux actionnaires
- Actions propres détenues par le Groupe
- Actions détenues par les membres des organes d'administration et de direction
- Actionnariat salarié
- Structure de l'actionnariat
- Conventions réglementées et opérations avec les parties liées

p. 136

- p. 136
- p. 136
- p. 136
- p. 137
- p. 138
- p. 138
- p. 138
- p. 139
- p. 139

Communication avec les actionnaires

p. 140

- Politique de communication
- Relations avec les actionnaires institutionnels et les analystes financiers
- Premier Service Actionnaires Individuels à être certifié ISO 9001 version 2000
- La détention des actions au nominatif
- Contacts actionnaires individuels
- Calendrier 2008
- Calendrier 2009
- Responsables de la communication financière

- p. 140
- p. 140
- p. 140
- p. 141
- p. 142
- p. 143
- p. 143
- p. 143

6

TOTAL et ses actionnaires
Cotation boursière

Cotation boursière

Cotation de l'action

Places de cotation

Paris, Bruxelles, Londres et New York

Codes

ISIN	FR0000120271
Reuters	TOTF.PA
Bloomberg	FP FP
Datastream	F : TAL
Mnémo	FP

Présence dans les indices

CAC 40, DJ Euro Stoxx 50, DJ Stoxx 50, DJ Global Titans

Présence dans les indices Investissement Socialement Responsable et Gouvernance

DJSI World, DJ STOXX SI, FTSE4Good, ASPI

Poids dans les principaux indices au 31 décembre 2007

CAC 40	12,6%	1 ^{ère} position
DJ EURO STOXX 50	5,2%	1 ^{ère} position
DJ STOXX 50	3,6%	5 ^{ème} position
DJ GLOBAL TITANS	2,3%	13 ^{ème} position

Deuxième capitalisation de la Place de Paris et de la zone Euro au 31 décembre 2007

Principales capitalisations boursières de la zone euro Au 31 décembre 2007 (en milliards d'euros)

EDF	148,5
TOTAL	136,1
Telefonica	106,1
Nokia	104,4
E.ON	100,7

Source : Bloomberg pour les sociétés autres que TOTAL.

Capitalisation boursière au 31 décembre 2007

136,1 milliards d'euros
197,9 milliards de dollars

Part du flottant : 95% depuis le 24 décembre 2007⁽¹⁾

Nominal : 2,5 euros

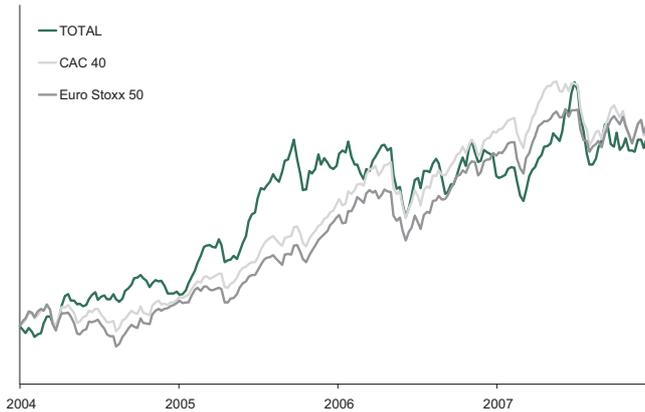
Notation de la solidité financière au 31 décembre 2007 (long terme/court terme/perspective)

Standard & Poor's : AA/A1+/Stable
Moody's : Aa1/P1/Stable
DBRS : AA/R-1/Stable

(1) Modification intervenue à la suite de la décision d'Euronext Paris d'ajuster la règle relative à la définition du flottant des indices d'Euronext Paris. A compter du 24 décembre 2007, le calcul du flottant exclut les participations supérieures à 5% du total des droits de vote de l'émetteur sauf si ces participations sont détenues par un organisme de placement collectif ou un fonds de retraite. Cette règle est appliquée à l'ensemble des indices d'Euronext Paris pondérés par le flottant.

Performance de l'action

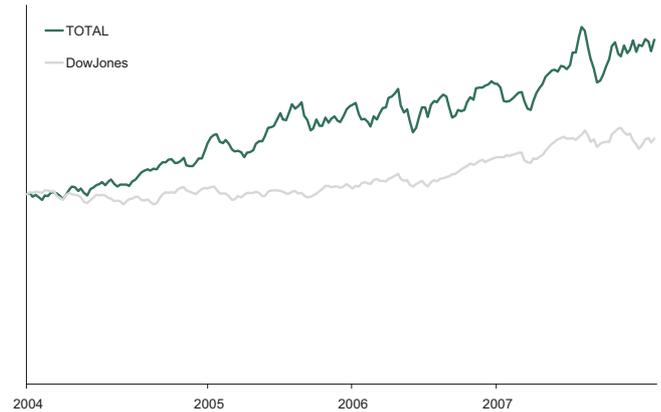
Evolution du cours de Bourse (en euros) de l'action TOTAL à Paris (2004-2007)^(a)



Source Datastream - Cours de l'action au 31 décembre 2007 : 56,83 euros

(a) Base 100 au 1^{er} janvier 2004 ; afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema ainsi que de la division par quatre du nominal de l'action, Euronext Paris a défini un ajustement sur l'historique du cours de TOTAL. Ainsi, le cours de l'action TOTAL précédant le 18 mai 2006 avait été multiplié par un coefficient d'ajustement égal à 0,9871 (sur la base du cours de clôture de l'action TOTAL le 17 mai 2006 à 210 euros et du cours de référence d'Arkema (avant cotation) à 27 euros) ainsi que par 0,25. Ces ajustements, définis par Euronext Paris, sont pris en compte dans le calcul de l'évolution du cours figurant dans ce graphique.

Evolution du cours de Bourse (en dollars) de l'ADR à New York (2004-2007)^(a)



Source Datastream - Cours de l'ADR au 31 décembre 2007 : 82,60 dollars

(a) Base 100 au 1^{er} janvier 2004 ; afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema ainsi que de la division par deux de l'ADR, le New York Stock Exchange (NYSE) avait défini un ajustement sur l'historique du cours de l'ADR TOTAL. Ainsi, le cours de l'ADR TOTAL précédant le 23 mai 2006 avait été multiplié par un coefficient d'ajustement égal à 0,9838 (sur la base du cours de clôture de l'ADR TOTAL le 22 mai 2006 à 130,4 dollars et du cours OTC de clôture d'Arkema le 18 mai 2006 à 42,15 dollars) ainsi que par 0,5. Ces ajustements, définis par le NYSE, sont pris en compte dans le calcul de l'évolution du cours figurant dans ce graphique.

Opération Arkema

Dans le cadre de la scission des activités chimiques d'Arkema des autres activités chimiques du Groupe, l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006 a approuvé l'apport sous le régime juridique des scissions, à la société Arkema, par TOTAL S.A. de l'ensemble de ses participations dans les sociétés faisant partie du périmètre Arkema, ainsi que l'attribution pour chaque action TOTAL d'un droit à attribution d'action Arkema, dix droits d'attribution donnant droit à une action Arkema. Les droits formant rompus étaient négociables sur le marché Euronext Paris jusqu'au 26 juin 2006, et sur le compartiment des valeurs radiées du 27 juin au 29 décembre 2006 inclus.

Conformément aux dispositions de l'article L. 228-6 du Code de commerce et des articles 205-1 et 205-2 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 alors en vigueur, les titulaires de droits d'attribution d'actions Arkema formant rompus ont été informés par un « Avis préalable à la mise en vente de titres non réclamés » paru le 3 août 2006 dans le journal Les Échos :

- qu'à compter de la radiation des droits d'attribution du compartiment des valeurs radiées de marchés réglementés d'Euronext Paris en date du 29 décembre 2006 après Bourse,

les droits d'attribution peuvent encore être négociés de gré à gré jusqu'à la date de la vente objet de l'avis cité précédemment ;

- que les actions Arkema correspondant aux droits d'attribution formant rompus seront mises en vente sur le marché Euronext Paris à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la parution dudit avis, s'ils n'ont pas fait valoir leurs droits avant l'expiration de ce délai. A dater de cette vente, les anciens droits d'attribution d'actions Arkema formant rompus seront, en tant que de besoin, annulés et leurs titulaires ne pourront prétendre qu'à la répartition en numéraire du produit net de la vente des actions Arkema non réclamées. TOTAL S.A. tiendra le produit net de cette vente à la disposition des titulaires pendant dix ans sur un compte bloqué dans un établissement de crédit. A l'expiration de ce délai, les sommes non réclamées seront versées à la Caisse des dépôts et consignations où elles seront encore susceptibles d'être réclamées par les titulaires durant une période de vingt ans. Passé ce délai, les sommes seront définitivement acquises à l'État. Par ailleurs, les actions Arkema sont librement négociables sur le marché Euronext Paris depuis le 18 mai 2006.

6

TOTAL et ses actionnaires

Cotation boursière

Évolution du cours de Bourse en Europe par rapport aux principales sociétés pétrolières européennes entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2007 (cours de clôture en devises locales)

TOTAL (euro)	+4,0%
BP (livre sterling)	+8,4%
Royal Dutch Shell A (euro)	+7,6%
Royal Dutch Shell B (livre sterling)	+16,8%
ENI (euro)	-1,7%

Évolution du cours de Bourse aux États-Unis (cours de l'ADR pour les sociétés européennes) par rapport aux principales sociétés pétrolières internationales entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2007 (cours de clôture en dollars)

TOTAL	+14,8%
ExxonMobil	+22,3%
BP	+9,0%
Royal Dutch Shell A	+18,9%
Royal Dutch Shell B	+16,7%
Chevron	+26,9%
ENI	+7,7%
ConocoPhillips	+22,7%

Valorisation d'un portefeuille investi en actions TOTAL

Rendement net (hors avoir fiscal) de 11,7% par an sur dix ans.

Multiplication de l'investissement initial par 3 en dix ans

Pour 1 000 euros investis en actions TOTAL, au 31 décembre de l'année N, par une personne physique résidant en France, en supposant un réinvestissement en actions TOTAL du montant des dividendes nets (sans prise en compte de l'avoir fiscal), hors prélèvements fiscaux et sociaux.

	Date d'investissement	Taux de rendement annuel de l'actionnaire ^(a)		Valeur au 31 décembre 2007 de 1 000 euros investis	
		TOTAL	CAC40 ^(b)	TOTAL	CAC40
1 an	1 ^{er} janvier 2007	7,7%	4,2%	1 077	1 042
5 ans	1 ^{er} janvier 2003	15,0%	15,8%	2 011	2 082
10 ans	1 ^{er} janvier 1998	11,7%	8,6%	3 024	2 282
15 ans	1 ^{er} janvier 1993	16,7%	9,8%	10 141	4 065

(a) Les cours de l'action TOTAL pris en compte pour calculer les taux de rendement annuels tiennent compte de l'ajustement effectué par Euronext Paris à la suite du détachement des droits à attribution d'actions Arkema.

(b) Les cours de l'indice CAC40 pris en compte pour calculer les taux de rendement annuels incluent l'ensemble des dividendes distribués par les sociétés qui font partie de l'indice.

Informations synthétiques

Les données antérieures au 18 mai 2006 figurant dans ce tableau ont été ajustées pour prendre en compte la division par quatre du nominal de l'action en divisant par quatre les cours négociés et les dividendes et en multipliant par quatre les volumes échangés à Paris et à Londres.

Cours de l'action (en euros)	2007	2006	2005	2004	2003
Plus haut (en séance)	63,40	58,15	57,28	42,95	36,98
Plus haut ajusté ^(a) (en séance)	-	57,40	56,54	42,40	36,50
Plus bas (en séance)	48,33	46,52	39,50	34,85	27,63
Plus bas ajusté ^(a) (en séance)	-	-	38,99	34,40	27,27
Dernier de l'année (clôture)	56,83	54,65	53,05	40,18	36,85
Dernier cours ajusté de l'année (clôture)	-	-	52,37	39,66	36,38
Moyenne des trente derniers cours (clôture)	55,31	54,30	54,11	40,51	34,76
Volume de transactions (moyenne par séance)					
Euronext Paris	10 568 310	10 677 157	10 838 962	10 975 854	11 803 806
London Stock Exchange ^(b)	5 531 472	3 677 117	3 536 068	3 800 048	3 431 732
New York Stock Exchange ^(c) (nombre d'ADR)	1 882 072	1 500 331	1 716 466	1 199 271	978 117
Dividende par action (en euros)					
Dividende net ^(d)	2,07	1,87	1,62	1,35	1,18
Avoir fiscal ^(e)	-	-	-	0,30	0,59

(a) Cours ajusté de l'apport-scission d'Arkema.

(b) Pour rendre le volume des transactions comparable au volume de transactions à Paris, le nombre de transactions enregistrées à Londres est habituellement divisé par deux pour prendre en compte l'effet de l'intervention des market makers à Londres. Toutefois, les volumes présentés dans le tableau ci-dessus n'ont pas été divisés par deux.

(c) Suite à la division par quatre du nominal de l'action qui avait été approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006, et qui est intervenue le 18 mai 2006 ainsi que la division par deux de l'ADR intervenue le 23 mai 2006, un ADR correspond à une action TOTAL. En outre, les données sur les volumes échangés à New York avant le 23 mai 2006 ont été multipliées par deux.

(d) Pour 2007, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 16 mai 2008. Ce montant comprend l'acompte de 1 euro par action, à valoir sur le dividende au titre de 2007, qui a été mis en paiement le 16 novembre 2007.

(e) Sur la base d'un avoir fiscal de 50% sur les dividendes mis en paiement avant le 1^{er} janvier 2005, date d'entrée en vigueur pour les personnes physiques de la suppression de l'avoir fiscal par la loi de finances pour 2004. Pour les autres actionnaires, l'avoir fiscal a été supprimé par ladite loi à compter du 1^{er} janvier 2004. Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que l'acompte sur le dividende versé le 16 novembre 2007 et le solde du dividende versé le 23 mai 2008 (sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2008) sont éligibles à l'abattement de 40% bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévue à l'article 158 alinéa 3 du même code. Par ailleurs, en vertu de l'article 117 quater du Code général des impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent, dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, des dividendes éligibles à l'abattement de 40%, peuvent désormais opter pour leur assujettissement à un prélèvement forfaitaire au taux de 18% (hors prélèvements sociaux, soit 11% à ce jour), libérateur de l'impôt sur le revenu. Ces nouvelles dispositions sont applicables aux revenus perçus à compter du 1^{er} janvier 2008.

6

TOTAL et ses actionnaires

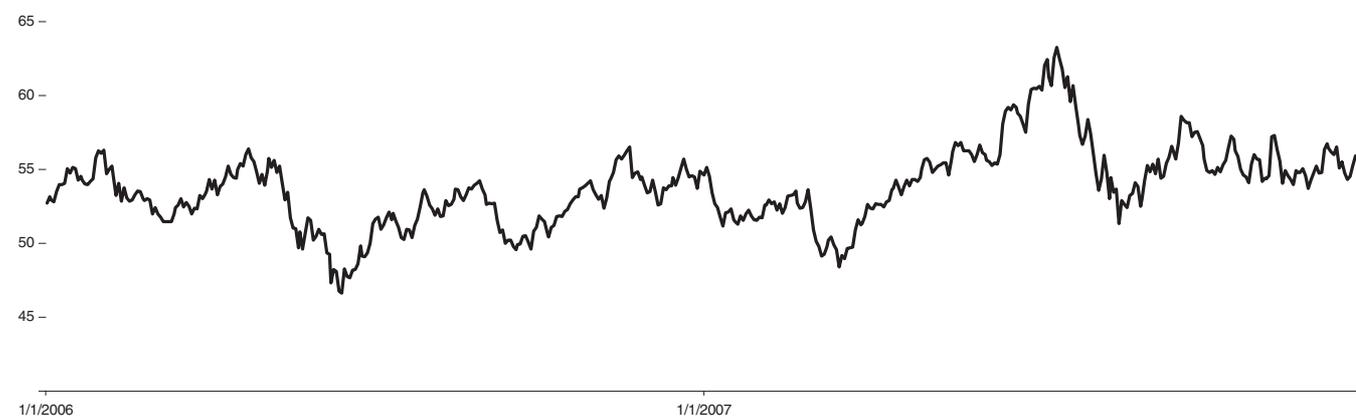
Cotation boursière

Évolution de l'action TOTAL sur les dix-huit derniers mois (Euronext Paris)

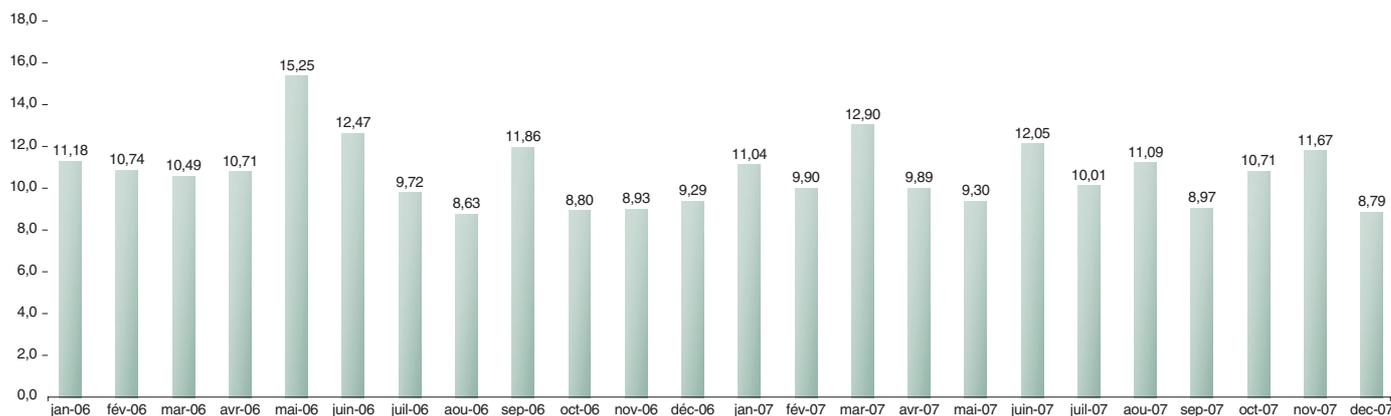
	Volume moyen en séance	Plus haut en séance	Plus bas en séance
septembre 2006	11 855 458	53,10	49,45
octobre 2006	8 804 893	54,80	50,10
novembre 2006	8 928 941	56,95	52,30
décembre 2006	9 287 909	56,00	52,20
janvier 2007	11 036 797	55,45	50,80
février 2007	9 896 507	53,95	51,02
mars 2007	12 898 061	52,99	48,33
avril 2007	9 887 936	54,83	52,05
mai 2007	9 301 747	57,10	54,47
juin 2007	12 049 327	60,31	54,85
juillet 2007	10 005 311	63,40	56,00
août 2007	11 090 269	58,00	50,52
septembre 2007	8 970 913	58,77	54,04
octobre 2007	10 714 006	57,40	53,77
novembre 2007	11 671 083	57,98	53,00
décembre 2007	8 793 666	57,15	54,00
janvier 2008	15 281 941	59,50	46,41
février 2008	9 914 084	51,50	47,38
Maximum sur la période			63,40
Minimum sur la période			46,41

Source : Euronext Paris.

Cours de clôture de l'action TOTAL (euros)



Volume en séance échangé sur l'action TOTAL (millions d'actions)



Dividende

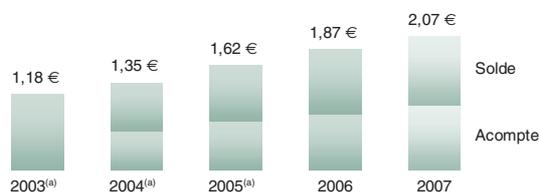
Politique de distribution du dividende

Conformément à la politique de distribution annoncée à l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2004 et sauf circonstance exceptionnelle, il est versé au quatrième trimestre de chaque année un acompte sur dividende.

Le Conseil d'administration du 4 septembre 2007 a fixé à 1 euro le montant de l'acompte à valoir sur le dividende au titre de l'exercice 2007, mis en paiement le 16 novembre 2007.

Au titre de l'exercice 2007, TOTAL souhaite poursuivre sa politique compétitive de dividende en proposant à l'Assemblée générale des actionnaires un dividende total de 2,07 euros par action, dont un solde de 1,07 euro par action qui serait mis en paiement le 23 mai 2008⁽¹⁾. Ce dividende de 2,07 euros par action est en hausse de 11% par rapport à l'année précédente. Sur les cinq dernières années, cette hausse s'élève en moyenne à 15%⁽²⁾ par an.

Pour 2007, le taux de distribution de TOTAL s'élève à 39%⁽³⁾.



(a) Montants retraités pour tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action intervenue le 18 mai 2006.

Païement du dividende

Le dividende, dont la centralisation a été confiée à BNP Paribas Securities Services, est versé aux intermédiaires financiers teneurs de compte suivant la procédure du paiement direct par EUROCLEAR France.

BANK OF NEW YORK MELLON (22 West 101 Barclay Street, New York, NY 10286, USA) assure le paiement du dividende pour les porteurs d'ADR.

(1) Conformément au nouveau calendrier relatif aux opérations sur titres sur les marchés de NYSE-Euronext qui a été mis en place par Euronext Paris depuis le 26 novembre 2007, le détachement du solde du dividende aura lieu le 20 mai 2008, soit trois jours avant sa mise en paiement en numéraire le 23 mai 2008.

(2) Cette hausse ne prend pas en compte le droit d'attribution Arkema octroyé le 18 mai 2006.

(3) Sur la base du résultat net ajusté dilué par action de 5,37 euros.

6

TOTAL et ses actionnaires

Dividende

Paiement du dividende sur les certificats représentatifs d'action (CR Action)

Dans le cadre des offres publiques d'échange sur les actions PetroFina, TOTAL a émis des certificats représentatifs d'action. Le CR Action est un mode de représentation des actions prévu par la loi française, émis par EUROCLEAR France, destiné à circuler exclusivement en dehors de France et ne pouvant être détenu par des résidents français. Le CR Action est émis soit sous forme matérielle, soit sous forme d'inscription en compte-titres, et présente les caractéristiques d'une valeur mobilière au porteur. Le CR Action est librement convertible entre la forme matérielle et l'inscription en compte-titres. Toutefois, conformément à la loi belge du 14 décembre 2005 sur la dématérialisation des titres en Belgique, les CR Action ne pourront être délivrés en Belgique que sous la forme dématérialisée à compter du 1^{er} janvier 2008, date de l'entrée en vigueur de la loi. Par ailleurs, de nouveaux CR actions ont été émis à la suite de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL en 2006. ING Belgique est la banque centralisatrice pour le paiement de tous les coupons détachés des CR Actions matériels en circulation.

Le paiement des coupons détachés des CR Actions est effectué sans frais, sous réserve des retenues à la source et impôts éventuels, au guichet des établissements suivants :

ING Belgique
FORTIS BANQUE S.A.
KBC BANK N.V.

Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, Belgique
Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, Belgique
Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique

Strips-VVPR TOTAL

Les Strips-VVPR sont des valeurs mobilières qui permettent aux actionnaires dont le domicile fiscal est en Belgique de bénéficier d'un précompte mobilier belge réduit de 25 à 15% sur le dividende payé par TOTAL. Ces Strips-VVPR sont négociables séparément des actions TOTAL et sont cotés au marché semi-continu de la Bourse de Bruxelles. Conformément à la loi belge du 14 décembre 2005 sur la dématérialisation des titres en Belgique, les Strips-VVPR ne pourront être délivrés en Belgique que sous la forme dématérialisée à leur titulaire à compter du 1^{er} janvier 2008.

Les Strips-VVPR ne confèrent de droits que dans la mesure où ils accompagnent des actions TOTAL. Au 31 décembre 2007, il y avait 227 734 056 Strips-VVPR TOTAL en circulation.

Coupons

Exercice	Date de détachement ^(a)	Date de paiement ^(a)	Date de prescription	Nature du coupon	Montant net (en euros)	Montant net ^(b) (en euros)
Exercice 2001	17/05/2002	17/05/2002	17/05/2007	Dividende	3,80	0,95
Exercice 2002	16/05/2003	16/05/2003	16/05/2008	Dividende	4,10	1,03
Exercice 2003	24/05/2004	24/05/2004	24/05/2009	Dividende	4,70	1,18
Exercice 2004	24/11/2004	24/11/2004	24/11/2009	Acompte sur dividende	2,40	0,60
Exercice 2004	24/05/2005	24/05/2005	24/05/2010	Solde sur dividende	3,00	0,75
Exercice 2005	24/11/2005	24/11/2005	24/11/2010	Acompte sur dividende	3,00	0,75
Exercice 2005	18/05/2006	18/05/2006	18/05/2011	Solde sur dividende	3,48	0,87
Exercice 2006	17/11/2006	17/11/2006	17/11/2011	Acompte sur dividende	0,87	0,87
Exercice 2006	18/05/2007	18/05/2007	18/05/2012	Solde sur dividende	1,00	1,00
Exercice 2007 ^(c)	16/11/2007	16/11/2007	16/11/2012	Acompte sur dividende	1,00	1,00
Exercice 2007 ^(c)	20/05/2008	23/05/2008	23/05/2013	Solde sur dividende	1,07	1,07

(a) Conformément au nouveau calendrier relatif aux opérations sur titres sur les marchés de NYSE-Euronext qui a été mis en place par Euronext Paris depuis le 26 novembre 2007, le détachement du solde du dividende aura lieu le 20 mai 2008, soit trois jours avant sa mise en paiement en numéraire le 23 mai 2008.

(b) Montants nets retraités pour tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action intervenue le 18 mai 2006.

(c) Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2008 de verser un dividende de 2,07 euros par action au titre de l'exercice 2007, sous forme numéraire uniquement. Un acompte de 1 euro par action ayant été distribué le 16 novembre 2007, le solde à distribuer serait de 1,07 euro par action et sera mis en paiement le 23 mai 2008.

Rachats d'actions

L'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006 avait autorisé le Conseil d'administration à opérer, pendant une période de dix-huit mois, sur les actions de la Société, dans le respect des objectifs et modalités du programme de rachat d'actions figurant dans le Document de référence de TOTAL pour l'exercice 2006. Les achats devaient être opérés avec un prix maximum d'achat de 75 euros par action, sans que le nombre d'actions à acquérir puisse dépasser 10% du capital social.

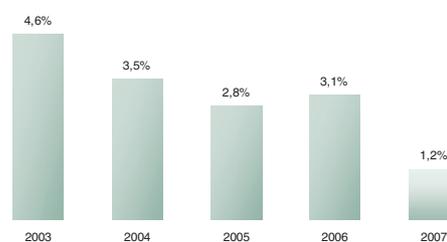
L'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, a autorisé le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 portant sur les modalités d'application de la directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, à acheter ou à vendre des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions. Le prix maximal d'achat a été fixé à 75 euros par action sans que le nombre d'actions à acquérir puisse dépasser 10% du capital social. Cette autorisation a été donnée pour une durée de dix-huit mois et a remplacé celle de l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006.

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2008 d'approuver une autorisation d'intervention sur l'action TOTAL au travers d'un programme de rachat d'actions réalisé dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce et conformément aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 portant sur les modalités d'application de la directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003. Les modalités de ce programme sont décrites aux pages 133 à 135 du présent Document de référence.

Poursuite des rachats et annulations d'actions en 2007

Au cours de l'année 2007, TOTAL a racheté 30 millions de ses propres actions en vue de leur annulation, soit environ 1,2% du capital social ^(a). Au cours des vingt-quatre mois précédant le 31 décembre 2007, 80 025 000 actions TOTAL ont été annulées, soit 3,3% du capital social au 31 décembre 2007.

Pourcentage du capital racheté^(a)



(a) Capital moyen sur l'exercice N = (capital au 31 décembre N-1 + capital au 31 décembre N)/2. Pour 2005, 2006 et 2007 hors rachats d'actions liés aux attributions gratuites d'actions décidées le 19 juillet 2005, le 18 juillet 2006 et le 17 juillet 2007 par le Conseil d'administration.

Programme de rachats d'actions

Rapport spécial établi en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce

Rachats d'actions réalisés au cours de l'exercice 2007

En 2007, 7 950 000 actions TOTAL ont été rachetées par la Société dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006 et 24 437 355 actions ont été rachetées par la Société dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007.

Ainsi, 32 387 355 actions TOTAL ont été rachetées au cours de l'année 2007, au prix moyen de 55,19 euros par action, soit un coût total d'environ 1,79 milliard d'euros :

- 30 000 000 actions TOTAL rachetées au prix moyen de 54,69 euros par action en vue de leur annulation, soit un coût total d'environ 1,64 milliard d'euros, dont 7 950 000 actions dans le cadre de l'autorisation du 12 mai 2006 et 22 050 000 actions dans le cadre de l'autorisation du 11 mai 2007 ;
- 2 387 355 actions TOTAL rachetées au prix moyen de 61,49 euros par action dans le cadre de l'autorisation du 17 mai 2005 au titre de l'attribution gratuite d'actions décidée par le Conseil d'administration le 17 juillet 2007, soit un coût total d'environ 0,15 milliard d'euros.

Utilisation de l'autorisation de rachat d'actions du 11 mai 2007 (autorisation en cours de validité)

Entre le 11 mai 2007 et le 29 février 2008, 30 161 355 actions TOTAL ont été rachetées par la Société dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007, au prix moyen de 55,26 euros par action, soit un coût total d'environ 1,67 milliard d'euros, dont :

- 27 774 000 actions TOTAL rachetées au prix moyen de 54,72 euros par action en vue de leur annulation, soit un coût total d'environ 1,52 milliard d'euros ;
- 2 387 355 actions TOTAL achetées au prix moyen de 61,49 euros par action au titre de l'attribution gratuite d'actions décidée par le Conseil d'administration le 17 juillet 2007, soit un coût total d'environ 0,15 milliard d'euros.

Le nombre d'actions TOTAL détenues par la Société s'élève, au 29 février 2008, à 56 364 910 actions représentant 2,35% du capital de TOTAL S.A.. Conformément à la loi, ces actions sont privées du droit de vote, ainsi que du droit à recevoir un dividende.

Après prise en compte des actions détenues par les filiales du Groupe, ayant droit au dividende mais privées de droit de vote, le nombre total d'actions propres détenues par le Groupe s'élève, au 29 février 2008, à 156 696 178 actions représentant 6,54% du capital de TOTAL S.A., réparties en 56 364 910 actions d'autodétention, dont 15 895 431 actions détenues en couverture

d'options d'achat d'actions, 4 745 479 actions en couverture des plans d'attribution gratuite d'actions, 35 724 000 actions en vue de leur annulation, et 100 331 268 actions d'autocontrôle.

Cessions d'actions réalisées au cours de l'exercice 2007

6 929 406 actions TOTAL ont été cédées en 2007 au prix moyen de 37,92 euros par action consécutivement à l'exercice d'options d'achat d'actions TOTAL attribuées dans le cadre des plans d'options d'achat successivement décidés par le Conseil d'administration les 15 juin 1999, 11 juillet 2000, 10 juillet 2001 et 9 juillet 2002.

Modalités des rachats et utilisation de produits dérivés

Entre le 1^{er} janvier 2007 et le 29 février 2008, la Société n'a pas eu recours à des produits dérivés sur les marchés actions dans le cadre des programmes de rachat d'actions successivement autorisés par l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006 puis par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007. De plus, tous les rachats d'actions ont été réalisés sur le marché.

Annulation d'actions de la Société au cours des exercices 2006, 2007 et 2008

Utilisant l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 7 mai 2002 pour procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions détenues par la Société dans la limite de 10% du capital social par période de vingt-quatre mois, le Conseil d'administration a décidé, le 18 juillet 2006 et le 10 janvier 2007, d'annuler respectivement 47 020 000 et 33 005 000 actions inscrites en titres immobilisés dans les comptes sociaux.

L'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007 a autorisé, dans sa dix-septième résolution, la Société à réduire son capital social par annulation d'actions qu'elle détient ou qu'elle pourrait détenir par suite d'achats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation expirera à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Sur la base du capital social de 2 395 532 097 actions au 31 décembre 2007 et compte tenu des annulations successivement réalisées le 18 juillet 2006 (à hauteur de 47 020 000 actions) et le 10 janvier 2007 (à hauteur de 33 005 000 actions), la Société est susceptible de procéder à l'annulation d'au maximum 159 528 209 actions jusqu'au 18 juillet 2008 inclus, avant d'atteindre le seuil d'annulation de 10% du capital annulé sur une période de vingt-quatre mois.

Réallocations, au cours de l'exercice 2007, à d'autres finalités décidées

Les actions rachetées par la Société dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007, ou dans le cadre d'autorisations antérieures, n'ont pas, au cours de l'exercice 2007, été réallouées à d'autres finalités que celles initialement prévues lors de leurs rachats.

Tableau de déclaration synthétique des opérations réalisées par la Société sur ses propres titres du 1^{er} mars 2007 au 29 février 2008^(a)

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 29 février 2008			
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	37 011 355	6 766 043	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Échéance maximale moyenne			-	-	-	-
Cours moyen de la transaction (€)	54,64	38,12	-	-	-	-
Prix d'exercice moyen	-	-	-	-	-	-
Montants (en millions d'euros)	2 022	258	-	-	-	-

(a) Conformément à la réglementation applicable, la période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme figurant dans le Document de référence de TOTAL pour l'exercice 2006 a été arrêté.

Actions TOTAL détenues par la Société ou ses filiales

Au 29 février 2008

Pourcentage de capital détenu par TOTAL S.A.		2,35%
Nombre d'actions détenues en portefeuille		56 364 910
Valeur comptable du portefeuille (aux cours d'achat) (en millions d'euros)		2 782
Valeur de marché du portefeuille (en millions d'euros) ^(a)		2 818

Pourcentage de capital détenu par l'ensemble du Groupe^(b)		6,54%
Nombre d'actions détenues en portefeuille		156 696 178
Valeur comptable du portefeuille (aux cours d'achat) (en millions d'euros)		5 806
Valeur de marché du portefeuille (en millions d'euros) ^(a)		7 833

(a) Sur la base d'un cours de bourse de 49,99 euros par action au 29 février 2008.

(b) TOTAL S.A., Total Nucléaire, Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval.

Descriptif du programme de rachat d'actions en application des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Objectifs du programme de rachat d'actions

- réduire le capital de la Société par voie d'annulation des actions ;
- honorer les obligations de la Société liées à des titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société ;
- honorer les obligations de la Société liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'une filiale du Groupe (et notamment dans le cadre de programmes d'attribution gratuite d'actions ou dans le cadre de la remise d'actions aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine au titre de la garantie d'échange donnée par la Société dont les termes ont été précisés dans la note de l'offre en surenchère de TotalFina sur Elf Aquitaine du 22 septembre 1999 ayant reçu le visa COB n° 99-1179).

Cadre juridique

La mise en œuvre de ce programme, qui s'inscrit dans le cadre législatif créé par la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier et dans le cadre des dispositions du règlement européen n° 2273/2003 portant sur les modalités d'application de la directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, est soumise à l'approbation de l'Assemblée

générale des actionnaires de TOTAL S.A. du 16 mai 2008 au travers de la septième résolution ainsi rédigée :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et des éléments figurant dans le descriptif du programme établi conformément aux articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 portant sur les modalités d'application de la directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, à acheter ou à vendre des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions.

L'acquisition de ces actions pourra être effectuée par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition de blocs d'actions. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans des conditions autorisées par les autorités de marché compétentes.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat est fixé à 80 euros par action.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, ce prix maximal sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra excéder 10% du nombre total des actions composant le capital social, étant précisé que cette limite de 10% s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales indirectes, plus de 10% du capital social.

Au 31 décembre 2007, la Société détenait, parmi les 2 395 532 097 actions composant son capital social, directement 51 089 964 actions, et indirectement, par l'intermédiaire de filiales indirectes, 100 331 268 actions, soit au total 151 421 232 actions. Sur ces bases, le nombre maximal d'actions que la Société serait susceptible de racheter s'élève à 88 131 977 actions et le montant maximal qu'elle serait amenée à déboursier pour acquérir ces actions s'élève à 7 050 558 160 euros.

Ce programme de rachat d'actions aura pour objectif de réduire le capital de la Société ou de permettre à la Société d'honorer des obligations liées à :

- des titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société ;
- des programmes d'options d'achat d'actions, plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, ou autres allocations d'actions aux dirigeants mandataires sociaux ou salariés de la Société ou d'une société du Groupe (et notamment dans le cadre de programmes d'attribution gratuite d'actions ou dans le cadre de la remise d'actions aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine au titre de la garantie d'échange donnée par la Société dont les termes ont été précisés dans la note de l'offre en surenchère de TotalFina sur Elf Aquitaine du 22 septembre 1999 ayant reçu le visa COB n° 99-1179).

En fonction de ces objectifs, les actions propres acquises pourraient notamment être :

- soit annulées dans la limite maximale légale de 10% du nombre total des actions composant le capital social à la date de l'opération, par période de vingt-quatre mois ;
- soit attribuées gratuitement aux collaborateurs du Groupe ainsi qu'à des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de sociétés du Groupe ;
- soit remises aux attributaires d'options d'achat d'actions de la Société en cas d'exercice de celles-ci ;

- soit remises aux attributaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine exerçant la garantie d'échange donnée par la Société ;
- soit cédées aux salariés, directement ou par l'intermédiaire de fonds d'épargne salariale ;
- soit remises à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer en Bourse ou hors marché sur ses actions dans tout autre but autorisé ou toute pratique de marché admise, ou qui viendrait à être autorisé ou admise par la loi ou la réglementation en vigueur. En cas d'opérations réalisées en dehors des objectifs mentionnés ci-dessus, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Les actions rachetées et conservées par la Société seront privées de droit de vote et ne donneront pas droit au paiement du dividende.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée ou jusqu'à la date de son renouvellement par une Assemblée générale ordinaire avant l'expiration de la période de dix-huit mois susvisée.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation. Elle annule à hauteur de la partie non utilisée et remplace la cinquième résolution de l'Assemblée générale mixte du 11 mai 2007. »

Par ailleurs, l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007 a autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital par annulation d'actions dans la limite de 10% du capital social par période de vingt-quatre mois, au travers de la résolution suivante :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, à réduire en une ou plusieurs fois le capital social par annulation d'actions que la Société détient ou qu'elle pourrait détenir par suite d'achats réalisés dans le cadre de ce même article. L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour réaliser sur ses seules décisions cette réduction du capital, dans la limite de 10% par périodes de vingt-quatre mois, du nombre total des actions composant le capital social existant à la date de l'opération, en arrêter le montant, imputer la différence entre la valeur de rachat des titres et leur valeur nominale sur tout poste de réserves ou primes, modifier consécutivement les statuts et accomplir toutes formalités nécessaires. Cette autorisation, qui annule et remplace à hauteur de la partie non utilisée l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 7 mai 2002 dans sa treizième résolution, expire à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. »

Modalités

A. Part maximale du capital à acquérir et montant maximal des fonds destinés à l'opération

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de l'autorisation proposée à l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2008 ne pourra excéder 10% du nombre total des actions composant le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à cette assemblée, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales indirectes, plus de 10% du capital social.

Avant annulation éventuelle d'actions en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007, sur la base du nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2007 (2 395 532 097 actions) et compte tenu des 156 696 178 actions détenues par le Groupe au 29 février 2008, soit 6,54% du capital, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être achetées s'élèverait à 82 857 031 actions, ce qui représente un investissement théorique maximum de 6 629 millions d'euros sur la base du cours maximum d'achat de 80 euros.

B. Modalités des rachats

Les actions pourront être rachetées par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition de blocs d'actions. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans des conditions autorisées par les autorités de marché compétentes, la Société veillant toutefois à ne pas accroître la volatilité de son titre. La part du programme réalisée par voie d'acquisition de blocs de titres ne se voit pas allouer de quota a priori, dans la limite fixée par cette résolution. Ces opérations de rachat d'actions pourront être effectuées à tout moment dans le respect de la réglementation en vigueur, mais à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société.

C. Durée et calendrier du programme de rachat

Conformément à la septième résolution qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2008, le programme de rachat d'actions pourra être mis en œuvre sur une période de dix-huit mois suivant la date de cette assemblée, expirant donc le 16 novembre 2009.

D. Opérations effectuées dans le cadre du programme précédent

Les opérations effectuées dans le cadre du programme précédent sont détaillées dans le rapport spécial du Conseil d'administration sur les rachats d'actions (pages 132 à 133).

Actionnariat

Relations entre TOTAL et l'État français

Depuis l'abrogation le 3 octobre 2002 du décret du 13 décembre 1993 portant sur l'instauration d'une action spécifique de l'État français dans le capital d'Elf Aquitaine, il n'y a plus de convention ou de disposition réglementaire régissant des relations d'actionnaires entre TOTAL (ou sa filiale Elf Aquitaine) et l'État français.

Rapprochement de TOTAL avec PetroFina en 1999

En décembre 1998, TOTAL S.A., d'une part, et Electrafina, Investor, Tractebel, Electrabel et AG 1824 (les Apporteurs), d'autre part, ont signé une convention d'apport en nature par laquelle les Apporteurs ont apporté à TOTAL S.A. leurs actions PetroFina. Par la suite, TOTAL S.A. a lancé en 1999 une offre publique d'échange sur l'intégralité des actions PetroFina non encore en sa possession, selon une parité d'échange identique au rapport d'échange prévu en décembre 1998. À l'issue de cette offre publique, TOTAL S.A. détenait 98,8% du capital de Petrofina.

En octobre 2000, TOTAL S.A. a lancé selon la même parité d'échange une offre publique d'échange complémentaire sur les actions PetroFina non encore en sa possession. Au 31 décembre 2000, TOTAL S.A. détenait 99,6% du capital de PetroFina. Ensuite, en avril 2001, l'Assemblée générale extraordinaire de Total Chimie a approuvé l'apport, par TotalFinaElf⁽¹⁾ à Total Chimie (filiale à 100% de TOTAL S.A.), de l'intégralité de la participation détenue par la Société dans PetroFina. Enfin, en septembre 2001, le Conseil d'administration de Total Chimie a décidé de lancer une offre publique de reprise (OPR) sur les 90 129 titres PetroFina non encore détenus. Total Chimie détient à ce jour la totalité des actions PetroFina.

Le 22 décembre 2006, la Cour d'appel de Bruxelles a rendu un arrêt dans lequel elle a mis fin à la mesure de séquestre ordonnée par le Tribunal de commerce de Bruxelles le 15 avril 2002 à la suite d'une assignation introduite par des actionnaires minoritaires de PetroFina détenant 4 938 actions. En mai 2003, le même groupe d'anciens actionnaires minoritaires de PetroFina a assigné Total Chimie et PetroFina devant le Tribunal de commerce de Bruxelles, contestant notamment le prix offert par Total Chimie lors de l'OPR ainsi que les conditions de la cession des actifs de Fina Exploration Norway (FEN SA) par PetroFina à Total Norge AS en décembre 2000. En juin 2006, TOTAL S.A. a été assignée en intervention forcée dans cette même procédure par les mêmes demandeurs. Par jugements en date des 31 mai 2007 et 8 février 2008, le Tribunal de commerce de Bruxelles a décidé, avant dire droit, de nommer un expert, aux frais des demandeurs, avec pour mission

d'examiner la valorisation d'actifs de PetroFina en Angola et en Norvège au regard de l'OPR initiée par Total Chimie.

Rapprochement de TotalFina avec Elf Aquitaine en 1999 et 2000

En 1999, les Conseils d'administration de la Société et d'Elf Aquitaine avaient proposé à leurs actionnaires de rapprocher les deux entreprises au moyen d'une offre publique d'échange. À l'issue de l'offre, TotalFina s'était porté acquéreur des 254 345 078 actions Elf Aquitaine présentées à l'offre et avait remis en échange 371 735 114 actions nouvelles TotalFina. En 2000, le Conseil d'administration avait décidé de procéder à une offre publique de retrait portant sur l'ensemble des actions Elf Aquitaine non encore détenues par la Société. À l'issue de cette offre, TotalFinaElf avait acquis les 10 828 326 actions Elf Aquitaine présentées à l'offre et avait remis en échange 14 437 768 actions nouvelles TotalFinaElf.

Les actions Elf Aquitaine sont admises au compartiment des valeurs radiées des marchés réglementés d'Euronext Paris et sont négociables lors d'un fixing quotidien à 15h00.

Au 31 décembre 2007, compte tenu des 10 635 767 actions autodétenues par Elf Aquitaine, TOTAL S.A. détenait, directement et indirectement, 279 757 148 actions Elf Aquitaine, soit 99,48% du capital (281 230 834 actions) et 537 420 340 droits de vote, soit 99,72% des 538 932 169 droits de vote totaux.

(1) La dénomination TOTAL est devenue TotalFina le 14 juin 1999. Ensuite, « TOTAL FINA S.A. » a été changée en « TOTAL FINA ELF S.A. » par l'Assemblée générale des actionnaires du 22 mars 2000, et enfin en « TOTAL S.A. » par l'Assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2003. TOTAL S.A. recouvre à la fois TOTAL, TotalFina et TotalFinaElf dans le présent paragraphe sur le rapprochement de TOTAL avec PetroFina.

Principaux actionnaires

Évolution de la participation des principaux actionnaires

Les principaux actionnaires de TOTAL au 31 décembre 2007, 2006 et 2005 sont les suivants :

Au 31 décembre	2007			2006		2005	
	% du capital	% des droits de vote	% des droits de vote théoriques ^(a)	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Groupe Bruxelles Lambert ^{(b)(c)}	3,9	4,0	3,6	3,9	4,0	3,9	7,0
Compagnie Nationale à Portefeuille ^{(b)(c)}	1,4	1,4	1,3	1,4	1,4	1,3	1,3
Areva ^(b)	0,3	0,6	0,5	0,3	0,6	0,3	0,6
BNP Paribas ^(b)	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,2	0,3
Société Générale ^(b)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Salariés du Groupe ^{(b)(c)}	3,6	7,0	6,3	3,7	7,1	3,4	6,4
Autres actionnaires nominatifs (hors Groupe)	1,2	2,1	1,9	1,1	2,0	1,0	1,9
Détention intra-Groupe	6,3	-	9,7	6,7	-	5,6	-
dont TOTAL S.A.	2,1	-	2,0	2,5	-	1,5	-
dont Total Nucléaire	0,1	-	0,2	0,1	-	0,1	-
dont Filiales d'Elf Aquitaine	4,1	-	7,5	4,1	-	4,0	-
Autres actionnaires au porteur	83,1	84,6	76,4	82,6	84,5	84,3	82,4
dont porteurs d'ADS ^(e)	8,5	8,6	7,8	7,5	7,6	7,5	7,3

(a) En vertu de l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, le nombre de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

(b) Actionnaires dont des dirigeants sociaux (ou s'agissant des salariés, des représentants) siègent au Conseil d'administration de TOTAL S.A..

(c) Groupe Bruxelles Lambert est une société contrôlée conjointement par la famille Desmarais et Frère-Bourgeois S.A., par l'intermédiaire principalement, pour ce dernier, de sa participation directe et indirecte dans Compagnie Nationale à Portefeuille.

(d) Sur la base de la définition de l'actionariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

(e) American Depositary Shares cotés à la Bourse de New York.

La participation des principaux actionnaires au 31 décembre 2007 a été établie sur la base de 2 395 532 097 actions, auxquelles sont attachés 2 353 106 888 droits de vote qui peuvent être exercés en Assemblée générale, ou 2 604 859 388 droits de vote théoriques s'il est tenu compte (i) de 200 662 536 droits de vote attachés aux 100 331 268 actions détenues par des filiales de TOTAL S.A. qui ne peuvent être exercés en Assemblée générale et (ii) de 51 089 964 droits de vote correspondant aux 51 089 964 actions détenues par TOTAL S.A. privées de droits de vote. Pour les exercices antérieurs, la participation des principaux actionnaires a été établie sur la base de 2 425 767 953 actions, auxquelles étaient attachés 2 372 676 292 droits de vote qui pouvaient être exercés en Assemblée générale au 31 décembre 2006, et de 2 460 465 184 actions auxquelles étaient attachés 2 515 737 764 droits de vote qui pouvaient être exercés en Assemblée générale au 31 décembre 2005.

Identification des actionnaires au porteur

L'article 9 des statuts rappelle que TOTAL S.A. a la faculté de faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme des droits de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires.

Déclaration de franchissements de seuils

Outre l'obligation légale d'informer la Société et l'Autorité des marchés financiers de la détention d'un nombre d'actions représentant plus du vingtième (5%), du dixième (10%), des trois vingtièmes (15%), du cinquième (20%), du quart (25%), du tiers (1/3), de la moitié (50%), des deux tiers (2/3), des dix-huit vingtièmes (90%) ou des dix-neuf vingtièmes (95%) du capital ou des droits de vote⁽¹⁾, dans un délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement du seuil de participation (article L. 233-7 du Code de commerce), toute personne, physique ou morale, qui vient à détenir, directement ou indirectement, un pourcentage du capital,

des droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, égal ou supérieur à 1%, ou à un multiple de ce pourcentage, est tenue d'informer la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception indiquant le nombre de titres détenus, dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils.

À défaut d'avoir été déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 3% au moins du capital ou des droits de vote de la Société en font la demande lors de cette assemblée.

Toute personne physique ou morale est également tenue d'informer la Société dans les formes et délais prévus ci-dessus pour le franchissement de seuil, lorsque sa participation directe ou indirecte devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

(1) En vertu de l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, le nombre de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

Participations supérieures aux seuils légaux

En application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, il est précisé qu'un seul actionnaire, le concert formé par Compagnie Nationale à Portefeuille (CNP) et Groupe Bruxelles Lambert (GBL), détient à la clôture de l'exercice 2007, 5% ou plus du capital de TOTAL⁽¹⁾.

En outre, deux actionnaires connus détiennent, à la clôture de l'exercice 2007, 5% ou plus des droits de vote au sein des Assemblées générales d'actionnaires de TOTAL :

- le concert formé par CNP et GBL

Dans l'avis AMF n°207C1811 datant du 9 août 2007, CNP a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 31 mai 2007, le seuil de 5 % des droits de vote de TOTAL. Le concert formé par CNP et GBL a déclaré détenir 126 849 464 actions TOTAL représentant 126 942 644 droits de vote, soit 5,30% du capital et 4,88% des droits de vote théoriques⁽²⁾ (sur la base d'un capital composé de 2 393 144 605 actions représentant 2 600 704 244 droits de vote). Par ailleurs, à la connaissance de la Société, le concert formé par CNP et GBL détient au 31 décembre 2007 5,3% du capital, représentant 5,4% des droits de vote qui peuvent être exercés en Assemblée générale et 4,9% des droits de vote théoriques⁽²⁾.

- le Fonds commun de placement « TOTAL Actionnariat France »

À la connaissance de la Société, le Fonds commun de placement « TOTAL Actionnariat France » détient au 31 décembre 2007 2,7% du capital représentant 5,4% des droits de vote qui peuvent être exercés en Assemblée générale et 4,9% des droits de vote théoriques⁽²⁾.

Pacte d'actionnaires

TOTAL n'a pas connaissance de déclaration de pacte entre ses actionnaires.

Actions propres détenues par le Groupe

Actions directement détenues par la Société (autodétention)

La Société détenait directement, au 31 décembre 2007, 51 089 964 actions TOTAL, soit 2,13% du capital social à cette date.

Actions TOTAL détenues par les sociétés du Groupe (autocontrôle)

Total Nucléaire, détenue indirectement à 100% par la Société, détenait, au 31 décembre 2007, 2 023 672 actions TOTAL. Conformément à la loi, ces actions sont privées du droit de vote. Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval, des filiales indirectes d'Elf Aquitaine, détenaient respectivement, au 31 décembre 2007, 22 203 704, 4 104 000 et 71 999 892 actions TOTAL, soit un total de 98 307 596 actions. Conformément à la loi, ces actions sont également privées du droit de vote. Au 31 décembre 2007, la Société détenait par l'intermédiaire de filiales indirectes 4,19% du capital social.

Ainsi, au 31 décembre 2007, la Société détenait, directement ou par l'intermédiaire de filiales indirectes, 151 421 232 actions TOTAL, soit 6,32% du capital social à cette date.

Pour plus d'informations, voir page 152.

Actions détenues par les membres des organes d'administration et de direction

Les informations correspondantes figurent aux pages 84 à 91 et 110.

Actionnariat salarié

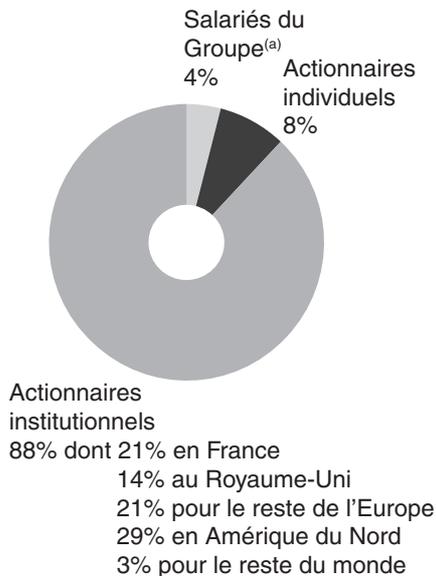
Les informations correspondantes figurent aux pages 109 à 110 et 157.

(1) Avis AMF 207C1811 du 9 août 2007.

(2) En vertu de l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, le nombre de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

Structure de l'actionariat⁽¹⁾

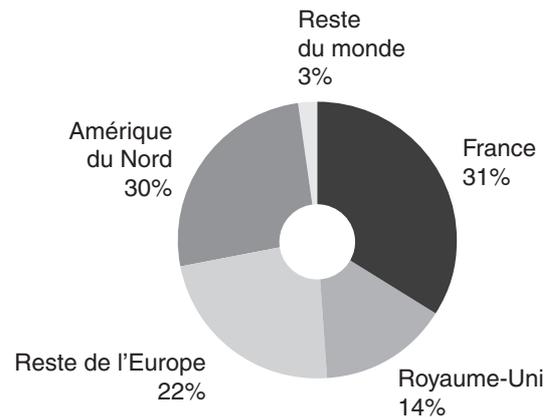
Par catégorie d'actionnaires (hors détention intra-Groupe)



(a) Sur la base de la définition de l'actionariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

Le nombre d'actionnaires individuels français de TOTAL est estimé approximativement à 540 000.

Par zone géographique (hors détention intra-Groupe)^(a)



(a) Estimation au 31 décembre 2007.

Conventions réglementées et opérations avec les parties liées

Conventions réglementées

La liste des conventions réglementées visée aux articles L. 225-39 et L. 225-115 du Code de commerce, mise à la disposition des actionnaires au siège social, ne fait apparaître aucune convention susceptible d'avoir un impact significatif sur la situation financière de la Société.

En particulier, aucune convention ne lie la Société à un actionnaire détenant une fraction supérieure à 10% des droits de vote de la Société.

Le rapport spécial des commissaires aux comptes de TOTAL S.A. sur les conventions réglementées au titre de l'exercice 2007 figure en Annexe 3, page 252.

Opérations avec les parties liées

Le détail des opérations avec des apparentés telles que visées par les normes adoptées conformément au règlement (CE) n° 1606/2002, conclues par les sociétés du Groupe au cours des exercices 2005, 2006 ou 2007, figure à la note 24 de l'annexe aux comptes consolidés (page 212).

Ces opérations concernent principalement les sociétés mises en équivalence et les sociétés non consolidées dans lesquelles TOTAL exerce une influence notable.

(1) Estimation au 31 décembre 2007.

Communication avec les actionnaires

Politique de communication

Outre son document de référence déposé chaque année auprès de l'Autorité des marchés financiers, le Groupe diffuse régulièrement des informations sur ses activités à travers des publications périodiques ainsi que sur son site Internet www.total.com, indépendamment des nouvelles d'importance significative qui font l'objet de communiqués de presse spécifiques. Sur ce site Internet sont également disponibles les présentations faites par le Groupe sur ses résultats et ses perspectives. Enfin, une version anglaise du Document de référence est mise à disposition des actionnaires.

Par ailleurs, du fait de la cotation de ses actions aux États-Unis, la Société dépose, parallèlement à son Document de référence, un document annuel (Form 20-F) en langue anglaise auprès de la *Securities and Exchange Commission* (SEC) (voir page 157).

Enfin, le Groupe organise régulièrement des réunions d'information, tant en France qu'à l'étranger, destinées aux actionnaires et notamment aux analystes financiers.

En 2007, TOTAL s'est à nouveau distingué en remportant notamment les prix décernés par :

- « l'Institutional Investor Research » pour le meilleur directeur général, le meilleur directeur financier, le meilleur service relations investisseurs, le meilleur responsable relations investisseurs ;
- « l'Institutional Investor Magazine » pour le meilleur directeur général, le meilleur directeur financier et la société la plus à l'écoute des actionnaires de l'industrie pétrolière ;
- « Thomson Extel Survey » pour la meilleure communication financière et le meilleur responsable relations investisseurs de l'industrie pétrolière ;
- « IR Magazine » pour la meilleure communication financière des sociétés françaises.

Dans le domaine de la responsabilité sociétale et environnementale (CSR), le Groupe met en œuvre des moyens de communication pour informer les actionnaires.

- un rapport annuel CSR est publié chaque année ;
- un espace dédié sur le site Internet www.total.com est mis à jour régulièrement ;
- des rencontres individuelles ou collectives avec les actionnaires sont organisées en Europe et aux États-Unis.

Enfin, la direction de la communication financière assure un dialogue permanent avec les investisseurs et répond dans les meilleurs délais à toutes leurs questions relatives à la responsabilité sociétale et

environnementale du Groupe (éthique, gouvernance, sécurité, santé et préservation de l'environnement, contribution au développement local, futur énergétique, lutte contre le changement climatique, etc.).

Relations avec les actionnaires institutionnels et les analystes financiers

Chaque année, les membres de la Direction Générale du Groupe rencontrent à deux reprises des gérants de portefeuille et des analystes financiers sur les principales places financières en Europe (Paris, Bruxelles, Amsterdam, La Haye, Rotterdam, Londres, Dublin, Édimbourg, Francfort, Cologne, Munich, Düsseldorf, Zurich, Genève, Stockholm, Helsinki, Copenhague, Milan, Madrid, Lisbonne et Vienne), en Amérique du Nord (New York, Boston, Philadelphie, Chicago, Dallas, Atlanta, Houston, Miami, San Francisco, Los Angeles, Montréal et Toronto), en Asie (Hong Kong, Tokyo et Pékin) et au Moyen-Orient (Dubai et Abou Dhabi).

La première série de rencontres a lieu au premier trimestre, après la publication des résultats du dernier exercice écoulé. La deuxième série de rencontres a lieu au troisième trimestre, après la publication des résultats du premier semestre de l'exercice en cours. En outre, plusieurs réunions d'information sont organisées à l'occasion de la publication des résultats annuels et de la présentation des perspectives à mi-année. Les supports de présentation de ces réunions peuvent être consultés à la rubrique « Relations investisseurs/Présentations » du site Internet www.total.com.

Comme chaque année, les résultats des trois premiers trimestres ont fait l'objet d'une conférence téléphonique animée par le directeur financier, Robert Castaigne. Les résultats commentés des premier, deuxième et troisième trimestres 2007 sont disponibles à la rubrique « Relations investisseurs/Résultats » du site Internet www.total.com.

Sur l'ensemble de l'année 2007, le Groupe a organisé environ 400 réunions avec des investisseurs institutionnels et des analystes financiers.

Premier Service Actionnaires Individuels à être certifié ISO 9001 version 2000

Le Service des Relations avec les Actionnaires Individuels de TOTAL est le premier Service Actionnaires à avoir obtenu, le 24 octobre 2007, la certification ISO 9001 version 2000 pour sa communication vis-à-vis des actionnaires individuels.

Pour atteindre cet objectif, TOTAL a notamment optimisé son dispositif de communication et personnalisé au maximum la relation entre l'actionnaire individuel et le Groupe en créant un historique de sa relation avec chacun de ses actionnaires individuels grâce à la mise en place d'un logiciel de CRM (*Customer Relationship Management*).

AFAQ / AFNOR a délivré ce certificat à TOTAL après avoir réalisé un audit approfondi des différents processus mis en œuvre au sein de l'activité Communication vis-à-vis des Actionnaires Individuels.

Cette certification a pour vertu de démontrer la force de l'engagement pris par TOTAL pour satisfaire, dans la durée, ses actionnaires individuels en matière d'information financière.

Cet engagement a, par ailleurs, été récompensé le 18 octobre 2007 à l'occasion de la remise des Fils d'Or 2007, prix des meilleurs services actionnaires, organisé par la Vie Financière, et Synerfil : TOTAL a été lauréat de la catégorie CAC 40.

Le site www.total.com a par ailleurs été élu troisième meilleur site rubrique « Communication Financière », lors de la 7^{ème} édition des Grands Prix Boursoscan organisée par Boursorama et OpinionWay le 19 juin 2007.

Enfin, TOTAL a poursuivi, comme les années précédentes, ses efforts pour favoriser les rencontres et les échanges avec les actionnaires individuels, en particulier à l'occasion de différents événements :

- **L'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007** a rassemblé plus de 3 000 actionnaires au Palais des Congrès de Paris. Cette assemblée a été, comme chaque année, diffusée en direct puis en différé sur le site Internet www.total.com. L'avis de convocation est directement adressé à l'intégralité des actionnaires au nominatif et à tous les actionnaires au porteur détenant deux cents actions et plus.
- **Lors du Salon Actionaria de Paris des 16 et 17 novembre 2007**, plus de 900 actionnaires ont ainsi pu assister à la réunion d'actionnaires animée par Christophe de Margerie le vendredi 16 novembre dans le Grand Amphithéâtre du Palais des Congrès. Enfin, l'équipe de TOTAL a accueilli sur son stand plus de 2 500 actionnaires.
- TOTAL a également poursuivi en 2007 son programme de **réunions en régions** auprès des actionnaires individuels, avec quatre rencontres successivement organisées à Lille, Metz, Grenoble et Nice, réunissant plus de 1 400 participants. En 2008, il est d'ores et déjà prévu d'organiser des rencontres à Lyon, Toulouse, Nancy, Bordeaux et Tours.
- En 2007, le **Comité consultatif des actionnaires** (composé de douze membres) a eu l'occasion d'échanger avec plusieurs membres du Comité Exécutif ou du Comité Directeur sur différents thèmes concernant le Groupe au cours des quatre réunions qui ont eu lieu cette année. Ces échanges réguliers permettent à TOTAL de prendre en compte la sensibilité de ses actionnaires individuels à l'actualité du Groupe.

A chacune de ces réunions, le Comité est amené à donner son avis sur différents éléments du dispositif de communication vis-à-vis des actionnaires individuels.

- Ainsi, le Comité a notamment apporté son éclairage sur la maquette du Guide de l'Actionnaire sur Internet.
- Traditionnellement, le Comité a également été sollicité au sujet des informations diffusées dans le Journal des actionnaires, le programme du Cercle des actionnaires et le carnet de l'actionnaire du document TOTAL en 2007.
- Enfin, concernant l'Assemblée générale, des actionnaires, le Comité consultatif s'est comme chaque année exprimé sur la forme de l'avis de convocation. Il a également fait part de ses impressions au sujet de la tenue de cette Assemblée.
- Le **Cercle des actionnaires**, ouvert à tout actionnaire détenant au moins trente actions au porteur ou une action au nominatif, a organisé une trentaine de manifestations en 2007. Proposés aux membres du Cercle des actionnaires, ces événements ont été l'occasion d'inviter plus de 2 200 actionnaires individuels. Les membres du Cercle ont ainsi visité des installations industrielles ainsi que des sites soutenus par la Fondation d'entreprise TOTAL. Ils ont également participé à des formations sur les comptes du Groupe, ainsi qu'à des conférences destinées à mieux leur faire connaître les différents métiers de TOTAL. Enfin, les membres du cercle ont pu assister à des manifestations culturelles organisées dans le cadre de la politique de mécénat de TOTAL.

Ainsi, plus de 10 000 actionnaires individuels ont été rencontrés au cours de l'année 2007.

La détention des actions au nominatif

Les actions TOTAL, généralement détenues au porteur, peuvent être inscrites au nominatif. Dans ce cas, les actionnaires sont identifiés par TOTAL S.A. en tant que société émettrice, ou par son mandataire BNP Paribas Securities Services chargé du registre nominatif des actionnaires.

Deux modalités d'inscription au nominatif sont possibles :

- **nominatif administré** : les actions sont inscrites au nom de l'actionnaire chez BNP Paribas Securities Services, mais l'intermédiaire financier choisi par l'actionnaire en conserve la gestion (vente, achat, coupons, etc.) ;
- **nominatif pur** : les actions sont inscrites au nom de l'actionnaire chez BNP Paribas Securities Services, qui en assure directement la gestion (vente, achat, coupons, convocations aux assemblées, etc.) sans que l'actionnaire ait à choisir un intermédiaire financier. La détention en nominatif pur est difficilement compatible avec une inscription des actions dans un Plan d'épargne en actions (PEA), compte tenu des procédures administratives applicables en pareil cas.

Principaux avantages du nominatif administré :

Parmi les avantages du nominatif administré, figurent notamment :

- une convocation personnelle aux Assemblées générales d'actionnaires de TOTAL ;
- un droit de vote double au-delà de deux ans de détention en continu (voir page 155) ;
- un numéro vert pour tous les contacts avec BNP Paribas Securities Services (appel gratuit en France depuis un poste fixe) : 0 800 11 7000 ou + 33 1 40 14 80 61 depuis l'étranger du lundi au vendredi (jours ouvrés) de 8h45 à 18h00 (télécopie + 33 1 55 77 34 17) ;
- la faculté de recevoir directement l'ensemble des informations publiées par TOTAL et destinées à ses actionnaires ;
- la possibilité d'adhérer au Cercle des actionnaires de TOTAL à partir d'une action.

Principaux avantages du nominatif pur :

Parmi les avantages du nominatif pur, figurent notamment, en plus des avantages communs au nominatif administré :

- la gratuité des droits de garde ;
- une facilité accrue pour transmettre les ordres de Bourse⁽¹⁾ (téléphone, courrier, fax, Internet) ;
- des frais de courtage de 0,20% HT du montant brut de la négociation, sans minimum forfaitaire et plafonnés à 1 000 euros par transaction ;
- la faculté de consulter ses avoirs par Internet.

Un actionnaire souhaitant transférer ses actions TOTAL au nominatif pur doit compléter et transmettre à son intermédiaire financier un bordereau qui lui est adressé sur simple demande auprès du service des relations avec les actionnaires individuels de TOTAL.

Dès réception des actions correspondantes, BNP Paribas Securities Services adresse à l'actionnaire concerné une attestation d'inscription en compte et lui demande de lui faire parvenir :

- un relevé d'identité bancaire (ou un relevé d'identité postal ou un relevé d'identité de caisse d'épargne) pour le règlement des dividendes ;
- un contrat de prestations boursières, à compléter si l'actionnaire souhaite opérer en Bourse sur ses actions TOTAL.

Contacts actionnaires individuels

Pour toute information générale, passage au nominatif pur ou administré, adhésion au Cercle des actionnaires, les actionnaires individuels peuvent s'adresser à :

TOTAL S.A.

Service des relations avec les actionnaires individuels
2, place de la Coupole
La Défense 6
92078 Paris-La Défense Cedex

Tél.	depuis la France : 0 800 039 039 (numéro vert - appel gratuit à partir d'un poste fixe) depuis l'étranger : + 33 1 47 44 24 02 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Fax	depuis la France : 01 47 44 20 14 depuis l'étranger + 33 1 47 44 20 14
Courriel	actionnairesindividuels@total.com cercledeactionnaires@total.com
Contacts	Valérie Laugier (responsable service Relations actionnaires individuels) Jean-Louis Piquée (responsable Relations actionnaires individuels)

(1) Sous réserve d'avoir souscrit au contrat de prestations boursières ; la souscription à ce contrat est gratuite.

Calendrier 2008

13 février	Résultats du 4 ^{ème} trimestre et de l'année 2007
10 avril	Réunion d'actionnaires individuels à Lyon
7 mai	Résultats du 1 ^{er} trimestre 2008
16 mai	Assemblée générale des actionnaires à Paris (Palais des Congrès)
20 mai	Date de détachement du solde du dividende ⁽¹⁾ de l'exercice 2007
23 mai	Date de mise en paiement du solde du dividende ⁽¹⁾ de l'exercice 2007 en numéraire
21 mai	Réunion d'actionnaires individuels à Toulouse
9 juin	Réunion d'actionnaires individuels à Nancy
12 juin	Réunion d'actionnaires individuels à Bordeaux
1^{er} août	Résultats du 2 ^{ème} trimestre et du 1 ^{er} semestre 2008
20 octobre	Réunion d'actionnaires individuels à Tours
5 novembre	Résultats du 3 ^{ème} trimestre 2008
21-22 novembre	Salon Actionaria à Paris / Réunion d'information dans l'amphithéâtre du Palais des Congrès

Calendrier 2009

15 mai	Assemblée générale des actionnaires à Paris (Palais des Congrès)
---------------	--

Responsables de la communication financière

Paris : Jérôme Schmitt
Directeur de la communication financière
TOTAL S.A.
2, place de la Coupole - La Défense 6
92078 Paris La Défense cedex
FRANCE
Tél. : 01 47 44 58 53 ou +33 1 47 44 58 53
Fax : 01 47 44 58 24 ou +33 1 47 44 58 24
Courriel : investor-relations@total.com

Amérique du Nord : Robert Hammond
Directeur des relations investisseurs Amérique du Nord
TOTAL American Services Inc.
100 Pavonia Avenue, Suite 401
Jersey City, NJ 07310
États-Unis
Tél. : +1 201 626 3500
Fax : +1 201 626 4004
Courriel : ir.nyc@total.com

(1) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2008.

Informations financières

Informations financières historiques	p. 146	Politique de distribution des dividendes	p. 147
• Comptes consolidés 2007, 2006 et 2005	p. 146		
• Comptes sociaux de TOTAL S.A.	p. 146	Procédures judiciaires et d'arbitrage	p. 147
Vérification des informations financières historiques	p. 146	Changements significatifs	p. 147
Informations complémentaires	p. 147		

Informations financières historiques

Comptes consolidés 2007, 2006 et 2005

Les comptes consolidés de TOTAL S.A. et ses filiales (le Groupe) pour les exercices clos les 31 décembre 2007, 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles que publiées par l'IASB et telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2007.

Ils figurent en Annexe 1 au présent Document de référence :

• Compte de résultat consolidé	page 161
• Bilan consolidé	page 162
• Tableau de flux de trésorerie consolidé	page 163
• Variations des capitaux propres consolidés	page 164
• Annexe aux comptes consolidés	pages 165 à 237

Comptes sociaux de TOTAL S.A.

Les comptes sociaux de TOTAL S.A., société mère du Groupe, pour les exercices clos les 31 décembre 2007, 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005 ont été établis en conformité avec les normes comptables françaises telles qu'en vigueur au 31 décembre 2007.

Ils figurent en Annexe 3 au présent Document de référence :

• Compte de résultat	page 255
• Bilan	page 256
• Tableau de flux de trésorerie	page 257
• Variations des capitaux propres	page 258
• Annexe aux comptes sociaux	pages 259 à 271

Vérification des informations financières historiques

Les comptes consolidés de l'exercice 2007, figurant en Annexe 1 au présent Document de référence (pages 159 à 237), ont fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de la Société. Le rapport des commissaires aux comptes sur ces comptes consolidés est reproduit en Annexe 1 (page 160).

Les comptes consolidés des exercices 2006 et 2005, repris en Annexe 1 du présent Document de Référence (pages 159 à 237), ont également fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de la Société. Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2006 est reproduit à la page 170 du document de référence de TOTAL afférent à l'exercice 2006 et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 avril 2007. Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2005 est reproduit à la page 166 du document de référence de TOTAL afférent à l'exercice 2005 et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 mars 2006. En application de l'article 28 du Règlement (CE) n°809/2004, ces deux rapports sont incorporés par référence dans le présent Document de référence.

Les comptes sociaux de TOTAL S.A. de l'exercice 2007 (normes comptables françaises), figurant en Annexe 3 au présent Document de référence (pages 251 à 271), ont également fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de la Société. Le rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2007 est reproduit en Annexe 3 (page 254).

Les comptes sociaux de TOTAL S.A. des exercices 2006 et 2005, repris en Annexe 3 du présent Document de Référence (pages 251 à 271), ont également fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de la Société. Le rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2006 est reproduit à la page 255 du document de référence de TOTAL afférent à l'exercice 2006 et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 avril 2007. Le rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2005 est reproduit à la page 249 du document de référence de TOTAL afférent à l'exercice 2005 et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 mars 2006. En application de l'article 28 du Règlement (CE) n°809/2004, ces deux rapports sont incorporés par référence dans le présent Document de référence.

Informations complémentaires

Certaines informations de nature financière autres que celles figurant en Annexe 1 ou en Annexe 3 au présent Document de référence, notamment les ratios, informations statistiques ou autres données chiffrées, ayant pour objet de décrire le Groupe ou les performances de ses activités, ne sont pas extraites des états financiers certifiés de l'émetteur. Sauf indication contraire, ces autres informations reposent sur des données internes à la Société qui en constituent la source.

En particulier, les informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures, figurant en Annexe 2 au présent Document de référence (pages 239 à 250), ne sont pas extraites des états financiers

certifiés de l'émetteur et n'ont pas fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de la Société. Ces informations complémentaires ont été établies par la Société, sur la base des éléments dont elle dispose, d'après ses propres calculs ou estimations, en tenant compte des normes nord-américaines auxquelles la Société est assujettie pour ce type d'informations du fait de la cotation de ses actions (sous forme d'ADS) sur le *New York Stock Exchange*.

Le présent Document de référence n'inclut pas de prévision ou estimation de bénéfice pour la période postérieure au 31 décembre 2007 au sens du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004.

Politique de distribution des dividendes

La politique de distribution des dividendes de la Société est décrite aux pages 129 à 130 du présent Document de référence (TOTAL et ses actionnaires).

Procédures judiciaires et d'arbitrage

Les principaux litiges dans lesquels le Groupe est impliqué sont décrits aux pages 72 à 75 du présent Document de référence (Facteurs de risques). La Société n'a pas connaissance, pour la période des douze derniers mois, de procédure contentieuse administrative, judiciaire ou arbitrale qui a eu récemment, ou pourrait avoir des effets significatifs sur sa situation financière ou sa

rentabilité ou sur celles de l'ensemble du Groupe. Il n'existe pas, d'après les informations dont dispose à ce jour la Société, de procédure contentieuse administrative, judiciaire ou arbitrale en suspens ou dont elle serait menacée, qui pourrait avoir des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité, ou sur celle de l'ensemble du Groupe.

Changements significatifs

Sauf les événements récents mentionnés dans le Rapport de gestion du Conseil d'administration (pages 52 à 62) ou dans la description des activités du Groupe (pages 6 à 44), aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du

Groupe n'est à ce jour survenu depuis le 31 décembre 2007, date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés par la Société.

Renseignements généraux

Capital social	p. 150	Autres renseignements	p. 157
• Montant du capital social au 31 décembre 2007	p. 150	• Épargne salariale, intéressement et participation du personnel	p. 157
• Caractéristiques des actions	p. 150	• Plan d'épargne retraite	p. 157
• Capital autorisé non émis au 31 décembre 2007	p. 150	• Accords visés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce	p. 157
• Capital potentiel au 31 décembre 2007	p. 152	• Dépôt du <i>Form 20-F</i> auprès de la <i>Securities and Exchange Commission</i>	p. 157
• Actions TOTAL détenues par la Société ou ses filiales	p. 152		
• Historique du capital social	p. 153		
Acte constitutif et statuts ; autres informations	p. 154	Documents accessibles au public	p. 157
• Informations générales concernant la Société	p. 154	Informations sur les participations	p. 158
• Objet social résumé	p. 154	• Informations générales	p. 158
• Dispositions statutaires régissant les organes d'administration et de direction	p. 154	• Participation du Groupe dans Sanofi-Aventis	p. 158
• Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	p. 155	• Participation du Groupe dans CEPSA	p. 158
• Modification des droits des actionnaires	p. 156		
• Assemblées d'actionnaires	p. 156		
• Franchissements de seuils statutaires	p. 156		
• Modifications du capital social	p. 156		

Capital social

Montant du capital social au 31 décembre 2007

5 988 830 242,5 euros, divisé en 2 395 532 097 actions ordinaires, entièrement libérées.

Caractéristiques des actions

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions, de valeur nominale de 2,5 euros. Un droit de vote double est attribué à chaque actionnaire sous réserve de remplir certaines conditions (voir page 155). Les actions sont au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire. Les actions sont dématérialisées et donnent lieu à une inscription en compte.

Capital autorisé non émis au 31 décembre 2007

Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité qui ont été accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration, en matière d'augmentation de capital, ainsi que des utilisations qui en ont été faites au cours de l'exercice 2007, figure en page 151.

- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration, en vue d'augmenter le capital par émission d'actions nouvelles ou autres valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme au capital social de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions dont le montant ne peut être supérieur à un plafond global de 4 milliards d'euros en nominal, sur lequel s'impute le montant nominal des augmentations de capital réservées aux salariés, elles-mêmes limitées à un montant maximal égal à 1,5% du capital social existant au jour de la réunion du Conseil d'administration décidant l'émission.

De plus, le montant nominal maximum de toutes les valeurs mobilières représentatives de créance et donnant accès au capital social de la Société ne peut excéder 10 milliards d'euros, ou leur contre-valeur, à la date de la décision d'émission (Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007 – treizième et quatorzième résolutions – délégations valables vingt-six mois).

Compte tenu de l'utilisation le 6 novembre 2007 de la délégation portant sur les augmentations de capital réservées aux salariés, le capital autorisé non émis par émission d'actions nouvelles ressort, sous ces autorisations, à 3,97 milliards d'euros (soit 1 588 millions d'actions) au 31 décembre 2007⁽¹⁾.

- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue de réaliser des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents à un Plan d'épargne d'entreprise dans la limite d'un montant maximal égal à 1,5% du capital social existant au moment de la tenue du Conseil d'administration décidant l'émission (Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007 – quatorzième résolution – délégation valable vingt-six mois).

Compte tenu de l'utilisation de cette délégation par le Conseil d'administration le 6 novembre 2007, le capital autorisé non émis par émission d'actions nouvelles dans le cadre d'augmentations de capital réservées aux salariés adhérents à un Plan d'épargne d'entreprise ressort, sous cette délégation, à 59 832 453 euros (soit 23 932 981 actions au 31 décembre 2007⁽¹⁾).

- Autorisation d'attribuer des options de souscription et d'achat d'actions réservées au personnel de TOTAL dans la limite d'un montant maximal de 1,5% du capital social existant au moment de l'attribution (Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007 – seizième résolution – autorisation valable trente-huit mois). En vertu de cette autorisation, 6 082 640 options de souscription ont été attribuées par le Conseil d'administration du 17 juillet 2007. Au 31 décembre 2007, 29 850 341 actions pouvaient donc être encore émises dans le cadre de cette autorisation.
- Autorisation d'attribution gratuite d'actions TOTAL existantes ou à émettre, au profit de membres du personnel salarié du Groupe, ainsi qu'au profit de dirigeants mandataires sociaux, dans la limite de 1% du capital de la Société existant au jour de la réunion du Conseil d'administration décidant l'attribution gratuite d'actions (Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2005 – treizième résolution – autorisation valable trente-huit mois).

L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires étant fixée à deux ans, sous réserve du respect des conditions d'attribution des actions fixées par le Conseil d'administration décidant de mettre en oeuvre cette attribution. L'augmentation de capital résultant le cas échéant de l'émission d'actions attribuées gratuitement serait réalisée par incorporation de primes d'émissions, réserves ou bénéfices.

Dans le cadre de cette autorisation, 574 000 actions TOTAL existantes, de 10 euros de nominal, soit 2 296 000 actions de 2,5 euros de nominal, ont été attribuées par le Conseil d'administration le 19 juillet 2005, 2 295 684 actions TOTAL existantes ont été attribuées par le Conseil d'administration le 18 juillet 2006, et 2 387 355 actions TOTAL existantes ont été attribuées par le Conseil d'administration le 17 juillet 2007, soit un total de 6 979 039 actions TOTAL existantes de 2,5 euros de nominal. Au 31 décembre 2007, 16 976 281 actions pouvaient donc être encore attribuées dans le cadre de cette autorisation.

- Autorisation d'annuler les actions de la Société dans la limite de 10% du capital par période de vingt-quatre mois. Cette autorisation, accordée par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007, est valable jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Aucune annulation n'est intervenue dans le cadre de cette autorisation.

(1) En supposant que le montant total des souscriptions recueillies, dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés décidée le 6 novembre 2007 et non encore définitivement réalisée au 31 décembre 2007, atteigne le nombre d'actions à concurrence duquel le Conseil d'administration a décidé de faire usage de ladite délégation.

Ainsi, à la date du 31 décembre 2007, compte tenu de l'annulation de 47 020 000 actions et de 33 005 000 actions réalisées respectivement le 18 juillet 2006 et le 10 janvier 2007, 159 528 209 actions pouvaient encore être annulées dans le cadre de cette autorisation jusqu'au 18 juillet 2008 inclus, avant d'atteindre le seuil d'annulation de 10% du capital annulé sur une période de vingt-quatre mois.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au 31 décembre 2007, accordées au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital (article L. 225-100 du Code de commerce)

Nature		Plafond nominal, ou en nombre d'actions, ou exprimé en % du capital	Utilisation en 2007 en nominal ou en nombre d'actions	Solde disponible au 31/12/07 en nominal ou en nombre d'actions	Date de la délégation/ autorisation	Durée de la délégation /autorisation donnée au Conseil d'administration
Plafond global d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital	Valeurs mobilières représentatives de droit de créance donnant accès à une quotité du capital	10 milliards d'euros	-	10 milliards d'euros	AGE ^(a) du 11 mai 2007 (13 ^e résolution)	26 mois
	Capital social nominal	4 milliards d'euros, soit 1 600 millions d'actions, avec droit préférentiel de souscription	-	3,97 milliards d'euros, soit 1 588 millions d'actions	AGE ^(a) du 11 mai 2007 (13 ^e résolution)	26 mois
		dont un sous-plafond de 1,5% du capital social ^(b) au jour de la décision du Conseil d'administration, pour les augmentations de capital réservées aux salariés participant à un plan d'épargne entreprise	12 millions d'actions ^(c)	23,9 millions d'actions ^(c)	AGE ^(a) du 11 mai 2007 (15 ^e résolution)	26 mois
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions		1,5% du capital social ^(b) au jour où le Conseil décide d'attribuer des options	6,1 millions d'actions ^(d)	29,8 millions d'actions ^(d)	AGE ^(a) du 11 mai 2007 (16 ^e résolution)	38 mois
Attribution gratuite d'actions		1% du capital social ^(b) au jour de la décision du Conseil d'administration	2,4 millions d'actions ^(e)	17 millions d'actions ^(e)	AGE ^(a) du 17 mai 2005 (13 ^e résolution)	38 mois

(a) AGE = Assemblée générale extraordinaire.

(b) Capital social au 31 décembre 2007 : 2 395 532 097 actions.

(c) Le nombre d'actions nouvelles dont la création est autorisée par la 15^e résolution de l'AGE du 11 mai 2007 ne peut dépasser 1,5% du capital au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant d'utiliser la délégation. Le Conseil d'administration du 6 novembre 2007 a fixé à 12 000 000 actions TOTAL le montant maximum de l'augmentation de capital réservée aux salariés. En conséquence, le solde disponible de cette autorisation ressort à 23 932 981 actions nouvelles au 31 décembre 2007, soit 1,5% des 2 395 532 097 actions existantes à la clôture de l'exercice, déduction faite d'une quantité de 12 000 000 actions.

(d) Le nombre d'options de souscription ou d'achat autorisées par la 16^e résolution de l'AGE du 11 mai 2007 ne peut dépasser 1,5% du capital au jour où les options sont consenties par le Conseil d'administration. 6 082 640 options de souscription d'actions TOTAL ayant été consenties par le Conseil d'administration du 17 juillet 2007, le nombre restant d'options pouvant être consenties ressort à 29 850 341 au 31 décembre 2007, soit 1,5% des 2 395 532 097 actions existantes à la clôture de l'exercice, déduction faite des 6 082 640 options déjà consenties et représentant un même nombre d'actions.

(e) Le nombre d'actions existantes pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la 13^e résolution de l'AGE du 17 mai 2005 ne peut dépasser 1% du capital au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant d'effectuer de telles attributions. 574 000 actions TOTAL existantes de 10 euros de nominal par action (soit 2 296 000 actions de 2,5 euros de nominal), 2 295 684 actions TOTAL existantes et 2 387 355 actions TOTAL existantes ayant été attribuées par les Conseils d'administration du 19 juillet 2005, du 18 juillet 2006 et du 17 juillet 2007, le nombre d'actions pouvant être encore attribuées au 31 décembre 2007 ressort à 16 976 281 actions, soit 1% des 2 395 532 097 actions existantes à la clôture de l'exercice, déduction faite des 6 979 039 actions déjà attribuées.

Capital potentiel au 31 décembre 2007

Les titres donnant accès à des actions TOTAL, par exercice ou remboursement, sont :

- les options de souscription d'actions TOTAL au nombre de 40 286 313 au 31 décembre 2007, réparties en 8 584 916 options⁽¹⁾ pour le plan attribué par le Conseil d'administration du 16 juillet 2003, 13 452 472 options⁽¹⁾ pour le plan attribué par le Conseil d'administration du 20 juillet 2004, 6 301 485 options⁽¹⁾ pour le plan attribué par le Conseil d'administration du 19 juillet 2005, 5 864 800 options pour le plan attribué par le Conseil d'administration du 18 juillet 2006 et 6 082 640 options pour le plan attribué par le Conseil d'administration du 17 juillet 2007 ;
- les actions Elf Aquitaine existantes ou à créer par levée d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine (non encore levées au dernier jour de l'offre publique d'échange initiée par TOTAL en 1999), qui bénéficient, jusqu'au terme de la période d'exercice des options (le 30 mars et le 12 septembre 2009), d'une faculté d'échange (garantie par la Société dans la note d'information relative à l'offre en surenchère du 22 septembre 1999) contre des actions TOTAL sur la base de la parité d'échange de l'offre (soit dix-neuf actions TOTAL pour treize actions Elf Aquitaine). Afin de prendre en compte l'apport-scission de S.D.A. (Société de Développement Arkema) par Elf Aquitaine, l'apport-scission d'Arkema par TOTAL S.A. et la division par quatre du nominal de l'action TOTAL, le Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 14 mars 2006 avait décidé, conformément aux stipulations de l'engagement d'échange, d'ajuster la parité en vigueur dans la garantie d'échange mentionnée ci-dessus (voir page 22 du

« Prospectus en vue de l'admission des actions Arkema aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext dans le cadre de l'attribution des actions Arkema aux actionnaires de TOTAL S.A. »). Cette parité d'échange avait été ajustée le 22 mai 2006 à six actions TOTAL pour une action Elf Aquitaine suite à l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires d'Elf Aquitaine du 10 mai 2006 de l'apport-scission de S.D.A. par Elf Aquitaine, et à l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. du 12 mai 2006 de l'apport-scission d'Arkema par TOTAL S.A. ainsi que de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL.

Au 31 décembre 2007, 127 668 options et 6 584 actions Elf Aquitaine étaient susceptibles de bénéficier de cette faculté d'échange qui expirera le 30 mars 2009. De plus, 6 044 options Elf Aquitaine étaient également susceptibles de bénéficier de cette faculté d'échange qui expirera le 12 septembre 2009. Ainsi, au 31 décembre 2007, 140 296 actions Elf Aquitaine, existantes ou à créer, étaient susceptibles de bénéficier de cette faculté d'échange, donnant donc droit à la souscription d'au maximum 841 776 actions TOTAL.

Le capital potentiel (capital existant auquel sont ajoutés les titres susceptibles de donner accès à des actions TOTAL, par exercice ou remboursement) représente 101,7% du capital social au 31 décembre 2007, sur la base de 2 395 532 097 actions TOTAL composant le capital social au 31 décembre 2007, de 40 286 313 actions TOTAL susceptibles d'être créées dans le cadre de l'exercice des options de souscription d'actions TOTAL et de 841 776 actions TOTAL susceptibles d'être créées dans le cadre de l'exercice de la faculté d'échange des actions Elf Aquitaine.

Actions TOTAL détenues par la Société ou ses filiales

Au 31 décembre 2007

Pourcentage de capital détenu par TOTAL S.A.	2,13%
Nombre d'actions détenues en portefeuille	51 089 964
Valeur comptable du portefeuille (aux cours d'achat) (en millions d'euros)	2 505
Valeur de marché du portefeuille (en millions d'euros) ^(a)	2 903
Pourcentage de capital détenu par l'ensemble du Groupe ^(b)	6,32%
Nombre d'actions détenues en portefeuille	151 421 232
Valeur comptable du portefeuille (aux cours d'achat) (en millions d'euros)	5 532
Valeur de marché du portefeuille (en millions d'euros) ^(a)	8 605

(a) Sur la base d'un cours de bourse de 56,83 euros par action au 31 décembre 2007.

(b) TOTAL S.A., Total Nucléaire, Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval.

(1) Après prise en compte de l'ajustement du prix d'exercice et du nombre d'actions sous options, effectué le 22 mai 2006 conformément aux dispositions légales alors en vigueur et suite aux décisions de l'Assemblée générale du 12 mai 2006 quant à la division par quatre du nominal de l'action TOTAL et à l'apport-scission d'Arkema.

Historique du capital social

(Depuis le 1^{er} janvier 2005)

Exercice 2005

- 19 juillet 2005 Réduction du capital social de 6 350 151 080 euros à 6 214 875 300 euros par annulation de 13 527 578 actions autodétenues par la Société d'une valeur nominale de 10 euros chacune.
- 3 novembre 2005 Réduction du capital social de 6 214 875 300 euros à 6 139 395 400 euros, par annulation de 7 547 990 actions autodétenues par la Société d'une valeur nominale de 10 euros chacune, avec prise d'effet au 22 novembre 2005.
- 10 janvier 2006 Constatation de l'émission de 1 176 756 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2005, augmentant le capital d'une somme totale de 11 767 560 euros pour le porter de la somme de 6 139 395 400 euros à la somme de 6 151 162 960 euros (dont 133 257 actions nouvelles par levée d'options de souscription d'actions de la Société et 1 043 499 actions nouvelles par échange de 713 973 actions Elf issues de levées d'options d'actions Elf Aquitaine et bénéficiant d'une garantie d'échange en actions TOTAL).

Exercice 2006

- 22 mars 2006 Constatation de la souscription à 2 785 330 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe décidée par le Conseil d'administration du 3 novembre 2005, augmentant le capital social d'une somme de 27 853 300 euros pour le porter de la somme de 6 151 162 960 euros à la somme de 6 179 016 260 euros.
- 18 mai 2006 Constatation de l'émission de 76 769 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune entre le 1^{er} janvier et le 25 avril 2006, augmentant le capital d'une somme totale de 767 690 euros pour le porter de la somme de 6 179 016 260 euros à la somme de 6 179 783 950 euros (dont 45 305 actions nouvelles par levée d'options de souscription d'actions de la Société et 31 464 actions nouvelles par échange de 21 528 actions Elf Aquitaine issues de levées d'options d'actions Elf Aquitaine et bénéficiant d'une garantie d'échange en actions TOTAL).
- En application de la décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006, division par quatre de la valeur nominale des actions composant le capital social, la valeur nominale étant réduite de 10 euros à 2,5 euros. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social s'est trouvé porté de 617 978 395 à 2 471 913 580, le montant du capital social restant inchangé à 6 179 783 950 euros.
- 18 juillet 2006 Réduction du capital social de 6 179 783 950 euros à 6 062 233 950 euros par annulation de 47 020 000 actions autodétenues par la Société d'une valeur nominale de 2,5 euros chacune.
- 10 janvier 2007 Constatation de l'émission de 874 373 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2,5 euros chacune entre le 24 mai 2006 et le 31 décembre 2006, augmentant le capital d'une somme totale de 2 185 932,50 euros pour le porter de la somme de 6 062 233 950 euros à la somme de 6 064 419 882,50 euros (dont 668 099 actions nouvelles par levée d'options de souscription d'actions de la Société et 206 274 actions nouvelles par échange de 34 379 actions Elf Aquitaine issues de levées d'options d'actions Elf Aquitaine et bénéficiant d'une garantie d'échange en actions TOTAL).

Exercice 2007

- 10 janvier 2007 Réduction du capital social de 6 064 419 882,50 euros à 5 981 907 382,50 euros par annulation de 33 005 000 actions autodétenues par la Société d'une valeur nominale de 2,5 euros chacune.
- 10 janvier 2008 Constatation de l'émission de 2 769 144 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2,5 euros chacune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2007, augmentant le capital d'une somme totale de 6 922 860 euros pour le porter de la somme de 5 981 907 382,50 euros à la somme de 5 988 830 242,50 euros (dont 2 453 832 actions nouvelles par levée d'options de souscription d'actions de la Société et 315 312 actions nouvelles par échange de 52 552 actions Elf Aquitaine issues de levées d'options d'actions Elf Aquitaine et bénéficiant d'une garantie d'échange en actions TOTAL).



Renseignements généraux

Acte constitutif et statuts ; autres informations

Acte constitutif et statuts ; autres informations

Informations générales concernant la Société

Dénomination

TOTAL S.A.

Siège social

2, place de la Coupole, La Défense 6, 92400 Courbevoie (France)

Forme et nationalité

Société anonyme régie par la législation française

Registre du commerce et des sociétés

542 051 180 RCS Nanterre

Numéro d'identification intracommunautaire

FR 59 542 051 180

Statuts

Déposés chez Maîtres Gildas Le Gonidec de Kerhalic et Frédéric Lucet, notaires associés à Paris

Code APE (NAF)

111Z jusqu'au 7 janvier 2008

741J depuis le 8 janvier 2008

Durée de la Société

Prorogée de 99 ans à compter du 22 mars 2000, soit une expiration au 22 mars 2099 sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année

Objet social résumé

La Société a pour objet, directement et indirectement, en tous pays, la recherche et l'exploitation des gisements miniers, et notamment d'hydrocarbures sous toutes leurs formes ; l'industrie, le raffinage, la transformation et le commerce de ces matières, de leurs dérivés et sous-produits ainsi que toutes activités relatives à la production et la distribution de toutes formes d'énergie, au domaine de la chimie sous toutes ses formes, aux secteurs du caoutchouc et de la santé. L'énonciation complète de l'objet social de la Société figure à l'article 3 des statuts.

Dispositions statutaires régissant les organes d'administration et de direction

Nomination des administrateurs et durée des fonctions

Dans la limite du nombre maximal autorisé par la loi (dix-huit actuellement), les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires pour une durée de trois ans, sous réserve des dispositions légales permettant la prolongation de la durée du mandat jusqu'à la plus proche Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes d'un exercice.

En outre, un administrateur représentant les salariés actionnaires est également nommé par l'Assemblée générale des actionnaires pour une durée de trois ans, parmi une liste d'au moins deux candidats présélectionnés par les salariés actionnaires, dans les conditions prévues par les dispositions légales, réglementaires et statutaires en vigueur. Toutefois ses fonctions prennent automatiquement fin en cas de perte de sa qualité de salarié ou d'actionnaire, le Conseil d'administration pouvant se réunir et délibérer valablement jusqu'à la date de nomination de son remplaçant.

Limite d'âge des administrateurs

A la date de clôture de chaque exercice, le nombre des administrateurs personnes physiques âgés de plus de 70 ans, qu'ils agissent en leur nom propre ou comme représentant permanent d'une personne morale administrateur, ne peut être supérieur au tiers des administrateurs en fonction. Si ce seuil est dépassé, le membre du conseil le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le représentant permanent d'une personne morale administrateur doit être âgé de moins de 70 ans.

Participation minimum des administrateurs au capital social de la Société

Chaque administrateur (autre que l'administrateur représentant les salariés actionnaires) doit être propriétaire d'au moins mille actions pendant la durée de ses fonctions. S'il cesse d'être propriétaire du nombre d'actions requis, il peut néanmoins régulariser sa situation dans les conditions prévues par la loi. L'administrateur représentant les salariés actionnaires doit détenir pendant la durée de ses fonctions, soit individuellement, soit à travers un Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) régi par l'article L. 214-40 du Code monétaire et financier, au moins une action ou un nombre de parts dudit fonds équivalent au moins à une action.

Règles de majorité au sein du Conseil d'administration

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Règlement intérieur et comités du Conseil d'administration

Voir pages 98 à 102.

Mode d'exercice de la Direction Générale

La Direction Générale de la Société est assumée soit par le Président du Conseil d'administration (qui prend alors le titre de Président-directeur général), soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général. Il appartient au Conseil d'administration de choisir entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale, selon les règles de majorité précédemment décrites. Le mode d'exercice retenu demeure en application jusqu'à décision contraire du Conseil d'administration.

Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Outre le droit de vote, chaque action donne droit à une quotité proportionnelle au nombre des actions émises, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, ainsi que par les statuts.

Sous réserve du droit de vote double, aucun privilège n'est attaché à une catégorie particulière d'actions, ou à une catégorie particulière d'actionnaires.

Droit de vote double

Un droit de vote double est attribué, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites sans interruption au nom d'un même actionnaire depuis au moins deux ans, ainsi qu'aux actions nominatives attribuées gratuitement, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Limitation du droit de vote

L'article 18 des statuts stipule qu'en Assemblée générale, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même et par mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10% du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société.

S'il dispose du droit de vote double, cette limite pourra être dépassée sans cependant excéder 20%.

Par ailleurs, l'article 18 des statuts de la Société prévoit également que ces limitations des droits de vote deviennent automatiquement caduques, sans nécessité d'une décision par l'Assemblée générale des actionnaires, dès lors qu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec une ou plusieurs autres personnes physiques ou morales, vient à détenir au moins les deux tiers du nombre total des actions de la Société à la suite d'une offre

publique visant la totalité des actions de la Société. Dans ce cas, le conseil d'administration constate la caducité et procède aux formalités corrélatives de modification des statuts.

Cette caducité automatique, une fois constatée, est définitive et ses effets s'appliquent pour toutes les assemblées d'actionnaires postérieures à une éventuelle offre publique ayant permis l'acquisition d'au moins les deux tiers des actions de la Société, et non uniquement pour la seule première assemblée d'actionnaires qui suivrait une telle offre publique.

Compte tenu de cette caducité automatique, cette limitation des droits de vote n'est pas susceptible d'empêcher, de différer ou de retarder une éventuelle prise de contrôle de la Société, sauf dans l'hypothèse d'une offre publique qui n'aurait pas permis à l'initiateur de recueillir un nombre d'actions représentant au moins les deux tiers du capital social de la Société.

Droits formant rompus

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit, les titres en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leurs propriétaires à l'égard de la Société, les actionnaires ayant à faire, dans ce cas, leur affaire du regroupement du nombre d'actions nécessaires.

Répartition statutaire des bénéfices

Les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges sociales, ainsi que de tous les amortissements de l'actif social et de toutes les provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé dans l'ordre suivant :

- 1) 5% pour constituer le fonds de réserve légale jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social ;
- 2) la somme fixée par l'Assemblée générale des actionnaires en vue de la constitution de réserves dont elle déterminera l'affectation ou l'emploi ;
- 3) les sommes dont l'Assemblée générale des actionnaires décide le report à nouveau.

Le surplus est versé aux actionnaires à titre de dividende.

Le Conseil d'administration peut procéder à la répartition d'acomptes sur dividende.

L'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou son paiement en actions.

L'Assemblée générale des actionnaires peut à toute époque, mais seulement sur proposition du Conseil d'administration, décider la répartition totale ou partielle des sommes figurant aux comptes de réserves soit en espèces, soit en actions de la Société.

Les dividendes non réclamés à l'issue d'une période de cinq ans sont prescrits au profit de l'État français.

8

Renseignements généraux

Acte constitutif et statuts ; autres informations

Modification des droits des actionnaires

Toute modification des statuts doit être décidée ou autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requis par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur pour les Assemblées générales extraordinaires.

Assemblées d'actionnaires

Convocations

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Admissions

Dispositions applicables jusqu'au 31 décembre 2006 : les propriétaires d'actions au porteur ou inscrites sur un compte non tenu par la Société devaient, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées générales, déposer un certificat établi par l'intermédiaire teneur de leurs comptes constatant l'indisponibilité des titres jusqu'à la date de la réunion aux lieux indiqués par l'avis de convocation, un jour au moins avant la date de l'Assemblée générale.

Depuis le 1^{er} janvier 2007⁽¹⁾, la participation aux Assemblées générales, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à un enregistrement ou à une inscription des actions effectués soit dans les comptes des titres nominatifs tenus par la Société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire. Cet enregistrement est constaté par une attestation de participation délivrée à l'actionnaire. L'enregistrement ou

l'inscription en compte doit être effectif au plus tard à 00h00 (heure de Paris) le troisième jour ouvré qui précède le jour de tenue de l'assemblée. En cas de cession des actions avant cette date, l'attestation de participation sera invalidée et les votes par correspondance ou les pouvoirs adressés à la Société seront en conséquence également invalidés. En cas de cession après cette date, l'attestation de participation demeurera valable et les votes émis ou les pouvoirs donnés seront pris en compte.

Ces dispositions sont d'ordre public et s'imposent à la Société. Une mise en harmonie des statuts de TOTAL S.A. avec ces nouvelles dispositions a été approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007.

Franchissements de seuils statutaires

Toute personne, physique ou morale, qui vient à détenir, directement ou indirectement, un pourcentage du capital, des droits de vote ou de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la Société, égal ou supérieur à 1% ou à un multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils. Elle doit également informer la Société lorsque sa participation directe ou indirecte redevient inférieure à ces pourcentages.

Modifications du capital social

Le capital social de la Société ne peut être modifié que dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur. Aucune disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement intérieur ne prévoit de conditions plus strictes que la loi en matière de modification du capital social de la Société.

(1) Article R. 225-85 du Code de commerce.

Autres renseignements

Épargne salariale, intéressement et participation du personnel

Le 30 juin 2006, un nouvel accord d'intéressement et de participation a été signé pour les exercices 2006, 2007 et 2008 concernant les sociétés TOTAL S.A., CDF Énergie, Elf Exploration Production, Total E&P France, Total France, Total Infrastructures Gaz France, Total Lubrifiants, Total Additifs et Carburants Spéciaux, Total Fluides et Totalgaz.

Le montant de la réserve spéciale de participation et de l'intéressement à répartir pour l'ensemble des sociétés signataires des accords de Groupe au titre de l'exercice 2007 est estimé à 109 millions d'euros.

Par ailleurs, les salariés des sociétés du Groupe adhérentes à des plans d'épargne ont la faculté d'effectuer des placements volontaires – auxquels la Société ajoute, dans certaines conditions, un abondement – dans des fonds investis en actions de la Société (voir pages 109 et 110).

Enfin, dans le cadre de l'engagement du Groupe en faveur du développement durable, le FCPE TOTAL Diversifié à Dominante Actions a été transformé, en septembre 2006, en Fonds à Investissement Socialement Responsable.

En 2007, le montant cumulé de l'abondement pour le Groupe dans le cadre de différents plans d'épargne s'est élevé à 47,5 millions d'euros.

Plan d'épargne retraite

En application de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites, un accord avait été signé le 29 septembre 2004 avec les organisations syndicales en vue de mettre en place, à

compter du 1^{er} janvier 2005, un « Plan d'épargne pour la retraite collectif » (PERCO), en remplacement du « Plan partenarial d'épargne salariale volontaire » (PPESV) qui avait été créé par accord du 15 mars 2002. Un avenant à cet accord avait été signé le 20 décembre 2005 pour augmenter, en France, les niveaux de versement par les salariés et l'entreprise et permettre le versement de l'intéressement et/ou de la participation.

Accords visés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Il n'existe pas d'accord visé au 9° ou au 10° de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce.

Dépôt du *Form 20-F* auprès de la *Securities and Exchange Commission*

Dans le cadre de ses obligations résultant de la cotation de ses actions aux États-Unis, la Société dépose, parallèlement au présent document, un document annuel (*Form 20-F*) en langue anglaise auprès de la *Securities and Exchange Commission* (SEC).

La Société précise que, conformément aux dispositions introduites par la section 302 de la loi Sarbanes-Oxley du 30 juillet 2002, le Directeur Général et le Directeur Financier de la Société, avec le concours des membres de la Direction Générale, ont procédé à une évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures internes relatifs aux informations publiées ou devant être publiées (*disclosure controls and procedures*) telles que définies par la réglementation américaine, pour la période couverte par le document *Form 20-F*. Pour l'exercice 2007, le Directeur Général et le Directeur Financier ont conclu à l'efficacité de ces contrôles et procédures internes.

Documents accessibles au public

Les documents et renseignements relatifs à TOTAL S.A., de même que ses statuts, les comptes sociaux et les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 ou pour les exercices antérieurs, peuvent être consultés au siège social de la Société dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Par ailleurs, les informations financières historiques d'une filiale directe ou indirecte de la Société à raison des exercices successivement clos les 31 décembre 2006 et 31 décembre 2007 peuvent être consultés au siège social de cette filiale, dans les conditions légales et réglementaires qui lui sont applicables.

Enfin, les documents de référence de TOTAL déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers pour chacun des cinq derniers exercices sociaux, les rapports financiers semestriels, les présentations semestrielles faites par le Groupe sur ses résultats et perspectives, ainsi que l'information financière trimestrielle, peuvent être consultés en ligne sur le site Internet de la Société (www.total.com, rubrique Relations Investisseurs/Informations Réglementées en France). De plus, le document annuel récapitulant certaines informations rendues publiques par TOTAL S.A., tel que prévu à l'article L. 451-1-1 du Code monétaire et financier, peut être consulté en ligne sur le site Internet de la Société (www.total.com, rubrique Relations Investisseurs/Publications).

Informations sur les participations

Informations générales

Au 31 décembre 2007 :

- 619 sociétés sont intégrées dans le périmètre de consolidation par intégration globale, 13 par intégration proportionnelle et 91 par mise en équivalence ;
- le périmètre de consolidation comptable de TOTAL S.A. inclut toutes les entreprises dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte dont la valeur comptable à cette date est au moins égale à 10% du montant des capitaux propres de TOTAL S.A. ou de l'actif net consolidé du Groupe, ou qui a généré au moins 10% du résultat net de TOTAL S.A. ou du résultat net consolidé du Groupe au cours du dernier exercice clos.

La liste des principales entreprises incluses dans le périmètre de consolidation comptable de TOTAL S.A. figure, sous forme de tableau récapitulatif, à la note 35 de l'annexe des comptes consolidés (pages 236 et 237).

Participation du Groupe dans Sanofi-Aventis⁽¹⁾

En juin 2005, dans un avis AMF n°205C1014, TOTAL S.A. avait déclaré, avoir franchi indirectement en baisse, le 29 mai 2005, par suite de la dissolution de la société Valorisation et Gestion Financière ayant entraîné une perte de droits de vote double, le seuil de 20% des droits de vote de Sanofi-Aventis et détenir 12,79% du capital et 19,58% des droits de vote de la Société.

Aux termes d'un avenant signé le 23 novembre 2003 (avis AMF n° 203C2012) au pacte d'actionnaires conclu le 9 avril 1999 entre le Groupe et L'Oréal, L'Oréal et TOTAL ont déclaré ne plus agir de concert vis-à-vis de Sanofi-Aventis à compter du 2 décembre 2004, date de l'extinction du pacte. Néanmoins, chacune des parties s'est engagée pour une durée de

trois ans à compter de la fin du pacte à informer l'autre partie de tout projet de cession de titres de la société Sanofi-Aventis portant sur un nombre supérieur ou égal à 1% du capital, et ce au moins deux mois avant la date de réalisation projetée. En conséquence, cette obligation d'information préalable entre les parties a pris fin le 2 décembre 2007.

Au cours de l'exercice 2007, la participation de TOTAL, détenue indirectement au travers de sa filiale Elf Aquitaine à 99,48%, est passée de 13,13% du capital et 19,21% des droits de vote de Sanofi-Aventis, soit 178 476 513 actions pour 319 968 848 droits de vote, au 31 décembre 2006⁽²⁾, à 12,70% du capital et 19,11% des droits de vote, soit 173 479 013⁽³⁾ actions pour 314 973 840 droits de vote, au 31 décembre 2007⁽⁴⁾.

Pour une description de Sanofi-Aventis, il convient de se référer aux informations publiées par cette société.

Participation du Groupe dans CEPESA

La participation de TOTAL au sein de la société pétrolière et gazière espagnole CEPESA remonte à 1990. Les autres actionnaires de référence de CEPESA sont Santander Central Hispano S.A. (SCH), Unión Fenosa et International Petroleum Investment Company.

L'Institut néerlandais d'arbitrage de La Haye avait mis fin au litige qui opposait TOTAL à SCH, par une sentence rendue en mars 2006. Cette sentence arbitrale a été mise en œuvre par TOTAL et SCH après approbation de la Commission européenne et de la *Comisión Nacional del Mercado de Valores* (CNMV – autorité de marché espagnole)

Au 31 décembre 2007, le Groupe détient 48,83% du capital de CEPESA.

(1) Sanofi-Synthélabo est devenue Sanofi-Aventis le 20 août 2004 à la suite de la fusion par absorption d'Aventis par Sanofi-Synthélabo.

(2) Sur la base de 1 359 434 683 actions Sanofi-Aventis correspondant à 1 665 682 526 droits de vote au 31 décembre 2006.

(3) Ce nombre prend en compte 2 500 actions prêtées à des administrateurs représentants de TOTAL au Conseil d'administration de Sanofi-Aventis.

(4) Sur la base de 1 365 916 644 actions Sanofi-Aventis correspondant à 1 647 982 782 droits de vote au 31 décembre 2007.

Annexe 1 - Comptes consolidés

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés** p. 160

Compte de résultat consolidé p. 161

Bilan consolidé p. 162

Tableau de flux de trésorerie consolidé p. 163

Variation des capitaux propres consolidés p. 164

Annexe aux comptes consolidés p. 165

- Introduction p. 165
- 1) Principes comptables p. 165
- 2) Principaux indicateurs de l'information par secteur p. 173
- 3) Variation de la composition du Groupe et principales acquisitions et cessions p. 174
- 4) Informations par secteur d'activité p. 174
- 5) Informations par zone géographique p. 186
- 6) Charges d'exploitation p. 186
- 7) Autres produits et autres charges p. 187
- 8) Autres produits financiers et autres charges financières p. 187
- 9) Impôts sur les sociétés p. 187
- 10) Immobilisations incorporelles p. 189
- 11) Immobilisations corporelles p. 190
- 12) Sociétés mises en équivalence : titres et prêts p. 192
- 13) Titres de participation p. 194
- 14) Autres actifs non courants p. 195
- 15) Stocks p. 195
- 16) Clients et comptes rattachés, autres créances p. 196
- 17) Capitaux propres p. 197
- 18) Engagements envers le personnel p. 199
- 19) Provisions non courantes p. 202
- 20) Dettes financières et instruments financiers associés p. 203
- 21) Autres créditeurs et dettes diverses p. 208
- 22) Contrats de location p. 209
- 23) Engagements hors bilan et obligations contractuelles p. 210
- 24) Parties liées p. 212
- 25) Paiements en actions p. 213
- 26) Effectifs du Groupe et charges de personnel p. 217
- 27) Tableau de flux de trésorerie p. 217

- 28) Analyse des actifs et passifs financiers par catégorie d'instruments et par stratégie p. 218
- 29) Instruments financiers hors dérivés d'énergie p. 220
- 30) Instruments dérivés d'énergie et assimilés, *swaps* de taux de fret p. 224
- 31) Risques de marché p. 225
- 32) Autres risques et engagements p. 231
- 33) Informations complémentaires p. 233
- 34) Apport-scission d'Arkema (exercice 2006) p. 234
- 35) Périmètre de consolidation p. 236

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Total S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Certains principes comptables appliqués par Total S.A. impliquent une part importante de jugements et d'estimations. La mise en œuvre de ces jugements et estimations concerne principalement l'application de la méthode dite des « successful efforts » pour les activités pétrolières, la dépréciation des actifs immobilisés, les provisions pour restitution des sites et risques et charges liées à l'environnement, la valorisation des engagements de retraite et la détermination des impôts courants et différés. Une information détaillée sur l'application de ces principes comptables est donnée dans l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux relatifs aux jugements ou estimations significatifs retenus par la direction et qui peuvent découler de l'application de ces principes comptables nous ont permis d'apprécier leur caractère raisonnable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense, le 26 février 2008

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

René Amirkhanian

ERNST & YOUNG Audit

Gabriel Galet

Philippe Diu

Compte de résultat consolidé

TOTAL

Exercice (en millions d'euros) ^(a)		2007	2006	2005
Chiffre d'affaires	(notes 4 et 5)	158 752	153 802	137 607
Droits d'accises		(21 928)	(21 113)	(20 550)
Produits des ventes		136 824	132 689	117 057
Achats, nets de variation de stocks	(note 6)	(87 807)	(83 334)	(70 291)
Autres charges d'exploitation	(note 6)	(17 414)	(19 536)	(17 159)
Charges d'exploration	(note 6)	(877)	(634)	(431)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers		(5 425)	(5 055)	(5 007)
Autres produits	(note 7)	674	789	174
Autres charges	(note 7)	(470)	(703)	(455)
Coût de l'endettement financier brut		(1 783)	(1 731)	(1 214)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		1 244	1 367	927
Coût de l'endettement financier net	(note 29)	(539)	(364)	(287)
Autres produits financiers	(note 8)	643	592	396
Autres charges financières	(note 8)	(274)	(277)	(260)
Charge d'impôt	(note 9)	(13 575)	(13 720)	(11 806)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(note 12)	1 775	1 693	1 173
Résultat net des activités poursuivies (Groupe hors Arkema)		13 535	12 140	13 104
Résultat net des activités abandonnées (Arkema)	(note 34)	-	(5)	(461)
Résultat net de l'ensemble consolidé		13 535	12 135	12 643
Part du Groupe*		13 181	11 768	12 273
Intérêt des minoritaires et rémunération des actions privilégiées		354	367	370
Résultat net par action (euros) ^(b)		5,84	5,13	5,23
Résultat net dilué par action (euros)** ^(b)		5,80	5,09	5,20
* Résultat net ajusté		12 203	12 585	12 003
** Résultat net ajusté dilué par action (euros) ^(b)		5,37	5,44	5,08

(a) Excepté pour les résultats nets par action.

(b) Montants 2005 retraités afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006. La répartition du résultat par action entre activités poursuivies et abandonnées est fournie dans la note 34 de l'annexe aux comptes consolidés.

Bilan consolidé

TOTAL

Au 31 décembre (en millions d'euros)		2007	2006	2005
ACTIF				
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles	(notes 5 et 10)	4 650	4 705	4 384
Immobilisations corporelles	(notes 5 et 11)	41 467	40 576	40 568
Sociétés mises en équivalence : titres et prêts	(note 12)	15 280	13 331	12 652
Titres de participation	(note 13)	1 291	1 250	1 516
Instruments de couverture des dettes financières non courantes	(note 20)	460	486	477
Autres actifs non courants	(note 14)	2 155	2 088	2 794
Total actifs non courants		65 303	62 436	62 391
Actifs courants				
Stocks	(note 15)	13 851	11 746	12 690
Clients et comptes rattachés	(note 16)	19 129	17 393	19 612
Autres créances	(note 16)	8 006	7 247	6 799
Actifs financiers courants	(note 20)	1 264	3 908	334
Trésorerie et équivalents de trésorerie		5 988	2 493	4 318
Total actifs courants		48 238	42 787	43 753
Total actif		113 541	105 223	106 144
PASSIF				
Capitaux propres				
Capital		5 989	6 064	6 151
Primes et réserves consolidées		48 797	41 460	37 504
Écarts de conversion		(4 396)	(1 383)	1 421
Actions autodétenues		(5 532)	(5 820)	(4 431)
Total des capitaux propres – part du Groupe	(note 17)	44 858	40 321	40 645
Intérêts minoritaires et actions privilégiées émises par les filiales consolidées		842	827	838
Total des capitaux propres		45 700	41 148	41 483
Provisions et autres passifs non courants				
Impôts différés	(note 9)	7 933	7 139	6 976
Engagements envers le personnel	(note 18)	2 527	2 773	3 413
Provisions non courantes	(note 19)	6 843	6 467	7 051
Total provisions et autres passifs non courants		17 303	16 379	17 440
Dettes financières non courantes	(note 20)	14 876	14 174	13 793
Dettes courantes				
Fournisseurs et comptes rattachés		18 183	15 080	16 406
Autres créiteurs et dettes diverses	(note 21)	12 806	12 509	13 069
Dettes financières courantes	(note 20)	4 613	5 858	3 920
Autres passifs financiers courants	(note 20)	60	75	33
Total dettes courantes		35 662	33 522	33 428
Total passif		113 541	105 223	106 144

Tableau de flux de trésorerie consolidé

TOTAL

(note 27)

Exercice (en millions d'euros)	2007	2006	2005
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION			
Résultat net de l'ensemble consolidé	13 535	12 135	12 643
Amortissements et pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles	5 946	5 555	6 083
Provisions et impôts différés	826	601	515
Effet de l'externalisation des engagements sociaux	-	(179)	(23)
(Plus) Moins-value sur cessions d'actifs	(639)	(789)	(99)
Dividendes moins quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	(821)	(952)	(596)
Diminution (Augmentation) du besoin en fonds de roulement	(1 476)	(441)	(4 002)
Autres, nets	315	131	148
Flux de trésorerie d'exploitation	17 686	16 061	14 669
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT			
Investissements corporels et incorporels	(10 549)	(9 910)	(8 848)
Coût d'acquisition de sociétés consolidées, net de la trésorerie acquise	(20)	(127)	(1 116)
Coût d'acquisition de titres	(351)	(402)	(280)
Augmentation des prêts non courants	(802)	(1 413)	(951)
Investissements	(11 722)	(11 852)	(11 195)
Produits de cession d'actifs corporels et incorporels	569	413	274
Produits de cession de titres consolidés, net de la trésorerie cédée	5	18	11
Produits de cession d'autres titres	527	699	135
Remboursement de prêts non courants	455	1 148	668
Désinvestissements	1 556	2 278	1 088
Flux de trésorerie d'investissement	(10 166)	(9 574)	(10 107)
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT			
Variation de capital :			
- actionnaires de la société mère	89	511	17
- actions propres	(1 526)	(3 830)	(3 189)
- actionnaires minoritaires	2	17	83
- remboursement des actions privilégiées	-	-	(156)
Dividendes payés :			
- aux actionnaires de la société mère	(4 510)	(3 999)	(3 510)
- aux actionnaires minoritaires	(228)	(326)	(237)
Émission nette d'emprunts non courants	3 220	3 722	2 878
Variation des dettes financières courantes	(2 654)	(6)	(951)
Variation des actifs et passifs financiers courants	2 265	(3 496)	-
Autres, nets	-	-	(1)
Flux de trésorerie de financement	(3 342)	(7 407)	(5 066)
Augmentation (Diminution) de la trésorerie	4 178	(920)	(504)
Incidence des variations de change et de périmètre	(683)	(905)	962
Trésorerie en début de période	2 493	4 318	3 860
Trésorerie à fin de période	5 988	2 493	4 318

9

Annexe 1 – Comptes consolidés
 Variations des capitaux propres consolidés

Variation des capitaux propres consolidés

TOTAL

(en millions d'euros)	Actions émises				Actions autodétenues		Capitaux propres - part du Groupe	Actions privilégiées émises par les filiales consolidées	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
	Nombre	Montant	Primes et réserves consolidées	Écarts de conversion	Nombre	Montant				
Au 1^{er} janvier 2005	635 015 108	6 350	31 717	(1 429)	(39 072 487)	(5 030)	31 608	147	663	32 418
Résultat net 2005	-	-	12 273	-	-	-	12 273	1	369	12 643
Évaluations directes en capitaux propres (note 17)	-	-	418	2 850	-	-	3 268	8	43	3 319
Total hors transactions avec les actionnaires	-	-	12 691	2 850	-	-	15 541	9	412	15 962
Dividendes payés	-	-	(3 510)	-	-	-	(3 510)	-	(237)	(3 747)
Émissions d'actions (note 17)	1 176 756	12	88	-	-	-	100	-	-	100
Rachats d'actions	-	-	-	-	(18 318 500)	(3 485)	(3 485)	-	-	(3 485)
Cessions d'actions	-	-	34	-	2 066 087	226	260	-	-	260
Remboursements des actions privilégiées	-	-	-	-	-	-	-	(156)	-	(156)
Paiements en actions (note 25)	-	-	131	-	-	-	131	-	-	131
Transactions avec les actionnaires	1 176 756	12	(3 257)	-	(16 252 413)	(3 259)	(6 504)	(156)	(237)	(6 897)
Annulations d'actions (note 17)	(21 075 568)	(211)	(3 647)	-	21 075 568	3 858	-	-	-	-
Au 31 décembre 2005	615 116 296	6 151	37 504	1 421	(34 249 332)	(4 431)	40 645	-	838	41 483
Résultat net 2006	-	-	11 768	-	-	-	11 768	-	367	12 135
Évaluations directes en capitaux propres (note 17)	-	-	(37)	(2 595)	-	-	(2 632)	-	(44)	(2 676)
Total hors transactions avec les actionnaires	-	-	11 731	(2 595)	-	-	9 136	-	323	9 459
Division par 4 du nominal	1 845 348 888	-	-	-	(102 747 996)	-	-	-	-	-
Apport-scission Arkema	-	-	(2 061)	(209)	-	16	(2 254)	-	(8)	(2 262)
Dividendes payés	-	-	(3 999)	-	-	-	(3 999)	-	(326)	(4 325)
Émissions d'actions (note 17)	12 322 769	30	469	-	-	-	499	-	-	499
Rachats d'actions	-	-	-	-	(78 220 684)	(4 095)	(4 095)	-	-	(4 095)
Cessions d'actions	-	-	-	-	6 997 305	232	232	-	-	232
Paiements en actions (note 25)	-	-	157	-	-	-	157	-	-	157
Transactions avec les actionnaires	1 857 671 657	30	(5 434)	(209)	(173 971 375)	(3 847)	(9 460)	-	(334)	(9 794)
Annulations d'actions (note 17)	(47 020 000)	(117)	(2 341)	-	47 020 000	2 458	-	-	-	-
Au 31 décembre 2006	2 425 767 953	6 064	41 460	(1 383)	(161 200 707)	(5 820)	40 321	-	827	41 148
Résultat net 2007	-	-	13 181	-	-	-	13 181	-	354	13 535
Évaluations directes en capitaux propres (note 17)	-	-	117	(3 013)	-	-	(2 896)	-	(111)	(3 007)
Total hors transactions avec les actionnaires	-	-	13 298	(3 013)	-	-	10 285	-	243	10 528
Dividendes payés	-	-	(4 510)	-	-	-	(4 510)	-	(228)	(4 738)
Émissions d'actions (note 17)	2 769 144	7	82	-	-	-	89	-	-	89
Rachats d'actions	-	-	-	-	(32 387 355)	(1 787)	(1 787)	-	-	(1 787)
Cessions d'actions	-	-	(77)	-	9 161 830	341	264	-	-	264
Paiements en actions (note 25)	-	-	196	-	-	-	196	-	-	196
Transactions avec les actionnaires	2 769 144	7	(4 309)	-	(23 225 525)	(1 446)	(5 748)	-	(228)	(5 976)
Annulations d'actions (note 17)	(33 005 000)	(82)	(1 652)	-	33 005 000	1 734	-	-	-	-
Au 31 décembre 2007	2 395 532 097	5 989	48 797	(4 396)	(151 421 232)	(5 532)	44 858	-	842	45 700

Annexe aux comptes consolidés

En date du 12 février 2008, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de TOTAL S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Introduction

Les comptes consolidés de TOTAL S.A. et ses filiales (le Groupe) sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les normes IFRS telles que publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) au 31 décembre 2007.

Les méthodes et principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2007 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés aux 31 décembre 2006 et 2005, à l'exception des normes, amendements et interprétations IFRS d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe). Leur application n'a pas d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2007 à l'exception de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » dont les conséquences ont été traduites dans les notes 28 à 31 de l'annexe aux comptes consolidés.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS implique que la Direction du Groupe effectue des estimations et retienne des hypothèses qui affectent les valeurs pour lesquelles les actifs, passifs et passifs éventuels sont comptabilisés à la date de préparation des états financiers et les produits et charges comptabilisés sur la période. La Direction du Groupe revoit régulièrement ces estimations et hypothèses en s'appuyant sur l'expérience et divers autres facteurs considérés comme raisonnables pour estimer la valeur comptable des actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent différer significativement de ces estimations lorsque des circonstances ou hypothèses différentes s'appliquent. La mise en œuvre de ces estimations et hypothèses concernent principalement l'application de la méthode dite des *successful efforts* pour les activités pétrolières, la dépréciation des actifs immobilisés, les provisions pour restitution des sites et risques et charges liés à l'environnement, la valorisation des engagements de retraite et la détermination des impôts courants et différés.

Par ailleurs, lorsqu'une transaction spécifique n'est traitée par aucune norme ou interprétation, la Direction du Groupe exerce son jugement pour définir et mettre en œuvre les méthodes comptables permettant de fournir une information pertinente et fiable, de sorte que les états financiers :

- donnent une image fidèle de la situation financière, de la performance et des flux de trésorerie du Groupe ;
- reflètent la substance des transactions ;
- sont neutres ;

- sont préparés de manière prudente ;
- sont complets sous tous leurs aspects significatifs.

1) Principes comptables

Selon le principe de la comptabilité d'engagement appliquée par le Groupe, dans laquelle les états financiers reflètent les effets des transactions et événements dans l'exercice où ils se produisent, les actifs et passifs sont généralement valorisés au coût amorti quand il s'agit d'éléments à caractère opérationnel tels que les actifs immobilisés incorporels et corporels, et à leur juste valeur quand il s'agit d'actifs et passifs financiers.

Le détail des méthodes appliquées est le suivant :

A) Principes de consolidation

Les filiales contrôlées directement par la société mère ou indirectement par le biais d'autres filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations dans les entités sous contrôle conjoint sont comptabilisées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les participations dans les entreprises associées, dans lesquelles l'investisseur exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient directement ou indirectement par le biais de filiales 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue. Dans le cas d'un pourcentage inférieur à 20%, la consolidation par mise en équivalence ne s'applique que dans les cas où l'influence notable peut être démontrée.

Toutes les transactions inter compagnies significatives sont éliminées.

B) Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique la comptabilisation des actifs, passifs et passifs éventuels des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale, à la juste valeur, de la quote-part acquise des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition, est comptabilisée en écart d'acquisition.

Si le coût d'une acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, l'identification et l'évaluation des éléments identifiables de l'actif et du passif font l'objet d'une analyse complémentaire. L'écart d'acquisition négatif résiduel est comptabilisé directement en résultat.

L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition.

C) Méthodes de conversion

Les comptes des filiales sont établis dans la monnaie la plus représentative de leur environnement économique, qualifiée de monnaie fonctionnelle.

(i) Éléments monétaires

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de transaction. À la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de clôture et l'écart de change qui en résulte est enregistré en résultat dans les rubriques « Autres produits » ou « Autres charges ».

(ii) Conversion des états financiers établis en monnaie étrangère

Les bilans des entreprises étrangères sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. Le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de la période. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste « Écarts de conversion » pour la part du Groupe et dans le poste « Intérêts minoritaires » pour la part des minoritaires.

D) Chiffre d'affaires – Produits des ventes

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur des avantages et des risques significatifs liés à la propriété des biens et que le montant peut être raisonnablement estimé. Le chiffre d'affaires inclut les droits d'accises collectés par le Groupe dans le cadre de son activité de distribution pétrolière. Ces droits d'accises sont déduits du chiffre d'affaires pour la détermination du produit des ventes.

Les ventes de pétrole brut, de gaz naturel et de charbon sont enregistrées lors du transfert de propriété selon les termes du contrat.

Le produit de la vente de la production des champs de pétrole brut et de gaz naturel dans lesquels le Groupe détient une participation avec d'autres producteurs est comptabilisé sur la base des volumes réels vendus dans la période. Toute différence entre les volumes vendus et les volumes correspondants aux droits du Groupe est comptabilisée dans les rubriques « Stock d'hydrocarbures bruts et gazeux », « Autres créances » ou « Autres créditeurs et dettes diverses ».

Le produit des ventes lié au transport de gaz est reconnu lors de la réalisation du service sur la base des quantités transportées mesurées selon les clauses contractuelles de chaque contrat.

Le revenu lié à la vente d'électricité est enregistré lors du transfert de titre de propriété en accord avec les clauses contractuelles.

Le revenu lié aux prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus.

Les produits et charges liés aux activités d'affrètement à temps sont reconnus prorata temporis sur la durée du voyage qui commence

au port de déchargement du précédent voyage et qui s'achève au port de déchargement suivant. Le résultat à l'avancement de chaque voyage n'est constaté qu'à partir de la date de conclusion du contrat avec le client.

Le produit des ventes comprend les livraisons de pétrole brut et de gaz au titre des redevances à la production et des impôts, lorsqu'elles sont effectivement payées, sauf pour les États-Unis et le Canada.

Certaines transactions de l'activité de trading (contrats portant sur des quantités achetées à des tiers puis revendues à des tiers) sont présentées pour leur valeur nette en chiffre d'affaires.

Les opérations d'échange de pétrole brut et de produits pétroliers conclues dans le cadre d'accords professionnels ne donnent pas lieu à résultat : les flux sont présentés pour leur valeur nette au compte de résultat comme au bilan.

E) Charges liées aux paiements en actions

Le Groupe peut mettre en œuvre des plans d'options de souscription et d'achat d'actions et offrir à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital qui leur est réservée. Ces avantages accordés aux salariés sont comptabilisés en charges au compte de résultat en contrepartie directe des capitaux propres.

La charge correspond à la juste valeur déterminée par référence aux instruments attribués. Pour les plans d'options, elle est déterminée selon la méthode Black & Scholes à la date d'attribution. La charge ainsi calculée est répartie linéairement entre la date d'attribution et la date à laquelle les options peuvent être exercées.

Le coût des augmentations de capital réservées aux salariés est comptabilisé en charge immédiatement. La charge est diminuée d'une décote pour tenir compte de l'incessibilité des actions attribuées aux salariés pendant une période de cinq ans.

F) Impôts sur le résultat

La charge d'impôt présentée au compte de résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé.

Le Groupe applique la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan, ainsi que sur les déficits fiscaux et autres crédits d'impôts.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition votés ou quasiment votés à la date de clôture. Les taux d'impôts utilisés sont fonction de l'échéancier de retournement des différences temporelles, des déficits fiscaux et autres crédits d'impôt. L'effet d'un changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le résultat de l'exercice ou dans les capitaux propres, selon l'élément auquel il se rapporte.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés dans la mesure où leur recouvrement est probable.

Des actifs et des passifs sont comptabilisés au titre des obligations de restitution des sites et des contrats de location financés en application des principes décrits dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés 1K « Contrats de location » et 1Q « Restitution des sites ». Les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales de ces actifs et passifs donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Les différences temporelles entre la valeur des titres des sociétés mises en équivalence et leur valeur fiscale donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Le calcul de l'impôt différé est fondé sur les conséquences fiscales futures attendues (taux de distribution des dividendes ou taux d'imposition des plus-values de cession).

Les taxes à la production de l'Amont sont incluses dans les charges d'exploitation, notamment les impôts payés aux pays producteurs du Moyen-Orient au titre des concessions historiques du Groupe.

G) Résultat net par action

Le résultat net par action correspond au rapport entre le résultat net et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action correspond au rapport entre le résultat net et le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions détenues par TOTAL S.A. (autodétention) et par les filiales du Groupe (autocontrôle), qui sont déduites des capitaux propres, et en tenant compte de l'effet dilutif généré par les options de souscription et d'achat d'actions, les attributions gratuites d'actions et les augmentations de capital dont la clôture de la période de souscription est postérieure à la date de clôture de l'exercice.

Le nombre moyen pondéré d'actions dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions prévue par la norme IAS 33. Les fonds qui seraient recueillis à l'occasion de l'exercice des droits rattachés aux instruments dilutifs sont supposés être affectés au rachat d'actions au prix moyen du marché sur la période de référence. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient en diminution du nombre total des actions résultant de l'exercice des droits.

H) Actifs d'exploration et de production pétrolière

Le Groupe applique la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des dépenses d'exploration. La comptabilisation des droits et actifs de production d'hydrocarbures est réalisée conformément à la méthode des *successful efforts*.

(i) Coûts d'exploration

Les dépenses de géologie et géophysique, incluant les campagnes sismiques d'exploration, sont comptabilisées directement en charges de la période.

Les droits miniers acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Ils font régulièrement l'objet de tests de dépréciation, permis par permis, en fonction des résultats de l'exploration et de l'appréciation de la Direction Générale.

En cas de découverte, les droits miniers non prouvés sont transférés en droits miniers prouvés, à la valeur nette comptable, dès l'enregistrement des réserves prouvées.

Les forages d'exploration sont comptabilisés et font l'objet de test de dépréciation sur une base individuelle comme suit :

- le coût des forages d'exploration ayant permis de découvrir des réserves prouvées est immobilisé, et amorti par la suite selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées développées ;
- le coût des forages « secs » et des forages qui n'ont pas permis de découvrir des réserves prouvées est passé en charges ;
- dans l'attente de déterminer s'ils ont permis de découvrir des réserves prouvées, le coût des forages d'exploration est temporairement immobilisé quand les deux conditions suivantes sont réunies :
 - le puits a mis en évidence un volume suffisant de réserves pour justifier, le cas échéant, sa complétion en tant que puits producteur en supposant que les investissements nécessaires à la production soient effectués ;
 - le Groupe enregistre des progrès suffisants dans la détermination des réserves et de la viabilité technique et économique du projet. Ces progrès sont évalués sur la base de critères tels que des travaux d'exploration additionnels (puits, travaux sismiques ou études significatives) en cours de réalisation ou inscrits dans un programme ferme, la réalisation de dépenses d'études de développement, et en tenant compte du fait que le Groupe puisse être dans l'attente d'autorisations d'un gouvernement ou d'un tiers sur un projet proposé ou de disponibilité de capacité de transport ou de traitement sur une installation existante.

Le coût des puits d'exploration qui ne remplissent pas ces conditions est comptabilisé en charges de la période.

ii) Actifs de production d'hydrocarbures

Les coûts de développement (forage des puits de développement et construction des capacités de production) sont immobilisés en incluant les coûts d'emprunt pendant la période de construction, ainsi que les coûts estimés et actualisés de restitution des sites. Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production d'hydrocarbures de la période sur les réserves prouvées développées d'hydrocarbures (méthode de l'unité de production).

Dans le cas de contrats de partage de production, cette méthode s'applique à la quote-part de production et de réserves revenant au Groupe telles qu'elles peuvent être estimées en fonction des clauses contractuelles de remboursement des dépenses d'exploration et de développement (*cost oil*) ainsi que de partage des droits à hydrocarbures (*profit oil*).

Les systèmes de transport sont amortis sur la base des réserves prouvées devant transiter par ces installations (méthode de l'unité de transport) ou de façon linéaire, selon la méthode qui reflète au mieux la vie économique de l'actif.

Les droits miniers prouvés sont amortis selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées.

I) Écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les écarts d'acquisition, brevets, marques, et droits au bail.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatés.

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition, incluant les coûts annexes, des titres de sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum annuellement (voir la note 1L de l'annexe aux comptes consolidés).

S'agissant des sociétés mises en équivalence, les écarts d'acquisition sont inclus dans la valeur comptable de la participation.

Les immobilisations incorporelles autres que les écarts d'acquisition sont à durée de vie définie. Elles sont amorties linéairement sur des durées comprises entre dix et quarante ans en fonction de la durée d'utilité des actifs concernés.

Recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les dépenses de développement sont capitalisées quand les critères suivants sont remplis :

- démonstration de la faisabilité technique du projet et de la disponibilité des ressources pour achever le développement ;
- capacité de l'immobilisation à générer des avantages économiques futurs probables ;
- évaluation fiable du coût de cet actif ;
- capacité et intention du Groupe d'achever l'immobilisation et de la mettre en service ou de la vendre.

Les frais de publicité sont enregistrés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

J) Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatés. Ce coût inclut les frais financiers supportés jusqu'à leur mise en service. Les subventions d'investissement reçues sont déduites directement du coût des immobilisations qu'elles ont financées.

Les coûts d'entretien et de réparation sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts liés aux arrêts des raffineries et des grandes unités pétrochimiques sont

immobilisés au moment où ils sont encourus, et amortis sur la période de temps séparant deux grands arrêts.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement selon leur durée d'utilité :

- Mobilier, matériel de bureau, machine et outillage : 3 – 12 ans
- Matériel de transport : 5 – 20 ans
- Dépôts et équipements associés : 10 – 15 ans
- Installations complexes spécialisées et *pipelines* : 10 – 30 ans
- Constructions : 10 – 50 ans

K) Contrats de location

Les contrats de location financement sont ceux qui ont pour effet de transférer la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif du bailleur au preneur. Ces contrats sont comptabilisés à l'actif du bilan à la juste valeur, ou si elle est plus faible, à la valeur actualisée des loyers minimaux au titre du contrat. La dette correspondante est comptabilisée au passif du bilan dans les dettes financières. Ces immobilisations sont amorties selon les durées d'utilité appliquées par le Groupe.

Les contrats de location qui ne sont pas des contrats de location financement tels que définis ci-dessus sont comptabilisés comme des contrats de location simple.

Certains contrats commerciaux, sans revêtir une forme juridique de contrats de location, confèrent aux clients ou aux fournisseurs le droit d'utilisation d'un actif ou d'un ensemble d'actifs en contrepartie de paiements fixes. Ces contrats sont assimilés à des contrats de location. Ils sont ensuite analysés pour déterminer s'ils doivent être qualifiés de contrats de location simple ou de location financement.

L) Dépréciation des actifs immobilisés

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur de ces actifs, ce test étant réalisé au minimum annuellement pour les écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celle-ci est plus élevée.

Les tests sont effectués aux bornes d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Une UGT est un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction Générale du Groupe. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée dans les rubriques « Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers » pour les immobilisations corporelles et droits miniers et « Autres charges » pour les autres immobilisations incorporelles. Cette perte de valeur est affectée en priorité sur les écarts d'acquisition.

Cette perte de valeur peut éventuellement être reprise dans la limite de la valeur nette comptable qu'aurait eu l'immobilisation à la même date si elle n'avait pas été dépréciée. Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ont un caractère irréversible.

M) Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs qualifiés de financiers sont les prêts et les créances financières, les titres de participation dans des sociétés non consolidées et les titres de placement, les instruments dérivés et les dettes financières courantes et non courantes.

Le traitement comptable de ces actifs et passifs financiers est le suivant :

(i) Prêts et créances financières

Les prêts et les créances financières sont comptabilisés au coût amorti. Ils font l'objet de tests de dépréciation, la valeur nette comptable étant comparée à la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Ces tests sont effectués dès l'apparition d'indices indiquant que celle-ci serait inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au moins à chaque arrêté comptable. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat.

(ii) Titres de participation dans des sociétés non consolidées

Les titres de participation sont analysés comme des actifs financiers disponibles à la vente (*available for sale*) et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de Bourse. Dans le cas de titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique. Les variations de juste valeur sont enregistrées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une perte de valeur (notamment baisse significative ou durable de la valeur de l'actif), une dépréciation est comptabilisée en résultat. La reprise de cette dépréciation par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

(iii) Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux risques de fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change de devises étrangères et des prix des matières premières. La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat ou en capitaux propres conformément à la politique de gestion des risques décrite dans la note 31 de l'annexe aux comptes consolidés et figure au bilan dans les rubriques correspondant à leur nature. Les instruments financiers mis en œuvre par le Groupe sont les suivants :

- Instruments financiers dérivés court terme de gestion de la trésorerie

Ces instruments, s'inscrivant dans une stratégie de gestion des risques de taux et de change de la position de trésorerie dans le cadre de limites fixées par le Groupe, sont considérés comme utilisés à des fins de transaction (*held for trading*). La variation de juste valeur est systématiquement enregistrée en résultat. La valeur au bilan de ces instruments est incluse dans les rubriques « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants ».

- Instruments financiers de gestion du financement à long terme (autre que l'euro)

Lorsqu'un financement externe à long terme est élaboré avec pour objectif de couvrir spécifiquement le financement des filiales dans une devise autre que l'euro, ce qui est largement le cas pour les filiales dont la monnaie fonctionnelle est le dollar, et que ce financement fait intervenir des instruments dérivés de change et de taux, ces instruments dérivés sont qualifiés de couverture de juste valeur (*fair value hedge*) du risque de taux sur l'emprunt externe et du risque de change des prêts accordés aux filiales. Leur variation de juste valeur est enregistrée en résultat, concomitamment avec celle des dettes financières externes sous-jacentes ainsi que des prêts aux filiales.

La valeur au bilan des instruments dérivés de couverture du financement long terme est incluse dans la rubrique d'actif « Instruments de couverture des dettes financières non courantes » ou dans la rubrique de passif « Dettes financières non courantes » pour la part à plus d'un an. La part à moins d'un an des instruments de couverture des dettes financières non courantes est incluse dans les rubriques « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants ».

En cas de résiliation anticipée d'instruments dérivés préalablement qualifiés comptablement de couverture de juste valeur, la soulte versée ou perçue est enregistrée en résultat, et :

- si cette résiliation est liée à une disparition anticipée des éléments couverts, l'ajustement préalablement comptabilisé au titre de la réévaluation des éléments couverts est également enregistré en résultat ;
- si les éléments couverts subsistent au bilan, l'ajustement préalablement comptabilisé au titre de la réévaluation des éléments couverts est étalé sur la durée de vie résiduelle de ces éléments.

- Instruments financiers de couverture des fonds propres des filiales étrangères

Certains instruments s'inscrivent dans une stratégie de couverture du risque des fonds propres des filiales étrangères en monnaie fonctionnelle autre que l'euro, principalement le dollar. Ces instruments sont qualifiés de couverture d'investissements nets en devises (*net investment hedge*) et la variation de leur juste valeur est enregistrée en situation nette.

La valeur au bilan de ces instruments figure en « Actifs financiers courants » et en « Autres passifs financiers courants ».

- Instruments dérivés d'énergie et assimilés, swaps de taux de fret

Les instruments qualifiés d'instruments financiers d'énergie, qui incluent, outre les dérivés d'énergie proprement dit et les *swaps* de taux de fret, l'ensemble des contrats d'achats/ventes de pétrole brut, produits pétroliers, gaz ou électricité, conclus dans le cadre des activités de négoce du Groupe, s'inscrivent dans une stratégie d'adaptation de l'exposition aux fluctuations de prix et sont réalisés dans le cadre de limites d'intervention. Ils sont donc, conformément

à la pratique de la profession, considérés comme utilisés à des fins de transaction (*held for trading*). La variation de leur juste valeur est enregistrée en résultat. La valeur au bilan de ces instruments figure dans les rubriques « Autres créances » ou « Autres créditeurs et dettes diverses » suivant qu'il s'agit d'actif ou de passif.

Les informations relatives aux positions des instruments dérivés sont présentées dans les notes 20, 28, 29, 30 et 31 de l'annexe aux comptes consolidés.

(iv) Dettes financières non courantes et courantes

Les dettes financières non courantes et courantes (hors instruments dérivés) sont évaluées au coût amorti, à l'exception de celles qui font l'objet d'un traitement de couverture tel que décrit dans le paragraphe précédent (iii) « Instruments dérivés ».

(v) Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les valeurs de marché sont déterminées par estimation pour la majorité des instruments financiers du Groupe, à l'exception des titres de participation et valeurs mobilières de placement cotés pour lesquels le cours de cotation est retenu.

L'appréciation des valorisations calculées, fondées notamment sur des principes d'actualisation des flux de trésorerie futurs, doit être pondérée par le fait que, d'une part, la valeur d'un instrument financier à un instant donné peut se trouver modifiée en fonction de l'environnement de marché (liquidité notamment) et, d'autre part, que les variations ultérieures de taux d'intérêt et des cours de change ne sont pas prises en compte. Dans certains cas, les évaluations ont été effectuées sur la base d'hypothèses simplificatrices.

Il convient de préciser que l'utilisation d'estimations, de méthodologies et d'hypothèses différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs de marché calculées.

Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- Dettes financières, swaps d'émission

La valeur de marché des *swaps* d'émission et des dettes financières faisant l'objet d'une couverture par ces *swaps*, a été déterminée sur une base individuelle en actualisant les flux de trésorerie futurs avec les courbes de taux « zéro coupon » en vigueur à la clôture des exercices.

- Instruments financiers dérivés d'énergie et assimilés

La méthodologie de valorisation retenue est la valeur de marché de toutes les positions ouvertes sur des transactions physiques et produits dérivés. Les valorisations sont calculées quotidiennement à partir de données de marché (marchés organisés et hors cote). Dans les cas où les données de marché ne sont pas immédiatement disponibles, les valorisations sont établies à partir de données de marché observables telles que les arbitrages, les frets ou les différentiels ou à partir de recoupements de marché.

Pour les risques valorisés à partir de données calculées, telles que par exemple les options, la juste valeur est établie en utilisant des modèles d'usage courant.

- Autres instruments financiers

La valeur de marché des *swaps* de taux et des FRA (*Forward Right Agreement*) est calculée par actualisation des flux futurs sur la base des courbes de taux « zéro coupon » en vigueur à la clôture des exercices présentés, retraités des intérêts courus non échus. Les opérations d'achats/ventes à terme et *swaps* de change sont valorisées sur la base d'une comparaison des taux à terme négociés avec ceux en vigueur sur les marchés financiers à la clôture des exercices présentés pour les mêmes échéances.

Les options de change sont réévaluées sur la base du modèle Garman – Kohlhagen, en intégrant les paramètres de marchés existants à la clôture.

N) Stocks

Les stocks sont valorisés dans les états financiers consolidés au plus bas du prix de revient et de la valeur nette de réalisation. Le prix de revient des stocks de produits pétroliers et pétrochimiques est déterminé selon la méthode FIFO (*First In, First Out*) et celui des autres stocks selon la méthode PMP (Prix Moyen Pondéré).

Aval (Raffinage & Marketing)

Les stocks de produits pétroliers sont constitués principalement de pétrole brut et de produits raffinés. Les produits raffinés sont principalement constitués d'essence, de kérosène, diesel, fioul et mazout, et sont produits par les raffineries du Groupe. Le délai de rotation des produits pétroliers n'excède pas deux mois en moyenne.

Le coût du pétrole brut inclut les coûts des matières premières et de réception. Le coût de raffinage inclut principalement le coût de pétrole brut, les coûts de production (énergie, main d'œuvre, amortissement des immobilisations de production) et l'allocation des coûts indirects de production (taxes, maintenance, assurances, etc.). Les coûts de démarrage et les frais généraux d'administration sont exclus du prix de revient des produits raffinés.

Chimie

Les coûts des stocks de produits chimiques incluent les coûts des matières premières, de main-d'œuvre directe, et l'allocation des coûts indirects de production. Les coûts de démarrage et les frais généraux d'administration sont exclus du prix de revient des stocks de produits chimiques.

O) Actions propres

Les actions TOTAL, détenues par les filiales ou par la société mère, sont portées en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession réalisés sur ces titres sont exclus du résultat net et sont imputés en capitaux propres.

P) Provisions et autres passifs non courants

Les provisions et autres passifs non courants comprennent les engagements dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlant de risques environnementaux, de risques réglementaires et fiscaux, de litiges et d'autres risques.

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, pour le Groupe, une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé et qu'il est certain ou probable qu'elle provoquera une sortie de ressources qui peut être estimée de manière fiable. Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation possible de l'engagement.

Q) Restitution des sites

Les dépenses futures de restitution des sites, résultant d'une obligation légale ou implicite, sont provisionnées sur la base d'une estimation raisonnable de leur juste valeur, au cours de l'exercice durant lequel apparaît l'obligation.

En contrepartie de cette provision, les coûts de restitution des sites sont capitalisés et intégrés à la valeur de l'actif sous-jacent et amortis sur la durée d'utilité de cet actif.

L'impact du passage du temps sur la provision pour restitution des sites est mesuré en appliquant au montant de la provision un taux d'intérêt sans risque. L'effet de l'actualisation de ces provisions est comptabilisé dans la rubrique « Autres charges financières ».

R) Engagements envers le personnel

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe participe à des régimes de retraite, prévoyance, frais médicaux et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que ancienneté, salaires et versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans ce cas être totalement ou partiellement préfinancés par des placements dans des actifs dédiés, fonds communs de placement, actifs généraux de compagnies d'assurances ou autres.

Pour les régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetés. Les écarts constatés entre l'évaluation et la prévision des engagements (en fonction de projections ou hypothèses nouvelles) ainsi qu'entre la prévision et la réalisation sur le rendement des fonds investis sont appelés pertes et gains actuariels.

En application de la méthode du corridor, la part des pertes et gains actuariels excédant 10% du montant le plus élevé à l'ouverture entre la valeur des engagements et la juste valeur des actifs est amortie sur la durée résiduelle d'activité des salariés.

Lors de la modification ou de la création d'un régime, la part acquise des coûts des services passés est reconnue en résultat et la part des engagements non acquis fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'acquisition des droits.

La charge nette liée aux engagements de retraite et avantages similaires est comptabilisée dans la rubrique « Autres charges d'exploitation ».

S) Tableau de flux de trésorerie

Les flux de trésorerie en devises étrangères sont convertis en euros au cours moyen de l'exercice. Les différences de change dues à la conversion au taux de fin de période des flux monétaires des actifs et passifs des bilans libellés en devises étrangères sont reprises dans la rubrique « Incidence des variations de change et de périmètre » du tableau de flux de trésorerie. Par conséquent, les flux ne peuvent être reconstitués à partir des montants figurants au bilan.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont des actifs immédiatement disponibles ou des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les placements à échéance supérieure à trois mois et inférieure à douze mois sont classés dans la rubrique « Actifs financiers courants ».

Les variations des actifs et passifs financiers courants sont incluses dans les flux de trésorerie de financement.

Dettes financières non courantes

La variation de la dette financière non courante est présentée pour sa valeur nette en raison de l'importance des mouvements dus aux tirages multiples sur les lignes de crédit *revolving*.

T) Droits d'émission

En l'absence de normes IFRS ou interprétations relatives à la comptabilisation des droits d'émission de CO₂, les dispositions suivantes sont appliquées :

- les quotas attribués à titre gratuit sont comptabilisés pour une valeur nulle ;
- l'écart éventuel entre les quotas disponibles et les obligations de restitution à l'échéance font l'objet de provisions pour leur valeur de marché ;
- les opérations réalisées sur le marché au comptant sont comptabilisées à leur valeur de transaction en résultat ;
- les opérations réalisées sur le marché à terme sont comptabilisées en valeur de marché au bilan. Les variations de la juste valeur de ces opérations à terme sont comptabilisées en résultat.

U) Actifs et activités destinés à être cédés ou abandonnés

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs et activités destinés à être cédés ou abandonnés », les actifs et passifs des entités contrôlées détenues en vue de la vente sont présentés le cas échéant sur des lignes distinctes du bilan.

Le résultat net des activités abandonnées est présenté sur une ligne séparée du compte de résultat. En conséquence, les notes de l'annexe aux comptes consolidés relatives au compte de résultat se réfèrent uniquement aux activités poursuivies.

Une activité abandonnée est une composante du Groupe dont les flux de trésorerie sont indépendants. Elle représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte dont le Groupe s'est séparé ou qu'il détient en vue de sa vente.

V) Options retenues lors de la première application des normes IFRS

En application de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS », le Groupe a opté pour les exemptions suivantes :

- imputation des écarts de conversion de consolidation au 1^{er} janvier 2004 en réserves consolidées ;
- comptabilisation des pertes et gains actuariels sur les engagements envers le personnel non reconnus au 1^{er} janvier 2004 en réserves consolidées ;
- non retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 ;
- application des dispositions de la norme IFRS 2 « Paiements en actions » de manière rétrospective et non uniquement aux opérations postérieures au 7 novembre 2002.

Les autres exemptions autorisées par la norme IFRS 1 n'ont pas été mises en œuvre lors de la transition aux normes IFRS ou n'ont pas d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Le Groupe a retenu l'option d'appliquer les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers à partir de 2004. De plus, le Groupe a choisi d'appliquer par anticipation dès 2004 la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des dépenses d'exploration. Cette norme est compatible avec les méthodes comptables antérieures pour les dépenses d'exploration et de production (voir la note 1H de l'annexe aux comptes consolidés).

La description des effets de la transition aux normes IFRS sur les capitaux propres et les résultats du Groupe a été publiée dans le Document de référence de l'exercice 2005. Ces informations sont présentées dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2005.

W) Méthodes comptables alternatives retenues pour l'application des normes IFRS

En termes de reconnaissance et d'évaluation des actifs et passifs, les choix suivants ont été effectués parmi les méthodes comptables alternatives prévues par les normes IFRS :

- les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées selon le modèle du coût historique et non selon le modèle de la réévaluation ;

- les intérêts financiers encourus durant la période d'acquisition et de construction des immobilisations corporelles et incorporelles sont capitalisés, en application d'IAS 23 « Coûts d'emprunt » ;
- les pertes et gains actuariels sur les engagements de retraites et autres engagements postérieurs à l'emploi sont reconnus selon la méthode du corridor à compter du 1^{er} janvier 2004 (voir la note 1R de l'annexe aux comptes consolidés) ;
- les entités faisant l'objet d'un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle, en application d'IAS 31 « Participations dans des coentreprises ».

X) Nouveaux principes comptables non encore applicables

Les normes ou interprétations publiées respectivement par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et l'IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*) non encore en vigueur au 31 décembre 2007 sont les suivantes :

IAS 1 révisée « Présentation des états financiers »

En septembre 2007, l'IASB a publié une version révisée d'IAS 1 « Présentation des états financiers ». La norme révisée traite de la présentation des états financiers et introduit la présentation d'un état du résultat global. Elle est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. L'application d'IAS 1 révisée ne devrait pas avoir d'effet significatif pour le Groupe compte tenu des informations déjà présentées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2007.

IAS 23 révisée « Coûts d'emprunt »

En mars 2007, l'IASB a publié une version révisée d'IAS 23 « Coûts d'emprunt ». Désormais l'incorporation des coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'un actif qualifié est obligatoire. La norme révisée est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Son application ne devrait pas avoir d'effet significatif sur le bilan, le compte de résultat et les capitaux propres consolidés du Groupe, dans la mesure où cette méthode était déjà retenue par le Groupe (voir note 1W de l'annexe aux comptes consolidés).

IFRS 8 « Secteurs opérationnels »

En novembre 2006, l'IASB a publié la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ». La nouvelle norme vient en remplacement de la norme IAS 14 « Information sectorielle ». Elle impose de retenir une approche fondée sur les données internes utilisées par le management de l'entreprise afin de déterminer les secteurs sur lesquels communiquer, alors qu'IAS 14 est fondée sur les risques et la rentabilité des secteurs. Elle est applicable aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2009. L'application de la norme IFRS 8 ne devrait pas avoir d'effet significatif sur la présentation de l'information par secteur d'activité fournie en annexe aux comptes consolidés du Groupe.

IFRIC 13 « Programmes de fidélisation des clients »

En juin 2007, l'IFRIC a publié l'interprétation IFRIC 13 « Programmes de fidélisation des clients ». L'interprétation traite de la comptabilisation par une entité des avantages qu'elle consent à ses clients. L'entité doit allouer une partie de la contrepartie reçue au titre de la vente initiale aux avantages accordés aux clients et ne reconnaître cette partie en chiffre d'affaires que lorsque les obligations liées aux avantages accordés sont remplies.

L'interprétation est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2008. Son application ne devrait pas avoir d'effet significatif sur le bilan, le compte de résultat et les capitaux propres consolidés du Groupe.

IFRIC 14 « IAS 19 – Limitation de l'actif au titre des prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction »

En juillet 2007, l'IFRIC a publié l'interprétation IFRIC 14 « IAS 19 – Limitation de l'actif au titre des prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction ». L'interprétation traite de l'impact d'une obligation de financement minimum sur les actifs ou passifs constatés au titre des prestations définies. L'interprétation est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008. Son application ne devrait pas avoir d'effet significatif sur le bilan, le compte de résultat et les capitaux propres consolidés du Groupe.

2) Principaux indicateurs de l'information par secteur

Les indicateurs de performance excluant les éléments d'ajustement, tels que le résultat opérationnel ajusté, le résultat opérationnel net ajusté et le résultat net ajusté, sont destinés à faciliter l'analyse de la performance financière et la comparaison des résultats entre périodes.

Éléments d'ajustement

Les éléments d'ajustement comprennent :

(i) les éléments non récurrents

En raison de leur caractère inhabituel ou particulièrement significatif, certaines transactions qualifiées « d'éléments non récurrents » sont exclues des informations par secteur d'activité. En général, les éléments non récurrents concernent des transactions qui sont significatives, peu fréquentes ou inhabituelles. Cependant, dans certains cas, des transactions telles que coûts de restructuration ou cessions d'actifs, qui ne sont pas considérées comme représentatives du cours normal de l'activité, peuvent être qualifiées d'éléments non récurrents, bien que des transactions similaires aient pu se produire au cours des exercices précédents, ou risquent de se reproduire lors des exercices futurs.

(ii) l'effet de stock

Les résultats ajustés des secteurs Aval et Chimie sont communiqués selon la méthode du coût de remplacement. Cette méthode est utilisée afin de mesurer la performance des secteurs et d'assurer la comparabilité de leurs résultats avec ceux des principaux concurrents du Groupe, notamment nord-américains.

Dans la méthode du coût de remplacement, proche du LIFO (*Last In, First Out*), la variation de la valeur des stocks dans le compte de résultat est déterminée par référence à des prix moyens de la période et non par la valeur historique des stocks. L'effet de stock correspond à la différence entre les résultats calculés selon la méthode FIFO (*First In, First Out*) et les résultats selon la méthode du coût de remplacement.

(iii) la quote-part des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis

Le détail de ces éléments d'ajustement est présenté dans la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Résultat opérationnel (critère de mesure de la performance d'exploitation)

Produits des ventes après déduction des achats consommés et variations de stocks, des autres charges d'exploitation, des charges d'exploration et des amortissements des immobilisations corporelles.

Le résultat opérationnel exclut les amortissements d'immobilisations incorporelles autres que les droits miniers, les écarts de change et les plus ou moins-values sur cessions d'actifs.

Résultat opérationnel net (critère de mesure de la rémunération des capitaux employés)

Résultat opérationnel après déduction des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles autres que les droits miniers, des écarts de change et des plus ou moins-values sur cessions d'actifs, ainsi que de tous les autres produits et charges liés aux capitaux employés (dividendes des sociétés non consolidées, résultats de sociétés mises en équivalence, frais financiers capitalisés), et après impôt applicable à tous ces éléments.

Les produits et charges constituant la différence entre le résultat opérationnel net et le résultat net sont uniquement les frais financiers relatifs aux dettes financières nettes de la trésorerie, après l'impôt qui leur est applicable (coût net de la dette nette et intérêts minoritaires).

Résultats ajustés

Résultat opérationnel, résultat opérationnel net ou résultat net après retraitement des éléments d'ajustement décrits ci-dessus.

Capitaux employés

Actifs immobilisés et besoin en fonds de roulement, retraités de l'effet de stock, nets des impôts différés et provisions non courantes.

ROACE (Return on Average Capital Employed) – Rentabilité des capitaux employés moyens

Rapport du résultat opérationnel net ajusté à la moyenne des capitaux employés de début et de fin de période.

Dettes financières nettes

Dettes financières non courantes, y compris part à moins d'un an, dettes financières et autres passifs financiers courants, moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers courants.

3) Variation de la composition du Groupe et principales acquisitions et cessions

Exercice 2007

L'évolution des activités de TOTAL au Venezuela et ses conséquences sur les comptes consolidés du Groupe font l'objet d'une description détaillée dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés « Autres risques et engagements ».

Au cours du mois de décembre 2007, TOTAL a finalisé la cession de son intérêt de 70% dans la raffinerie de Milford Haven, située au Pays de Galles (Royaume-Uni). Cette participation a été cédée à la société Murco Petroleum, son partenaire au sein de la raffinerie. La cession de son intérêt dans l'usine de Milford Haven permettra à TOTAL de concentrer son activité de raffinage au Royaume-Uni sur la raffinerie de Lindsey dont le Groupe est propriétaire à 100%.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2007, TOTAL a progressivement cédé 0,4% du capital de Sanofi-Aventis, réduisant son pourcentage de participation à 13,06%. Sanofi-Aventis est consolidée dans les comptes de TOTAL selon la méthode de la mise en équivalence.

Exercice 2006

Après l'autorisation reçue le 13 octobre 2006 de la Commission européenne, Banco Santander Central Hispano (Santander) a vendu à TOTAL 4,35% des titres CEPSA à un prix de 4,54 euros par action, soit un montant global d'environ 53 millions d'euros. Cette transaction fait suite à l'accord signé le 2 août 2006 par TOTAL et Santander visant à mettre en œuvre les dispositions de la sentence partielle rendue le 24 mars 2006 par l'Institut d'Arbitrage des Pays-Bas, sur le litige les ayant opposés à propos de CEPSA.

TOTAL détient désormais 48,83% du capital de CEPSA.

En 2004, TOTAL a annoncé la réorganisation de son secteur Chimie en regroupant ses activités de chlorochimie, d'intermédiaires et de polymères de performance dans un nouvel ensemble qui a pris le 1^{er} octobre 2004 le nom d'Arkema.

Le 12 mai 2006, l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL a approuvé la résolution relative à l'apport-scission d'Arkema et à l'attribution des actions Arkema aux actionnaires de TOTAL. Suite à cette approbation, l'introduction en bourse a eu lieu le 18 mai 2006. Depuis cette date, les actions Arkema sont cotées sur le marché Euronext Paris. Pour l'ensemble des périodes présentées, la contribution des entités Arkema au résultat net de l'ensemble

consolidé est présentée sur une ligne distincte « Résultat net des activités abandonnées ». Des informations détaillées sur l'impact de cette opération sont présentées dans la note 34 de l'annexe aux comptes consolidés.

Exercice 2005

A la suite de l'offre publique d'achat lancée le 5 août et prolongée le 2 septembre 2005, TOTAL a acquis 78% de la société Deer Creek Energy Ltd à la date du 13 septembre 2005. L'offre a été prolongée afin d'acquiescer les actions non encore apportées. L'acquisition de la totalité des actions ordinaires a été finalisée le 13 décembre 2005.

Deer Creek Energy Ltd détenait une participation de 84% dans le permis Joslyn, situé dans la région de l'Athabasca, dans la province canadienne de l'Alberta.

Au total, le coût d'acquisition de cette société net de la trésorerie acquise (0,1 milliard d'euros) s'élève à 1,1 milliard d'euros. Ce prix d'acquisition correspond pour l'essentiel à la valeur des droits miniers de la société, qui ont été reconnus à l'actif du bilan consolidé pour 1 milliard d'euros dans la rubrique « Immobilisations incorporelles ».

Deer Creek Energy Ltd est consolidée dans les comptes de TOTAL selon la méthode de l'intégration globale. Sa contribution au résultat de l'ensemble consolidé en 2005 n'est pas significative.

4) Informations par secteur d'activité

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances de TOTAL. Les activités du Groupe sont divisées en trois secteurs Amont, Aval et Chimie.

- l'Amont rassemble, aux côtés de l'Exploration et de la Production d'hydrocarbures, les activités Gaz et Énergies Nouvelles ;
- l'Aval regroupe les activités de Raffinage et de Distribution, le Trading pétrolier et les Transports maritimes ;
- la Chimie comprend la Chimie de Base et les Spécialités.

Le secteur Holding regroupe les activités fonctionnelles et financières des holdings ainsi que l'activité de Santé (Sanofi-Aventis).

Le résultat opérationnel et les actifs sont répartis entre chaque secteur d'activité avant retraitements de consolidation et ajustements inter secteurs.

Les transactions entre secteurs sont réalisées à des prix proches des prix de marché.

9

Annexe 1 – Comptes consolidés

Annexe aux comptes consolidés

A) Informations par secteur d'activité

Exercice 2007 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	19 706	119 212	19 805	29	-	158 752
Chiffre d'affaires Groupe	21 173	5 125	1 190	181	(27 669)	-
Droits d'accises	-	(21 928)	-	-	-	(21 928)
Produits des ventes	40 879	102 409	20 995	210	(27 669)	136 824
Charges d'exploitation	(17 697)	(96 367)	(19 076)	(627)	27 669	(106 098)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(3 679)	(1 218)	(495)	(33)	-	(5 425)
Résultat opérationnel	19 503	4 824	1 424	(450)	-	25 301
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments	1 330	284	(11)	745	-	2 348
Impôts du résultat opérationnel net	(11 996)	(1 482)	(426)	128	-	(13 776)
Résultat opérationnel net	8 837	3 626	987	423	-	13 873
Coût net de la dette nette						(338)
Intérêt des minoritaires et rémunération des actions privilégiées						(354)
Résultat net des activités poursuivies						13 181
Résultat net des activités abandonnées						-
Résultat net						13 181

Exercice 2007 (éléments d'ajustement*) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe						
Chiffre d'affaires Groupe						
Droits d'accises						
Produits des ventes						
Charges d'exploitation	(11)	1 580	273	-		1 842
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	-	(43)	(4)	-		(47)
Résultat opérationnel^(a)	(11)	1 537	269	-		1 795
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments ^(b)	(4)	24	(54)	(225)		(259)
Impôts du résultat opérationnel net	3	(470)	(75)	(2)		(544)
Résultat opérationnel net^(a)	(12)	1 091	140	(227)		992
Coût net de la dette nette						-
Intérêt des minoritaires et rémunération des actions privilégiées						(14)
Résultat net des activités poursuivies						978
Résultat net des activités abandonnées						-
Résultat net						978

(*) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et la quote-part des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis.

(a) Dont effet de stock

sur le résultat opérationnel	-	1 529	301	-		
sur le résultat opérationnel net	-	1 098	201	-		
(b) Dont quote-part des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis.	-	-	-	(318)		

Exercice 2007 (ajusté) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	19 706	119 212	19 805	29	-	158 752
Chiffre d'affaires Groupe	21 173	5 125	1 190	181	(27 669)	-
Droits d'accises	-	(21 928)	-	-	-	(21 928)
Produits des ventes	40 879	102 409	20 995	210	(27 669)	136 824
Charges d'exploitation	(17 686)	(97 947)	(19 349)	(627)	27 669	(107 940)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(3 679)	(1 175)	(491)	(33)	-	(5 378)
Résultat opérationnel ajusté	19 514	3 287	1 155	(450)	-	23 506
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments	1 334	260	43	970	-	2 607
Impôts du résultat opérationnel net	(11 999)	(1 012)	(351)	130	-	(13 232)
Résultat opérationnel net ajusté	8 849	2 535	847	650	-	12 881
Coût net de la dette nette						(338)
Intérêt des minoritaires et rémunération des actions privilégiées						(340)
Résultat net ajusté des activités poursuivies						12 203
Résultat net ajusté des activités abandonnées						-
Résultat net ajusté						12 203

Exercice 2007 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements bruts	8 882	1 875	911	54		11 722
Désinvestissements au prix de cession	751	394	83	328		1 556
Flux de trésorerie d'exploitation	12 692	4 148	1 096	(250)		17 686
Bilan au 31 décembre 2007						
Immobilisations corporelles et incorporelles	32 535	8 308	5 061	213		46 117
Titres des sociétés mises en équivalence	3 021	2 105	728	6 851		12 705
Prêts aux sociétés mises en équivalence et autres actifs non courants	3 748	1 183	456	634		6 021
Besoin en fonds de roulement	(94)	6 811	2 774	506		9 997
Provisions et autres passifs non courants	(12 147)	(2 018)	(1 697)	(1 441)		(17 303)
Capitaux employés (bilan)	27 063	16 389	7 322	6 763		57 537
Moins effet de stock	-	(4 198)	(424)	1 112		(3 510)
Capitaux employés (information par secteur)	27 063	12 191	6 898	7 875		54 027
ROACE en pourcentage (des activités poursuivies)	34%	21%	12%			24%

9

Annexe 1 – Comptes consolidés

Annexe aux comptes consolidés

Exercice 2006 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	20 782	113 887	19 113	20	-	153 802
Chiffre d'affaires Groupe	20 603	4 927	1 169	177	(26 876)	-
Droits d'accises	-	(21 113)	-	-	-	(21 113)
Produits des ventes	41 385	97 701	20 282	197	(26 876)	132 689
Charges d'exploitation	(17 759)	(93 209)	(18 706)	(706)	26 876	(103 504)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(3 319)	(1 120)	(580)	(36)	-	(5 055)
Résultat opérationnel	20 307	3 372	996	(545)	-	24 130
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments	1 211	384	(298)	797	-	2 094
Impôts du résultat opérationnel net	(12 764)	(1 125)	(191)	206	-	(13 874)
Résultat opérationnel net	8 754	2 631	507	458	-	12 350
Coût net de la dette nette						(210)
Intérêt des minoritaires et rémunération des actions privilégiées						(367)
Résultat net des activités poursuivies						11 773
Résultat net des activités abandonnées						(5)
Résultat net						11 768

Exercice 2006 (éléments d'ajustement*) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe						
Chiffre d'affaires Groupe						
Droits d'accises						
Produits des ventes						
Charges d'exploitation	-	(272)	(158)	(27)		(457)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	-	-	(61)	-		(61)
Résultat opérationnel^(a)	-	(272)	(219)	(27)		(518)
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments ^(b)	195	178	(327)	(295)		(249)
Impôts du résultat opérationnel net	(150)	(59)	169	(5)		(45)
Résultat opérationnel net^(a)	45	(153)	(377)	(327)		(812)
Coût net de la dette nette						-
Intérêt des minoritaires et rémunération des actions privilégiées						14
Résultat net des activités poursuivies						(798)
Résultat net des activités abandonnées						(19)
Résultat net						(817)

(*) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et la quote-part des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis.

(a) Dont effet de stock :

sur le résultat opérationnel	-	(272)	(42)	-		
sur le résultat opérationnel net	-	(327)	(28)	-		
(b) Dont quote-part des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis.	-	-	-	(311)		

Exercice 2006 (ajusté) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	20 782	113 887	19 113	20	-	153 802
Chiffre d'affaires Groupe	20 603	4 927	1 169	177	(26 876)	-
Droits d'accises	-	(21 113)	-	-	-	(21 113)
Produits des ventes	41 385	97 701	20 282	197	(26 876)	132 689
Charges d'exploitation	(17 759)	(92 937)	(18 548)	(679)	26 876	(103 047)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(3 319)	(1 120)	(519)	(36)	-	(4 994)
Résultat opérationnel ajusté	20 307	3 644	1 215	(518)	-	24 648
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments	1 016	206	29	1 092	-	2 343
Impôts du résultat opérationnel net	(12 614)	(1 066)	(360)	211	-	(13 829)
Résultat opérationnel net ajusté	8 709	2 784	884	785	-	13 162
Coût net de la dette nette						(210)
Intérêt des minoritaires et rémunération des actions privilégiées						(381)
Résultat net ajusté des activités poursuivies						12 571
Résultat net ajusté des activités abandonnées						14
Résultat net ajusté						12 585
Exercice 2006 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements bruts	9 001	1 775	995	81		11 852
Désinvestissements au prix de cession	1 458	428	128	264		2 278
Flux de trésorerie d'exploitation	11 524	3 626	972	(61)		16 061
Bilan au 31 décembre 2006						
Immobilisations corporelles et incorporelles	31 875	8 211	4 983	212		45 281
Titres des sociétés mises en équivalence	2 153	1 922	713	7 010		11 798
Prêts aux sociétés mises en équivalence et autres actifs non courants	2 744	1 065	477	585		4 871
Besoin en fonds de roulement	199	6 067	2 609	(78)		8 797
Provisions et autres passifs non courants	(11 427)	(2 093)	(1 807)	(1 052)		(16 379)
Capitaux employés (bilan)	25 544	15 172	6 975	6 677		54 368
Moins effet de stock	-	(2 789)	(231)	738		(2 282)
Capitaux employés (information par secteur)	25 544	12 383	6 744	7 415		52 086
ROACE en pourcentage (des activités poursuivies)	35%	23%	13%			26%

9

Annexe 1 – Comptes consolidés

Annexe aux comptes consolidés

Exercice 2005 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	20 888	99 934	16 765	20	-	137 607
Chiffre d'affaires Groupe	19 139	4 293	602	170	(24 204)	-
Droits d'accises	-	(20 550)	-	-	-	(20 550)
Produits des ventes	40 027	83 677	17 367	190	(24 204)	117 057
Charges d'exploitation	(18 275)	(77 517)	(15 669)	(624)	24 204	(87 881)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(3 331)	(1 064)	(579)	(33)	-	(5 007)
Résultat opérationnel	18 421	5 096	1 119	(467)	-	24 169
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments	587	422	(348)	367	-	1 028
Impôts du résultat opérationnel net	(10 979)	(1 570)	(170)	819	-	(11 900)
Résultat opérationnel net	8 029	3 948	601	719	-	13 297
Coût net de la dette nette						(193)
Intérêt des minoritaires et rémunération des actions privilégiées						(373)
Résultat net des activités poursuivies						12 731
Résultat net des activités abandonnées						(458)
Résultat net						12 273

Exercice 2005 (éléments d'ajustement*) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe						
Chiffre d'affaires Groupe						
Droits d'accises						
Produits des ventes						
Charges d'exploitation	-	1 197	49	-		1 246
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	-	-	(78)	-		(78)
Résultat opérationnel^(a)	-	1 197	(29)	-		1 168
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments ^(b)	-	76	(386)	(545)		(855)
Impôts du résultat opérationnel net	-	(241)	49	590		398
Résultat opérationnel net^(a)	-	1 032	(366)	45		711
Coût net de la dette nette						-
Intérêt des minoritaires et rémunération des actions privilégiées						(8)
Résultat net des activités poursuivies						703
Résultat net des activités abandonnées						(433)
Résultat net						270

(*) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et la quote-part des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis.

(a) Dont effet de stock

sur le résultat opérationnel	-	1 197	68	-		
sur le résultat opérationnel net	-	1 032	50	-		
(b) Dont quote-part des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis.	-	-	-	(337)		

Exercice 2005 (ajusté) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	20 888	99 934	16 765	20	-	137 607
Chiffre d'affaires Groupe	19 139	4 293	602	170	(24 204)	-
Droits d'accises	-	(20 550)	-	-	-	(20 550)
Produits des ventes	40 027	83 677	17 367	190	(24 204)	117 057
Charges d'exploitation	(18 275)	(78 714)	(15 718)	(624)	24 204	(89 127)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(3 331)	(1 064)	(501)	(33)	-	(4 929)
Résultat opérationnel ajusté	18 421	3 899	1 148	(467)	-	23 001
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments	587	346	38	912	-	1 883
Impôts du résultat opérationnel net	(10 979)	(1 329)	(219)	229	-	(12 298)
Résultat opérationnel net ajusté	8 029	2 916	967	674	-	12 586
Coût net de la dette nette						(193)
Intérêt des minoritaires et rémunération des actions privilégiées						(365)
Résultat net ajusté des activités poursuivies						12 028
Résultat net ajusté des activités abandonnées						(25)
Résultat net ajusté						12 003

Exercice 2005 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements bruts	8 111	1 779	1 115	190		11 195
Désinvestissements au prix de cession	692	204	59	133		1 088
Flux de trésorerie d'exploitation	10 111	2 723	946	889		14 669
Bilan au 31 décembre 2005						
Immobilisations corporelles et incorporelles	30 140	8 016	6 567	229		44 952
Titres des sociétés mises en équivalence	1 958	1 575	733	7 087		11 353
Prêts aux sociétés mises en équivalence et autres actifs non courants	2 673	1 386	848	702		5 609
Besoin en fonds de roulement	(432)	6 035	3 927	96		9 626
Provisions et autres passifs non courants	(10 817)	(2 409)	(2 827)	(1 387)		(17 440)
Capitaux employés (bilan)	23 522	14 603	9 248	6 727		54 100
Moins effet de stock	-	(3 182)	(261)	786		(2 657)
Capitaux employés (information par secteur)	23 522	11 421	8 987	7 513		51 443
ROACE en pourcentage (des activités poursuivies)	40%	28%	15%			29%

B) Réconciliation des informations par secteur avec les états financiers consolidés

L'impact des éléments d'ajustement sur le compte de résultat consolidé se présente comme suit :

Exercice 2007 (en millions d'euros)	Ajusté	Éléments d'ajustement ^(a)	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	158 752	-	158 752
Droits d'accises	(21 928)	-	(21 928)
Produits des ventes	136 824	-	136 824
Achats, nets de variation de stocks	(89 688)	1 881	(87 807)
Autres charges d'exploitation	(17 375)	(39)	(17 414)
Charges d'exploration	(877)	-	(877)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(5 378)	(47)	(5 425)
Autres produits	384	290	674
Autres charges	(225)	(245)	(470)
Coût de l'endettement financier brut	(1 783)	-	(1 783)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 244	-	1 244
Coût de l'endettement financier net	(539)	-	(539)
Autres produits financiers	643	-	643
Autres charges financières	(274)	-	(274)
Charge d'impôt	(13 031)	(544)	(13 575)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	2 079	(304)	1 775
Résultat net des activités poursuivies (Groupe hors Arkema)	12 543	992	13 535
Résultat net des activités abandonnées (Arkema)	-	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	12 543	992	13 535
Part du Groupe	12 203	978	13 181
Intérêt des minoritaires et rémunération des actions privilégiées	340	14	354

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et la quote-part des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis.

Exercice 2006 (en millions d'euros)	Ajusté	Éléments d'ajustement^(a)	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	153 802	-	153 802
Droits d'accises	(21 113)	-	(21 113)
Produits des ventes	132 689	-	132 689
Achats, nets de variation de stocks	(83 020)	(314)	(83 334)
Autres charges d'exploitation	(19 393)	(143)	(19 536)
Charges d'exploration	(634)	-	(634)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(4 994)	(61)	(5 055)
Autres produits	423	366	789
Autres charges	(330)	(373)	(703)
Coût de l'endettement financier brut	(1 731)	-	(1 731)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 367	-	1 367
Coût de l'endettement financier net	(364)	-	(364)
Autres produits financiers	592	-	592
Autres charges financières	(277)	-	(277)
Charge d'impôt	(13 675)	(45)	(13 720)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1 935	(242)	1 693
Résultat net des activités poursuivies (Groupe hors Arkema)	12 952	(812)	12 140
Résultat net des activités abandonnées (Arkema)	14	(19)	(5)
Résultat net de l'ensemble consolidé	12 966	(831)	12 135
Part du Groupe	12 585	(817)	11 768
Intérêt des minoritaires et rémunération des actions privilégiées	381	(14)	367

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et la quote-part des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis.

9

Annexe 1 – Comptes consolidés

Annexe aux comptes consolidés

Exercice 2005 (en millions d'euros)	Ajusté	Éléments d'ajustement ^(a)	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	137 607	-	137 607
Droits d'accises	(20 550)	-	(20 550)
Produits des ventes	117 057	-	117 057
Achats, nets de variation de stocks	(71 555)	1 264	(70 291)
Autres charges d'exploitation	(17 141)	(18)	(17 159)
Charges d'exploration	(431)	-	(431)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(4 929)	(78)	(5 007)
Autres produits	174	-	174
Autres charges	(64)	(391)	(455)
Coût de l'endettement financier brut	(1 214)	-	(1 214)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	927	-	927
Coût de l'endettement financier net	(287)	-	(287)
Autres produits financiers	396	-	396
Autres charges financières	(260)	-	(260)
Charge d'impôt	(12 204)	398	(11 806)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1 637	(464)	1 173
Résultat net des activités poursuivies (Groupe hors Arkema)	12 393	711	13 104
Résultat net des activités abandonnées (Arkema)	(28)	(433)	(461)
Résultat net de l'ensemble consolidé	12 365	278	12 643
Part du Groupe	12 003	270	12 273
Intérêts des minoritaires et rémunération des actions privilégiées	362	8	370

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et la quote-part des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis.

C) Nature des éléments d'ajustement par secteur

Les éléments d'ajustement du compte de résultat, selon la définition donnée dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés, sont les suivants :

ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL					
Exercice 2007 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Total
Effet de stock	-	1 529	301	-	1 830
Charges de restructuration	-	-	-	-	-
Amortissements exceptionnels	-	(43)	(4)	-	(47)
Autres éléments	(11)	51	(28)	-	12
Total	(11)	1 537	269	-	1 795

ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT DU RÉSULTAT NET					
Exercice 2007 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Total
Effet de stock	-	1 084	201	-	1 285
Quote-part des éléments non récurrents de Sanofi-Aventis	-	-	-	75	75
Quote-part des éléments d'ajustement liés à la fusion Sanofi-Aventis	-	-	-	(318)	(318)
Charges de restructuration	-	(20)	(15)	-	(35)
Amortissements exceptionnels	(93)	(61)	(8)	-	(162)
Plus-values de cession	89	101	-	116	306
Autres éléments	(8)	(27)	(38)	(100)	(173)
Total	(12)	1 077	140	(227)	978

ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL					
Exercice 2006 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Total
Effet de stock	-	(272)	(42)	-	(314)
Charges de restructuration	-	-	(25)	-	(25)
Amortissements exceptionnels	-	-	(61)	-	(61)
Autres éléments	-	-	(91)	(27)	(118)
Total	-	(272)	(219)	(27)	(518)

ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT DU RÉSULTAT NET					
Exercice 2006 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Total
Effet de stock	-	(330)	(28)	-	(358)
Quote-part des éléments non récurrents de Sanofi-Aventis	-	-	-	(81)	(81)
Quote-part des éléments d'ajustement liés à la fusion Sanofi-Aventis	-	-	-	(309)	(309)
Charges de restructuration	-	-	(154)	-	(154)
Amortissements exceptionnels	-	-	(40)	-	(40)
Plus-values de cession	130	174	-	-	304
Autres éléments	(71)	-	(172)	64	(179)
Total	59	(156)	(394)	(326)	(817)

ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL					
Exercice 2005 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Total
Effet de stock	-	1 197	68	-	1 265
Charges de restructuration	-	-	(19)	-	(19)
Amortissements exceptionnels	-	-	(71)	-	(71)
Autres	-	-	(7)	-	(7)
Total	-	1 197	(29)	-	1 168

ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT DU RÉSULTAT NET					
Exercice 2005 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Total
Effet de stock	-	1 022	50	-	1 072
Quote-part des éléments non récurrents de Sanofi-Aventis	-	-	-	(207)	(207)
Quote-part des éléments d'ajustement liés à la fusion Sanofi-Aventis	-	-	-	(335)	(335)
Charges de restructuration	-	-	(130)	-	(130)
Amortissements exceptionnels	-	-	(215)	-	(215)
Plus-values de cession	-	-	-	-	-
Autres éléments	-	-	(501)	586	85
Total	-	1 022	(796)	44	270

D) Informations sur les dépréciations d'actifs

Au titre de l'exercice 2007, des dépréciations d'actifs ont été enregistrées dans les secteurs Amont, Aval et Chimie avec un impact de 47 millions d'euros sur le résultat opérationnel et 162 millions d'euros sur le résultat net, part du Groupe. Ces éléments sont identifiés dans la note 4C ci-dessus en éléments d'ajustement sous la rubrique « Amortissements exceptionnels ».

Ces dépréciations portent sur certaines unités génératrices de trésorerie (UGT) pour lesquelles des indicateurs de perte de valeur ont été identifiés, en raison principalement de l'évolution de l'environnement économique des activités concernées. Les UGT du secteur Amont affectées par ces dépréciations sont des entreprises associées consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Les UGT de l'Aval sont des filiales ou groupes de filiales organisées principalement par pays. Les UGT de la Chimie sont des divisions mondiales, chaque division regroupant un ensemble d'activités ou de produits homogènes sur les plans stratégiques, commerciaux et industriels.

Par ailleurs,

- la valeur recouvrable des UGT a été établie sur la base de leur valeur d'utilité, telle que définie dans la note 1L de l'annexe aux comptes consolidés « Dépréciation des actifs immobilisés » ;
- les flux de trésorerie futurs intégrant les risques spécifiques aux actifs ont été actualisés au taux de 8% après impôt.

Ces hypothèses ont été appliquées de manière constante sur les exercices 2005, 2006 et 2007.

Au titre de l'exercice 2006, l'évolution de l'environnement économique de certaines activités du secteur Chimie avait conduit le Groupe à reconnaître des dépréciations d'actifs à hauteur de 61 millions d'euros en résultat opérationnel et 40 millions d'euros en résultat net, part du Groupe.

Au titre de l'exercice 2005, l'évolution de l'environnement économique de certaines activités du secteur Chimie avait conduit le Groupe à reconnaître des dépréciations d'actifs à hauteur de 71 millions d'euros en résultat opérationnel et 215 millions d'euros en résultat net, part du Groupe.

Aucune reprise de perte de valeur n'a été enregistrée sur les exercices 2005, 2006 et 2007.

5) Informations par zone géographique

Exercice 2007 (en millions d'euros)	France	Reste de l'Europe	Amérique du Nord	Afrique	Extrême-Orient et reste du monde	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe ^(a)	37 949	73 757	12 404	10 401	24 241	158 752
Immobilisations corporelles et incorporelles	6 437	14 554	4 444	11 872	8 810	46 117
Investissements bruts	1 627	2 538	740	3 745	3 072	11 722
Exercice 2006 (en millions d'euros)						
Chiffre d'affaires hors Groupe ^(a)	36 890	70 992	13 031	10 086	22 803	153 802
Immobilisations corporelles et incorporelles	5 860	14 066	4 318	10 595	10 442	45 281
Investissements bruts	1 919	2 355	881	3 326	3 371	11 852
Exercice 2005 (en millions d'euros)						
Chiffre d'affaires hors Groupe ^(a)	34 362	53 727	17 663	8 304	23 551	137 607
Immobilisations corporelles et incorporelles	6 300	14 148	4 748	9 546	10 210	44 952
Investissements bruts	1 967	2 178	1 691	2 858	2 501	11 195

(a) Chiffre d'affaires hors Groupe des activités poursuivies.

6) Charges d'exploitation

Exercice (en millions d'euros)	2007	2006	2005
Achats, nets de variation de stocks ^(a)	(87 807)	(83 334)	(70 291)
Charges d'exploration	(877)	(634)	(431)
Autres charges d'exploitation ^(b)	(17 414)	(19 536)	(17 159)
dont (dotations) reprises de provisions non courantes opérationnelles	781	454	394
dont (dotations) reprises de provisions courantes opérationnelles	(42)	(111)	(51)
Charges d'exploitation	(106 098)	(103 504)	(87 881)

(a) Inclut les taxes à la production dans l'Amont, notamment les royalties (voir en particulier les impôts payés aux pays producteurs du Moyen-Orient au titre des concessions historiques du Groupe détaillés dans la note 33 de l'annexe aux comptes consolidés « Informations complémentaires »).

(b) Constituées principalement des frais de production et de fonctionnement (voir en particulier les charges de personnel détaillées dans la note 26 de l'annexe aux comptes consolidés « Effectifs du Groupe et charges de personnel »).

7) Autres produits et autres charges

Exercice (en millions d'euros)	2007	2006	2005
Plus et moins-values sur cessions d'actifs	639	789	98
Profits de change	35	-	76
Autres produits	674	789	174
Pertes de change	-	(30)	-
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles (hors droits miniers)	(178)	(182)	(182)
Provision liée au sinistre AZF	-	(100)	(100)
Autres	(292)	(391)	(173)
Autres charges	(470)	(703)	(455)

En 2007, les plus-values sur cession proviennent principalement des cessions d'actifs dans les secteurs Amont et Aval, ainsi que de la cession de titres Sanofi-Aventis. La rubrique « Autres » est constituée pour :

- 51 millions d'euros de charges de restructuration dans les secteurs Aval et Chimie ;
- 100 millions d'euros de dotation aux provisions relatives à différentes enquêtes sur la concurrence décrites dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés « Autres risques et engagements ».

En 2006, les plus-values sur cessions provenaient principalement des cessions de titres de participation. La rubrique « Autres » était constituée pour :

- 188 millions d'euros de charges de restructuration dans le secteur Chimie ;
- 32 millions d'euros de dotation aux provisions relatives à différentes enquêtes sur la concurrence décrites dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés « Autres risques et engagements ».

8) Autres produits financiers et autres charges financières

Exercice (en millions d'euros)	2007	2006	2005
Revenus des participations	218	237	164
Frais financiers immobilisés	322	236	101
Autres	103	119	131
Autres produits financiers	643	592	396
Effet de l'actualisation des provisions pour restitution des sites	(189)	(182)	(162)
Autres	(85)	(95)	(98)
Autres charges financières	(274)	(277)	(260)

9) Impôts sur les sociétés

Depuis 1966, le Groupe est imposé selon le régime du bénéfice consolidé, accordé par agrément triennal du ministre de l'Économie, des finances et de l'emploi en France. L'agrément du Groupe au régime du bénéfice consolidé couvre la période 2005-2007. Le renouvellement de cet agrément a été demandé pour la période 2008-2010.

Aucun impôt différé n'est reconnu au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des investissements considérés comme permanents dans des filiales à l'étranger. Les résultats non distribués des filiales étrangères ainsi réinvestis indéfiniment s'élèvent à 18 106 millions d'euros au 31 décembre 2007. L'effet fiscal latent relatif à ces résultats réinvestis ne peut être déterminé de manière fiable.

Par ailleurs, aucun impôt différé n'est reconnu au titre des réserves non distribuées des filiales françaises du Groupe, dont le montant est d'environ 12 682 millions d'euros, dans la mesure où la distribution de ces réserves serait exonérée d'impôt pour les filiales dans lesquelles le Groupe détient plus de 95% du capital.

9

Annexe 1 – Comptes consolidés

Annexe aux comptes consolidés

La charge d'impôts sur les résultats s'analyse de la manière suivante :

Exercice (en millions d'euros)	2007	2006	2005
Impôts courants	(12 141)	(12 997)	(11 362)
Impôts différés	(1 434)	(723)	(444)
Total impôts sur les sociétés	(13 575)	(13 720)	(11 806)

L'analyse par source du passif net d'impôt différé s'établit comme suit, avant compensation des actifs et passifs par entité fiscale :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2007	2006	2005
Déficits et crédits d'impôts reportables	560	633	484
Pensions, retraites et obligations similaires	760	830	949
Autres provisions non déductibles temporairement	2 341	2 157	2 637
Impôts différés actifs	3 661	3 620	4 070
Dépréciation des impôts différés actifs	(449)	(572)	(536)
Impôts différés actifs nets	3 212	3 048	3 534
Amortissement fiscal accéléré	(9 254)	(8 180)	(7 769)
Autres déductions fiscales temporaires	(1 209)	(1 237)	(1 435)
Impôts différés passifs	(10 463)	(9 417)	(9 204)
Passif net d'impôt différé	(7 251)	(6 369)	(5 670)

Après compensation des actifs et passifs par entité fiscale, les impôts différés sont présentés de la manière suivante au bilan :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2007	2006	2005
Impôts différés actifs non courants	(note 14) 797	806	1 392
Impôts différés actifs courants	(note 16) 112	94	126
Impôts différés passifs non courants (Impôts différés)	(7 933)	(7 139)	(6 976)
Impôts différés passifs courants	(227)	(130)	(212)
Montant net	(7 251)	(6 369)	(5 670)

La variation au bilan de la position nette d'impôts différés est analysée dans le tableau suivant :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2007	2006	2005
Solde à l'ouverture	(6 369)	(5 670)	(5 100)
Impôts différés reconnus en résultat des activités poursuivies	(1 434)	(723)	(444)
Impôts différés reconnus en résultat des activités abandonnées	-	(10)	53
Impôts différés reconnus en capitaux propres ^(a)	(6)	(17)	176
Variations de périmètre ^(b)	158	(311)	29
Effets de change	400	362	(384)
Solde à la clôture	(7 251)	(6 369)	(5 670)

(a) Ce montant est constitué principalement des impôts courants et différés affectés aux transactions sur les actions autodétenues et à la réévaluation des titres cotés classés en actifs financiers disponibles à la vente.

(b) Ce montant est principalement lié à l'apport-scission d'Arkema pour l'exercice 2006.

RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE ET LE RÉSULTAT AVANT IMPÔT (HORS ARKEMA)			
Exercice (en millions d'euros)	2007	2006	2005
Résultat net des activités poursuivies	13 535	12 140	13 103
Impôts sur les sociétés	13 575	13 720	11 806
Résultat avant impôt	27 110	25 860	24 909
Taux d'imposition français	34,43%	34,43%	34,93%
Charge d'impôt théorique	(9 334)	(8 904)	(8 701)
Différence entre le taux d'imposition français et le taux d'imposition des filiales étrangères	(5 118)	(5 484)	(4 128)
Effet en impôt du résultat des sociétés mises en équivalence	611	583	410
Différences permanentes	122	324	253
Ajustements d'impôt courant sur exercices antérieurs	75	(87)	(55)
Ajustements d'impôt différé afférents aux variations des taux d'impôt	(16)	(88)	576
Variation de la dépréciation des impôts différés actifs	80	(62)	(151)
Autres	5	(2)	(10)
Charge d'impôt dans le compte de résultat	(13 575)	(13 720)	(11 806)

Le taux d'imposition français est constitué du taux normal de l'impôt sur les sociétés (33,33%), augmenté des contributions additionnelles en vigueur en 2007, qui portent le taux global d'imposition des bénéficiaires à 34,43% (34,43% en 2006 et 34,93% en 2005).

Les différences permanentes sont principalement dues aux dépréciations d'écarts d'acquisition, aux dividendes des sociétés non consolidées ainsi qu'à l'impact des modalités de fiscalisation propres à certaines activités et au régime du bénéfice consolidé.

Échéancier des crédits d'impôt :

Le Groupe dispose de déficits et crédits d'impôts reportables qui expirent selon l'échéancier suivant :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2007		2006		2005	
	Base	Impôt	Base	Impôt	Base	Impôt
2006	-	-	-	-	225	106
2007	-	-	234	115	165	81
2008	290	141	210	102	144	70
2009	222	109	157	80	68	32
2010 ^(a)	129	59	299	104	27	11
2011 ^(b)	33	13	23	9	-	-
2012 et suivants	68	22	-	-	-	-
Déficits et crédits d'impôts indéfiniment reportables	641	216	638	223	559	184
Total	1 383	560	1 561	633	1 188	484

(a) Déficits et crédits d'impôts reportables en 2010 et années suivantes pour l'exercice 2005.

(b) Déficits et crédits d'impôts reportables en 2011 et années suivantes pour l'exercice 2006.

10) Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
Écarts d'acquisition	1 684	(617)	1 067
Droits miniers prouvés et non prouvés	5 327	(2 310)	3 017
Autres immobilisations incorporelles	2 452	(1 886)	566
Total immobilisations incorporelles	9 463	(4 813)	4 650
Au 31 décembre 2006 (en millions d'euros)	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
Écarts d'acquisition	1 759	(635)	1 124
Droits miniers prouvés et non prouvés	5 457	(2 473)	2 984
Autres immobilisations incorporelles	2 377	(1 780)	597
Total immobilisations incorporelles	9 593	(4 888)	4 705
Au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
Écarts d'acquisition	2 479	(1 318)	1 161
Droits miniers prouvés et non prouvés	5 213	(2 659)	2 554
Autres immobilisations incorporelles	2 684	(2 015)	669
Total immobilisations incorporelles	10 376	(5 992)	4 384

Les variations des immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

Exercice (en millions d'euros)	Immobilisations incorporelles nettes au 1 ^{er} janvier	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes d'amortissements et dépréciations	Effets de Change	Autres	Immobilisations incorporelles nettes au 31 décembre
2007	4 705	472	(160)	(274)	(208)	115	4 650
2006	4 384	675	(25)	(282)	(337)	290	4 705
2005	3 176	274	(91)	(370)	296	1 099	4 384

La colonne « Autres » en 2005 comprend principalement les droits miniers de Deer Creek Energy Ltd pour 1 015 millions d'euros (voir la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

Le tableau suivant donne les variations pour l'année 2007 des écarts d'acquisition répartis par secteur :

(en millions d'euros)	Écarts d'acquisition nets au 1 ^{er} janvier 2007	Augmentation	Dépréciations	Autres	Écarts d'acquisition nets au 31 décembre 2007
Amont	95	-	(13)	(4)	78
Aval	138	6	-	(12)	132
Chimie	866	18	(5)	(47)	832
Holding	25	-	-	-	25
Total	1 124	24	(18)	(63)	1 067

11) Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
Immobilisations de l'Exploration & Production			
Sur permis prouvés	60 124	(38 735)	21 389
Sur permis non prouvés	48	(1)	47
Travaux en cours	7 010	-	7 010
Sous-total	67 182	(38 736)	28 446
Autres immobilisations			
Terrains	1 460	(417)	1 043
Installations techniques (y compris transport)	20 575	(14 117)	6 458
Constructions	5 505	(3 430)	2 075
Immobilisations en cours	1 832	(4)	1 828
Autres immobilisations	6 291	(4 674)	1 617
Sous-total	35 663	(22 642)	13 021
Total immobilisations corporelles	102 845	(61 378)	41 467

Au 31 décembre 2006 (en millions d'euros)	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
Immobilisations de l'Exploration & Production			
Sur permis prouvés	60 063	(39 211)	20 852
Sur permis non prouvés	20	(1)	19
Travaux en cours	7 080	(22)	7 058
Sous-total	67 163	(39 234)	27 929
Autres immobilisations			
Terrains	1 550	(445)	1 105
Installations techniques (y compris transport)	20 724	(14 131)	6 593
Constructions	5 392	(3 289)	2 103
Immobilisations en cours	1 228	(14)	1 214
Autres immobilisations	6 154	(4 522)	1 632
Sous-total	35 048	(22 401)	12 647
Total immobilisations corporelles	102 211	(61 635)	40 576

Au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
Immobilisations de l'Exploration & Production			
Sur permis prouvés	58 980	(38 646)	20 334
Sur permis non prouvés	8	(1)	7
Travaux en cours	6 136	(29)	6 107
Sous-total	65 124	(38 676)	26 448
Autres immobilisations			
Terrains	1 646	(392)	1 254
Installations techniques (y compris transport)	23 533	(16 699)	6 834
Constructions	6 444	(4 070)	2 374
Immobilisations en cours	1 482	(31)	1 451
Autres immobilisations	7 805	(5 598)	2 207
Sous-total	40 910	(26 790)	14 120
Total immobilisations corporelles	106 034	(65 466)	40 568

Les variations des immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

Exercice (en millions d'euros)	Immobilisations corporelles nettes au 1 ^{er} janvier	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes d'amortissements et dépréciations	Effets de change	Autres	Immobilisations corporelles nettes au 31 décembre
2007	40 576	10 241	(729)	(5 674)	(2 347)	(600)	41 467
2006	40 568	9 209	(175)	(5 010)	(2 373)	(1 643)	40 576
2005	34 906	8 208	(336)	(5 282)	3 013	59	40 568

En 2007, la colonne « Cessions » comprend principalement l'impact de la conversion du projet Sincor et de la cession de la raffinerie de Milford Haven. La colonne « Autres » correspond notamment à l'impact de la conversion du projet Sincor et à l'évolution des immobilisations corporelles liées à la provision pour restitution des sites.

En 2006, la colonne « Autres » comprend principalement l'impact de l'apport-scission d'Arkema pour 1 310 millions d'euros.

Les immobilisations corporelles présentées ci-dessus incluent des installations techniques et des constructions en location financement pour les montants suivants :

Au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
Installations techniques	503	(265)	238
Constructions	35	(29)	6
Autres immobilisations	-	-	-
Total	538	(294)	244

Au 31 décembre 2006 (en millions d'euros)	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
Installations techniques	518	(244)	274
Constructions	40	(27)	13
Autres immobilisations	-	-	-
Total	558	(271)	287

Au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
Installations techniques	491	(212)	279
Constructions	26	(18)	8
Autres immobilisations	-	-	-
Total	517	(230)	287

12) Sociétés mises en équivalence : titres et prêts

VALEUR D'ÉQUIVALENCE (en millions d'euros)	Au 31 décembre					
	2007	2006	2005	2007	2006	2005
	% de détention		Valeur d'équivalence			
NLNG	15,00%	15,00%	15,00%	1 062	887	726
Sincor ^(a)	30,32%	-	-	534	-	-
CEPSA (quote-part Amont)	48,83%	48,83%	45,28%	246	253	311
Qatargas	10,00%	10,00%	10,00%	172	186	156
Angola LNG Ltd ^(d)	13,60%	-	-	155	-	-
Société du Terminal Méthanier de Fos Cavaou ^(c)	30,30%	30,30%	-	92	63	-
SCP Limited	10,00%	10,00%	10,00%	91	100	89
Qatar Liquefied Gas Company Limited II ^(c)	8,35%	8,35%	-	86	55	-
Gasoducto Gasandes Argentina	56,50%	56,50%	56,50%	74	115	132
Ocensa	15,20%	15,20%	15,20%	57	64	71
Moattama Gas Transportation Cy	31,24%	31,24%	31,24%	53	61	64
Gaz Transport et Technigaz ^(d)	30,00%	-	-	46	-	-
Abu Dhabi Gas Ind. Ltd	15,00%	15,00%	15,00%	43	48	54
Laffan Refinery	10,00%	10,00%	10,00%	39	22	9
Tenesol	50,00%	50,00%	50,00%	36	33	17
Gasoducto Gasandes sa (Chili)	56,50%	56,50%	56,50%	33	39	40
Total Tractebel Emirates Power Company	50,00%	50,00%	50,00%	29	61	55
South Hook LNG Terminal Company ^(c)	8,35%	8,35%	-	21	10	-
Gas Invest SA	27,24%	27,24%	27,24%	19	53	47
Hidroneuquen Piedra del Aguila ^(b)	-	-	41,30%	-	-	61
Autres	-	-	-	133	103	119
Total Amont				3 021	2 153	1 951
CEPSA (quote-part Aval)	48,83%	48,83%	45,28%	1 932	1 735	1 372
Wepec	22,41%	22,41%	22,41%	70	62	74
Autres	-	-	-	103	125	129
Total Aval				2 105	1 922	1 575
CEPSA (quote-part Chimie)	48,83%	48,83%	45,28%	524	503	431
Qatar Petrochemical Company Ltd	20,00%	20,00%	20,00%	150	147	141
Autres	-	-	-	54	63	161
Total Chimie				728	713	733
Sanofi-Aventis	13,06%	13,13%	13,19%	6 851	7 010	7 087
CEPSA (quote-part Holding)	48,83%	48,83%	45,28%	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	7
Total Holding				6 851	7 010	7 094
Total titres				12 705	11 798	11 353
Prêts				2 575	1 533	1 299
Total titres et prêts				15 280	13 331	12 652

(a) Voir la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés.

(b) Participation cédée en 2006.

(c) Sociétés intégrées par mise en équivalence en 2006.

(d) Sociétés intégrées par mise en équivalence en 2007.

QUOTE-PART DU PROFIT (PERTE) (en millions d'euros)	Au 31 décembre			Exercice		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005
	% de détention			Quote-part du profit (perte)		
NLNG	15,00%	15,00%	15,00%	477	329	190
CEPSA (quote-part Amont)	48,83%	48,83%	45,28%	88	104	99
Qatargas	10,00%	10,00%	10,00%	74	119	46
Angola LNG Ltd ^(c)	13,60%	-	-	7	-	-
Société du Terminal Méthanier de Fos Cavaou ^(b)	30,30%	30,30%	-	(2)	(4)	-
SCP Limited	10,00%	10,00%	10,00%	1	-	-
Qatar Liquefied Gas Company Limited II ^(b)	8,35%	8,35%	-	(5)	-	-
Gasoducto Gasandes Argentina	56,50%	56,50%	56,50%	(22)	7	7
Ocensa	15,20%	15,20%	15,20%	-	-	-
Moattama Gas Transportation Cy	31,24%	31,24%	31,24%	67	63	45
Gaz Transport et Technigaz ^(c)	30,00%	-	-	45	-	-
Abu Dhabi Gas Ind. Ltd	15,00%	15,00%	15,00%	-	-	-
Laffan Refinery	10,00%	10,00%	10,00%	-	-	-
Tenesol	50,00%	50,00%	50,00%	3	7	4
Gasoducto Gasandes sa (Chili)	56,50%	56,50%	56,50%	-	-	-
Total Tractebel Emirates Power Company	50,00%	50,00%	50,00%	6	3	3
South Hook LNG Terminal Company ^(b)	8,35%	8,35%	-	-	-	-
Gas Invest SA	27,24%	27,24%	27,24%	(31)	12	(3)
Hidroneuquen Piedra del Aguila ^(a)	-	-	41,30%	-	-	4
Humber Power Ltd ^(a)	-	-	-	-	-	16
Autres	-	-	-	33	6	24
Total Amont				741	646	435
CEPSA (quote-part Aval)	48,83%	48,83%	45,28%	253	246	321
Wepec	22,41%	22,41%	22,41%	14	1	11
Autres	-	-	-	(1)	26	24
Total Aval				266	273	356
CEPSA (quote-part Chimie)	48,83%	48,83%	45,28%	24	26	39
Qatar Petrochemical Company Ltd	20,00%	20,00%	20,00%	55	45	39
Autres	-	-	-	1	-	4
Total Chimie				80	71	82
Sanofi-Aventis	13,06%	13,13%	13,19%	688	556	299
CEPSA (quote-part Holding)	48,83%	48,83%	45,28%	-	147	-
Autres	-	-	-	-	-	1
Total Holding				688	703	300
Total titres				1 775	1 693	1 173

(a) Participations cédées en 2005 et 2006.

(b) Sociétés intégrées par mise en équivalence en 2006.

(c) Sociétés intégrées par mise en équivalence en 2007.

La quote-part de la valeur boursière de CEPSA s'élève à 9 277 millions d'euros au 31 décembre 2007.

La quote-part de la valeur boursière de Sanofi-Aventis s'élève à 10 925 millions d'euros au 31 décembre 2007.

CEPSA, bilan simplifié			
Au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)			
Actifs non courants	4 562	Capitaux propres	5 282
Actifs courants	4 879	Passifs non courants	1 183
		Passifs courants	2 976
Total	9 441	Total	9 441

CEPSA, éléments du compte de résultat		2007
Exercice (en millions d'euros)		
Chiffre d'affaires		21 231
Résultat net consolidé, part du groupe		748

Sanofi-Aventis, bilan simplifié			
Au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)			
Actifs non courants	59 361	Capitaux propres	44 719
Actifs courants	12 553	Passifs non courants	17 526
		Passifs courants	9 669
Total	71 914	Total	71 914

Sanofi-Aventis, éléments du compte de résultat	
Exercice (en millions d'euros)	2007
Chiffre d'affaires	28 052
Résultat net consolidé, part du groupe	5 263

13) Titres de participation

Au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	Valeur historique	Gain (Perte) latent	Valeur au bilan
Areva ^(a)	69	216	285
Arkema	16	97	113
Nymex Holdings Inc.	1	15	16
Autres titres cotés	-	-	-
Titres de participation cotés^(b)	86	328	414
BBPP	71	-	71
BTC Limited	161	-	161
Autres titres non cotés	645	-	645
Titres de participation non cotés^(b)	877	-	877
Titres de participation	963	328	1 291

Au 31 décembre 2006 (en millions d'euros)	Valeur historique	Gain (Perte) latent	Valeur au bilan
Areva ^(a)	69	135	204
Arkema	16	82	98
Autres titres cotés	1	1	2
Titres de participation cotés^(b)	86	218	304
BBPP	80	-	80
BTC Limited	185	-	185
Autres titres non cotés	681	-	681
Titres de participation non cotés^(b)	946	-	946
Titres de participation	1 032	218	1 250

Au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)	Valeur historique	Gain (Perte) latent	Valeur au bilan
I.C.E. (Intercontinental Exchange) ^(c)	1	138	139
Santander Central Hispano (SCH) ^(c)	93	88	181
Areva ^(a)	69	79	148
Autres titres cotés	1	-	1
Titres de participation cotés^(b)	164	305	469
BBPP	89	-	89
BTC Limited	177	-	177
Autres titres non cotés	781	-	781
Titres de participation non cotés^(b)	1 047	-	1 047
Titres de participation	1 211	305	1 516

(a) Gain latent calculé sur la base du certificat d'investissement.

(b) Dont dépréciation de 632 millions d'euros en 2007, 668 millions d'euros en 2006 et 820 millions d'euros en 2005.

(c) Titres cédés en 2006.

Ces titres de participation appartiennent à la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » (voir la note 1Mii de l'annexe aux comptes consolidés).

14) Autres actifs non courants

Au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Impôts différés actifs, non courants	797	-	797
Prêts et avances ^(a)	1 378	(527)	851
Autres	507	-	507
Total	2 682	(527)	2 155

Au 31 décembre 2006 (en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Impôts différés actifs, non courants	806	-	806
Prêts et avances ^(a)	1 513	(488)	1 025
Autres	257	-	257
Total	2 576	(488)	2 088

Au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Impôts différés actifs, non courants	1 392	-	1 392
Prêts et avances ^(a)	1 786	(584)	1 202
Autres	200	-	200
Total	3 378	(584)	2 794

(a) Hors prêts aux sociétés mises en équivalence.

Les variations des dépréciations sur les prêts et avances sont les suivantes :

Exercice (en millions d'euros)	Dépréciations au 1 ^{er} janvier	Dotations	Reprises	Effets de change et autres variations	Dépréciations au 31 décembre
2007	(488)	(13)	6	(32)	(527)
2006	(584)	(6)	23	79	(488)
2005	(607)	(13)	19	17	(584)

15) Stocks

Au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Hydrocarbures bruts et gazeux	4 746	-	4 746
Produits raffinés	6 874	(11)	6 863
Produits de la Chimie	1 188	(91)	1 097
Autres stocks	1 368	(223)	1 145
Total	14 176	(325)	13 851

Au 31 décembre 2006 (en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Hydrocarbures bruts et gazeux	4 038	(90)	3 948
Produits raffinés	5 373	(44)	5 329
Produits de la Chimie	1 544	(90)	1 454
Autres stocks	1 231	(216)	1 015
Total	12 186	(440)	11 746

Au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Hydrocarbures bruts et gazeux	3 619	-	3 619
Produits raffinés	5 584	(14)	5 570
Produits de la Chimie	2 803	(175)	2 628
Autres stocks	1 097	(224)	873
Total	13 103	(413)	12 690

16) Clients et comptes rattachés, autres créances

Au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	19 611	(482)	19 129
Créances sur États (impôts et taxes)	2 735	-	2 735
Autres créances d'exploitation	4 457	(27)	4 430
Impôts différés actifs, courants	112	-	112
Charges constatées d'avance	687	-	687
Autres débiteurs	42	-	42
Autres créances	8 033	(27)	8 006
Au 31 décembre 2006 (en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	17 882	(489)	17 393
Créances sur États (impôts et taxes)	2 098	-	2 098
Autres créances d'exploitation	4 306	(39)	4 267
Impôts différés actifs, courants	94	-	94
Charges constatées d'avance	745	-	745
Autres débiteurs	43	-	43
Autres créances	7 286	(39)	7 247
Au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	20 174	(562)	19 612
Créances sur États (impôts et taxes)	2 119	-	2 119
Autres créances d'exploitation	3 773	(63)	3 710
Impôts différés actifs, courants	126	-	126
Charges constatées d'avance	799	-	799
Autres débiteurs	45	-	45
Autres créances	6 862	(63)	6 799

Les variations des dépréciations des rubriques « Clients et comptes rattachés » et « Autres créances » sont les suivantes :

Exercice (en millions d'euros)	Dépréciations au 1 ^{er} janvier	Dotations nettes des reprises	Effets de change et autres variations	Dépréciations au 31 décembre
Clients et comptes rattachés				
2007	(489)	(25)	32	(482)
2006	(562)	6	67	(489)
2005	(488)	(37)	(37)	(562)
Autres créances				
2007	(39)	(4)	16	(27)
2006	(63)	(1)	25	(39)
2005	(37)	1	(27)	(63)

17) Capitaux propres

Nombre d'actions TOTAL

Il n'existe qu'une seule classe d'actions de TOTAL S.A. d'une valeur nominale de 2,5 euros au 31 décembre 2007. Les actions peuvent être détenues au porteur ou inscrites au nominatif.

Un droit de vote double est attribué, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même actionnaire depuis deux ans au moins, ainsi que, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

En application des statuts de la Société, aucun actionnaire ne peut exprimer en Assemblée générale, par lui-même et par un

mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10% du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société. S'il dispose du droit de vote double, cette limite pourra être dépassée sans cependant excéder 20%.

Ces limitations deviennent caduques dès lors qu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, vient à détenir directement ou indirectement au moins les deux tiers du nombre total des actions de la Société à la suite d'une procédure publique visant la totalité des actions de la Société.

Le nombre d'actions composant le capital autorisé est de 4 042 585 605 au 31 décembre 2007, 4 081 629 794 au 31 décembre 2006 et 1 034 280 640 au 31 décembre 2005 (soit 4 137 122 560 après retraitement afin de tenir compte de la division par quatre du nominal intervenue le 18 mai 2006).

		Données historiques	Données historiques retraitées ^(a)
Au 1^{er} janvier 2005		635 015 108	2 540 060 432
Actions émises en raison de :	Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	133 257	533 028
	Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine	1 043 499	4 173 996
Actions annulées ^(d)		(21 075 568)	(84 302 272)
Au 1^{er} janvier 2006		615 116 296	2 460 465 184
Actions émises en raison de :	Division par quatre du nominal	1 845 348 888	-
	Augmentation de capital réservée aux salariés	11 141 320	11 141 320
	Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	849 319	849 319
	Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine	332 130	332 130
Actions annulées ^(d)		(47 020 000)	(47 020 000)
Au 1^{er} janvier 2007		2 425 767 953	2 425 767 953
Actions émises en raison de :	Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	2 453 832	
	Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine	315 312	
Actions annulées ^(d)		(33 005 000)	
Au 31 décembre 2007 ^(e)		2 395 532 097	

(a) Données historiques retraitées afin de tenir compte de la division par quatre du nominal intervenue le 18 mai 2006.

(b) Sur décisions du Conseil d'administration du 19 juillet 2005 et du 3 novembre 2005.

(c) Sur décision du Conseil d'administration du 18 juillet 2006.

(d) Sur décision du Conseil d'administration du 10 janvier 2007.

(e) Dont 151 421 232 actions d'autodétention et d'autocontrôle déduites des capitaux propres consolidés.

La variation du nombre moyen pondéré dilué d'actions utilisé pour le calcul du résultat net par action s'analyse comme suit :

Nombre d'actions au 1^{er} janvier 2007		2 425 767 953
<i>Nombre d'actions émises durant l'année (prorata temporis)</i>		
Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL		1 020 190
Exercice d'options d'achat d'actions TOTAL		4 141 186
Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine		163 074
Attribution gratuite d'actions TOTAL		1 114 796
Actions TOTAL détenues par TOTAL S.A. ou les sociétés du Groupe et déduites des capitaux propres consolidés		(176 912 968)
Nombre moyen pondéré d'actions		2 255 294 231
<i>Effet dilutif</i>		
Options de souscription et d'achat d'actions TOTAL		13 698 928
Attribution gratuite d'actions TOTAL		4 387 761
Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine		655 955
Augmentation de capital réservée aux salariés		348 109
Nombre moyen pondéré dilué d'actions		2 274 384 984

Augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007 a délégué au Conseil d'administration la compétence d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital social, dans un délai maximum de vingt-six mois, en réservant la souscription aux salariés du Groupe adhérant à un plan d'épargne d'entreprise, dans la limite de 1,5% du capital social existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'émission, étant précisé que le montant du capital social émis à ce titre s'imputera sur le plafond global d'augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées au titre de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007 au Conseil d'administration, en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (4 milliards d'euros en nominal).

Dans le cadre de cette délégation de compétence, le Conseil d'administration du 6 novembre 2007 a décidé de mettre en œuvre une première augmentation de capital réservée aux salariés dans la limite de 12 millions d'actions de 2,5 euros de nominal, portant jouissance au 1^{er} janvier 2007 au prix de 44,40 euros par action avec une période de souscription ouverte du 10 au 28 mars 2008.

Annulation d'actions

Utilisant l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 7 mai 2002 pour procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions détenues par la Société dans la limite de 10% du capital social par période de 24 mois, le Conseil d'administration du 10 janvier 2007 a décidé d'annuler 33 005 000 actions de 2,5 euros de nominal au prix moyen de 52,52 euros par action.

Autodétention (actions TOTAL détenues par TOTAL S.A.)

Au 31 décembre 2007, TOTAL S.A. détenait 51 089 964 de ses propres actions, soit 2,13% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 16 343 349 actions affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe ;

- 4 746 615 actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe ;
- 30 000 000 actions acquises entre février 2007 et décembre 2007 en vue de leur annulation en vertu de l'autorisation donnée par les Assemblées générales des actionnaires du 12 mai 2006 et du 11 mai 2007.

Ces actions sont déduites des capitaux propres consolidés.

Autocontrôle (actions TOTAL détenues par des filiales du Groupe)

Au 31 décembre 2007, TOTAL S.A. détenait indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales, 100 331 268 de ses propres actions, soit 4,19% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 2 023 672 actions détenues par une société du Groupe, Total Nucléaire, détenue indirectement à 100% par TOTAL S.A. ;
- 98 307 596 actions détenues par des filiales d'Elf Aquitaine (Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval).

Ces actions sont déduites des capitaux propres consolidés.

Dividende

Au cours de l'exercice 2007, TOTAL a procédé à la mise en paiement, le 18 mai 2007, du solde du dividende de 1 euro par action au titre de l'exercice 2006, ainsi que, le 16 novembre 2007, d'un acompte sur dividende de 1 euro par action à valoir sur le dividende au titre de l'exercice 2007.

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2008 de verser un dividende de 2,07 euros par action au titre de l'exercice 2007, soit un solde à distribuer de 1,07 euro par action en tenant compte de l'acompte de 1 euro déjà versé.

Primes liées au capital des sociétés françaises

En vertu de la réglementation française, les primes liées au capital correspondent aux primes d'émission d'actions qui peuvent être capitalisées ou utilisées afin de compenser les pertes si la réserve légale a atteint son niveau minimal autorisé. Ces primes peuvent également être distribuées, cette distribution ayant un impact fiscal sauf si les réserves distribuables de la société mère sont distribuées préalablement à ces primes.

Les primes liées au capital de TOTAL S.A. s'élèvent à 29 598 millions d'euros au 31 décembre 2007 (31 156 millions d'euros au 31 décembre 2006).

Évaluations directes en capitaux propres

Les capitaux propres sont directement débités en 2007 d'un montant de 3 007 millions d'euros correspondant aux éléments suivants :

Exercice (en millions d'euros)	2007	2006	2005
Écarts de conversion, part du Groupe	(3 013)	(2 595)	2 850
Variation des impôts différés sur actions autodétenues	-	-	242
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	104	(61)	160
Autres	13	24	16
Part du Groupe	(2 896)	(2 632)	3 268
Intérêts minoritaires et actions privilégiées	(111)	(44)	51
Total évaluations directes en capitaux propres	(3 007)	(2 676)	3 319

18) Engagements envers le personnel

Les provisions pour engagements de retraite et autres engagements sociaux sont constituées par :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2007	2006	2005
Provisions pour engagements de retraite	1 721	1 918	2 524
Provisions pour autres engagements sociaux	611	647	718
Provisions pour restructurations (plans de préretraite)	195	208	171
Total	2 527	2 773	3 413

Les principaux régimes de retraite à prestations définies du Groupe sont situés en France, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Belgique et en Allemagne.

Leurs principales caractéristiques sont les suivantes :

- les prestations sont généralement exprimées en fonction du salaire final et de l'ancienneté ;
- ils font généralement l'objet d'un préfinancement (fonds de pension ou compagnies d'assurances) ;
- ils sont majoritairement fermés aux nouveaux embauchés, qui bénéficient de régimes de retraite à cotisations définies.

Réserves

En application de la réglementation française, 5% du résultat net doit être transféré dans la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10% du capital. Cette réserve légale ne peut être distribuée aux actionnaires, sauf en cas de liquidation. Elle peut en revanche être utilisée pour compenser des pertes.

Si elles étaient intégralement distribuées, les réserves distribuables de la société mère seraient soumises à une taxation d'environ 70 millions d'euros au 31 décembre 2007 (70 millions d'euros au 31 décembre 2006).

9

Annexe 1 – Comptes consolidés

Annexe aux comptes consolidés

La valeur actuarielle des droits accumulés au titre des plans à prestations définies et la valeur des préfinancements incluses dans les comptes consolidés s'analysent comme suit :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	Engagements de retraite			Autres engagements sociaux		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005
Variation de la valeur actuarielle des droits accumulés						
Valeur actuarielle des droits accumulés au début de la période	8 742	9 647	8 117	648	774	675
Droits accumulés durant l'année	160	174	168	12	11	14
Coût financier	396	392	411	28	30	36
Réduction de droits futurs	(9)	(6)	-	-	(1)	-
Liquidation d'engagements	(20)	(243)	(14)	-	-	-
Avantages spécifiques	-	-	-	-	-	-
Cotisations employés	10	11	15	-	-	-
Prestations payées	(448)	(444)	(436)	(40)	(36)	(48)
Modifications de régimes	(70)	17	139	(2)	7	2
(Gains) Pertes actuariels	(384)	(151)	1 003	(38)	(21)	57
Écarts de conversion et autres ^(a)	(248)	(655)	244	(25)	(116)	38
Valeur actuarielle des droits accumulés à la fin de la période	8 129	8 742	9 647	583	648	774
Variation de la valeur actuelle des placements						
Valeur actuelle des placements au début de la période	(6 401)	(6 274)	(5 362)	-	-	-
Revenus financiers attendus des placements	(387)	(353)	(356)	-	-	-
(Gains) Pertes actuariels	140	(104)	(364)	-	-	-
Liquidation d'engagements	8	201	12	-	-	-
Cotisations employés	(10)	(11)	(15)	-	-	-
Cotisations employeurs ^(b)	(556)	(617)	(323)	-	-	-
Prestations payées	349	327	337	-	-	-
Écarts de conversion et autres ^(c)	253	430	(203)	-	-	-
Valeur actuelle des placements à la fin de la période	(6 604)	(6 401)	(6 274)	-	-	-
(Excédent) Insuffisance des placements sur les droits accumulés	1 525	2 341	3 373	583	648	774
Coût des services passés non reconnus	(49)	(149)	(171)	18	23	35
Gains (Pertes) actuariels non reconnus	(160)	(423)	(777)	10	(24)	(91)
Effet du plafond d'actif	5	4	5	-	-	-
(Actif) Passif net comptabilisé	1 321	1 773	2 430	611	647	718
Provisions pour engagements de retraite et autres engagements sociaux	1 721	1 918	2 524	611	647	718
Autres actifs non courants	(400)	(145)	(94)	-	-	-

(a) En 2006, la rubrique « Écarts de conversion et autres » comprend l'effet de l'apport-scission d'Arkema, soit respectivement (587) millions d'euros et (107) millions d'euros en valeur actuarielle des droits accumulés au titre des régimes de retraite et au titre des autres engagements sociaux.

(b) En 2006, le Groupe a procédé à l'externalisation de certains de ses engagements pour un montant de 269 millions d'euros auprès d'organismes d'assurance.

(c) En 2006, la rubrique « Écarts de conversion et autres » comprend l'effet de l'apport-scission d'Arkema, soit 375 millions d'euros en valeur actuelle des placements au titre des régimes de retraite.

Au 31 décembre 2007, la valeur actuarielle des engagements relatifs à des régimes de retraite et assimilés intégralement ou partiellement financés s'élève à 7 175 millions d'euros et la valeur actuelle des engagements non financés à 1 537 millions d'euros (respectivement 7 358 millions d'euros et 2 032 millions d'euros au 31 décembre 2006).

En 2007, la valeur des gains (pertes) actuariels d'expérience relatifs à la valeur actuarielle des droits accumulés s'élève à 80 millions d'euros pour les engagements de retraites et pour les autres engagements sociaux.

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2007	2006	2005	2004
Engagements de retraite				
Valeur actuarielle des droits accumulés	8 129	8 742	9 647	8 117
Valeur actuelle des placements	(6 604)	(6 401)	(6 274)	(5 362)
(Excédent) Insuffisance des placements sur les droits accumulés	1 525	2 341	3 373	2 755
Autres engagements sociaux				
Valeur actuarielle des droits accumulés	583	648	774	675
Valeur actuelle des placements	-	-	-	-
(Excédent) Insuffisance des placements sur les droits accumulés	583	648	774	675

Les cotisations qui seront versées en 2008 par le Groupe, au titre des régimes préfinancés, sont estimées à 62 millions d'euros.

ESTIMATION DES PAIEMENTS FUTURS		
(en millions d'euros)	Engagements de retraite	Autres engagements sociaux
2008	450	37
2009	460	37
2010	489	37
2011	500	38
2012	515	39
2013-2017	2 696	208

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DES PLACEMENTS			
Au 31 décembre	Engagements de retraite		
	2007	2006	2005
Actions	36%	42%	46%
Obligations	56%	48%	48%
Monétaire	4%	6%	3%
Immobilier	4%	4%	3%

Les hypothèses du Groupe sur les taux de rendement attendus des actifs sont établies par classe d'actifs et par pays à partir des taux de rendement obligataires et des primes de risque.

HYPOTHÈSES UTILISÉES POUR DÉTERMINER LES ENGAGEMENTS AU 31 DÉCEMBRE						
	Engagements de retraite			Autres engagements sociaux		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005
Taux d'actualisation	5,50%	4,69%	4,51%	5,50%	4,89%	4,56%
Taux d'augmentation moyen des salaires	4,29%	4,14%	3,63%	-	-	-
Taux de progression des dépenses de santé :						
- taux initial	-	-	-	5,16%	5,57%	5,41%
- taux ultime	-	-	-	3,64%	3,65%	4,00%

HYPOTHÈSES UTILISÉES POUR DÉTERMINER LA CHARGE DE L'EXERCICE						
Exercice	Engagements de retraite			Autres engagements sociaux		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005
Taux d'actualisation	4,69%	4,51%	5,12%	4,89%	4,56%	5,28%
Taux d'augmentation moyen des salaires	4,14%	3,63%	3,66%	-	-	-
Rendement attendu des placements	6,26%	6,14%	6,57%	-	-	-
Taux de progression des dépenses de santé :						
- taux initial	-	-	-	5,57%	5,41%	5,70%
- taux ultime	-	-	-	3,65%	4,00%	4,15%

La charge des exercices 2007, 2006 et 2005 s'analyse comme suit :

Exercice (en millions d'euros)	Engagements de retraite			Autres engagements sociaux		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005
Droits accumulés durant l'année	160	174	168	12	11	14
Coût financier	396	392	411	28	30	36
Revenus financiers attendus des placements	(387)	(353)	(356)	-	-	-
Amortissement de (l'actif) passif initial	-	-	-	-	-	-
Amortissement du coût des services passés	31	41	64	(5)	(2)	(6)
Amortissement des (gains) pertes actuariels	17	26	-	(1)	(2)	2
Effet du plafond d'actif	-	-	5	-	-	-
Réduction de droits futurs	(8)	(4)	-	-	(1)	-
Liquidation d'engagements	(12)	(15)	(3)	(1)	-	-
Avantages spécifiques	-	-	-	-	-	-
Charge (Produit) net de l'ensemble consolidé	197	261	289	33	36	46
Charge (Produit) net des activités poursuivies (Groupe hors Arkema)	197	256	233	33	35	40
Charge (Produit) net des activités abandonnées (Arkema)	-	5	56	-	1	6

Les hypothèses d'évolution des dépenses de santé ont un effet significatif sur les évaluations des engagements en matière de couverture des frais médicaux. La variation de plus ou moins 1% des taux de progression des dépenses de santé aurait approximativement les effets suivants sur :

(en millions d'euros)	Augmentation de 1%	Diminution de 1%
La valeur actuarielle des droits accumulés au 31 décembre 2007	54	(47)
La charge de l'exercice 2007	8	(7)

19) Provisions non courantes

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2007	2006	2005
Provisions pour litiges	601	497	839
Provisions pour protection de l'environnement	552	574	768
Provisions pour restitution des sites	4 206	3 893	3 710
Autres provisions non courantes	1 188	1 215	1 421
Dépôts et cautionnements reçus	296	288	313
Total	6 843	6 467	7 051

En 2007, les provisions pour litiges comprennent notamment la provision couvrant les risques liés aux enquêtes sur la concurrence relatives à Arkema qui s'élève, au 31 décembre 2007, à 138 millions d'euros. D'autres risques et engagements donnant lieu à des passifs éventuels sont traités dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés.

En 2007, les autres provisions non courantes comprennent notamment :

- la provision au titre de la responsabilité civile liée au sinistre AZF qui s'élève, au 31 décembre 2007, à 134 millions d'euros ;
- des provisions liées aux cessations d'activité dans la Chimie qui s'élèvent, au 31 décembre 2007, à 49 millions d'euros ;

En 2006, les provisions pour litiges comprennent notamment la provision couvrant les risques liés aux enquêtes sur la concurrence relatives à Arkema qui s'élève, au 31 décembre 2006, à 138 millions d'euros.

Les variations des provisions non courantes s'analysent comme suit :

Exercice (en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Effets de change	Autres	Au 31 décembre
2007	6 467	747	(927)	(303)	859	6 843
2006	7 051	884	(821)	(273)	(374)	6 467
2005	6 274	1 347	(1 025)	375	80	7 051

En 2007, les dotations de l'exercice (747 millions d'euros) correspondent notamment à :

- des provisions pour protection de l'environnement dans le secteur Chimie pour 23 millions d'euros ;
- des provisions pour plans sociaux et restructurations pour 15 millions d'euros ;
- des provisions pour litiges de 100 millions d'euros relative à différentes enquêtes sur la concurrence décrites dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés « Autres Risques et Engagements ».

En 2006, les dotations de l'exercice (884 millions d'euros) correspondent notamment à :

- un complément de provision au titre de la responsabilité civile liée au sinistre AZF de 100 millions d'euros ;

En 2006, les autres provisions non courantes comprennent notamment :

- la provision au titre de la responsabilité civile liée au sinistre AZF qui s'élève, au 31 décembre 2006, à 176 millions d'euros ;
- des provisions liées aux cessations d'activité dans la Chimie qui s'élèvent, au 31 décembre 2006, à 72 millions d'euros.

En 2005, les autres provisions non courantes comprennent notamment :

- la provision au titre de la responsabilité civile liée au sinistre AZF qui s'élève, au 31 décembre 2005, à 133 millions d'euros ;
- des provisions liées aux cessations d'activité dans la Chimie qui s'élèvent, au 31 décembre 2005, à 171 millions d'euros.

- des provisions pour protection de l'environnement dans le secteur Chimie pour 96 millions d'euros ;

- des provisions pour plans sociaux et restructurations pour 88 millions d'euros ;
- des provisions pour litiges de 32 millions d'euros relative à différentes enquêtes sur la concurrence décrites dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés « Autres Risques et Engagements ».

En 2005, les dotations de l'exercice (1 347 millions d'euros) correspondent notamment à :

- un complément de provision au titre de la responsabilité civile liée au sinistre AZF de 100 millions d'euros ;
- des provisions pour protection de l'environnement dans le secteur Chimie pour 283 millions d'euros ;

- des provisions pour plans sociaux et restructurations pour 107 millions d'euros ;
- des provisions pour litiges de 292 millions d'euros relative à différentes enquêtes sur la concurrence décrites dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés « Autres Risques et Engagements ».

En 2007, les principales reprises de l'exercice (927 millions d'euros) sont liées à l'utilisation des provisions en regard des charges encourues :

- la provision au titre de la responsabilité civile liée au sinistre AZF, reprise pour 42 millions d'euros ;
- les provisions pour plans sociaux et restructurations reprises pour 37 millions d'euros ;
- les provisions pour protection de l'environnement dans le secteur Chimie reprises pour 52 millions d'euros.

En 2006, les principales reprises de l'exercice (821 millions d'euros) sont liées à l'utilisation des provisions en regard des charges encourues :

- la provision au titre de la responsabilité civile liée au sinistre AZF, reprise pour 57 millions d'euros ;
- les provisions pour plans sociaux et restructurations reprises pour 43 millions d'euros ;
- les provisions pour protection de l'environnement dans le secteur Chimie reprises pour 56 millions d'euros.

En 2005, les principales reprises de l'exercice (1 025 millions d'euros) sont liées à l'utilisation des provisions en regard des charges encourues :

- la provision au titre de la responsabilité civile liée au sinistre AZF, reprise pour 77 millions d'euros ;
- les provisions pour plans sociaux et restructurations reprises pour 106 millions d'euros ;
- les provisions pour protection de l'environnement dans le secteur Chimie reprises pour 197 millions d'euros.

Les variations des provisions pour restitution des sites s'analysent comme suit :

Exercice (en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier	Accrétion	Révisions des estimations	Nouvelles obligations de restitution des sites	Reprises de provision	Effets de change	Autres	Au 31 décembre
2007	3 893	189	203	371	(209)	(206)	(35)	4 206
2006	3 710	182	66	274	(174)	(191)	26	3 893
2005	3 334	162	51	86	(202)	250	29	3 710

20) Dettes financières et instruments financiers associés

A) Dettes financières non courantes et instruments financiers associés

Au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)			
(ACTIF) / PASSIF	Garanties	Non garanties	Total
Dettes financières non courantes	772	14 104	14 876
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (passif)</i>	-	369	369
Instruments financiers de couverture de la dette non courante (actif) ^(a)	-	(460)	(460)
Dettes financières non courantes après couverture	772	13 644	14 416
Emprunts obligataires après couverture	-	11 650	11 650
Autres emprunts à taux variable après swaps	453	1 781	2 234
Autres emprunts à taux fixe	2	213	215
Dettes financières des contrats de location financement	317	-	317
Dettes financières non courantes après couverture	772	13 644	14 416

9

Annexe 1 – Comptes consolidés

Annexe aux comptes consolidés

Au 31 décembre 2006 (en millions d'euros)			
(ACTIF) / PASSIF	Garanties	Non garanties	Total
Dettes financières non courantes	771	13 403	14 174
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (passif)</i>	-	193	193
Instruments financiers de couverture de la dette non courante (actif) ^(a)	-	(486)	(486)
Dettes financières non courantes après couverture	771	12 917	13 688
Emprunts obligataires après couverture	-	11 120	11 120
Autres emprunts à taux variable après swaps	398	1 589	1 987
Autres emprunts à taux fixe	2	208	210
Dettes financières des contrats de location financement	371	-	371
Dettes financières non courantes après couverture	771	12 917	13 688
Au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)			
(ACTIF) / PASSIF	Garanties	Non garanties	Total
Dettes financières non courantes	490	13 303	13 793
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (passif)</i>	-	128	128
Instruments financiers de couverture de la dette non courante (actif) ^(a)	-	(477)	(477)
Dettes financières non courantes après couverture	490	12 826	13 316
Emprunts obligataires après couverture	-	10 703	10 703
Autres emprunts à taux variable après swaps	105	1 715	1 820
Autres emprunts à taux fixe	3	408	411
Dettes financières des contrats de location financement	382	-	382
Dettes financières non courantes après couverture	490	12 826	13 316

(a) Ces instruments de couverture sont présentés dans la note 1Miii de l'annexe aux comptes consolidés « Instruments financiers de gestion du financement à long terme ».

La juste valeur des emprunts obligataires, au 31 décembre 2007, après prise en compte des swaps de change et de taux adossés, se décompose comme suit (l'impact du risque de crédit du Groupe étant négligeable, il n'est pas pris en compte dans les valorisations) :

(en millions d'euros)	Année d'émission	Juste valeur après couverture au			Monnaie d'émission	Échéance	Taux initial avant couverture
		31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005			
Société mère							
Emprunt obligataire	1996	-	-	166	FRF	2006	6,900%
Emprunt obligataire	1996	324	362	404	FRF	2008	6,750%
Emprunt obligataire	1997	-	75	83	FRF	2007	5,030%
Emprunt obligataire	1997	-	63	70	ESP	2007	6,800%
Emprunt obligataire	1997	118	126	146	FRF	2009	6,200%
Emprunt obligataire	1998	26	29	32	FRF	2008	Pibor 3 mois + 0,380%
Emprunt obligataire	1998	113	132	141	FRF	2009	5,125%
Emprunt obligataire	1998	114	128	142	FRF	2013	5,000%
Emprunt obligataire	1999	-	-	275	EUR	2006	3,875%
Emprunt obligataire	2000	-	-	107	CHF	2006	3,500%
Emprunt obligataire	2000	60	68	75	EUR	2010	5,650%
Part à moins d'un an		(349)	(138)	(548)			
Total société mère		406	845	1 093			
Elf Aquitaine S.A.							
Emprunt obligataire	1999	998	996	998	EUR	2009	4,500%
Part à moins d'un an		-	-	-			
Total Elf Aquitaine S.A.		998	996	998			

(en millions d'euros)		Juste valeur après couverture au			Monnaie d'émission	Échéance	Taux initial avant couverture
Année d'émission		31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005			
TOTAL CAPITAL							
Emprunt obligataire	2002	-	276	309	CHF	2007	3,000%
Emprunt obligataire	2002	-	57	64	USD	2007	4,740%
Emprunt obligataire	2002	-	228	255	USD	2007	5,125%
Emprunt obligataire	2002	-	183	204	CHF	2007	3,000%
Emprunt obligataire	2002	-	190	213	USD	2007	4,750%
Emprunt obligataire	2002	-	38	43	USD	2007	Libor USD 3 mois + 0,060%
Emprunt obligataire	2002	-	38	43	USD	2007	Libor USD 3 mois + 0,065%
Emprunt obligataire	2002	-	174	195	GBP	2007	5,000%
Emprunt obligataire	2002	-	101	113	CHF	2007	2,500%
Emprunt obligataire	2002	-	90	101	GBP	2007	5,000%
Emprunt obligataire	2002	14	15	18	USD	2012	5,890%
Emprunt obligataire	2003	-	61	69	GBP	2007	5,000%
Emprunt obligataire	2003	39	43	52	AUD	2008	5,000%
Emprunt obligataire	2003	360	402	450	EUR	2008	3,500%
Emprunt obligataire	2003	44	50	56	CAD	2008	4,250%
Emprunt obligataire	2003	170	190	212	USD	2008	3,250%
Emprunt obligataire	2003	41	46	49	AUD	2008	5,000%
Emprunt obligataire	2003	72	81	91	EUR	2008	3,500%
Emprunt obligataire	2003	113	127	142	EUR	2008	3,500%
Emprunt obligataire	2003	148	165	185	CHF	2008	2,010%
Emprunt obligataire	2003	98	110	123	CHF	2008	2,010%
Emprunt obligataire	2003	145	162	181	CHF	2009	2,385%
Emprunt obligataire	2003	49	55	61	AUD	2009	6,250%
Emprunt obligataire	2003	157	175	196	CHF	2010	2,385%
Emprunt obligataire	2003	20	23	26	USD	2013	4,500%
Emprunt obligataire	2003-2004	373	418	467	USD	2009	3,500%
Emprunt obligataire	2004	-	103	115	GBP	2007	5,000%
Emprunt obligataire	2004	34	38	42	USD	2008	3,250%
Emprunt obligataire	2004	34	38	42	USD	2008	3,250%
Emprunt obligataire	2004	68	76	85	USD	2008	3,250%
Emprunt obligataire	2004	54	60	67	AUD	2009	6,000%
Emprunt obligataire	2004	26	29	33	AUD	2009	6,000%
Emprunt obligataire	2004	316	353	395	GBP	2010	4,875%
Emprunt obligataire	2004	110	123	138	CHF	2010	2,385%
Emprunt obligataire	2004	429	479	535	EUR	2010	3,750%
Emprunt obligataire	2004	125	140	156	GBP	2010	4,875%
Emprunt obligataire	2004	52	58	65	CAD	2010	4,000%
Emprunt obligataire	2004	181	202	226	GBP	2010	4,875%
Emprunt obligataire	2004	52	58	65	AUD	2011	5,750%
Emprunt obligataire	2004	105	118	131	CAD	2011	4,875%
Emprunt obligataire	2004	204	228	255	USD	2011	4,125%
Emprunt obligataire	2004	68	76	85	USD	2011	4,125%
Emprunt obligataire	2004	114	127	142	CHF	2012	2,375%
Emprunt obligataire	2004	46	51	58	NZD	2014	6,750%
Emprunt obligataire	2005	34	38	42	USD	2009	3,500%
Emprunt obligataire	2005	52	58	65	AUD	2011	5,750%
Emprunt obligataire	2005	55	61	68	CAD	2011	4,000%
Emprunt obligataire	2005	136	152	170	USD	2011	4,125%
Emprunt obligataire	2005	109	122	136	CHF	2011	1,625%
Emprunt obligataire	2005	226	226	226	CHF	2011	1,625%
Emprunt obligataire	2005	271	302	337	EUR	2012	3,250%
Emprunt obligataire	2005	177	197	220	CHF	2012	2,135%
Emprunt obligataire	2005	85	95	106	EUR	2012	3,250%
Emprunt obligataire	2005	63	63	63	AUD	2012	5,750%
Emprunt obligataire	2005	57	57	57	NZD	2012	6,500%
Emprunt obligataire	2005	65	65	65	CHF	2012	2,135%
Emprunt obligataire	2005	97	97	98	CHF	2012	2,375%
Emprunt obligataire	2005	286	284	295	GBP	2012	4,625%

9

Annexe 1 – Comptes consolidés

Annexe aux comptes consolidés

(en millions d'euros)	Année d'émission	Juste valeur après couverture au			Monnaie d'émission	Échéance	Taux initial avant couverture
		31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005			
Emprunt obligataire	2006	-	147	-	GBP	2007	5,000%
Emprunt obligataire	2006	100	100	-	EUR	2010	3,750%
Emprunt obligataire	2006	50	50	-	EUR	2010	3,750%
Emprunt obligataire	2006	75	74	-	GBP	2010	4,875%
Emprunt obligataire	2006	50	50	-	EUR	2010	3,750%
Emprunt obligataire	2006	300	300	-	EUR	2011	3,875%
Emprunt obligataire	2006	474	474	-	USD	2011	5,000%
Emprunt obligataire	2006	42	42	-	EUR	2011	Euribor 3 mois + 0,040%
Emprunt obligataire	2006	300	300	-	EUR	2011	3,875%
Emprunt obligataire	2006	150	151	-	EUR	2011	3,875%
Emprunt obligataire	2006	120	120	-	USD	2011	5,000%
Emprunt obligataire	2006	300	300	-	EUR	2011	3,875%
Emprunt obligataire	2006	62	62	-	AUD	2012	5,625%
Emprunt obligataire	2006	72	72	-	CAD	2012	4,125%
Emprunt obligataire	2006	100	100	-	EUR	2012	3,250%
Emprunt obligataire	2006	74	74	-	GBP	2012	4,625%
Emprunt obligataire	2006	100	100	-	EUR	2012	3,250%
Emprunt obligataire	2006	126	126	-	CHF	2013	2,510%
Emprunt obligataire	2006	127	127	-	CHF	2014	2,635%
Emprunt obligataire	2006	130	130	-	CHF	2016	2,385%
Emprunt obligataire	2006	65	65	-	CHF	2016	2,385%
Emprunt obligataire	2006	64	64	-	CHF	2016	2,385%
Emprunt obligataire	2006	64	63	-	CHF	2016	2,385%
Emprunt obligataire	2006	129	129	-	CHF	2018	3,135%
Emprunt obligataire	2007	74	-	-	GBP	2010	4,875%
Emprunt obligataire	2007	60	-	-	CHF	2010	2,385%
Emprunt obligataire	2007	77	-	-	USD	2011	5,000%
Emprunt obligataire	2007	371	-	-	USD	2012	5,000%
Emprunt obligataire	2007	61	-	-	AUD	2012	6,500%
Emprunt obligataire	2007	222	-	-	USD	2012	5,000%
Emprunt obligataire	2007	71	-	-	GBP	2012	4,625%
Emprunt obligataire	2007	72	-	-	CAD	2012	4,125%
Emprunt obligataire	2007	301	-	-	EUR	2013	4,125%
Emprunt obligataire	2007	305	-	-	GBP	2013	5,500%
Emprunt obligataire	2007	74	-	-	GBP	2013	5,500%
Emprunt obligataire	2007	73	-	-	GBP	2013	5,500%
Emprunt obligataire	2007	248	-	-	CHF	2014	2,635%
Emprunt obligataire	2007	49	-	-	JPY	2014	1,723%
Emprunt obligataire	2007	61	-	-	CHF	2014	2,635%
Emprunt obligataire	2007	31	-	-	JPY	2014	1,505%
Emprunt obligataire	2007	122	-	-	CHF	2015	3,125%
Emprunt obligataire	2007	302	-	-	EUR	2017	4,700%
Emprunt obligataire	2007	76	-	-	CHF	2018	3,135%
Emprunt obligataire	2007	60	-	-	CHF	2018	3,135%
Part à moins d'un an		(1 222)	(1 686)	-			
Total TOTAL CAPITAL		10 136	9 206	8 501			
Autres filiales consolidées		110	73	111			
Total		11 650	11 120	10 703			

Répartition par échéance des dettes financières non courantes

Au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	Dettes financières non courantes	dont instruments de couverture de la dette (passif)	Swaps de couverture de la dette (actif)	Dettes financières non courantes après swaps	%
2009	2 137	6	(114)	2 023	14%
2010	2 767	16	(207)	2 560	18%
2011	3 419	123	(65)	3 354	23%
2012	3 517	90	(30)	3 487	24%
2013 et suivantes	3 036	134	(44)	2 992	21%
Total	14 876	369	(460)	14 416	100%

Au 31 décembre 2006 (en millions d'euros)	Dettes financières non courantes	dont instruments de couverture de la dette (passif)	Swaps de couverture de la dette (actif)	Dettes financières non courantes après swaps	%
2008	2 604	4	(245)	2 359	17%
2009	2 320	14	(82)	2 238	16%
2010	3 083	2	(104)	2 979	22%
2011	3 177	75	(20)	3 157	23%
2012 et suivantes	2 990	98	(35)	2 955	22%
Total	14 174	193	(486)	13 688	100%

Au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)	Dettes financières non courantes	dont instruments de couverture de la dette (passif)	Swaps de couverture de la dette (actif)	Dettes financières non courantes après swaps	%
2007	2 896	(12)	(223)	2 673	20%
2008	2 256	(10)	(117)	2 139	16%
2009	2 403	1	(94)	2 309	17%
2010	1 958	50	(22)	1 936	15%
2011 et suivantes	4 280	99	(21)	4 259	32%
Total	13 793	128	(477)	13 316	100%

Répartition par devise et par type de taux

Ces analyses sont présentées après prise en compte de l'effet des swaps de change et de taux adossés à la dette financière.

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2007	%	2006	%	2005	%
Dollar	4 700	33%	6 981	51%	9 778	73%
Euro	8 067	56%	5 382	39%	2 324	18%
Autres devises	1 649	11%	1 325	10%	1 214	9%
Total	14 416	100%	13 688	100%	13 316	100%

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2007	%	2006	%	2005	%
Taux fixe	893	6%	896	7%	1 089	8%
Taux variable	13 523	94%	12 792	93%	12 227	92%
Total	14 416	100%	13 688	100%	13 316	100%

B) Actifs et passifs financiers courants

Les dettes financières courantes consistent principalement en des tirages sur des programmes de *commercial paper* et de billets de trésorerie ou en emprunts bancaires. Ces instruments portent intérêt à des taux voisins du marché.

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2007	2006	2005
(ACTIF) / PASSIF			
Dettes financières courantes et découverts bancaires	2 530	3 348	2 928
Part à moins d'un an des dettes financières	2 083	2 510	992
Dettes financières courantes	4 613	5 858	3 920
Part à court terme des instruments financiers passifs de couverture de la dette	1	-	6
Autres instruments financiers passifs courants	59	75	27
Autres passifs financiers courants (note 28)	60	75	33
Dépôts courants supérieurs à 3 mois	(850)	(3 496)	-
Part à court terme des instruments financiers actifs de couverture de la dette	(388)	(341)	(44)
Autres instruments financiers actifs courants	(26)	(71)	(290)
Actifs financiers courants (note 28)	(1 264)	(3 908)	(334)
Dettes financières courantes et actifs et passifs financiers associés nets	3 409	2 025	3 619

C) Ratio d'endettement

Pour ses besoins de gestion interne et de communication externe, le Groupe évalue un ratio d'endettement rapportant sa dette financière nette à ses capitaux propres. Les capitaux propres 2007 sont calculés après distribution d'un dividende de 2,07 euros par action, dont un acompte de 1 euro par action versé le 16 novembre 2007.

Le ratio dette nette sur capitaux propres est calculé de la manière suivante :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2007	2006	2005
(ACTIF) / PASSIF			
Dettes financières courantes	4 613	5 858	3 920
Autres passifs financiers courants	60	75	33
Actifs financiers courants	(1 264)	(3 908)	(334)
Dettes financières non courantes	14 876	14 174	13 793
Instruments de couverture des dettes financières non courantes	(460)	(486)	(477)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(5 988)	(2 493)	(4 318)
Dette financière nette	11 837	13 220	12 617
Capitaux propres - part du Groupe	44 858	40 321	40 645
Répartition du résultat sur la base des actions existantes à la clôture	(2 397)	(2 258)	(2 006)
Intérêts minoritaires	842	827	838
Capitaux propres retraités	43 303	38 890	39 477
Ratio dette nette sur capitaux propres	27,3%	34,0%	32,0%

21) Autres créditeurs et dettes diverses

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2007	2006	2005
Produits constatés d'avance	137	163	253
Dettes sur États (impôts et taxes divers)	7 860	7 204	7 644
Dettes sociales	909	879	1 015
Autres dettes d'exploitation	3 900	4 263	4 157
Total	12 806	12 509	13 069

22) Contrats de location

Les contrats de location financement portent sur des actifs immobiliers, des stations-service, des navires et d'autres matériels (voir la note 11 de l'annexe aux comptes consolidés).

Les redevances minimales des contrats de location irrévocables restant à payer sont présentées selon leurs dates d'échéance dans les tableaux suivants :

Exercice 2007 (en millions d'euros)	Location simple	Location financement
2008	427	50
2009	352	47
2010	291	46
2011	210	46
2012	149	47
2013 et après	492	154
Total des engagements	1 921	390
Moins intérêts financiers		(47)
Valeur nominale des contrats		343
Moins dette à moins d'un an des contrats de location financement		(26)
Dettes financières non courantes des contrats de location financement		317
Exercice 2006 (en millions d'euros)	Location simple	Location financement
2007	381	52
2008	378	56
2009	307	56
2010	246	51
2011	153	54
2012 et après	422	218
Total des engagements	1 887	487
Moins intérêts financiers		(87)
Valeur nominale des contrats		400
Moins dette à moins d'un an des contrats de location financement		(29)
Dettes financières non courantes des contrats de location financement		371
Exercice 2005 (en millions d'euros)	Location simple	Location financement
2006	273	51
2007	210	47
2008	170	50
2009	119	41
2010	95	41
2011 et après	441	199
Total des engagements	1 308	429
Moins intérêts financiers		28
Valeur nominale des contrats		457
Moins dette à moins d'un an des contrats de location financement		(75)
Dettes financières non courantes des contrats de location financement		382

Les redevances constatées au titre des contrats de location simple ont été de 383 millions d'euros pour l'exercice 2007 (380 millions d'euros pour l'exercice 2006 et 272 millions d'euros pour l'exercice 2005).

23) Engagements hors bilan et obligations contractuelles

Au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	Échéances et périodes des paiements			
	Total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes après couverture (note 20)	14 099	-	11 251	2 848
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture (note 20)	1 669	1 669	-	-
Contrats de location financement (note 22)	343	26	173	144
Obligations de restitution des sites (note 19)	4 206	189	503	3 514
Obligations contractuelles au bilan	20 317	1 884	11 927	6 506
Contrats de location simple (note 22)	1 921	427	1 002	492
Engagements d'achats	61 794	3 210	15 419	43 165
Obligations contractuelles hors bilan	63 715	3 637	16 421	43 657
Total des obligations contractuelles	84 032	5 521	28 348	50 163
Cautions en douane données	1 796	590	58	1 148
Garanties données sur emprunts	781	9	624	148
Garanties de passif sur cession	40	-	3	37
Autres garanties données	4 251	1 923	205	2 123
Total des autres engagements donnés	6 868	2 522	890	3 456
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	353	7	69	277
Autres engagements reçus	3 887	2 781	377	729
Total des engagements reçus	4 240	2 788	446	1 006

Au 31 décembre 2006 (en millions d'euros)	Échéances et périodes des paiements			
	Total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes après couverture (note 20)	13 317	-	10 548	2 769
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture (note 20)	2 140	2 140	-	-
Contrats de location financement (note 22)	400	29	185	186
Obligations de restitution des sites (note 19)	3 893	221	576	3 096
Obligations contractuelles au bilan	19 750	2 390	11 309	6 051
Contrats de location simple (note 22)	1 887	381	1 084	422
Engagements d'achats	37 327	3 551	9 696	24 080
Obligations contractuelles hors bilan	39 214	3 932	10 780	24 502
Total des obligations contractuelles	58 964	6 322	22 089	30 553
Cautions en douane données	1 807	587	22	1 198
Garanties données sur emprunts	1 079	16	691	372
Garanties de passif sur cession	113	38	40	35
Autres garanties données	4 155	1 694	401	2 060
Total des autres engagements donnés	7 154	2 335	1 154	3 665
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	329	11	77	241
Autres engagements reçus	2 965	2 089	315	561
Total des engagements reçus	3 294	2 100	392	802

Au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)	Échéances et périodes des paiements			
	Total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes après couverture (note 20)	12 934	-	8 877	4 057
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture (note 20)	879	879	-	-
Contrats de location financement (note 22)	457	75	180	202
Obligations de restitution des sites (note 19)	3 710	174	446	3 090
Obligations contractuelles au bilan	17 980	1 128	9 503	7 349
Contrats de location simple (note 22)	1 308	273	594	441
Engagements d'achats	24 177	3 402	8 112	12 663
Obligations contractuelles hors bilan	25 485	3 675	8 706	13 104
Total des obligations contractuelles	43 465	4 803	18 209	20 453
Cautions en douane données	2 827	2 552	29	246
Garanties données sur emprunts	1 089	19	823	247
Garanties de passif sur cession	221	162	32	27
Autres garanties données	5 252	2 305	1 841	1 106
Total des autres engagements donnés	9 389	5 038	2 725	1 626
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	280	10	158	112
Autres engagements reçus	3 587	2 400	561	626
Total des engagements reçus	3 867	2 410	719	738

A) Obligations contractuelles

Dettes

Les dettes non courantes sont incluses dans les rubriques « Dettes financières non courantes » et « Instruments de couverture des dettes financières non courantes » du bilan consolidé. Ce montant inclut la part non courante des *swaps* de couverture de la dette obligataire à taux fixe et exclut la part non courante des contrats de location financement pour 317 millions d'euros.

La part à moins d'un an des dettes non courantes est incluse dans les rubriques « Dettes financières courantes », « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants » du bilan consolidé. Elle inclut la part à moins d'un an des *swaps* de couverture de la dette obligataire à taux fixe et exclut la part à moins d'un an des contrats de location financement pour 26 millions d'euros.

Les informations relatives aux obligations contractuelles liées aux dettes figurent dans la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés.

Contrats de location

Les informations relatives aux obligations de location financement et location simple figurent dans la note 22 de l'annexe aux comptes consolidés.

Obligations de restitution des sites

Ces montants représentent la valeur actualisée des obligations de restitution des sites du secteur Amont, principalement des coûts liés au démantèlement des actifs à la fin de leur utilisation. Les informations relatives aux obligations de restitution des sites figurent dans la note 19 de l'annexe aux comptes consolidés.

Engagements d'achats

Les obligations d'achat sont des obligations régies contractuellement d'acheter des biens ou des services, y compris des achats d'immobilisations. Ces obligations sont de nature exécutoire et juridique pour l'entreprise. Toutes les composantes importantes, notamment le montant et l'échéancier des paiements, sont spécifiés par contrat.

Ces obligations concernent essentiellement les contrats inconditionnels d'achats d'hydrocarbures (sauf lorsqu'il existe un marché actif et très liquide et que les volumes achetés sont destinés à être revendus rapidement après l'achat), les réservations de capacités de transport dans les oléoducs et gazoducs, les engagements inconditionnels de travaux d'exploration et de développement dans le secteur Amont, et les contrats de projets d'investissement de capital dans le secteur Aval.

B) Autres engagements donnés

Cautions en douane données

Les cautions en douane données s'élèvent à 1 796 millions d'euros au 31 décembre 2007. Elles représentent les garanties émises par le Groupe pour le compte d'autres compagnies pétrolières afin de répondre aux exigences des autorités fiscales françaises pour les importations de pétrole et de gaz en France. Ces garanties pourraient être appelées en cas de défaillance des contreparties pétrolières vis-à-vis des autorités fiscales. La probabilité d'un tel défaut est considérée comme négligeable.

Garanties données sur emprunts

Le Groupe garantit la dette bancaire et les locations financement de certaines filiales non consolidées et des sociétés mises en équivalence. Les dates d'échéance sont diverses et les engagements prennent fin lors du remboursement des lignes ou de l'annulation des obligations. Ces garanties peuvent être appelées en cas du défaut de la filiale dans ses obligations contractuelles et ne sont pas couvertes par des sûretés sur des actifs du Groupe. Le montant total de ces garanties s'élève à 781 millions d'euros au 31 décembre 2007 pour une échéance maximale en 2019.

Garanties de passif sur cession

Dans le cadre de ses opérations courantes, le Groupe prend part à des contrats prévoyant des clauses d'indemnités standards pour l'industrie pétrolière ou des clauses d'indemnités spécifiques à des transactions comme les garanties de passif lors des cessions d'actifs. Ces indemnités peuvent être liées à des aspects d'environnement, de fiscalité, d'actionariat, de propriété intellectuelle, de réglementation gouvernementale, de droit du travail ou des contrats commerciaux. Le fait générateur de telles indemnités serait soit une rupture des termes du contrat soit une plainte externe. Le Groupe évalue de manière régulière les coûts pouvant être induits par de telles indemnités.

Par ailleurs, les garanties relatives aux enquêtes sur la concurrence émises dans le cadre de l'apport-scission d'Arkema sont décrites dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés.

24) Parties liées

Les principales transactions réalisées avec les parties liées (principalement les sociétés mises en équivalence et les sociétés non consolidées) ainsi que les créances et les dettes vis à vis de ces dernières sont les suivantes :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2007	2006	2005
Bilan			
Créances			
Clients et comptes rattachés	277	411	353
Prêts (sauf prêts aux sociétés mises en équivalence)	378	457	465
Dettes			
Fournisseurs et dettes diverses	460	424	406
Emprunts	28	25	19
Exercice (en millions d'euros)	2007	2006	2005
Compte de résultat			
Ventes	2 635	1 996	1 593
Achats	3 274	3 123	2 482
Charges financières	-	-	-
Produits financiers	29	60	56

Rémunération des organes d'administration et de direction

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature perçues des sociétés françaises et étrangères membres du Groupe, par l'ensemble des principaux dirigeants du Groupe (les membres du Comité Directeur et le Trésorier) et par les membres salariés du Conseil d'administration s'est élevé à 19,9 millions d'euros en 2007 (30 personnes) contre 19,8 millions d'euros en 2006 (32 personnes).

Autres garanties données

Filiales non consolidées

Le Groupe garantit également les passifs courants de certaines filiales non consolidées. Le Groupe serait ainsi appelé en cas de cessation de paiement d'une de ses filiales. Au 31 décembre 2007, les garanties données à ce titre par le Groupe s'élèvent à 97 millions d'euros.

Contrats opérationnels

Dans le cadre des opérations courantes du Groupe et en accord avec les pratiques habituelles de l'industrie, le Groupe prend part à de nombreux accords avec des tiers. Ces engagements sont souvent pris à des fins commerciales, à des fins réglementaires ou pour d'autres contrats opérationnels.

Au 31 décembre 2007, ces engagements incluent des garanties envers des clients ou des fournisseurs pour 1 197 millions d'euros, des garanties sur lettres de crédit pour 1 677 millions d'euros et d'autres engagements opérationnels pour 1 280 millions d'euros.

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'administration au titre des jetons de présence, se sont élevées à 0,82 million d'euros en 2007, dans le cadre de la décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007.

La charge comptabilisée au titre des paiements en actions aux principaux dirigeants du Groupe et aux membres salariés du Conseil d'administration s'élève à 18,4 millions d'euros en 2007 (16,6 millions d'euros en 2006).

Les avantages dont bénéficient les principaux dirigeants du Groupe et certains membres du Conseil d'administration concernent des indemnités versées au moment du départ en retraite et des régimes de retraite supplémentaire et de prévoyance, qui représentent un

engagement de 102,9 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 113,2 millions d'euros au 31 décembre 2006. La charge comptabilisée en 2007, à ce titre, s'élève à 12,2 millions d'euros (14,0 millions d'euros en 2006).

25) Paiements en actions

A) Options de souscription d'actions TOTAL

	Plan 2003 ^(a)	Plan 2004 ^(b)	Plan 2005 ^(c)	Plan 2006 ^(d)	Plan 2007 ^(e)	Total
Prix d'exercice jusqu'au 23 mai 2006 inclus (en euros) ^(g)	33,30	39,85	49,73			
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 (en euros) ^(g)	32,84	39,30	49,04	50,60	60,10	
Date d'échéance	16/07/2011	20/07/2012	19/07/2013	18/07/2014	17/07/2015	
Nombre d'options^(g)						
Existantes au 1^{er} janvier 2005	11 729 024	13 414 520				25 143 544
Attribuées	-	24 000	6 104 480			6 128 480
Annulées	(10 000)	(16 400)	(10 400)			(36 800)
Exercées	(522 228)	(10 800)	-			(533 028)
Existantes au 1^{er} janvier 2006	11 196 796	13 411 320	6 094 080			30 702 196
Attribuées	-	-	134 400	5 727 240		5 861 640
Annulées	(22 200)	(57 263)	(43 003)	(1 080)		(123 546)
Ajustements liés à l'apport-scission d'Arkema ^(h)	163 180	196 448	90 280	-		449 908
Exercées	(729 186)	(120 133)	-	-		(849 319)
Existantes au 1^{er} janvier 2007	10 608 590	13 430 372	6 275 757	5 726 160		36 040 879
Attribuées	-	-	-	-	5 937 230	5 937 230
Annulées	(22 138)	(20 093)	(11 524)	(13 180)	(17 125)	(84 060)
Exercées	(2 218 074)	(213 043)	(20 795)	(1 920)	-	(2 453 832)
Existantes au 31 décembre 2007	8 368 378	13 197 236	6 243 438	5 711 060	5 920 105	39 440 217

- (a) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 16 juillet 2003 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2001. Les options sont exerçables avec un différé de 2 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de la date du Conseil ayant décidé l'attribution et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.
- (b) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 20 juillet 2004 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2004. Les options sont exerçables avec un différé de 2 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de la date du Conseil ayant décidé l'attribution et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.
- (c) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 19 juillet 2005 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2004. Les options sont exerçables avec un différé de 2 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de la date du Conseil ayant décidé l'attribution et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.
- (d) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 18 juillet 2006 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2004. Les options sont exerçables avec un différé de 2 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de la date du Conseil ayant décidé l'attribution et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.
- (e) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 17 juillet 2007 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007. Les options sont exerçables avec un différé de 2 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de la date du Conseil ayant décidé l'attribution et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date. Le délai d'incessibilité de 4 ans n'est pas applicable aux bénéficiaires sous contrat d'une société filiale non française au 17 juillet 2007, lesquels peuvent céder les actions issues d'exercice d'options à compter du 18 juillet 2009. Par ailleurs, le Conseil a décidé que pour chaque bénéficiaire d'un nombre d'options supérieur à 25 000, une partie de ces options sera définitivement attribuée, à l'issue du différé d'exercice de 2 ans, sous réserve que soit remplie une condition de performance liée au taux de rentabilité des capitaux propres du Groupe calculé sur la base des comptes consolidés du Groupe relatifs à l'exercice 2008.
- (f) Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options de souscription d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options de souscription d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006.
- (g) Les nombres d'options attribuées, existantes, annulées ou exercées avant le 23 mai 2006 inclus ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale des actionnaires.
- (h) Ajustements décidés par le Conseil d'administration du 14 mars 2006 en application des dispositions des articles 174-9, 174-12 et 174-13 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 en vigueur lors de la tenue de ce Conseil ainsi que lors de la tenue de l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. le 12 mai 2006, dans le cadre de l'opération d'apport-scission d'Arkema. Ces ajustements ont été effectués le 22 mai 2006, avec prise d'effet le 24 mai 2006.

B) Options d'achat d'actions TOTAL

	Plan 1998 ^(a)	Plan 1999 ^(b)	Plan 2000 ^(c)	Plan 2001 ^(d)	Plan 2002 ^(e)	Total
Prix d'exercice jusqu'au 23 mai 2006 inclus (en euros) ^(f)	23,44	28,25	40,68	42,05	39,58	
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 (en euros) ^(f)		27,86	40,11	41,47	39,03	
Date d'échéance	17/03/2006	15/06/2007	11/07/2008	10/07/2009	09/07/2010	
Nombre d'options^(g)						
Existantes au 1^{er} janvier 2005	1 556 048	4 106 116	9 625 780	10 723 700	11 446 512	37 458 156
Attribuées	-	-	-	-	-	-
Annulées	(400)	(1 200)	(7 000)	(4 000)	(9 800)	(22 400)
Exercées	(965 996)	(2 052 484)	(3 108 836)	(1 983 800)	(153 232)	(8 264 348)
Existantes au 1^{er} janvier 2006	589 652	2 052 432	6 509 944	8 735 900	11 283 480	29 171 408
Attribuées	-	-	-	-	-	-
Annulées ^(h)	(72 692)	-	(7 272)	(15 971)	(26 694)	(122 629)
Ajustements liés à l'apport-scission d'Arkema ⁽ⁱ⁾	-	25 772	84 308	113 704	165 672	389 456
Exercées	(516 960)	(707 780)	(1 658 475)	(1 972 348)	(2 141 742)	(6 997 305)
Existantes au 1^{er} janvier 2007	-	1 370 424	4 928 505	6 861 285	9 280 716	22 440 930
Attribuées	-	-	-	-	-	-
Annulées	-	(138 023)	(3 452)	(7 316)	(7 104)	(155 895)
Exercées	-	(1 232 401)	(1 782 865)	(1 703 711)	(2 210 429)	(6 929 406)
Existantes au 31 décembre 2007		-	3 142 188	5 150 258	7 063 183	15 355 629

(a) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 17 mars 1998 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 1997. Les options étaient exerçables avec un différé de 5 ans à compter de la date du Conseil ayant décidé l'attribution et devaient être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date. Ce plan est arrivé à échéance le 17 mars 2006.

(b) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 15 juin 1999 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 1997. Les options étaient exerçables avec un différé de 5 ans à compter de la date du Conseil ayant décidé l'attribution et devaient être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date. Ce plan est arrivé à échéance le 15 juin 2007.

(c) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 11 juillet 2000 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 1997. Les options sont exerçables avec un différé de 4 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 5 ans à compter de la date du Conseil ayant décidé l'attribution et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

(d) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 10 juillet 2001 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2001. Les options sont exerçables avec un différé de 3,5 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de la date du Conseil ayant décidé l'attribution et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

(e) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 9 juillet 2002 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2001. Les options sont exerçables avec un différé de 2 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de la date du Conseil ayant décidé l'attribution et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

(f) Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options d'achat d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options d'achat d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(g) Les nombres d'options attribuées, existantes, annulées ou exercées avant le 23 mai 2006 inclus ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale des actionnaires.

(h) Après prise en compte d'une opération de régularisation effectuée en 2006, consistant en la confirmation de 500 options d'achats d'actions de 10 euros de nominal qui avaient été indûment annulées en 2001 (Plan 2000).

(i) Ajustements décidés par le Conseil d'administration du 14 mars 2006 en application des dispositions des articles 174-9, 174-12 et 174-13 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 en vigueur lors de la tenue de ce Conseil ainsi que lors de la tenue de l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. le 12 mai 2006, dans le cadre de l'opération d'apport-scission d'Arkema. Ces ajustements ont été effectués le 22 mai 2006, avec prise d'effet le 24 mai 2006.

C) Garantie d'échange accordée aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine

Dans le cadre de l'offre publique d'échange sur les actions Elf Aquitaine menée en 1999, le Groupe s'est engagé à garantir aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine, à l'issue de la période visée à l'article 163 bis C du Code général des impôts (CGI) et jusqu'au terme de la période d'exercice des options, une faculté d'échange de leurs actions futures Elf Aquitaine contre des actions TOTAL sur la base de la parité d'échange de l'offre (19 actions TOTAL pour 13 actions Elf Aquitaine).

Afin de prendre en compte l'apport-scission de S.D.A. (Société de Développement Arkema) par Elf Aquitaine, l'apport-scission d'Arkema par TOTAL S.A. et la division par quatre du nominal de

l'action TOTAL, le Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 14 mars 2006 a décidé, conformément aux stipulations de l'engagement d'échange, d'ajuster la parité en vigueur dans la garantie d'échange mentionnée ci-dessus (voir page 22 du « Prospectus en vue de l'admission des actions Arkema aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext dans le cadre de l'attribution des actions Arkema aux actionnaires de TOTAL S.A. »). Cette parité d'échange a été ajustée le 22 mai 2006 à 6 actions TOTAL pour 1 action Elf Aquitaine suite à l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires d'Elf Aquitaine le 10 mai 2006 de l'apport-scission de S.D.A. par Elf Aquitaine, et à l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. le 12 mai 2006 de l'apport-scission d'Arkema par TOTAL S.A. ainsi que de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL.

Au 31 décembre 2007, cette garantie portait sur un maximum de 140 296 actions Elf Aquitaine, existantes ou à créer, réparties par plan de la façon suivante :

PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ELF AQUITAINE ^(a)	Plan 1999 n°1	Plan 1999 n°2	Total
Prix d'exercice jusqu'au 23 mai 2006 inclus (en euros) ^(b)	115,60	171,60	
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 (en euros) ^(b)	114,76	170,36	
Date d'échéance	30/03/2009	12/09/2009	
Nombre d'options existantes au 31 décembre 2007	127 668	6 044	133 712
Nombre d'actions existantes au 31 décembre 2007 visées par la garantie d'échange en actions TOTAL	6 584	-	6 584
Total des actions, existantes ou à créer, visées par la garantie d'échange en actions TOTAL au 31 décembre 2007	134 252	6 044	140 296
Actions TOTAL susceptibles d'être créées dans le cadre de la mise en œuvre de la garantie d'échange au 31 décembre 2007	805 512	36 264	841 776

(a) Ajustements du nombre d'options décidés par le Conseil d'administration d'Elf Aquitaine du 10 mars 2006 en application des dispositions des articles 174-9, 174-12 et 174-13 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 en vigueur lors de la tenue de ce Conseil ainsi que lors de l'Assemblée générale des actionnaires d'Elf Aquitaine le 10 mai 2006, dans le cadre de l'opération d'apport-scission de S.D.A. Ces ajustements ont été effectués le 22 mai 2006, avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(b) Afin de tenir compte de l'apport-scission de S.D.A., les prix d'exercice des options de souscription d'actions Elf Aquitaine ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,992769 avec prise d'effet le 24 mai 2006.

Ainsi, au 31 décembre 2007, au maximum 841 776 actions TOTAL sont susceptibles d'être créées dans le cadre de l'application de cette garantie d'échange.

D) Attribution gratuite d'actions TOTAL

Date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution gratuite d'actions	Plan 2005 ^{(a)(b)} 19/07/2005	Plan 2006 ^(c) 18/07/2006	Plan 2007 ^(d) 17/07/2007	Total
Nombre d'actions attribuées gratuitement				
Existantes au 1^{er} janvier 2005				
Notifiées	2 280 520			2 280 520
Annulées	(5 992)			(5 992)
Attribuées définitivement	-			-
Existantes au 1^{er} janvier 2006	2 274 528			2 274 528
Notifiées	-	2 275 364		2 275 364
Annulées	(7 432)	(3 068)		(10 500)
Attribuées définitivement	-	-		-
Existantes au 1^{er} janvier 2007	2 267 096	2 272 296		4 539 392
Notifiées	-	-	2 366 365	2 366 365
Annulées	(38 088)	(6 212)	(2 020)	(46 320)
Attribuées définitivement ^(e)	(2 229 008)	(2 128)	(1 288)	(2 232 424)
Existantes au 31 décembre 2007	-	2 263 956	2 363 057	4 627 013

(a) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 19 juillet 2005 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2005. Ces actions, rachetées en 2005 par la Société sur le marché, ont été définitivement attribuées à leur bénéficiaire, à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, soit le 20 juillet 2007. Cette attribution définitive était assortie d'une condition de performance établie en fonction du taux de rentabilité des capitaux propres du Groupe calculé sur la base des comptes consolidés publiés par le Groupe et relatifs à l'exercice 2006. Le Conseil d'administration du 3 mai 2007 a constaté que le taux d'acquisition des actions attribuées, lié à cette condition de performance, était de 100%. Par ailleurs la cession des actions, qui ont été ainsi attribuées gratuitement et définitivement, ne pourra intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de deux ans, soit à compter du 20 juillet 2009.

(b) Le nombre d'actions attribuées gratuitement a été multiplié par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale des actionnaires.

(c) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 18 juillet 2006 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2005. Ces actions, rachetées en 2006 par la Société sur le marché, seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, soit le 19 juillet 2008, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition stipule que le nombre définitif d'actions attribuées gratuitement est fonction du taux de rentabilité des capitaux propres du Groupe calculé sur la base des comptes consolidés publiés par le Groupe et relatifs à l'exercice qui précèdera l'année de l'attribution définitive, en l'espèce l'exercice 2007. La cession des actions, qui seraient ainsi attribuées gratuitement et définitivement, ne pourra ensuite intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de deux ans, soit à compter du 19 juillet 2010.

(d) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 17 juillet 2007 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2005. Ces actions, rachetées en 2007 par la Société sur le marché, seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, soit le 18 juillet 2009, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition dispose que le nombre définitif d'actions attribuées gratuitement est fonction du taux de rentabilité des capitaux propres du Groupe calculé sur la base des comptes consolidés publiés par le Groupe et relatifs à l'exercice qui précèdera l'année de l'attribution définitive, en l'espèce l'exercice 2008. La cession des actions, qui seraient ainsi attribuées gratuitement et définitivement, ne pourra ensuite intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de deux ans, soit à compter du 18 juillet 2011.

(e) Attributions définitives à la suite du décès des bénéficiaires des actions (Plans 2006 et 2007).

E) Charge liée aux paiements en actions

Le montant de la charge liée aux paiements en actions au titre de l'exercice 2007 s'élève à 196 millions d'euros et se décompose de la manière suivante :

- 65 millions d'euros au titre des plans de souscription d'actions TOTAL ;
- 109 millions d'euros au titre des plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL ;
- 22 millions d'euros au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés (voir la note 17 de l'annexe aux comptes consolidés).

Le montant de la charge liée aux paiements en actions au titre de l'exercice 2006 s'élève à 157 millions d'euros et se décompose de la manière suivante :

- 74 millions d'euros au titre des plans de souscription d'actions TOTAL ;

- 83 millions d'euros au titre des plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL.

Le montant de la charge liée aux paiements en actions au titre de l'exercice 2005 s'élève à 131 millions d'euros et se décompose de la manière suivante :

- 86 millions d'euros au titre des plans de souscription d'actions TOTAL ;
- 25 millions d'euros au titre du plan d'attribution gratuite d'actions TOTAL ;
- 20 millions d'euros au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés (voir la note 17 de l'annexe aux comptes consolidés).

La juste valeur des options attribuées en 2007, 2006 et 2005 a été évaluée selon la méthode Black & Scholes sur la base des hypothèses suivantes :

Exercice	2007	2006	2005
Taux d'intérêt sans risque (%)	4,9	4,1	2,9
Dividendes attendus (%)	3,9	4,2	3,7
Volatilité attendue (%) ^(a)	25,3	29,3	23,2
Différé d'exercice (années)	2	2	2
Durée d'exercice des options (années)	8	8	8
Juste valeur des options attribuées (euros par option) ^(b)	13,9	11,3	10,0

(a) La volatilité attendue est calculée à partir de la volatilité implicite des options sur actions TOTAL et des options sur indices d'actions négociées sur le marché.

(b) Les montants 2005 ont été retraités afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale des actionnaires.

La charge liée aux augmentations de capital réservées aux salariés est diminuée d'une décote pour tenir compte de l'incessibilité pendant une période de cinq ans des actions susceptibles d'être souscrites. La méthode de valorisation de l'incessibilité repose sur le coût d'une stratégie en deux étapes, qui consiste à vendre à

terme les actions incessibles à cinq ans et à acheter un même nombre d'actions au comptant, en finançant cet achat par un prêt remboursable in fine. Au titre de l'exercice 2007, les principales hypothèses retenues pour la valorisation du coût de l'augmentation de capital réservée aux salariés sont les suivantes :

Exercice	2007
Date du Conseil d'administration ayant décidé l'émission	6 novembre 2007
Prix de souscription (euros)	44,4
Cours à la date du Conseil ayant décidé l'émission (euros)	54,6
Nombre d'actions (en millions)	10,6
Taux d'intérêt sans risque (%) ^(a)	4,1
Taux de financement des salariés (%) ^(b)	7,5
Coût de l'incessibilité (en % du cours à la date du Conseil ayant décidé l'émission)	14,9
Montant de la charge (en euros par action)	2,1

(a) Le taux d'intérêt sans risque est issu des taux des obligations du Trésor français pour la maturité appropriée.

(b) Le taux de financement des salariés est issu des taux de crédit à la consommation pour une durée de cinq ans.

26) Effectifs du Groupe et charges de personnel

Exercice (en millions d'euros)	2007	2006	2005
Charges de personnel^(a)			
Salaires et traitements (y compris charges sociales)	6 058	5 828	5 610
Effectifs du Groupe^(a)			
France			
Encadrement	10 517	10 313	9 958
Autres personnels	26 779	27 518	27 817
Étranger			
Encadrement	14 225	13 263	13 455
Autres personnels	44 921	43 976	43 824
Total	96 442	95 070	95 054

(a) Sur le périmètre des entités des activités poursuivies.

Les effectifs comprennent uniquement ceux des entreprises consolidées globalement.

27) Tableau de flux de trésorerie

A) Flux de trésorerie d'exploitation

Le tableau suivant donne des informations complémentaires sur des montants encaissés et décaissés du flux de trésorerie d'exploitation.

Exercice (en millions d'euros)	2007	2006	2005
Intérêts payés	(1 680)	(1 648)	(985)
Intérêts perçus	1 277	1 261	826
Impôts sur les bénéfices courants décaissés	(9 687)	(10 439)	(8 159)
Dividendes reçus	1 109	899	758

La variation du besoin en fonds de roulement s'analyse comme suit :

Exercice (en millions d'euros)	2007	2006	2005
Valeurs d'exploitation	(2 706)	(500)	(2 971)
Créances clients et comptes rattachés	(2 963)	494	(4 712)
Autres créances	(1 341)	(1 425)	(991)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 508	141	3 575
Autres créditeurs et dettes diverses	1 026	849	1 097
Montant net	(1 476)	(441)	(4 002)

B) Flux de trésorerie de financement

La variation de l'endettement financier non courant, présentée pour sa valeur nette en raison de l'importance des mouvements dus aux tirages multiples sur les lignes de crédit *revolving*, peut être analysée de la manière suivante :

Exercice (en millions d'euros)	2007	2006	2005
Augmentation de l'endettement non courant	3 313	3 857	2 910
Remboursement de l'endettement non courant	(93)	(135)	(32)
Montant net	3 220	3 722	2 878

28) Analyse des actifs et passifs financiers par catégorie d'instruments et par stratégie

Les actifs et passifs financiers compris dans les rubriques de bilan sont les suivants :

ACTIF / (PASSIF)	Instruments financiers liés aux activités de financement et de trading					Autres instruments financiers	Total	Juste valeur
	Coût amorti	Juste valeur						
		Disponibles à la vente	Détenus à des fins de transaction	Dettes financières ^(a)	Couverture de la dette financière			
Sociétés mises en équivalence : prêts	2 575						2 575	2 575
Titres de participation		1 291					1 291	1 291
Instruments de couverture des dettes financières non courantes				460			460	460
Autres actifs non courants	851						851	851
Clients et comptes rattachés			464			18 665	19 129	19 129
Autres créances d'exploitation			519			3 911	4 430	4 430
Actifs financiers courants	850		12	388	14		1 264	1 264
Trésorerie et équivalents de trésorerie						5 988	5 988	5 988
Total actifs financiers	4 276	1 291	995	848	14	28 564	35 988	35 988
Total actifs non financiers							77 553	
Total actifs							113 541	
Dettes financières non courantes	(532)			(13 975)	(369)		(14 876)	(14 876)
Fournisseurs et comptes rattachés			(243)			(17 940)	(18 183)	(18 183)
Autres dettes d'exploitation			(490)			(3 410)	(3 900)	(3 900)
Dettes financières courantes	(2 655)			(1 958)			(4 613)	(4 613)
Autres passifs financiers courants			(59)		(1)		(60)	(60)
Total passifs financiers	(3 187)		(792)	(15 933)	(370)	(21 350)	(41 632)	(41 632)
Total passifs non financiers							(71 909)	
Total passifs							(113 541)	

(a) La dette financière est comptabilisée à la juste valeur dans le cadre de la relation de couverture (voir la note 1Miii de l'annexe aux comptes consolidés).

Au 31 décembre 2006 (en millions d'euros)	Instruments financiers liés aux activités de financement et de trading					Autres instruments financiers	Total	Juste valeur
	Coût amorti	Juste valeur						
		Disponibles à la vente	Détenus à des fins de transaction	Dettes financières ^(a)	Couverture de la dette financière			
ACTIF/(PASSIF)								
Sociétés mises en équivalence : prêts	1 533						1 533	1 533
Titres de participation		1 250					1 250	1 250
Instruments de couverture des dettes financières non courantes					486		486	486
Autres actifs non courants	1 025						1 025	1 025
Clients et comptes rattachés			341			17 052	17 393	17 393
Autres créances d'exploitation			311			3 956	4 267	4 267
Actifs financiers courants	3 496		71		341	-	3 908	3 908
Trésorerie et équivalents de trésorerie						2 493	2 493	2 493
Total actifs financiers	6 054	1 250	723		827	-	23 501	32 355
Total actifs non financiers							72 868	
Total actifs							105 223	
Dettes financières non courantes	(581)			(13 400)	(193)		(14 174)	(14 171)
Fournisseurs et comptes rattachés			(426)			(14 654)	(15 080)	(15 080)
Autres dettes d'exploitation			(203)			(4 060)	(4 263)	(4 263)
Dettes financières courantes	(3 538)			(2 320)			(5 858)	(5 858)
Autres passifs financiers courants			(75)				(75)	(75)
Total passifs financiers	(4 119)		(704)	(15 720)	(193)	(18 714)	(39 450)	(39 447)
Total passifs non financiers							(65 773)	
Total passifs							(105 223)	

(a) La dette financière est comptabilisée à la juste valeur dans le cadre de la relation de couverture (voir la note 1Miii de l'annexe aux comptes consolidés).

Au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)	Instruments financiers liés aux activités de financement et de trading					Autres instruments financiers	Total	Juste valeur
	Coût amorti	Juste valeur						
		Disponibles à la vente	Détenus à des fins de transaction	Dettes financières ^(a)	Couverture de la dette financière			
ACTIF/(PASSIF)								
Sociétés mises en équivalence : prêts	1 299						1 299	1 299
Titres de participation		1 516					1 516	1 516
Instruments de couverture des dettes financières non courantes					477		477	477
Autres actifs non courants	1 202						1 202	1 202
Clients et comptes rattachés			828			18 784	19 612	19 612
Autres créances d'exploitation			98			3 612	3 710	3 710
Actifs financiers courants	-		290		44	-	334	334
Trésorerie et équivalents de trésorerie						4 318	4 318	4 318
Total actifs financiers	2 501	1 516	1 216		521	-	26 714	32 468
Total actifs non financiers							73 676	
Total actifs							106 144	
Dettes financières non courantes	(793)			(12 872)	(128)		(13 793)	(13 788)
Fournisseurs et comptes rattachés			(721)			(15 685)	(16 406)	(16 406)
Autres dettes d'exploitation			(67)			(4 090)	(4 157)	(4 157)
Dettes financières courantes	(3 296)			(624)			(3 920)	(3 919)
Autres passifs financiers courants			(27)		(6)		(33)	(33)
Total passifs financiers	(4 089)		(815)	(13 496)	(134)	(19 775)	(38 309)	(38 303)
Total passifs non financiers							(67 835)	
Total passifs							(106 144)	

(a) La dette financière est comptabilisée à la juste valeur dans le cadre de la relation de couverture (voir la note 1Miii de l'annexe aux comptes consolidés).

29) Instruments financiers hors dérivés d'énergie**A) Impact en résultat par nature d'instruments financiers****Actifs et passifs opérationnels**

L'effet en résultat des actifs et passifs opérationnels est le suivant :

Exercice (en millions d'euros)	2007	2006	2005
Actifs disponibles à la vente (titres de participation) :			
– revenus des participations	218	237	164
– résultat de cession	170	428	46
– autres	(63)	(46)	(14)
Prêts et créances	(2)	88	6
Impact sur le résultat opérationnel net	323	707	202

L'effet en résultat comprend principalement :

- les dividendes et les résultats de cession des titres de participation classés dans la rubrique « Actifs disponibles à la vente » ;
- les produits financiers et les dépréciations au titre des prêts aux sociétés mises en équivalence, aux sociétés non consolidées et des créances classés dans la rubrique « Prêts et créances ».

Actifs et passifs liés aux activités de financement

L'effet en résultat des actifs et passifs liés aux activités de financement est le suivant :

Exercice (en millions d'euros)	2007	2006	2005
Prêts et créances	1 135	976	772
Passifs de financement et instruments de couverture associés	(1 721)	(1 597)	(1 159)
Couverture de juste valeur (inefficacité)	(26)	25	(24)
Actifs et passifs détenus à des fins de transaction	73	232	124
Impact sur le coût de la dette nette	(539)	(364)	(287)

L'effet en résultat comprend principalement :

- les produits financiers de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des actifs financiers courants (notamment dépôts à plus de trois mois) classés dans la rubrique « Prêts et créances » ;
- les frais financiers du financement long terme des filiales et les instruments de couverture adossés (hors inefficacité de la couverture détaillée ci-dessous) ainsi que les frais financiers du financement court terme classés dans la rubrique « Passifs de financement et instruments de couverture associés » ;
- l'inefficacité de la couverture des emprunts obligataires ;

- les produits financiers, les charges financières et la réévaluation de juste valeur des instruments dérivés court terme de gestion de la trésorerie classés dans la rubrique « Actifs et passifs détenus à des fins de transaction ».

Les instruments financiers dérivés court terme de gestion de la trésorerie (taux et change) sont considérés comme utilisés à des fins de transaction. En effet, du fait des modalités pratiques d'identification de ces instruments, le Groupe n'a pas jugé approprié de mettre en œuvre une comptabilité de couverture. L'effet en résultat de ces instruments dérivés est compensé par celui des prêts et des dettes financières courantes auxquels ils se rattachent. Ainsi, l'impact de ces transactions appréhendées globalement ne présente pas d'impact significatif sur les comptes consolidés.

B) Impact des stratégies de couverture**Couverture de la dette financière (fair value hedge)**

L'impact en résultat des instruments de couverture adossés aux emprunts obligataires, comptabilisé dans la rubrique du compte de résultat consolidé « Coût de l'endettement financier brut », se décompose de la manière suivante :

Exercice (en millions d'euros)	2007	2006	2005
Effet de la réévaluation des emprunts obligataires	137	(221)	1 329
Swaps de couverture des emprunts obligataires	(163)	246	(1 353)
Inefficacité de la couverture de juste valeur	(26)	25	(24)

L'inefficacité n'est pas représentative de la performance du Groupe compte tenu de l'objectif de conduire les swaps à leur terme.

Elle s'explique par la part court terme de la valorisation des swaps qui ne font pas l'objet d'une gestion active.

Instruments qualifiés de couverture d'investissements nets en devise (*net investment hedge*)

Ils sont comptabilisés directement en capitaux propres dans la rubrique « Écart de conversion ». Les variations de l'exercice sont détaillées dans le tableau suivant.

Exercice (en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier	Entrées	Sorties	Au 31 décembre
2007	(188)	217	-	29
2006	(183)	(5)	-	(188)
2005	(37)	(146)	-	(183)

Au 31 décembre 2007, la juste valeur des contrats non dénoués au titre de ces couvertures s'élève à 14 millions d'euros (gain latent). Il n'existe pas de contrats non dénoués au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005.

Instruments financiers détenus dans le cadre de couverture de flux futurs (*cash flow hedge*)

Aux 31 décembre 2007, 2006 et 2005, ils sont non significatifs compte tenu de la pratique du Groupe de ne pas couvrir les flux futurs.

C) Échéancier des instruments dérivés

L'échéancier des montants notionnels des instruments dérivés hors énergie est présenté dans le tableau suivant :

Au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	ACTIF/(PASSIF)	Juste valeur	Total	Montant notionnel ^(a)				
				2008	2009	2010	2011	2012 2013 et après
Instruments détenus à des fins de couverture de bilan								
	Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)	(369)	7 506					
	Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)	460	3 982					
	Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif et passif)	91	11 488		1 910	1 836	2 725	2 437 2 580
Swaps de taux de change en couverture d'emprunts bancaires								
	Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (passif)	(1)	306					
	Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif)	388	1 265					
	Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif et passif)	387	1 571	1 571				
Instruments détenus à des fins de couverture d'investissements, nets								
	Change à terme (actif)	14	695	695				
Instruments détenus à des fins de transaction								
	Autres swaps de taux (actif)	1	8 249					
	Autres swaps de taux (passif)	-	3 815					
	Total autres swaps de taux (actif et passif)	1	12 064	12 058	4			2
	Change à terme (actif)	11	2 594					
	Change à terme (passif)	(59)	3 687					
	Total change à terme (actif et passif)	(48)	6 281	6 207	42	2	6	8 16

(a) Ces montants fixent le niveau d'engagement notionnel sans être représentatifs d'une perte ou d'un gain latent.

9

Annexe 1 – Comptes consolidés

Annexe aux comptes consolidés

Au 31 décembre 2006 (en millions d'euros)			Montant notionnel ^(a)					
ACTIF/(PASSIF)	Juste valeur	Total	2007	2008	2009	2010	2011	2012 et après
Instruments détenus à des fins de couverture de bilan								
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)	(193)	5 691						
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)	486	5 317						
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif et passif)	293	11 008		1 756	2 018	1 870	2 740	2 624
Swaps de taux de change en couverture d'emprunts bancaires								
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (passif)		475						
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif)	341	1 341						
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif et passif)	341	1 816	1 816					
Instruments détenus à des fins de couverture d'investissements, nets								
Néant								
Instruments détenus à des fins de transaction								
Autres swaps de taux (actif)	12	6 488						
Autres swaps de taux (passif)	(8)	9 580						
Total autres swaps de taux (actif et passif)	4	16 068	16 062			4		2
Change à terme (actif)	59	5 003						
Change à terme (passif)	(67)	6 065						
Total change à terme (actif et passif)	(8)	11 068	10 513	287	201	45	22	

(a) Ces montants fixent le niveau d'engagement notionnel sans être représentatifs d'une perte ou d'un gain latent.

Au 31 décembre 2005 (en million d'euros)		Montant notionnel ^(a)						
ACTIF/(PASSIF)	Juste valeur	Total	2006	2007	2008	2009	2010	2011 et après
Instruments détenus à des fins de couverture de bilan								
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)	(128)	4 387						
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)	450	6 166						
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif et passif)	322	10 553		1 854	1 960	2 137	1 782	2 820
Swaps de taux de change en couverture d'emprunts bancaires								
	27	76		76				
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (passif)	(6)	167						
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif)	44	381						
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif et passif)	38	548	548					
Instruments détenus à des fins de couverture d'investissements, nets								
Néant								
Instruments détenus à des fins de transaction								
Autres swaps de taux (actif)	7	4 960						
Autres swaps de taux (passif)	(4)	9 022						
Total autres swaps de taux (actif et passif)	3	13 982	13 976				5	1
Change à terme (actif)	283	8 579						
Change à terme (passif)	(23)	2 372						
Total change à terme (actif et passif)	260	10 951	10 542	77	44	86	16	184

(a) Ces montants fixent le niveau d'engagement notionnel sans être représentatifs d'une perte ou d'un gain latent.

30) Instruments dérivés d'énergie et assimilés, swaps de taux de fret

Les instruments dérivés liés aux activités du pétrole, du gaz et de l'électricité sont comptabilisés pour leur juste valeur dans les rubriques « Autres créances » ou « Autres créditeurs et dettes diverses » suivant qu'il s'agit de positions actives ou passives.

Au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)

ACTIF/(PASSIF)	Montant notionnel des achats^(a)	Montant notionnel des ventes^(a)	Valeur nette comptable	Juste valeur
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret				
Swaps de pétrole brut et de produits pétroliers ^(a)	9 048	9 671	(149)	(149)
Swaps de taux de fret ^(a)	69	93	(3)	(3)
Forwards ^(b)	7 060	7 233	(4)	(4)
Options ^(c)	4 852	4 143	272	272
Futures ^(d)	1 734	3 510	(97)	(97)
Options sur futures ^(c)	365	280	(1)	(1)
Total pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret			18	18
Activités Gaz & Énergies Nouvelles				
Swaps ^(a)	1 496	1 670	4	4
Forwards ^(b)	9 558	8 306	213	213
Options ^(c)	3	10	-	-
Futures ^(d)	115	94	15	15
Total Gaz & Énergies Nouvelles			232	232
Total			250	250

Montant de juste valeur non reconnue au bilan

-

Au 31 décembre 2006 (en millions d'euros)

ACTIF/(PASSIF)	Montant notionnel des achats^(a)	Montant notionnel des ventes^(a)	Valeur nette comptable	Juste valeur
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret				
Swaps de pétrole brut et de produits pétroliers ^(a)	7 987	9 303	(30)	(30)
Swaps de taux de fret ^(a)	56	86	2	2
Forwards ^(b)	5 145	5 830	(11)	(11)
Options ^(c)	6 046	4 835	66	66
Futures ^(d)	1 274	2 434	79	79
Options sur futures ^(c)	143	165	(4)	(4)
Total pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret			102	102
Activités Gaz & Énergies Nouvelles				
Swaps ^(a)	1 161	872	(38)	(38)
Forwards ^(b)	9 973	9 441	(73)	(73)
Options ^(c)	18	58	1	1
Futures ^(d)	92	46	31	31
Total Gaz & Énergies Nouvelles			(79)	(79)
Total			23	23

Montant de juste valeur non reconnue au bilan

-

Au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)

ACTIF/(PASSIF)	Montant notionnel des achats ^(a)	Montant notionnel des ventes ^(a)	Valeur nette comptable	Juste valeur
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret				
Swaps de pétrole brut et de produits pétroliers ^(a)	5 347	6 275	(15)	(15)
Swaps de taux de fret ^(a)	46	47	-	-
Forwards ^(b)	4 839	5 156	(14)	(14)
Options ^(c)	5 426	3 770	79	79
Futures ^(d)	627	2 045	(35)	(35)
Options sur futures ^(c)	398	178	13	13
Total pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret			28	28
Activités Gaz & Énergies Nouvelles				
Swaps ^(a)	1 332	1 098	56	56
Forwards ^(b)	8 940	9 133	19	19
Options ^(c)	60	41	-	-
Futures ^(d)	177	43	35	35
Total Gaz & Énergies Nouvelles			110	110
Total			138	138

Montant de juste valeur non reconnue au bilan

-

(a) Swaps (y compris « Contracts For Differences ») : les colonnes « Montant notionnel des achats/ventes » correspondent aux swaps acheteurs/vendeurs à prix fixe.

(b) Forwards : les contrats physiques sont assimilés à des instruments dérivés d'énergie et figurent dans les montants présentés. Les montants Gaz & Énergies Nouvelles de 2005 ont été retraités en conséquence.

(c) Options : les colonnes « Montant notionnel des achats/ventes » correspondent à la valeur nominale des options (calls ou puts) achetées/vendues, valorisées sur la base du prix d'exercice.

(d) Futures : les colonnes « Montant notionnel des achats/ventes » correspondent aux positions nettes acheteuses/vendeuses, valorisées sur la base du cours coté sur le marché organisé à la clôture.

Les engagements sur pétrole brut et produits raffinés ont, pour l'essentiel, une échéance courte (inférieure à un an). La maturité de la plupart des dérivés Gaz & Énergies Nouvelles est inférieure à trois ans.

Les variations de la valorisation en juste valeur des instruments dérivés d'énergie s'analysent comme suit :

Exercice (en millions d'euros)	Juste valeur au 1 ^{er} janvier	Impact en résultat	Contrats dénoués	Autres	Juste valeur au 31 décembre
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret					
2007	102	1 381	(1 460)	(5)	18
2006	28	1 577	(1 496)	(7)	102
2005	26	1 353	(1 354)	3	28
Activités Gaz & Énergies Nouvelles					
2007	(79)	489	(163)	(15)	232
2006	110	557	(744)	(2)	(79)
2005 ^(a)	(271)	327	(569)	623	110

(a) Les montants Gaz & Énergies Nouvelles de 2005 ont été retraités pour intégrer les contrats physiques assimilés à des instruments dérivés. Les chiffres du 1^{er} janvier 2005 n'ayant pas été retraités, la différence d'approche est présentée dans la colonne « Autres ».

31) Risques de marché

Risques relatifs aux marchés des hydrocarbures

Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe est conduit à intervenir largement sur les marchés afin d'optimiser l'écoulement de ses productions et l'approvisionnement de ses raffineries.

Dans son activité de négoce d'hydrocarbures, le Groupe n'a pas pour politique de vendre à terme des productions futures d'hydrocarbures. Toutefois, dans le cadre de cette activité de négoce, le Groupe utilise, comme la plupart des autres sociétés pétrolières, des produits dérivés d'énergie afin d'adapter son exposition aux fluctuations des prix du pétrole brut, des produits raffinés, du gaz naturel et de l'électricité. De même, dans le cadre de son activité de transport maritime, le Groupe utilise des produits dérivés de taux de fret afin d'adapter son exposition aux

fluctuations de ceux-ci. Pour gérer ces risques, le Groupe utilise différents instruments parmi lesquels les contrats sur les marchés organisés ou sur les marchés de gré à gré tels que futures, forwards, swaps et options. La liste des différents dérivés détenus par TOTAL sur ces marchés est détaillée dans la note 30 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'activité Trading & Shipping mesure son exposition au risque de marché relatif aux activités de négoce de pétrole brut, de produits raffinés et de taux de fret, c'est à dire la perte potentielle en justes valeurs, en mettant en œuvre une méthode d'évaluation de « valeur en risque ». Cette technique est fondée sur un modèle de simulation historique et mesure le risque de marché découlant des variations potentielles futures de valeurs de marché sur une période d'une journée de cotation. Le calcul du montant des variations

potentielles de justes valeurs prend en compte un relevé des expositions au risque à la fin de la journée et un état des mouvements de prix historiques sur les 400 derniers jours ouvrés pour tous les instruments et maturités dans les activités internationales de négoce. Les options sont systématiquement réévaluées en utilisant des modèles appropriés.

La probabilité de variation des justes valeurs correspond à un intervalle de confiance de la valeur en risque de 97,5%. Cela signifie que le portefeuille n'enregistrerait une perte supérieure au montant de la valeur en risque qu'une seule fois sur une période de 40 jours ouvrés si l'exposition au risque du portefeuille restait inchangée. La probabilité est de 97,5% que les variations journalières défavorables du marché génèrent une perte inférieure à 5,4 millions d'euros par jour, définie comme la « valeur en risque », sur la base des positions au 31 décembre 2007. Par ailleurs, sur l'année 2007, la valeur en risque moyenne constatée a été de 6,7 millions d'euros, la valeur en risque la plus faible de 3,3 millions d'euros, la valeur en risque la plus élevée de 11,6 millions d'euros.

L'activité de trading de gaz et d'électricité met en œuvre des instruments dérivés tels que les *futures*, *forwards*, *swaps* et options, tant sur les marchés organisés que sur les marchés de gré à gré, le dénouement des transactions prenant généralement la forme de livraisons physiques. L'exposition au risque de marché, i.e. la perte potentielle en juste valeur, est évaluée en mettant en œuvre une méthode de « valeur en risque ». Cette technique est fondée sur un modèle de simulation historique et mesure le risque découlant des variations potentielles futures de valeurs de marché journalières. Le calcul du montant des variations potentielles de justes valeurs prend en compte un relevé des expositions au risque à la fin de la journée et un état des mouvements de prix historiques sur l'année écoulée pour tous les instruments et maturités.

La probabilité est de 97,5% que les variations journalières défavorables de ces marchés génèrent une perte inférieure à 4,3 millions d'euros par jour sur la base des positions au 31 décembre 2007. Par ailleurs, sur l'année 2007, la valeur en risque moyenne constatée a été de 7,9 millions d'euros, la valeur en risque la plus faible de 3,2 millions d'euros, la valeur en risque la plus élevée de 18,2 millions d'euros.

Le Groupe met en œuvre une politique rigoureuse de gestion et de surveillance de ces risques de marché. Celle-ci s'appuie, d'une part, sur une séparation des fonctions d'engagement des opérations et des fonctions de contrôle et, d'autre part, sur un système d'information intégré qui permet un suivi en temps réel des activités.

Des limites d'intervention sont approuvées par le Comité exécutif et font l'objet d'un contrôle quotidien. Afin de garantir la souplesse des interventions et la liquidité des positions, les activités de couverture sont conduites avec des contreparties nombreuses et indépendantes, telles que les autres sociétés pétrolières, les grands producteurs ou consommateurs d'énergie et les institutions financières. Un dispositif de limites par contrepartie est mis en œuvre et un suivi régulier des encours par contrepartie est effectué.

Risques relatifs aux marchés financiers

Dans le cadre de son activité de financement et de gestion de la trésorerie, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin

de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change de devises étrangères. Il s'agit principalement de *swaps* de taux d'intérêt et de devises. Le Groupe peut également, plus occasionnellement, utiliser des contrats de *futures*, *caps*, *floors*, et options. Les opérations en cours et leur traitement comptable sont présentés dans les notes 1M, 20, 28 et 29 de l'annexe aux comptes consolidés.

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change obéit à des règles strictes qui sont définies par la Direction Générale du Groupe et qui prévoient la centralisation systématique par la direction financement – trésorerie des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. Les excédents de liquidités du Groupe qui en résultent font l'objet de dépôts auprès d'établissements bancaires de premier rang, ou d'achat de certificats de dépôt émis par ceux-ci. La gestion s'organise autour d'un département salle des marchés spécialisé dans l'intervention sur les marchés financiers de change et de taux d'intérêt.

Le département contrôle – gestion des flux assure la surveillance quotidienne des limites, des positions, et calcule le résultat. Il procède à la valorisation de la valeur de marché et, le cas échéant, effectue des analyses de sensibilité.

Gestion du risque de change

Le Groupe s'efforce de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa devise de compte (principalement l'euro, le dollar, la livre sterling et la couronne norvégienne).

Pour le risque de change généré par l'activité commerciale, la couverture des revenus et coûts en devises étrangères s'effectue essentiellement par des opérations de change au comptant et parfois à terme. Le Groupe ne couvre que rarement des flux prévisionnels et il peut notamment dans ce cas, avoir recours à des options.

Pour les risques de change liés aux actifs à long terme comptabilisés dans une autre devise que l'euro, le Groupe a une politique de couverture permettant de réduire le risque de change associé, en adossant un financement dans cette autre devise.

L'exposition nette au risque de change court terme est suivie régulièrement, en référence à un dispositif de limites définies par la Direction Générale du Groupe.

Les dettes financières non courantes décrites dans la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés sont, en général, contractées par les entités centrales de trésorerie, soit directement en dollars ou en euros, soit dans des devises systématiquement échangées contre des dollars ou des euros selon les besoins généraux du Groupe, par le biais de *swaps* d'émission. Le produit de cet endettement est prêté à des filiales dont les comptes sont tenus en dollars ou en euros. Il en résulte que la sensibilité nette de ces positions au risque de change n'est pas significative.

S'agissant des swaps de change court terme dont le montant notionnel figure dans la note 29 de l'annexe aux comptes consolidés, leur utilisation à des fins d'optimisation de la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe implique que la sensibilité au change qu'ils pourraient induire est également considérée comme négligeable.

Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités

La position courante, principalement constituée en euros et en dollars, est gérée selon les objectifs principaux fixés par la Direction Générale du Groupe (maintenir une liquidité maximale, optimiser le revenu des placements en fonction de la courbe de taux, minimiser le coût d'emprunt), dans le cadre d'une gestion à horizon inférieur à douze mois et sur la base d'une référence de taux au jour le jour, notamment par l'intermédiaire de swaps de taux à court terme et de swaps de change à court terme, sans modification de la position de change.

Gestion du risque de taux sur la dette à long terme

La politique du Groupe vise à s'endetter à long terme, principalement à taux variable, ou à taux fixe en cas d'opportunité lors de l'émission en fonction du niveau des taux d'intérêt, en dollars ou en euros, selon les besoins généraux du Groupe. Des swaps de taux et de change à long terme peuvent être adossés, à l'émission, aux emprunts obligataires, afin de créer une dette synthétique à taux variable. Pour modifier partiellement la structure de taux d'intérêt de la dette à long terme, TOTAL peut également conclure des swaps de taux d'intérêt à long terme.

Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change

Les tableaux ci-après présentent l'impact potentiel d'une translation d'une amplitude de 10 points de base des courbes de taux d'intérêt dans chacune des devises sur la valeur de marché des instruments financiers en cours au 31 décembre 2007, au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005.

ACTIF/(PASSIF) Au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Valeur de marché estimée	Variation de la valeur de marché après translation des taux d'intérêt de :	
			+ 10 points de base	- 10 points de base
Emprunts obligataires avant swaps (hors part à moins d'un an)	(11 741)	(11 741)	37	(37)
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)</i>	(369)	(369)		
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)</i>	460	460		
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif et passif)	91	91	(39)	38
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après swaps (hors contrats de location financement)	(1 669)	(1 669)	(1)	1
Autres swaps de taux	1	1	-	-
Swaps de change et contrats à terme de devises	(34)	(34)	-	-
Au 31 décembre 2006 (en millions d'euros)				
Emprunts obligataires avant swaps (hors part à moins d'un an)	(11 413)	(11 413)	26	(26)
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)</i>	(193)	(193)		
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)</i>	486	486		
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif et passif)	293	293	(26)	26
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après swaps (hors contrats de location financement)	(2 140)	(2 140)	1	(1)
Autres swaps de taux	4	4	(1)	1
Swaps de change et contrats à terme de devises	(8)	(8)	1	(1)
Au 31 décembre 2005				
Emprunts obligataires avant swaps (hors part à moins d'un an)	(11 025)	(11 025)	126	(129)
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)</i>	(128)	(128)		
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)</i>	450	450		
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif et passif)	322	322	(115)	117
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après swaps (hors contrats de location financement)	(920)	(919)	1	(1)
Autres swaps de taux	3	3	(3)	3
Swaps de change et contrats à terme de devises	260	260	4	(4)

L'impact sur le coût de la dette nette avant impôt d'une variation des taux d'intérêt est la suivante :

Exercice (en millions d'euros)	2007	2006	2005
Coût de la dette nette	(539)	(364)	(287)
Translation des taux d'intérêt de :			
+ 10 points de base	(12)	(12)	(10)
- 10 points de base	12	12	10
+ 100 points de base	(116)	(118)	(100)
- 100 points de base	116	118	100

En raison de la politique de gestion du risque de change décrite précédemment, la sensibilité du Groupe au risque de change est principalement influencée par la situation nette des filiales dont les devises de compte sont le dollar et, dans une moindre proportion, la livre sterling et la couronne norvégienne.

Cette sensibilité est reflétée par l'évolution historique des écarts de conversion imputés dans les capitaux propres consolidés qui, au cours des trois derniers exercices, et essentiellement du fait de l'évolution du dollar et de la livre sterling, ont été les suivants :

	Parité euro-dollar	Parité euro-livre sterling
31 décembre 2007	1,47	0,73
31 décembre 2006	1,32	0,67
31 décembre 2005	1,18	0,69

Au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Autres devises et sociétés mises en équivalence
Capitaux propres – aux taux de change d'origine	49 254	22 214	12 954	5 477	8 609
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(4 410)	-	(3 501)	(289)	(620)
Couverture d'investissement net – instruments non dénoués	14	-	14	-	-
Capitaux propres – aux taux de change du 31 décembre 2007	44 858	22 214	9 467	5 188	7 989

Au 31 décembre 2006 (en millions d'euros)	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Autres devises et sociétés mises en équivalence
Capitaux propres – aux taux de change d'origine	41 704	17 253	11 166	4 940	8 345
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(1 383)	-	(1 393)	203	(193)
Couverture d'investissement net – instruments non dénoués	-	-	-	-	-
Capitaux propres – aux taux de change du 31 décembre 2006	40 321	17 253	9 773	5 143	8 152

Au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Autres devises et sociétés mises en équivalence
Capitaux propres – aux taux de change d'origine	39 224	19 789	7 822	4 191	7 422
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	1 421	-	922	68	431
Couverture d'investissement net – instruments non dénoués	-	-	-	-	-
Capitaux propres – aux taux de change du 31 décembre 2005	40 645	19 789	8 744	4 259	7 853

Du fait de cette politique, l'impact en résultat consolidé du change illustré dans la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés a été peu significatif au cours des trois derniers exercices, malgré les fluctuations monétaires importantes du dollar (gain de 35 millions d'euros en 2007, perte de 30 millions d'euros en 2006, gain de 76 millions d'euros en 2005).

Gestion du risque de contrepartie

Toute contrepartie bancaire avec laquelle le Groupe souhaite travailler pour des opérations de marché doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière, ainsi que de sa notation par les agences Standard & Poor's et Moody's, laquelle doit être de première qualité.

Une limite globale d'encours autorisé est définie pour chaque banque et répartie entre les filiales et les entités centrales de trésorerie du Groupe en fonction des besoins pour les activités financières.

Risques relatifs aux marchés boursiers

Le Groupe détient un ensemble de participations dans des sociétés cotées (voir les notes 12 et 13 de l'annexe aux comptes consolidés) dont la valeur boursière totale fluctue en fonction de la tendance des marchés boursiers mondiaux, de la valorisation des secteurs d'activité respectifs auxquels ces sociétés appartiennent et des données économiques et financières propres à chacune des sociétés.

Risques de liquidité

TOTAL S.A. bénéficie de lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidités significative.

Le montant de ces lignes de crédit au 31 décembre 2007 s'élève à 8 261 millions de dollars, dont 8 195 millions de dollars ne sont pas utilisés. Les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à

TOTAL S.A. ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers de la Société, à la notation de sa solidité financière par les agences spécialisées ou à la survenance d'évènements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière. Pour information, le montant global des principales lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales aux sociétés du Groupe (y compris TOTAL S.A.) s'élève à 10 505 millions de dollars au 31 décembre 2007, dont 8 548 millions de

dollars ne sont pas utilisés. Les lignes de crédit accordées aux sociétés du Groupe autres que TOTAL S.A. ne sont pas destinées à financer les besoins généraux du Groupe : elles sont destinées à financer soit les besoins généraux de la filiale emprunteuse, soit un projet déterminé.

Les tableaux ci-après représentent l'échéancier des actifs et passifs liés aux activités de financement au 31 décembre 2007, au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005 (voir la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés).

ACTIF/(PASSIF)				
Au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes après couverture		(11 424)	(2 992)	(14 416)
Dettes financières courantes	(4 613)			(4 613)
Autres passifs financiers courants	(60)			(60)
Actifs financiers courants	1 264			1 264
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 988			5 988
Montant net avant charges financières	2 579	(11 424)	(2 992)	(11 837)
Charges financières	(561)	(1 389)	(270)	(2 220)
Montant net	2 018	(12 813)	(3 262)	(14 057)
Au 31 décembre 2006 (en millions d'euros)	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes après couverture		(10 733)	(2 955)	(13 688)
Dettes financières courantes	(5 858)			(5 858)
Autres passifs financiers courants	(75)			(75)
Actifs financiers courants	3 908			3 908
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 493			2 493
Montant net avant charges financières	468	(10 733)	(2 955)	(13 220)
Charges financières	(567)	(1 302)	(160)	(2 029)
Montant net	(99)	(12 035)	(3 115)	(15 249)
Au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes après couverture		(9 057)	(4 259)	(13 316)
Dettes financières courantes	(3 920)			(3 920)
Autres passifs financiers courants	(33)			(33)
Actifs financiers courants	334			334
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 318			4 318
Montant net avant charges financières	699	(9 057)	(4 259)	(12 617)
Charges financières	(453)	(1 091)	(144)	(1 688)
Montant net	246	(10 148)	(4 403)	(14 305)

Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances.

Le Groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles. L'exposition maximum au risque de crédit est représentée en partie par les montants d'actifs financiers qui sont présentés dans le bilan, y compris les instruments dérivés d'énergie qui ont une valeur de marché positive.

L'exposition maximale est détaillée dans le tableau suivant :

ACTIF/(PASSIF)			
Au 31 décembre (en millions d'euros)	2007	2006	2005
Prêts aux sociétés mises en équivalence (note 12)	2 575	1 533	1 299
Prêts et avances (note 14)	851	1 025	1 202
Clients et comptes rattachés (note 16)	19 129	17 393	19 612
Autres créances d'exploitation (note 16)	4 430	4 267	3 710
Total	26 985	24 218	25 823

Le montant des dépréciations sur les prêts et avances et sur les clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation est fourni respectivement dans les notes 14 et 16 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le risque de crédit sur les créances échues n'est pas significatif aux bornes du Groupe.

La gestion du risque de crédit dans les différents secteurs est la suivante :

Dans l'Amont

• dans l'Exploration & Production

Les risques nés de la signature des accords pétroliers avec les autorités étatiques et les partenaires pétroliers, ou de l'attribution de contrats de fournitures à long terme qui sont indispensables pour entreprendre des projets, sont évalués par le processus d'approbation des opérations pétrolières. Le caractère long terme des contrats et l'existence des clients de premier rang impliquent un risque de crédit faible.

Les risques liés à des opérations commerciales, autres que celles décrites ci-dessus et dans la pratique placées directement sous le contrôle des filiales, font l'objet de procédures de fixation d'encours de crédit et de revue des encours.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation au cas par cas sur la base de l'antériorité des créances et de l'appréciation de la direction sur les circonstances de fait.

• dans le Gaz & Énergies Nouvelles

La branche Gaz & Énergies Nouvelles traite avec des contreparties du secteur de l'énergie et de la finance partout dans le monde et principalement en Europe et en Amérique du Nord. Les institutions financières fournissant la couverture de risque de crédit sont des banques et des groupes d'assurance disposant d'une notation de première qualité.

Les contreparties potentielles sont soumises à une analyse de crédit et une autorisation avant que les transactions ne soient conclues, et une fois autorisées, font l'objet d'un examen régulier incluant une nouvelle évaluation et une actualisation des limites accordées.

L'analyse de la capacité des contreparties à faire face à leurs engagements repose sur des données quantitatives et qualitatives concernant l'état financier et les risques commerciaux, ainsi que sur l'étude de toute information venant du marché ou de tiers extérieurs comme les agences de notation. Sur cette base, des limites de crédit sont définies pour chaque contrepartie potentielle et, si nécessaire, les transactions sont soumises à des autorisations spécifiques.

L'exposition au risque de crédit, qui est essentiellement une exposition économique ou une exposition physique future anticipée, est contrôlée en permanence et soumise à des mesures de sensibilité.

Le risque de crédit est limité par l'utilisation systématique de contrats standards qui autorisent la compensation et permettent d'obtenir des sûretés complémentaires en cas d'évolution défavorable de la qualité du risque. Ces contrats permettent notamment l'annulation du contrat en cas de défaut.

Dans l'Aval

• dans le Raffinage & Marketing

Les procédures internes du Raffinage & Marketing comportent des règles de la gestion du risque de crédit décrivant les fondamentaux de contrôle interne dans ce domaine, notamment la séparation des pouvoirs entre le commerce et la finance. Des politiques de crédit sont définies localement, accompagnées de la mise en œuvre de procédures visant à maîtriser le risque client (organisation de comités de crédit dans les filiales, mise en place systématique de limites de crédit pour les clients professionnels, sécurisation du portefeuille, etc.)

De plus, chaque entité met en place des instruments de mesure de son encours client. Par ailleurs, les risques liés à l'octroi de crédit peuvent être compensés ou limités par l'obtention de cautions ou garanties.

Les créances douteuses sont provisionnées au cas par cas en utilisant un taux de provision qui dépend de l'appréciation des circonstances par la direction.

• dans le Trading & Shipping

Les opérations sont conduites avec des contreparties commerciales et des institutions financières partout dans le monde. Les contreparties commerciales sur les opérations physiques et de dérivés sont principalement des compagnies pétrolières ou gazières ou des sociétés de négoce de produits énergétiques et des institutions financières. Les couvertures sur les risques de crédit sont conclues avec des institutions financières, banques internationales ou compagnies d'assurance, disposant d'une notation de première qualité.

Le Trading & Shipping met en œuvre une politique rigoureuse de gestion des délégations de pouvoir internes qui encadre la fixation des limites de crédit sur les pays et les contreparties et l'approbation des opérations spécifiques. Les risques de crédit découlant de ces limites et de ces autorisations sont suivis quotidiennement.

Les contreparties potentielles font l'objet d'une analyse de crédit et sont approuvées avant la conclusion des transactions ; une revue régulière est faite de toutes les contreparties actives incluant une révision de l'évaluation et un renouvellement des limites autorisées. Le crédit des contreparties est apprécié en fonction de données quantitatives et qualitatives sur leur solidité financière et sur les risques commerciaux, et s'adosse également sur les informations venant du marché ou de tiers extérieurs telles que les notations publiées par Standard & Poor's, Moody's et par les autres agences de notation.

Lorsque cela est possible, des cadres contractuels sont négociés pour permettre, par le biais de compensation entre les transactions, l'optimisation de la gestion du risque; par ailleurs des clauses protectrices additionnelles sont également mises en place autorisant des appels de fonds ou des garanties à titre de sûreté en cas de détérioration financière ou permettant l'annulation des transactions en cas de défaillance.

Les risques de crédit dépassant les niveaux autorisés sont couverts par des lettres de crédit et d'autres types de garanties, par des dépôts de trésorerie et des assurances. Les risques sur dérivés sont couverts par des contrats d'appel de marge lorsque cela est possible.

Dans la Chimie

Le risque de crédit porte essentiellement sur les créances commerciales. Chaque division met en place des procédures de gestion et des méthodes de provisionnement relativement différenciées en fonction de la taille des filiales et des marchés sur lesquels elles opèrent. Ces procédures incluent notamment :

- la mise en place de plafond d'encours, comportant différents processus d'autorisation pour d'éventuels dépassements de ce plafond ;
- le recours à des polices d'assurance ou des garanties spécifiques (lettre de crédit) ;
- un état des retards de paiement (balance âgée) suivi très régulièrement, avec un processus de relance ;
- un provisionnement comptabilisé client par client en fonction des retards de paiement et des habitudes de paiement locales.

32) Autres risques et engagements

A la connaissance de TOTAL, il n'existe pas de faits exceptionnels, litiges, risques ou engagements hors bilan, susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière, le patrimoine, le résultat ou les activités du Groupe.

Enquêtes sur la concurrence

1) À la suite des enquêtes relatives à certaines pratiques commerciales dans l'industrie chimique aux États-Unis, des filiales du groupe Arkema font l'objet de plusieurs enquêtes pénales et litiges en responsabilité civile aux États-Unis et au Canada pour manquement à la législation sur la concurrence. La responsabilité civile de TOTAL S.A. a été mise en cause, au titre de certaines de ces procédures, en tant que société mère.

En Europe, des enquêtes ont été initiées par la Commission européenne en 2000, 2003 et 2004 relatives à des pratiques commerciales alléguées concernant plusieurs lignes de produits commercialisés par Arkema⁽¹⁾. Une d'entre elles a donné lieu à une condamnation d'Arkema et d'Elf Aquitaine par la

Commission européenne en janvier 2005 à une amende se décomposant en un montant de 45 millions d'euros infligé solidairement à Arkema et à Elf Aquitaine et en un montant de 13,5 millions d'euros infligé à Arkema seule, dont les sociétés concernées ont interjeté appel devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes.

Deux autres lignes de produits ont donné lieu, respectivement en janvier et en août 2005, à des communications de griefs notifiées par la Commission européenne à Arkema, ainsi qu'à TOTAL S.A. et à Elf Aquitaine. Arkema a coopéré avec les autorités dans ces procédures et enquêtes. Ces deux dernières procédures ont respectivement abouti en mai 2006 à la condamnation d'Arkema, par la Commission européenne, à des amendes de 78,7 et 219,1 millions d'euros dont sont tenues conjointement et solidairement d'une part Elf Aquitaine à hauteur de 65,1 et 181,35 millions d'euros et d'autre part TOTAL S.A. à hauteur de 42 et 140,4 millions d'euros. TOTAL S.A., Elf Aquitaine et Arkema ont interjeté appel de ces deux décisions devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes.

Aucune preuve de l'implication de TOTAL S.A. ou d'Elf Aquitaine dans les pratiques reprochées à Arkema n'a pu être établie, les amendes qui leur ont été infligées résultant de leur qualité de maison mère.

Arkema et Elf Aquitaine ont reçu de la Commission européenne en août 2007 une communication de griefs relative à des pratiques anticoncurrentielles alléguées se rapportant à une autre ligne de produits chimiques. Aucune preuve de l'implication d'Elf Aquitaine dans ces pratiques n'a pu être établie, sa mise en cause résultant de sa qualité de société mère.

Bien qu'Arkema ait mis en œuvre à partir de 2001 un plan visant la mise en conformité des pratiques de ses salariés avec les règles sur la concurrence, il ne peut toutefois être exclu que d'autres procédures concernant Arkema, ainsi que TOTAL S.A. et Elf Aquitaine, puissent être mises en œuvre à l'initiative des autorités compétentes.

2) Dans le cadre de la scission d'Arkema de TOTAL, TOTAL S.A. ou certaines sociétés du Groupe ont consenti au profit d'Arkema des garanties afin de couvrir les risques afférents aux procédures relatives à des litiges en matière d'ententes anticoncurrentielles se rapportant à des faits antérieurs à cette scission.

Ces garanties couvrent, pendant une durée de dix ans, 90% des sommes qui seraient payées par Arkema à raison (i) de condamnations infligées par les autorités communautaires ou nationales de concurrence d'un État membre de l'Union européenne pour violation des règles en matière d'entente, (ii) de condamnations infligées par les autorités de concurrence ou les tribunaux américains pour violation des règles du droit fédéral de la concurrence ou du droit d'un État des États-Unis d'Amérique en matière d'entente, (iii) de dommages et intérêts au titre d'éventuelles procédures civiles relatives aux faits faisant

(1) Arkema désigne collectivement l'ensemble des sociétés du groupe Arkema, dont la société mère est Arkema S.A. ; depuis mai 2006, Arkema ne fait plus partie de TOTAL.

l'objet des décisions de condamnations susmentionnées et (iv) de certains frais liés à ces procédures.

La garantie couvrant les risques afférents aux procédures relatives à des litiges en matière d'ententes anticoncurrentielles en Europe s'applique au-delà d'une franchise de 176,5 millions d'euros.

Les garanties deviendraient caduques dans l'hypothèse où une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec d'autres, viendrait à détenir, directement ou indirectement, plus du tiers des droits de vote d'Arkema ou si Arkema transférait, en une ou plusieurs fois à un même tiers ou à plusieurs tiers agissant de concert, quelles que soient les modalités de ce transfert, des actifs représentant, en valeur d'entreprise, plus de 50% de la valeur d'Arkema à la date du transfert concerné.

Parallèlement, les sommes auxquelles pourrait être condamnée TOTAL S.A. ou l'une des sociétés du Groupe au titre de l'ensemble des procédures couvertes par les garanties sont conventionnellement mises à la charge d'Arkema à concurrence de 10% de leur montant.

- 3) Pour couvrir les risques mentionnés ci-dessus, la provision comptabilisée dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2007 s'élève à 138 millions d'euros.
- 4) Par ailleurs, des investigations lancées en octobre 2002 par la Commission européenne dans des filiales de la branche Raffinage & Marketing du Groupe ont donné lieu en octobre 2004 à une communication de griefs adressée à Total Nederland N.V. ainsi qu'à TOTAL S.A.. Cette procédure a abouti en septembre 2006 au prononcé d'une amende de 20,25 millions d'euros aux dépens de Total Nederland N.V. dont TOTAL S.A. fut déclarée solidairement responsable à hauteur de 13,5 millions d'euros bien qu'aucune preuve de l'implication de celle-ci dans les pratiques anticoncurrentielles en cause n'ait été établie.

TOTAL S.A. et Total Nederland N.V. ont interjeté appel de cette décision de la Commission européenne devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes.

En outre, une communication de griefs a été adressée en mai 2007 par la Commission européenne à Total France, ainsi qu'à TOTAL S.A., visant des pratiques anticoncurrentielles alléguées se rapportant à une autre ligne de produits de la branche Raffinage & Marketing. Aucune preuve de l'implication de TOTAL S.A. dans ces pratiques n'a été établie, sa mise en cause résultant de sa qualité de société mère.

- 5) Compte tenu du caractère discrétionnaire du pouvoir reconnu à la Commission européenne dans le processus de détermination des amendes en droit de la concurrence, il est impossible de déterminer avec précision le risque encouru à ce titre par le Groupe. TOTAL S.A. et Elf Aquitaine contestent la mise en cause de leur responsabilité et le mode de détermination des amendes. Quelle que soit l'évolution des enquêtes et procédures ci-dessus, le Groupe considère que leur issue ne devrait pas avoir d'impact significatif sur sa situation financière et sur ses résultats.

Buncefield

Le 11 décembre 2005, plusieurs explosions, suivies d'un important incendie, sont survenues à Buncefield au nord de Londres, dans un dépôt pétrolier exploité par Hertfordshire Oil Storage Limited (HOSL), société détenue à 60% par la filiale britannique de TOTAL et à 40% par un autre groupe pétrolier.

L'explosion a fait une quarantaine de blessés dont la grande majorité a subi des blessures légères, et a causé des dommages matériels au dépôt, et à des bâtiments et des résidences situés à proximité du dépôt. La cause retenue par la Commission d'enquête mise en place par les pouvoirs publics est le débordement d'un bac du dépôt. Le rapport définitif de cette Commission, précisant les circonstances et le mécanisme exact de l'explosion, n'a pas encore été déposé. A ce stade, les responsabilités, ainsi que la répartition de la prise en charge des conséquences de cet événement, restent à établir. Le procès civil, concernant les différends non réglés à l'amiable, devrait débiter dans le courant du quatrième trimestre 2008.

Le Groupe est assuré pour les dommages à ces installations, les pertes d'exploitation et les réclamations des tiers dans le cadre de sa responsabilité civile, et considère que, dans l'état actuel des informations à sa disposition, cet accident ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la situation financière, les flux de trésorerie ou sur les résultats.

Venezuela

Les autorités vénézuéliennes ont mis fin le 31 mars 2006 à tous les « contrats d'opérations » signés dans les années quatre-vingt-dix pour transférer la gestion des champs concernés à des entreprises mixtes dont la société nationale PDVSA (société nationale Pétroleos de Venezuela S.A.) détient la majorité du capital. Les autorités vénézuéliennes et le Groupe ne sont pas parvenus à un accord sur les conditions du transfert des opérations du champ de Jusepin dans le calendrier imposé mais des négociations ont permis d'aboutir à un règlement amiable en mars 2007, par lequel les autorités vénézuéliennes ont indemnisé le Groupe à hauteur de 137,5 millions de dollars.

En outre, les autorités vénézuéliennes ont modifié à plusieurs reprises le cadre juridique et fiscal du projet Sincor. En mai 2006, la loi organique sur les hydrocarbures a été amendée, avec effet immédiat, pour établir une nouvelle taxe d'extraction, calculée sur la même base que la redevance et venant en complément de celle-ci par l'application d'un taux global de 33,33%. En septembre 2006, la loi sur l'impôt sur les sociétés a été modifiée afin de soumettre les activités pétrolières amont (hors gaz) à un taux de 50%, prenant effet en 2007.

Les autorités ont également exprimé la volonté d'appliquer cette loi organique aux « associations stratégiques » qui exploitent le brut extra lourd de l'Orénoque. En janvier 2007, l'Assemblée nationale a voté une loi (entrée en vigueur le 1^{er} février) habilitant le Président de la République à légiférer pendant dix-huit mois par décret dans de nombreux domaines, dont celui des hydrocarbures. Le 26 février 2007, le Président de la République a signé un décret-loi prévoyant la conversion des « associations stratégiques » de la Faja (dont Sincor), en entreprises mixtes avec une participation de l'État d'au moins 60%, un transfert du contrôle des opérations à PDVSA au

plus tard le 30 avril 2007, ainsi qu'un délai de quatre mois (plus deux mois pour soumission à l'Assemblée nationale) accordé aux entreprises privées pour se mettre d'accord sur les termes et sur les conditions de leur participation dans l'entreprise mixte.

Dans le cadre de ce processus, TOTAL a signé deux accords avec PDVSA et Statoil, avec l'approbation du Ministère chargé de l'énergie et du pétrole :

- le 25 avril 2007, un accord au titre duquel, à partir du 1^{er} mai 2007, le contrôle des opérations de Sincor a été transféré provisoirement à PDVSA ; et,
- le 26 juin 2007, un protocole d'accord prévoyant la conversion de l'Association Sincor en entreprise mixte. Dans le cadre de ce protocole d'accord, la participation de TOTAL dans le projet Sincor devait passer de 47% à 30,323%, celle de PDVSA étant portée à 60% et Statoil détenant 9,677%. Cet accord définit également l'indemnité à percevoir par TOTAL, déterminée à la suite d'une négociation portant sur la valeur des actifs. L'approbation de cette conversion par l'Assemblée nationale a été publiée dans la Gazette Officielle vénézuélienne du 29 octobre 2007. Les décrets présidentiels de création de l'entreprise mixte PetroCedeño et de transfert à l'entreprise mixte du droit d'exercer les activités primaires ont été publiés à la Gazette Officielle respectivement les 9 novembre 2007 et 10 janvier 2008. La réalisation du processus de conversion s'est achevée le 8 février 2008.

Par ailleurs, le contrôle sur les actifs de Sincor détenus par le Groupe a été transféré à PDVSA à la fin du quatrième trimestre 2007. Ainsi, du fait d'une part de la réalisation de la conversion en date du 8 février 2008 et d'autre part de l'influence notable désormais exercée par TOTAL, les comptes de Sincor ont été consolidés par mise en équivalence à hauteur de 30,323% au 31 décembre 2007.

Aucun résultat pour l'exercice 2007 au titre de cette opération n'a été constaté dans les états financiers consolidés.

Le Groupe a reçu en 2006 deux notifications de redressement fiscal au titre de l'impôt sur les sociétés. L'une concerne la société détenant la participation du Groupe dans le contrat d'opération de Jusepin pour laquelle le dossier 2001-2004 a été définitivement clos au premier semestre 2006, tandis que pour l'exercice 2005, le Seniat (autorités fiscales vénézuéliennes), après avoir reconnu le bien-fondé des arguments du Groupe, a abandonné l'ensemble des redressements dans son acte final du 25 septembre 2007. L'autre concerne la société détenant la participation du Groupe dans le projet Sincor, pour laquelle la réponse des autorités fiscales aux observations présentées par le Groupe pour l'exercice 2001 est parvenue le 23 mai 2007. Des notifications de redressements sur les exercices 2002-2003 et 2004-2005 ont été reçues au cours du 1^{er} semestre 2007. Un accord portant sur les exercices 2001 à 2005 a été conclu le 20 juin 2007 et est sans impact significatif sur les résultats du Groupe, de même que pour l'exercice 2006 dont le dossier a été clos au cours du dernier trimestre 2007.

Kazakhstan

Le 14 janvier 2008, les membres du consortium NCSPSA (North Caspian Sea Production Sharing Agreement) et les autorités kazakhes ont signé un protocole d'accord pour mettre un terme au litige qui les oppose depuis fin août 2007. La mise en œuvre de ce protocole d'accord fera passer la part de TOTAL dans le NCSPSA de 18,52% à 16,81%.

Erika

A la suite du jugement rendu par le tribunal correctionnel de Paris le 16 janvier 2008, TOTAL S.A. a décidé, d'une part, de faire appel de la décision de justice et, d'autre part, de verser de façon définitive et irrévocable, aux victimes de la pollution qui le demandent, le montant des indemnités fixées par le tribunal.

Au stade actuel des procédures en cours, TOTAL S.A. considère, sur la base d'une estimation raisonnable des montants à sa charge dans cette affaire, que celle-ci ne devrait pas avoir un impact significatif sur la situation financière ou les résultats consolidés du Groupe.

33) Informations complémentaires

A) Frais de recherche et développement

Les frais encourus par le Groupe au cours de l'exercice 2007 s'élèvent à 594 millions d'euros (569 millions d'euros en 2006), soit 0,4% du chiffre d'affaires.

Les effectifs 2007 dédiés à cette activité de recherche et développement sont de 4 216 personnes (4 091 personnes en 2006).

B) Impôts payés aux pays producteurs du Moyen-Orient au titre des concessions historiques de TOTAL

Les impôts payés au titre des concessions historiques de TOTAL (Abu Dhabi - offshore, Abu Dhabi - onshore, Dubai - offshore, Oman et Abu Al Bu Khoosh), inclus dans les charges d'exploitation, s'élèvent à 2 505 millions d'euros (2 906 millions d'euros en 2006).

C) Droits d'émission

Les principes relatifs à la comptabilisation des droits d'émission sont présentés dans la note 1T de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2007, les droits d'émission délivrés aux sites du Groupe sont suffisants au regard des émissions réalisées en 2007. Le Groupe n'a donc pas constaté de provisions pour quotas à restituer.

34) Apport-scission d'Arkema (exercice 2006)

La scission Arkema, qui a eu lieu durant l'exercice 2006, s'est traduite par l'attribution gratuite aux actionnaires de TOTAL S.A. (autres que TOTAL S.A.) d'actions Arkema. Cette opération s'analyse comme un échange d'actifs non monétaires pour les actionnaires de TOTAL S.A.

Le traitement comptable appliqué dans les comptes consolidés de TOTAL s'appuie, en l'absence de traitement comptable spécifiquement prévu par les normes internationales (normes IFRS), sur les principes comptables généralement admis aux États-Unis et notamment sur l'opinion APB 29 (*Accounting Principles Board Opinions*) relative à la comptabilisation des transactions non monétaires.

Ainsi, l'ensemble des actifs et passifs faisant l'objet de l'apport-scission ont été décomptabilisés sur la base de leur valeur nette comptable, en contrepartie d'une diminution correspondante des capitaux propres consolidés sans impact sur le compte de résultat consolidé du Groupe.

La scission Arkema a été approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. le 12 mai 2006. Dans la mesure où les

résultats d'Arkema pour la période du 1^{er} avril au 12 mai 2006 ne sont pas significatifs, la déconsolidation a été réalisée avec les valeurs comptables d'Arkema au 31 mars 2006 en tenant compte toutefois de la recapitalisation intervenue en avril 2006.

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », la contribution des entités Arkema est présentée selon les principes relatifs aux activités abandonnées dans la mesure où Arkema constitue une activité distincte ayant fait l'objet d'un plan unique et coordonné de sortie.

Les informations financières relatives à la contribution d'Arkema aux comptes du Groupe sont présentées ci-dessous. Ces informations contributives ne sont pas directement comparables aux comptes combinés et pro forma qui figurent dans le prospectus pour l'introduction en bourse d'Arkema car ces derniers ont été établis sur la base de conventions spécifiques portant notamment sur le périmètre, les indicateurs et les options comptables.

Les pertes fiscales des entités Arkema ont été utilisées dans le cadre du bénéfice consolidé du Groupe pour les périodes présentées.

COMPTE DE RÉSULTAT		
Exercice (en millions d'euros)	2006	2005
Produit des ventes	1 497	5 561
Achats et autres charges d'exploitation	(1 377)	(5 274)
Amortissements des immobilisations corporelles	(53)	(404)
Résultat opérationnel	67	(117)
Quote-part des sociétés mises en équivalence et autres éléments	(42)	(325)
Impôts	(30)	(19)
Résultat net	(5)	(461)
BILAN		
Au 31 décembre (en millions d'euros)	2006^(a)	2005
Actifs non courants	1 995	2 011
Besoin en fonds de roulement	1 501	1 337
Provisions et autres passifs non courants	(1 090)	(1 116)
Capitaux mis en œuvre	2 406	2 232
Dettes nettes	(144)	(551)
Capitaux propres	2 262	1 681

(a) Détail des actifs et passifs décomptabilisés le 12 mai 2006, date de l'apport-scission d'Arkema.

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE		
Exercice (en millions d'euros)	2006	2005
Flux de trésorerie d'exploitation	53	(348)
Flux de trésorerie d'investissement	(76)	(263)
Flux de trésorerie de financement	(109)	(18)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(132)	(629)
Incidence des variations de change et de périmètre	113	622
Trésorerie en début de période	84	91
Trésorerie en fin de période	65	84

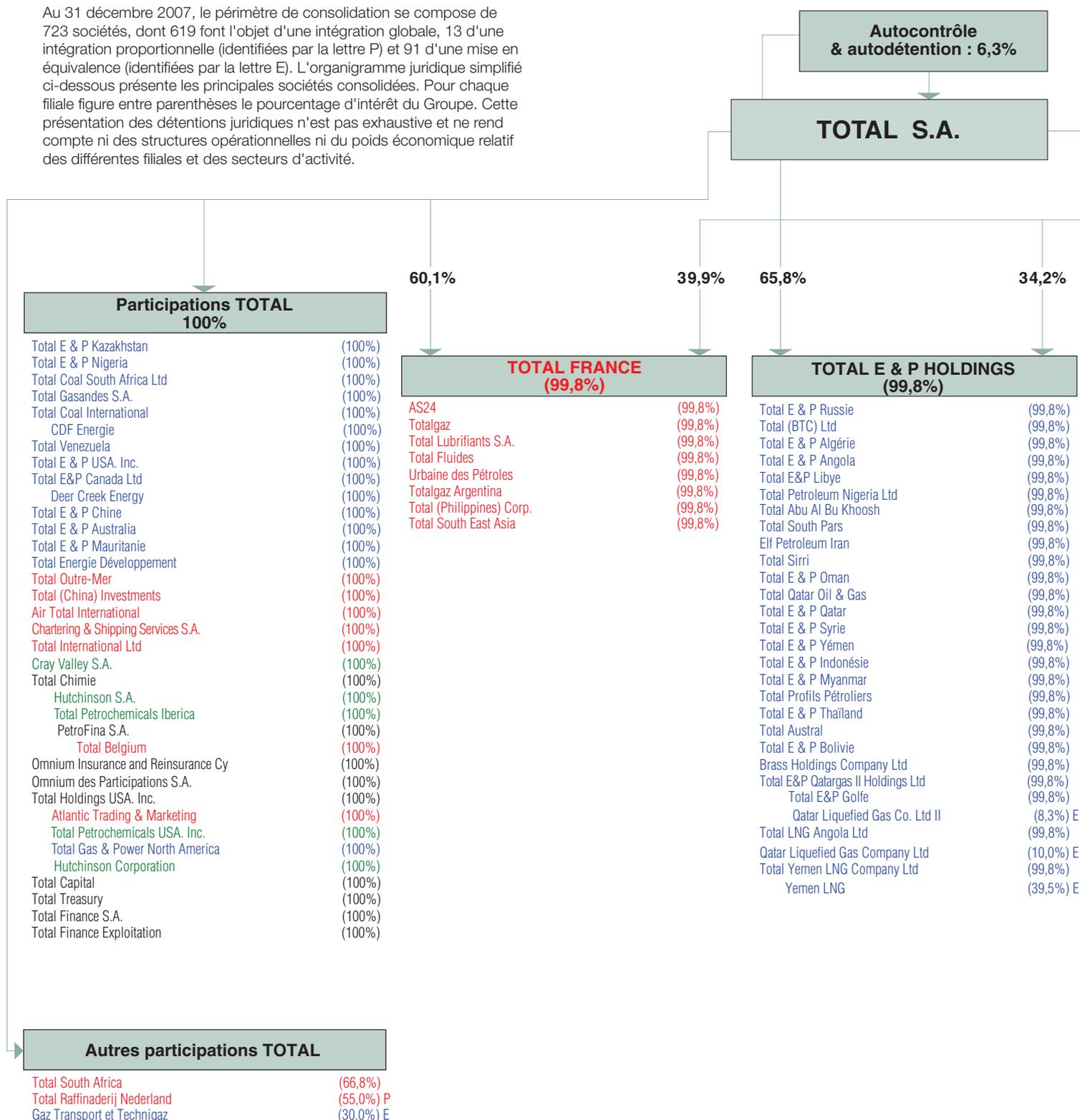
Le tableau ci-dessous présente le résultat net par action et le résultat net dilué par action en distinguant les activités poursuivies et abandonnées.

RÉSULTAT NET PAR ACTION		
Exercice (en euro)	2006	2005
Résultat net par action des activités poursuivies	5,13	5,42
Résultat net par action des activités abandonnées	0,00	(0,19)
Résultat net par action	5,13	5,23

RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION		
Exercice (en euro)	2006	2005
Résultat net dilué par action des activités poursuivies	5,09	5,39
Résultat net dilué par action des activités abandonnées	0,00	(0,19)
Résultat net dilué par action	5,09	5,20

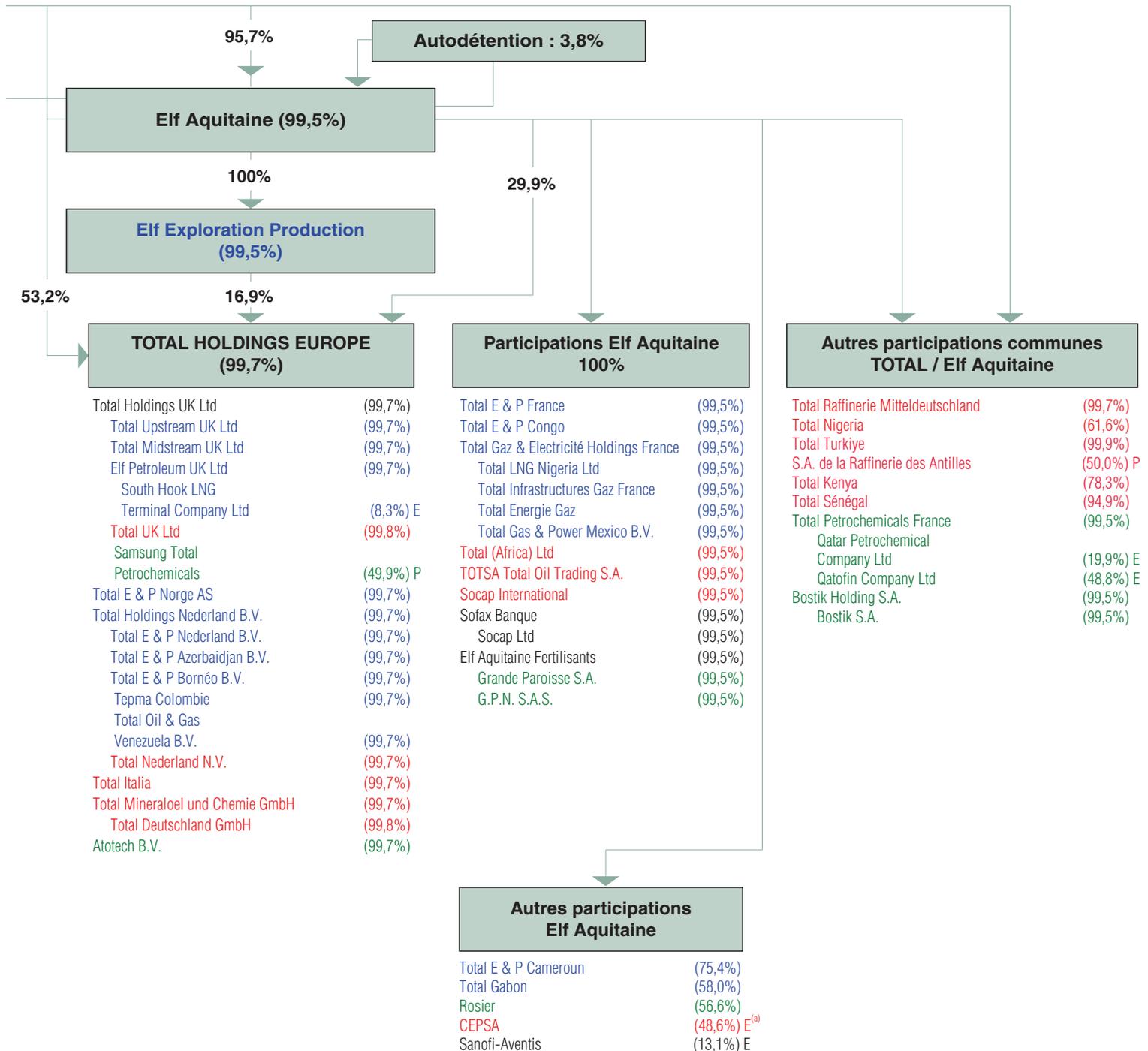
35) Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2007, le périmètre de consolidation se compose de 723 sociétés, dont 619 font l'objet d'une intégration globale, 13 d'une intégration proportionnelle (identifiées par la lettre P) et 91 d'une mise en équivalence (identifiées par la lettre E). L'organigramme juridique simplifié ci-dessous présente les principales sociétés consolidées. Pour chaque filiale figure entre parenthèses le pourcentage d'intérêt du Groupe. Cette présentation des détections juridiques n'est pas exhaustive et ne rend compte ni des structures opérationnelles ni du poids économique relatif des différentes filiales et des secteurs d'activité.



(a) CEPSA : Société autonome sur laquelle le Groupe exerce une influence notable, à l'exclusion de tout contrôle

Les secteurs d'activité sont représentés par les codes couleurs suivants:
Amont
Aval
Chimie
Holding



Annexe 2 - Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées)

Réserves d'hydrocarbures

p. 240

- Évolution des réserves de liquides p. 241
- Évolution des réserves de gaz p. 242
- Évolution des réserves de liquides et de gaz p. 243

Autres informations

p. 249

- Comptabilisation des coûts des forages d'exploration p. 249
- Coûts d'exploration immobilisés (immobilisations en cours) p. 249

Éléments financiers

p. 244

- Résultats des opérations de production d'hydrocarbures p. 244
- Coûts induits p. 245
- Coûts de développement des réserves prouvées non développées p. 245
- Coûts capitalisés p. 246
- Calcul des cash-flows nets futurs actualisés (transport exclu) p. 247
- Principales origines des variations des cash-flows nets futurs actualisés p. 248

Réserves d'hydrocarbures

Les tableaux qui suivent donnent, pour les réserves d'hydrocarbures liquides et pour les réserves d'hydrocarbures gazeux, une estimation par zone géographique des quantités d'huile et de gaz revenant au Groupe aux 31 décembre des exercices 2007, 2006 et 2005.

L'analyse porte :

- sur les réserves prouvées développées et non développées, ainsi que sur les variations correspondantes intervenues durant les exercices 2007, 2006 et 2005 ;
- sur les réserves prouvées développées.

Les définitions des réserves prouvées, des réserves prouvées développées et des réserves prouvées non développées de pétrole brut et de gaz naturel sont conformes à la norme 4-10 de la réglementation S-X de la SEC (*Securities and Exchange Commission*).

Les réserves prouvées sont estimées au moyen de données géologiques et d'ingénierie qui permettent de déterminer avec une certitude raisonnable si la quantité de pétrole brut ou de gaz naturel située dans des réservoirs connus pourra être produite dans les conditions économiques et opérationnelles existantes.

Ce processus implique des jugements subjectifs qui font de l'évaluation des réserves un exercice sujet à révisions car la précision n'est pas absolue.

L'estimation des réserves prouvées est validée par le Groupe à travers un processus interne. Les évaluations de réserves sont chaque année établies par des ingénieurs gisement et géoscience expérimentés (assistés au siège par un groupe disposant de l'expertise nécessaire) avant revue et validation par la Direction.

Le processus d'enregistrement des réserves prouvées impose en particulier :

- une revue interne des évaluations techniques, permettant par ailleurs de s'assurer que les définitions et préconisations de la SEC sont respectées ;
- l'obtention, en préalable à la reconnaissance de réserves prouvées, d'un engagement du management sur le financement nécessaire au développement des réserves.

Les réserves et la production mentionnées dans les tableaux correspondent à la part du Groupe dans lesdites réserves ou ladite production. Les réserves prouvées mondiales de TOTAL incluent les réserves prouvées de ses filiales consolidées, ainsi que sa quote-part dans les réserves prouvées des sociétés mises en équivalence et de deux sociétés non consolidées.

Les estimations des réserves ci-dessous ne tiennent pas compte des quantités qui seraient produites, ou non produites, en cas de variation des conditions économiques ou à la suite d'innovations technologiques.

La norme 4-10 de la réglementation S-X de la SEC requiert que l'estimation des réserves soit basée sur les conditions économiques et opérationnelles existant en fin d'année. Les réserves à fin 2007 ont été calculées sur la base des prix au 31 décembre 2007, soit 93,72 dollars par baril de Brent.

Les réserves prouvées correspondent aux quantités estimées revenant à TOTAL au titre de contrats de concession, de partage de production ou de *buy back*. Ces estimations varient en fonction des prix des hydrocarbures.

Une hausse du prix de fin d'année entraîne une baisse non proportionnelle des réserves associées aux contrats de partage de production et de *buy back* (représentant près de 30 % des réserves de TOTAL à fin 2007). En effet, TOTAL dispose, en vertu de ces contrats, d'une partie de la production dont la vente doit permettre le remboursement de ses dépenses. Plus les prix sont élevés, plus le nombre de barils nécessaire au remboursement d'un même coût est faible. Par ailleurs, la quantité de barils récupérable au titre de ces contrats peut aussi varier en fonction de critères tels que la production cumulée, le taux de retour sur investissements ou le ratio revenus sur dépenses cumulées. Cette baisse est en partie compensée par un allongement de la durée d'exploitation économique des champs. Toutefois, l'effet de cet allongement est généralement inférieur à celui de la baisse des réserves associées aux contrats de partage de production ou de *buy back*. Pour cette raison, une hausse des prix de fin d'année se traduit globalement par une baisse des réserves de TOTAL.

L'estimation des réserves qui aurait été calculée selon le même périmètre en application de la norme 4-10 de la réglementation S-X de la SEC, si le prix du Brent du 31 décembre 2007 avait été de 58,93 \$/b (correspondant au prix de fin d'année 2006), ressort à 10 674 Mbep.

Le pourcentage des réserves prouvées développées est resté relativement stable sur les trois dernières années, ce qui indique que les réserves prouvées sont régulièrement converties de la catégorie de réserves prouvées non-développées à celle de réserves prouvées développées. Les réserves prouvées non développées actuelles seront reclassées dans la catégorie des réserves prouvées développées au fur et à mesure que de nouveaux puits seront forés et/ou que des installations seront construites pour traiter la production de puits existants ou futurs. Dans le cas de projets de développement majeurs, le délai habituellement constaté entre la reconnaissance de réserves prouvées et le début de leur mise en production est de l'ordre de deux à quatre années.

Évolution des réserves de liquides

(en millions de barils)	Filiales consolidées						Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	Total Groupe
	Europe	Afrique	Amérique du Nord	Asie	Reste du monde ^(a)	Total		
Réserves prouvées développées et non développées								
Au 31 décembre 2004	1 066	2 695	80	79	1 969	5 889	1 114	7 003
Révisions des estimations antérieures	32	(15)	96	(7)	6	112	(4)	108
Découvertes, extensions, autres	23	21	-	-	-	44	-	44
Acquisitions de réserves en terre	-	7	58	-	-	65	-	65
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	(36)	(36)	-	(36)
Production de l'année	(143)	(245)	(3)	(10)	(91)	(492)	(100)	(592)
Au 31 décembre 2005	978	2 463	231	62	1 848	5 582	1 010	6 592
Révisions des estimations antérieures	40	146	1	6	65	258	4	262
Découvertes, extensions, autres	13	113	-	-	-	126	60	186
Acquisitions de réserves en terre	-	-	22	-	-	22	3	25
Cessions de réserves en terre	(6)	-	(2)	-	(21)	(29)	(16)	(45)
Production de l'année	(132)	(220)	(2)	(11)	(78)	(443)	(106)	(549)
Au 31 décembre 2006	893	2 502	250	57	1 814	5 516	955	6 471
Révisions des estimations antérieures	108	149	(4)	(1)	(550)	(298)	525	227
Découvertes, extensions, autres	4	90	2	6	1	103	7	110
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	(3)	(2)	(6)	-	(459)	(470)	(9)	(479)
Production de l'année	(122)	(241)	(5)	(10)	(77)	(455)	(96)	(551)
Au 31 décembre 2007	880	2 498	237	52	729	4 396	1 382	5 778
Part des réserves prouvées développées et non développées des minoritaires								
Au 31 décembre 2005	19	77	-	-	-	96	-	96
Au 31 décembre 2006	17	82	-	-	-	99	-	99
Au 31 décembre 2007	15	116	-	-	-	131	-	131
Réserves prouvées développées et non développées des sociétés mises en équivalence ou non consolidées								
Au 31 décembre 2005	-	59	-	-	951	-	1 010	-
Au 31 décembre 2006	-	56	-	-	899	-	955	-
Au 31 décembre 2007	-	43	-	-	1 339	-	1 382	-
Réserves prouvées développées								
Au 31 décembre 2005	692	1 318	13	44	423	2 490	709	3 199
Au 31 décembre 2006	629	1 436	19	40	418	2 542	665	3 207
Au 31 décembre 2007	560	1 389	25	33	253	2 260	735	2 995
Réserves prouvées développées des sociétés mises en équivalence ou non consolidées								
Au 31 décembre 2005	-	51	-	-	658	-	709	-
Au 31 décembre 2006	-	49	-	-	616	-	665	-
Au 31 décembre 2007	-	30	-	-	705	-	735	-

(a) Y compris Moyen-Orient.

10

Annexe 2 - Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées)

Réserves d'hydrocarbures

Évolution des réserves de gaz

(en milliards de pieds cubes)

	Filiales consolidées						Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	Total Groupe
	Europe	Afrique	Amérique du Nord	Asie	Reste du monde ^(a)	Total		
Réserves prouvées développées et non développées								
Au 31 décembre 2004	6 015	4 779	280	4 742	5 343	21 159	1 626	22 785
Révisions des estimations antérieures	383	141	8	(227)	240	545	(7)	538
Découvertes, extensions, autres	145	27	-	-	43	215	2 954	3 169
Acquisitions de réserves en terre	-	3	-	-	-	3	-	3
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	(753)	(152)	(64)	(458)	(225)	(1 652)	(93)	(1 745)
Au 31 décembre 2005	5 790	4 798	224	4 057	5 401	20 270	4 480	24 750
Révisions des estimations antérieures	127	133	(8)	116	(106)	262	(9)	253
Découvertes, extensions, autres	283	32	-	-	-	315	2 105	2 420
Acquisitions de réserves en terre	-	-	12	-	-	12	1	13
Cessions de réserves en terre	(31)	-	(160)	-	(1)	(192)	-	(192)
Production de l'année	(717)	(176)	(16)	(470)	(222)	(1 601)	(104)	(1 705)
Au 31 décembre 2006	5 452	4 787	52	3 703	5 072	19 066	6 473	25 539
Révisions des estimations antérieures	487	805	2	(61)	(95)	1,138	155	1 293
Découvertes, extensions, autres	265	12	3	263	-	543	126	669
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	-	(1)	-	-	-	(1)	(4)	(5)
Production de l'année	(673)	(232)	(12)	(470)	(276)	(1 663)	(103)	(1 766)
Au 31 décembre 2007	5 531	5 371	45	3 435	4 701	19 083	6 647	25 730
Part des réserves prouvées développées et non développées des minoritaires								
Au 31 décembre 2005	101	80	-	-	-	181	-	181
Au 31 décembre 2006	92	88	-	-	-	180	-	180
Au 31 décembre 2007	80	111	-	-	-	191	-	191
Réserves prouvées développées et non développées des sociétés mises en équivalence ou non consolidées								
Au 31 décembre 2005	-	17	-	-	4 463	-	4 480	-
Au 31 décembre 2006	-	20	-	-	6 453	-	6 473	-
Au 31 décembre 2007	-	140	-	-	6 507	-	6 647	-
Réserves prouvées développées								
Au 31 décembre 2005	4 130	2 285	187	2 910	1 758	11 270	1 525	12 795
Au 31 décembre 2006	3 632	2 643	39	2 592	2 395	11 301	1 331	12 632
Au 31 décembre 2007	3 602	2 560	30	2 221	3 427	11 840	1 267	13 107
Réserves prouvées développées des sociétés mises en équivalence ou non consolidées								
Au 31 décembre 2005	-	17	-	-	1 508	-	1 525	-
Au 31 décembre 2006	-	20	-	-	1 311	-	1 331	-
Au 31 décembre 2007	-	14	-	-	1 253	-	1 267	-

(a) Y compris Moyen-Orient.

Évolution des réserves de liquides et de gaz

(en millions de barils équivalent pétrole)

	Filiales consolidées						Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	Total Groupe
	Europe	Afrique	Amérique du Nord	Asie	Reste du monde ^(a)	Total		
Réserves prouvées développées et non développées								
Au 31 décembre 2004	2 179	3 625	134	890	2 901	9 729	1 419	11 148
Révisions des estimations antérieures	103	10	96	(42)	47	214	(6)	208
Découvertes, extensions, autres	49	26	-	-	8	83	546	629
Acquisitions de réserves en terre	-	7	59	-	-	66	-	66
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	(36)	(36)	-	(36)
Production de l'année	(281)	(274)	(15)	(91)	(131)	(792)	(117)	(909)
Au 31 décembre 2005	2 050	3 394	274	757	2 789	9 264	1 842	11 106
Révisions des estimations antérieures	66	170	(1)	25	44	304	2	306
Découvertes, extensions, autres	64	119	-	-	-	183	438	621
Acquisitions de réserves en terre	-	-	24	-	-	24	4	28
Cessions de réserves en terre	(12)	-	(31)	-	(21)	(64)	(17)	(81)
Production de l'année	(265)	(253)	(6)	(92)	(119)	(735)	(125)	(860)
Au 31 décembre 2006	1 903	3 430	260	690	2 693	8 976	2 144	11 120
Révisions des estimations antérieures	196	280	(3)	(14)	(553)	(94)	548	454
Découvertes, extensions, autres	50	93	2	51	1	197	30	227
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	(3)	(2)	(6)	-	(459)	(470)	(9)	(479)
Production de l'année	(246)	(285)	(7)	(93)	(127)	(758)	(115)	(873)
Au 31 décembre 2007	1 900	3 516	246	634	1 555	7 851	2 598	10 449
Part des réserves prouvées développées et non développées des minoritaires								
Au 31 décembre 2005	38	91	-	-	-	129	-	129
Au 31 décembre 2006	35	97	-	-	-	132	-	132
Au 31 décembre 2007	30	135	-	-	-	165	-	165
Réserves prouvées développées et non développées des sociétés mises en équivalence ou non consolidées								
Au 31 décembre 2005	-	62	-	-	1 780	-	1 842	-
Au 31 décembre 2006	-	60	-	-	2 084	-	2 144	-
Au 31 décembre 2007	-	69	-	-	2 529	-	2 598	-
Réserves prouvées développées								
Au 31 décembre 2005	1 457	1 750	49	542	737	4 536	996	5 532
Au 31 décembre 2006	1 304	1 946	27	483	837	4 597	914	5 511
Au 31 décembre 2007	1 229	1 884	30	412	857	4 412	971	5 383
Réserves prouvées développées des sociétés mises en équivalence ou non consolidées								
Au 31 décembre 2005	-	55	-	-	941	-	996	-
Au 31 décembre 2006	-	53	-	-	861	-	914	-
Au 31 décembre 2007	-	33	-	-	938	-	971	-

(a) Y compris Moyen-Orient.

Éléments financiers

Résultats des opérations de production d'hydrocarbures

Le tableau qui suit présente les produits et charges directs des opérations de production d'hydrocarbures. Ils n'englobent pas de charges financières.

(en millions d'euros)		Filiales consolidées					Total
		Europe	Afrique	Amérique du Nord	Asie	Reste du monde ^(a)	
Au 31 décembre 2005							
Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires hors Groupe	2 384	1 911	22	1 767	2 594	8 678
	Chiffre d'affaires Groupe	6 629	8 080	474	340	924	16 447
	Chiffre d'affaires total	9 013	9 991	496	2 107	3 518	25 125
Coûts de production		(851)	(605)	(43)	(173)	(285)	(1 957)
Charges d'exploration		(85)	(148)	(46)	(20)	(132)	(431)
Amortissements		(1 164)	(851)	(184)	(273)	(543)	(3 015)
Autres charges ^(b)		(207)	(1 052)	(9)	(20)	(680)	(1 968)
Résultats avant impôts		6 706	7 335	214	1 621	1 878	17 754
Impôts sur les bénéfices		(4 089)	(5 056)	(88)	(773)	(731)	(10 737)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures		2 617	2 279	126	848	1 147	7 017
Au 31 décembre 2006							
Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires hors Groupe	3 285	2 550	1	2 276	2 457	10 569
	Chiffre d'affaires Groupe	7 333	8 179	167	374	1 124	17 177
	Chiffre d'affaires total	10 618	10 729	168	2 650	3 581	27 746
Coûts de production		(910)	(731)	(57)	(184)	(307)	(2 189)
Charges d'exploration		(140)	(246)	(40)	(58)	(149)	(633)
Amortissements		(1 256)	(844)	(78)	(301)	(519)	(2 998)
Autres charges ^(b)		(227)	(1 274)	(3)	(25)	(881)	(2 410)
Résultats avant impôts		8 085	7 634	(10)	2 082	1 725	19 516
Impôts sur les bénéfices		(5 115)	(5 335)	(14)	(1 008)	(803)	(12 275)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures		2 970	2 299	(24)	1 074	922	7 241
Au 31 décembre 2007							
Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires hors Groupe	3 715	2 497	-	2 123	3 076	11 411
	Chiffre d'affaires Groupe	5 484	9 724	247	384	665	16 504
	Chiffre d'affaires total	9 199	12 221	247	2 507	3 741	27 915
Coûts de production		(1 102)	(906)	(100)	(195)	(385)	(2 688)
Charges d'exploration		(113)	(480)	(49)	(54)	(180)	(876)
Amortissements		(1 287)	(932)	(136)	(340)	(616)	(3 311)
Autres charges ^(b)		(244)	(1 238)	-	(26)	(841)	(2 349)
Résultats avant impôts		6 453	8 665	(38)	1 892	1 719	18 691
Impôts sur les bénéfices		(4 180)	(5 772)	24	(915)	(1 040)	(11 883)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures		2 273	2 893	(14)	977	679	6 808
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence							
Au 31 décembre 2005		-	113	-	-	166	279
Au 31 décembre 2006		-	125	-	-	257	382
Au 31 décembre 2007		-	95	-	-	179	274

(a) Y compris Moyen-Orient.

(b) Y compris les taxes à la production et l'accrétion au titre de l'IAS n° 37 (146 millions d'euros pour 2005, 162 millions d'euros pour 2006 et 169 millions d'euros pour 2007).

Coûts induits

Les coûts induits représentent les montants dépensés pour les acquisitions de permis, les activités d'exploration et de développement d'hydrocarbures. Ils comprennent à la fois les coûts capitalisés et ceux passés en charges.

(en millions d'euros)	Filiales consolidées					Total
	Europe	Afrique	Amérique du Nord	Asie	Reste du monde ^(a)	
Au 31 décembre 2005						
Acquisition des permis prouvés	-	25	17	-	74	116
Acquisition des permis non prouvés	-	56	3	-	-	59
Coûts d'exploration	108	298	39	15	125	585
Coûts de développement ^(b)	1 201	1 907	338	491	1 232	5 169
Total	1 309	2 286	397	506	1 431	5 929
Au 31 décembre 2006						
Acquisition des permis prouvés	58	3	125	-	53	239
Acquisition des permis non prouvés	-	20	31	240	11	302
Coûts d'exploration	229	538	112	69	204	1 152
Coûts de développement ^(b)	1 284	2 272	403	544	1 251	5 754
Total	1 571	2 833	671	853	1 519	7 447
Au 31 décembre 2007						
Acquisition des permis prouvés	-	50	-	1	10	61
Acquisition des permis non prouvés	-	265	9	18	10	302
Coûts d'exploration	230	586	49	158	172	1 195
Coûts de développement ^(b)	1 762	2 853	429	622	1 159	6 825
Total	1 992	3 754	487	799	1 351	8 383
Quote-part des coûts induits d'acquisition, d'exploration et de développement de l'activité hydrocarbures des sociétés mises en équivalence						
Au 31 décembre 2005 ^(c)	-	45	-	-	145	190
Au 31 décembre 2006 ^(c)	-	71	-	-	716	787
Au 31 décembre 2007^(c)	-	48	-	-	599	647

(a) Y compris Moyen-Orient.

(b) Inclut les coûts de restitution des sites capitalisés dans l'exercice et tout gain ou perte constatés lors des restitutions de sites effectuées sur l'exercice.

(c) Inclut 58 millions d'euros en coûts d'exploration en 2007, 56 millions en 2006 et 21 millions en 2005.

Coûts de développement des réserves prouvées non développées

Ce tableau indique le montant des investissements consacrés au développement des réserves prouvées non développées en 2005, 2006 et 2007, ainsi que les prévisions d'investissements incluses dans le calcul le plus récent des cash-flows nets futurs pour les trois prochaines années.

Filiales consolidées (en millions d'euros)	2005	2006	2007	2008 ^(a)	2009 ^(a)	2010 ^(a)
Coûts de développement des réserves prouvées non développées	4 751	5 128	6 035	6 717	6 435	5 821

(a) Estimation.

Coûts capitalisés

Les coûts capitalisés représentent les montants des droits miniers prouvés et non prouvés et comprennent les actifs industriels et installations ainsi que les amortissements correspondants.

(en millions d'euros)	Filiales consolidées					Total
	Europe	Afrique	Amérique du Nord	Asie	Reste du monde ^(a)	
Au 31 décembre 2005						
Relatifs à des réserves prouvées	26 922	19 227	2 209	3 524	9 825	61 707
Relatifs à des réserves non prouvées	63	731	110	14	133	1 051
Total	26 985	19 958	2 319	3 538	9 958	62 758
Amortissements cumulés	(19 190)	(11 708)	(1 216)	(1 453)	(4 646)	(38 213)
Coûts nets capitalisés	7 795	8 250	1 103	2 085	5 312	24 545
Au 31 décembre 2006						
Relatifs à des réserves prouvées	28 217	19 569	1 884	3 678	9 861	63 209
Relatifs à des réserves non prouvées	89	807	193	243	181	1 513
Total	28 306	20 376	2 077	3 921	10 042	64 722
Amortissements cumulés	(20 456)	(11 271)	(553)	(1 588)	(4 604)	(38 472)
Coûts nets capitalisés	7 850	9 105	1 524	2 333	5 438	26 250
Au 31 décembre 2007						
Relatifs à des réserves prouvées	29 263	20 035	2 112	3 891	9 246	64 547
Relatifs à des réserves non prouvées	215	993	104	305	151	1 768
Total	29 478	21 028	2 216	4 196	9 397	66 315
Amortissements cumulés	(21 092)	(10 484)	(432)	(1 737)	(4 380)	(38 125)
Coûts nets capitalisés	8 386	10 544	1 784	2 459	5 017	28 190
Quote-part des coûts nets capitalisés des sociétés mises en équivalence						
Au 31 décembre 2005	-	296	-	-	409	705
Au 31 décembre 2006	-	321	-	-	1 331	1 652
Au 31 décembre 2007	-	233	-	-	1 477	1 710

(a) Y compris Moyen-Orient.

Calcul des cash-flows nets futurs actualisés (transport exclu)

Le calcul des cash-flows nets futurs actualisés générés par les réserves prouvées a été effectué selon les principes suivants :

1. L'estimation des réserves prouvées et des profils de production correspondant est basée sur les conditions techniques et économiques existant en fin d'année.
2. Les cash-flows futurs associés aux réserves prouvées sont valorisés sur la base des prix affichés le 31 décembre, à l'exception des cas où les évolutions de prix sont déterminées par le cadre contractuel existant.
3. Les cash-flows futurs comprennent les coûts de production (incluant les taxes à la production), les coûts de développement et les coûts de restitution des sites. Toutes ces estimations sont basées sur les conditions techniques et économiques existant en fin d'année.
4. Les estimations des impôts sont calculées en fonction des législations fiscales locales existantes en fin d'année et tiennent compte des différences permanentes et des crédits d'impôts futurs.
5. Les cash-flows nets futurs sont actualisés au taux standard de 10%.

Ces principes d'application sont ceux requis par la norme FAS 69, et ne reflètent pas nécessairement les perspectives de revenus réels pouvant provenir de ces réserves, ni leur valeur actuelle. Ils ne constituent donc pas des critères de décision d'investissement. Une meilleure estimation de la valeur actuelle des réserves doit prendre également en considération, entre autres facteurs, la part des réserves déjà découvertes mais non encore qualifiées de réserves prouvées, l'intégration de modifications futures dans les prix et les coûts, et un taux d'actualisation plus représentatif de la valeur temps du coût de l'argent et des risques inhérents aux calculs de réserves estimées.

10

Annexe 2 - Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées)

Éléments financiers

(en millions d'euros)	Filiales consolidées					Total
	Europe	Afrique	Amérique du Nord	Asie	Reste du monde ^(a)	
Au 31 décembre 2005						
Revenus (nets de redevances) futurs	80 179	119 119	6 646	18 046	71 417	295 407
Coûts de production futurs	(8 842)	(19 402)	(3 213)	(2 381)	(17 709)	(51 547)
Coûts de développement futurs	(6 581)	(13 087)	(789)	(2 761)	(5 019)	(28 237)
Impôts futurs	(43 824)	(54 598)	(528)	(5 802)	(15 285)	(120 037)
Cash-flows nets futurs, après impôts	20 932	32 032	2 116	7 102	33 404	95 586
Actualisation à 10%	(7 592)	(13 856)	(868)	(2 744)	(21 132)	(46 192)
Calcul normalisé des cash-flows nets futurs actualisés	13 340	18 176	1 248	4 358	12 272	49 394
Au 31 décembre 2006						
Revenus (nets de redevances) futurs	59 051	108 847	5 915	16 061	59 065	248 939
Coûts de production futurs	(10 057)	(19 223)	(2 443)	(2 136)	(18 706)	(52 565)
Coûts de développement futurs	(9 379)	(15 929)	(968)	(3 866)	(6 121)	(36 263)
Impôts futurs	(28 069)	(45 714)	(459)	(4 522)	(12 271)	(91 035)
Cash-flows nets futurs, après impôts	11 546	27 981	2 045	5 537	21 967	69 076
Actualisation à 10%	(4 545)	(12 171)	(1 092)	(1 927)	(14 293)	(34 028)
Calcul normalisé des cash-flows nets futurs actualisés	7 001	15 810	953	3 610	7 674	35 048
Au 31 décembre 2007						
Revenus (nets de redevances) futurs	87 540	157 199	8 585	20 268	46 282	319 874
Coûts de production futurs	(12 897)	(23 109)	(3 110)	(2 379)	(10 074)	(51 569)
Coûts de développement futurs	(10 764)	(19 012)	(1 641)	(4 225)	(4 525)	(40 167)
Impôts futurs	(43 851)	(75 557)	(887)	(6 200)	(9 284)	(135 779)
Cash-flows nets futurs, après impôts	20 028	39 521	2 947	7 464	22 399	92 359
Actualisation à 10%	(8 070)	(17 474)	(1 511)	(2 664)	(14 176)	(43 895)
Calcul normalisé des cash-flows nets futurs actualisés	11 958	22 047	1 436	4 800	8 223	48 464
Part des minoritaires dans les cash-flows nets futurs						
Au 31 décembre 2005	515	546	-	-	-	1 061
Au 31 décembre 2006	255	418	-	-	-	673
Au 31 décembre 2007	407	654	-	-	-	1 061
Quote-part des cash-flows nets futurs des sociétés mises en équivalence						
Au 31 décembre 2005	-	598	-	-	2 930	3 528
Au 31 décembre 2006	-	549	-	-	3 545	4 094
Au 31 décembre 2007	-	526	-	-	9 552	10 078

(a) Y compris Moyen-Orient.

Principales origines des variations des cash-flows nets futurs actualisés

Exercice (en millions d'euros)	2007	2006	2005
Cash-flows nets futurs actualisés au 1^{er} janvier	35 048	49 394	28 837
Ventes nettes des coûts de production et autres charges	(19 095)	(21 335)	(17 104)
Variation des prix et des coûts de production et autres charges	56 678	(11 481)	52 711
Extensions, découvertes et amélioration de la récupération	2 895	1 534	1 126
Variation des estimations des coûts de développement futurs	(6 491)	(7 666)	(1 106)
Coûts de développement antérieurement estimés encourus dans l'année	6 581	5 150	5 333
Révisions des estimations précédentes des quantités	(6 521)	(1 382)	6 313
Accrétion de l'actualisation à 10%	3 505	4 939	2 444
Variation nette des impôts sur les bénéfices	(22 585)	16 268	(28 943)
Acquisitions de réserves en terre	-	574	41
Cessions de réserves en terre	(1 551)	(947)	(258)
Fin de l'exercice	48 464	35 048	49 394

Autres informations

Comptabilisation des coûts des forages d'exploration

En avril 2005, l'organisme de normalisation comptable américain *Financial Accounting Standard Board* a émis la version finale d'un document d'interprétation (FSP FAS 19-1, *Accounting for suspended well costs*) amendant les termes du FAS 19 (*Financial Accounting and Reporting by Oil and Gas Producing Companies*). Cette norme est compatible avec les principes comptables IFRS appliqués par TOTAL.

Ce document prévoit que les coûts des forages d'exploration soient immobilisés au-delà d'un an lorsque le Groupe enregistre des progrès suffisants dans la détermination des réserves et la viabilité technique et économique du projet. Ce document établit par ailleurs de nouvelles obligations d'information en matière de forages d'exploration capitalisés.

TOTAL a adopté le FSP dans ses comptes IFRS avec effet au 1^{er} janvier 2005. Aucun puits n'a été passé en charge suite à l'adoption du FSP.

En cas de découverte, les coûts des forages d'exploration restent immobilisés pendant la période nécessaire pour déterminer s'ils ont permis de découvrir des quantités potentiellement économiques de liquides ou de gaz. Le délai nécessaire à cette détermination varie en fonction de la difficulté technique ou économique à évaluer la récupération des réserves. Si cette détermination conclut que le puits n'a pas permis de découvrir des quantités économiquement viables de liquide ou de gaz, les coûts du puits sont comptabilisés en charge d'exploration.

Dans l'attente de déterminer s'ils ont permis de découvrir des réserves prouvées, les coûts des forages d'exploration sont temporairement immobilisés quand les deux conditions suivantes sont réunies :

- le puits a mis en évidence un volume suffisant de réserves pour justifier, le cas échéant, sa complétion en tant que puits producteur en supposant que les investissements nécessaires à la production soient effectués ;
- le Groupe enregistre des progrès satisfaisants dans la détermination des réserves et de la viabilité technique et économique du projet.

Le Groupe évalue régulièrement l'état d'avancement des projets sur la base des critères suivants :

- tout d'abord, le Groupe considère comme une condition suffisante au maintien de puits en immobilisation le fait que des travaux d'exploration additionnels (puits, travaux sismiques ou études significatives) soient en cours de réalisation ou inscrits dans un programme ferme. Seules sont considérées comme inscrites dans un programme ferme les activités approuvées par le Groupe dans le cadre de son plan/budget d'exploration à trois ans. Les coûts immobilisés sur la base de ce premier critère représentaient 288 millions d'euros au 31 décembre 2007, comme indiqué ci-après ;
- dans les situations où l'activité d'exploration est achevée, l'évaluation des progrès repose sur la réalisation de dépenses d'études de développement, en tenant compte du fait que le Groupe puisse être dans l'attente d'autorisations d'un gouvernement ou d'un tiers sur un projet qui leur a été proposé ou bien de disponibilité de capacité de transport ou de traitement sur une installation existante. Les coûts immobilisés sur cette base représentaient 196 millions d'euros au 31 décembre 2007. Ce montant est principalement lié à 6 projets décrits ci-après.

Coûts d'exploration immobilisés (immobilisations en cours)

Le tableau suivant présente la variation nette des coûts d'exploration immobilisés pour les exercices 2007, 2006 et 2005 :

Exercice (en millions d'euros)	2007	2006	2005
Balance d'ouverture	892	590	430
Coûts immobilisés dans l'attente de détermination de réserves prouvées	486	569	192
Montants précédemment immobilisés et passés en charge de l'exercice	(154)	(67)	(65)
Montants transférés en immobilisations de développement	(151)	(127)	(22)
Écarts de conversion	(101)	(73)	55
Balance de clôture	972	892	590

Le tableau suivant présente la distribution des coûts d'exploration immobilisés à fin 2007, 2006 et 2005 en fonction de l'état d'avancement des activités d'exploration :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2007	2006	2005
Puits récents ou pour lesquels une activité d'exploration est inscrite dans un programme ferme	776	815	482
Puits en cours de forage	120	132	63
Puits terminés au cours des 12 derniers mois	368	341	200
Puits pour lesquels une activité d'exploration est inscrite dans un programme ferme ^(a)	288	342	219
• forages inscrits dans un programme ferme	224	248	156
• autres activités d'exploration inscrites dans un programme ferme ^(b)	64	94	63
Puits pour lesquels l'activité d'exploration est achevée	196	77	108
Projets ne nécessitant pas d'investissement de développement majeurs	0	0	0
Projets nécessitant des investissements de développements majeurs	196	77	108
Total	972	892	590
Nombre de puits en fin d'année	126	117	85

(a) Tous les projets inclus dans cette ligne nécessitent des investissements de développement majeurs.

(b) A fin 2007, la catégorie « Autres activités d'exploration inscrites dans un programme ferme » concerne quatre puits dont le maintien en immobilisation se justifie par le fait qu'une campagne sismique est inscrite dans un programme ferme pour trois d'entre eux et par des études significatives pour l'un d'entre eux.

A fin 2007, aucun montant relatif à des coûts d'exploration n'est immobilisé sur des projets ne nécessitant pas d'investissements de développement majeurs avant leur mise en production et pour lesquels l'activité d'exploration est terminée depuis plus d'un an.

A fin 2007, un montant de 196 millions d'euros est associé à des coûts immobilisés de forages d'exploration sur des projets nécessitant des investissements majeurs et pour lesquels l'activité d'exploration est achevée. Ce montant correspond à dix projets (vingt-neuf puits) dont les principaux sont décrits ci-après.

Le premier projet concerne les découvertes d'huile des structures Aktote, Kairan et Kalamkas sur le permis Nord Caspienne pour un montant capitalisé au 31 décembre 2007 de 71 millions d'euros. Après la poursuite de l'appréciation en 2006 et 2007, des études conceptuelles de développement sont en cours sur ces découvertes.

Le second projet (Egina) concerne une découverte d'huile en eaux profondes au Nigeria pour laquelle 45 millions d'euros ont été capitalisés au 31 décembre 2007. Le projet est situé sur l'OML 130 à environ 150 kilomètres des côtes du Nigeria. TOTAL y détient une participation de 24 % et en est l'opérateur. Deux puits d'exploration ont été forés entre 2003 et 2005. Après un retraitement de la sismique existante, une campagne d'appréciation a été engagée pour dimensionner la découverte. Trois puits d'appréciation ont été forés, dont un en 2004 et deux dans le courant de l'année 2006. Ces puits ont confirmé que le champ d'Egina pouvait faire l'objet d'un développement. TOTAL devrait avoir achevé au cours du premier semestre 2008, la phase de pré-projet pour le développement autonome du champ.

Le troisième projet (Timimoun) concerne une découverte de gaz au cœur du Sahara algérien pour laquelle deux puits d'exploration ont été forés en 2005 et 2006 pour un montant capitalisé de 19 millions d'euros au 31 décembre 2007. Un plan de développement, dont la mise en oeuvre est actuellement à l'étude, a été déposé auprès de Sonatrach courant 2007.

Le quatrième projet (Laggan) concerne une découverte de gaz en eaux profondes à l'ouest des îles Shetland (Royaume-Uni), pour laquelle un puits a été foré en 2004 pour un montant capitalisé de 15 millions d'euros au 31 décembre 2007. Un puits d'exploration a été foré avec succès en 2007 sur le prospect de Tormore, situé à 15 km au sud-ouest du champ de Laggan. Afin d'évaluer les divers schémas de développement de l'ensemble de la zone West Shetland, le gouvernement britannique a constitué un groupe de travail auquel participent les principaux opérateurs pétroliers concernés. Les études de développement réalisées en 2006-2007 par le Groupe, ainsi que la découverte de Tormore, permettent d'envisager un développement autonome de l'ensemble Laggan-Tormore. En 2008, TOTAL poursuit ces études de développement.

Le cinquième projet (Morvin) concerne une découverte d'huile, en Norvège, pour laquelle ont été forés un puits d'exploration en 2001 ainsi qu'un puits d'appréciation en 2006, pour des montants capitalisés respectifs de 6 et 3 millions d'euros, au 31 décembre 2007. Un plan de développement a été soumis aux autorités norvégiennes au cours du 1^{er} trimestre 2008.

Le sixième projet (Bonga Sud-Ouest) correspond au développement d'une découverte d'huile en eaux profondes au Nigeria pour laquelle trois puits ont été forés entre 2001 et 2003 et 7 millions d'euros capitalisés au 31 décembre 2007. En 2006 le Groupe a participé, avec l'opérateur et ses partenaires, à l'élaboration du plan de développement et à la poursuite des négociations visant à l'unitisation de ce champ avec des permis adjacents. Ceci a débouché sur la signature d'un accord de pré-unitisation avec les partenaires. Les études techniques et commerciales et le processus d'appels d'offres pour les contrats principaux se sont poursuivis en 2007 avec un objectif de décision de développement courant 2008.

Le tableau suivant présente la distribution par ancienneté des coûts d'exploration immobilisés ainsi que le nombre de puits correspondant.

Au 31 décembre (en millions d'euros et en nombre de puits)	2007		2006		2005	
	montant	nombre	montant	nombre	montant	nombre
Puits en cours de forage	120	35	132	19	63	12
Puits terminés depuis :						
• moins de 1 an	368	29	341	39	200	29
• entre 1 et 4 ans	459	55	392	53	304	40
• entre 4 et 8 ans	25	7	19	4	23	4
• plus de 8 ans	-	-	8	2	-	-
Total	972	126	892	117	590	85

Annexe 3 - TOTAL S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	p. 252	Informations d'ordre social et environnemental	p. 276
		• Social	p. 276
		• Environnement	p. 278
Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	p. 254	Information financière consolidée des cinq derniers exercices	p. 281
Comptes sociaux Société Mère	p. 255	• Bilan consolidé résumé des cinq derniers exercices	p. 281
• Compte de résultat (TOTAL S.A.)	p. 255	• Compte de résultat consolidé résumé des cinq derniers exercices	p. 281
• Bilan (TOTAL S.A.)	p. 256		
• Tableau de flux de trésorerie (TOTAL S.A.)	p. 257		
• Variation des capitaux propres (TOTAL S.A.)	p. 258		
• Annexe aux comptes sociaux	p. 259		
Autres informations financières Société Mère	p. 272		
• Filiales et participations	p. 272		
• Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille	p. 273		
• Autres informations sur cinq ans	p. 274		
• Affectation du résultat 2007	p. 275		
• Évolution du capital social au cours des cinq derniers exercices	p. 275		

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. Conventions et engagements autorisés depuis le 1^{er} janvier 2007

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les conventions suivantes ont été autorisées au cours des Conseils d'administration du 13 février 2007 et du 12 février 2008.

a) Engagements concernant les conditions de retraite des dirigeants sociaux

- Personnes concernées :
 - M. Thierry Desmarest, Président du Conseil d'administration
 - M. Christophe de Margerie, Directeur Général

- Nature et objet :

Ces dirigeants sociaux bénéficieront des mêmes dispositions que les salariés de TOTAL S.A. en matière d'indemnité de départ à la retraite et de régime supplémentaire de retraite.

- Modalités :
 - Indemnités de départ à la retraite

L'indemnité de départ à la retraite de ces dirigeants sociaux sera calculée selon la formule utilisée pour l'ensemble des salariés de TOTAL S.A. et sur la base de leur rémunération de dirigeant social. Les modalités de calcul de cette indemnité sont fixées par la Convention Collective Nationale de l'Industrie du Pétrole et s'appliquent à la rémunération brute (part fixe et part variable) perçue en tant que dirigeant social. Ces indemnités correspondent au 31 décembre 2007 à un montant égal à 5/12 de la rémunération annuelle perçue par le Président et 6/12 de celle perçue par le Directeur Général.

Le versement de l'indemnité de départ à la retraite des dirigeants sociaux est soumis à une condition de performance, considérée comme remplie si deux au moins des trois critères définis ci-dessous sont satisfaits :

- la moyenne des ROE (*return on equity*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant social atteint au moins 12% ;
- la moyenne des ROACE (*return on average capital employed*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant social atteint au moins 10% ;
- le taux de croissance de la production de pétrole et du gaz du Groupe TOTAL est supérieur ou égal à la moyenne du taux de croissance des quatre sociétés ExxonMobil, Shell, BP, Chevron, au cours des trois dernières années précédant l'année de départ du dirigeant social.

- Régime supplémentaire de retraite

Le régime supplémentaire de retraite est celui applicable aux salariés du Groupe dont la rémunération excède un montant égal à huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale, au-delà duquel il n'existe pas de système légal ou convention de retraite.

Ce régime supplémentaire de retraite, financé et géré par TOTAL S.A., procure à ses bénéficiaires une pension qui est fonction de l'ancienneté, limitée à vingt ans, et de la fraction de la rémunération brute (part fixe et part variable) excédant le seuil de huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale. Cette pension de retraite est indexée sur l'évaluation du point ARRCO (Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés).

Au 31 décembre 2007, les engagements à la charge de la Société en matière de régime supplémentaire correspondent, pour le Président, à une pension annuelle égale à 18% de sa rémunération annuelle perçue en 2007.

En ce qui concerne le Directeur Général, les engagements à la charge de TOTAL S.A. en matière de régime supplémentaire au 31 décembre 2007 correspondent à une pension annuelle égale à 22% de la rémunération que celui-ci a perçue en 2007.

b) Engagements concernant les dispositions applicables en cas de résiliation ou de non renouvellement du mandat social

- Personne concernée :
 - M. Christophe de Margerie, Directeur Général
- Nature et objet :

En cas de résiliation ou non renouvellement de son mandat social, le Directeur Général bénéficiera d'une indemnité.

- Modalités :

Cette indemnité sera calculée selon les modalités de l'indemnité conventionnelle de licenciement applicable aux salariés de TOTAL S.A. Elle atteint un maximum de deux ans de rémunération brute à partir d'une ancienneté Groupe de 30 ans.

La base de référence est constituée par la rémunération brute (traitement de base + part variable) des 12 derniers mois précédant la date de résiliation ou de non renouvellement du mandat social. L'ancienneté retenue pour le calcul de l'indemnité sera l'ancienneté Groupe reconnue au moment de la prise de fonction de dirigeant social, majorée de la durée du mandat social.

Cette indemnité sera augmentée d'une somme égale à une année de la rémunération brute en cas d'acceptation d'une clause de non-concurrence, ou en cas de prise de contrôle du Groupe si le départ a lieu dans les deux ans suivant cette prise de contrôle.

Le versement de cette indemnité en cas de résiliation ou de non renouvellement du mandat social et de sa majoration en cas de prise de contrôle du Groupe TOTAL est soumis à une condition de performance, considérée comme remplie si deux au moins des trois critères définis ci-dessous sont satisfaits :

- la moyenne des ROE (*return on equity*) des trois années précédant l'année de départ du Directeur Général atteint au moins 12% ;
- la moyenne des ROACE (*return on average capital employed*) des trois années précédant l'année de départ du Directeur Général atteint au moins 10% ;
- le taux de croissance de la production de pétrole et du gaz du Groupe TOTAL est supérieur ou égal à la moyenne du taux de croissance des quatre sociétés ExxonMobil, Shell, BP, Chevron, au cours des trois dernières années précédant l'année de départ du Directeur Général.

Aucune indemnité ne sera due si la résiliation ou le non renouvellement du mandat social est justifié par une faute grave ou lourde, ni lorsque le Directeur Général peut, au moment de la prise d'effet de la résiliation ou du non renouvellement de son mandat social, faire valoir ses droits à la retraite à taux plein.

2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Garantie d'un prêt accordé par un groupe de banques (dont BNP Paribas et Société Générale)

- Nature et objet :

Garantie d'un prêt d'un montant de 243 millions de dollars américains accordé à la société Oleoducto Central S.A. « Ocesa ».

- Modalités :

Le solde du prêt a été remboursé en mars 2007 mettant un terme à la garantie.

Paris La Défense, le 31 mars 2008

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT (Département de KPMG S.A.)
René Amirkhanian

ERNST & YOUNG AUDIT
Gabriel Galet - Philippe Diu

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TOTAL S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société pour l'évaluation des titres de participation, telles que décrites dans la note 1 de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense, le 31 mars 2008

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT (Département de KPMG S.A.)
René Amirkhanian

ERNST & YOUNG AUDIT
Gabriel Galet - Philippe Diu

Comptes sociaux Société Mère

Compte de résultat (TOTAL S.A.)

Exercice (en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires (note 12)	9 604 753	10 142 105	8 405 922
Charges nettes d'exploitation (note 13)	(7 273 461)	(7 537 212)	(6 413 814)
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation (note 14)	(75 954)	(79 260)	(82 960)
Résultat d'exploitation	2 255 338	2 525 633	1 909 148
Charges et produits financiers (note 15)	(1 473 411)	(1 095 236)	(579 837)
Dividendes (note 16)	6 749 061	6 415 836	4 574 992
(Dotations) Reprises aux provisions financières	(1 114 696)	(167 664)	(88 350)
Autres charges et produits financiers (note 17)	243 024	35 915	(370 558)
Résultat financier	4 403 978	5 188 851	3 536 247
Résultat courant	6 659 316	7 714 484	5 445 395
Résultat sur cessions de titres et prêts	691 737	32 436	1 695
Résultat sur cessions d'immobilisations	58	(1)	93
Éléments exceptionnels	5 648	(25 600)	8 526
Résultat exceptionnel (note 18)	697 443	6 835	10 314
Participation et intéressement des salariés	(45 701)	(31 971)	(27 395)
Impôts	(1 532 133)	(2 437 242)	(1 285 360)
Résultat Net	5 778 925	5 252 106	4 142 954

Bilan (TOTAL S.A.)

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2007	2006	2005
ACTIF			
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	282 442	252 901	186 596
Amortissements et provisions	(155 370)	(135 404)	(104 254)
Immobilisations incorporelles, valeur nette	127 072	117 497	82 342
Immobilisations corporelles (note 2)	431 873	422 726	393 215
Amortissements et provisions	(269 702)	(244 402)	(204 843)
Immobilisations corporelles, valeur nette	162 171	178 324	188 372
Titres de participation et créances rattachées (note 3)	76 809 154	75 759 201	77 060 078
Amortissements et provisions	(535 460)	(407 302)	(425 913)
Autres immobilisations financières (note 4)	1 701 054	1 808 376	268 681
Immobilisations financières, valeur nette	77 974 748	77 160 275	76 902 846
Total actif immobilisé	78 263 991	77 456 096	77 173 560
Actif circulant			
Stocks	2 701	1 290	1 361
Créances d'exploitation (note 5)	1 808 898	1 650 852	1 543 559
Valeurs mobilières de placement	864 989	1 060 777	1 173 650
Disponibilités et dépôts à court terme	534 405	396 056	23 655
Total actif circulant	3 210 993	3 108 975	2 742 225
Charges constatées d'avance	7 082	7 370	2 735
Écarts de conversion (note 11)	300 679	72 789	12
Total actif	81 782 745	80 645 230	79 918 532
PASSIF			
Capitaux propres (note 6)			
Capital	5 988 830	6 064 420	6 151 163
Primes	29 597 987	31 155 966	34 563 052
Réserves (note 6 B)	3 976 490	3 976 493	3 976 493
Report à nouveau	2 496 875	1 671 091	1 458 996
Résultat net	5 778 925	5 252 106	4 142 954
Acompte sur dividendes	(2 348 019)	(2 064 167)	(1 820 474)
Total capitaux propres	45 491 088	46 055 909	48 472 184
Provisions pour risques et charges (notes 7 et 8)	2 541 983	1 561 673	1 379 724
Dettes			
Dettes financières long terme (note 9)	7 281 800	5 993 990	4 506 468
Dettes financières court terme (note 9)	24 966 195	25 281 590	24 048 655
Dettes d'exploitation (note 10)	1 501 634	1 752 042	1 414 670
Total dettes	33 749 629	33 027 622	29 969 793
Écarts de conversion (note 11)	45	26	96 831
Total passif	81 782 745	80 645 230	79 918 532

Tableau de flux de trésorerie (TOTAL S.A.)

Exercice (en millions d'euros)	2007	2006	2005
Flux de trésorerie d'exploitation			
Résultat net	5 779	5 252	4 143
Dotations (Reprises) aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	60	70	72
Dotations (Reprises) aux provisions des immobilisations financières	132	5	19
Dotations (Reprises) aux autres provisions	980	181	74
Marge brut d'autofinancement	6 951	5 508	4 308
(Profits) Pertes sur cessions	(692)	(32)	(1)
Diminution (Augmentation) du besoin en fonds de roulement	(273)	151	(225)
Autres, net	44	(36)	(67)
Flux de trésorerie d'exploitation	6 030	5 591	4 015
Flux de trésorerie d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(53)	(96)	(110)
Acquisition de titres de participation et augmentations de prêts long terme	(2 070)	(4 482)	(2 610)
Investissements	(2 123)	(4 578)	(2 720)
Produits de cession sur titres et remboursements de prêts long terme	1 427	4 141	3 516
Désinvestissements	1 427	4 141	3 516
Flux de trésorerie d'investissement	(696)	(437)	796
Flux de trésorerie de financement			
Augmentation de capital	82	492	17
Rachat d'actions propres	(1 641)	(3 975)	(3 367)
Solde du dividende payé en numéraire	(2 362)	(2 110)	(1 842)
Acompte sur dividende payé en numéraire	(2 348)	(2 064)	(1 820)
Remboursement d'emprunts à long terme	(133)	(517)	(1 585)
Augmentation (Diminution) des dettes financières et concours bancaires courants	1 206	3 392	3 607
Flux de trésorerie de financement	(5 196)	(4 782)	(4 990)
Augmentation (Diminution) des disponibilités et dépôts à court terme	138	372	(179)
Disponibilités et dépôts à court terme au bilan d'ouverture	396	24	203
Disponibilités et dépôts à court terme au bilan de clôture	534	396	24

Variation des capitaux propres (TOTAL S.A.)

(en millions d'euros)	Actions émises			Réserves et report à nouveau	Réserve de réévaluation	Total
	Nombre	Montant	Primes d'émission			
Au 1^{er} janvier 2005	635 015 108	6 350	38 016	7 244	38	51 648
Solde du dividende payé en numéraire ^(a)	-	-	-	(1 842)	-	(1 842)
Résultat net 2005	-	-	-	4 143	-	4 143
Acompte sur dividende 2005 ^(b)	-	-	-	(1 820)	-	(1 820)
Réduction de capital	(21 075 568)	(211)	(3 647)	-	-	(3 858)
Exercice d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine bénéficiant de la garantie d'échange	1 043 499	11	178	-	-	189
Émission d'actions	133 257	1	16	-	-	17
Taxe sur la réserve des plus values long terme	-	-	-	(5)	-	(5)
Au 31 décembre 2005	615 116 296	6 151	34 563	7 720	38	48 472
Émission d'actions	45 305	1	6	-	-	7
Exercice d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine bénéficiant de la garantie d'échange	31 464	1	6	-	-	7
Émission d'actions réservée aux salariés	2 785 330	27	436	-	-	463
Total	617 978 395	6 180	35 011	7 720	38	48 949
Division par quatre de la valeur nominale de l'action TOTAL	2 471 913 580	6 180	35 011	7 720	38	48 949
Solde du dividende payé en numéraire ^(c)	-	-	-	(2 110)	-	(2 110)
Résultat net 2006	-	-	-	5 252	-	5 252
Acompte sur dividende 2006 ^(d)	-	-	-	(2 064)	-	(2 064)
Apport-scission Arkema ^(e)	-	-	(1 544)	-	-	(1 544)
Réduction de capital	(47 020 000)	(118)	(2 342)	-	-	(2 460)
Émission d'actions	668 099	1	21	-	-	22
Exercice d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine bénéficiant de la garantie d'échange	206 274	1	10	-	-	11
Variation des écarts de réévaluation	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2006	2 425 767 953	6 064	31 156	8 798	38	46 056
Solde du dividende payé en numéraire ^(f)	-	-	-	(2 362)	-	(2 362)
Résultat net 2007	-	-	-	5 778	-	5 778
Acompte sur dividende 2007 ^(g)	-	-	-	(2 348)	-	(2 348)
Réduction de capital	(33 005 000)	(82)	(1 651)	-	-	(1 733)
Exercice d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine bénéficiant de la garantie d'échange	315 312	1	17	-	-	18
Émission d'actions	2 453 832	6	76	-	-	82
Variation des écarts de réévaluation	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2007	2 395 532 097	5 989	29 598	9 866	38	45 491

(a) Solde du dividende 2004 versé en 2005 : 1 842 millions d'euros (3,00 euros par action).

(b) Acompte sur dividende versé en 2005 : 1 820 millions d'euros (3,00 euros par action).

(c) Solde du dividende 2005 versé en 2006 : 2 110 millions d'euros (3,48 euros par action).

(d) Acompte sur dividende versé en 2006 : 2 064 millions d'euros (0,87 euro par action).

(e) Cette diminution représente l'apport-scission d'Arkema (contrepartie de la sortie des titres de participation nets non monétaires).

(f) Solde du dividende 2006 versé en 2007 : 2 362 millions d'euros (1,00 euro par action).

(g) Acompte sur dividende versé en 2007 : 2 348 millions d'euros (1,00 euro par action).

Annexe aux comptes sociaux

1) Principes comptables

Les comptes de l'exercice 2007 sont établis conformément à la réglementation comptable française.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'origine corrigée des incidences de la réévaluation légale de 1976. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée :

- | | |
|----------------------------------|-----------|
| • Constructions | 20-30 ans |
| • Mobilier, agencements | 5-10 ans |
| • Matériel de transport | 2-5 ans |
| • Matériel et mobilier de bureau | 5-10 ans |
| • Matériel informatique | 3-5 ans |

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés au coût d'acquisition éventuellement corrigé de la réévaluation légale de 1976.

Les créances rattachées à des participations sont valorisées à leur valeur nominale.

Pour le secteur Amont, les titres de participation et créances rattachées font l'objet d'une provision à hauteur des dépenses d'exploration en l'absence d'une décision de mise en production. Dans l'hypothèse où il a été mis en évidence l'existence de réserves prouvées, la valeur des titres et créances est limitée au montant des revenus futurs actualisés au moment de la clôture.

Pour les autres secteurs, les provisions pour dépréciation des titres de participation et créances rattachées sont calculées en fonction des capitaux propres, de la valeur économique et de l'intérêt de la détention des titres.

Stocks

Les stocks sont évalués au prix de revient ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure. Les stocks d'hydrocarbures bruts et de produits pétroliers sont évalués selon la méthode FIFO (*First In, First Out*).

Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Comptabilisation des opérations en devises étrangères

Les créances et dettes en devises étrangères sont converties en euros au cours de change à la clôture de l'exercice. Les différences de conversion sur les éléments ne faisant pas l'objet d'une couverture de change sont comptabilisées en écart de conversion actif ou passif. Les pertes de change latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques.

Les différences de conversion sur les autres créances et dettes en devises étrangères sont comptabilisées en résultat et compensées par les gains ou pertes latents résultant d'opérations de couverture de change hors bilan.

Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers dans un but quasiment exclusif de couverture afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change de devises étrangères.

Dans le cadre de cette politique, le Groupe a recours à des *swaps* de taux d'intérêt et de devises. Les différentiels d'intérêts ou les reports et déports attachés à ces *swaps* sont constatés, *pro rata temporis*, au compte de résultat en charges ou produits financiers, sur la durée de vie des éléments auxquels ils sont adossés.

Le Groupe peut aussi utiliser d'autres contrats de *futures*, *caps*, *floors* et options. La variation des valeurs de marché de *futures* constituant des opérations de couverture est constatée au compte de résultat en charges ou produits financiers de façon symétrique au résultat de l'élément couvert. Pour les contrats optionnels, cet étalement s'applique aux primes payées.

Les éventuelles pertes latentes associées aux opérations pour lesquelles les critères de qualification comptable de couverture ne sont pas respectés sont provisionnées.

2) Immobilisations corporelles

Au 31 décembre	2007			2006
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
(en millions d'euros)				
Terrains	34	-	34	34
Constructions	92	(33)	59	63
Autres	306	(237)	69	81
Total^(a)	432	(270)	162	178

(a) Au 31 décembre 2006, les valeurs brutes et les amortissements et provisions s'élevaient à 423 millions d'euros et 245 millions d'euros.

3) Titres de participation et créances rattachées

A) Variation des titres et créances rattachées

Au 31 décembre	2007						Écart de conversion	Brut fin de période
	Brut début de période	Augmentations		Diminutions				
(en millions d'euros)			Monétaires	Non monétaires	Monétaires	Non monétaires		
Titres de participation	71 920	641	25	(133)	-	-	72 453	
Créances rattachées ^(a)	3 839	1 475	-	(578)	(148)	(232)	4 356	
Total	75 759	2 116	25	(711)	(148)	(232)	76 809	
Ventilation par secteur								
Amont	1 819	686	3	(138)	(105)	(5)	2 260	
Aval	3 303	143	-	(115)	-	-	3 331	
Chimie	13 371	57	5	(45)	(5)	1	13 384	
Activités financières	57 266	1 230	17	(413)	(38)	(228)	57 834	
Total	75 759	2 116	25	(711)	(148)	(232)	76 809	

(a) Les mouvements des créances rattachées résultent essentiellement des flux de financement de Total Finance.

B) Après provisions sur titres et créances rattachées

Au 31 décembre	2007			2006
	Brut	Provisions pour dépréciation	Net	Net
(en millions d'euros)				
Titres de participation	72 453	(473)	71 980	71 584
Créances rattachées ^{(a)(b)}	4 356	(62)	4 294	3 768
Total^(c)	76 809	(535)	76 274	75 352
Ventilation par secteur				
Amont	2 260	(183)	2 077	1 706
Aval	3 331	(180)	3 151	3 172
Chimie	13 384	(105)	13 279	13 277
Activités financières	57 834	(67)	57 767	57 197
Total	76 809	(535)	76 274	75 352

(a) Le montant brut au 31 décembre 2007 comprend 3 881 millions d'euros se rapportant aux entreprises liées.

(b) Le montant net au 31 décembre 2007 se répartit entre échéances à moins d'un an et échéances à plus d'un an, soit respectivement 1 067 millions d'euros et 3 227 millions d'euros.

(c) Au 31 décembre 2006, les valeurs brutes et les provisions s'élevaient respectivement à 75 759 millions d'euros et 407 millions d'euros.

4) Autres immobilisations financières

A) Variations des autres immobilisations financières

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2007						Écart de conversion	Brut fin de période
	Brut début de période	Augmentations		Diminutions				
		Monétaires	Non monétaires	Monétaires	Non monétaires			
Titres de l'activité portefeuille ^(a)	1 738	1 641	-	-	(1 734)	-	1 645	
Autres créances	59	8	-	(23)	-	-	44	
Dépôts et cautionnements	11	1	-	-	-	-	12	
Total	1 808	1 650	-	(23)	(1 734)	-	1 701	

(a) Les diminutions non monétaires correspondent aux actions TOTAL S.A. annulées en 2007.

B) Après provisions sur les autres immobilisations financières

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2007			2006
	Brut	Provisions pour dépréciation	Net	Net
Titres de l'activité portefeuille	1 645	-	1 645	1 738
Autres créances ^(a)	44	-	44	58
Dépôts et cautionnements	12	-	12	12
Total^(b)	1 701	-	1 701	1 808

(a) Le montant net au 31 décembre 2007 est à plus d'un an.

(b) Au 31 décembre 2006, les valeurs brutes et les valeurs nettes étaient identiques.

5) Créances d'exploitation

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2007			2006
	Brut	Provisions pour dépréciation	Net	Net
Créances clients et comptes rattachés	1 028	-	1 028	812
Autres créances d'exploitation	781	-	781	839
Total^{(a) (b)}	1 809	-	1 809	1 651

(a) Dont 1 166 millions d'euros concernant les entreprises liées au 31 décembre 2007.

(b) La totalité est à moins d'un an.

6) Capitaux propres

A) Évolution du capital

Les variations du nombre d'actions composant le capital social s'analysent comme suit :

	Données historiques
Au 1^{er} janvier 2005	635 015 108
Actions émises en raison de :	
• Exercice d'options de souscription d'actions	133 257
• Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription Elf Aquitaine	1 043 499
Actions annulées ^(a)	(21 075 568)
Au 1^{er} janvier 2006	615 116 296
Actions émises en raison de :	
• Division du nominal de l'action par quatre le 18 mai 2006	1 845 348 888
• Augmentation de capital réservée aux salariés	11 141 320
• Exercice d'options de souscription d'actions	849 319
• Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription Elf Aquitaine	332 130
Actions annulées ^(b)	(47 020 000)
Au 1^{er} janvier 2007	2 425 767 953
Actions émises en raison de :	
• Exercice d'options de souscription d'actions	2 453 832
• Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription Elf Aquitaine	315 312
Actions annulées ^(c)	(33 005 000)
Au 31 décembre 2007^(d)	2 395 532 097

(a) Sur décisions du Conseil d'administration du 19 juillet 2005 et du 3 novembre 2005.

(b) Sur décision du Conseil d'administration du 18 juillet 2006.

(c) Sur décision du Conseil d'administration du 10 janvier 2007.

(d) Dont 151 421 232 actions d'autodétention et d'autocontrôle déduites des capitaux propres consolidés.

Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe

L'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007 a délégué au Conseil d'administration la compétence d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital social, dans un délai maximum de vingt-six mois, en réservant la souscription aux salariés du Groupe adhérant à un plan d'épargne d'entreprise, dans la limite de 1,5% du capital social existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'émission, étant précisé que le montant du capital social émis à ce titre s'imputera sur le plafond global d'augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées au titre de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007 au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (4 milliards d'euros en nominal).

Dans le cadre de cette délégation de compétence, le Conseil d'administration du 6 novembre 2007 a décidé de mettre en oeuvre une première augmentation de capital réservée aux salariés dans la limite de 12 millions d'actions portant jouissance au 1^{er} janvier 2007 au prix de 44,40 euros par action, avec une période de souscription ouverte du 10 au 28 mars 2008.

Annulation d'actions

Utilisant l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 7 mai 2002 pour procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions détenues par la société dans la limite de 10% du capital social par période de 24 mois, le Conseil d'administration du 10 janvier 2007 a décidé d'annuler 33 005 000 actions au prix moyen de 52,52 euros par action.

Autodétention (actions TOTAL détenues par TOTAL S.A.)

Au 31 décembre 2007, TOTAL S.A. détenait 51 089 964 de ses propres actions, soit 2,13% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 16 343 349 actions affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe et qui sont classées en valeurs mobilières de placement ;

- 4 746 615 actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe et qui sont classées en valeurs mobilières de placement ;
- 30 000 000 actions acquises entre février et décembre 2007 en vue de leur annulation en vertu de l'autorisation donnée par les Assemblées générales des actionnaires du 12 mai 2006 et du 11 mai 2007.

Ces actions sont déduites des capitaux propres consolidés.

Autocontrôle (actions TOTAL détenues par des filiales du Groupe)

Au 31 décembre 2007, TOTAL S.A. détenait indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales, 100 331 268 de ses propres actions, soit 4,19% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 2 023 672 actions détenues par une société du Groupe, Total Nucléaire, détenue indirectement à 100% par TOTAL S.A. ;
- 98 307 596 actions détenues par des filiales d'Elf Aquitaine (Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval).

Ces actions sont déduites des capitaux propres consolidés.

B) Réserves

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2007	2006	2005
Réserve spéciale de réévaluation	38	38	38
Réserve légale	740	740	740
Réserves réglementées	2 808	2 808	2 808
Réserves	390	390	390
Total	3 976	3 976	3 976

7) Provisions pour risques et charges

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2007				
	Brut début de période	Augmentations	Diminutions		Brut fin de période
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques financiers	1 411	1 156	(119)	(54)	2 394 ^(a)
Provisions pour restructurations, retraites, pensions et obligations similaires (note 8)	108	24	(8)	-	124 ^(b)
Provisions pour risques exceptionnels	43	-	(14)	(5)	24
Total	1 562	1 180	(141)	(59)	2 542

(a) Les provisions pour risques financiers représentent principalement :

- une garantie donnée à une filiale de financement de l'activité Amont pour 1 805 millions d'euros,
- une provision comptabilisée pour un montant de 138 millions d'euros pour couvrir les risques encourus à l'occasion de l'apport scission d' Arkema,
- une provision de 124 millions d'euros pour attribution gratuite d'actions. Son montant est calculé sur la base de la valeur des actions achetées en couverture du plan et au prorata temporis de la période dite d'acquisition, soit deux ans, au terme de laquelle l'attribution des actions à leur bénéficiaire est définitive, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie (cf. note 23).

(b) Dont 117 millions d'euros de provisions pour retraites, pensions et obligations similaires et 7 millions d'euros de provisions pour médailles du travail.

8) Provisions pour restructurations, retraites, pensions et obligations similaires

TOTAL S.A. participe à des régimes de prévoyance, retraite, préretraite et indemnités de départ. Pour les régimes à cotisations définies et les régimes mutualisés avec d'autres employeurs, les charges correspondent aux cotisations versées.

Les provisions au 31 décembre se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2007	2006
Provisions pour retraites, pensions et obligations similaires	117	101
Provisions pour restructurations	-	-
Provisions au 31 décembre	117	101

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont évalués à l'aide de la méthode prospective dite des « unités de crédits projetées ». L'estimation actuarielle dépend de différentes hypothèses telles que l'ancienneté, l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel de l'entreprise ainsi que les hypothèses de revalorisation et d'actualisation.

Les hypothèses actuarielles utilisées au 31 décembre sont les suivantes :

	2007	2006
Taux d'actualisation	5,09%	4,24%
Taux moyen de revalorisation des salaires	4,14%	4,14%
Taux de rendement moyen prévu des placements	6,25%	5,35%
Espérance de durée résiduelle moyenne d'activité	10-20 ans	10-20 ans

TOTAL S.A. enregistre dans ses comptes la provision couvrant les engagements relatifs aux droits des bénéficiaires pour les régimes non confiés à des organismes d'assurance extérieurs.

Les gains et pertes actuariels résultant notamment des changements dans les hypothèses sont amortis linéairement sur la durée de vie active restante du personnel concerné.

L'engagement de la société pour les régimes non confiés à des organismes d'assurance extérieurs se rapproche de la provision constatée de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2007	2006
Dettes actuarielles au 31 décembre	179	191
Pertes et gains actuariels à amortir	(62)	(90)
Provisions retraites et autres au 31 décembre	117	101

L'engagement de la société pour les régimes externalisés auprès de fonds d'assurance s'élève à :

(en millions d'euros)	2007	2006
Dettes actuarielles au 31 décembre	248	276
Actifs de retraite	(221)	(227)
Engagement net au 31 décembre	27	49

9) Dettes financières

(en millions d'euros)	2007	Échéances au 31 décembre 2007			2006
		A un an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans	
Emprunts obligataires					
Emprunt 6,75% 1996-2008 (950 millions de francs français) ^(a)	124	124	-	-	139
Emprunt 6,75% 1996-2008 (800 millions de francs français) ^(a)	107	107	-	-	120
Emprunt 6,75% 1996-2008 (700 millions de francs français) ^(a)	92	92	-	-	102
Emprunt 6,20% 1997-2009 (900 millions de francs français) ^(a)	117	-	117	-	131
Emprunt 5,03% 1997-2007 (620 millions de francs français) ^(a)	-	-	-	-	75
Emprunt 6,80% 1997-2007 (12 milliards de pesetas espagnoles) ^(a)	-	-	-	-	63
Emprunt Pibor 3 mois + 0,38% 1998-2008 (230 millions de francs français) ^(a)	26	26	-	-	29
Emprunt 5,125% 1998-2009 (1 000 millions de francs français) ^(a)	113	-	113	-	126
Emprunt 5% 1998-2013 (1 000 millions de francs français) ^(a)	113	-	-	113	127
Emprunt 5,65% 2000-2010 (100 millions d'euros) ^(a)	60	-	60	-	67
Intérêts courus	10	10	-	-	15
Total des emprunts obligataires	762	359	290	113	994
Emprunts divers ^(b)	7 349	470	6 879	-	5 713
Comptes courants financiers ^(c)	24 137	24 137	-	-	24 569
Total	32 248	24 966	7 169	113	31 276

(a) Ces emprunts ont été transformés en emprunts en dollars à taux variable par des swaps d'émission adossés individuellement.

(b) Dont 7 343 millions d'euros concernant les entreprises liées.

(c) Dont 24 137 millions d'euros concernant les entreprises liées.

10) Dettes d'exploitation

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2007	2006
Fournisseurs	794	738
Autres dettes d'exploitation	708	1 014
Total^{(a)(b)}	1 502	1 752

(a) Dont 193 millions d'euros en 2007 et 488 millions d'euros en 2006 concernant les entreprises liées.

(b) Concerne en totalité des échéances à moins d'un an.

11) Écarts de conversion

Compte tenu des méthodes de conversion décrites en note 1 de la présente annexe, le solde des écarts de conversion actif et passif au 31 décembre 2007 correspond à un écart de conversion net actif de 301 millions d'euros provenant essentiellement des prêts en dollars.

12) Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	France	Reste de l'Europe	Amérique du Nord	Afrique	Moyen-Orient et reste du monde	Total
Exercice 2007	302	288	30	744	8 241	9 605
Hydrocarbures et produits pétroliers	-	144	-	-	7 761	7 905
Assistance technique	302	144	30	744	480	1 700
Exercice 2006	279	289	29	688	8 857	10 142
Hydrocarbures et produits pétroliers	-	155	-	-	8 395	8 550
Assistance technique	279	134	29	688	462	1 592

13) Charges nettes d'exploitation

(en millions d'euros)	2007	2006
Coût d'achat des marchandises vendues	(5 198)	(5 458)
Autres achats et charges externes	(1 186)	(1 249)
Impôts, taxes et versements assimilés	(39)	(36)
Charges de personnel	(850)	(794)
Total	(7 273)	(7 537)

14) Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

(en millions d'euros)	2007	2006
Dotations aux amortissements et provisions		
• sur immobilisations corporelles et incorporelles	(60)	(71)
• pour restructurations, retraites, pensions et obligations similaires	(25)	(25)
Sous-total 1	(85)	(96)
Reprises de provisions		
• pour restructurations, retraites, pensions et obligations similaires	9	17
Sous-total 2	9	17
Total (1+2)	(76)	(79)

15) Charges et produits financiers

(en millions d'euros)	2007	2006
Charges financières^(a)		
• intérêts sur emprunts et charges assimilées	(1 575)	(1 208)
• pertes sur créances rattachées à des participations	(3)	-
Sous total 1	(1 578)	(1 208)
Produits financiers^(b)		
• produits des créances de l'actif immobilisé	29	54
• intérêts sur dépôts court terme et produits assimilés	76	59
Sous total 2	105	113
Total (1+2)	(1 473)	(1 095)
(a) Dont, concernant les entreprises liées :	1 305	895
(b) Dont, concernant les entreprises liées :	102	109

16) Dividendes

(en millions d'euros)	2007	2006
Amont	1 988	1 953
Aval	585	548
Chimie	1 011	602
Activités financières	3 165	3 313
Total	6 749	6 416

17) Autres charges et produits financiers

Le profit net de 243 millions d'euros est essentiellement constitué de 35 millions d'euros de produits nets de cessions de valeurs mobilières de placement et de 208 millions d'euros de profit de change.

18) Résultat exceptionnel

Le profit exceptionnel de 697 millions d'euros correspond pour 682 millions d'euros au résultat de cession des titres de participation de Qatar Liquefied Gas Company LTD (QATARGAS), à une filiale.

19) Régime fiscal

Conformément aux dispositions de l'article 209 *quinquies* du Code général des impôts, TOTAL S.A. a obtenu du ministre de l'Économie, des finances et de l'emploi l'agrément qui lui permet d'être imposé selon le régime du bénéfice consolidé. Ce régime conduit à retenir pour le calcul de l'assiette de l'impôt non seulement le résultat des sociétés françaises ou étrangères consolidées globalement ou par mise en équivalence, mais aussi celui des sociétés dans lesquelles le Groupe détient, sous certaines conditions, une participation directe ou indirecte de plus de 10% dans l'activité exploration production et de plus de 50% dans les autres activités. Cet agrément permet ainsi la compensation, dans certaines limites, du résultat taxable des sociétés bénéficiaires et des pertes des autres entités.

L'agrément de TOTAL S.A. au régime du bénéfice consolidé couvre la période 2005-2007. Le renouvellement de cet agrément a été demandé pour la période 2008-2010.

Par ailleurs, TOTAL S.A. a opté pour le régime de la fiscalité des groupes prévu aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts.

En application de la convention d'intégration signée entre TOTAL S.A. et les filiales intégrées, les déficits et moins-values long terme réalisés par la société intégrée pendant la période d'intégration sont définitivement acquis à TOTAL S.A..

20) Gestion des risques et instruments financiers

TOTAL S.A. utilise des instruments financiers pour gérer son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change. Ainsi, la position de change créée, le cas échéant, par l'activité commerciale est systématiquement couverte par achat/vente de devises, essentiellement au comptant et parfois à terme. Quant aux actifs long terme en devises étrangères, TOTAL S.A. s'efforce de réduire le risque de change associé en adossant, si cela est possible, un financement dans la même devise.

En terme de taux d'intérêt, l'essentiel de l'endettement long terme est ramené à taux variable par l'utilisation de *swaps* d'émission (*swaps* de taux et change long terme). La trésorerie courante est gérée sur la base du taux au jour le jour, notamment par le biais de *swaps* de taux court terme.

L'encours d'instruments financiers est contrôlé par un service indépendant de la salle des marchés qui procède à des évaluations à la valeur de marché et à des estimations de sensibilité. Le risque de contrepartie fait l'objet d'un contrôle strict.

Une information plus détaillée sur la politique de gestion des risques est exposée dans le chapitre 4 du présent Document de référence (voir page 63).

21) Engagements

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2007	2006
Engagements donnés		
Garanties sur droits de douane	1 021	1 021
Garanties sur emprunts bancaires	3 338	3 350
Garanties de passif sur cessions	-	68
Garanties sur autres engagements	2 032	2 363
Garanties sur lignes de crédit confirmées	4 544	4 017
Programme de financements court terme ^(a)	16 551	14 116
Programme d'émission d'emprunts obligataires ^(a)	16 957	15 327
Total des engagements donnés	44 443	40 262
Engagements reçus		
Garanties sur lignes de crédit confirmées	5 338	5 808
Autres engagements reçus	-	1
Total des engagements reçus	5 338	5 809

(a) Garanties des emprunts obligataires et des programmes de financements court terme émis par Total Capital. Sur un programme de 33 508 millions d'euros, 7 649 millions d'euros ont été émis au 31 décembre 2007 contre 12 602 millions au 31 décembre 2006.

Portefeuille d'instruments financiers dérivés

Les engagements hors bilan liés aux activités du Groupe sur les instruments financiers dérivés sont présentés ci-dessous.

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2007	2006
Swaps d'émission		
Montant notionnel, pied de coupon ^(a)	951	1 046
Valeur de marché, pied de coupon ^(b)	212	209
Contrats à terme de devises		
Montant notionnel ^(a)	679	-
Valeur de marché ^(b)	14	-

(a) Ces montants fixent le niveau d'engagement notionnel sans être représentatifs d'une perte ou d'un gain latent.

(b) Cette valeur a été déterminée sur une base individuelle en actualisant les flux de trésorerie futurs avec les courbes de taux «zéro coupon» en vigueur à la clôture des exercices avec prise en compte d'un spread déterminé pour le Groupe.

22) Ventilation des effectifs moyens

Au 31 décembre	2007	2006
Cadres	4 317	4 106
Agents de maîtrise	1 369	1 355
Techniciens, employés et ouvriers	341	270
Total	6 027	5 731

23) Plans d'options de souscription et d'achat d'actions, plans d'attribution gratuite d'actions

Options de souscription d'actions TOTAL

	Plan 2003 ^(a)	Plan 2004 ^(b)	Plan 2005 ^(c)	Plan 2006 ^(d)	Plan 2007 ^(e)	Total
Prix d'exercice jusqu'au 23 mai 2006 inclus (en euros) ^(f)	33,30	39,85	49,73			
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 (en euros) ^(f)	32,84	39,30	49,04	50,60	60,10	
Date d'échéance	16 juillet 2011	20 juillet 2012	19 juillet 2013	18 juillet 2014	17 juillet 2015	
Nombre d'options^(g)						
Existantes au 1^{er} janvier 2005	11 729 024	13 414 520				25 143 544
Attribuées	-	24 000	6 104 480			6 128 480
Annulées	(10 000)	(16 400)	(10 400)			(36 800)
Exercées	(522 228)	(10 800)	-			(533 028)
Existantes au 1^{er} janvier 2006	11 196 796	13 411 320	6 094 080			30 702 196
Attribuées	-	-	134 400	5 727 240		5 861 640
Annulées	(22 200)	(57 263)	(43 003)	(1 080)		(123 546)
Ajustements liés à l'apport-scission d'Arkema ^(h)	163 180	196 448	90 280	-		449 908
Exercées	(729 186)	(120 133)	-	-		(849 319)
Existantes au 1^{er} janvier 2007	10 608 590	13 430 372	6 275 757	5 726 160		36 040 879
Attribuées	-	-	-	-	5 937 230	5 937 230
Annulées	(22 138)	(20 093)	(11 524)	(13 180)	(17 125)	(84 060)
Exercées	(2 218 074)	(213 043)	(20 795)	(1 920)	-	(2 453 832)
Existantes au 31 décembre 2007	8 368 378	13 197 236	6 243 438	5 711 060	5 920 105	39 440 217

- (a) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 16 juillet 2003 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2001. Les options sont exerçables avec un différé de 2 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de la date du Conseil ayant décidé l'attribution et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.
- (b) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 20 juillet 2004 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2004. Les options sont exerçables avec un différé de 2 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de la date du Conseil ayant décidé l'attribution et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.
- (c) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 19 juillet 2005 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2004. Les options sont exerçables avec un différé de 2 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de la date du Conseil ayant décidé l'attribution et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.
- (d) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 18 juillet 2006 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2004. Les options sont exerçables avec un différé de 2 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de la date du Conseil ayant décidé l'attribution et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.
- (e) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 17 juillet 2007 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007. Les options sont exerçables avec un différé de 2 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de la date du Conseil ayant décidé l'attribution et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date. Le délai d'incessibilité de 4 ans n'est pas applicable aux bénéficiaires sous contrat d'une société filiale non-française au 17 juillet 2007, lesquels peuvent céder les actions issues d'exercice d'options à compter du 18 juillet 2009. Par ailleurs, le Conseil a décidé que pour chaque bénéficiaire d'un nombre d'options supérieur à 25 000, une partie de ces options sera définitivement attribuée, à l'issue du différé d'exercice de 2 ans, sous réserve que soit remplie une condition de performance liée au taux de rentabilité des capitaux propres du Groupe calculé sur la base des comptes consolidés du Groupe relatifs à l'exercice 2008.
- (f) Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options de souscription d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options de souscription d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006.
- (g) Les nombres d'options attribuées, existantes, annulées ou exercées avant le 23 mai 2006 inclus ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale des actionnaires.
- (h) Ajustements décidés par le Conseil d'administration du 14 mars 2006 en application des dispositions des articles 174-9, 174-12 et 174-13 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 en vigueur lors de la tenue de ce Conseil ainsi que lors de la tenue de l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. le 12 mai 2006, dans le cadre de l'opération d'apport-scission d'Arkema. Ces ajustements ont été effectués le 22 mai 2006, avec prise d'effet le 24 mai 2006.

Options d'achat d'actions TOTAL

	Plan 1998 ^(a)	Plan 1999 ^(b)	Plan 2000 ^(c)	Plan 2001 ^(d)	Plan 2002 ^(e)	Total
Prix d'exercice jusqu'au 23 mai 2006 inclus (en euros) ^(f)	23,44	28,25	40,68	42,05	39,58	
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 (en euros) ^(f)	-	27,86	40,11	41,47	39,03	
Date d'échéance	17 mars 2006	15 juin 2007	11 juillet 2008	10 juillet 2009	9 juillet 2010	
Nombre d'options^(g)						
Existantes au 1^{er} janvier 2005	1 556 048	4 106 116	9 625 780	10 723 700	11 446 512	37 458 156
Attribuées	-	-	-	-	-	-
Annulées	(400)	(1 200)	(7 000)	(4 000)	(9 800)	(22 400)
Exercées	(965 996)	(2 052 484)	(3 108 836)	(1 983 800)	(153 232)	(8 264 348)
Existantes au 1^{er} janvier 2006	589 652	2 052 432	6 509 944	8 735 900	11 283 480	29 171 408
Attribuées	-	-	-	-	-	-
Annulées	(72 692)	-	(7 272) ^(h)	(15 971)	(26 694)	(122 629)
Ajustements liés à l'apport-scission d'Arkema ⁽ⁱ⁾	-	25 772	84 308	113 704	165 672	389 456
Exercées	(516 960)	(707 780)	(1 658 475)	(1 972 348)	(2 141 742)	(6 997 305)
Existantes au 1^{er} janvier 2007	-	1 370 424	4 928 505	6 861 285	9 280 716	22 440 930
Attribuées	-	-	-	-	-	-
Annulées	-	(138 023)	(3 452)	(7 316)	(7 104)	(155 895)
Exercées	-	(1 232 401)	(1 782 865)	(1 703 711)	(2 210 429)	(6 929 406)
Existantes au 31 décembre 2007	-	-	3 142 188	5 150 258	7 063 183	15 355 629

- (a) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 17 mars 1998 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 1997. Les options étaient exerçables avec un différé de 5 ans à compter de la date du Conseil ayant décidé l'attribution et devaient être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date. Ce plan est arrivé à échéance le 17 mars 2006.
- (b) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 15 juin 1999 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 1997. Les options étaient exerçables avec un différé de 5 ans à compter de la date du Conseil ayant décidé l'attribution et devaient être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date. Ce plan est arrivé à échéance le 15 juin 2007.
- (c) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 11 juillet 2000 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 1997. Les options sont exerçables avec un différé de 4 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 5 ans à compter de la date du Conseil ayant décidé l'attribution et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.
- (d) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 10 juillet 2001 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2001. Les options sont exerçables avec un différé de 3,5 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de la date du Conseil ayant décidé l'attribution et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.
- (e) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 9 juillet 2002 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2001. Les options sont exerçables avec un différé de 2 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de la date du Conseil ayant décidé l'attribution et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.
- (f) Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options d'achat d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options d'achat d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006.
- (g) Les nombres d'options attribuées, existantes, annulées ou exercées avant le 23 mai 2006 inclus ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale des actionnaires.
- (h) Après prise en compte d'une opération de régularisation effectuée en 2006, consistant en la confirmation de 500 options d'achats d'actions de 10 euros de nominal qui avaient été indûment annulées en 2001.
- (i) Ajustements décidés par le Conseil d'administration du 14 mars 2006 en application des dispositions des articles 174-9, 174-12 et 174-13 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 en vigueur lors de la tenue de ce Conseil ainsi que lors de la tenue de l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. le 12 mai 2006, dans le cadre de l'opération d'apport-scission d'Arkema. Ces ajustements ont été effectués le 22 mai 2006, avec prise d'effet le 24 mai 2006.

Attribution gratuite d'actions TOTAL

	Plan 2005 ^{(a) (b)}	Plan 2006 ^(c)	Plan 2007 ^(d)	Total
Date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution gratuite d'actions	19 juillet 2005	18 juillet 2006	17 juillet 2007	
Nombre d'actions attribuées gratuitement				
Existantes au 1^{er} janvier 2005				
Notifiées	2 280 520			2 280 520
Annulées	(5 992)			(5 992)
Attribuées définitivement	-			-
Existantes au 1^{er} janvier 2006	2 274 528			2 274 528
Notifiées	-	2 275 364		2 275 364
Annulées	(7 432)	(3 068)		(10 500)
Attribuées définitivement	-	-		-
Existantes au 1^{er} janvier 2007	2 267 096	2 272 296		4 539 392
Notifiées	-	-	2 366 365	2 366 365
Annulées	(38 088)	(6 212)	(2 020)	(46 320)
Attribuées définitivement	(2 229 008)	(2 128) ^(e)	(1 288) ^(e)	(2 232 424)
Existantes au 31 décembre 2007	-	2 263 956	2 363 057	4 627 013

(a) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 19 juillet 2005 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2005. Ces actions, rachetées en 2005 par la Société sur le marché, ont été définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans, soit le 20 juillet 2007. Cette attribution définitive était assortie d'une condition de performance établie en fonction du taux de rentabilité des capitaux propres du Groupe calculé sur la base des comptes consolidés publiés par le Groupe et relatifs à l'exercice 2006. Le Conseil d'administration du 3 mai 2007 a constaté que le taux d'acquisition des actions attribuées, lié à cette condition de performance, était de 100 %. Par ailleurs, la cession des actions qui ont été ainsi attribuées gratuitement et définitivement ne pourra intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de 2 ans, soit à compter du 20 juillet 2009.

(b) Le nombre d'actions attribuées gratuitement a été multiplié par quatre à la suite de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale des actionnaires.

(c) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 18 juillet 2006 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2005. Ces actions, rachetées en 2006 par la Société sur le marché, seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans, soit le 19 juillet 2008, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition stipule que le nombre définitif d'actions attribuées gratuitement est fonction du taux de rentabilité des capitaux propres du Groupe calculé sur la base des comptes consolidés publiés par le Groupe et relatifs à l'exercice qui précèdera l'année de l'attribution définitive, en l'espèce l'exercice 2007. La cession des actions, qui seraient ainsi attribuées gratuitement et définitivement, ne pourra ensuite intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de 2 ans, soit à compter du 19 juillet 2010.

(d) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 17 juillet 2007 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2005. Ces actions, rachetées en 2007 par la Société sur le marché, seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans, soit le 18 juillet 2009, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition dispose que le nombre définitif d'actions attribuées gratuitement est fonction du taux de rentabilité des capitaux propres du Groupe calculé sur la base des comptes consolidés publiés par le Groupe et relatifs à l'exercice qui précèdera l'année de l'attribution définitive, en l'espèce l'exercice 2008. La cession des actions, qui seraient ainsi attribuées gratuitement et définitivement, ne pourra ensuite intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de 2 ans, soit à compter du 18 juillet 2011.

(e) Attributions définitives à la suite du décès des bénéficiaires des actions.

Garantie d'échange accordée aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine

Dans le cadre de l'offre publique d'échange sur les actions Elf Aquitaine menée en 1999, le Groupe s'est engagé à garantir aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine, à l'issue de la période visée à l'article 163 bis C du Code général des impôts (CGI) et jusqu'au terme de la période d'exercice des options, une faculté d'échange de leurs actions futures Elf Aquitaine contre des actions TOTAL sur la base de la parité d'échange de l'offre (19 actions TOTAL pour 13 actions Elf Aquitaine).

Afin de prendre en compte l'apport-scission de S.D.A. (Société de Développement Arkema) par Elf Aquitaine, l'apport-scission d'Arkema par TOTAL S.A. et la division par quatre du nominal de

l'action TOTAL, le Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 14 mars 2006 a décidé, conformément aux stipulations de l'engagement d'échange, d'ajuster la parité en vigueur dans la garantie d'échange mentionnée ci-dessus (cf. page 22 du « Prospectus en vue de l'admission des actions Arkema aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext dans le cadre de l'attribution des actions Arkema aux actionnaires de TOTAL S.A. »). Cette parité d'échange a été ajustée le 22 mai 2006 à 6 actions TOTAL pour 1 action Elf Aquitaine suite aux approbations de l'Assemblée générale des actionnaires d'Elf Aquitaine le 10 mai 2006 de l'apport-scission de S.D.A. par Elf Aquitaine, et de l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. le 12 mai 2006 de l'apport-scission d'Arkema par TOTAL S.A. ainsi que de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL.

Au 31 décembre 2007, cette garantie portait sur un maximum de 140 296 actions Elf Aquitaine, existantes ou à créer, réparties par plan de la façon suivante :

	Plan 1999 n°1	Plan 1999 n°2	Total
Plans d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine^(a)			
Prix d'exercice jusqu'au 23 mai 2006 inclus (en euros)^(b)	115,60	171,60	
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 (en euros)^(b)	114,76	170,36	
Date d'échéance	30 mars 2009	12 septembre 2009	
Nombre d'options existantes au 31 décembre 2007	127 668	6 044	133 712
Nombre d'actions existantes au 31 décembre 2007 visées par la garantie d'échange en actions TOTAL	6 584	-	6 584
Total des actions, existantes ou à créer, visées par la garantie d'échange en actions TOTAL au 31 décembre 2007	134 252	6 044	140 296
Actions TOTAL susceptibles d'être créées dans le cadre de la mise en œuvre de la garantie d'échange au 31 décembre 2007	805 512	36 264	841 776

(a) Ajustements du nombre d'options décidés par le Conseil d'administration d'Elf Aquitaine du 10 mars 2006 en application des dispositions des articles 174-9, 174-12 et 174-13 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 en vigueur lors de la tenue de ce Conseil ainsi que lors de l'Assemblée générale des actionnaires d'Elf Aquitaine le 10 mai 2006, dans le cadre de l'opération d'apport-scission de S.D.A. Ces ajustements ont été effectués le 22 mai 2006, avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(b) Afin de tenir compte de l'apport-scission de S.D.A., les prix d'exercice des options de souscription d'actions Elf Aquitaine ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,992769 avec prise d'effet le 24 mai 2006.

Ainsi, au 31 décembre 2007, au maximum 841 776 actions TOTAL sont susceptibles d'être créées dans le cadre de la mise en œuvre de cette garantie d'échange.

24) Autres

A la suite du jugement rendu par le tribunal correctionnel de Paris le 16 janvier 2008 dans l'affaire de l'Erika, TOTAL S.A. a décidé, d'une part, de faire appel de la décision de justice et d'autre part, de verser de façon définitive et irrévocable, aux victimes de la pollution qui le demandent, le montant des indemnités fixées par le tribunal. Au stade actuel des procédures en cours, TOTAL S.A. considère, sur la base d'une estimation raisonnable des montants à sa charge dans cette affaire, que celle-ci ne devrait pas avoir un impact significatif sur la situation financière ou les résultats de TOTAL S.A..

Autres informations financières Société Mère

Filiales et participations

Au 31 décembre 2007										
(en millions d'euros)	Quote-part du capital détenu en%	Capital	Autres capitaux propres	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes versés	Avals et cautions
				brute	nette					
Filiales										
Total France	59,6	624	1 014	2 632	2 632	-	29 149	218	281	1 021
Total Chimie	100,0	930	12 174	13 117	13 117	-	-	1 003	1 003	-
Total Outre Mer	100,0	77	53	95	95	-	2 611	45	72	-
Omnium Insurance Reinsur. Cie	100,0	27	352	114	114	-	273	120	62	-
Elf Aquitaine	95,7	2 250	16 417	45 310	45 310	-	-	2 953	2 153	-
Total Portugal Petroleos S.A.	100,0	85	(15)	140	70	10	155	(3)	-	-
Cray Valley S.A.	100,0	70	20	69	69	-	489	7	-	-
Total Gasandes S.A.	100,0	77	(58)	80	12	-	-	(35)	-	12
Total China Investment Ltd	100,0	91	(27)	105	55	-	113	(2)	-	-
Total E&P Canada	100,0	554	(196)	565	565	-	4	(44)	-	1 263
Total Gestion U.S.A.	100,0	3 969	-	3 969	3 969	-	-	-	-	-
Total Holdings Europe	53,2	65	7 447	4 446	4 446	-	-	3 004	644	-
Total E&P Holdings	65,8	5	1 895	864	864	-	-	3 369	1 805	-
Autres				2 592 ^(a)	2 307	4 346 ^(b)			729	40 114 ^(c)
Total				74 098	73 625	4 356			6 749	42 410

(a) Valeur brute et nette : dont 1 641 millions d'euros d'actions TOTAL en autodétention.

(b) Dont Total Finance pour 2 744 millions d'euros et Total Treasury pour 1 067 millions d'euros.

(c) Dont 33 508 millions d'euros concernant Total Capital pour les programmes d'émission d'emprunts obligataires et de financement court terme.

Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille

Au 31 décembre 2007	Valeur nominale (€)	Nombre de titres composant le capital	Nombre de titres détenus par TOTAL S.A.	Pourcentage détenu par TOTAL S.A.	Valeur brute (en milliers €)
Titres de participation					
Arkema	10	60 453 823	3 994	0,01	63
Ass. Partic. Effort Const. (Apec)	15,24	408 000	11 700	2,87	178
Bostik Holdings S.A.	2,50	133 978 760	766 291	0,57	6 044
Bostik S.A.	15,24	5 321 361	512 696	9,63	49 595
Cray Valley S.A.	15,24	4 593 167	4 593 161	100,00	69 314
Daja 44	10	5 764 000	5 764 000	100,00	57 640
Elf Aquitaine	8	281 230 834	269 121 371	95,70	45 310 315
Eurotradia International	22,47	133 500	14 836	11,11	3 858
Gaz Transport & Technigaz	16	23 143	6 943	30,00	106
Gie Fost	15,24	100 030	99 830	99,80	1 522
Innovarex	15,24	6 000	6 000	100,00	92
Le Monde Entreprises	1 676,94	2 420	140	5,79	384
Le Monde S.A.	1	96 800 842	37 158	0,04	81
Raffinerie de Strasbourg	15,24	420 000	70 000	16,67	1 505
Société Financière Auteuil	16	500 000	499 994	100,00	28 268
Ste Languedocienne Micron Couleurs	15,25	35 000	34 988	99,97	20 643
Septentrion Participations	16	3 452 500	3 452 500	100,00	55 238
Ste Pipe line Sud Européen	7,60	1 500 000	95 808	6,39	3 120
TOTAL S.A.	2,50	2 425 767 953	30 000 000	1,24	1 640 629
Total Activités Maritimes	1,60	1 523 360	1 523 354	100,00	26 810
Total Capital	10	30 000	29 994	99,98	300
Total Chimie	15,50	60 016 646	60 016 640	100,00	13 116 545
Total Coopération Technique Mexique	8	5 000	5 000	100,00	50
Total E&P Activités Pétrolières	16	50 000	49 995	99,99	1 410
Total E&P Holdings Chile	10	44 000	44 000	100,00	440
Total E&P Holdings	2	2 298 512	1 513 014	65,83	864 365
Total Energie Développement	16	80 000	80 000	100,00	17 154
Total France	7,50	83 163 738	49 600 005	59,64	2 632 060
Total G&P Ventures	16	2 500	2 500	100,00	194
Total Gestion U.S.A.	10	396 936 608	396 936 600	100,00	3 969 367
Total Holdings Europe	0,05	1 302 415 903	692 415 903	53,16	4 445 631
Total Lubrifiants	30,50	888 056	35 056	3,95	15 794
Total Outre Mer	430	180 000	179 995	100,00	95 350
Total Petrochemicals France	3,33	60 289 910	766 291	1,27	18 959
Total Treasury	15,25	15 000	15 000	100,00	257
Vigéo	100	159 097	1 300	0,82	130
Total 1					72 453 411
Titres de participation de sociétés françaises dont la valeur brute est comprise entre 15 240 euros et 45 730 euros					
Valeur brute globale					1 062
Titres de participation dont la valeur brute est inférieure à 15 240 euros par catégorie de titres ou participation					
Valeur brute globale					10
Participations dans les sociétés immobilières dont les actions ne sont pas admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Valeur brute globale					2
Participations dans des sociétés étrangères dont les actions ne sont pas admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Valeur brute globale					1 643 556
Total 2					1 644 630
Total (1+2)					74 098 041
Titres de placement					
Actions					864 989
Total 3					864 989
Total (1 + 2 + 3)					74 963 030

Autres informations sur cinq ans

I - Capital en fin d'exercice (en milliers d'euros)	2007	2006	2005	2004	2003
Capital social	5 988 830	6 064 420	6 151 163	6 350 151	6 491 182
Nombre d'actions ordinaires existantes ^(a)	2 395 532 097	2 425 767 953	615 116 296	635 015 108	649 118 236
Nombre d'actions futures à créer :					
• options de souscription d'actions ^(a)	39 440 217	36 044 355	7 675 549	6 285 886	2 935 306
• options et actions Elf bénéficiant de la garantie d'échange en actions TOTAL ^(a)	841 776	1 158 900	361 742	1 442 634	3 793 652
II - Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires commercial hors taxes	7 904 504	8 549 605	7 009 551	4 775 056	4 246 682
Provisions pour participation et intéressement des salariés au titre de l'exercice	38 000	30 000	25 000	26 000	22 000
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	5 778 925	5 252 106	4 142 954	3 443 252	3 272 173
Report à nouveau antérieur	2 496 875	1 671 091	1 458 996	1 355 571	1 056 491
Résultat à affecter	8 275 800	6 923 197	5 601 950	4 798 823	4 328 664
Résultat distribué y compris acompte sur dividendes	4 983 591	4 503 181	4 005 394	3 429 082	3 079 116
Report à nouveau	3 292 209	2 420 016	1 596 556	1 369 741	1 249 548
III - Résultats par action (en euros)					
Résultat après impôts, mais avant dotations aux amortissements et provisions ^{(a)(b)}	3,06	2,38	7,29	5,74	5,28
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions ^{(a)(b)}	2,54	2,27	7,02	5,59	5,15
Dividende net attribué à chaque action ^(a)	2,07	1,87	6,48	5,40	4,70
IV - Personnel (en milliers d'euros, excepté pour les effectifs)					
Effectifs moyens des salariés pendant l'exercice ^(c)	6 027	5 731	5 459	5 240	5 013
Montant de la masse salariale de l'exercice	605 374	561 524	511 775	472 189	458 518
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	258 875	245 755	236 352	222 903	221 653

(a) Le 18 mai 2006, le nominal de l'action a été divisé par quatre.

(b) Les résultats par action sont calculés sur la base du nombre moyen d'actions pondéré dilué sur l'année, en excluant les actions d'autocontrôle et d'autodétention.

(c) Y compris les collaborateurs en congé de fin de carrière ou en préretraite (5 personnes en 2005 - Dispenses d'activité : 6 personnes en 2006 et 29 personnes en 2007).

Affectation du résultat 2007

Dividende net proposé : 2,07 euros par action

(en euros)	
Résultat de l'exercice	5 778 925 418,44
Report à nouveau antérieur	2 496 875 350,07
Montant à répartir	8 275 800 768,51
Acompte sur dividende :	
• versé en 2007	2 348 019 489,00
• à verser en 2008 (montant maximal)	59 512 608,00
Solde du dividende à payer en 2008	2 576 059 343,79
Dividende au titre de 2007	4 983 591 440,79
Report à nouveau	3 292 209 327,72
Montant réparti	8 275 800 768,51

Évolution du capital social au cours des cinq derniers exercices

(en milliers d'euros)		Apports en numéraire		Montants successifs du capital nominal	Nombre cumulé d'actions de la Société
		Nominal	Prime d'émission ou de conversion		
2003	Augmentation de capital				
	Warrants	8 356	60 385	6 880 261	688 026 154
	Garantie d'échange offerte aux porteurs d'options	10 921	135 523	6 891 182	689 118 236
	Réduction de capital	(400 000)	(4 779 523)	6 491 182	649 118 236
2004	Augmentation de capital				
	Augmentation de capital réservée aux salariés	34 348	335 560	6 525 530	652 553 066
	Garantie d'échange offerte aux porteurs d'options	23 350	343 142	6 548 880	654 888 090
	Exercice d'options de souscription d'actions	10	117	6 548 890	654 889 040
	Réduction de capital	(198 739)	(2 876 408)	6 350 151	635 015 108
2005	Augmentation de capital				
	Garantie d'échange offerte aux porteurs d'options	10 435	178 175	6 360 586	636 058 607
	Exercice d'options de souscription d'actions	1 333	16 488	6 361 919	636 191 864
	Réduction de capital	(210 756)	(3 647 054)	6 151 163	615 116 296
2006	Augmentation de capital				
	Exercice d'options de souscription d'actions	453	5 582	6 151 616	615 161 601
	Garantie d'échange offerte aux porteurs d'options	315	6 601	6 151 931	615 193 065
	Augmentation de capital réservée aux salariés	27 853	436 182	6 179 784	617 978 395
	Division par quatre de la valeur nominale de l'action	-	-	6 179 784	2 471 913 580
	Réduction de capital	(117 550)	(2 341 947)	6 062 234	2 424 893 580
	Exercice d'options de souscription d'actions	1 670	21 046	6 063 904	2 425 561 679
	Garantie d'échange offerte aux porteurs d'options	516	10 389	6 064 420	2 425 767 953
2007	Augmentation de capital :				
	Garantie d'échange offerte aux porteurs d'options	788	16 862	6 065 208	2 426 083 265
	Exercice d'options de souscription d'actions	6 135	76 196	6 071 343	2 428 537 097
	Réduction de capital	(82 513)	(1 651 038)	5 988 830	2 395 532 097

Informations d'ordre social et environnemental

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce issues de la loi du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques (dite loi NRE), la Société doit fournir des informations sur la manière dont sont prises en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité. Les données relatives à ces obligations sont présentées ci-après, étant précisé qu'au périmètre de TOTAL S.A., les informations environnementales ne paraissent pas pertinentes. C'est pourquoi la

Société présente ici les objectifs environnementaux des filiales. Au-delà de ces obligations légales, la Société a décidé de publier par ailleurs un rapport périodique intitulé « *Environnement et société : nos responsabilités d'entreprise* », qui traite de l'ensemble des activités du Groupe, de leurs conséquences sociales et environnementales et qui présente les performances et les objectifs de l'ensemble du Groupe en ces matières.

Social

1) Évolution des effectifs

EFFECTIFS DE TOTAL S.A.			
Au 31 décembre	2007	2006	2005
Hommes	4 373	4 234	4 035
Femmes	1 770	1 651	1 529
Total	6 143	5 885	5 564

Les femmes représentent 28,8% de l'effectif inscrit de TOTAL S.A. au 31 décembre 2007, et ce en progression continue depuis trois ans.

Un accord européen sur l'égalité des chances a été signé au sein du Groupe le 21 novembre 2005. Cet accord confirme les engagements pris par le Groupe de privilégier, de développer et de

garantir pour les salariés la diversité et l'égalité de traitement depuis le recrutement jusqu'à la fin du contrat de travail.

En outre, avant même l'accord national interprofessionnel relatif à la diversité du 12 octobre 2006, TOTAL S.A. a mis en place et animé une politique de promotion de la diversité, à travers notamment une direction de l'Innovation sociale et de la diversité.

ÂGE ET ANCIENNETÉ MOYENS DES SALARIÉS TOTAL S.A.				
		2007	2006	2005
Âge moyen :	<i>Hommes</i>	45,2	45,2	45,1
	<i>Femmes</i>	42,5	42,4	42,3
Ancienneté moyenne :	<i>Hommes</i>	18,0	18,0	17,9
	<i>Femmes</i>	16,8	16,9	16,8

MOBILITÉ VERS TOTAL S.A.				
		2007	2006	2005
Mobilité externe :	<i>CDI</i>	290	293	175
	<i>CDD</i>	196	194	131
Mobilité interne :		132	143	147
Total		618	630	453

DÉPART DE TOTAL S.A.				
		2007	2006	2005
Démissions		54	50	32
Licenciements économiques		0	0	0
Licenciements pour autre motif		6	9	10
Fin de CDD		149	143	106
Retraite		72	44	33
Fin de période d'essai		1	1	1
Décès		14	6	8
Mutations		37	59	36
Autres départs ^(a)		0	0	7
Total		333	312	233

(a) PRC/PRI (Prétraitements choisis, prétraitements internes).

Les départs à la retraite augmentent progressivement, du fait de la diminution du nombre des départs en préretraite ou en cessation anticipée d'activité décidés après le regroupement des groupes TotalFina et Elf. Les démissions restent à un niveau très contenu (0,88% de l'effectif).

TRAVAILLEURS EXTÉRIEURS	2007	2006	2005
Nombre de prestataires présents au 31 décembre	2 382	1 974	2 003
Nombre moyen mensuel d'intérimaires	99	99	95

Les prestataires de service présents dans les établissements interviennent en majeure partie sur les moyens généraux et l'informatique.

2) Gestion des impacts économiques sur l'emploi

La Société connaît un développement de son activité et ses embauches sont en hausse.

3) Temps de travail et organisation

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL	2007	2006	2005
Temps plein	5 841	5 602	5 291
Temps partiel	270	260	252
Travail en équipe (3 X 8 C)	31	23	21

Le temps partiel choisi à la demande du salarié se développe progressivement au sein de TOTAL S.A. Un accord relatif au temps partiel a été conclu le 14 octobre 2005, lequel offre plusieurs formules de temps partiel.

ABSENTÉISME - NOMBRE DE JOURNÉES D'ABSENCE	2007	2006	2005
Maladies et cures	15 325	17 842	15 761
Accident du travail ou de trajet	852	406	554
Maternité	7 555	7 111	6 795
Total	23 732	25 359	23 110

4) Rémunérations

ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS - TOTAL S.A.	2007	2006	2005
Moyenne par an (en euros)	68 184	66 387	64 371

Ces chiffres correspondent à la rémunération annuelle moyenne pour les salariés présents en 2007, incluant salaire de base et prime d'ancienneté, exclusion faite de toutes autres primes. Ils comprennent la rémunération des cadres supérieurs et dirigeants.

RÉMUNÉRATION MOYENNE PAR MOIS - TOTAL S.A. (en euros)	HOMMES	FEMME
Ingénieurs et cadres individualisés	11 339	9 803
Ingénieurs et cadres	5 468	4 949
Agents de maîtrise et Assimilés	3 685	3 449
Employés et Techniciens	2 676	2 414
Ouvriers	2 394	2 236

Ces chiffres correspondent à la rémunération mensuelle moyenne pour les salariés présents en 2007, incluant salaire de base et prime d'ancienneté, exclusion faite de toutes autres primes.

CHARGES SALARIALES GLOBALES - TOTAL S.A.	2007	2006	2005
Frais de personnel (en milliards d'euros)	0,85	0,79	0,73
Valeur ajoutée (en milliards d'euros)	3,189	3,416	2,741
Ratio	0,27	0,23	0,27

MONTANT MEDIAN DE LA PARTICIPATION & INTÉRESSEMENT PAR BÉNÉFICIAIRE - PÉRIMÈTRE ACCORDS (en euros)	Montant médian		
	2006	2005	2004
Participation	729	1 335	405
Intéressement	5 466	3 410	4 150
Total	6 195	4 745	4 555

Les salariés de TOTAL S.A. bénéficient d'un accord de groupe concernant plusieurs sociétés (Total France, Total Lubrifiants, TEPF, etc.). En application de cet accord et se basant sur les résultats publiés, l'enveloppe globale de l'intéressement et la participation qui a été versée au titre de l'exercice 2006 a représenté 10% de la masse salariale cumulée de ces sociétés. Cette enveloppe est répartie pour partie de manière uniforme et pour partie proportionnellement aux salaires. La répartition de l'intéressement et participation au titre de l'exercice 2007 n'interviendra qu'en mai 2008.

5) Conditions d'hygiène et sécurité

ACCIDENTS DU TRAVAIL SURVENUS À DES SALARIÉS DE TOTAL S.A.	2007	2006	2005
Nombre d'accidents	9	5	2
Taux de fréquence	0,931	0,540	0,229
BUDGET DES DÉPENSES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ - TOTAL S.A. (en euros)	2007	2006	2005
	4 497 642	4 097 737	2 756 910

6) Formation

NOMBRE DE SALARIÉS DE TOTAL S.A. AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE ACTION DE FORMATION	2007	2006	2005
	3 606	3 272	2 709

La formation reste à un niveau élevé. Son objectif est de maintenir et renforcer le potentiel technique, et de répondre aux besoins exprimés par les salariés. La formation concerne tant les jeunes professionnels que les seniors.

7) Emploi des travailleurs handicapés

NOMBRE DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS - TOTAL S.A.	2007	2006	2005
	101	97	102

TOTAL S.A. s'engage depuis de nombreuses années en faveur de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, et ce à travers notamment la signature en 2007 d'un accord collectif agréé pluriannuel et des partenariats avec des associations. Outre l'embauche directe de personnes handicapées et la collaboration avec le secteur protégé, la Société forme ainsi chaque année des personnes handicapées pour leur permettre d'accéder à des responsabilités professionnelles.

8) Œuvres sociales

BUDGET DES COMITÉS (en euros)	2007	2006	2005
	11 682 784	10 933 309	10 131 009

Depuis 2003, TOTAL S.A. appartient à une unité économique et sociale (UES) formée avec la société Elf Exploration Production. Le budget des comités en 2007 correspond au budget des Comités d'établissement de cette UES. Ce budget représente plus de 2,5% de la masse salariale.

9) Bilan des relations professionnelles

	2007	2006	2005
Nombre de réunions de négociations concernant TOTAL S.A.	21	29	83
Nombre d'accords collectifs signés concernant TOTAL S.A.	6	10	14

Les accords collectifs signés en 2007 portent notamment sur l'insertion professionnelle des personnes handicapées, les horaires, les salaires.

Environnement

En application de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, TOTAL S.A. doit fournir des informations sur les conséquences environnementales de son activité et, en application du décret du 20 février 2002, des informations sur les objectifs environnementaux de ses filiales à l'étranger. Ces informations sont celles visées à l'article R.225-105 du Code de commerce.

Les développements suivants fournissent des indications sur les objectifs de politique environnementale proposés par la société mère. Des informations à caractère environnemental, plus détaillées, ne paraissent pas pertinentes pour celle-ci, eu égard aux types d'activités de la holding d'une part, du Groupe d'autre part.

Le Groupe mène en effet des projets dans plus de cent trente pays, dans des domaines aussi variés que l'amont et l'aval pétrolier et gazier, la production d'énergie et la chimie. Le rapport sociétal et environnemental du Groupe intitulé « *Environnement et société : nos responsabilités d'entreprise* » comprend, dans sa partie consacrée à l'environnement, des informations détaillées sur la façon dont les différentes entités du Groupe conduisent leurs politiques environnementales. Il rend compte des conséquences de ces activités sur l'environnement, décrit et explique leurs impacts qualitatifs et quantitatifs, expose les actions menées, et présente les performances de l'ensemble du Groupe en matière environnementale ainsi que les engagements qu'il a pris et la façon dont ceux-ci se réalisent.

La charte Hygiène, Sécurité et Environnement constitue une référence essentielle dans la culture du Groupe et témoigne de l'engagement de celui-ci en matière de sécurité des activités, santé des personnes, respect de l'environnement et qualité des produits et services. Cette charte, traduite en plusieurs langues, doit être déclinée en tenant compte des réalités opérationnelles de chacun des métiers exercés au sein du Groupe.

Elle repose sur dix principes directeurs qui sont explicités dans un guide d'accompagnement destiné à aider les responsables à les mettre en œuvre dans leurs fonctions quotidiennes.

Les dix principes se regroupent autour de trois thèmes : l'activité industrielle elle-même, le personnel et les tiers.

- **En ce qui concerne l'activité industrielle**, aucun projet de développement, aucune extension d'unité industrielle, aucun lancement d'un produit nouveau ne peut être engagé dans aucun pays où opère une filiale du Groupe, sans une analyse préalable et détaillée des risques en matière de sécurité, de santé et d'environnement menée au sein de la branche d'activité concernée. La vérification de la prise en compte de ces risques, et de l'adoption des mesures de prévention, de correction et de compensation nécessaires se fait au moment de l'examen du projet par les branches d'activité concernées. Les projets majeurs d'investissements, d'acquisitions et de cessions sont revus par le Comité exécutif du Groupe et doivent être présentés au préalable, pour avis, au Comité risques du Groupe. Ce comité comprend un représentant de la direction du développement durable et de l'environnement et un représentant de la direction sécurité industrielle.

Cette démarche d'évaluation et de prévention des risques, préalable à tout projet, repose sur des analyses scientifiques des substances utilisées et produites et de leurs effets, sur des études d'impact environnemental et des études de risques technologiques, conformément aux réglementations en vigueur dans les pays d'implantation et aux règles de l'art. Elle accorde une importance accrue, depuis quelques années, aux analyses d'impact sur la santé, et intègre progressivement la problématique de la fin de vie des produits et des installations.

Une attention spécifique est également apportée à la diversité biologique, notamment dans des zones de particulière sensibilité écologique, identifiées avec l'aide des organismes scientifiques ; une cartographie des sites du Groupe par rapport à ces zones est en cours. Par ailleurs, un guide méthodologique destiné à aider les responsables des sites industriels à aborder la problématique de la biodiversité de façon opérationnelle, est testé sur quelques implantations du Groupe.

La prise en considération de ces différents aspects à forte connotation scientifique et technique, dans les prises de décision sur les projets, s'appuie ainsi sur des études préalables. Des actions d'harmonisation des méthodologies sur lesquelles reposent ces études sont en cours au sein des branches d'activité (voir exemples ci-dessous et dans le rapport environnemental et sociétal).

Après le démarrage du projet, la démarche d'évaluation et de prévention est reconduite régulièrement pendant toute la durée de ce projet, afin de vérifier que les impacts sur l'environnement et les risques pour la sécurité sont aussi réduits que possible.

Conformément à la charte Hygiène, Sécurité et Environnement, les objectifs de prévention sont inscrits dans différents plans d'actions environnementaux établis sur deux, trois ou plusieurs années, et portent sur les réductions de rejets de substances polluantes dans l'atmosphère et dans les eaux, la réduction des consommations d'eau et de certaines matières premières, l'amélioration de l'efficacité énergétique, la réduction de la production de déchets sur les sites et la valorisation de ceux qui sont produits. Chaque branche d'activité s'est fixée des objectifs chiffrés d'amélioration de ses performances environnementales, et les décline au niveau de ses sites, en fonction des particularités propres à chacun.

En matière d'émissions de gaz à effet de serre, la mise en place en 2005 du système européen d'échange de quotas de CO₂ constitue une nouvelle étape dans la politique de lutte contre le réchauffement climatique, qui représente un véritable défi technologique pour le Groupe. Celui-ci s'est engagé, en décembre 2006, à réduire de 50% à l'horizon 2012 le volume des gaz brûlés dans les installations de sa branche Exploration & Production, en prenant comme base de référence l'année 2005. Par ailleurs, TOTAL a annoncé la réalisation dans le courant de l'année 2009 d'un projet pilote de captage et stockage géologique de CO₂, sur son site historique de Lacq dans les Pyrénées Atlantiques. Ces réductions d'émissions de gaz à effet de serre et les actions correspondantes sont détaillées dans le rapport sociétal et environnemental du Groupe.

Le Groupe s'est aussi donné pour but de mieux maîtriser ses consommations d'énergie et de matières premières. Des documents internes (feuilles de route et guides) décrivent les enjeux, proposent des méthodologies et des pistes d'actions, voire des objectifs chiffrés. Ainsi, un guide pratique s'adresse à toutes les filiales qui souhaitent s'engager dans des projets d'accès à l'énergie dans les pays en développement. De même un guide méthodologique traitant de l'optimisation de la consommation en eau des sites industriels propose une « boîte à outils » aux responsables de sites, en explicitant les enjeux et attirant l'attention sur des problématiques-clés.

Une attention toute particulière est également portée à la contamination des sols et des eaux souterraines, dans le cadre de programmes spécifiques d'évaluation des risques et de dépollution. La Direction Développement Durable et Environnement et les directions concernées dans les filiales élaborent en commun des guides qui visent à harmoniser les méthodologies d'évaluation et les critères d'élaboration de plans d'actions de dépollution.

Au-delà de la politique de prévention, les entités opérationnelles du Groupe mettent en place des moyens et des plans d'intervention en cas d'accident. Ces dispositifs sont régulièrement mis à jour dans les directions environnement et sécurité correspondantes, et les retours d'expérience systématiquement organisés. Ces politiques de prévention et de lutte contre les effets d'éventuels accidents ne sont pas seulement engagées pour les sites industriels, mais aussi pour les transports de marchandises dangereuses sur route, eau et voies ferrées, qui font l'objet d'harmonisations des méthodologies et des critères d'action.

- **Les principes relatifs aux personnels** se déclinent autour de trois idées : chacun à son niveau exerce une responsabilité dans le domaine de la sécurité et de l'environnement, doit en être conscient et agir en conséquence. L'appréciation hiérarchique du travail se fait, entre autres, en fonction de ces critères. Pour donner corps à ces principes, les directions environnement et sécurité de TOTAL S.A. organisent des formations à l'intention du management d'une part, et des responsables des fonctions hygiène, environnement et sécurité d'autre part. Une formation à la crise, à sa gestion et au retour d'expérience est également proposée. Les branches d'activité offrent, elles aussi, de nombreux stages adaptés aux différents personnels chargés de ces fonctions.
- **En ce qui concerne les relations avec les tiers**, la charte recommande que les prestataires extérieurs, les fournisseurs et, plus généralement, les partenaires industriels et commerciaux adhèrent à la politique de sécurité et d'environnement du Groupe. Elle souligne également que les attentes des partenaires sociaux, clients, actionnaires, tiers, parties prenantes en matière d'environnement doivent être satisfaites, dans une attitude constructive de dialogue et de transparence. Une attention particulière est portée aux relations avec le voisinage, et des expériences de partenariat étroit, de dialogue et de concertation, dont le rapport sociétal et environnemental du Groupe se fait l'écho, sont menées autour de quelques sites. Elles sont destinées à se généraliser en fonction des enseignements de la pratique. Différents outils à destination des managers (Guide sociétal, Référentiels *Stakeholder Relationship Management* (SRM, SRM+), indicateurs de performance sociétale) doivent permettre aux sites et aux filiales de faire le point sur leurs démarches sociétales et de définir des axes de progrès.

L'organisation des entités du Groupe témoigne de la prise en compte constante et effective de l'environnement dans toutes leurs activités. Au niveau central, la direction Développement durable & Environnement (DDE) coordonne la mise en œuvre de la politique du Groupe relative à l'environnement afin de faciliter les échanges et les synergies entre les branches. Les actions et les politiques de la DDE et de la direction Sécurité industrielle de TOTAL S.A. sont désormais coordonnées au sein du Secrétariat général.

Le Groupe est impliqué dans de nombreux projets de recherches, en partenariat avec des laboratoires, des universités, des organismes publics, souvent au niveau international, notamment dans les domaines de la lutte contre le changement climatique, des comportements des hydrocarbures dans l'eau, de la biodiversité. Le rapport environnemental et sociétal rend compte de ces projets.

Les directions environnement et développement durable et les directions sécurité industrielle des branches d'activité font décliner dans les filiales, qui les répercutent sur les sites industriels, les

principes d'action et les objectifs environnementaux à court et moyen terme qu'elles ont établis de façon concertée.

Ainsi, toutes les branches d'activité du Groupe ont, chacune en fonction de leurs implantations régionales et de leurs activités spécifiques, mis en place des systèmes internes de management, que ce soit dans le domaine de l'environnement, dans ceux de la sécurité, de la qualité, ou de l'hygiène industrielle. Il s'agit là d'une démarche volontaire et très participative, qui s'appuie sur l'information, la concertation, la sensibilisation et la formation de tout le personnel. Des objectifs de progrès sont définis et des plans d'actions sont mis en œuvre ; une mesure des résultats obtenus est effectuée, pour laquelle des méthodologies et des indicateurs sont développés et affinés progressivement ; des retours d'expérience et un contrôle associé, sous forme d'audits, sont réalisés. Ces systèmes de management font l'objet d'une évaluation périodique par des auditeurs internes, de façon à les optimiser en permanence.

Au sein du Groupe, le suivi de la mise en pratique des principes de la charte Hygiène, Sécurité, Environnement (HSE) par les différentes entités revêt en effet une grande importance. Lors des audits internes ou des inspections environnementales de toutes natures menées par les directions concernées, la façon dont les principes de la charte sont mis en œuvre fait partie des éléments vérifiés. Pour faciliter ce suivi, l'harmonisation et l'amélioration des processus de reporting sur les performances comme sur les événements se poursuivent au sein des entités, ainsi qu'entre ces entités et les directions centrales.

Pour consolider la fiabilité de ces procédures de reporting environnemental, la vérification des données par des commissaires aux comptes est effectuée tous les ans sur une vingtaine de sites différents d'une année sur l'autre. Le second rapport d'examen réalisé en 2007 et joint au rapport sociétal et environnemental du Groupe relatif à l'année 2006, portait sur huit indicateurs : le CO₂, le méthane, le dioxyde de soufre, les dioxydes d'azote, le protoxyde d'azote, les hydrofluocarbures, la production de déchets dangereux et le nombre de sites certifiés ISO 14001. Les commissaires aux comptes apprécient ces indicateurs au regard de leur pertinence, leur fiabilité, leur objectivité, leur caractère compréhensible et leur exhaustivité.

Cette volonté de progrès dans la gestion toujours mieux intégrée de l'environnement a amené le Groupe à s'engager dans une démarche de certification environnementale ISO 14001. Cette norme internationale de référence permet la reconnaissance externe des systèmes de gestion de l'environnement grâce à la certification par une tierce partie, à l'issue d'audits de conformité indépendants, renouvelés tous les trois ans. En Europe, dans les branches Raffinage & Marketing et Chimie, plus de 200 sites sont désormais certifiés ; pour les autres branches et en dehors de l'Europe, ce processus de certification se poursuit activement. L'objectif d'une certification de 75% des sites du Groupe considérés comme particulièrement importants pour l'environnement a été atteint en 2007.

Information financière consolidée des cinq derniers exercices

Bilan consolidé résumé des cinq derniers exercices

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2007 IFRS	2006 IFRS	2005 IFRS	2004 IFRS	2004 NF ^(a)	2003 NF ^(a)
ACTIF						
Actifs non courants	65 303	62 436	62 391	53 827	52 533	50 450
Immobilisations incorporelles	4 650	4 705	4 384	3 176	1 908	2 017
Immobilisations corporelles	41 467	40 576	40 568	34 906	36 422	36 286
Autres actifs non courants	19 186	17 155	17 439	15 745	14 203	12 147
Actifs courants	48 238	42 787	43 753	32 940	31 628	29 513
Stocks	13 851	11 746	12 690	9 264	7 053	6 137
Autres actifs courants	34 387	31 041	31 063	23 676	24 575	23 376
Total actif	113 541	105 223	106 144	86 767	84 161	79 963
PASSIF						
Capitaux propres part du Groupe	44 858	40 321	40 645	31 608	31 260	30 406
Intérêts des minoritaires et actions privilégiées	842	827	838	810	776	1 060
Provisions et autres passifs non courants	17 303	16 379	17 440	16 283	16 112	15 605
Dettes financières non courantes	14 876	14 174	13 793	11 289	9 734	9 783
Dettes courantes	35 662	33 522	33 428	26 777	26 279	23 109
Total passif	113 541	105 223	106 144	86 767	84 161	79 963

Compte de résultat consolidé résumé des cinq derniers exercices

Exercice (en millions d'euros)	2007 IFRS	2006 IFRS	2005 ^(b) IFRS	2004 ^(b) IFRS	2004 NF ^(a)	2003 NF ^(a)
Chiffre d'affaires	158 752	153 802	137 607	116 842	122 700	104 652
Charges d'exploitation	(128 026)	(124 617)	(108 431)	(94 721)	(101 141)	(86 905)
Amortissements courants des immobilisations corporelles	(5 425)	(5 055)	(5 007)	(5 095)	(5 498)	(4 977)
Autres charges et produits	204	86	(281)	2 302	1 866	(1 199)
Autres charges et produits financiers	(170)	(49)	(151)	(36)	(76)	(85)
Charge d'impôts	(13 575)	(13 720)	(11 806)	(8 603)	(8 316)	(5 353)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1 775	1 693	1 173	1 158	337	1 086
Résultat net des activités poursuivies (Groupe hors Arkema)	13 535	12 140	13 104	11 847	-	-
Résultat net des activités Arkema	-	(5)	(461)	(698)	-	-
Résultat de l'ensemble consolidé	13 535	12 135	12 643	11 149	9 872	7 219
Part des minoritaires	354	367	370	281	260	194
Résultat net	13 181	11 768	12 273	10 868	9 612	7 025

(a) Normes françaises.

(b) Données 2005 et 2004 en normes IFRS retraitées pour tenir compte de l'apport-scission des activités Arkema décidé lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006.

Lexique

A

Association ou Joint venture ou Consortium

Groupement de compagnies sans création d'une nouvelle société dotée de la personnalité juridique. Chaque membre de l'association a des droits indivis sur la zone spécifique attribuée par le contrat (PSC, concession, *buy back*) et des obligations fiscales séparées envers l'État-hôte.

Appréciation (délinéation)

Ensemble des opérations, réalisées après une découverte, ayant pour but de déterminer les limites ou l'extension d'un gisement d'hydrocarbures, évaluer ses réserves et son potentiel productif.

B

Baril

Unité de mesure de volume de pétrole brut, correspondant à 42 gallons US ou 158,9 litres. Les quantités d'hydrocarbures liquides en barils sont exprimées à 60°F.

Baril équivalent pétrole (bep)

Le baril équivalent pétrole est l'unité conventionnelle de mesure permettant de ramener l'énergie libérée par une quantité de combustible à celle dégagée par la combustion d'un baril de pétrole.

Brent

Qualité de pétrole brut (38°API) produite en mer du Nord, issue du gisement de Brent et des champs voisins.

Buy back

Contrat de services à risques (les investissements et les risques sont à la charge de l'entrepreneur) complété par un mécanisme de compensation (« *buy back* ») qui permet à l'entrepreneur de recevoir sous la forme d'une quote-part de la production le remboursement avec intérêts de ses investissements et une rémunération.

C

Capacité de traitement (Aval)

Capacité de traitement annuel du pétrole brut des unités de distillation atmosphérique d'une raffinerie.

Catalyseurs

Substances favorisant les réactions chimiques durant le processus de raffinage, utilisées dans les unités de conversion (Reformeur, Hydrocraqueur, Craqueur catalytique) et de désulfuration. Les principaux catalyseurs sont les métaux précieux (platine) ou métaux moins nobles tels que le nickel et le cobalt. Il existe des catalyseurs qui se régénèrent et d'autres qui se consomment.

Complétion d'un puits

Opération ayant pour but d'installer les équipements permanents de surface et de fond destinés à produire les hydrocarbures d'un puits venant d'être foré.

Condensat

Fractions de gaz naturel qui existent, soit en phase gazeuse, soit en solution, dans le pétrole brut aux conditions initiales de pressions et de température du réservoir et qui sont récupérées à l'état liquide dans des séparateurs, des installations sur les sites ou des unités.

Contrat de concession

Contrat de recherche et d'exploitation pétrolière par lequel un État-hôte concède à une compagnie pétrolière (ou une association de compagnies) le droit d'explorer une zone géographique et de développer et produire les réserves éventuelles. La compagnie pétrolière (ou l'association de compagnies) s'engage à exécuter et à financer, à son risque exclusif, toutes les opérations. En contrepartie, elle dispose de la totalité de la production.

Contrat de partage de production

Contrat de recherche et d'exploitation pétrolière par lequel l'État-hôte ou, plus fréquemment, sa société nationale, délègue à une compagnie pétrolière (l'entrepreneur) ou une association de compagnies (le groupe entrepreneur) le droit d'explorer une zone géographique et de développer et produire les réserves de gisements découverts. L'entrepreneur (ou groupe entrepreneur) s'engage à exécuter et à financer, à son risque exclusif, toutes les opérations. En contrepartie, il dispose d'une partie de la production appelée *Cost oil/gas* destinée au remboursement de ses coûts et investissements. Le solde de la production, ou *Profit oil/gas*, est ensuite partagé entre l'entrepreneur (groupe entrepreneur) d'une part et la société nationale et/ou l'État-hôte d'autre part.

Cost-oil / gas

Dans le cadre d'un contrat de partage de production, part de la production d'hydrocarbures mise à la libre disposition de l'entrepreneur (groupe entrepreneur) et déterminée contractuellement pour le remboursement des dépenses d'exploration, de développement, d'exploitation, de restitution des sites (dépenses dites « récupérables »).

Coûts techniques

Les coûts techniques sont composés des coûts de production d'hydrocarbures, de l'amortissement des installations et des dépenses d'exploration passées en charge.

Craquage/craqueur

Opération de conversion, modifiant la structure et la masse moléculaire des hydrocarbures constituant les fractions obtenues par la première distillation, effectuée dans le but d'obtenir des molécules plus légères.

D

Dégoulotter

Action d'augmenter la capacité de traitement d'une unité de raffinerie.

Degrés API

Échelle établie par l'*American Petroleum Institute* pour le calcul de la densité des pétroles. Un degré API élevé signifie un pétrole léger dont le raffinage conduit à un rendement élevé en essence.

Désulfuration

Réaction chimique d'élimination du soufre des coupes pétrolières.

Développement

Ensemble des opérations entreprises en vue de la mise en production d'un champ.

Domaine minier

Zones sur lesquelles s'exercent les droits miniers.

Droits miniers

Droits d'explorer et/ou d'exploiter les hydrocarbures sur une zone spécifique pour une durée déterminée. Ils recouvrent les notions de « permis », « licence », « titre », etc.

Durée de vie des réserves

Correspond au rapport des réserves prouvées en fin de période, sur la part nette de production commercialisable de l'année écoulée.

E

Exploration pétrolière

Ensemble des opérations permettant de mettre en évidence l'existence de gisements d'hydrocarbures.

F

FPSO : (Floating production, storage and off loading)

Unité flottante intégrée regroupant les équipements permettant de produire, traiter et stocker les hydrocarbures et de les transférer directement en mer à un pétrolier

G

Gaz de pétrole liquéfié (GPL)

Hydrocarbures légers (dont les principaux composants sont le butane et le propane), gazeux dans les conditions normales de température et de pression et maintenus dans un état liquide en augmentant la pression ou en diminuant la température.

Gaz naturel

Mélange d'hydrocarbures légers, composé principalement de méthane.

Gaz naturel liquéfié (GNL)

Gaz naturel, principalement méthane, qui a été liquéfié par refroidissement à -258°F (-162°C) à la pression normale pour le transporter.

H

Hydrocarbures

Mélange de molécules composés principalement d'atomes de carbone et d'hydrogène. Ils peuvent être solides comme l'asphalte, liquide comme le pétrole brut ou gazeux comme le gaz naturel. Ils peuvent inclure des composants avec du soufre, de l'azote, des métaux, etc..

Hydrocraquage

Procédé de raffinage catalytique à l'hydrogène permettant la conversion de charges lourdes en fractions plus légères.

J

Joint venture ou association ou consortium

Voir Association

O

Oléfines

Ensemble de produits (gaz) obtenus après craquage de charges pétrolières. Les oléfines sont : l'éthylène, le propylène et le butadiène. Ces produits trouvent des applications dans la fabrication de grandes matières plastiques (polyéthylène, polypropylène, PVC, etc.), dans la production d'élastomères (polybutadiène...), ou dans la fabrication de grands intermédiaires chimiques.

Opérateur

Se dit d'une société chargée de la conduite des activités pétrolières sur un permis déterminé : au nom et pour le compte de l'ensemble des associés, au sein d'une association pétrolière.

P

Part de production Groupe

Part de production revenant au Groupe en fonction des règles de partage telles que prévues par les contrats de recherche et d'exploitation pétrolière.

Permis

Superficie cédée contractuellement à une compagnie pétrolière (ou une association de compagnies) par l'État-hôte pour une durée déterminée. Le permis confère aux compagnies pétrolières le droit exclusif d'effectuer des travaux d'exploration (permis « d'exploration ») ou d'exploiter un gisement (permis « d'exploitation »).

Permis non prouvé

Permis sur lequel il n'existe pas de réserves prouvées. Il correspond au permis d'exploration dans le langage courant.

Permis prouvé

Permis sur lequel il existe des réserves prouvées. Il correspond au permis d'exploitation dans le langage courant.

Plateau de production

Niveau moyen stabilisé de production d'hydrocarbures d'un champ attendu après montée en puissance.

Production opérée

Quantité totale d'hydrocarbures produite sur les champs opérés par le Groupe.

Profit oil / gas

Dans un contrat de partage de production, part de la production d'hydrocarbures diminuée du cost oil, partagée entre l'Etat-Hôte et l'entrepreneur (groupe entrepreneur). La part de profit oil/gas mise à la libre disposition de l'entrepreneur (groupe entrepreneur) est la rémunération de ses services, de son savoir-faire et des risques pris.

Puits

Nom que l'on donne généralement à un trou lorsque le forage est terminé ou dès que les techniciens ont acquis la conviction qu'il sera productif. Dans le langage administratif, on désigne généralement les puits d'un champ pétrolifère par un groupe de lettres et de chiffres rappelant les lieux-dits où ils sont situés et l'ordre suivant lequel ils ont été décidés.

R

Raffinage

Ensemble des procédés de fabrication des différents produits dérivés du pétrole à partir de pétrole brut (distillation, reformage, désulfuration, craquage, etc.).

Reformer / Reformage

Procédé de raffinage permettant d'améliorer l'indice d'octane des essences lourdes de distillation.

Réserves

Quantité d'hydrocarbures présumés récupérables à partir d'un réservoir reconnu (foré) à l'aide de techniques identifiées et dans des conditions économiques définies. Pour l'exploration-production, les réserves sont exprimées en barils (bl) pour les hydrocarbures liquides, pieds cubes (pc) pour le gaz ou baril équivalent pétrole (bep) pour les deux.

Réserves développées

Quantité d'hydrocarbures récupérables à partir de puits et d'installations existants qui ne nécessitent pas d'investissement supplémentaires. Elles s'appliquent aux réserves prouvées et aux réserves prouvées plus probables.

Réserves prouvées (réserves 1P)

Quantités estimées de pétrole brut et de gaz naturel que les données géologiques et d'ingénierie démontrent, avec une quasi-certitude (90%) être récupérables dans les années à venir à partir des réservoirs connus et selon des conditions contractuelles, économiques et d'exploitation existantes :

les réserves prouvées développées sont celles récupérables à partir des installations existantes et ne nécessitant pas d'investissements supplémentaires importants ;

les réserves prouvées non développées sont celles qui devraient être récupérées suite à de nouveaux investissements (installations de surface, puits, etc.). Les réserves prouvées n'incluent pas les quantités supplémentaires récupérables au-delà de la fin des contrats.

Réserves prouvées et probables (réserves 2P)

Somme des réserves prouvées et des réserves probables. Les réserves 2P sont les quantités d'hydrocarbures récupérables à partir d'une accumulation médiane, dans les conditions économiques du moment (normalement les hypothèses du Groupe), à l'aide de techniques reconnues et avec les investissements nécessaires. Elles n'incluent pas les réserves après fin de licence.

Ressources

Réserves prouvées et probables et quantités potentiellement récupérables des accumulations connues (*Society of Petroleum Engineers - 03/07*).

Restitution des sites de production

Au terme de l'exploitation d'un gisement, les compagnies pétrolières peuvent être amenées à engager des dépenses de restitution des sites de production. Cet arrêt progressif de la capacité de production d'un champ ou d'une partie seulement de cette capacité (un puits, un groupe de puits, etc.) entraîne généralement le démantèlement des installations de production, de transport et de stockage et la restitution des sites.

S

Sismique

Méthode d'exploration consistant à envoyer méthodiquement des ondes dans le sous-sol et à enregistrer leur réflexion pour déterminer le type, la taille, la forme et la profondeur des couches du sous-sol.

T

Topping

Unité de distillation à pression atmosphérique qui effectue le fractionnement primaire dans une raffinerie permettent d'obtenir les principaux grands produits.

Torchage

Opération consistant à brûler le gaz naturel pour lequel il n'existe ni débouché ni utilisation possible sur place.

TRCV

Indicateur de marge de raffinage sur frais variables d'une raffinerie moyenne théorique d'Europe du Nord située à Rotterdam. Cette raffinerie traite un cocktail de bruts représentatif de l'approvisionnement moyen de la zone pour fournir les grands produits cotés dans la même zone.

Cette marge se décompose en 4 marges de fabrication :

Topping (distillation)

Reforming (réformage)

Cracking (craquage)

Visbreaking (viscoréduction).

U

Unitisation

Création d'une association nouvelle et désignation d'un seul opérateur pour le développement et la production en un actif unique d'un gisement d'hydrocarbures chevauchant deux ou plusieurs permis / licences ou pays.

V

Vapocraquage

Opération industrielle consistant à craquer thermiquement des charges pétrolières (naphta, gaz de pétrole liquéfiés, condensats) pour obtenir des oléfines et des aromatiques, qui seront ensuite séparés.

Viscoréduction

Unité de craquage thermique qui permet une réduction de la viscosité de certains résidus paraffineux et des fuels lourds en général par craquage à basse température.

Table de concordance

Table de concordance du Document de référence, permettant d'identifier les informations prévues par l'annexe I du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004

Informations prévues à l'annexe I
du règlement (CE) n° 809/2004

Pages correspondantes du
Document de Référence

1.	PERSONNES RESPONSABLES	i
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	93
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	1
4.	FACTEURS DE RISQUE	63 à 82
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1.	Histoire et évolution	
5.1.1.	Raison sociale et nom commercial	6 ; 154
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement	6 ; 154
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie	6 ; 154
5.1.4.	Siège social, forme juridique, législation applicable, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège social	6 ; 154
5.1.5.	Événements importants dans l'exercice des activités	6 à 44 ; 52
5.2.	Investissements	
5.2.1.	Principaux investissements réalisés au cours des 3 derniers exercices	45
5.2.2.	Principaux investissements en cours	45
5.2.3.	Principaux investissements envisagés	45
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1.	Principales activités	6 à 44
6.2.	Principaux marchés	6 à 44
6.3.	Événements exceptionnels ayant influencé les principales activités ou les principaux marchés	6 à 44 ; 54 à 57
6.4.	Dépendance à l'égard de certains contrats	71
6.5.	Position concurrentielle	6 ; 7 ; 32 ; 40
7.	ORGANIGRAMME	
7.1.	Place de l'émetteur dans le Groupe	46
7.2.	Principales filiales	46 ; 236 à 237
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1.	Immobilisations corporelles les plus significatives	47 ; 9 à 44 ; 190
8.2.	Questions environnementales concernant les immobilisations les plus significatives	47 ; 278 à 280
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1.	Situation financière	52 à 57
9.2.	Résultat d'exploitation	
9.2.1.	Facteurs importants influençant sensiblement le revenu d'exploitation	52 à 57 ; 62
9.2.2.	Explication de l'évolution du chiffre d'affaires net ou des produits nets	52 à 57
9.2.3.	Facteurs externes ayant influencé (ou pouvant influencer) sensiblement les activités	52 à 57 ; 62
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1.	Informations sur les capitaux (à court terme et à long terme)	58

10.2	Source, montant et description des flux de trésorerie	58 ; 163
10.3.	Conditions d'emprunt et structure de financement	58 à 59 ; 65 à 68
10.4	Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations	n/a
10.5	Sources de financement prévues pour les principaux investissements envisagés et charges majeures pesant sur les immobilisations corporelles les plus significatives	59
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	60 à 61
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la clôture du dernier exercice écoulé	62
12.2	Tendances connues, incertitudes, demandes, engagements ou événements susceptibles d'influencer significativement les perspectives de l'exercice en cours	62 ; 64 à 80
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	n/a
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	84 à 92
14.2	Conflits d'intérêts, engagements relatifs aux nominations, restrictions aux cessions de participations dans le capital social de l'émetteur	98 ; 104 à 105 ; 110 ; 112
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1	Rémunérations versées et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	94 ; 95
15.2	Sommes provisionnées ou constatées aux fins de pensions, retraites ou autres avantages	97 ; 212 à 213
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1	Date d'expiration des mandats actuels et dates d'entrée en fonction	84 à 91
16.2	Contrats avec l'émetteur ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages au terme de tels contrats	94 ; 97
16.3	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	100 à 104
16.4	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	98
17.	SALARIÉS	
17.1	Effectif à la clôture des 3 derniers exercices ; répartition géographique et par type d'activité	4 ; 109 ; 276 à 278
17.2.	Participations au capital et stock-options	4 ; 109 à 110 ; 112 à 122 ; 137 ; 139 ; 268 à 271
17.3	Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	109 à 110 ; 112 ; 157
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1	Participations détenues au-delà des seuils devant être déclarés (participations connues)	137 à 138
18.2	Droits de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital	137 ; 155
18.3	Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires	n/a
18.4	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner ultérieurement un changement de son contrôle	n/a
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	139 ; 212
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
20.1	Informations financières historiques	146
	Annexe 1	159 à 237
	Annexe 3	251 à 275 ; 281
20.2.	Informations financières pro forma	n/a
20.3.	États financiers annuels consolidés	Annexe 1 (159 à 237)

20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1.	Vérifications des informations financières historiques	146 ; 160 ; 254
20.4.2.	Autres informations figurant dans le document de référence et vérifiées par les contrôleurs légaux	105 à 108 ; 252 à 253
20.4.3.	Informations financières figurant dans le document de référence et non tirées des états financiers certifiés de l'émetteur	147
20.5.	Date des dernières informations financières vérifiées	31 décembre 2007
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	
20.6.1.	Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés	n/a
20.6.2.	Informations financières intermédiaires des six premiers mois de l'exercice qui suit la fin du dernier exercice vérifié	n/a
20.7.	Politique de distribution des dividendes	147 ; 129 à 130
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	147 ; 72 à 75 ; 158
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	147 ; 52 à 62 ; 6 à 44
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1.	Capital social	
21.1.1.	Capital souscrit et capital autorisé	150 à 151
21.1.2.	Actions non représentatives du capital	n/a
21.1.3.	Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	131 à 135 ; 137 à 138 ; 152
21.1.4.	Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur	152
21.1.5.	Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré, ou à toute augmentation de capital	n/a
21.1.6.	Capital de toute partie du Groupe faisant l'objet d'une option	n/a
21.1.7.	Historique du capital social de l'émetteur au cours des 3 derniers exercices	153 ; 275
21.2.	Acte constitutif et statuts	
21.2.1.	Objet social de l'émetteur	154
21.2.2.	Dispositions statutaires et chartes concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	154 à 155 ; 98 à 99
21.2.3.	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	155
21.2.4.	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	156
21.2.5.	Convocation des assemblées générales d'actionnaires et conditions d'admission	156 ; 141
21.2.6.	Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	155
21.2.7.	Déclarations de franchissements de seuils statutaires	156 ; 137
21.2.8.	Conditions plus strictes que la loi pour la modification du capital social	n/a
22.	CONTRATS IMPORTANTS (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires)	n/a
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	n/a
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	157
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	158 ; 236 à 237



TOTAL

TOTAL S.A.

Siège social : 2, place de la Coupole
La Défense 6 - 92400 Courbevoie
Capital social : 5 988 830 242,50 euros
542 051 180 RCS Nanterre
www.total.com

Standard : 01 47 44 45 46

Communication Financière : 01 47 44 58 53

Relations Actionnaires Individuels :  **0 800 039 039**

Crédits photographiques : Michel Labelle - Marc Roussel
RR Donnelley - 01 53 45 19 00